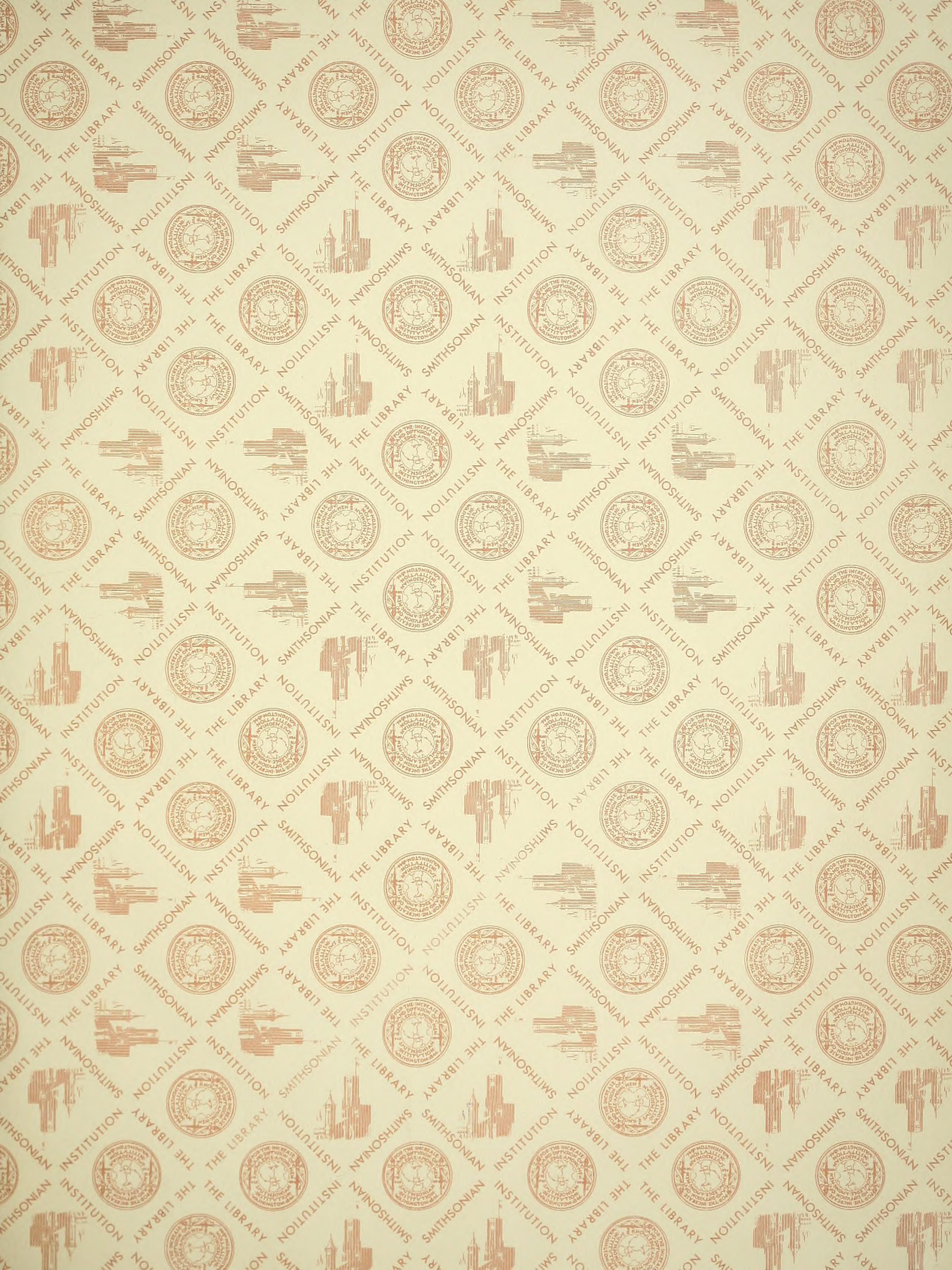

SMITHSONIAN INSTITUTION
THE LIBRARY


SMITHSONIAN INSTITUTION
THE LIBRARY
FOR THE INCREASE AND DIFFUSION OF KNOWLEDGE AMONG MEN
SMITHSONIAN INSTITUTION
WASHINGTON 1846

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE,

Exécuté par Ordre du Roi.

IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI, RUE JACOB, N° 24.

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE,

Exécuté par Ordre du Roi,

Sur la Corvette de Sa Majesté, La Coquille, pendant les années 1822, 1823, 1824 et 1825,

SOUS LE MINISTÈRE ET CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE S. E. M. LE MARQUIS DE CLERMONT-TONNERRE, MINISTRE DE LA MARINE;

Et publié sous les auspices

DE SON EXCELLENCE MGR LE C^TE DE CHABROL,

MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

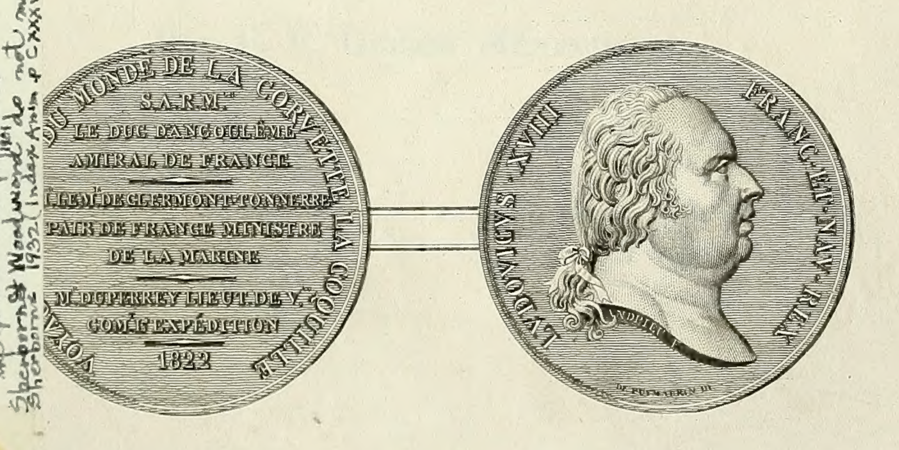
PAR M. L. I. DUPERREY,

CAPITAINE DE FRÉGATE, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDANT DE L'EXPÉDITION.

Zoologie,

PAR M. LESSON.

Tome Second. — 2e *Partie.*



PARIS.

ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

1830. — 1838

See Ann. Mag. Nat. Hist. 1901 Ser 7 Vol. 7 No. 40 p. 391 for dates of fas. C.E.C.

PREMIÈRE DIVISION.

CRUSTACÉS,

ARACHNIDES ET INSECTES,

PAR F. C. GUÉRIN MÉNEVILLE.

AVANT-PROPOS.

Le célèbre Latreille, en me chargeant de le remplacer dans la publication des *animaux articulés* du Voyage autour du monde fait par la corvette de S. M. la *Coquille*, m'avait imposé une tâche dont je ne m'étais pas dissimulé les difficultés. Pour la remplir convenablement, je résolus d'apporter à cette rédaction les soins les plus scrupuleux, espérant ainsi répondre à l'attente d'un savant que la mort a depuis enlevé à la France, dont il était une des gloires. D'ailleurs j'avais aussi à cœur de répondre à la confiance dont MM. Duperrey et d'Urville m'avaient honoré, en m'associant à leur collaboration, et je résolus de suivre, autant qu'il était en moi, les traces du premier de ces voyageurs, en donnant à mon travail toute la perfection et l'intérêt scientifique nécessaires, pour qu'il ne demeurât pas au-dessous du grand monument scientifique et national auquel il devait se rattacher.

Afin d'arriver à ce résultat, j'ai dû me livrer à de longues et pénibles recherches; je me suis vu réduit à braver le reproche de lenteur qu'on m'adressait, dans la conscience que cette prétendue lenteur imprimerait un cachet plus durable à mon travail. Maintes fois M. Arthus Bertrand, éditeur de cette vaste et somptueuse publication, s'est plaint de ce qu'il appelait peut-être ma paresse, en me faisant sentir le tort que devait faire au Voyage de la *Coquille*, celui de l'*Astrolabe*, publié si hâtivement. Mais pouvais-je sacrifier, malgré mon amitié pour l'éditeur, l'intérêt de la science à celui de l'entreprise considérée sous le point de vue commercial? Fort heureusement je trouvai dans M. Ar-

thus Bertrand un libraire plus jaloux de faire un bon livre, que de livrer au monde savant un de ces ouvrages comme on en produit tant, exécuté avec rapidité et une telle légèreté, que les auteurs y paraissent étrangers aux sciences qu'ils se chargent d'y traiter. Certes, faire figurer, par files et souvent sans pattes, des insectes sur de grandes planches, donner à ceux-ci des noms sans être certain qu'ils n'en aient pas reçu, brocher des descriptions, sans s'inquiéter de celles qu'en ont déjà beaucoup mieux faites une foule d'auteurs, est chose facile; il m'eût suffi de quelques mois pour en produire au moins autant. Le lecteur judicieux verra que telle n'a pas été la marche que j'ai suivie; il reconnaîtra que la durée du travail fut motivée par des investigations bibliographiques aussi nombreuses que difficiles et par les comparaisons qu'il m'a fallu faire entre des espèces nouvelles ou des genres inédits et ce qui existait déjà dans la science.

Ici viendrait naturellement se placer cette réflexion que, par le temps employé pour la rédaction de la partie dont j'avais accepté le fardeau, j'ai laissé aux auteurs de plus d'une circumnavigation postérieure le temps de publier leurs récoltes. Il me sera facile de répondre que la science gagnera plus dans un travail longuement élaboré que dans ces publications hâtives écrites sous les inspirations rapides et parfois fugitives du moment; publications où l'auteur semble aspirer à un prix de course plus qu'au succès scientifique. On en jugera par les citations que je ferai tout à l'heure.

Ce n'est pas non plus sans de grands sacrifices que j'ai pu mettre à terme l'histoire des animaux articulés du Voyage de la *Coquille;* car, ce travail, je l'ai entrepris et achevé par amour pour la science; sans doute si je l'avais écrit comme à la mécanique, qu'on me passe l'expression, j'eusse obtenu des récompenses données avec tant de libéralité à qui sait les enlever de vitesse; mais il m'a fallu prélever sur les travaux qui assurent

l'existence de ma famille, une part considérable de mon temps pour l'accorder à des recherches ingrates, difficiles, et qui produisent peu d'effet aux yeux de tant de gens, incapables d'apprécier la valeur des livres autrement que par leur grosseur et la promptitude de l'exécution. Il a fallu la passion scientifique dont je suis animé pour me soutenir dans la volonté de terminer consciencieusement mon travail et de contribuer ainsi à une publication honorable pour le département de la marine auquel les sciences naturelles devaient déjà beaucoup.

Il ne faut ni un grand mérite ni beaucoup de temps pour rechercher dans les collections le nom déjà donné à tels ou tels insectes (ce ne sont pas les noms qui leur manquent, soit en France, soit à l'étranger); il n'en faut pas davantage pour décrire ensuite à la hâte ces mêmes animaux : un pareil travail m'a toujours répugné; il ne sert qu'à entasser pages sur pages, volumes sur volumes. La science, embarrassée par la synonymie obscure qui en résulte, devient un vrai dédale où les bons esprits se perdent, et les entomologistes, aujourd'hui, ne savent vraiment plus comment se débarrasser de cette lèpre qui rend leurs études infinies, pénibles, incertaines, et prépare à ceux qui viendront après nous des difficultés capables de les dégoûter de l'étude des sciences naturelles. Un seul fait prouvera ce que j'avance. Le genre *Macrothops* est inscrit dans l'*Astrolabe* (partie entomologique, page 210), et, à la suite de ce nom générique, je lis la citation du nom de Mac Leay, de même qu'on lit celles de Dejean, Guérin, Gory, etc., etc., sous d'autres noms génériques ou spécifiques; mais que dit un nom sans l'indication de l'ouvrage ou du mémoire dans lesquels l'insecte fut publié? Il ne peut qu'entraîner l'entomologiste qui veut remonter aux sources, à des recherches longues et rebutantes, au bout desquelles il doit encore demeurer dans le doute (1). J'ai en

(1) Comme je l'ai fait pour le genre *Scleroderme* de Klug, que Latreille avait fait entrer dans tous ses ouvrages, sans dire qu'il était inédit.

vain feuilleté les ouvrages de Mac Leay qu'on possède à Paris; j'ai en vain écrit à Londres : on m'a répondu que Mac Leay avait décrit beaucoup d'espèces et qu'il en a aussi beaucoup nommé sans les publier, en sorte que je suis contraint à rester dans un doute perpétuel pour ce genre *Macrothops*, ou je dois enregistrer aveuglément son nom sous une garantie de peu de valeur. Or il est plus expéditif de commencer de suite par là, en se contentant d'avoir recours au tiroir de telle ou telle collection en réputation et en adoptant, sans examen, le nom que l'on trouve sur l'étiquette de l'espèce qui nous paraît identique avec la nôtre, nom que l'amateur a souvent pris dans la boîte d'un autre, lequel le tient lui-même d'une source semblable : on peut de cette manière avoir publié un volume en deux ou trois mois; mais je suis de ceux qui ne vont pas si vite.

D'autres amateurs, à l'examen superficiel d'un insecte qu'ils n'aperçoivent pas au milieu de l'un des cartons d'une collection à peu près classée, trouvent tout simple d'en créer un genre auquel ils ajoutent le *Nobis* de rigueur, et bientôt ce prétendu genre, orné d'une étiquette de couleur portant son nom barbare en caractères majuscules, est fondé à leurs yeux et pompeusement consacré dans un catalogue. Qu'un naturaliste, pressé de bâcler un pareil ramas de doubles emplois, aille consulter de tels matériaux et les collections qui en fournirent la base, qu'il compare son insecte et qu'il le trouve semblable à celui dont se forme un de ces genres sans consistance, comme, par exemple, les *Cilibé*, *Astrol.*, p. 262, *Diphucephala*, p. 200 (1), *Sericesthis*, p. 206, *Geobatus*, p. 215, il n'aura qu'à écrire ses caractères de la sorte : « *Les* Cilibés *ont un peu le port des* Peltis *et des* Thymalus; *ils sont propres à l'Océanie et aux îles Moluques, et leurs caractères les éloignent beaucoup des* Heleus » ? ? ? ? ? Que l'insecte ne ressemble pas à ceux des

(1) J'ai décrit trois espèces appartenant à deux de ces genres, croyant qu'ils seraient caractérisés dans l'*Astrolabe*.

collections que l'on consulte, et qu'il soit différent, quoique voisin, de quelques groupes connus, sans plus tarder on en fera encore un genre, tels que *Pyronota,* p. 213, *Elytrurus,* p. 400, *Myllorhinus,* p. 418, etc. etc. etc. Le genre *Micronyx* (1), par exemple (*Astr.,* p. 188), sera ainsi caractérisé : « *Ce nouveau genre a une assez grande affinité avec les* Rutela, *les* Pelidnota, *les* Areoda *et les* Macraspis; *mais, d'après la forme des ongles, du clypeum, et le facies général, il ne peut être séparé des* Anoplognathides *de Mac Leay.* » Ou bien enfin, s'affranchissant *du préjugé de caractériser, avec autant de détail, les genres nouveaux*, on procédera comme pour les genres *Pachycœlia, Baryscelis, Chrysobalus, Aporhina* (*Astr.*, p. 248, 253, 267,310), ou autres, en ne leur assignant aucuns caractères. Outre ces observations, dont on pourrait remplir des pages, si l'on avait du temps à perdre, il existe encore dans les ouvrages faits sur ce modèle une quantité d'inexactitudes, qu'il serait trop long de signaler, et dont les plus saillantes sont relevées dans mon texte aux pages 184, 280, 278, 276 et 195 (voyez une note à la table au sujet de la *Libellula bramina*). Je me bornerai maintenant à attirer l'attention des entomologistes sur l'énormité de celle qui se trouve aux premières pages de l'*Astrolabe*, par exemple à la page 23, dans laquelle on trouve la description de l'*Arnidius Marginatus* Leach, tandis que le même insecte est décrit une seconde fois au verso, sous le nom de *Carenum Cyaneum!* Je me suis assuré de ce fait curieux et caractéristique en voyant l'individu de la collection de M. Dupont et celui du muséum de Paris.

Ce n'est point ainsi que j'ai procédé; j'ai eu la naïveté de croire que, pour fonder un genre nouveau, il fallait comparer d'abord

(1) Schonnherr a donné aussi ce nom à un genre de Charançons (*Genera et Spec. Curcul.* t. 3, p. 423). Est-ce par modestie ou inattention que M. Boisduval, en corrigeant les épreuves de cet ouvrage, ne l'a pas changé, puisqu'il avait déjà *caractérisé* et publié un autre genre sous le même nom?

toutes les espèces qu'on voulait y faire entrer, avec celles des genres qu'on suppose voisins; j'en ai toujours disséqué la bouche, et souvent celle des genres avec lesquels je les comparais; j'ai cru surtout qu'il était utile de faire connaître les raisons déterminantes de mes nouvelles coupes, et, enfin, j'en ai formulé les caractères avec des détails suffisants pour qu'on les reconnût autant que possible sans le secours des collections où ils sont entassés.

Il en a été de même pour mes espèces; je ne me suis pas borné à dire sèchement et sans autre préambule : *Tel insecte, auquel je donne tel nom, est noir, à pattes rouges, à élytres bleues avec une bande transverse jaune :* à présent tâchez de voir avec lequel de ceux déjà décrits il a le plus de ressemblance. Il n'y manquerait que d'ajouter avec le grand Corneille :

« Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses. »

J'ai voulu mener mon lecteur du connu à l'inconnu, et je lui ai dit, après avoir cherché dans le plus grand nombre d'auteurs que j'ai pu consulter : Tel insecte a beaucoup de ressemblance avec telle espèce que vous connaissez bien ou qui est décrite et figurée dans tel ouvrage, mais elle en diffère sous les points de vue suivants : dans l'espèce que je vous cite pour exemple les pattes sont toutes rouges, dans la mienne la base des cuisses est noire en dessous; dans celle que vous connaissez la bande des élytres touche aux bords, dans la mienne elle n'y arrive pas tout à fait, etc., etc.; et, après avoir fait ainsi ressortir les caractères différentiels de mon insecte, après l'avoir ainsi isolé de ses congénères (1), je l'ai décrit presque minutieuse-

(1) « Pour établir une espèce nouvelle, il faut, avant tout, la distinguer de toutes les espèces décrites, et, pour cela, il est nécessaire de les connaître toutes, soit en nature, soit d'après des descriptions. La même règle s'applique à la formation d'un genre; elle exige autre chose qu'une différence vague et superficielle : il faut trouver un caractère certain, qui distingue le nouveau genre

ment et de manière à ne pas permettre qu'il soit confondu avec quelque insecte que ce soit. Cette façon de procéder est, à la vérité, beaucoup plus longue, puisque, pour s'assurer qu'une espèce est nouvelle, il faut comparer toutes celles du même genre et feuilleter souvent un grand nombre d'ouvrages; quelquefois même, pour m'assurer que mon espèce appartenait certainemeut au genre auquel je la rapportais, il m'a fallu examiner ses caractères génériques comparativement et faire l'anatomie de sa bouche. La même manière de procéder a été appliquée à la formation des genres nouveaux; on verra dans mon texte, aux pages 17, 27, 71, 79, 213, 247, par exemple, que j'ai été obligé de faire de nouveaux tableaux des familles pour y introduire un genre et lui assigner sa place naturelle dans la série zoologique. Ces travaux, en général peu appréciés d'un certain nombre d'acheteurs de livres ou méprisés par des prétendues sommités de la science, qui, soignant plus leur renommée que leurs ouvrages, portent uniquement leurs vues aux places lucratives, ces travaux, dis-je, n'ont été faits qu'avec prudence et lenteur, après un grand nombre de dissections exécutées sous la loupe; des faits bien établis, qui me conduiront peut-être à la cécité, comme le malheureux Savigny, en sont le résultat que j'ose donner pour incontestable; mais, du moins, j'aurai la consolation d'avoir rempli honorablement la tâche que je m'étais donnée, et d'avoir fait un travail que je crois digne du grand et bel ouvrage auquel ont concouru des savants dont l'exemple me commandait de travailler en conscience.

Comme le nombre de feuilles mis à ma disposition était limité, je me suis abstenu d'y perdre l'espace avec de ces prétendus

de tous ceux qui existent déjà. J'en dirai autant de la création des familles, des tribus, des ordres et des classes. » (Burmeister, mém. sur la div. nat. des punaises terrestres (géocorises) considérées surtout relativement à la structure de l'antenne. Revue entom. de Silbermann, t. 2, p. 6.)

coups d'œil géographiques et autres généralités qui ne sauraient être d'aucune utilité pour la science, attendu qu'elles n'eussent pu s'établir que sur un très-petit nombre de faits, recueillis en passant, à la hâte, souvent dans des saisons pendant lesquelles les insectes sont encore en nymphes ou à l'état de larves. Sans être de la secte des incrédules, je n'ajoute aucune foi aux assertions de ces voyageurs qui, parce qu'ils n'ont pas trouvé de fastueux insectes dans un pays, où eux-mêmes déclarent n'avoir demeuré que peu de jours à une seule époque de l'année, viennent nous dire que ce pays ne produit que peu ou pas d'insectes. Il est évident que si l'on passait seulement une année dans le même lieu, on changerait d'opinion ou que, du moins, on aurait quelque raison à avancer des faits moins incertains : je citerai à l'appui de mon opinion une observation de M. Gay qui, ayant habité le Chili cinq années sans trouver un seul individu d'un Mélasome (le *Gyriosomus lævigatus* que j'ai publié dans le Magasin de zoologie, 1834. cl. IX, pl. 103), en a pris en quantité pendant le cours de la sixième. J'aurais pu reproduire ici quelques-unes des notes recueillies par M. d'Urville à la suite des relâches qu'il a faites à Sainte-Catherine, à Callao, à Payta, etc.; mais les raisons que j'ai exposées plus haut me décident à m'en abstenir. En général, on ne saurait trop se prémunir contre ces auteurs sédentaires ou ambulants, qui veulent s'ériger en législateurs, sauf à voir, peu après, leurs ordonnances conspuées par le bon sens public.

On sera peut-être surpris de trouver que la presque totalité des Lépidoptères portent dans mon texte des noms qu'ils n'ont pas sur mes planches, publiées depuis sept ans (1); cette différence vient de ce que le naturaliste qu'on chargea de publier l'entomologie de l'*Astrolabe*, ne tenant aucun compte des travaux qui ne sont pas les siens, et voulant avoir l'insigne honneur de

(1) Voyez, à la page 171, le tableau de la publication des livraisons de la *Coquille* et l'époque de celle de l'entomologie de l'*Astrolabe*.

placer son nom à la suite de celui d'un papillon, a mieux aimé créer des difficultés pour les naturalistes que d'adopter des noms qui pour tout autre existent en possession d'état dans la science, que j'avais eu le droit d'imposer à ces mêmes Lépidoptères sur des planches somptueusement coloriées, publiées deux ans avant le texte de M. Boisduval, et qui conséquemment eussent équivalu pour tout autre à une description complète. Quand un nom d'espèce ou de genre est donné dans une collection seulement, comme on n'est pas tenu de le deviner, on n'est point blâmable en l'ignorant, et chacun demeure dans son droit de publier cette espèce ou ce genre (1); mais quand des espèces sont figurées dans un ouvrage dont le texte demeure sous presse, que leurs figures sont reconnues bonnes ou seulement suffisantes, leurs noms doivent être respectés, nul n'a le droit d'embrouiller la synonymie en les changeant. Linnée, le grand législateur de l'histoire naturelle, foudroie par avance, dans son style concis, de pareils abus : je pense donc que, le code du professeur d'Upsal sous les yeux, on ne saurait assez blâmer la conduite de l'auteur de l'entomologie de l'*Astrolabe ;* pour moi, qui crois entendre mieux les intérêts de la science, je n'ai pas cru devoir tenir à faire prévaloir mes noms, quoique j'en eusse le droit ; j'ai même adopté ceux que leur substitua M. Boisduval, montrant ainsi à quel point je craindrais d'encourir le reproche d'embrouiller la synonymie.

Je ne terminerai pas cet avant-propos sans remercier MM. Lesson, Serville, Lefebvre, Chevrolat et Gory, pour les belles espèces qu'ils m'ont communiquées; en effet, ces natu-

(1) « Je remarque que plusieurs naturalistes s'empressent, comme par une anticipation titulaire, de donner des noms à quelques coupes qui leur paraissent devoir former de nouveaux genres, sans se donner la peine d'en établir les caractères. Ce ne sont que de simples indications, *et qui n'imposent aucune loi.* » (Latreille, Nouv. Dict. d'hist. nat., nouv. édit., t. 23, p. 192 ; et Mac Leay, Horæ entom., édit. Lequien, p. 24.)

ralistes ont pu se procurer beaucoup d'insectes que M. d'Urville n'avait pas pris et qui ne font point partie des collections qu'il remit au muséum. M. Percheron voulut bien m'aider aussi en m'ouvrant sa riche bibliothèque et en rédigeant pour moi la description d'une partie des Hémiptères Géocorises ; je le prie d'en recevoir mes sincères remercîments.

Paris, ce 15 novembre 1838.

Guérin Méneville.

Nota. La signature I n'existe pas, elle devait se composer de l'Avant-Propos qui, formant deux feuilles au lieu d'une, porte les signatures A et B.

CHAPITRE XII.

CRUSTACÉS ET ARACHNIDES:

PAR F.-E. GUÉRIN.

COMME le nombre des espèces nouvelles que nous décrivons dans ce chapitre est assez borné, nous n'avons pas cru devoir faire une division distincte pour chaque ordre; nous n'établirons donc que deux grandes sections correspondantes aux deux classes traitées ici.

§ I.

CRUSTACÉS.

1. OCYPODE DE D'URVILLE, *Ocipode Urvillei.* GUÉR.

O. Testâ rhomboido-quadratâ, brachiis inæqualibus granulatis. Oculorum pedunculis ultra ipsos oculos in spinam productis; spinâ glabrâ, minutissimâ.

PLANCHE I, fig. 1.

Il est de forme carrée, un peu plus large que long; son chaperon est étroit, avancé, arrondi en avant et infléchi; son bord antérieur est sinué, terminé en pointe aux angles, rebordé et finement crénelé. Les bords latéraux sont d'abord parallèles et droits jusqu'au tiers de la longueur de la carapace, ils se rapprochent ensuite un peu vers le bord postérieur qui est coupé transversalement. Le dessus de la carapace est un peu bombé, finement granulé; les régions ne sont pas saillantes, mais elles sont assez bien marquées par des lignes enfoncées. Les yeux sont très-grands, logés dans deux grandes fossettes très-larges, surtout en dessous, et bordées d'une petite carène crénelée; ils sont terminés par une petite pointe conique, arrondie au bout et ayant à peine le cinquième de la longueur totale de l'œil.

Les pinces sont inégales, la droite étant plus grande; celle-ci a le premier article triangulaire ayant l'arête supérieure arrondie et peu chagrinée, et les deux arêtes inférieures dentées et épineuses. Le second article est très-bombé extérieurement, denté en dehors, avec une épine aiguë en dedans. La main est comprimée, granulée, dentée en scie en dessous et sur le bord supérieur, avec les doigts pointus garnis de dents comprimées et assez tranchantes en dedans. La pince gauche est beaucoup plus petite, sa main est plus étroite et les doigts sont plus longs et moins courbés.

Les pattes sont longues, comprimées, garnies en dessus de petites stries courbes qui les font paraître écailleuses; celles de la seconde paire sont les plus longues; viennent ensuite les troisièmes, les premières et les dernières qui sont les plus courtes et dont le premier article est moins large. Leur ongle est cannelé dans la longueur, garni de poils noirs en dehors, et légèrement aplati. De Taïti.

La fig. 1 représente l'Ocypode de d'Urville de grandeur naturelle.

a. Sa main de droite. id.

b. Un des tarses grossi.

2. GÉLASIME TÉTRAGONE, *Gelasimus tetragonon*. Ruppel.

Ruppel. Besch. und. abbildung. etc., p. 25, pl. V, f. 5, mâle.
Cancer tetragonus. Herbst. t. I, p. 257, pl. XX, f. 100, femelle.
Cancer marinus, minor, vociferans. Seba. Thes., t. III, pl. XIX, fig. 15? femelle.
Cancer tetragonus, Fabr., suppl. ent. syst., p. 341, n. 26?

PLANCHE I, fig. 2 et 3.

Nous avions considéré l'individu mâle que nous avons figuré comme une espèce distincte de celle dont nous donnons les citations plus haut : mais depuis que notre planche est gravée, plusieurs naturalistes se sont occupés de la distinction des espèces de ce genre difficile, et tout récemment, M. Ruppel a confirmé l'observation qui prouve que les femelles diffèrent des mâles parce que leurs deux pinces sont petites et égales, en sorte que les figures de Herbst et de Séba que nous avions cru appartenir à des espèces différentes de l'individu figuré dans notre planche, n'en sont que des femelles : l'examen d'un grand nombre d'échantillons de la même espèce nous a fait reconnaître que les pinces des mâles varient beaucoup pour la grandeur, pour la longueur des doigts et pour les dents dont ils sont armés; ainsi l'individu à doigt immobile simplement dentelé dont nous avons figuré la main droite, pl. 1, fig. 3, ne diffère pas d'ailleurs du gélasime tétragone; ainsi le nom de gélasime semblable que nous lui avions donné doit être supprimé.

Ces gélasimes ont été trouvés sur les côtes de l'île Borabora. Il paraît que cette espèce habite aussi plusieurs autres parties des Indes Orientales. Le Muséum en possède de Java et du Bengale; elle se trouve aussi dans les mers d'Afrique, et en a été rapportée par M. Ruppel.



3. TRAPÉZIE CYMODOCE, *Trapezia cymodoce.* Guér.

Cancer cymodoce, Herbst. Cancr., t. II, 2e part., p. 22, pl. LI, f. 5, Aud. Egypte. pl. V, f. 2.
Trapezia dentifrons. Latr., Encycl. méth., t. X, p. 695, n° 1.

PLANCHE I, fig. 4.

Cette jolie espèce est aussi propre aux mers de l'Inde et à celles d'Afrique.

La fig. 4 représente un mâle de grandeur naturelle.

a. La partie antérieure de son corps pour montrer l'insertion des antennes et la bouche.
b. Une des pinces un peu grossie.
c. L'extrémité d'une patte pour montrer les brosses transversales de poils placées sous les tarses.
d. Antenne intermédiaire grossie.
e. Antenne externe grossie.
f. Queue du mâle grossie.
g. Queue de la femelle grossie.
h. i. k. l. m. n. Les pièces de la bouche grossies.

Les individus qui proviennent du voyage ont été trouvés en pleine mer entre la Nouvelle-Hollande et les îles des Amis.

4. CYCLOCARCIN, *Cyclocarcinus*[1]. Guér.

Le crustacé qui fait le sujet de cette nouvelle coupe générique, a une forme orbiculaire qui lui donne quelque ressemblance avec les mâles des pinnothères et avec quelques leucosies, mais il ne peut être rapproché ni des uns ni des autres à cause de ses pieds-mâchoires extérieurs qui ressemblent à ceux des crabes et des potamophiles. Il ne peut être confondu avec le genre crabe, parce que sa carapace n'est pas arquée en avant comme dans les espèces de ce genre, et qu'elle est aussi longue que large, tandis qu'elle est toujours plus large dans les crabes; il s'en éloigne encore par sa queue qui est de sept segments bien distincts dans l'individu mâle que nous décrivons, tandis qu'il n'y en a que cinq dans les premiers. Il ne peut être confondu avec les trapézies à cause de la forme du test; il en est de même des thelphuses auxquelles il ressemble par ses pieds-mâchoires extérieurs, mais dont il est éloigné à raison de la forme de la partie antérieure de sa carapace qui est avancée, tandis qu'elle est presque tronquée dans ceux-ci.

Les caractères que nous assignons à ce genre sont:

Antennes extérieures courtes, cylindrico-coniques, insérées en dehors des fossettes oculaires, vers l'angle externe de la cavité buccale, ayant le premier article aplati et en-

[1] De Κύκλος, cercle, et Καρκίνος, crabe.

clavé dans la carapace, et les autres cylindriques, diminuant de grosseur et de longueur.

Antennes internes insérées presque sur la ligne médiane, placées transversalement dans leurs cavités, celles-ci étant ovales. Pieds-mâchoires extérieurs occupant une cavité carrée; leur second article grand, large; le troisième de même largeur, de moitié moins long, de forme pentagone, ayant l'angle interne supérieur tronqué, et donnant attache, vers son sommet, aux trois derniers.

Yeux petits, portés sur des pédicules gros, courts, pouvant se coucher dans les fossettes, et insérés assez près l'un de l'autre au milieu du bord antérieur et de chaque côté du chaperon.

Pinces de la longueur du corps, un peu plus épaisses que les pattes.

Pieds cylindriques de la longueur du corps, terminés par un tarse un peu crochu, conique, sans sillons ni épines.

Carapace orbiculaire, tronquée en arrière, assez bombée, avec les bords latéro-postérieurs un peu coupés et aplatis; et le front un peu avancé et légèrement fendu au milieu et infléchi.

Abdomen replié, composé de sept feuillets distincts dans les mâles.

Ce genre ne se compose jusqu'à présent que d'une espèce; nous pensons que l'on trouvera dans les collections d'autres crustacés qui pourront s'y rapporter. Quoique nous n'ayons pas cherché à le rapprocher d'une manière rigoureuse et au moyen d'un tableau, des genres avec lesquels il a le plus d'affinité, nous croyons pouvoir le placer dans le voisinage des trapézies et des thelphuses, nous ne faisons en cela que suivre l'opinion de M. Latreille à qui nous avons montré la figure de ce crustacé. On ne pourra être arrêté définitivement sur sa place que lorsque l'on aura revu tous les genres de la tribu des quadrilatères et de celle des arqués; c'est un travail auquel les limites de cet ouvrage ne nous ont pas permis de nous livrer.

5. CYCLOCARCIN PINNOTHÉROIDE, *Cyclocarcinus pinnotheroides*. GUÉR.

C. Rotundatus, subglobosus. Clypeo sinuoso, inclinato, chelis paululùm inæqualibus. Testâ fuscâ, flavo-maculatâ.

Au premier aspect on prendrait ce petit crabe pour un mâle de pinnothère. Il n'a pas plus de six millimètres de long sur autant de large; il est de forme arrondie, un peu déprimé aux bords latéro-postérieurs, avancé antérieurement en un petit chaperon sinué et abaissé. Sa carapace est bombée, lisse sans sillons distincts pour indiquer les régions, et elle présente seulement deux petites bosses peu élevées au milieu des bords latéraux. Sa couleur est d'un brun rougeâtre; elle est couverte de taches jaunâtres, arrondies, placées régulièrement de chaque côté; on en aperçoit une un peu plus grande au centre, et celles qui se trouvent au bord postérieur sont moins marquées

et effacées même en arrivant près de ce bord; nous avons compté en tout vingt et une de ces taches grandes et petites.

Les pinces sont un peu inégales, fortes, à peu près de la longueur de la carapace. La gauche est un peu plus forte que l'autre. Leur main n'est pas beaucoup plus longue que l'article qui la précède, elle est bombée, presque aussi haute que longue; les doigts sont courts, crochus avec des dents arrondies très-visibles. Les pattes sont assez courtes, cylindriques; les deux premières paires sont de la longueur du corps, les suivantes diminuent successivement et très-peu: elles sont terminées par un petit crochet épais, courbé et peu aigu. Les yeux sont assez rapprochés, portés sur de courts pédicules.

L'individu qui est sous nos yeux est un mâle; sa queue est composée de sept tablettes; elles vont en diminuant à partir de la troisième qui est la plus large; elles sont égales en longueur, et la dernière est triangulaire à côtés arrondis.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de l'île de Waigiou.

PINNOTHÈRE VILLOSULE, *Pinnotheres villosulus.* Guér.

P. testâ subquadratâ, globosâ, villosâ; fronte emarginatâ; pedibus primis et secundis æqualibus: cœteris paululùm brevioribus: interiori parte chelarum dente paululùm prominenti.

L'individu que nous avons sous les yeux est une femelle; sa carapace a un peu plus de sept millimètres de long sur autant de large; elle est de forme carrée à angles très-arrondis, globuleuse, molle, couverte d'un duvet court, serré et brun sur toute sa surface; son chaperon est un peu avancé, un peu échancré au milieu. Les yeux sont assez rapprochés, placés de chaque côté du rostre, portés sur de très-courts pédicules. Les antennes intermédiaires sont logées dans des fossettes ovales; elles sont placées obliquement à l'axe du corps et se dirigent sur les côtés et en haut. Les pieds-mâchoires extérieurs sont insérés à une très-grande distance l'un de l'autre, et ne se touchent que par leur sommet. Leurs trois premiers articles sont nuls; le quatrième est très-grand, plus large à l'extrémité, un peu avancé au milieu antérieur et donnant attache aux cinquième et sixième qui sont courts, étroits et très-ciliés aux bords. Le plus grand est garni de poils très-serrés en dedans et aux bords. Les antennes extérieures sont très-courtes, composées de cinq articles avant le filet qui est lui-même très-articulé. Le premier article est soudé à la carapace et sépare les yeux, des fossettes des antennes intermédiaires; les autres sont ovoïdes, tronqués aux deux bouts, et vont en diminuant d'épaisseur; les antennes dépassent de très-peu le bord antérieur de la carapace.

Les pinces sont de la longueur du corps, égales, peu robustes; la main, en y comprenant les doigts, est aussi longue que les deux articles précédents réunis; les doigts sont crochus, finement dentés en dedans et ayant chacun à leur base une dent peu saillante et arrondie. Les pattes sont assez fortes, courtes; les premières et les secondes

sont presque égales, moins longues que la carapace; les suivantes diminuent un peu de longueur. Ces pattes ainsi que les pinces sont couvertes du duvet brun qu'on observe sur le corps; elles sont de plus ciliées sur leurs bords. La queue est très-large, de sept tablettes, dont les deux premières très-étroites, les autres presque égales; leur milieu est un peu élevé en saillie arrondie; elle est aussi garnie du même duvet brun.

Cette espèce diffère essentiellement du Pinnothère Mytilorum et des espèces de Leach que M. Latreille lui réunit, parce que ceux-ci ont le corps glabre, parce que leurs antennes intermédiaires sont placées transversalement dans leurs fossettes, et parce que leur seconde paire de pattes est beaucoup plus longue que les autres. Elle a bien de la ressemblance avec l'espèce figurée dans le grand ouvrage sur l'Égypte, pl. VII, f. 1. Mais celle-ci est plus grande; ses antennes internes sont placées transversalement comme dans le Mytilorum. Ses pieds-mâchoires ne sont pas si larges, et la dent de la base du doigt inférieur des pinces est très-forte.

Notre Pinnothère a été pris sur les côtes de l'île de Timor. On n'a conservé aucune note sur le lieu où on l'a trouvé.

SÉSARME, *Sesarma.* Say.

Ce genre, établi par Say dans le Journal de l'Académie des Sciences de Philadelphie, t. I, p. 73, avait été abandonné par son auteur et réuni aux grapses; M. Milnes Edwards vient de le reprendre et lui a donné des caractères certains et d'une valeur suffisante pour qu'il soit désormais impossible de ne pas l'adopter. Ces caractères seront publiés dans un ouvrage qu'il prépare et dont il a bien voulu nous montrer le manuscrit.

L'espèce que nous allons décrire a été examinée par lui et rentre parfaitement dans le genre Sésarma tel qu'il l'adopte.

1. SÉSARME TRAPÉZOIDE, *Sesarma trapezoidea.* Guér.

S. testâ rubrâ, flavo-maculatâ, trapeziformi, posteriùs latiori, complanatâ, utrinquè pilosâ. Fronte quatuor plicis truncatis; marginibus anterioribus et lateralibus bidentatis. Pedibus planis, rubris, flavo-fasciatis.

La plus grande largeur de sa carapace se trouve vers le tiers postérieur et est égale à sa longueur; la forme de cette carapace est celle d'un trapèze, elle est plus étroite antérieurement; son front est un peu avancé, divisé en quatre lobes tronqués et presque égaux dont les latéraux sont un peu plus avancés que les intermédiaires. Les cavités oculaires sont grandes et occupent chacune le quart de la largeur anté-

rieure de la carapace ; leur angle externe ne s'élève pas à la hauteur du front, il est terminé par une pointe aigüe et un peu avancée. Au-dessous de cette pointe et sur les côtés du test, se trouve une petite dent peu saillante, arrondie. Les bords latéro-postérieurs de la carapace sont coupés obliquement et sont un peu plus grands que le bord postérieur qui est transversal. Le dessus de la carapace est très-peu bombé, les régions en sont bien marquées, élevées ; tout ce dessus est lisse et les bords seuls sont garnis de poils courts et serrés ; sa couleur est d'un rougeâtre vineux un peu violet, on observe de petites taches jaunes irrégulières, surtout en arrière. Le front est un peu plus rouge ; il est rabattu dans toute sa largeur et terminé par une crête aiguë qui couvre l'insertion des antennes intermédiaires. Les côtés en dessous et vers la bouche sont assez bombés, ils sont couverts d'un duvet jaunâtre et très-serré. Les pieds-mâchoires extérieurs laissent, comme dans les Grapses, un hiatus assez grand entre eux : leur troisième article offre une crête élevée qui le traverse obliquement de l'angle postérieur externe à l'angle antérieur interne. La queue de la femelle que nous avons sous les yeux est très-grande, ronde et composée de sept tablettes.

Les pinces sont courtes, petites, égales, un peu rugueuses, avec les doigts terminés en cuiller. Les pattes sont grandes, très-aplaties, garnies de rugosités, surtout au premier article, qui présente vers l'extrémité et en dessus une forte dent crochue. Le second article a quelques cannelures peu marquées. Les ongles sont longs, crochus au bout, et garnis de très-petites épines. La couleur des pattes est la même que celle du dessus de la carapace ; elles ont des bandes transverses sinuées et souvent interrompues, de couleur jaune.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *Sesarma tetragona* de M. Edw. et de Lamarck, conservée au Muséum ; mais celle de Lamarck est d'égale largeur en avant et en arrière, et son front ne présente pas de lobes distincts comme dans la nôtre. Les dents antérieures des côtés de la carapace de la Sésarme tétragone sont beaucoup plus fortes et plus aiguës que celles de notre espèce.

La Sésarme trapézoïde a été trouvée sur les côtes de l'île de Taïti.

2. GRAPSE CRÉNELÉ, *Grapsus crenulatus.* Guér.

G. testâ rubenti, complanatâ, subquadratâ : utrinquè deflexâ, tridentatâ, dentibus crenulatis. Fronte transversali, paululùm rotundâ. Manibus æqualibus, lævibus, introrsùm pilosis. Pedibus marginibus ciliatis.

Cette espèce s'éloigne des Grapses proprement dits par quelques caractères qui nous semblent assez importants pour autoriser, plus tard et quand on aura d'autres espèces analogues, à faire une nouvelle coupe générique ; il serait possible qu'elle entrât dans le genre pseudo-grapse établi par M. Milnes-Edwards ; mais, comme nous n'avons fait que jeter un coup-d'œil sur son manuscrit, il nous est impossible d'avoir une certitude

à cet égard, c'est pourquoi nous laissons provisoirement notre crustacé dans le genre Grapse.

Il est un peu plus large que long; sa longueur est de vingt-trois millimètres et sa plus grande largeur de vingt-six. Sa carapace est de forme carrée, tronquée en avant et en arrière, avec les côtés arrondis; la surface supérieure est finement chagrinée, avec les régions bien marquées; les lignes qui marquent la séparation des régions cordiale, génitale et hépatique, forment au milieu la figure d'une *H*. Le front s'abaisse un peu, il est terminé par une crête saillante, un peu arrondie. Les fossettes oculaires sont assez grandes, plus en arrière, terminées à l'angle externe par une épine aiguë. Les yeux sont de grandeur ordinaire, ils atteignent presque l'épine latérale de leur fossette.

Les côtés de la carapace sont arrondis, garnis de deux dents après celle qui termine les fossettes des yeux; la dernière de ces dents se trouve vers le milieu de ce bord latéral, l'autre est placée entre celle-là et celle du coin des yeux. Ses bords sont en outre finement crénelés, un peu relevés. Le bord postérieur est transverse.

Le dessous de la carapace, vers la bouche, est assez bombé, garni de poils courts et peu serrés. La bouche occupe un espace carré : les pieds-mâchoires extérieurs laissent entre eux un espace ouvert assez considérable, mais pas tant que dans le *Grapsus pictus;* leur second article n'est pas rétréci en haut, comme dans ce grapse, il reste d'égale largeur et se trouve rétréci à sa base. Le troisième article diffère encore plus du même dans l'espèce à laquelle nous le comparons; il est plus large que long, arrondi à ses angles, échancré au bord antérieur pour recevoir les autres articles, et il porte vers les bords latéraux, et de chaque côté, une petite élévation qui laisse son milieu en creux.

Les pinces sont presque égales, assez grandes, épaisses, lisses; la main est bombée en dessus, avec les doigts de sa longueur, courbés, terminés en cuiller et ayant des dents arrondies et assez nombreuses en dedans; les parties de ces pattes qui regardent le corps sont garnies de longs poils très-minces et soyeux, il y en a surtout un paquet considérable et circonscrit en ovale à la partie interne des mains.

Les pattes sont moins aplaties et moins larges que dans le *Grapsus pictus*, elles sont lisses, leurs deux premiers articles sont garnis à la tranche externe ou supérieure de longs poils très-serrés, le troisième article a de ces longues franges de poils à la tranche supérieure et inférieure; les tarses sont aussi longs que l'article qui les précède, ils sont légèrement cannelés en dessus et peu garnis de poils.

Notre individu est un mâle; il ressemble un peu au *Grapsus octo-dentatus* de la collection du Muséum, mais celui-ci a quatre dents aux bords latéraux, il est plus bombé que le nôtre, ses bords ne sont pas un peu relevés et sa carapace est plus large postérieurement, tandis que le contraire a lieu dans notre espèce. Sa couleur est rougeâtre.

Il a été trouvé dans les mers de la Nouvelle-Hollande.

CRIOCARCIN. *Criocarcinus* [1]. GUÉR.

Un crustacé fort remarquable, qui n'avait été vu que par Séba et Linneus et dont on

[1] De Κριὸς, bélier, et Καρκίνος, crabe.

n'avait fait depuis que copier la figure, nous a donné l'occasion d'établir ce nouveau genre. Au premier aspect il se rapproche des Micippes par son front qui est abaissé et terminé par un chaperon ou bec denté; mais il s'en éloigne par la saillie que font ses yeux hors de leurs fossettes, et surtout par l'insertion du deuxième article de ses antennes latérales [1].

En étudiant l'arrangement des genres que M. Latreille a présentés dans la dernière édition du Règne Animal, nous avons cherché à placer notre nouveau genre dans le voisinage de ceux qui ont le plus de caractères communs avec lui, et nous avons dû apporter quelques modifications aux caractères de ceux-ci pour y intercaler le nôtre; le tableau ci-joint est destiné à faire mieux ressortir ces caractères et la place que le genre Criocarcin doit occuper dans la méthode de M. Latreille.

I. Longueur des deux pieds, n'excédant guère celle du corps.

A. Serres (des mâles au moins) notablement plus grosses que les pieds. Pédicules oculaires très-courts.

Les g. *Mithrax*, *Acanthonix*, *Pise* et *Péricère*.

B. Serres (même des mâles) à peine plus épaisses que les pieds suivants; pédicules oculaires moyens ou grands.

a. Pédicules oculaires susceptibles de se cacher dans leurs fossettes.

1. Deuxième article des antennes latérales naissant de l'extrémité du premier. Test n'étant pas incliné en avant. Yeux ne dépassant pas les épines qui entourent les fossettes oculaires, etc.

Genre *Maïa*. Leach.

2. Deuxième article des antennes latérales naissant de l'extrémité du premier; test incliné en avant; yeux dépassant de beaucoup les épines qui entourent leurs fossettes, etc.

Genre *Criocarcinus*. Guér.

3. Deuxième article des antennes intermédiaires naissant du bord interne et plus bas que l'extrémité du précédent; test fortement incliné en avant; yeux ne dépassant pas les épines qui entourent les fossettes oculaires, etc.

Genre *Micippe*. Leach.

b. Pédicules oculaires ne pouvant pas se retirer dans des fossettes.

Genre *Sténocionops*. Latr.

II. Longueur des premières paires de pieds excédant de moitié celle du corps.

Les genres *Camposcie*, *Halime*, *Hyas*, *Libinie*.

[1] On sait que le premier article de ces antennes est toujours soudé au test, et concourt le plus souvent à fermer inférieurement les fossettes oculaires.

La seule espèce, type de notre nouveau genre, n'avait pas été revue depuis Séba et Linneus, comme nous l'avons dit plus haut. Fabricius a fait mention de ce crustacé dans son Entomologie systématique en copiant Linnée; Herbst semble avoir copié la figure donnée par Séba en ajoutant la phrase de Linnée, et une description plus étendue qui nous paraît faite sur celle de Linnée et sur la figure de Séba; enfin on a encore copié Séba dans l'Atlas de l'Encyclopédie méthodique, mais beaucoup mieux que ne l'avait fait Herbst.

Les caractères du genre criocarcin peuvent être exprimés ainsi :

Corps ovalaire; front penché en avant; pédicules oculaires longs, insérés au-dessous de deux prolongements en forme de cornes; pouvant se cacher entièrement dans deux fossettes formées par le bord inférieur de ces prolongements du test, par le bord externe du premier article des antennes latérales et par la base de deux grandes épines du test.

Premier article des antennes externes terminé en haut par deux épines, point dilaté à l'extérieur en lame transverse; le second article inséré à l'extrémité du précédent entre les deux épines et plus près de l'épine interne; ce second article long, atteignant le milieu de la longueur du rostre; troisième article de moitié moins long que le précédent, ces deux articles garnis de chaque côté de longs poils raides. Fouet des antennes allant en diminuant, un peu plus long que les deux articles précédents réunis, et composé d'un grand nombre de petites articulations; ces antennes latérales ayant leur deuxième article inséré à la hauteur de la base des yeux, et entre cette base et l'insertion des antennes intermédiaires.

Antennes intermédiaires insérées dans deux fossettes triangulaires placées sous le rostre, à la hauteur de l'insertion du deuxième des articles intermédiaires, de forme ordinaire.

Espace compris entre les fossettes des antennes intermédiaires et la bouche, d'une hauteur égale au tiers de sa largeur, se relevant en une petite crête qui borde la bouche en avant.

Pieds-mâchoires extérieurs occupant un espace trapézoïdal, plus large et un peu arrondi en avant; leur premier article, petit, triangulaire; le second, le plus grand de tous, fortement échancré à son bord supérieur externe, denté en scie au bord intérieur. Le troisième article de forme carrée, inséré dans l'échancrure externe du précédent, plus large que lui, offrant à son angle supérieur interne une profonde échancrure dans laquelle s'insère le quatrième article, qui est assez grand, aplati, tronqué et un peu dilaté au bout. Quatrième article moins long que le précédent, cylindrique; le cinquième un peu plus long, cylindrique, plus mince et terminé par un faisceau de poils. Flagre aussi long que son support, qui occupe un espace de moitié moins large que le deuxième article du pied-mâchoire.

Queue (dans la femelle) très-large, composée de sept tablettes, les trois premières étroites, égales; les trois suivantes grandes, soudées entre elles et ne laissant voir que les sutures, la dernière également grande, mais pouvant se mouvoir.

Serres à peine plus épaisses que les pieds. Main plus longue que l'article qui la précède.

Pattes des deux premières paires égales et de la longueur du corps. Les troisièmes et quatrième allant en diminuant, tarses terminés par un crochet aigu.

1. CRIOCARCIN A SOURCILS. *Criocarcinus superciliosa.* Guér.

C. testâ tuberculatâ, spinosâ et villosâ; antrorsùm angustâ et inclinatâ; fronte bidentatâ; spinis ocularibus porrectis, apice trifido; oculorum pedunculis elongatis; manibus brevibus, inermibus.

Cancer superciliosus, Linn., Syst. nat., t. II, p. 1047, n° 45. Mus. Lud. ulr. 444-15. Fabr., Ent. syst., t. II, p. 461, n° 77. Herbst Krabben ersterband., p. 227, n° 117, pl. XIV, fig. 89.

Cancer araneus, crustaceus, cornutus, amboinensis, Seba, Thes., t. III, tab. 18, f. 11.

Maia superciliosa Latr., Expl. des pl. de l'Encycl. méth. et atlas, pl. CCLXXVI, fig. 4.

Ce crustacé est long de trois centimètres et demi, et large d'un peu plus de deux centimètres; sa carapace est ovalaire, rétrécie en avant, garnie de tubercules de différente grosseur et de poils raides, crochus au bout; ses régions sont bien marquées, et l'on remarque de chaque côté et un peu en avant un enfoncement profond à la séparation des régions branchiales et hépatiques supérieures. La région génitale, qui est placée en avant et un peu au-delà du milieu de la longueur du corps, porte au milieu une forte épine un peu courbée, dirigée en avant et arrondie au bout. A partir de cette épine jusqu'à l'extrémité antérieure, la carapace s'abaisse par une courbe régulière sans coupure brusque, comme cela a lieu chez les micippes; le front descend plus bas que le dessous du corps, il est terminé par deux épines divergentes en forme de fourche. Les yeux sont portés sur deux proéminences avancées en forme de cornes transversales, dirigées un peu en avant, terminées par trois épines, dont deux en dessus et une au-dessous de l'antérieure. Cette épine antérieure est la plus grande, elle est dirigée en dehors, en avant et en haut, et terminée par un petit bouton lisse; l'autre est plus petite, dirigée en dehors et en arrière; enfin, celle de dessous, qui est placée sous l'antérieure, est à peu près égale à la précédente, elle est dirigée en dehors et en bas. La distance comprise entre ces deux cornes, prise de l'extrémité des épines antérieures et supérieures, est égale à la largeur du corps. Les yeux sont insérés dans une fossette au-dessous et entre les trois épines, leur pédoncule les dépasse de la moitié de sa longueur; il est cylindrique, de la même largeur, et terminé par l'œil qui est ovalaire et pas plus gros que son pédoncule.

En arrière et un peu au-dessous des supports des yeux, et tout-à-fait sur les bords latéraux de la carapace, on observe deux grandes épines courbes, horizontales, dirigées un peu en avant, terminées par un petit bouton lisse, et ayant à leur bord antérieur deux petits tubercules arrondis et qui les font paraître comme dentées; ces épines sont encore placées plus haut que celle du milieu de la région génitale; les régions branchiales sont très-grandes, bombées, séparées des autres par un sillon qui devient pro-

fond à leur séparation d'avec la région génitale : elles portent en arrière et vers le quart de la longueur du corps, une grande épine placée sur le côté, dirigée en dehors, en arrière et un peu en haut, terminée par un bouton lisse et ayant quelques petits tubercules peu saillants en dessus. Beaucoup plus bas, presque au bord de la carapace et dans son milieu, se trouve de chaque côté une épine beaucoup plus petite, arrondie au bout et dirigée en avant. Enfin, le bord postérieur de la carapace est sinué, un peu prolongé au milieu où l'on voit une épine placée au centre du bord postérieur, et dirigée en haut et en arrière.

Les pinces sont courtes, minces; leur longueur est beaucoup moindre que celle du corps, elles sont lisses; leur dernier article ou le poignet n'est pas plus épais que les précédents; sa longueur, y compris les doigts, égale celle des deux articles précédents réunis. Les doigts sont courbés en dedans, tranchants intérieurement avec de petites dentelures peu saillantes.

Les premières et secondes pattes sont de la longueur du corps, plus longues que les pinces; les suivantes sont un peu plus courtes, et les dernières sont les plus courtes de toutes. L'extrémité de leur premier article est garnie de trois tubercules saillants; le second article est de moitié plus court, de forme ordinaire; le troisième est de la longueur du premier, cylindrique et plus mince; enfin, le tarse est de moitié moins long que l'article précédent et terminé par un ongle pointu et crochu. Toutes ces pattes sont couvertes de poils roides, en partie droits et en partie crochus. Le dessous présente deux épines placées à l'extrémité du premier article des antennes et deux gros tubercules de chaque côté de la bouche. La queue de la femelle que nous décrivons est très-large et vient toucher à la base des pieds et de la bouche; elle est couverte des mêmes poils crochus et bordée de cils courts et très-serrés.

L'individu que nous décrivons était dans l'alcool; sa couleur est jaunâtre; il était couvert de gros fucus, de polypiers et d'autres corps étrangers qui s'étaient attachés à ses poils crochus. Il a été pris sur les côtes de l'île de Bourou. Celui de Séba venait d'Amboine.

2. HYMÉNOSOME DE GAUDICHAUD, *Hymenosoma Gaudichaudii*, Guér.

H. testâ oblongâ, ovatâ, explanatâ; rostro porrecto, utrinquè dentato, oculis prominentibus; manibus gracilibus, lævibus. Pedibus elongatis, inermibus, tarsorum hamulis longis, apice uncinatis, posticè ciliatis.

PLANCHE II, fig. 12 à 18.

Cette petite espèce n'a que sept millimètres de long sur six de large; son test est très-aplati, de couleur de corne et presque transparent : son rostre est avancé, garni au milieu de sa longueur, et de chaque côté, d'une petite dent peu saillante. Les yeux sont insérés à la base de ce rostre, dans une échancrure peu profonde; ils sont assez

saillants, plus gros que leur pédoncule et globuleux. Les antennes intermédiaires sont tout-à-fait cachées sous le rostre; leur premier article est grand, dilaté en dehors; le second est petit, les deux suivants, plus grands, sont égaux en longueur, et le dernier est terminé par deux filets articulés comme à l'ordinaire. Les antennes externes sont insérées au-dessous des yeux; leur premier article, ou celui qui est confondu avec le tronc, n'est nullement visible; la tige saillante est composée de cinq articles, dont le premier est de grandeur moyenne, le second de moitié plus long, le troisième encore plus long, et enfin les deux suivants très-petits et plus minces; le dernier se termine en cône, il est prolongé par un filet très-mince, sétiforme, ne laissant voir aucune articulation, et garni de poils courts. Les pieds-mâchoires extérieurs sont larges; leur premier article est très-petit, soudé avec le suivant; celui-ci est grand, entier et prolongé en haut à son bord interne qui est presque droit. Le troisième article est aussi grand que le précédent, tronqué à ses angles supérieurs, un peu plus large que le précédent dans son milieu; le quatrième article est beaucoup plus petit et plus étroit, s'insère au milieu de la troncature de l'angle interne; le cinquième est presque de moitié plus court que le quatrième, plus étroit, cylindrique; enfin le sixième est un peu courbe, un peu plus long que celui qui précède, plus étroit au bout et arrondi. Tous ces articles sont garnis de longs cils en dedans. Le fouet a une tige un peu plus longue que les trois premiers articles des pieds-mâchoires, son second article est de plus de moitié plus court, enfin le flagre est remplacé par de longs poils. La queue de la femelle que nous décrivons, est très-large, presque ronde, et composée de cinq tablettes dont les deux antérieures très-étroites, et les trois suivantes larges et égales.

Les pinces sont un peu plus longues que le corps, égales : la main, y compris les doigts, est aussi longue que les deux premiers articles réunis, elle n'est pas plus épaisse que ces articles, sans poils ni épines; les doigts sont un peu crochus au bout et ciliés en dedans.

Les pattes sont simples, sans épines aux articulations; les premières sont les plus grandes, les autres vont en diminuant jusqu'aux dernières. Les tarses sont longs, un peu crochus, ciliés en dedans. Cette hyménosome ressemble beaucoup à *l'hym. Mathœi* de Latreille, mais dans celle-ci le rostre est court, large, tronqué et aplati; les yeux ne le dépassent pas, et sont cachés ainsi que les antennes intermédiaires et les quatre premiers articles des antennes latérales; cette dernière espèce a de plus les cuisses garnies d'une épine à leur extrémité supérieure et à leur articulation avec l'article suivant. Enfin l'hyménosome de Mathieu diffère encore de la nôtre par sa forme qui est transversale, c'est-à-dire qu'elle est plus large que longue.

Le seul individu rapporté par M. Lesson a été trouvé sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

La fig. 12 représente l'*hymenosoma Gaudichaudii* très-grossie, on voit au-dessus le trait indiquant sa longueur.

fig. 13, partie extérieure très-grossie et vue en dessous.

14, antenne externe très-grossie.

15, antenne interne très-grossie.
16, un des pieds-mâchoires très-grossi.
17, l'une des pinces très-grossie.
18, un tarse très-grossi.

3. HYMÉNOSOME DE LEACH, *Hymonosema Leachii*, Guér.

H. Testâ transversali, explanatâ, rostro tridentato, dentibus æqualibus, rotundatis. Oculis prominentibus, distantibus. Antennis detectis, paulùm elongatis. Chelis inæqualibus, manibus densis, suprà rotundatis. Pedibus elongatis, tenuibus, femoribus apice unispinosis.

Hymenosoma Leachi, Guér., Iconog. du règne animal, crustacés, pl. X, fig. 2.

Cette espèce se rapproche un peu de l'*hymenosoma orbicularis* de M. Desmarest, mais elle en diffère cependant par plusieurs caractères très-apparents, tels que la forme du corps, le rostre et surtout la grosseur de ses mains. Son corps est long de dix millimètres, et large de près de douze, ce qui lui donne une forme transversale; il est aplati, avec quelques sillons presque effacés indiquant les régions; les côtés du corps sont brusquement baissés, mais très-étroits, ils sont terminés en avant et sous les yeux par une petite dent très-peu élevée. Le front est large, peu saillant, et composé de trois dents égales ne formant point un rostre avancé; les yeux sont gros, saillants et dépassent un peu les dents du front; ils sont placés dans des échancrures formées par la dent terminale des côtés du test et les dents externes du front; ils sont assez distants entre eux. Les antennes sont très-saillantes au-delà des dents du front; les intermédiaires sont de forme ordinaire, un peu plus longues que le pédoncule des externes; celles-ci ont le second article court, les deux suivants d'égale longueur, le cinquième beaucoup plus petit, cylindrique, et le dernier encore plus petit, conique, terminé par une longue soie inarticulée. Les pieds-mâchoires extérieurs ont leurs deuxième et troisième articles presque égaux, le second article est fortement tronqué à son angle antérieur interne, et présente une figure hexagone à côtés presque égaux. Le troisième est également tronqué à l'angle interne et supérieur; les trois derniers articles sont à peu près égaux en longueur, mais vont en diminuant de largeur. Le fouet extérieur est comme dans l'*hymenosoma Mathœi.*

La queue de notre individu, qui est un mâle, est de forme triangulaire, terminée en pointe et composée de cinq feuillets; le premier est le plus large de tous et le plus étroit; il est séparé du second par une petite languette très-étroite et qui semble former une sixième tablette rudimentaire; la seconde tablette est moins large, à côtés parallèles, deux fois moins étroite; la troisième est un peu moins longue, aussi large à son insertion avec la précédente, mais diminuant et ayant ses côtés coupés très-obliquement;

la quatrième est de la largeur de la précédente, avec les côtés parallèles. Enfin la dernière est triangulaire. Cette queue est couverte de légères granulations.

Les pinces sont grandes, inégales, beaucoup plus longues que le corps, surtout la droite qui est la plus grande; leurs deux premiers articles sont de forme ordinaire, arrondis, robustes; la main est grande, très-épaisse, bombée en dedans et en dehors; lisse; les doigts sont finement dentelés intérieurement, et le supérieur ou celui qui est mobile, a une dent plus forte et séparée des autres vers sa base.

Les pattes sont assez longues, toutes les cuisses sont terminées à leur extrémité supérieure par une petite dent; ces pattes vont en diminuant de longueur depuis les premières; elles sont terminées par un tarse long, crochu et cilié en dessous.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

Genre EURYPODE, *Eurypodius*, Guér.[1].

Antennes externes longues, insérées au-dessus des yeux, ayant leur pédoncule formé de trois articles égaux. Les intérieures beaucoup plus courtes, avec leur filet interne, ou le plus petit, de sept articles. Yeux pédonculés, non rétractiles. Épistôme transversal. Troisième article des pieds-mâchoires extérieurs plus long que large, et profondément échancré à son bord interne et supérieur.

Test triangulaire, rétréci en avant et terminé par un rostre bifide. Serres égales, plus grandes dans les mâles, et à mains comprimées et allongées. Pattes longues, décroissant de longueur depuis la première paire, et ayant le métatarse dilaté. Queue de sept tablettes dans les deux sexes.

La bouche de ce crustacé est composée d'une lèvre supérieure, d'une langue ou lèvre inférieure, de deux mandibules très-dures et pierreuses, ayant trois tubercules saillants sur leur bord tranchant, et un palpe de trois articles inséré sur leur partie dorsale; et de cinq paires de pieds-mâchoires de formes variées. Le premier pied-mâchoire, ou celui qui se trouve immédiatement au-dessus des mandibules, est membraneux, il est composé de trois pièces principales, ciliées du côté intérieur; le second est également composé de trois pièces, mais beaucoup plus courtes; elles sont aussi membraneuses et ciliées intérieurement, et elles sont attachées à un large appendice arrondi, transparent et diversement plissé dans sa surface. Le troisième pied-mâchoire est encore membraneux, il est également composé de trois pièces, mais il est de plus accompagné d'un palpe flagelliforme long, et terminé par un filet cétacé et velu extérieurement; ce pied-mâchoire est attaché à une longue pièce membraneuse et ciliée qui se trouve placée au-dessus des branchies. Le quatrième pied-mâchoire commence à être corné, il se compose de deux tiges, une interne et l'autre externe, ce dernier est le palpe flabelliforme, il est beaucoup plus long que la tige interne, et terminé par un filet sétacé. La tige interne est composée de six articles, dont le troisième est le plus grand; les trois suivants

[1] D'Εὐρὺς, large, et Πoὺς, Ποδὸς, pied.

sont presque égaux entre eux, et le dernier est terminé par des épines aiguës et de longs poils. Enfin les cinquièmes pieds-mâchoires, ou ceux que l'on nomme pieds-mâchoires extérieurs, sont également composés de deux tiges, l'interne est de six articles dont le premier est très-court, soudé avec le second qui est très-grand, deux fois plus long que large, avec son bord interne prolongé vert le haut, et arrondi. Le troisième article est un peu plus long que large, rétréci à sa base, aussi large que le précédent, et prolongé à son bord supérieur et interne qui est profondément échancré; c'est dans cette échancrure que s'insèrent les trois derniers articles qui sont beaucoup plus petits, presque cylindriques, et vont en diminuant de grosseur. Le palpe flagelliforme est plus court, son fouet est composé d'un grand nombre d'articles, et velu à l'extérieur. La cavité buccale est presque carrée, un peu plus longue que large; son bord antérieur laisse entre lui et la base des antennes un espace transversal, que M. Latreille a nommé epistome ou sur-bouche.

Les antennes sont insérées très-près l'une de l'autre et sur la même ligne. Les extérieures sont distantes entre elles et de la longueur de la moitié du corps, leur pédoncule est composé de trois articles égaux, dont le premier est soudé à la carapace, et ferme extérieurement les cavités des antennes internes; le filet de ces antennes est plus long que ce pédoncule, sétacé et composé d'un grand nombre d'articles très-courts. Les antennes internes ne sont séparées que par une lame terminée en pointe saillante en dessous du rostre, elles sont plus courtes que le pédoncule des extérieures et logées dans deux petites cavités profondes: leur pédoncule est également composé de trois articles, et elles sont terminées par deux filets dont l'un, épais à sa base et effilé à son extrémité, est composé d'un grand nombre d'articles courts, ayant de longs poils à leur partie intérieure; l'autre, beaucoup plus court, n'est composé que de sept articles presque égaux.

Les yeux sont saillants, très-gros à leur base, plus étroits dans leur milieu et renflés à l'extrémité; ils sont de longueur médiocre, et la cavité dans laquelle ils sont insérés n'est pas plus grande que leur base et parfaitement ronde, ce qui ne leur permet pas de se coucher dans cette cavité, comme cela a lieu dans les espèces à yeux rétractiles: ces yeux sont insérés sur les côtés du test, au-dessus et vers le tiers supérieur du premier article des antennes externes.

La carapace est triangulaire, deux fois plus longue que large, arrondie postérieurement, et terminée par un rostre composé de deux pointes dirigées en avant, conniventes surtout à leur extrémité et infléchies en dessous. A la base de ces deux pointes et en dessous, est une forte épine dirigée en bas et recourbée à son extrémité, c'est cette épine qui partage la cavité des antennes internes en deux parties égales. Les régions stomacale, branchiale, cordiale et hépatique sont parfaitement marquées et portent des tubercules terminés en pointe assez saillante.

Les serres du mâle sont de la longueur du corps, fortes, avec la main et les doigts un peu courbés en dedans. Celles de la femelle sont beaucoup plus courtes que le corps et plus grêles. Ces serres sont couvertes de longs poils raides sur leurs diverses arêtes internes.

Les pattes ambulatoires sont aussi plus grandes dans les mâles que dans les femelles ; elles vont en décroissant de longueur jusqu'à la dernière paire. Leur trochanter est très-court, recourbé et renflé en dessous ; la cuisse est la pièce la plus longue ; elle est parfaitement cylindrique et légèrement velue ; la jambe est plus étroite à sa base, de moitié moins longue que la cuisse. Le métatarse est presque aussi long que la cuisse, dilaté inférieurement et ayant sa plus grande largeur au delà du milieu et vers l'extrémité : cet article est bordé inférieurement de poils raides et assez longs ; il y en a aussi à la partie supérieure et interne. Le tarse ou l'ongle est grand, courbé en dedans et couvert d'un duvet court et raide ; il se replie contre le bord dilaté du métatarse et atteint presque la moitié de sa longueur ; sa pointe est très-aigüe, dure et cornée.

L'abdomen des deux sexes est composé de sept tablettes ; celui du mâle est très-étroit ; ce sont surtout les deux premières tablettes qui sont les plus étroites, la troisième est plus large, la quatrième l'est encore plus, et les suivantes vont en décroissant jusqu'à la dernière qui est arrondie à l'extrémité. Cette tablette atteint à peine la hauteur de l'insertion des serres. Celui de la femelle forme un ovale presque rond et très-court ; ses trois dernières tablettes sont les plus longues, et la dernière atteint la base des pieds-mâchoires. Cette queue couvre tout le plastron et touche dans son contour la base des hanches de toutes les pattes.

La seule espèce que nous connaissions, et qui nous a servi à établir ce genre, a été rapportée des îles Malouines par MM. Lesson et Garnot. En la dédiant au plus célèbre entomologiste de notre époque, nous ne faisons que remplir un devoir bien doux, puisqu'il nous donne l'occasion de montrer publiquement toute la reconnaissance que nous devons au savant qui a bien voulu guider nos premiers pas dans l'étude de la science à laquelle il a fait faire de si grands progrès.

EURYPODE DE LATREILLE. *Eurypodius Latreillii.* GUÉR.

E. testâ triangulari, tuberculatâ, villosâ, spinis duobus utrinque subter oculos; rostro bifido; manibus elongatis, compressis; pedibus elongatis, articulo quinto dilatato ciliato.

Ce crustacé est long de plus de trois pouces ; sa plus grande largeur, qui est vers la partie postérieure de la carapace, est de près de deux pouces. Sa carapace est velue, les poils sont crochus à leur extrémité, raides, et très-rapprochés entre eux ; c'est à ces poils crochus que s'attachent des matières étrangères qui couvrent le corps de ces crustacés. Les bords de la carapace sont sinueux ; on voit surtout de chaque côté, et en dessous des fossettes oculaires, deux épines courtes, courbées, et dont la postérieure a sa pointe dirigée en avant et vers les yeux. Les cavités oculaires n'ont point de fissure à leur pourtour. Le rostre forme à peu près le cinquième de la longueur de tout le corps. Les pattes sont velues, le métatarse et le tarse surtout sont couverts d'un duvet

très-serré qui les rend veloutés. Dans l'état frais, ce crustacé doit être d'une couleur brune verdâtre; dans l'alcool, il prend une teinte fauve-jaunâtre, approchant de la couleur cannelle. C'est sous cette couleur que nous l'avons représenté.

EXPLICATION DES FIGURES.

Fig. 1. L'Eurypode de Latreille, réduit.
2. Partie antérieure de la carapace, vue en dessous, pour montrer l'ensemble extérieur de la bouche et l'insertion des antennes et des yeux.
3. Plastron du mâle pour montrer l'abdomen composé de sept tablettes.
4. *Idem* chez la femelle.
5. Antenne interne grossie.
6. Pied-mâchoire extérieur ou de la cinquième paire grossie.
7. Pied-mâchoire de la deuxième paire.
8. *Idem* de la premième paire.
9. Mâchoire de la seconde paire.
10. *Idem* de la première paire.
11. Mandibule avec son palpe de trois articles.

Genre CAPHYRE. *Caphyra*[1]. Guér.

Quoique la tribu des Notopodes ne contienne encore que peu de genres, on a été obligé, depuis la publication de la dernière édition du Règne animal, d'y apporter de grands changements en en retirant les Homoles et les Ranines, et en y introduisant deux nouveaux genres dont l'un est détaché des Dorippes de Fabricius, et l'autre formé avec un crustacé entièrement neuf pour la science.

C'est à M. Roux de Marseille que l'on doit l'établissement de ces deux coupes génériques; il ne s'est pas laissé emporter par le désir de faire des genres à tout prix, comme on le fait malheureusement trop souvent dans des pays voisins, il a employé, pour les siens, des caractères positifs et, comme il le dit fort bien, d'une importance beaucoup plus grande que ceux que l'on emploie actuellement dans la formation des genres. La découverte d'un très-petit crustacé, rapporté de la Nouvelle-Irlande par les naturalistes de l'expédition autour du Monde de M. le capitaine Duperrey, nous forçant d'introduire encore un genre dans la tribu des Notopodes, nous avons été obligé de revoir les caractères de tous ceux qui la composent pour faire entrer le nôtre à sa place naturelle et près de ceux qu'il doit avoisiner. Nous avons suivi la méthode de M. Latreille, présentée tout récemment dans le premier volume de son cours d'Entomologie, et c'est l'arrangement adopté par ce célèbre entomologiste que nous reproduisons ici; les modifications que nous y apportons ne consistent que dans le changement de place des genres *Ethuse* et *Cymopolie*. Nous avons cru devoir employer la forme de tableau

[1] Caphyra, fille de l'Océan.

pour présenter nos divisions, et faire mieux ressortir la différence et les affinités qui existent entre les genres qui nous occupent; c'est du reste une méthode généralement employée, et que l'on peut considérer comme le juste milieu entre les figures et les descriptions.

6ᵉ tribu. Notopodes, *Notopoda*. Latreille, cours d'Entomologie, 1831.

I. Test orbiculaire ou ovoïde, globuleux.

A. Les quatre derniers pieds insérés sur le dos; corps globuleux orbiculaire.

Genre Dromie, *Dromia*. Fabr.

B. Les deux derniers pieds seuls insérés sur le dos; corps un peu aplati, ovoïde, évasé presque en forme de cœur renversé, et tronqué postérieurement.

Genre Dinomène, *Dynomene*. Latr.

II. Test presque carré, un peu plus étroit à sa partie antérieure, aplati en dessus.

A. Les deux derniers pieds seuls insérés sur le dos.

Genre Cymopolie, *Cymopolia*. Roux.

B. Les quatre derniers pieds insérés sur le dos.

1. Tous les pieds semblables.

Genre Caphyra, *Caphyra*. Guer.

2. Les quatre premiers pieds beaucoup plus grands que les suivants.

a. Antennes latérales insérées au-dessus des intermédiaires. Yeux portés sur des pédicules courts.

Genre Dorippe, *Dorippe*. Fab.

b. Antennes latérales insérées au-dessous des intermédiaires; yeux portés sur de longs pédicules.

Genre Éthuse, *Æthusa*. Roux.

On voit que notre genre ne pouvait être confondu avec aucun de ceux de Fabricius et de Roux; ses caractères génériques peuvent être exprimés ainsi :

Antennes extérieures assez courtes, sétacées, insérées au-dessus des intermédiaires, et aux angles extérieurs de la cavité buccale; leur premier article soudé au test, allongé, terminé en pointe aiguë à l'angle externe et supérieur. Le second article beaucoup moins long, ovoïde. Le suivant de même forme et de même longueur. Les autres beaucoup plus petits et allant en diminuant de largeur, vus en dessus; le second article seul dépasse le test.

Antennes internes insérées sous le chaperon dans des cavités transversales : leur premier article ou celui qui reste dans ces cavités, grand, triangulaire, les deux autres de forme ordinaire. Yeux portés sur des pédoncules courts, gros, pouvant se cacher en partie dans les fossettes oculaires, insérés derrière les antennes latérales. *Pieds-mâchoires extérieurs ciliés*, le deuxième article élargi, un peu avancé et arrondi à son extrémité supérieure interne. Le second presque aussi large à la base que le précédent; aussi

4.

haut que large, tronqué obliquement à l'angle supérieur interne, et tronqué carrément en haut et derrière l'insertion des trois derniers articles. *Pinces* courtes, égales et de grandeur moyenne dans les femelles. *Pieds* semblables, diminuant un peu de longueur à partir des premiers, terminés par un crochet recourbé en dedans et velu. Les deux dernières paires relevées sur le dos. *Carapace* glabre, quadrilatère, un peu plus large que longue, un peu avancée et sinuée au bord antérieur, tronquée carrément en arrière; à régions presque effacées, très-peu convexes en dessus. *Abdomen* replié, lisse, composé de sept feuillets dans les femelles. Nous ne savons rien sur les mœurs de ces crustacés.

CAPHYRE DE ROUX. *Caphyra Rouxii.* Guer.

C. testâ glabrusculâ, virescente luteâ, utrinquè tridentatâ, fronte prominulâ, sinuosâ. Chelis spinosis, pedibus apice ciliatis.

Ce crustacé est très-petit; sa longueur, y compris les premiers segments de la queue qui débordent le corps avant de se courber, est de six millimètres. La carapace n'a que quatre millimètres et demi de long sur un peu plus de cinq millimètres de large. Elle est un peu bombée en dessus, lisse, d'un vert jaunâtre; son front est avancé, un peu échancré au milieu, sinué en avant et de chaque côté de l'échancrure; on voit au-dessus de l'insertion des yeux une petite proéminence en avant de laquelle sort le troisième article des antennes latérales. Derrière cette petite dent arrondie sont les fossettes oculaires qui sont terminées en arrière par une forte dent aiguë; les côtés de la carapace sont un peu courbés, garnis de trois épines, en y comprenant celle qui termine les fossettes oculaires. Ces épines sont rapprochées, aiguës, dirigées haut; la dernière arrive à peu près au milieu de la longueur des côtés, et il part de sa base un sillon courbe qui s'avance vers le centre du bord postérieur de la carapace. Ce bord est coupé carrément, un peu sinué au milieu, et aussi large que les côtés jusqu'aux yeux. Les antennes débordent la carapace de presque la moitié de sa longueur. Les pinces sont à peu près de la longueur de tout le corps; leurs mains, en y comprenant les doigts, sont aussi longues que les deux premiers articles; le premier est triangulaire avec les deux tranches inférieures épineuses. Le suivant beaucoup plus court; le poignet allongé, un peu comprimé latéralement avec sa carène supérieure armée de trois épines aiguës, en dents de scie, et dirigées vers les doigts. Ceux-ci sont courbés, aigus et garnis en dedans de dentelures peu saillantes et arrondies; les pattes sont un peu grêles; les premières sont de la longueur du corps, les autres un peu plus courtes; leurs articles sont cylindriques, le dernier est cilié de chaque côté et terminé par un tarse du tiers de sa longueur, crochu et cilié en dedans. La queue du seul individu femelle que nous possédions est très-large, presque orbiculaire; les trois premiers segments sont plus étroits et paraissent en dessus; les autres, recourbés en dessous, sont à peu près le double plus larges que le troisième. Le dernier est triangulaire.

Nous pensons que ce petit crustacé n'atteint pas une plus grande taille, car sa queue est garnie d'œufs, ce qui annonce qu'il est adulte. Il a été trouvé à la Nouvelle-Irlande. Nous l'avons dédié à M. Roux comme un témoignage de toute notre estime.

CÉNOBITE COMPRIMÉ. *Cœnobita compressa.* GUÉR.

C. testâ coriaceâ; thorace utrinque complanato, parallelogrammiformi, oculis brevibus, pedibus complanatis.

La carapace de cette espèce est entièrement cornée, mais d'une substance moins solide vers les bords des régions branchiales; la région stomacale ou le corselet est oblongue, un peu granulée, presque parallélogramme, sa plus grande largeur est une fois et demie dans sa longueur, à partir du milieu elle se rétrécit un peu en avant pour se terminer de chaque côté, et en dehors de l'insertion des yeux, par une dent un peu avancée; l'espace compris entre ces dents, ou le chaperon, est coupé droit transversalement. Le dessus de ce corselet est légèrement convexe, ses faces latérales sont coupées carrément, planes, comme comprimées. La région cordiale est rétrécie vers l'arrière, et les régions branchiales sont beaucoup plus larges que le corselet, ayant chacune un sillon profond et arqué et plusieurs autres petits sillons ramifiés postérieurement et sur les côtés. La suture qui sépare le corselet de ces régions est droite, transverse; les bords de la carapace et ses côtés ont des poils blonds assez courts et peu serrés. Les pédicules oculaires sont courts, et atteignent à peine le milieu du 4e article des pédoncules des antennes externes; ils n'ont pas la moitié de la longueur du corselet; ils sont très-aplatis latéralement; mesurés de la crête supérieure à l'inférieure, ils ont une largeur égale à la distance comprise entre l'extrémité de leur écaille basilaire et leur terminaison; ces écailles basilaires sont triangulaires, un peu échancrées extérieurement; leurs pointes se rencontrent sur la ligne médiane et forment ainsi une dent assez aiguë entre les pédicules oculaires; cette dent arrive au tiers de la longueur de ces pédicules. Les yeux sont d'un noir luisant. Les antennes latérales ont les articles de leur pédoncule comprimés latéralement; le premier est en forme de croissant, avancé en dessus, et donnant attache, par sa partie postérieure, au suivant qui est triangulaire avancé en dessous et garni de quelques poils à sa pointe inférieure; le troisième article s'insère à la base de cet article, il semble prendre attache dans une échancrure profonde laissée par les deux pointes supérieure du premier et inférieure du second, il est arrondi et dépasse à peine ces deux pointes; le 4e article a deux fois la longueur de ces trois premiers, il est un peu courbé à la base et il donne attache à un filet articulé qui a plus de trois fois sa longueur.

Les antennes intermédiaires atteignent presque la longueur des latérales, leurs 2e et 3e articles sont égaux en longueur, mais le 3e est plus mince que le précédent et terminé par deux filets articulés dont le supérieur, qui a plus de la moitié de sa lon-

gueur, est glabre, terminé un peu en massue, arrondi au bout, et dont le second ou l'inférieur est plus grêle, moitié moins long et terminé par quelques poils.

Les pattes, quand elles sont dirigées en avant, se recouvrent en partie les unes par les autres ; elles sont comprimées et présentent des parties aplaties destinées à recevoir exactement les portions des pattes qui viennent s'y appliquer. Les troisièmes pattes sont les plus longues, les pinces ensuite; celles-ci sont presque d'égale longueur; la gauche étant un peu plus grosse, leur face interne est coupée droit, la face externe du second article et du poignet est un peu convexe, tandis que le même côté du premier article est plat, ce qui forme une tranche fort aiguë au bord supérieur de ces pattes; il en est de même pour le premier article des secondes pattes, mais aux troisièmes on ne voit plus ce méplat, car aucune autre patte suivante ne devant s'appliquer contre elles, elles sont restées un peu convexes. Les pinces sont garnies de très-petites épines dirigées en avant et moins visibles à mesure qu'on recule vers la base de ces pattes; le bord supérieur et interne du poignet est garni d'une frange de poils blonds très-fins et très-serrés. Le doigt mobile a en dessus et vers le dedans des crêtes formées par des séries de petites épines rougeâtres. Le poignet de gauche est très-dilaté en dessous et postérieurement, l'autre l'est beaucoup moins. Les deux autres paires de pattes sont peu granuleuses, si ce n'est au dernier article qui porte en dessus et en dessous des séries longitudinales de petites épines rougeâtres; leur second article a une dilatation en forme de dent placée inférieurement sur leurs tranches supérieure et inférieure, et les parties intérieures qui ne sont pas destinées à être appliquées immédiatement contre les pattes précédentes, sont garnies de poils blonds assez clair-semés. Les quatrièmes pattes sont très-courtes, cachées en partie sous les bords de la carapace; leur extrémité dépasse à peine la suture qui sépare le corselet des autres régions; le dernier article est fort avancé en dessous, cet appendice est arrondi, presque entièrement couvert par les granulations qui s'observent dans tous les pagures; le crochet terminal qui forme une espèce de pince, en s'opposant à l'appendice du dessous, est plus court que lui, un peu courbé, toutes ces parties ont des poils fins, blonds et assez longs sur leurs bords; les dernières pattes sont plus longues qne les précédentes; elles atteignent la même suture; leur dernier article est en pince et presque entièrement couvert de granulations en dehors. L'abdomen est mou, ses fausses pattes sont longues, très-ciliées, ses trois derniers segments sont cornés, le premier transverse, arrondi en avant, le second transverse et un peu plus étroit; ces deux segments ont un sillon assez profond au milieu. Le dernier est aussi long que large, rétréci postérieurement, ayant cette partie plus molle et ciliée sur les bords. Les appendices latéraux sont insérés sur le segment du milieu, très-inégaux, le gauche étant le plus grand.

Cette espèce remarquable a été trouvée à Payta.

PAGURE à ANTENNES COURTES. *Pagurus brevicornis.* GUÉR.

P. Thorace triangulari, pediculis oculorum eâdem longitudine quam antennis medianis, antennis externis brevibus, fere longioribus quam oculis. Chelis anticè explanatis.

Cette petite espèce est remarquable par plusieurs caractères tels que la longueur des yeux, l'aplatissement de la face antérieure des pinces, la brièveté des antennes extérieures et la forme triangulaire et rétrécie en arrière du corselet. Il est blanchâtre. La région stomacale de la carapace, ou le corselet, est de forme triangulaire, ses côtés sont plus longs que le bord antérieur, son extrémité postérieure ne se termine pas tout-à-fait en pointe, elle est tronquée transversalement; le bord antérieur, ou le chaperon, est tronqué presque droit; les côtés sont coupés obliquement pour recevoir les antennes externes; on voit au milieu une petite pointe avancée, les autres régions de la carapace sont membraneuses, son bord postérieur est échancré en cœur. La base des yeux est garnie d'une petite écaille en forme de virgule très-mince; la longueur des pédicules oculaires égale la largeur de la partie antérieure du corselet; ils sont cylindriques, minces, leur épaisseur formant à peu près le cinquième de leur longueur. Les antennes antérieures sont courtes, ayant à peine deux fois la longueur des pédicules oculaires; leur premier article est très-petit, transverse, triangulaire; le second, également transverse, est dilaté extérieurement en une grosse épine velue au bout; l'épine mobile qui s'insère sur cet article est deux fois plus longue que le troisième; elle est arrondie au bout, garnie de longs poils; le second article est court, arrondi, beaucoup plus étroit; le quatrième est long, aplati, à peu près de la longueur des trois premiers réunis, son extrémité atteint presque aux trois quarts de la longueur de l'œil; le filet multiarticulé est de moitié plus long que les quatre articles basilaires pris ensemble, sa saillie au-delà des yeux est à peu près de la longueur de ceux-ci.

Les antennes intermédiaires sont de la longueur des yeux, et terminées, comme à l'ordinaire, par deux filets articulés, dont l'interne, plus long que l'externe, est renflé à sa base et garni extérieurement de longs cils.

Les pinces sont égales, très-aplaties sur le devant et garnies de poils serrés seulement sur cette face antérieure. La face postérieure est arrondie et sans poils. Elles sont garnies de petites épines aiguës, courtes, dont la pointe, qui est noire, déborde un peu les poils, les doigts sont terminés en cuiller et leur pointe est d'un noir vif.

Les deux paires de pattes suivantes sont presque de la même longueur, aplaties latéralement; leur face antérieure, ou celle qui est tournée vers l'animal, est garnie de très-petites épines coniques et noires, avec des séries de poils fins et très-serrés; la face externe présente un petit sillon longitudinal garni de petits poils. Les bords de ces pattes sont tranchants et garnis de longs poils très-serrés et dirigés vers l'extrémité; le crochet ou l'ongle est noir, crochu et assez aigu. Les 4 pattes atteignent à peine

l'extrémité du premier article des pattes précédentes quand elles sont dirigées en avant, leur dernier article n'a pas son bord postérieur avancé, et ne forme pas ainsi une espèce de doigt opposable au crochet terminal, comme cela a lieu dans d'autres pagures; il est terminé par un ongle crochu, garni intérieurement de petites granulations qui correspondent à d'autres granulations placées sur l'article précédent et à sa partie extérieure. Les pattes de la 5[e] paire sont assez longues, plus grêles, insérées un peu plus bas que les précédentes et sortant du dessous du bord postérieur de la carapace; leur premier article, celui qui vient après le trochanter, est le plus long de tous, les deux suivants sont presque égaux avec le dernier terminé par une pince, dont le côté extérieur des doigts et une très-petite portion du poing sont granulés. L'abdomen est membraneux, très-mou, garni de fausses pattes minces et d'une longueur égale à sa largeur; les derniers segments sont cornés, composés de trois pièces, dont la dernière est échancrée sur les côtés; les appendices latéraux sont très-inégaux, celui de gauche ayant la pièce supérieure aussi longue que les trois pièces cornées de l'abdomen prises ensemble, celui de droite étant quatre ou cinq fois plus petit. Nous ne connaissons pas la patrie de ce pagure.

GRIMOTÉE SOCIALE. *Grimotea gregaria.* LEACH.

Grimotea gregaria, Leach, Dict. sc. nat., t. XVIII, p. 50. Desm., Consid. sur la classe des crust., p. 287.
Galathea gregaria, Fabr., Ent. syst., t. II, p. 473.

PLANCHE III, fig. 1.

Cette espèce est très-remarquable par sa couleur et par le nombre immense d'individus que l'on trouve rassemblés dans certaines mers. Notre collaborateur M. Lesson l'a observée dans la rade de Callao, au Pérou, elle y était si abondante que les eaux de la mer en avaient contracté une apparence sanguinolente. Déjà Banks, dans son voyage avec le capitaine Cook, avait observé le même phénomène; suivant ce naturaliste, la mer en était tellement couverte qu'elle en paraissait rouge comme du sang.

La fig. 1. représente ce crustacé grossi.

1. *a.*, sa grandeur naturelle; 1. *b.*, partie antérieure, vue en dessous pour montrer la bouche; 1. *c.*, pied-mâchoire, extérieur grossi; 1. *d.*, mandibule grossie.

PORCELLANE VIOLETTE. *Porcellana violacea.* GUER.

P. testâ orbiculatâ, violaceâ, complanatâ, sublævi, posticè subemarginatâ, chelis leviter granulatis, dentibusque nullis, manibus latis, digitis rectis sine dentibus.

PLANCHE III, fig. 2.

La longueur de la carapace est égale à sa largeur; elle est aplatie, presque lisse, ou n'ayant que de fines et courtes stries transversales plus marquées sur les côtés, de forme arrondie, légèrement échancrée en arrière, terminée en avant par un rostre court, abaissé, et arrondi au bout. Les fossettes oculaires sont peu profondes; les yeux sont courts, saillants : Les antennes extérieures sont plus longues que le corps, composées à leur base de trois articles, dont le premier court, plus gros que les autres et dépassant à peine les bords du test; le second deux fois plus long, plus étroit et un peu courbé, et le troisième très-court, en forme de nœud : le filet terminal est allongé, multiarticulé et velu. Les pinces sont presque égales, aplaties, à mains très-larges, très-finement granulées. Les doigts ne présentent aucunes dents en dedans. Les pattes sont courtes, aplaties, lisses, leurs trois derniers articles seulement sont velus. Les ongles des tarses sont assez visibles, un peu crochus. Les pattes postérieures sont petites et repliées sous les bords postérieurs du test; elles sont très-velues au bout.

La couleur de cette porcellane, dans l'alcool, est d'un rougeâtre tirant sur le jaune; une note et un dessin pris par M. Lesson sur les lieux et d'après l'animal vivant, nous font connaître que sa couleur était d'un violet éclatant à reflets d'un beau bleu d'azur. Cette espèce est excessivement commune sur les rochers de la presqu'île de Talcaguana au Chili; les plus gros individus ont près de deux décimètres et demi de longueur.

PÉNÉE SÉTIFÈRE. *Penæus setiferus.* GUER.

Manibus nullis, pedibus utrinquè sex didactylis, antennis longissimis. Linn.

Cancer setiferus, Linn., Syst. nat., t. II, p. 1054, n° 78.
Astacus fluviatilis americanus, Seba, Thesaur., t. III, p. 41, t. 17. f. 2.
Astacus setiferus, Encycl., art. *Ecrevisse*, p. 343.
Palæmon sulcatus, Latr., expl. des pl. de l'Encycl., p. 3, pl. 291, fig. 2.

Il est évident que l'espèce décrite par Linné et figurée par Séba appartient au genre Pénée, et cette conviction est d'autant plus grande chez nous, que nous voyons M. La-

treille du même avis, puisqu'il a rapporté (à tort pour l'espèce) la figure 2, pl. 291, de l'atlas de l'Encycl., qui est copiée de Séba, au genre Pénée en la rapportant au *palæmon sulcatus* qui est de ce genre. Nous ne pensons pas qu'on doive, comme l'a fait M. Latreille, considérer cette figure comme appartenant à un *Penæus sulcatus;* car il n'y a aucune trace de sillons sur le dos, et il est probable que le dessinateur n'aurait pas été plus avare de ces sillons qu'il ne l'a été des pattes et surtout des pattes caudales qu'il met au nombre de six. D'ailleurs l'habitat de Linné s'oppose à ce qu'on range son espèce avec le *sulcatus*, puisqu'il dit que son *C. setiferus* vient des Indes; et quoique l'on ne doive pas ajouter beaucoup de foi aux habitats de Séba, il est cependant probable que son espèce n'était pas d'Europe. Olivier (art. Palæmon, tom. VIII, p. 660, Encyclopédie) cite la figure de Herbst, pl. 34, fig. 3, sous son *palæmon setiferus*, n° 4. Il cite aussi en synonymie la figure de Séba, pl. 17, f. 2, et ne fait en cela qu'imiter Herbst qui a rapporté son espèce à celle de Linné et de Séba.

L'espèce de Séba ne peut être confondue avec la figure de Herbst; car dans cette dernière les filets des antennes intermédiaires sont aussi longs que le pédoncule, ce qui la range dans la seconde division de Latreille (article Pénée, Encyclopédie), tandis que l'espèce de Séba, ayant les filets des antennes intermédiaires très-courts, irait se ranger dans la première division de Latreille.

La description du *Penæus mondon* de Fabricius, Supplément à l'entomologie systématique, page 408, convient parfaitement à l'espèce figurée par Herbst, et nous n'hésitons pas à y rapporter cette figure.

L'individu que nous considérons comme le *C. setiferus* de Linné est long de près de six pouces. Le thorax est beaucoup plus large en arrière, il ne présente pas de sillon creusé dans son milieu, mais on voit un peu avant son bord postérieur, commencer une crête arrondie peu élevée d'abord, et qui va en augmentant pour former plus loin une carène aiguë, très-élevée et terminée par un rostre long, un peu relevé à sa pointe, armé de neuf dents en dessus et d'une seule en dessous. La partie du rostre qui déborde le thorax forme à peu près les deux tiers de sa longueur; l'épine du dessous est placée vers la pointe à peu près au tiers de sa longueur; les neuf du dessus commencent au tiers antérieur du thorax, et vont en se rapprochant jusqu'à la dernière qui se termine un peu en arrière de l'endroit du dessous où est située l'unique épine inférieure : l'intervalle des dentelures de dessus est cilié, il n'y a que la base du rostre qui ait des cils en dessous. Les bords antérieurs du thorax sont armés de deux dents très-petites, une à l'angle extérieur et au-dessous des yeux, se prolongeant en arête jusqu'à la seconde, qui est placée un peu en arrière, plus bas et à quelque distance du bord; de cette dernière il part un sillon qui descend en arrière et se prolonge en avant, le long de la petite arête envoyée par l'épine du dessous des yeux; un autre sillon aussi court et allant se terminer insensiblement, part également de cette épine intérieure et remonte un peu vers la carène.

Les yeux sont grands, très-globuleux; les pédoncules des antennes internes sont épais à leur base, triangulaires, creusés au milieu pour recevoir les yeux, et n'atteignant pas la longueur du rostre; les deux filets antennaires sont beaucoup plus courts que leur

pédoncule, inégaux, l'externe étant le plus long. Celui-ci est aplati à la base et se rétrécit brusquement pour devenir cylindrique aux deux tiers de sa longueur. L'extérieur est aplati dans presque toute sa longueur. En avant des yeux et au côté interne du pédoncule des antennes supérieures, on observe de chaque côté une lame ciliée, plus étroite à sa base, arrondie en spatule au bout, et dépassant à peine la longueur des yeux. Les écailles des antennes externes sont un peu plus longues que le rostre; elles sont très-ciliées intérieurement, et leur bord externe offre près de l'extrémité une petite dent. Le filet de ces antennes a plus de deux fois la longueur de l'animal.

Les pieds-mâchoires extérieurs, accompagnés de leur grand flagre en penne, sont longs; leur extrémité, terminée en pointe, atteint la moitié de la longueur des écailles des antennes externes. Les trois paires de pieds en pince vont en augmentant de longueur de la première à la troisième; la quatrième et la cinquième paires sont plus courtes que la troisième, elles sont terminées par une pointe un peu aplatie et carénée au milieu; la dernière est plus longue que la précédente.

Les anneaux de l'abdomen sont de forme ordinaire, fortement ciliés sur leurs bords; le quatrième est plus comprimé sur les côtés que les précédents, il a sur son milieu une carène peu élevée qui commence à son tiers antérieur; le cinquième est un peu plus comprimé, il a une carène qui parcourt toute la longueur de son dos; le dernier, presque aussi long que les deux précédents, a une carène beaucoup plus aiguë parcourant aussi toute son étendue dorsale, et se terminant en arrière par une petite pointe courbée en bas. Le feuillet supérieur est de la longueur de ce dernier anneau; il est terminé en pointe aiguë, cilié, mais sans aucune dentelure sur les bords, et il est marqué d'un sillon longitudinal profond et élargi au milieu. Les feuillets latéraux sont plus longs, les extérieurs surtout; ils sont ciliés à l'intérieur et ne présentent aucunes dentelures à leurs bords externes.

Ce pénée diffère du *monodon* de Fabr. par ses antennes supérieures qui ont les filets beaucoup moins longs que le pédoncule, et par le rostre qui n'a pas *trois dents en dessous*.

Il diffère du P. *monoceros* Fabr. parce qu'il a une dent sous le rostre, tandis que celui-là a le rostre sans dents en dessous. Enfin il diffère du *planicornis* parce que ses antennes supérieures sont de forme ordinaire, tandis qu'elles sont courtes et comprimées dans celui de Fabr. Le pénée cannelé, Pal. *canaliculatus* d'Oliv. Encycl. p. 660, qui se trouve dans la mer des Indes, ressemble beaucoup au nôtre; mais il en diffère par les dents des côtés antérieurs du corselet; dans le nôtre il n'y a qu'une très-petite dent au-dessous et à l'angle extérieur des yeux, tandis qu'Olivier en mentionne une fort grande à cet endroit; la petite dent placée à peu de distance du rostre dans le P. *canaliculatus*, n'existe pas chez le nôtre. Enfin dans le P. d'Olivier, le feuillet supérieur et intérieur de la queue est un peu épineux sur les côtés, tandis que dans le nôtre il est tout à fait sans épines.

Notre individu a été trouvé à la Nouvelle-Irlande.

Couleur jaunâtre dans l'alkool.

PÉNÉE VELU. *Penæus villosus*. Guér.

P. rostro porrecto, suprà octo dentato, subtùs lævi, thorace lævi, piloso, tribus spinis utrinquè et anticè armato, abdomine piloso, segmentis tribus ultimis carinatis, pedibus posterioribus articulo tertio basin emarginato.

Penæus villosus, Guér., Iconogr. du règne animal, crustacés, pl. XX, fig. 1.

Le rostre atteint à peine la longueur des écailles antennaires; il est étroit, presque droit, armé de huit dents en dessus et inerme en dessous. Les côtés antérieurs du thorax sont armés de trois épines très-petites : la première sous le rostre, devant les yeux; la seconde, un peu plus forte, placée plus bas et au bord antérieur, au-dessus de l'insertion des antennes latérales; et la troisième placée en arrière, presque sur la même ligne que la précédente, et communiquant avec elle par un sillon peu profond; ce même sillon se prolonge un peu en arrière en se dirigeant en haut, il est aussi marqué vers le bas et forme une ligne courbe dirigée vers la partie antérieure. Tout le corps de ce pénée est garni d'un duvet fin et serré qui a disparu sur les parties saillantes, mais qui s'observe très-bien dans les plus légers enfoncements de la carapace et de l'abdomen. Les antennes externes sont très-longues; l'extrémité de leurs écailles ne dépasse pas la pointe du rostre. Le pédoncule des antennes intermédiaires arrive aussi à la même longueur, et les deux filets inégaux qui le terminent sont un peu plus courts que ce pédoncule. L'abdomen est comprimé, ses trois derniers anneaux le sont plus que les autres, ils portent une carène aiguë et dorsale. L'écaille intermédiaire de la nageoire caudale est aiguë; elle a sur son milieu un sillon profond, ses bords sont ciliés, et elle est légèrement velue sur les côtés; les écailles latérales sont velues, beaucoup plus longues, surtout les extérieures; elles sont ciliées à leurs bords internes. Les pattes sont de forme ordinaire, il n'y a que les dernières qui offrent une particularité remarquable; leur troisième article présente, à sa base et en arrière, une échancrure assez profonde.

De la Nouvelle-Irlande.

PALÉMON ORNÉ. *Palæmon ornatus*. Oliv.

Palæmon ornatus, Oliv., Encycl., insectes, t. VIII, p. 660, n° 5.

Nos individus varient un peu de taille, mais ils se rapportent bien à la description d'Olivier; cependant aucun ne nous a présenté 9 dentelures en dessus, ni 4 en dessous du rostre; à l'égard du nombre des dents du rostre, nous trouvons un individu qui en a seulement 6 en dessus et 2 en dessous; un autre en a 8 en dessus et 2 en dessous; enfin un troisième en a 8 en dessus et 3 en dessous; nous pensons que toutes ces variations ne doivent pas constituer des espèces distinctes, tout au plus pourrait-on en faire une

pour le troisième individu où les feuillets des antennes intermédiaires dépassent notablement l'extrémité du rostre, ce qui n'a pas lieu dans les précédents.

Ces Palémons viennent de Waigiou.

PALÉMON AUSTRAL. *Palæmon australis.* GUÉR.

P. rostro ferè eâdem longitudine quam testâ, subascendente, suprà duodecim dentato, spinis lateralibus thoracis per seriem ordine digestis.

Il est long de près de six décimètres, depuis le bout du rostre jusqu'à l'extrémité de la queue; son rostre a presque la longueur de la carapace; il est un peu relevé en avant, armé de douze dents distribuées à des distances presque égales dans toute sa longueur et en dessus, et en ayant quatre en dessous. Son thorax est lisse, arrondi, sans carènes ni sillons; le bord antérieur est armé d'une épine aiguë, dirigée en avant; on en aperçoit une autre en arrière de celle-là, placée sur la même ligne, et non plus bas, comme chez les espèces européennes. Les filets des antennes sont très-longs, minces; l'écaille des antennes externes est plus courte que le rostre et n'atteint qu'à la hauteur de sa quatrième dent du dessous. L'abdomen est lisse; ses derniers segments n'ont pas de sillon en dessus. Les lames caudales sont plus longues que l'intermédiaire, ciliées au bord. Les pattes sont toutes grêles, de forme ordinaire.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de l'île de Taïti.

HIPPOLYTE DE LEACH. *Hippolyte Leachii.* GUÉR.

H. rostro lato, ascendente, apice truncato et emarginato, utrinque sexdentato, margine antico thoracis spinato subter oculos. Thorace lævi, abdomine gibboso, laminâ medianâ caudæ apice trispinosâ, manibus chelarum elongatis.

Cette petite espèce n'a pas plus de trois décimètres de longueur, la queue étendue, son corselet est court, épais, arrondi en dessus, fortement échancré en arrière. Le rostre est à peu près de sa longueur, courbé, relevé en avant; il a en dessus six dents aiguës, dont les quatre premières sont placées sur le dos; la quatrième arrivant au-dessus des fossettes oculaires; les deux autres sont plus petites, placées sur la partie saillante du rostre, à une assez grande distance l'une de l'autre; la dernière très-près du bout. L'extrémité du rostre est tronquée et échancrée; le dessous est très-large à la base, garni de six dents très-fortes, courbes, dirigées en avant, dont les quatre premières sont plus rapprochées et plus fortes. Les yeux sont assez gros, saillants. Le premier article des antennes intermédiaires est armé d'une épine simple et assez aiguë. Les pieds-mâchoires extérieurs ont leur troisième article plus de quatre fois plus long que le second, mince, terminé en pointe et ayant trois petites épines au côté interne de son extrémité. Les premières pinces sont courtes, n'atteignant pas l'extrémité des lames

antennaires; leur main est cylindrique, allongée, sa longueur est plus du double de celle des doigts. Les pinces suivantes sont presque deux fois plus longues; avec leur dernière pièce de la longueur des précédentes, composée de six ou sept petits articles. Les autres pattes sont de forme ordinaire. L'abdomen est épais, court, bossu et lisse. Les feuillets latéraux sont de forme ordinaire, ainsi que l'intermédiaire qui est terminé par trois petites épines et qui en porte quatre sur le dos.

Cette espèce a été trouvée sur les côtes de l'île de Strong ou Oualan; elle diffère des trois espèces d'Europe appartenant à la même division, par le rostre et par la forme des mains.

ALPHÉE DE LOTTIN. *Alpheus Lottinii.* Guér.

A. thorace eâdem longitudine quam abdomine, chelâ lævâ maximâ, lævi, digitis simplicibus, pedibus cylindraceis, exilibus, spinâ supra oculos, margine anteriori thoracis super oculos porrecto.

PLANCHE III, fig. 3.

Il est long de près de trois centimètres, sa carapace forme la moitié de cette longueur; elle est lisse, très-échancrée en arrière, terminée en avant par un petit rostre, court et courbé en bas. Ses yeux ne sont pas saillants, ils semblent placés dans l'épaisseur du test et ne se voient que par transparence; il y a au-dessus d'eux une petite épine dirigée en avant. La main de droite a le poignet allongé, cylindrique. Les pieds-mâchoires extérieurs ont leurs deux derniers articles aussi larges que le précédent; ils sont ensemble de la longueur du premier, et le second est de moitié plus court que le troisième. Le pédoncule des antennes extérieures est à peine de la longueur des écailles latérales de ces antennes, ce qui établit une différence entre cette espèce et celle d'Égypte, qui est figurée pl. 9, fig. 4, et dans laquelle ce pédoncule dépasse notablement l'extrémité des lames externes. L'abdomen est très-comprimé sur les côtés en arrière; les lames natatoires latérales sont grandes, de forme ordinaire, et l'intermédiaire est oblongue, tronquée au bout, armée de chaque côté de deux petites épines; elle est presque deux fois plus longue que large, tandis que cette lame est à peine plus longue que large, dans l'espèce citée plus haut. Les pattes sont assez longues, sans épines et à articles cylindriques. Cette espèce a été trouvée à la Nouvelle-Irlande. Sa couleur est d'un jaune verdâtre dans l'alkool.

ALPHÉE LISSE. *Alpheus lævigatus.* Guér.

A. thorace breviori quam abdomine, pedibus cylindraceis, exilibus, spinis supra oculos nullis.

Cet individu, auquel il manque les pinces, est long de près de quatre centimètres; sa carapace est beaucoup plus courte que l'abdomen, peu échancrée en arrière, ayant

un très-petit rostre en avant et point d'épine au-devant des yeux. Le pédoncule des antennes extérieures n'est pas plus long que leurs lames latérales ; les pieds-mâchoires extérieurs sont allongés, leurs deux derniers articles sont aussi longs que le précédent ; le second est de plus de moitié plus court que le suivant. La lame intermédiaire de la nageoire est arrondie en arrière, sans épines latérales et simplement ciliée ; elle est à peu près deux fois plus longue que large. Les lames latérales sont de forme ordinaire. Les pattes sont allongées, à articles cylindriques et sans épines. La couleur de cette espèce est jaunâtre dans l'alkool. Elle a été trouvée sur les côtes de l'île de Timor.

En terminant la description des salicoques du voyage, nous devons consigner quelques observations que nous avons été à même de faire en travaillant ces crustacés comparativement avec d'autres espèces qui n'appartenaient pas à la même expédition.

Nous avons reconnu que beaucoup de genres chez lesquels on croyait que les antennes internes n'ont que deux filets, en ont réellement trois. Les deux filets internes, inégaux en longueur, sont soudés ensemble jusqu'à l'extrémité chez quelques-uns, tels que les pandales, etc.; dans d'autres, comme les alphées, hippolytes, pontonies, etc., ces filets quoique soudés dans toute leur longueur, ont cependant leur extrémité libre, mais seulement dans un espace très-court qui ne comprend que deux ou trois articles au plus. Nous avons donc pensé qu'il sera nécessaire de modifier les caractères généraux des divisions établies dans les salicoques, et nous sommes d'accord en çela avec notre célèbre maître M. Latreille à qui nous avons communiqué nos observations à ce sujet. Voilà l'ébauche des divisions qu'on pourrait établir :

1. Antennes intermédiaires de trois filets libres.

   g. Palémon, lysmate, athanas, etc.

2. Antennes intermédiaires ayant trois filets dont deux inégaux, soudés ensemble jusqu'à leur extrémité, ou ne laissant qu'un très-petit espace libre.

   g. Alphée, hippolyte, pontonie, etc.

3. Antennes n'ayant que deux filets, tous deux libres.

   g. Pénée, etc.

Nous aurions pu faire sur ces bases une nouvelle classification pour les salicoques, mais sachant que M. Edwards s'occupe de ce travail, nous nous en sommes abstenu, et n'avons voulu que consigner une observation qui pourra devenir utile par la suite.

SQUILLE DE CERISY. *Squilla Cerisii.* Roux.

S. clypeo anteriori trispinoso, corpore suprà, segmentis duobus ultimis exceptis, lævi, spinis duabus mobilibus posticè terminato.

Squilla Crisii, Roux, Crust. de la Méditerr., pl. V.

PLANCHE IV, fig. 1.

Nous avions d'abord considéré la squille dont nous donnons la description, comme appartenant à une espèce distincte de celle que M. Roux décrit sous le nom de *squilla Cerisii*, et nous nous étions fondé, pour la distinguer de cette dernière, sur la présence des deux épines mobiles qui terminent la queue au milieu, et dont M. Roux ne parle pas dans sa description; mais ayant reçu depuis la *squilla Cerisii* de Sicile, nous avons reconnu que les épines mobiles avaient échappé à l'observation de M. Roux, mais qu'elles existent évidemment, et que l'on ne peut la séparer de celle que nous avions nommée *Squilla Lessonii.* Un fait assez remarquable est l'habitat de cette espèce, qui se trouve dans les mers de la Corse, de la Sicile et de l'Amérique.

Le corps de cette belle espèce est long de cinq à onze centimètres, d'un vert jaunâtre luisant très-uni, à l'exception des deux derniers anneaux. La pièce recouvrant le support des antennes et des yeux, ou le bouclier antérieur, est de forme triangulaire à angles latéraux tronqués, et terminée en avant par une épine assez longue et aiguë. Ses angles latéraux ont aussi une petite épine dirigée de chaque côté. Le bouclier céphalique, celui qui vient après la pièce dont nous avons parlé, est très-élargi postérieurement, arrondi, assez bombé. Tous les segments thoraciques et abdominaux ont leurs bords arrondis, ils sont lisses sur toute leur surface. Le pénultième article abdominal porte six épines partant chacune d'une petite élévation; les deux latérales internes sont plus petites et plus hautes. Le dernier segment porte en dessus onze lignes élevées, et son contour est muni de six épines, dont les deux intermédiaires et postérieures sont en forme de stylets mobiles et coniques. On voit une petite épine entre les pointes latérales, et un tubercule à la base externe de celles du milieu. Les griffes ont trois dents, dont les deux inférieures plus courtes que la supérieure. Les yeux sont transversaux comme dans la squille mante et les autres espèces de la même division.

Cette squille, quoique très-voisine de la *stylifera* de Lamarck, s'en éloigne par la forme de la pièce qui recouvre la base des yeux et la base des antennes. Les yeux sont semblables à ceux des autres squilles, tandis que dans la stylifère ils sont droits, arrondis en avant et non transverses. Le dernier segment de la queue est aussi bien différent. M. Lesson l'a trouvée à Payta.

ÉRICHTHE. *Erichthus.* Latr. *Smerdis.* Leach.

Ce genre, établi d'abord par Latreille et Lamarck, et ensuite par Leach, sous le nom de Smerdis, ne se composait, jusqu'à présent, que de quatre espèces; les voyageurs en ont rapporté un bien plus grand nombre, et les recherches de MM. Quoy et Gaymard, Garnot et Lesson, D'Urville, Dussumier, Reynaud et Leschenault, ont porté ce nombre à plus de douze; nous en préparons une monographie qui sera bientôt terminée, et nous allons présenter ici provisoirement le tableau des divisions principales que nous avons établies dans ce genre curieux.

I. Corps linéaire, bouclier au moins deux fois plus long que large, abdomen allongé, souvent plus long que le bouclier et jamais plus court.

a. Corps cylindrique. *Erichthus narwal*, *cylindricus* et *Rouxii* Guér.
b. Corps aplati. *Erichthus Latreillii.* Guér.

II. Corps court, bouclier presque aussi large que long, abdomen court, jamais plus long que le bouclier.

Erichthus spinosus, *longispinus*, *globulosus*, *Dussumierii* Guér. et *Erichthus armatus*, Leach. *brevidens* Latr. *Vitreus* Fab. et *vulgaris* Leach.

ÉRICHTHE NARWAL. *Erichthus narwal.* Guér.

E. Scuto antice trispinato; lateribus brevissimis, mediana longiori medio scuto fere æquali. Spinis posterioribus eadem longitudine. Ultimo abdominis segmento longitudine quam latitudine majori, postice subangustato, et utrinque tribus spinis postice longioribus.

PLANCHE IV, fig. 2, 3, 4.

Il est long de près de trois centimètres; son corps est allongé, aplati; son bouclier est étroit, avec les bords latéraux repliés en dessous, et sans épine au milieu: la largeur de ce bouclier est presque trois fois dans sa longueur, en n'y comprenant pas les épines; il est armé, en avant et de chaque côté, d'une épine courte; mais son bord antérieur se prolonge au milieu en une grande épine droite, presque aussi lougue que ce bouclier et armée en dessous et à la base de trois petites dents aiguës. Les bords postérieurs sont également terminés chacun par deux épines, dont l'inférieure très-petite et la supérieure très-grande, mais un peu moins longue que celle qui est en avant. Les poignets des pinces sont allongés avec le crochet terminal de la même longueur et peu recourbé. Les segments de l'abdomen sont terminés postérieurement en pointe aiguë, l'avant-dernier présente au milieu deux petites dents. Le dernier segment est un peu plus long que large, armé de trois épines placées de chaque côté, dirigées en arrière, et dont les

postérieures sont très-grandes. Les appendices natatoires de ce segment sont au moins de sa longueur.

Cette belle espèce a été trouvée dans les mers de la Nouvelle-Guinée.

ÉRICHTHE DE LATREILLE. *Erichthus Latreillii.* GUÉR.

E. scuto apice antico trispinato; lateribus spinis brevioribus, mediana medio scuto æquali; spinis posterioribus anteriori minoribus. Ultimo segmento abdominis quadrato, tribus utrinque spinis brevissimis.

PLANCHE IV, fig. 5, 6, 7.

Cette espèce atteint environ deux centimètres et demi de longueur; son corps est allongé, cylindrique; son bouclier est juste deux fois plus long que large, replié sur les côtés avec les bords antérieurs latéraux de ces replis échancrés à partir du milieu; les épines latérales de son extrémité antérieure sont très-courtes, le rostre ou l'épine intermédiaire, quoique longue, n'a que la moitié de la longueur du bouclier : les bords postérieurs sont armés chacun de deux épines dirigées en arrière, l'inférieure est très-courte, la supérieure la plus grande, est d'une longueur à peu près égale au tiers de celle du bouclier. Les poignets des pinces sont moins allongés que dans l'espèce précédente, le doigt terminal est de la même longueur et peu courbé. Les segments de l'abdomen sont arrondis aux bords postérieurs, l'avant-dernier est plus étroit, et présente au milieu deux petites dents. Le dernier segment est un peu moins long que large, garni de chaque côté de trois épines petites, dont les postérieures sont un peu plus fortes; son bord postérieur est tronqué transversalement; les lames natatoires de ce segment sont courtes, et atteignent à peine aux deux tiers de sa longueur.

Cette espèce a été trouvée dans la mer qui baigne l'île de Timor et les îles voisines.

ALIME TÉTRACANTHURE. *Alima tetracanthura,* LATR.

A. scuto postice elato; tribus antico apice spinis; mediana majori, spina acuta in utroque angulo posteriori. Cauda ad apicem elata, ultimo segmento tam lato quam longo. Postice quadridentato et utrinque leviter granulato.

PLANCHE IV, fig. 8 à 13.

Cette espèce, qui est la plus grande connue jusqu'à présent, est longue de près de cinq centimètres, depuis le bout du rostre jusqu'à l'extrémité de sa queue; sa plus grande largeur est d'un centimètre. Son test est oblong, plus étroit en avant, ayant la plus grande largeur vers le tiers postérieur, et se rétrécissant un peu ensuite; sa largeur est presque deux fois dans sa longueur. Son bord antérieur est terminé par trois épines aiguës, dont l'intermédiaire est la plus grande; elle a presque la longueur du pédoncule des antennes intermédiaires. Les deux épines latérales sont un peu divergentes et atteignent à peine la hauteur de l'insertion des yeux. Les bords du test sont penchés en toit de

chaque côté, et l'on voit en dessous de petites épines courtes; ses angles postérieurs sont armés chacun d'une épine un peu moins longue que le rostre, et le bord est profondément échancré; on observe au-dessus de cette échancrure une saillie peu élevée au sommet de laquelle est une petite épine, dirigée en arrière. Les yeux sont très-saillants, globuleux, portés sur un pédoncule qui ne paraît composé que d'un article. Les antennes externes sont insérées au-dessous et plus bas que les internes, elles sont composées d'une lame extérieure, ovale, allongée; portées sur un pédoncule de deux articles, et d'un filet articulé, inséré sur le premier article, moins long que la lame externe, et n'atteignant qu'aux deux tiers de sa longueur. Les antennes internes ont leur pédoncule plus long que le rostre, composé de trois articles, dont le premier est le plus grand, et les deux autres égaux; le dernier est terminé par trois filets inégaux. Les pinces sont grandes, épaisses; leur poignet, ou l'article sur lequel vient s'appuyer la griffe, est armé à sa base de trois épines dont une impaire et plus grande, et deux plus haut, placées sur la même ligne. Ce poignet s'élargit après ces épines, et sa largeur est un peu plus de trois fois dans sa longueur; le crochet terminal est moins long, un peu renflé au milieu, terminé en pointe courbée en dedans; cette pointe atteint, quand le doigt est plié, les deux épines placées au bord interne du poignet. La queue est à peine de la longueur du test, en n'y comprenant pas le rostre, elle est terminée par un article aplati, un peu plus long que large, et armé postérieurement de six épines courtes, placées à des hauteurs différentes. Les lames natatoires qui dépendent de cet article terminal sont assez grandes, et atteignent presque la deuxième paire d'épines de cet article.

On a trouvé cette belle espèce dans la mer, près de la Nouvelle-Guinée; M. Latreille lui avait donné, dans la collection du Muséum, le nom que nous lui conservons.

PHYLLOSOME DE FREYCINET. *Phyllosoma Freycinetii.*

Antennæ exteriores fere duplici longitudine pediculorum ocularium. Clypeus anterior majori latitudine superius; in obtusa acie inferius desinens.

PLANCHE V, fig. 3.

Cette espèce remarquable est longue de trois centim. et demi, et large de dix-huit millim. Ses antennes externes ont 14 millim. de long, et dépassent les yeux de plus de la moitié de leur longueur. Le premier bouclier est plus large antérieurement, arrondi à ce point, et terminé en arrière en pointe. La bouche est située dans le milieu de la longueur du premier bouclier; elle est très-éloignée des deuxièmes mâchoires et des pieds-mâchoirs, et semble isolée et tout-à-fait séparée des autres pièces. Les premiers pieds-mâchoirs sont assez grands, divisés en trois lobes, dont l'intermédiaire plus long et les autres égaux, ce qui lui donne à peu près la forme d'un trèfle; l'extrémité des deuxièmes pieds-mâchoirs atteint à peine la bouche, tandis que, dans les espèces précédentes, elle la

dépasse toujours. La queue est presque de la longueur du second bouclier, les angles postérieurs de ses segments sont terminés en pointe aiguë, surtout ceux du dernier, et les feuillets externes de la nageoire ont une petite épine en dehors et vers l'extrémité postérieure.

Ce crustacé a été trouvé par M. Lesson dans les mers de la Nouvelle-Guinée, en août 1823.

PHYLLOSOME A LARGES CORNES. *Phyllosoma laticorne.*

Antennæ exteriores latissimæ. Corpus decolor, diaphanus.

Cancer cassideus, Der naturforcher, Cahier 17, pl. 5.
Phyllosoma laticorne, Leach. Journ. de phys.
Phyllosoma laticorne, id. Voy. de Cranch.
Phyllosoma laticorne, Latr. nouv. Dict. d'hist. nat.
Phyllosoma laticorne, id. Encycl. méthod, t. 10, p. 119, pl. 354, fig. 4.
Phyllosoma laticorne, Desm. cons. sur les crust. p. 255, pl. 44, fig. 7.

PLANCHE V, fig. 1.

Cette belle espèce, la plus grande que nous connaissions, a plus de sept centimètres de longueur; sa plus grande largeur est de cinq centimètres. Ses antennes externes ont à peine douze millimètres de long; elles sont aplaties comme le reste du corps, d'une seule pièce large en bas, se dilatant extérieurement en une pointe qui remonte vers la tige principale; celle-ci est un peu éloignée à sa base, et se termine en pointe. Les antennes internes sont de la même longueur; leur pédoncule est formé de trois articles égaux, et le terminal porte deux filets de même longueur, dont l'externe est plus épais et courbé en dehors, mouvement que suit l'interne. Les yeux dépassent de beaucoup la longueur des antennes; ils sont de forme ordinaire. Le premier bouclier est plus large en avant qu'en arrière; son bord antérieur est presque droit, et le postérieur finit en un lobe arrondi.

La bouche est très-saillante et située, comme à l'ordinaire, au tiers postérieur du premier bouclier. Les deuxièmes mâchoires sont grandes, bilobées en avant, et ayant le lobe postérieur un peu plus long que le premier. Les premiers pieds-mâchoirs sont assez grands, leur lobe antérieur est peu apparent, le médian est long, de la même largeur dans toute son étendue, et arrondi à l'extrémité; enfin le lobe postérieur est de même longueur, mais plus de deux fois plus large, et dirigé en arrière. Les deuxièmes pieds-mâchoirs sont longs, et leur extrémité dépasse la hauteur de la bouche; ils sont composés de trois articles, outre la hanche; le premier article est long, le second, le plus court de tous, et le troisième, un peu plus long, est terminé, comme à l'ordinaire, par

un crochet recourbé, opposé à de longs poils raides. Ces pieds-mâchoirs n'ont pas de fouet au premier article, comme on en a observé aux espèces précédentes; on voit seulement vers le tiers postérieur de cet article un petit appendice arrondi au bord, et qui semble articulé à sa base; c'est cette petite pièce qui semble tenir ici la place du grand flagre des précédents. Les troisièmes pieds-mâchoirs sont très-grands, et leur extrémité dépasse la hauteur des yeux. Ils sont composés de quatre articles, dont les trois premiers sont presque égaux, et le dernier beaucoup plus court; comme dans les deuxièmes pieds-mâchoirs ils sont dépourvus de flagre, et cette pièce est remplacée par un petit appendice semblable à celle que nous avons décrite plus haut. Ces quatre articulations sont munies de longs poils dans toute leur étendue, mais l'extrémité interne de l'avant-dernier, en face de l'articulation du dernier, donne attache à un groupe de 7 à 8 poils plus gros et plus courts que les autres, terminés en massue, et garnis à leur côté interne, qui est en regard avec ce dernier article, d'un rang de petites épines recourbées et raides; cette particularité, que nous n'avons pas observée aux espèces de la division à laquelle appartient l'espèce précédente, existe chez toutes celles de ce groupe.

Le second bouclier est deux fois plus large que long, profondément échancré en arrière, ce qui lui donne la forme d'un croissant renversé. Les pattes ont près de deux fois la longueur du corps; les premières sont les plus courtes, et ne dépassent pas de beaucoup les troisièmes pieds-mâchoirs. Mais les quatre autres paires sont d'égale longueur; les crochets qui les terminent sont d'inégale grandeur; ceux des premières pattes sont petits; ils sont quatre fois plus longs aux trois paires suivantes, et petits à la dernière. Toutes ces pattes sont munies d'un grand fouet partant du premier article, et nous n'avons pas observé de ces petits corps lamelliformes à la base des hanches, comme il en existe aux espèces de la division précédente.

La queue est large à sa base, et va en diminuant vers l'extrémité; son premier segment est deux fois plus long que les suivants. Ils sont tous transversaux, dilatés en pointe arrondie à leurs angles postérieurs. Les quatre premiers donnent attache à deux lames natatoires qui semblent formées d'une seule pièce divisée en deux lobes à l'extrémité, et dont le lobe interne a une petite échancrure en dehors. La lame intermédiaire de sa nageoire terminale est presque carrée, un peu plus large en haut et légèrement échancrée en arrière, les lames latérales sont conformées comme à l'ordinaire.

Ce bel individu a été trouvé par M. Lesson dans les mers de la Nouvelle-Guinée, le 3 septembre 1823. Leach l'a reçu de mers d'Afrique.

PHYLLOSOME PONCTUÉ. *Phyllosoma punctata.*

Antennæ exteriores angustissimæ. Corpus diaphanum, rubro cribroque punctatum.

Phyllosoma punctata, Lesson. Journal manuscrit de son Voyage.

PLANCHE V, fig. 2.

Nous ne connaissons cette espèce que par le dessin que M. Lesson en a fait en mer; elle a trois centimètres de long; son bouclier antérieur est large de 12 millim., et ce qui n'a été observé dans aucune de nos espèces, le bouclier postérieur est beaucoup plus large, ayant au moins deux centim. dans sa plus grande largeur. Il ne paraît pas échancré postérieurement, et la queue est petite. Le premier est oblong, presque aussi large en avant qu'en arrière; le second est ovale transverse. Les yeux paraissent avoir leur pédicule aussi long que le premier bouclier, et les antennes sont représentées très-petites. Tout le corps est transparent, d'un blanc satiné; il est couvert, dans toute sa surface, d'une infinité de petits points d'un rouge carmin, assez vif. Les yeux paraissent être d'un jaune orangé.

Cet individu a été pris dans l'Océan équatorial, à 2 degrés de latitude sud, par M. de Blosseville, officier de la corvette la Coquille, et dessiné par M. Lesson. Nous regrettons que l'individu n'ait pas été conservé.

PHYLLOSOME DE DUPERREY. *Phyllosoma Duperreyi.*

Antennæ exteriores latæ. Clypeus fere rotundus, postica parte emarginatus.

PLANCHE V, fig. 3.

Il est long de plus de quatre centim. et large de trois centim. Ses antennes externes ressemblent beaucoup à celles du *Laticorne*, mais elles sont un peu moins larges à la base; leur extrémité atteint presque la hauteur des yeux. Les antennes internes sont aussi longues que les yeux; leurs filets terminaux sont recourbés en dehors, et l'interne, beaucoup plus étroit, est plus long que l'extérieur. Le bouclier antérieur est presque aussi long que large, de forme carrée, avec les bords arrondis et la partie postérieure échancrée. Les deuxièmes mâchoires sont très-grandes, avec le lobe externe antérieur, prolongé et pointu, et le lobe postérieur, grand, recourbé en dedans. Les premiers pieds-mâchoirs sont assez grands, divisés en deux lobes, dont l'antérieur pointu et le postérieur presque carré. Les deuxièmes pieds-mâchoirs dépassent la hauteur de la bouche; et les troisièmes sont d'une longueur presque double de celle du premier bouclier qu'ils dépassent de beaucoup. Les pre-

mières pattes sont moins longues que les pieds-mâchoirs; les trois paires suivantes ont à peu près la même grandeur; toutes ces pattes sont armées d'épines aux articulations, et leurs divisions sont garnies de poils de diverses grandeurs. Les pattes postérieures sont petites, elles dépassent un peu la longueur de la queue. Le bouclier postérieur est beaucoup moins large que le précédent, presque carré; la queue est de la même largeur à sa naissance; elle diminue d'une manière très-sensible postérieurement, et ses segments sont traversaux. Les appendices des quatre premiers sont assez longs, bifides à l'extrémité, et ne présentant pas de traces d'articulations; leurs deux branches sont accolées l'une contre l'autre. La lame intermédiaire de la nageoire terminale est plus large que longue; les côtés descendent presque droit, se terminent par un petit angle aigu, et son bord postérieur, circonscrit entre ces deux angles, est arrondi et sinueux de chaque côté. Les lames des côtés sont grandes, de forme carrée et à angles arrondis.

Cette belle espèce a été trouvée, au port Jakson, par les naturalistes de l'expédition commandée par M. le capitaine Duperrey.

Explication des détails de la planche 5.

Fig. 1. *a.* Bouche du *Ph. laticorne.*—*b.* Première machoire.—*c.* Une de ses trois épines terminales.—*d.* Extrémité des troisièmes pieds-machoirs.—*e.* Un des poils barbelés placés au côté interne.

Fig. 2. A. Cinquième patte du *Ph. Duperreyi.*—B. Extrémité de la première patte.

Fig. 3. A. Extrémité antérieure du premier bouclier du *Ph. Freycinetii.*—B. Extrémité de l'antenne externe.

§ II.

ARACHNIDES.

ANDROCTONE VARIÉ. *Androctonus variegatus.* Guér.

A. Oculis duodecim, manibus elongatis, sublævis, corpore pedibusque obscure flavo,, brunneo maculatis, cauda corpore longiore, lineis granulosis elevatis.

Magasin de Zoologie, classe VIII, fig. 2.

Ce scorpion est long d'environ quatre centimètres; sa queue forme un peu plus de la moitié de cette longueur. Le céphalothorax est allongé de forme trapézoïde, plus étroit en avant, échancré au bord antérieur, ayant un sillon profond au milieu et inégal sur toute sa surface. Les deux gros yeux du centre sont situés un peu en avant du milieu,

sur une éminence, et dirigés sur les côtés. Les autres yeux sont placés tout-à-fait aux angles antérieurs et latéraux; chaque groupe est composé de cinq yeux dont les trois plus gros sont égaux, placés tout-à-fait au bord du thorax, sur une élévation ovalaire : en dedans de ces trois yeux et sur le bord interne du tubercule qui les supporte, on observe deux autres yeux de moitié plus petits, situés un peu plus bas, le postérieur plus près et au-dessous du dernier des trois gros; l'autre plus loin et entre l'avant-dernier et le dernier des précédents. Les segments de l'abdomen sont transverses et présentent une petite carène au milieu. Le dernier, ou celui qui précède la queue, en présente trois. Les anneaux de la queue vont en augmentant de longueur jusqu'au dernier; ils sont creusés en sillon au milieu, leurs arêtes latérales supérieures sont très-saillantes, crénelées et terminées en arrière en une petite pointe saillante. Les deux premiers anneaux ont, sur les côtés et au-dessous de l'arête dont nous venons de parler, trois petites arêtes longitudinales. Les anneaux suivants n'en ont que deux, et le dernier n'en a plus qu'une. Nous n'avons pas vu la cupule à venin, l'individu unique recueilli par M. Durville, en ayant été privé par accident. Les pinces sont un peu plus longues que le corps, grêles; l'avant-dernier article est un peu élargi au milieu, il porte en dessus trois côtes lisses, et en dedans plusieurs petites dents. La main est grêle avec les doigts courbés en dedans, ayant presque deux fois la longueur du poignet. Les pattes sont allongées, aplaties. La couleur générale de ce scorpion est d'un jaune obscur, tout son corps en dessus est marqué de petites marbrures noirâtres, les pattes et les pinces sont comme annelées par des taches de la même couleur. La queue est plus uniforme de couleur. Enfin le dessous est plus pâle et très-peu tacheté.

Ce scorpion appartient évidemment au genre androctone de MM. Emprich et Ehremberg, nous avons très-bien vu les cinq yeux placés dans chacun des groupes latéraux : on apercoit aux environs de ces yeux de petits tubercules luisants, ce qui a fait penser à M. Latreille que les auteurs ci-dessus cités auraient pu prendre de ces tubercules pour des yeux lisses (voy. Cours d'Ent., t. I, p. 481). M. Latreille dit plus loin (p. 482) qu'il n'a jamais vu de scorpion offrant 12 yeux. Celui que nous venons de décrire présentant ce caractère d'une manière évidente, pourra détruire tous les doutes du savant français, et servira à démontrer toute l'exactitude des observations de MM. Emprich et Ehremberg.

Cette espèce curieuse a été trouvée au port Praslin dans la Nouvelle-Irlande; elle était sous des pierres.

BUTHUS DU PÉROU. *Buthus Peruvianus.* Guér.

B. Oculis octo, thorace rubescenti, abdomine nigricanti, cauda flava corpore longiore lineis elevatis granulosis, chelis flavis, apice brunneis, subtus pedibusque flavis.

Cette espèce a près de six centimètres de longueur, sa queue est beaucoup plus longue que le corps; le céphalothorax est d'un roux fauve, très-élargi en arrière et

présentant aux angles postérieurs deux sillons obliques qui viennent finir vers la ligne médiane au bord postérieur. Il est finement chagriné, son milieu est creusé par un sillon profond interrompu au milieu pour former un tubercule placé à égale distance des deux extrémités, et portant les gros yeux du centre. Le bord antérieur présente deux échancrures pour recevoir les chelières. Les yeux latéraux sont placés un peu au-dessous des angles antérieurs, très-près du bord, chaque tubercule en porte trois disposés en triangle ayant le sommet vers le bord extérieur. Ces trois yeux sont égaux en grosseur, ils ne se touchent pas. Les segments de l'abdomen sont transverses, finement granulés, un peu arqués en arrière, et ayant chacun au milieu une faible impression. Leur couleur est noirâtre avec les bords d'un rougeâtre pâle. Les segments de la queue sont oblongs, ils vont en augmentant de longueur jusqu'au dernier, qui forme une cupule très-renflée, surmontée d'une épine à venin courbe, au moins aussi longue que la cupule elle-même. Cette queue est d'un jaune doré, chaque anneau porte supérieurement deux arêtes granuleuses d'abord parallèles, et qui viennent se rapprocher de la ligne médiane vers l'arrière; leur milieu est un peu creusé par un léger sillon, les côtés ont de légères arêtes à peine inégales, mais non granuleuses; il y en a trois aux deux premiers, et deux aux suivants, en n'y comprenant pas l'arête supérieure; l'avant-dernier segment présente en dessous une arête granuleuse bien marquée, les autres sont lisses en dessous. Les pinces sont de la longueur du corps, d'un jaune semblable à celui de la queue, leur second segment offre des arêtes granuleuses, le troisième est un peu renflé en dedans, lisse et arrondi en dehors. La main est globuleuse, presque lisse, avec les doigts lisses, de la longueur du poignet, et d'un brun roussâtre; les pattes sont aplaties, lisses, très-peu velues, et d'un jaune pâle. Le dessous du corps est plus pâle que le dessus.

Cet individu a été trouvé mort sur la route sablonneuse de Callao à Lima.

BUTHUS CRAN. *Buthus Cran.* Guér.

B. Oculis octo, corpore totus flavo, chelis lævibus, thorace antice angustiore, linea longitudinali impressâ; pedibus elongatis, complanatis et villosis.

Il a environ quatre centimètres et demi de longueur, il est entièrement et uniformément d'une couleur jaune brunâtre saturée de roux, semblable à la couleur de la cire brute. Les bords du céphalothorax et de l'abdomen paraissent un peu plus pâles. Le céphalothorax est très-étroit en avant, il acquiert près du double en largeur à son bord postérieur; ce bord est sinueux rebordé; le bord antérieur est également lobé, un peu avancé au milieu. Le sillon médian est très-profond, interrompu par le tubercule des yeux : celui-ci est placé au milieu de la longueur du céphalothorax; les yeux latéraux sont placés un peu au-dessous des angles antérieurs, chaque tubercule en porte trois placés au bord et sur une ligne arquée dont la courbe est en dehors, mais non pas en triangle comme on le voit chez le *B. Peruvianus* : ces yeux sont égaux et se touchent

entre eux. Les segments de l'abdomen sont transverses, rebordés, leur milieu présente une petite fossette peu marquée, le dernier segment porte au milieu du bord postérieur deux petits tubercules mieux marqués que dans le *B. Peruvianus.* Les deux premiers segments de la queue ont été cassés, les suivants et la cupule à venin sont semblables à celle du *B. Peruvianus.* Les pinces sont à peu près de la longueur du corps; leurs premiers articles ont quelques côtes peu visibles; le poignet est ovalaire, un peu globuleux, lisse; les doigts sont assez forts, de la longueur du poignet. Les pattes sont grandes, aplaties, et leurs derniers articles sont garnis sur deux tranches de longs poils blanchâtres.

On a trouvé cette espèce à Payta dans les lieux secs et pierreux au bord de la mer. Au rapport de M. Durville, il est connu dans le pays sous le nom de *Cran* que nous lui avons conservé; sa piqûre est peu redoutée, et ne produit qu'une légère inflammation.

BUTHUS A BANDES. *Buthus Vittatus.* GUÉR.

B. Oculis octo, corpore lævigato, fusco, segmentis nigro-marginatis, cauda crassa, corpore longiore, segmentis anticis subquadratis, profunde sulcatis, lineis elevatis, granulosis. Chelis pedibusque pallidioribus.

Il est long de quatre centimètres; le céphalothorax est d'un brun roussâtre, lisse, rétréci en devant, sillonné au milieu, avec deux impressions latérales postérieures, presque parallèles aux bords postérieurs. Les yeux du centre sont placés un peu au-delà du milieu, vers la partie antérieure; les groupes d'yeux latéraux sont placés au bord du céphalothorax, très-près et sous les angles antérieurs; ils sont au nombre de trois, presque égaux, les postérieurs un peu plus petits, et disposés sur une ligne presque droite le long du bord. On voit une large bande noire au bord antérieur et une bordure étroite de la même couleur au bord opposé. Les segments de l'abdomen sont transverses, lisses, luisants, et leur bord postérieur présente une bande noire, un peu dilatée au milieu. Ces segments abdominaux ne présentent aucune impression sur la ligne médiane. La queue est épaisse; son premier segment est plus large que long; les deux suivants sont carrés, et les autres allongés; elle est d'un brun rougeâtre-luisant, très-creusée au milieu, garnie en dessus et de chaque côté, d'une ligne élevée, granuleuse. Les bords latéraux sont arrondis, et ne présentent que de légers vestiges d'une ligne élevée. La cupule à venin est peu globuleuse, à épine moins longue, crochue et noire au bout. Les pinces sont à peine aussi longues que le corps, lisses, d'un testacé rougeâtre; les mains sont un peu en forme de cœur, avec les doigts plus courts que le poignet. Les pattes sont aplaties, d'un jaune sale, légèrement variées de brunâtre.

M. Durville a trouvé ce scorpion au Chili, dans la baie de la Conception; il se trouve dans les montagnes de Penco, sous les pierres; les renseignements qu'il a pris à son sujet s'accordent à le faire considérer comme peu dangereux.

SÉGESTRIE A TÊTE ROUGE. *Segestria ruficeps.* Guér.

S. Thorace pedibusque brunneo rufo, thorace apice coccineo, mandibulis nitide viridibus, apice rubris; abdomine fuscescenti.

Cette belle espèce a le corselet long de 8 millimètres; elle ressemble beaucoup, pour la forme et la taille, à la ségestrie des caves, si commune en Europe; mais elle en diffère par la belle tache rouge du devant de son céphalothorax et par la couleur rouge-brun de tout son corps; ses pattes sont grandes, velues, plus obscures que le céphalothorax avec les articulations rougeâtres. L'abdomen paraît brunâtre, soyeux; il est très-réduit par la dessiccation; ses mandibules sont fortes, d'un beau vert brillant avec le bout rouge et la griffe noire.

Cette espèce a été prise à Sainte-Catherine du Brésil, en octobre. Dans son journal M. Durville la note comme ayant été trouvée sous des feuilles.

DRASSE DYSDÉRIFORME. *Drassus dysderiformis.* Guér.

D. Thorace, mandibulis pedibusque ferrugineo-rubris, villosis. Abdomine flavescente, piloso.

Si cette araignée n'avait pas huit yeux, et n'entrait pas parfaitement dans le genre drasse, on ne pourrait la distinguer de la *Dysdère érytrine* des auteurs : sa longueur est de douze millimètres; son corselet est rétréci en avant, lisse, faiblement velu, et d'un rouge ferrugineux assez vif. Ses mandibules sont de la même couleur, velues, avec les crochets bruns. Les pattes et les palpes sont d'un ferrugineux plus jaunâtre, couvertes de poils jaunes. L'abdomen est d'un jaune pâle, mat, soyeux, couvert de petits poils bruns dirigés en arrière; ceux de sa base sont dirigés en avant, et lui forment une petite couronne hérissée. Les filières sont un peu rougeâtres, assez saillantes; le dessous de l'abdomen présente à sa base une tache obscure.

Elle a été trouvée à Dorey, dans la Nouvelle-Guinée.

ÉPEIRE GRACIEUSE. *Epeira grata.* Guér.

E. Mandibulis thoraceque ferrugineis, abdomine globoso, aurantiaco, lateribus posticeque nigro-maculato, supra in verticem lineola nigra, ramosa. Pedibus pallide rufescentibus; tibiis apice nigris, posticis fasciculato-villosis.

La longueur de cette jolie espèce varie de huit à dix millimètres; le céphalothorax est d'un rouge ferrugineux ainsi que les mandibules et les pattes; celles-ci ont l'extrémité

des tibias d'un beau noir velouté, à poils très-courts, à l'exception des jambes postérieures qui présentent à ce point un faisceau de poils noirs, raides, et qui les font paraître comme en massue. L'abdomen est très-globuleux, prolongé et arrondi en avant; sa partie supérieure est d'un bel orangé brillant, avec les côtés plus pâles, variés de taches noires. Son extrémité présente une grande tache noire, arrondie, dans laquelle on observe quatre petites taches jaunes, dont les supérieures plus visibles. Le milieu offre une ligne noire, longitudinale, renflée au milieu, et envoyant de chaque côté trois ou quatre petites branches courtes et dirigées en arrière; ces lignes sont bordées d'une teinte jaune, plus pâle que l'orangé dans lequel elles tranchent.

De la Nouvelle-Guinée.

GASTÉRACANTHE DE LEPELLETIER. *Gasteracantha Lepelletierii.* Guér.

G. Thorace nigro-violaceo, subquadrato. Abdomine flavo, transverso, suboctogono, sexspinoso, spinis inæqualibus, violaceis, gracilibus, basi crassioribus; ambitu punctato. Pedibus palpisque sanguineis, apice dilute brunneis.

Encycl. méth. Art. Ulobore, t. 10, p. 763.

Cette espèce est très-élégante; son corps est long de neuf millimètres et large d'autant en ne comprenant pas les épines de l'abdomen. Le corselet est très-luisant, d'un noir à reflets violets; les pattes et les palpes sont d'un rouge brique avec l'extrémité des tarses brunâtre. L'abdomen est transversal, un peu bombé, de forme hexagonale; ses quatre angles postérieurs portent une épine épaisse à la base et rétrécie brusquement en pointe aiguë, au-dessus des deux latérales qui sont les plus longues, et qui atteignent presque trois millimètres de longueur, il y en a de chaque côté une autre très-petite, conique et dirigée un peu en avant. Toutes ces épines sont dépourvues de poils; les deux latérales sont très-rapprochées entre elles; les postérieures sont plus éloignées des latérales qu'elles ne le sont entre elles. Le dessus de cet abdomen est jaunâtre, marqué de vingt-deux points noirs (et non vingt-trois, comme nous l'avons dit dans l'Encyclopédie), dont dix-huit placés autour et quatre au milieu. Le dessous est jaunâtre, ridé avec l'abdomen très-saillant, et garni d'un anneau noir.

Cette espèce a été trouvée dans les bois, aux environs de la rade de Cayelé, dans l'île de Bourou; on la trouve aussi à Taïti, Amboine et autres îles voisines.

GASTÉRACANTHE A ÉPINES ROUGES. *Gasteracantha rubrospinis.* Guér.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine albescenti, transverso, deplanato, subovali, sexspinoso; spinis subæqualibus, turbinatis, rubris. Pedibus nigris; femoribus ferrugineis.

Cette gastéracanthe est longue de sept millimètres et large de dix; elle ressemble beaucoup à la *G. Lepelletierii*, mais son corselet n'a pas de reflets violets; son abdomen est plus large proportionnellement à sa longueur; il est très-aplati en dessous, d'un blanc un peu jaunâtre, entouré du même nombre de points noirs, et ayant son bord antérieur peu arqué. Les six épines sont coniques, et diminuent insensiblement d'épaisseur pour se terminer en pointe aiguë; elles sont courtes, les latérales n'ayant que deux millimètres de longueur, de couleur rouge brique, et garnies de poils noirâtres; les latérales sont aussi distantes entre elles que les postérieures; les pattes sont noires avec les cuisses rouges jusque près du genou.

Trouvée dans les bois, près le havre d'Offak, dans l'île Waigiou; elle se tient dans des toiles suspendues aux arbres.

GASTÉRACANTHE FASCIÉE. *Gasteracantha fasciata.* Guér.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine nigro bifasciato, luteis, convexo, subovali, sexspinoso, spinis subæqualibus, rubris. Pedibus nigris; femoribus ferrugineis.

Cette espèce est longue de neuf millimètres et large de onze; elle ressemble beaucoup à la *g. rubrispinis*, et pourrait bien n'en être qu'une variété; cependant elle en diffère en ce qu'elle est un peu plus grande, d'un jaune plus ou moins rougeâtre; que son abdomen est convexe, et surtout par la présence de deux bandes noires, transversales, interrompues, et dont l'antérieure est plus large; les deux individus que nous avons sous les yeux varient un peu entre eux, l'un armé d'épines un peu plus grandes, à sa bande antérieure interrompue seulement au milieu. Dans l'autre, la couleur est moins vive, et la bande antérieure est trois fois interrompue; le dessous des deux est noir taché de jaune.

Elles ont été prises dans l'île de Guam, l'une des Mariannes.

GASTÉRACANTHE DE THEIS, *Gasteracantha Theisii.* Guér.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine rotundato, octogono, subgloboso, nigro, flavo variegato. Ambitu punctato, sexspinoso; spinis nigro-rubescenti, denticulatis, inæqualibus. Pedibus rufo-brunneis.

Cette belle espèce est longue de huit millimètres et large de sept; elle est bien distincte des deux précédentes par la forme de son abdomen qui n'est pas transversal et dont la largeur est égale à la longueur. Son corselet est tout noir, luisant. Ses pattes sont d'un noirâtre tirant au ferrugineux. L'abdomen est noir avec des taches d'un beau jaune qui varient beaucoup pour la forme et l'étendue; dans les individus où ces taches sont le mieux marquées, elles semblent représenter à peu près un oiseau vu sur le dos et les ailes étendues : cet abdomen présente huit côtés égaux, les six postérieurs portent chacun une épine à leurs angles; les deux antérieures sont les plus petites, elles sont parfaitement coniques; les deux suivantes sont les plus grandes, leur longueur est d'un peu plus de deux millimètres, les postérieures sont un peu plus courtes; ces quatre épines commencent par être cylindriques et deviennent ensuite brusquement coniques; elles sont toutes garnies de petites spinules courtes et dirigées en dehors. Ces épines sont toutes placées à des distances égales entre elles.

De la Nouvelle-Guinée. Nous avons dédié cette espèce remarquable à M. Charles de Théïs, élève de M. Walkenaer, et qui, après ce savant, connaît le mieux les Arachnides.

GASTÉRACANTHE RHOMBOIDE, *Gasteracantha rhomboïdea.* Guér.

G. Thorace nigro, subquadrato; pedibus fuscis. Abdomine flavo, subtus nigro variegato, suprà complanato, transverso, sexspinoso. Spinis inæqualibus duabus lateralibus approximatis; ambitu punctato, punctis inferioribus quatuor majoris.

Cette espèce est longue de sept millimètres et large de neuf. Son abdomen est tout-à-fait transversal, au moins deux fois aussi large que long, non compris les épines. Il est aplati, arrondi en avant, anguleux en arrière. Les épines sont noires, les latérales sont très-inégales, les supérieures étant très-petites, coniques, les suivantes cylindriques et pointues au bout, longues d'un peu plus de deux millimètres, velues; les deux postérieures très-éloignées des précédentes, de moitié plus petites et coniques. Le dessus de cet abdomen est d'un beau jaune d'ocre, marqué des points noirs ordinaires, mais en ayant quatre plus gros, suivant une ligne parallèle au bord antérieur placée au-dessus des grandes épines latérales. Le thorax, les palpes et les pattes sont noirs.

De l'Ile de France.

GASTÉRACANTHE EN CROISSANT, *Gasteracantha lunata.* Guér.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine complanato, transverso, antice emarginato aut intùs arcuato, colore croceo, nigro punctato : sexspinoso, spinis inæqualibus nigris. Pedibus palpisque nigris.

Cette epèce est longue de sept millimètres et large de douze ; elle est très-remarquable par la forme arquée de son abdomen, ses angles latéraux se relèvent en avant et sont un peu plus avancés que le milieu ; le bord postérieur est presque parallèle au précédent, un peu plus élargi au milieu. Sa longueur est presque trois fois dans sa largeur : les épines sont velues, noires, les latérales antérieures sont très-petites, coniques, les suivantes sont beaucoup plus grandes, cylindriques, brusquement terminées en pointe, velues, non pas placées comme chez toutes les espèces que nous avons décrites, à l'angle postérieur, mais entre cet angle, qui est arrondi, et l'épine antérieure dont elle est très-rapprochée. Les deux épines postérieures sont plus petites, coniques, placées à une très-grande distance des précédentes et également velues; les points arrondis du dessus de l'abdomen sont grands, et de couleur noire. Le corselet, les pattes et le dessous de l'abdomen sont noirs.

Cette araignée ressemble beaucoup à celle que Fabricius a nommée *A. fornicata*, mais elle en diffère essentiellement par la couleur des épines qui, dans celle de Fabricius, sont rouges, et par le dessous qui est noir, tandis que Fabricius décrit la sienne comme ayant le *pectus* jaunâtre.

Elle a été prise dans l'île de Timor.

GASTÉRACANTHE D'AUDOUIN. *Gasteracantha Audouinii.* Guér.

G. Thorace nigro, subquadrato; abdomine flavo, nigro-punctato, transverso, lateribus attenuatis, bispinosis, postice inermi, rotundato; spinis lateralibus inæqualibus, anticis minutissimis; posticis magnis, cylindraceis, villosis. Pedibus ferrugineis, apice brunneis.

Elle est longue de sept millimètres, et large de neuf sans comprendre les épines; son abdomen est d'une forme ovale transverse, étroit, rétréci et tronqué de chaque côté, armé de deux épines dont l'antérieure très-petite, conique; la postérieure beaucoup plus grande, noirâtre, épaisse, cylindrique, comme arrondie au bout, mais ayant une petite pointe conique cachée dans les poils; sa longueur est de trois millimètres. Le bord postérieur de cet abdomen présente les vestiges de deux pointes postérieures, mais elles sont réduites à deux petits tubercules. Le dessus est jaune avec les points ordinaires

noirs. Le dessous est noirâtre avec quelques taches pâles. Le corselet est noir; les pattes sont ferrugineuses avec l'extrémité plus obscure.

Cette espèce a été trouvée dans l'île d'Amboine; nous la consacrons à notre confrère M. Audouin, qui prépare une Monographie de ce genre remarquable.

SALTIQUE JOLI. *Salticus Lepidus.* GUÉR.

S. Thorace brunneo; *palpis, mandibulis margine antico thoracis viridi-æneo, nitido. Abdomine parvo, aureo. Pedibus anterioribus validibus, brunneis, nitide virescenti, subtus nigro fasciculatis, tarsisque flavis. Pedibus posterioribus flavis, brunneo maculatis; cœteris pallide brunneis, nigro-villosis.*

Mag. de Zoologie, classe VIII, fig. 3.

Cette espèce remarquable est du petit nombre de celles qui sont ornées de couleurs métalliques; elle est longue d'environ huit millimètres, son corselet est brun, très-bombé; vu en devant il présente une forme carrée, les yeux forment un arc au-dessous duquel on voit une belle bande d'un vert métallique des plus brillants formée par des poils courts, dirigés en bas, colorés en vert, changeant au bleu ou à l'argenté suivant le jour. De chaque côté des deux gros yeux mitoyens et sous les yeux qui suivent et qui sont placés un peu plus haut, on voit une bande de poils verts métalliques plus étroite que la précédente, et qui en est séparée nettement par une ligne noire. Les mandibules sont également garnies des mêmes poils verts brillants, ainsi que le devant des palpes. L'abdomen est très-petit, arrondi, d'un jaune soyeux, garni vers les bords d'écailles métalliques d'un doré verdâtre à reflets argentés. Les pattes antérieures sont beaucoup plus épaisses que les suivantes, presque aussi longues que celles de la troisième paire, d'un brun rougeâtre à reflets cuivreux et dorés. Les cuisses sont garnies en dessus de poils noirs, raides, assez longs; la partie interne des articles suivants offre des faisceaux des mêmes poils noirs, ainsi que la moitié inférieure et antérieure des tarses; le reste de ces tarses est d'un jaune pâle, avec les crochets noirs. Les pattes suivantes sont grêles, celles de la seconde paire sont rougeâtres, plus courtes que les précédentes, garnies de poils noirs, mais plus clair-semés; leurs tarses sont plus pâles. Les troisièmes pattes sont les plus longues de toutes, leur couleur est la même que dans les précédentes. Les quatrièmes sont les plus courtes de toutes, pâles, tachetées de brun.

Cette charmante espèce a été trouvée à Dorey, dans la Nouvelle-Guinée.

CHAPITRE XIII.

INSECTES:

PAR F.-E. GUÉRIN.

§ I.

COLÉOPTÈRES.

CICINDÈLE DE LATREILLE. *Cicindela Latreillii.* GUÉR. — *Nigro-ænea; thorace angustato, subcylindrico; elytris sericeis, violaceo-argenteo-micantibus, basi rubro-quadrimaculatis; punctis tribus lunulaque apicis albis. Pedibus nigro-æneis, tibiisque flavis.* —L. 11 mill., l. 4 m.—Atlas, Insectes, pl. I, fig. 5.

Sa tête est d'un noir verdâtre, avec les yeux très-saillants. Le labre est de la même couleur, un peu plus large que long, terminé au bord antérieur par une petite saillie arrondie, sans dents. Les mandibules sont très-grandes, noires et n'ayant que la base jaune. Les palpes sont jaunâtres, avec l'extrémité brune. Les antennes sont filiformes, noires. Le corselet est de la couleur de la tête, étroit, cylindrique, un peu rétréci et un peu rebordé aux deux extrémités, avec une légère impression longitudinale en dessus. Sa largeur est presque dans sa longueur. Les élytres sont presque deux fois plus larges à leur base, un peu élargies en arrière, d'un noir soyeux à reflets violets argentés. On voit à leur base quatre petites taches rougeâtres virgulaires courtes, dont les deux internes sont placées obliquement de chaque côté de l'écusson qui est noir; les secondes sont longitudinales et placées entre les premières et l'angle huméral vers lequel elles se prolongent en arc en avant. Vers le tiers antérieur de chaque élytre on trouve un très-petit point jaunâtre placé presque au milieu, mais un peu plus près de la suture que du bord externe; plus bas que le milieu de l'élytre on voit deux autres points jaunâtres placés transversalement, réunis par une petite ligne ferrugineuse; ces points sont placés sur le bord extérieur de l'élytre, le point externe touche presque ce bord, c'est le plus petit, l'interne est un peu oblong, dirigé obliquement vers le bas, plus grand, et atteignant à peine le milieu de l'élytre. La lunule postérieure est étroite; elle commence à la suture, et longe le bord postérieur de l'élytre jusqu'à l'angle externe. Le dessous du corps est noirâtre, avec quelques reflets verdâtres au thorax. Les cuisses sont noirâtres,

un peu velues, renflées à leur base. Les jambes sont jaunes, avec l'extrémité et les tarses noirâtres.

Cette espèce paraît très-rare, elle a été trouvée une seule fois au port Dorey, à la Nouvelle-Guinée; nous la dédions au plus célèbre entomologiste de l'époque, en témoignage d'admiration et de reconnaissance.

M. d'Urville a rapporté plusieurs autres espèces du genre Cicindèle; comme elles ont été décrites par M. Dejean dans le Species des Coléoptères de sa collection, nous renvoyons à cet ouvrage en nous bornant à présenter les noms de ces espèces avec la citation des figures que nous en avons données.

Cicindela decem-guttata, Fab.; Dej., Sp., t. 2, p. 420; Nob., Atlas, Ins., pl. I, fig. 1.

Cette espèce nous a présenté une variété, trouvée à Bourou, dans laquelle la quatrième tache ne se lie pas avec la troisième, et dont la cinquième tache est beaucoup plus grande. L'espèce type, et qui se rapporte à la description de M. Dejean, a été prise à Amboine.

Cicindela Durvillei, Dej., Sp., t. 5, p. 224; Nob., Atlas, Insectes, pl. I, fig. 2. De Dorey, Nouvelle-Guinée.

Cicindela tortuosa, Dej., Sp., t. 1, p. 87; Nob., Atlas, Insectes, pl. I, fig. 3. De Payta, au Pérou.

Cicindela tuberculata, Fab.; Dej., Sp., t. 2, p. 431; Nob., Atlas, Insectes, pl. I, fig. 4. Du Port-Jakson et de la Nouvelle-Zélande.

Cicindela upsilon, Mac.-Leay; Dej., Sp., t. 1, p. 126, et t. 2, p. 414. De la Nouvelle-Hollande.

Megacephala carolina, Fab.; Dej., Sp., t. 1, p. 9. De Lima.

Therates labiata, Fab.; Dej., Sp., t. 1, p. 158. Du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande, Bourou, Offack, la terre des Papous, et Dorey, Nouvelle-Guinée. Elle répand une odeur de rose analogue à celle du *Cer. moschatus*. Trouvée en août.

Therates basalis, Durv.; Dej., Sp., t. 2, p. 437; Nob., Atlas, Insectes, pl. I, fig. 6. De Dorey.

Tricondyla aptera, Oliv.; Dej., Sp., t. 2, p. 438; Nob.; Iconogr. du Règne animal, Insectes, pl. III, fig. 3. Du Port-Praslin, Offack et Dorey. Elle habite les troncs d'arbres, et marche avec agilité; le frottement du corselet rend un petit bruit. Trouvée en août et septembre.

Cymindis australis, Durv.; Dej., Sp., t. 1, p. 449; Nob., Atlas, Insectes, pl. I, fig. 7. De la Nouvelle-Hollande.

LÉBIE POSTICALE. *Lebia posticalis.* Guér.—*Flavo-ferruginea, elytris striatis, fascia postica sinuata, nigra. Subtus pedibusque flavo-ferrugineis.* — L. 10 mill., l. 5 m. —Atlas, Insectes, pl. I, fig. 8, A. B.

Cette espèce a quelques rapports avec le *Carabus corticalis* de Fabricius (*Lebia corti-*

calis, Dej.). Sa tête et son corselet sont lisses, d'un ferrugineux un peu pâle. Les élytres sont striées, luisantes, rebordées, de la même couleur, avec une large bande transverse noire, sinuée en avant et en arrière, et occupant presque toute leur partie postérieure, depuis le milieu jusque près de l'extrémité. Le dessous, les antennes et les pattes sont d'un ferrugineux pâle. Cette espèce rentre dans le genre *Lia*, établi par Eschscholtz dans son Atlas du Voyage de Kotzebue; elle a, comme les espèces de ce genre, l'avant-dernier article des tarses bilobé, et les crochets dentelés en dessous; ses palpes présentent aussi les caractères de ce genre. Elle a été trouvée à la Nouvelle-Hollande.

ANTARCTIE BRILLANTE. *Antarctia nitida*. Guér.—*Oblongo-ovata; capite thoraceque nigro-subæneis, elytris lævibus, nitentibus nigro-cupreo micantibus. Pedibus nigricantibus, tibiis, tarsis, antennisque brunneo-ferrugineis.*—L. 7 mill., l. 3 m.—Atlas, Insectes, pl. I, fig. 10.

Sa forme est ramassée, peu allongée, à côtés presque parallèles; la tête et le corselet sont d'un noir à reflets bleuâtres; ce dernier est transverse, un peu plus large que long, de la même largeur à ses deux extrémités, un peu arrondi sur les côtés, avec les impressions latérales postérieures, et une intermédiaire, peu marquées. Les élytres sont lisses, brillantes, sans stries, ou n'en ayant que de légers vestiges à peine visibles à la loupe; leur couleur est bronzée, noirâtre, à reflets très-brillants verts-rouges ou bleus. Le dessous du corps est noir, ainsi que les cuisses; les jambes, les tarses et les antennes sont d'un ferrugineux obscur. Cette jolie espèce a été trouvée aux îles Malouines.

Antarctia blanda, Dej., Sp., t. 3, p. 529; Nob., Atlas, Insectes, pl. I, fig. 9. De la Conception, au Chili.

Antarctia flavipes, Dej., *ibid.*, p. 533; Nob., *id.*, pl. I, fig. 13. De la Conception.

Antarctia malachitica, Dej., *ibid.*, p. 534; Nob., *id.*; pl. I, fig. 14. Des îles Malouines.

Antarctia chilensis, Dej., *ibid.*, t. 5, p. 805. Du Chili.

Antarctia femorata, Dej., *ibid.*, t. 3, p. 535. Du Chili.

GEOBÆNUS D'AUSTRALIE. *Geobænus Australasiæ*. Guér.—*Ovatus; supra piceo-subæneus, elytris tenue striatis, interstitio lævibus. Subtus, antennis articulo primo, basi tibiisque pallide flavis.*—L. 7 mill., l. 3 m.

Sa tête est triangulaire, plus étroite que le corselet, d'un brun assez foncé, à reflets un peu cuivreux; le corselet est de la même couleur, plus large que long, très-peu élargi sur les côtés et en avant, lisse, avec deux fossettes postérieures bien marquées. Les élytres sont un peu plus pâles, lisses, avec des stries régulières, peu enfoncées, lisses; les interstices ne présentent aucuns points enfoncés; on voit quelques légères impressions au bord postérieur. Ce geobænus diffère essentiellement de la seule espèce décrite par M. Dejean, tant par l'habitation que par d'autres caractères faciles à saisir. Il a été trouvé à la Nouvelle-Hollande, sous les pierres.

ACUPALPE BRUN. *Acupalpus piceus.* Guér.—*Oblongus, nigro-piceus. Thorace subquadrato, rubro marginato, utrinque foveolato, foveis subviridibus. Elytris lævigatis, striatis, striis lævigatis; subtus ater, antennarum basi, pedibusque pallide ferrugineis.* —L. 6 mill., l. 3 m.—Atlas. Insectes, pl. I, fig. 12.

Sa tête est petite, lisse, noirâtre; les palpes sont pâles; les antennes sont brunes avec le premier et le second article pâles. Le corselet est un peu plus large que long, de forme carrée, avec les angles et les bords latéraux arrondis, sa couleur est noirâtre avec les bords ferrugineux; son disque est un peu convexe, lisse, luisant, les fossettes sont assez bien marquées, un peu granuleuses et d'une couleur plus noire, à reflets verts et bleus. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, lisses, noirâtres avec l'extrémité plus brune; elles ont des stries lisses, bien marquées; et leurs bords sont un peu ponctués surtout en arrière. Le dessous du corps est noir. Les pattes sont d'un pâle ferrugineux. Il a été trouvé au Port-Jakson.

TRECHUS DE LA SOLEDAD. *Trechus soledadinus.* Guér. — *Alatus, ovalis, gibbosus, brunneo-piceus, lævibus; thorace subcordato, utrinque foveolato, foveolis granulatis; elytris obsoletissime striatis, rotundatis, marginatis. Femoribus antennisque basi ferrugineis.* — L. 5 mill., l. 2 ½ m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 15.

Son corps est convexe, épais, à formes arrondies, entièrement d'un brun foncé luisant; la tête est petite; le corselet est un peu en cœur, tronqué en avant et en arrière, arrondi sur les côtés, et un peu plus étroit postérieurement. Les élytres forment un ovale assez court; elles sont rebordées, luisantes, lisses, avec quelques légers vestiges de stries plus apparentes vers la suture. Les cuisses sont d'un ferrugineux tirant au brun; les jambes et les tarses sont couleur de poix, ainsi que le dessous du corps. Il a été trouvé dans la baie de la Soledad, aux îles Malouines.

TRECHUS D'AUDOUIN. *Trechus Audouinii.* Guér. — *Apterus, elongatus, depressus, rufo-piceus; capite magno; thorace cordato; elytris oblongis, subparallelis, lævigatis, obsoletissime sulcatis; antennis basi, pedibusque testaceis.* — L. 5 mill., l. 2 m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 16.

Son corps est entièrement d'un brun ferrugineux, un peu plus clair aux bords des élytres. La tête est forte, avec deux sillons longitudinaux au milieu. Le corselet est allongé, de la largeur de la tête en avant, rétréci en arrière, rebordé, avec les côtés presque droits. On n'aperçoit pas de fossettes latérales en arrière, mais son disque présente un sillon médian et longitudinal, bien marqué. Les élytres sont allongées, parallèles dans une partie de leur longueur, rebordées, lisses, luisantes; on voit à la loupe des traces presque effacées de côtes assez distantes et un peu plus visibles vers la suture.

Les pattes et les antennes sont d'un ferrugineux pâle. De la baie de la Soledad, aux Malouines.

BEMBIDION (LEIA) DU PORT JACKSON. *Bembidium (Leia) Jacksoniensis*. Guér. — *Supra æneum; thorace transverso, subcordato; elytris oblongo-striatis; striis punctatis, apice flavo-quadrimaculatis. Pedibus antennisque rubro-brunneis.* — L. 4 mill., l. 1 $\frac{1}{2}$ m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 17.

Sa couleur en dessus est d'un bronzé brillant; sa tête est petite, lisse, à reflets verdâtres. Les antennes sont pubescentes, d'un brun rougeâtre et plus pâles à leur base. Le corselet est de la même couleur, un peu plus large que long, rétréci en arrière, lisse et peu luisant. Les élytres sont oblongues, garnies de stries ponctuées, et ayant chacune à leur extrémité deux taches jaunes, dont la dernière termine l'élytre, et est bilobée en avant, et l'antérieure placée un peu au-dessus et vers le bord externe est plus petite et presque triangulaire. Le dessous du corps est d'un noir bleuâtre; les pattes sont d'un roussâtre un peu brun, avec les tarses plus pâles. Il a été trouvé au Port-Jakson.

DYTISQUE BORDÉ DE JAUNE. *Dytiscus flavocinctus*. Guér. — *Brunneo-niger, capite transverso, ore, duabus maculis rubro-flavis. Thorace lævi, marginibus lateralibus linea transversa flavis. Elytris ovatis, margine punctisque rubro-flavis. Antennis pedibusque quatuor anticis ferrugineis, subtus brunneo ferrugineis.* — L. 13 mill., l. 8. m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 18.

Sa forme est ovale, un peu plus élargie en arrière. Le dessus est d'un brun obscur presque noir, lisse, assez luisant. La tête est large, le labre et le front sont ferrugineux ainsi que deux petites lignes transversales, courbées en arrière; le corselet est bordé de jaune des deux côtés, et présente au milieu une petite ligne transverse et maculaire de la même couleur. Les élytres sont bordées de jaune depuis l'épaule jusque près de leur extrémité. Cette bordure envoie un petit rameau crochu au-dessous de l'épaule, elle se dilate un peu plus bas que le milieu, et se termine par une autre dilatation arrondie. Entre cette dilatation et l'angle postérieur sutural, il y a une très-petite tache jaune. Leur bord antérieur présente à chacune deux taches jaunes dont l'extérieure virgulaire; il y a trois autres taches oblongues placées un peu plus bas que le milieu de l'élytre, celle du milieu étant un peu plus haut que les deux autres; enfin on aperçoit, vers l'extrémité et devant la dernière dilatation de la bordure extérieure, une petite tache oblongue oblique; le dessous est d'un brun ferrugineux ainsi que les pattes postérieures, les quatre pattes antérieures et les antennes sont d'un ferrugineux clair. Il a été trouvé à Dorey, dans la Nouvelle-Gunée.

Dytiscus lævigatus, Oliv. Notre individu a été trouvé à Lima; il constitue une petite variété chez laquelle les élytres présentent une tache rougeâtre à leur extrémité postérieure.

COLYMBÈTE LINÉE. *Colymbetes lineatus.* Guér. — *Ovatus, fuscus, thorace margine ferrugineis, elytris oblongis, striatis, subtus antennis pedibusque pallidioribus.* — L. 6 mill., l. 3 m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 19.

Son corps est ovale oblong; sa tête est brune avec le vertex d'un ferrugineux pâle. Le corselet est transverse, brun avec les côtés d'un ferrugineux brunâtre fondu avec la couleur dominante. Les élytres sont brunes, allongées et garnies de stries longitudinales bien marquées. Les antennes et les pattes sont plus pâles. Trouvé à Amboine.

GYRIN STRIOLÉ. *Gyrinus striolatus.* Guér. — *Nigro-æneus, ovatus, cæruleo virescenti micans, elytris subtiliter transverse striatis, postice unidentatis; subtus pedibusque nigris, posticis apice ferrugineis.* — L. 16 mill., l. 8 m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 20.

Son corps est un peu bombé, lisse, peu luisant, d'un noir bronzé à reflets bleus et verts; les antennes sont noires; le corselet est rebordé; les élytres laissent une partie de l'abdomen à découvert, elles sont rebordées jusque près de l'extrémité postérieure où le sillon marginal vient former une petite dent obtuse; leur surface, vue à la loupe, présente une infinité de petites stries courtes, transverses, qui les font paraître comme écailleuses. Le dessous et les pattes sont noirs. Les quatre pattes postérieures ont leur extrémité et les tarses garnis de poils rougeâtres. Il a été pris au port Jakson.

STAPHYLIN APICICORNE. *Staphylinus apicicornis.* Guér. — *Nigro-cæruleus; capite transverso, lævigato punctato; ore, mandibulis basi ferrugineis. Antennis basi rufis, medio nigris apice flavis. Thorace oblongo, postice rotundato, angulis anticis acuminatis, supra lævigato, vage punctato. Elytris bruneo-æneis micantibus, subrugosis, villosis. Abdomine marginato, subrugoso, villoso. Pedibus ferrugineis.* — L. 15 à 17 mill., l. 4 m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 21.

Ses antennes sont remarquables par les couleurs qui les ornent. Leurs trois articles basilaires sont rouges, les cinq suivants noirs, et les trois derniers d'un jaune d'ocre. Tout son corps est d'un noir à reflets bleus; les parties de la bouche, la base des mandibules et les pattes sont d'un rougeâtre ferrugineux; ses élytres sont d'un beau cuivreux rouge à reflets violets. Il a été trouvé à la Nouvelle-Guinée.

Staphylinus erythrocephalus. Fab. Du port Jakson.

PÉDÈRE A ÉLYTRES VIOLETTES. *Pæderus cyanipennis.* Guér. — *Ater, nitidus, elytris rugosis, elongatis, cyaneis; antennis brunneis, basi ferrugineis. Pedibus atris.* — L. 9 mill., l. 2 m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 22.

Tout son corps est d'un noir brillant; sa tête est ponctuée, arrondie, un peu velue;

les antennes sont brunes, pubescentes, avec les trois premiers articles rougeâtres; le corselet est globuleux, luisant, parsemé de quelques points, un peu velu. Les élytres sont oblongues, rugueuses, d'un beau violet brillant. L'abdomen est noir, rugueux, un peu velu, rebordé. Les pattes sont assez grêles, noires. Il a été trouvé à Lima, au Pérou.

PÉDÈRE AUSTRAL. *Pæderus australis.* Guér.—*Rufus, capite, apice abdominis pedibusque nigris; elytris cæruleis.*—L. 6 mill. $\frac{1}{2}$, l. 2 m.—Atlas, Insectes, pl. I, fig. 23.

Cette espèce ressemble beaucoup au *Pæderus riparius* de notre pays; sa taille est la même, ainsi que la disposition de ses couleurs; mais les pattes sont entièrement noires, tandis qu'elles sont rouges, à genoux noirs dans l'espèce européenne. Ce pédère a été pris au port Jakson.

ALÉOCHARE HÉMORRHOIDALE. *Aleochara hæmorrhoïdalis.* Guér.—*Nigro-cærulea; antennis fusiformibus; capite, thorace elytrisque crebre punctatis. Abdomine nigro; apice ferrugineo. Pedibus atris.*—L. 5 mill., l. 2 m. — Atlas, Insectes, pl. I, fig. 24.

Cette espèce est grande dans son genre. Tout son corps est d'un noir bleu, peu luisant, ponctué. L'extrémité seule de son abdomen est d'un rouge ferrugineux. Elle a été trouvée au port Jakson.

BUPRESTE BRILLANT. *Buprestis radians.* Guér.— *Viridi-aurea; thorace, lateribus, arcuatis, maculis duabus impressis, magnis, aureis, nitidissimis; elytris serratis, lineis circa decem, paulum elevatis, interstitiis punctatis. Subtus pedibusque viridi-auratis.*— L. 27 mill., l. 9 $\frac{1}{2}$ m.

Il ressemble beaucoup au *B. smaragdula* d'Olivier; mais il est un peu plus large, proportionnellement, d'un vert brillant, tandis que c'est le vert bleuâtre qui domine dans le *B. smaragdula;* la tête des deux espèces est déprimée en avant, et présente un petit sillon longitudinal; les antennes sont également noires avec les deux premiers articles verts. Le corselet de notre espèce est à peu près trapézoïde comme dans l'autre; mais chez le nôtre, il est sensiblement arqué sur les côtés, irrégulièrement et peu granuleux en dessus, et présentant deux larges fossettes presque lisses et dorées, tandis que dans l'autre espèce, ce corselet a les côtés droits, qu'il est régulièrement et fortement rugueux, et que ses fossettes latérales sont petites, irrégulières, peu apparentes et garnies des mêmes points enfoncés qu'on observe sur tout le corselet. Les élytres de notre espèce sont un peu plus larges en arrière, tandis que le contraire a lieu dans le *smaragdula;* elles présentent huit ou dix lignes longitudinales, très-rapprochées, peu élevées, plus apparentes vers la suture, dans les intervalles desquelles on voit de petites fossettes peu profondes, qui sont elles-mêmes ponctuées. Ces élytres présentent un tout autre caractère dans le *B. smaragdula*; elles n'ont chacune que trois lignes élevées, en n'y comprenant pas celle que bordent les élytres;

ces lignes sont plus saillantes, d'une couleur plus bleuâtre; leurs intervalles sont très-rugueux, avec des points enfoncés, dorés. Les pattes de notre espèce sont d'un beau vert, doré, très-brillant, tandis que celles de l'autre sont d'un vert bleuâtre, un peu bronzées, ainsi que le dessous du corps; ce dessous, dans notre espèce, est d'un beau vert doré.

Ce beau bupreste a été trouvé au port Praslin, dans la Nouvelle-Irlande. M. le comte Dejean l'avait pris pour le *smaragdula* d'Olivier, mais ayant étudié avec soin la description d'Olivier et trouvé dans la collection de M. Chevrolat le véritable smaragdula, nous avons pu les comparer, et reconnaître des différences entre eux. Nous en avons un individu beaucoup plus grand, venant de Bourou, (long de trente-deux millimètres) qui nous paraît être la femelle, et que M. Dejean a considéré comme une espèce distincte (*B. lœvipennis* de sa collection); sa couleur est la même, à l'exception des reflets de ses élytres qui sont plutôt cuivrés que dorés. Les lignes de ces élytres sont aussi nombreuses, mais presque effacées; elles ne se manifestent que parce qu'elles sont bien lisses et séparées entre elles par des lignes de points enfoncés qu'on voit beaucoup mieux chez le mâle; dans celui-ci, le dernier segment présente une échancrure large en forme d'U, tandis que dans la femelle, cette échancrure est plus petite et en forme de V.

Nous avons découvert dans Voet, t. I, pl. 49, fig. 10, une bonne figure du *Buprestis smaragdula* d'Olivier. Cette figure ne paraît pas avoir été encore citée.

BUPRESTE A FOSSETTES DORÉES. *Buprestis auro-foveata.* Guér. — *Viridi-aurea, nitidissima; thorace, lateribus arcuatis; maculis duabus magnis impressis nitide aureis. Elytris serratis, costis tribus elevatis, viridibus; interstitiis aureo foveatis. Subtus pedibusque aureo-viridibus.* — L. 28 mill., l. 10 m. — Atlas, Insectes, pl. II, fig. 2.

Cette magnifique espèce ressemble bien plus au *B. smaragdula* que notre B. brillant, mais elle en diffère par le corselet qui présente les deux belles fossettes dorées et presque lisses dont nous avons parlé au sujet du bupreste brillant, et par les élytres sur lesquelles on observe trois véritables côtes bien plus élevées que les lignes du *B. smaragdula*, et dans les intervalles desquelles on voit des fossettes dorées, irrégulières, circonscrites par des élévations vertes et vermiculaires. Il a été trouvé à Dorey, dans la Nouvelle-Guinée. Sa longueur est de vingt-neuf millimètres.

Buprestis scutellaris. Fabr. (g. Belinota. Esch.). De Bourou.

Buprestis bimaculata. Lin., Fab., Oliv. De Bourou.

Buprestis bimaculata. Var. β. Schon. app. ad syn. Ins., t. 1, 3e p., pag. 12, n° 168. De Bourou.

Buprestis leucosticta Kirby, *stellulata.* Dalm., Du Port-Jackson.

BUPRESTE A DOUZE GOUTTES. *Buprestis duodecimguttata.* Guér. — *Cylindrica, nigro-cærulea, subtiliter punctata. Thorace transverso, flavo-marginato : elytris postice subacuminatis; punctis rotundatis decem flavis. Subtus utrinque flavo quinque maculata. Antennis pedibusque cæruleis.* — L. 11 mill., l. 4 m.

Ce joli petit Bupreste ressemble un peu au *Chrysosticta* de Kirby. Sa couleur est bleue foncée, plus noire en dessus; il est très-finement ponctué; ses élytres sont rétrécies à partir du tiers postérieur, arrondies et finement denticulées au bout. Le corselet présente de chaque côté une bande jaune, plus large postérieurement; les élytres ont chacune cinq petites taches rondes de la même couleur, disposées ainsi : une au bord antérieur près de l'écusson; une autre aux trois quarts antérieurs dessous la précédente, et plus près de la suture que du bord externe; une autre un peu au-dessous du milieu, près du bord externe; deux un peu plus petites, et presque à la même hauteur; l'extérieure un peu plus bas. Enfin la cinquième près de l'extrémité et de la suture. Le dessous est d'un bleu plus brillant; il y a de chaque côté cinq taches jaunes, dont la première est grande, placée sur le métathorax; la seconde, également grande, est placée sur le premier segment de l'abdomen; les trois autres beaucoup plus petites occupent le bord extérieur des trois segments qui suivent. — Du port Jackson.

BUPRESTE A ÉLYTRES CUIVRÉES. *Buprestis cupreipennis.* Guér. — *Subtiliter rugosula; capite thoraceque viridibus; elytris rubro-cupreis, apice subtiliter denticulatis. Antennis, corpore subtus, pedibusque viridibus.* — L. 10 mill., l. 3 m.

Son corps est assez aplati, sa tête est verte, finement rugueuse, très-aplatie en avant. Le corselet est vert, transversal, très-finement rugueux, un peu plus large en avant, penché de chaque côté vers la tête, avec un petit sillon oblique près du bord. Les élytres sont d'un beau rouge cuivré, très-finement rugueuses, presque parallèles jusqu'aux deux tiers postérieurs, rétrécies ensuite, et terminées par des dentelures très-fines. Les antennes, les pattes et le dessous du corps sont d'un vert brillant et lisse. — Il a été trouvé au port Jackson.

BUPRESTE DE KIRBY. *Buprestis Kirbyi.* Guér. — *Sub-depressa, capite thoraceque nigro-violaceo, punctatis. Elytris striatis, obscure cæruleis, flavo trimaculatis. Subtus pedibusque cæruleo virescens.* — L. 15 mill., l. 5 $\frac{1}{2}$ m.

Sa tête est petite; le corselet est d'un violet noirâtre, transversal, un peu bombé, rétréci en avant, très-ponctué, avec les angles postérieurs aigus. Les élytres sont d'un bleu un peu noirâtre, luisantes, striées, avec des points dans les intervalles; leur extrémité est terminée par une petite épine; elles sont marquées chacune de trois taches transverses d'un jaune orangé, arrondies vers la suture et ne la touchant pas tout-à-fait :

les deux antérieures sont réunies au bord externe; la première occupe tout le bord antérieur, la seconde est presque au milieu, la troisième est séparée des précédentes, placée près de l'extrémité des élytres. Le dessous et les pattes sont d'un bleu brillant tournant au verdâtre; les antennes sont d'un vert noirâtre. — Du port Jackson.

BUPRESTE CHILIEN. *Buprestis chilensis.* Guér. — *Depressa, oblonga, viridi-nitens; capite thoraceque punctatis, albo-villosis; elytris striatis, flavis, nigro-maculatis.* — L. 20 mill., l. 8 m.

Ce joli Bupreste appartient probablement au genre *Conognatha* proposé par M. Eschscholtz dans l'atlas du voyage de Kottzebue (première livraison, page 9), et dans lequel il place comme types les *Buprestis equestris* de Fabricius, et *Amœna* Kirby. Ses antennes sont plus longues que la tête, d'un vert noirâtre. Le corselet est transverse, arrondi sur les côtés, rétréci en avant, très-ponctué, avec des poils blancs assez rares; il est d'un vert bleuâtre à reflets violets, avec trois fossettes peu marquées au côté postérieur. Les élytres ont des stries longitudinales de petits points enfoncés, entre lesquelles s'élèvent des côtes peu saillantes et moins marquées vers la base; elles sont presque parallèles, un peu élargies en arrière, d'un beau jaune foncé de gomme-gutte, luisantes. Leur suture est finement bordée de noir. Il y a une bande longitudinale noire partant de l'angle huméral, se dirigeant un peu en dedans, et qui se recourbe ensuite en dehors pour se terminer au bord extérieur un peu avant le milieu de la longueur de l'élytre. Cette bande laisse une tache jaune oblongue au bord antérieur externe. Au-dessous du milieu de l'élytre il y a une bande sinueuse et interrompue, composée de trois taches, une au bord postérieur de chaque élytre et l'intermédiaire triangulaire, commune aux deux, formée par deux prolongements de la suture. Au-dessous de cette bande, il y en a une autre plus large, entière, arrondie en arrière, anguleuse en avant; enfin l'extrémité de chaque élytre est terminée par une petite tache noire, commençant avec la bande précédente par le point noir de la suture. Le dessous et les pattes sont d'un beau vert brillant. — Il a été trouvé à la Conception, au Chili.

BUPRESTE JOLI. *Buprestis bella.* Guér. — *Depressa, capite nitido, rufo-cupreo; thorace transverso; medio lævigato, cupreo, lateribus viridibus, punctatis. Elytris lævigatis, violaceis, basi et sutura punctato-viridibus, vittis lateralibus punctatis rubro-aureis. Antennis nigris, articulo primo viridi; corpore subtus pedibusque viridibus.* — L. 12 mill., l. 5 m. — Atlas, Insectes, pl. II, fig. 1.

Cette espèce est l'une des plus brillantes du genre. Sa tête est d'un rouge cuivreux très-brillant. Le corselet est d'un beau vert de chaque côté, ponctué, avec le milieu lisse et cuivreux. Les élytres sont d'un beau violet luisant, lisses dans cette partie seulement; elles ont une bande étroite verte et ponctuée à la suture, leur base est également verte et ponctuée, et l'on voit au bord extérieur une large bande ponctuée

et d'une superbe couleur d'or à reflets rouges très-brillants. L'extrémité des élytres est terminée par une troncature allant de dedans en dehors, et qui leur fait faire un angle rentrant. Elles sont très-finement denticulées au bord externe. Les antennes sont noirâtres avec le premier article vert. Le dessous du corps et les pattes sont verts. — Ce charmant Bupreste a été pris à la Conception, au Chili.

Buprestis albivittis. Germ., Ins., sp. nov., p. 39. — De Sainte-Catherine, au Brésil. Ce Bupreste a été nommé *Marginicollis* dans les collections.

PTÉROTARSE. *Pterotarsus.* Guér. — Atlas, Insectes, pl. II, fig. 3. A à F.

Nous avions d'abord pensé que l'insecte qui fait le sujet de cette nouvelle coupe entrait dans le genre *Galba* de M. Latreille, et nous lui avions donné ce nom dans la planche du voyage où nous l'avons figuré; mais depuis ce temps, M. Latreille a publié la partie entomologique dans la nouvelle édition du Règne animal, et nous avons pu nous assurer, par la comparaison des caractères de notre insecte avec ceux que ce savant assigne à son genre *Galba*, que cette espèce ne peut entrer dans ce genre, et qu'elle nécessite l'introduction d'une coupe particulière.

Dans le tome IV, page 450 du Règne animal, M. Latreille partage les Élatérides en deux grandes divisions, dont l'une renferme les genres qui peuvent loger leurs antennes dans des cavités, et l'autre ceux qui sont privés de cette faculté. Dans la première division il établit deux sous-divisions, la première pour ceux qui ont les antennes reçues dans des rainures pratiquées immédiatement sous les bords latéraux du corselet (voyez notre pl. II, fig. 3 *b*), filiformes et simplement en scie, et où les articles des tarses sont toujours entiers sans prolongement, en forme de palettes en dessous; la seconde sous-division renferme les insectes qui ont les antennes logées de même en partie dans les rainures longitudinales des bords latéraux du présternum (voy. notre pl. II, fig. 7 *i.*), ou dans des fossettes situées sous les angles postérieurs du corselet. Dans cette division, les tarses ont souvent de petites palettes formées par le prolongement des pelotes inférieures.

On voit par l'exposé des caractères présentés par M. Latreille, et en examinant les figures portant le n° 3 dans notre IIe planche, que notre genre appartient évidemment à la division qui doit avoir les antennes cachées dans des rainures du corselet; qu'il appartient à la première sous-division par la situation de ses rainures, et à la seconde par le prolongement inférieur de ses tarses. Il vient donc détruire ces deux sous-divisions et se placer entre elles. Voici les caractères que nous assignons à ce genre.

Corps convexe cylindracé (fig. 3). Mandibules terminées par trois dents inégales. (fig. 3. B C). Dernier article des palpes plus grand, tronqué obliquement à l'extrémité et terminé en hache (fig. 3. D). Antennes flabelliformes ayant le premier article allongé (fig. 3. A), et se logeant, dans le repos, dans deux fossettes profondes situées sous les bords latéraux du corselet (fig. 3. F). Pattes petites, tarses ayant leurs 2e, 3e et 4e articles entiers, prolongés en dessous en palettes allongées formées par le prolongement inférieur des pelotes (fig. 3. E.).

Le nom que nous avons assigné à ce genre nous a été proposé par notre célèbre maître M. Latreille, à qui nous avons montré l'insecte qui fait le sujet de cette notice. Les caractères que nous lui avons assignés plus haut le distinguent bien nettement des *Galba* et des *Eucnemis*, et il ne peut être confondu avec les *Adelocera* et les *Lissomus*, à cause de ses tarses, de la situation des fossettes et de ses antennes[1].

PTÉROTARSE MARBRÉ. *Pterotarsus marmoratus.* GUÉR.—*Cylindricus, nigro cœrulescens; thorace globoso, tuberculato, antice profonde emarginato, postice acuminato; elytris punctatis, oblique sulcatis, apice spinosis, maculis nigris sericeis. Tarsis ferrugineis.*— L. 15 mill., l. 5. m.— *Galba marmorata.* Atlas, Insectes, pl. II, fig. 3.

La tête est petite, peu saillante, insérée dans une profonde échancrure du corselet. Celui-ci est un peu plus large que les élytres, très-globuleux, très-penché sur les côtés, garni de gros tubercules arrondis. Les élytres sont allongées, plus étroites en arrière, terminées à la suture par une petite épine aiguë. Elles ont chacune quatre lignes élevées obliques, dirigées vers la suture, et des taches d'un noir velouté mat, dont les dernières en forme de bande transverse. — Cet insecte remarquable a été trouvé à la Nouvelle-Guinée.

ADELOCÈRE OBSCUR. *Adelocera caliginosa.* GUÉR. — *Brunneo-subcastanea, villosa; thorace punctato, postice truncato, angulis posticis acuminatis; elytris crenato-striatis, lateribus rubescentibus. Antennis pedibusque brunneo rufis.*—L. 13 mill., l. 4 m. — Atlas, Insectes, pl. II, fig. 7.

Il a beaucoup de ressemblance avec l'*Elater fuscus* de Fabricius, qui a été trouvé à Amboine par Labillardière, mais il est impossible d'acquérir une certitude à son sujet à cause de la brièveté de la description de cet auteur. La tête est de forme carrée, petite, insérée dans une échancrure du corselet. Celui-ci est à peu près aussi long que large, rétréci en avant, arrondi sur les côtés, bombé, avec des points enfoncés très-serrés et des poils courbés, courts, d'une couleur pâle. Les élytres sont profondément striées, avec l'intervalle de ces stries coupé par de petites lignes élevées transverses. Leurs côtes sont garnies de petits poils courbés qu'on observe sur le corselet. La couleur de ces élytres est brune, avec le bord extérieur un peu roussâtre. Les pattes sont petites et peuvent être reçues dans des cavités du dessous du thorax; elles sont d'un brun roussâtre. Les antennes sont presque fauves, avec le premier article grand, comme on le voit dans la figure 7 B. — Cet insecte a été pris au port Jackson.

[1] C'est par erreur que nous avons (Iconographie du R. A. Ins., pl. 12, fig. 2-3) renversé l'ordre de ces deux genres, en nommant *Galba* le Ptérotarse, et *vice versa*; nous avions suivi en cela la méthode d'Eschscholtz, présentée dans un tableau inédit: nous avons préféré, en rédigeant cet article, suivre la méthode publiée dans le Règne animal par le célèbre entomologiste français.

TAUPIN A ÉPAULETTES. *Elater scapularis.* Guérin. — *Capite thoraceque atris; thorace oblongo, convexo, punctato, medio impresso, angulis posticis spinosis; elytris punctato-striatis, rubro-castaneis, angulis anticis suturaque nigris. Corpore subtus pedibusque brunneo-castaneis.* — L. 15 mill., l. 3 ½ m.

La tête est aussi large que le corselet, transverse, noire, ponctuée. Les palpes sont avancés, terminés en hache. Les antennes sont noires, pubescentes, de la longueur de la tête et du corselet réunis, filiformes; le corselet est de moitié plus long que large, bombé, un peu plus rétréci en avant, sillonné au milieu, ponctué, d'un noir luisant, avec ses angles postérieurs prolongés en pointes assez allongées; l'écusson est noir, ovalaire longitudinal; les élytres sont luisantes, allongées, striées, très-finement ponctuées avec des rangées de points plus enfoncés au fond des stries; vus à la loupe, ces points paraissent disposés par trois. Ces élytres sont d'un rouge marron couleur de terre de Sienne brûlée; leur suture est noire ainsi qu'une très-petite partie de leur bord extérieur, et il y a une tache noire oblongue, placée à l'angle externe et antérieur et ne formant pas le quart de leur longueur. Le dessous du corps est d'une couleur marron-rougeâtre, avec le milieu du corselet noir depuis le menton jusqu'à l'extrémité de l'épine postérieure. Les pattes sont noirâtres avec les jambes et les tarses plus roussâtres. — Ce Taupin a été trouvé au port Jackson.

TAUPIN CLAIRVOYANT. *Elater perspicax.* Guérin. — *Castaneus, glaber; capite minuto, fronte plana, subrugosa; antennis thorace brevioribus; thorace sub-quadrato, gibboso, lateribus rotundatis, angulis posticis acuminatis; postice maculis duabus rotundatis supra infraque flavis. Elytris substriatis elongatis, parallelis; postice sub-dilatatis. Corpore subtus pedibusque rufo-castaneis.* — L. 17 mill., l. 5 m.

Cette espèce diffère essentiellement de toutes celles de la même division par ses élytres qui s'élargissent un peu en arrière, tandis que le contraire a lieu chez les autres. Sa tête est très-petite, avec le chaperon transverse, et le front un peu rugueux. Le corselet est deux fois plus large que la tête, aussi long que large, un peu plus étroit en avant, avec les angles postérieurs prolongés en épines. Les taches lumineuses sont grandes, rondes, occupant tout l'angle postérieur et touchant aux bords; elles paraissent en dessous. Les élytres sont deux fois et demie plus longues que larges, luisantes, à peine striées, rebordées, un peu plus larges et arrondies au bout. Sa couleur est uniformément d'un marron un peu rougeâtre. Le dernier segment de l'abdomen est séparé du précédent par une membrane jaunâtre. — On l'a trouvé près de la Conception, au Chili; il voltige sur les arbrisseaux.

TAUPIN EXOPHTALME. *Elater exophtalmus.* Guérin. — *Elongatus, brunneus, griseo-pubescens, capite magno, transverso; fronte concava, rugosa; oculis prominentibus. Antennis villosis, thorace longioribus. Thorace sub-quadrato, antice producto, rotundato;*

lateribus subrectis, *angulis posticis spinosis; postice maculis duabus rotundatis*, *minutis. Elytris sub-parallelis*, *striatis*, *subtiliter punctatis*, *postice paulo dilatatis.* — L. 20 mill., l. 6 m.

Cette espèce est surtout remarquable par la grosseur de ses yeux : sa tête est plus large que le corselet, avec le chaperon petit, arrondi, saillant. Les antennes sont aussi longues que la tête et le corselet pris ensemble. Le bord antérieur du corselet se prolonge en avant au-dessus de la tête et touche aux yeux; ce corselet est presque aussi long que large, un peu rétréci en avant, avec les côtés presque droits, peu convexe et très-finement granulé en dessus. Les angles postérieurs sont prolongés chacun en une épine aiguë divergente. Les taches lumineuses sont rondes, petites, placées à une distance assez notable des bords latéraux et postérieurs. Les élytres sont presque trois fois plus longues que larges, un peu élargies vers l'arrière, et arrondies au bout. Le dessous, les pattes et les antennes sont d'un marron plus clair. — Trouvé à Sainte-Catherine, au Brésil; il vole le soir près des haies et jette un éclat très-vif.

Elater Hunteri. Mak-Leay. — Du port Jackson.

CEBRION A ÉLYTRES ROUGEATRES. *Cebrio rubripennis.* Guérin. — *Niger*, *elytris fusco-ferrugineis. Capite parvo; antennis filiformibus*, *articulo primo elongato*, *secundo brevissimo*, *cæteris elongatis æqualibus. Thorace gibboso*, *punctato*, *trapeziformi*, *postice sinuato*, *angulis acutis. Elytris convexis*, *elongatis*, *striato-punctatis*, *sub-villosis.* — L. 11 mill., l. 4 m. (Genre Anelastes? Kirby.)

Cet insecte est en assez mauvais état; il a perdu ses palpes et presque tous ses tarses. Son corps est plus épais que chez le *Cebrio gigas;* le corselet est étroit en avant, de la largeur de la tête, élargi en arrière, avec les côtés presque droits. Toute sa surface est couverte de points enfoncés très-serrés, à l'exception d'une ligne longitudinale un peu enfoncée, lisse et luisante, qu'on observe au milieu. L'écusson est presque carré. Les élytres sont presque parallèles, convexes, avec les angles huméraux arrondis et un peu saillants; leur largeur est un peu plus de deux fois dans leur longueur; elles sont couvertes de points enfoncés et irréguliers, qui sont plus gros dans le fond des stries. Leur couleur est marron-ferrugineux, couleur de terre de Sienne brûlée. Les antennes et les pattes sont brunes. Les tarses postérieurs sont filiformes. — Du port Jackson.

CALLIRHIPIS DE DEJEAN, *Callirhipis Dejeanii.* Latr. Règne anim., t. IV, p. 460. —*Elongatus*, *castaneus*, *villoso-murinus; capite parvo*, *fronte prominula. Antennis ferrugineis*, *corpore paulo brevioribus; thorace transverso*, *antice rotundato*, *postice truncato sinuato*, *linea longitudinali punctisque duobus impresso. Elytris subparallelis*, *punctatis*, *postice attenuatis*, *costis tribus antice subobsoletis*, *basi fossulis impressis. Scutello rotundato.* — L. 18 mill., l. 6 m. — Atlas, Ins., pl. II, fig. 4.

Les figures détaillées que nous avons données de ce bel insecte nous dispensent d'une plus longue description. Voici l'explication de ces figures. — 4. Le C. *Dejeanii* de

grand. nat. 4. *a.* sa tête grossie avec une antenne. 4. *b.* tête vue en dessous. 4. *c.* mâchoire droite grossie, avec son palpe. 4. *d*, *e.* l'un des tarses grossi. — Ce magnifique insecte a été trouvé une seule fois à Amboine.

Genre LYCUS, *Lycus.* Fab.

Quoique M. Latreille ait déjà partagé ce groupe d'insectes en deux sous-genres, il nous a paru encore susceptible de division, depuis que les voyageurs ont rapporté un grand nombre d'espèces nouvelles qui ne rentrent pas exactement dans les coupes établies. Un jeune entomologiste, M. Delaporte, avait essayé, dans un mémoire encore inédit, de former quelques genres nouveaux aux dépens des *Lycus* de Fabricius; nous avons aussi examiné ce grand genre, et nous avons reconnu qu'il est parfaitement naturel, et qu'on doit même y réunir les Omalises. Nous l'avons donc conservé tel que Fabricius l'a formé, nous bornant à le partager en coupes dont plusieurs correspondent à des genres établis par M. Latreille ou par M. Delaporte; ces coupes ayant des noms, nous avons pensé qu'il fallait que toutes en eussent; ainsi elles pourront être considérées toutes comme autant de genres, si le nombre des espèces vient à s'augmenter par la suite.

Le genre Lycus, dans Fabricius (Syst. Eleuth.), se compose de 38 espèces; Schonherr en mentionne 60; nous avons déjà vu dans les collections du Muséum, de MM. Gory, Percheron, Reiche et Desmarest, 34 espèces nouvelles; ces 34 espèces, jointes aux 60 connues, forment un total de 94. Nous les avons réparties dans onze divisions de la manière suivante :

I. Bouche portée à l'extrémité d'un prolongement rostriforme plus long que l'espace de la tête compris depuis le vertex jusqu'à l'insertion des antennes.

1. Troisième article des antennes au moins deux fois plus long que les suivants, ceux-ci serriformes [1] dans les deux sexes; élytres dilatées chez les mâles.

   1re div. (Lycus. F.)

2. Troisième article des antennes à peine plus long que les suivants; antennes pectinées [2] chez les mâles; élytres parallèles dans les deux sexes.

   2e div. (Porrostoma. Lap.)

II. Bouche portée à l'extrémité d'un prolongement rostriforme à peine aussi long que l'espace de la tête compris depuis le vertex jusqu'à l'insertion des antennes.

1. Deuxième article des antennes aussi long ou plus long que large.

   3e div. (Dictyoptera. Lat.)

[1] Les antennes en scie ou serriformes ont leurs articles terminés intérieurement par un angle aigu.

[2] Les antennes pectinées ont leurs articles terminés intérieurement par un petit prolongement à peine de la longueur de l'article qui le supporte.

2. Deuxième article des antennes beaucoup moins longque large.

A. Quatrième article des antennes plus long que le précédent.

a. Dernier article des palpes maxillaires fortement sécuriforme. Antennes en scie dans les deux sexes. 4e div. (CALOPTERON. Lap.)

b. Dernier article des palpes maxillaires cylindrique et arrondi au bout. Antennes flabellées[1] dans les mâles. 5e div. (COPTORHINUS. Nob.)

B. Quatrième article des antennes égal au précédent.

a. Palpes maxillaires aussi longs ou plus longs que le bec; leur premier article apparent. 6e div. (METRIORHYNCHUS. Nob.)

b. Palpes maxillaires plus courts que le bec; le premier article caché. 7e div. (TEMNOSTOMA. Nob.)

III. Tête n'étant point prolongée en bec.

1. Second article des antennes aussi long ou plus long que large.

A. Troisième article des antennes à peine plus long que le second. 8e div. (OMALISUS. Fab.)

B. Troisième article au moins deux fois plus long que le second. 9e div. (ANARHYNCHUS. Nob.)

2. Second article des antennes beaucoup moins long que large.

A. Antennes seulement pectinées dans les mâles. 10e div. (ODONTOCERUS. Nob.)

B. Antennes flabellées dans les mâles. 11e div. (CLADOPHORUS. Nob.)

Les espèces appartenant à ces divisions seront décrites dans un mémoire plus étendu que nous avons préparé et qui sera publié sous peu dans les Annales de la Société entomologique de France. Nous ne donnerons ici que l'indication des espèces rapportées par les voyageurs de *la Coquille.*

LYCUS APICAL, *Lycus* (*Calopteron*) *apicalis.* NOB. Revis. du g. Lycus, Ann. de la Soc. ent.—*Ater; thorace croceo, medio nigro. Elytris ochraceis, apice nigris. Femoribus basi flavis.* — L. 17 mill., l. 8 m. — De Sainte-Catherine, au Brésil.

LYCUS PARALLÈLE, *Lycus* (*Metriorhynchus*) *parallelus.* NOB. Ibid. — *Ochraceus; subtus ater, flavo-maculatus; capite, antennis pedibusque nigris, femoribus basi flavis. Elytris apice infuscatis.* — L. 15 mill., l. 4 m. — D'Offack, terre des Papous.

[1] Les antennes flabellées ont le rameau interne de chaque article beaucoup plus long que cet article même.

LYCUS PORTE-SELLE, *Lycus* (*Metriorhynchus*) *ephippiger.* Guér. Ibid. — *Oblongus, ater. Elytris ochraceis parallelis postice nigris.* — L. 16 mill., l. 4 m. — De Dory Nouvelle-Guinée.

LYCUS FUNESTE, *Lycus* (*Metriorynchus*) *funestus.* Guér. Ibid. — *Oblongus, ater; thorace elytrisque infuscatis; elytris parallelis, lineis elevatis subflavis. Alis nigris.* — L. 19 mill., l. 5 m. — De Dory, Nouvelle-Guinée.

LYCUS BEAU, *Lycus* (*Cladophorus*) *formosus.* Guér. Ibid. — *Ater, thorace, elytris postica parte croceis.* — L. 14 mill., l. 4 m. — De Dory, Nouvelle-Guinée. — *Cladophorus dimidiatus.* Atlas, Ins., pl. II, fig. 9.

LYCUS SUTURAL, *Lycus* (*Cladophorus*) *suturalis.* Guér. Ibid. — *Elongatus, ater. Thorace subtus, elytrorumque margine suturali rufis.* — L. 11 mill., l. 3 m. — De Dory, Nouvelle-Guinée.

LYCUS A COL ROUX, *Lycus* (*Cladophorus*) *ruficollis.* Guér. Ibid. — *Linearis, rufescens; elytris abdomineque apice nigris. Femoribus apice, cruribus tarsisque nigris. Antennis infuscatis.* — L. 10 mill., l. 2 m. — D'Offak, terre des Papous. — Atlas, Ins., pl. II, fig. 8.

LYCUS A COL JAUNE, *Lycus* (*Cladophorus*) *collaris.* Guér. Ibid. — *Totus ater. Thorace flavo. Metathorace subtus puncto unico rufo.* — L. 10 mill., l. 3 m. — De Dory, Nouvelle-Guinée.

LAMPYRE DE PANZER, *Lampyris* (*Photinus. Lap.*) *Panzeri.* Guér. — *Ovata, nigra. Antennis flabellatis, thorace maculis duabus anticis triangularibus, elytrisque humeris et fascia media lata flavis. Corpore pedibusque atris.* — L. 16 mill., l. 10 m.

Cette espèce ressemble beaucoup au *Lampyris flabellata* de Fabricius, figuré par Voet, col. 1, tab. 48, fig. 5; mais elle en diffère parce que la bande jaune, placée au delà du milieu des élytres, est plus large; par le jaune, qui est aux angles antérieurs des élytres ou aux épaules dans notre espèce, tandis qu'il occupe le tour de l'écusson et ne va pas jusqu'aux angles huméraux dans le *flabellata;* le corps de cette dernière espèce est testacé, d'après la description de Fabricius, tandis qu'il est tout noir dans notre exemplaire. — Il a été pris à Sainte-Catherine, au Brésil.

LAMPYRE APLATI, *Lampyris* (*Photinus, Lap.*) *deplanata.* Guér. — *Subovata, nigra; thorace semicirculari, flavo, disco nigro; antennis flabellatis nigris. Elytris nigris fascia lata flava. Corpore pedibusque atris.* — L. 14 mill., l. 7 m.

Le corps, les pattes et les antennes sont noirs, le corselet est large, arrondi en avant, tronqué en arrière, jaune avec une tache noire centrale triangulaire large à la base et finissant en pointe à l'extrémité médiane du corselet. Les élytres sont un peu élargies sur

les côtés, très-noires, avec une large bande jaune placée avant le milieu et envoyant du jaune jusqu'aux angles huméraux. Les ailes sont noirâtres. — De Sainte-Catherine, au Brésil.

LAMPYRE DE DELAPORTE, *Lampyris Laportii.* Guér. — *Oblonga, fusca; antennis ramosis; capite obtecto, elytris lateribus exterioribus flavis. Pedibus fuscis, subtus flavis, tarsis flavescentibus, apice fuscis.* — L. 12 mill., l. 4 m.

Cette espèce est très-voisine de celle à laquelle nous avons donné le nom de *Cladophorus lateralis*, dans le Magasin d'Entomologie, n° 11. A cette époque nous n'avions pas encore bien séparé les Lycus des Lampyres, et nous avions confondu notre espèce avec une division des Lycus à laquelle nous avons donné le nom de Cladophore. Notre Lampyre de Delaporte est tout-à-fait brun; ses élytres sont légèrement rugueuses, la bande jaune qui règne sur leurs côtés extérieurs commence à l'épaule, où elle est très-mince, va ensuite en s'élargissant jusqu'au milieu de la longueur de l'élytre, et se termine en pointe vers les trois quarts de sa longueur. Les élytres sont un peu séparées à leur extrémité : les pattes sont brunes, leur tranche inférieure est jaune. Les tarses ont les deux ou trois premiers articles jaunâtres, les autres sont bruns. — On a trouvé cette espèce à Sainte-Catherine, au Brésil.

LAMPYRE LATÉRAL, *Lampyris* (*Aspisoma. Lap.*) *lateralis.* Fab. Syst. eleuth. t. II, p. 106.

LAMPYRE AUSTRAL, *Lampyris* (*Lucciola. Lap.*) *australis.* Guer. *Ferruginea; thorace transverso; capite, antennis elytrisque nigris, tarsis infuscatis. Abdomine segmentis duobus ultimis flavis, cœteris nigris.* — L. 10 mill., 4 m.

Cette espèce ressemble beaucoup au *Lampyris italica;* sa tête est grosse, noire, avec les antennes filiformes, courtes, à peine aussi longues que la tête et le corselet. Le corselet est rouge-ferrugineux, deux fois plus large que long, arrondi en avant, ne recouvrant pas entièrement la tête, rebordé et très-finement rugueux. L'écusson est triangulaire, de la même couleur. Les élytres sont oblongues, noires, rebordées, finement rugueuses, avec deux petites stries élevées, peu visibles, placées près de la suture. Le dessous du thorax est ferrugineux, les pattes sont de la même couleur, avec l'extrémité des jambes et les tarses bruns. Les premiers segments de l'abdomen sont brunâtres, le quatrième très-noir, et les deux derniers jaunes. — Il a été pris au port Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

LAMPYRE MARGINIPENNE, *Lampyris* (*Lucciola. Lap.*) *marginipennis.* Guér. — *Ferruginea, thorace transverso, capite antennisque nigris. Elytris nigricantibus, lateribus exterioribus ferrugineis. Subtus pedibusque ferrugineis, tarsis apice fuscis. Segmento ventrali antepenultimo flavo, penultimo emarginato.* — L. 7 mill., l. 2 m.

Il est très-voisin du précédent; sa tête est noire, grosse, à peine couverte par le corselet. Les antennes sont de la longueur du corselet et de la tête. Le corselet est presque

deux fois plus long que large, rouge. L'écusson est rouge. Les élytres sont rebordées, finement rugueuses, noirâtres, avec le bord extérieur bordé d'une ligne mince, ferrugineuse, qui n'atteint pas leur extrémité ; tout le dessous est ferrugineux, l'avant-dernier article de l'abdomen est échancré en arrière, celui qui le précède est seul jaune. Les trois derniers articles des tarses sont brunâtres. — Trouvé à Offak, terre des Papous.

LAMPYRE A COL ROUGE, *Lampyris* (*Lucciola. Lap.*) *ruficollis.* Guér. — *Ferruginea, thorace subquadrato, antice truncato, capite atro; antennis atris filiformibus: elytris elongatis, nigris, abdomine toto flavo, apice trilobo.* — L. 6 mill., l. 2 m.

Cette petite espèce est encore très-rapprochée des précédentes ; sa tête est assez grosse, noire ; les antennes sont un peu plus longues que le corselet et la tête. Le corselet est presque carré, un peu plus large que long, rebordé, d'un rouge-ferrugineux et tronqué droit en avant et en arrière ; l'écusson est petit, rouge. Les élytres sont oblongues, un peu rebordées, d'un noir luisant et presque lisses. Le dessous du thorax est rouge : l'abdomen est entièrement jaune luisant, avec l'extrémité terminée par trois lobes dont l'intermédiaire est un peu échancré au milieu. Les ailes sont noirâtres, les pattes sont fauves avec les derniers articles des tarses un peu bleuâtres. — De la Nouvelle-Guinée.

LAMPYRE A BOUT BRULÉ, *Lampyris* (*Lucciola. Lap.*) *præusta.* Esch. — Entomographien, p. 57, n° 30 (Berlin, 1822).

Cette espèce a beaucoup de rapport avec le *L. vespertina* de Fabr.; il serait possible que ce fût la même.

TÉLÉPHORE A BOUT BRULÉ, *Telephorus præustus.* Guér. — *Oblongus, luteus; antennis nigris articulo primo flavo; oculis nigris. Elytris apice nigris, tarsis brunneis.* — L. 8 mill., l. 2 m.

La tête est transversale, aussi large que le corselet; les yeux sont très-saillants. Le corselet est presque carré, un peu plus large que long, aplati; les élytres sont très-peu pubescentes, avec une ligne un peu enfoncée près de la suture et le bord extérieur rebordé; le noir de leur extrémité n'occupe qu'un cinquième au plus de leur longueur. — De la Nouvelle-Guinée.

TÉLÉPHORE A ÉLYTRES POINTUES, *Telephorus acutipennis.* Guér. — *Oblongus, obscure luteus, antennis brunneis, articulo primo basi flavo; oculis nigris. Elytris brunneis, attenuatis, sutura margineque obscure-flavis. Pedibus flavis, genibus tarsisque fuscis.* — L. 9 mill., l. 2 m.

Les élytres de ce Téléphore sont très-molles, plus étroites au bout et même roulées sur elles-mêmes ; elles paraissent avoir deux lignes élevées, et toute leur surface est cou-

verte d'un duvet très-fin. Leur couleur est brune, avec le bord extérieur, l'extrémité et la suture jaunâtres. Le dessous du corps est jaunâtre, les ailes sont brunes. — De Bourou.

TÉLÉPHORE DE SCHOEFFER, *Telephorus Schœfferii.* GUÉR. — *Elongatus, nigricans; capite, thorace femoribusque ferrugineis.* — L. 8 mill., l. 2 m.

Ses antennes sont filiformes, presque aussi longues que le corps, brunes, avec la base du premier article rougeâtre. La tête est assez large, rouge, avec les yeux noirs. Le corselet est transverse, de forme presque carrée, un peu rebordé. L'écusson est triangulaire, rouge. Les élytres sont d'un noir un peu bleuâtre, avec les épaules très-prononcées; elles sont lisses, luisantes : le thorax et l'abdomen sont noirs en dessous; les pattes sont noirâtres, avec les cuisses et les hanches ferrugineuses. — Du port Praslin. Nous le dédions à l'entomologiste qui a le premier établi le genre.

TÉLÉPHORE DU CHILI, *Telephorus chilensis.* GUÉR. — *Oblongus, nigro-subcœruleus, thorace rubro, disco maculis arcuatis nigris.* — L. 9 mill., l. 3 m.

Il ressemble un peu au *Telephorus fuscus;* ses antennes sont noires, un peu plus longues que la moitié du corps; le corselet est aplati, aussi long que large, luisant, rebordé, garni de poils bruns; son disque présente une tache noire transverse qui envoie deux rameaux arqués vers le bord antérieur. Les élytres sont rugueuses, velues, d'un noir tirant un peu sur le bleuâtre; le dessous et les pattes sont de la même couleur. — De la Conception, au Chili.

TÉLÉPHORE A ANTENNES DILATÉES, *Telephorus dilaticornis.* GUÉR. — *Oblongus, ater; antennis articulis basi dilatatis : thorace rotundato, flavo, margine et linea longitudinali nigris.* — L. 3 mill., l. 3 m. — Atlas, Ins., pl. II, fig. 5.

La figure que nous donnons de cette espèce et les détails qui l'accompagnent nous dispensent d'une plus longue description; elle a été trouvée à la Conception, au Chili.

TÉLÉPHORE TRANSVERSAL, *Telephorus transversalis.* GUÉR. — *Ovatus, stramineus; capite nigro, flavo-maculato, antennis atris, elongatis; thorace subquadrato, marginato, lævigato, nigro-maculato. Elytris lævigatis, ovatis, complanatis, vitta transversali ultra medium nigra. Thoracis subtus nigro, flavo-maculato; abdomine flavo, pedibus anticis flavo-brunneis, posticis flavis, tarsisque brunneis.* — L. 11 mill., l. 5 m.

Sa tête est un peu avancée en bec, noire, avec les bords extérieurs des mandibules et deux taches au dessus des antennes, jaunes. Les antennes ont un peu plus de la moitié de la longueur du corps; le dessous du thorax est noir avec quelques taches jaunes sur les côtés. Les ailes sont noires. Les élytres sont un peu divergentes à l'extrémité, et leur bande noire transverse est un peu sinueuse. — Du Brésil (Sainte-Catherine).

TÉLÉPHORE JOLI, *Telephorus pulchellus.* Guér. — *Oblongus, antennis et capite nigris. Thorace ovato, antice nigro-cyaneo, postice fulvo ; elytris elongatis, pubescens, rugosis, viridibus. Corpore subtus flavo, nigro-maculato; pedibus nigris.* — L. 13 mill., l. 4 m.

Cette belle espèce paraît avoir été nommée par Mak-Leay, mais nous n'avons pu trouver à Paris l'ouvrage dans lequel il l'a décrite : il se pourrait qu'il n'eût assigné ce nom que dans sa collection ; aussi, dans le doute, nous avons cru devoir donner une courte description de ce joli insecte. — On le trouve à la Nouvelle-Hollande. Il porte le nom de *Cautharis pulchella* dans les collections.

SILIS BORDÉ, *Silis marginalis.* Guér. — *Oblongus, ater; antennis et capite atris; thorace sanguineo, transverso, postice bidentato; elytris brunneo-nigris, subrugosis, lateribus linea angustata flava.* — L. 6 mill. ; l. 2 m.

Ce petit insecte appartient bien certainement au genre Silis établi par Megerle, les antennes sont filiformes, presque aussi longues que le corps. Le corselet est luisant, arrondi en avant, avec deux échancrures sur les côtés, dont la postérieure est la plus profonde : celle-ci est terminée en arrière par une lame arrondie, courbée en avant et formant presque l'échancrure dont nous venons de parler. La ligne jaunâtre qui borde les élytres extérieurement, est très-étroite au bord huméral, et s'élargit un peu au milieu pour se terminer en pointe avant d'atteindre l'extrémité. Le dessous du corps et les pattes sont noirs. — Trouvé à Sainte-Catherine, au Brésil.

TYLOCÈRE A GRANDES ANTENNES, *Tylocerus antennatus.* Guér. — *Oblongus, luteus ; capite, oculis palpisque flavis ; antennis corpore longiores, articulo primo inflato, flavo ; cæteris brunneis. Thorace subquadrato, marginato, lateribus pellucido; elytris villosis, brunneo-flavis, sutura et marginibus pallidioribus. Pedibus elongatis, flavis, genibus tarsisque brunneis* — L. 12 mill., 4 m,

Cordylocera antennata. Nob. — Atlas, Ins., pl. II, fig. 6.

Lorsque nous avons fait graver notre planche, nous n'avions pas encore pu nous procurer l'ouvrage de Dalman (*Analecta entomologica*), et ignorant qu'il avait fait le genre *Tylocerus* avec un insecte de la Jamaïque analogue au nôtre, nous avions été frappés des caractères que nous observions dans notre espèce, et nous en avions formé notre genre Cordylocère. Nous adoptons actuellement le nom donné par Dalman; l'espèce qu'il a décrite diffère de la nôtre d'une manière notable, tant par la couleur que par le lieu d'habitation. Nous avons vu, dans la collection de M. Gory, deux espèces indiennes appartenant à ce genre, et qui lui ont été envoyées de Londres ; l'une d'elles porte une étiquette sur laquelle est inscrit le nom de genre *Allocorinus* Hoppe ; il est probable que ce naturaliste a aussi établi un genre avec cet insecte sans connaître l'ouvrage de M. Dalman.

Genre LAIUS, *Laius*. Guér.

Nous établissons ce nouveau genre pour un petit insecte très-voisin du *Paussus flavicornis* de Fabricius, que Dalman a reconnu appartenir au genre *Malachius* ou du moins en être voisin. Notre insecte diffère des *Malachius* par ses antennes, dont le premier article est au moins deux fois plus long que le troisième, tandis que dans les *Malachius* c'est à peine si le même article est un peu plus grand. La description que Fabricius donne de son *Paussus flavicornis* convient presque à notre insecte; mais il dit que le corps est noir, tandis que celui du nôtre est tout bleu; il dit que la tête et le thorax de son espèce ont des poils cendrés, nous n'observons rien de semblable; enfin les élytres sont brillantes dans son insecte, chez le nôtre leur couleur est d'un bleu mat, à peine luisant. Dalman (*Analecta entomol.*, p. 103 et 104) a reconnu le premier que l'insecte décrit par Fabricius se rapprochait des *Malachius*; il a vu l'espèce décrite par Fabricius, et a pu vérifier que les articles des tarses sont au nombre de cinq.

LAIUS BLEU, *Laius cyaneus*. Guér. — *Oblongus, cyaneus, antennis brevibus, articulo primo, secundo et tertio ferrugineis. Thorace postice angustior, lateribus rotundato, antice truncato; elytris lævibus, elongatis; subtus pedibusque cyaneis.* — L. 5 mill., l. 2 m. — Atlas, Ins., pl. II, fig. 10. — De la Nouvelle-Guinée.

Nous rapportons à ce genre l'espèce décrite par Fabricius sous le nom de *Paussus flavicornis*. Syst. eleuth., t. II, p. 75, nº 4. Elle ne semble différer que très-peu de la nôtre.

MALACHIE JOLI, *Malachius bellulus*. Guér. — *Capite cyaneo; antennis pedibusque nigris. Subtus cyaneus; thorace rufo rotundato, postice subangustato, elytris rugosis cyaneis nitidis, vitta transversali maculaque apicali rufis.* — L. 5 mill., l. 2 m.

Cette jolie petite espèce a quelque affinité avec le *M. Lætus*; mais elle en diffère par la disposition des couleurs. La bande transverse de ses élytres est placée un peu plus bas que le milieu, elle est un peu sinueuse, dilatée aux bords. La petite tache de l'extrémité touche à la suture et forme avec celle de l'élytre opposée une petite lunule. Les ailes sont enfumées. — Du port Jackson.

Necrobia rufipes. Fab. — Nous avons deux individus de cette espèce; l'un provient du port Jackson; l'autre de la Conception, au Chili.

Necrobia ruficollis. Fab. — De la Conception.

Hister speciosus. Payk. Monogr. — De la Nouvelle-Hollande.

ONTHOPHAGE AUSTRAL, *Onthophagus australis*. Guér. — *Thorace mutico: clypeo lamina erecta; lateribus hujus laminæ cornibus duobus integris. Capite thoraceque subviridibus, corpore, pedibus elytrisque nigris.* — L. 20 mill., l. 6 m.

Cet Onthophage ressemble beaucoup à l'*O. Dama* de Fabricius; mais il en diffère par

la couleur de son corps qui est noire, avec le corselet et la tête verdâtres, et surtout par la forme de ses cornes : dans le *Dama*, elles ne sont pas réunies par une petite lame élevée, et chacune d'elles présente au côté externe une petite dent placée vers l'extrémité; dans notre espèce, les cornes sont entières, et l'intervalle qui les sépare est rempli par une petite élévation en forme de lame, dont le milieu est un peu échancré. Les élytres de notre insecte sont striées; sa tête est ponctuée, avec les antennes jaunes. — De la Nouvelle-Hollande.

Genre ORYCTOMORPHE, *Oryctomorphus*. Guér.

L'insecte qui sert de type à ce nouveau genre offre beaucoup d'analogie avec les *Oryctes*, surtout avec ceux de l'ancien continent, tels que les *O. Silenus*, *Orion*, *etc.*, insectes qui ne peuvent rester dans le même genre que les *Oryctes nasicornis*, *boas*, *rhynoceros*, *etc.* : en effet, dans ces dernières espèces, les antennes sont très-courtes, avec les articles intermédiaires entre la massue et le premier presque égaux, plus courts que larges ; leur chaperon couvre presque les mandibules, qui sont épaisses et peu saillantes, tandis que dans les *O. Sylenus*, *Orion*, *etc.*, les mandibules sont aplaties, dilatées en dehors et très-saillantes ; ces insectes ont bien à peu près la même antenne que les espèces dont nous avons parlé précédemment, mais leurs tarses antérieurs présentent une particularité remarquable que nous avons observée, quoique modifiée, dans notre genre Oryctomorphe ; les crochets de ces tarses sont inégaux, extrêmement courbés, l'externe étant plat, large, et en forme de lanière crochue, tandis que dans les Oryctes nasicornis et autres, ces crochets sont égaux et de forme ordinaire. Dans notre nouveau genre, la même différence s'observe dans les crochets des tarses antérieurs ; mais le plus grand est bidenté au bout : il diffère aussi des autres Oryctes en ce que ses antennes sont plus longues, avec les 2e, 3e, 4e et 5e articles beaucoup plus longs que larges, cylindriques, tandis que les deux suivants sont très-courts, dilatés en dedans comme pour commencer à former des lames, et que ceux qui forment la massue terminale sont très-allongés comme dans certains hannetons. Nous allons comparer ces caractères dans les trois genres que nous sommes obligés de former avec les Oryctes.

I. Chaperon bilobé recouvrant les mandibules, qui sont arrondies, épaisses et non dilatées sur les côtés.

a. Antennes courtes, à peine aussi longues que la tête, avec les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e articles très-courts, presque égaux. Crochets de tous les tarses égaux, simples.

Genre Oryctes. Illig.

b. Antennes allongées, plus longues que la tête, avec les 2e, 3e, 4e et 5e articles allongés, les 6e et 7e courts et dilatés en dedans. Crochets des tarses antérieurs très-inégaux, l'externe plus grand et bifide.

Genre Oryctomorphus. Guér.

II. Chaperon ne recouvrant pas les mandibules ; celles-ci dilatées au côté extérieur. Antennes courtes, avec les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e articles très-courts, presque égaux. Crochets des tarses antérieurs très-inégaux, l'externe plus grand, aplati, tronqué et entier au bout.

Genre ORYX. Guér.

ORYCTOMORPHE A DEUX TACHES, *Oryctomorphus bimaculatus.* GUÉR. — *Ferrugineo-piceus, capite tuberculato; antennis elongatis decem-articulatis. Thorace inermi, antice sub-excavato, punctato, nitido; scutello triangulari. Elytris elongatis, punctatis, basi rubro-bimaculatis; corpore subtus pedibusque villosis.* — L. 25 mill., l. 8 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 3.

Cet insecte curieux paraît être une femelle; il est probable que le mâle, comme dans l'*O. Silenus*, offre quelques inégalités au corselet, et une corne sur la tête : du reste, il paraît que ses mœurs sont les mêmes : il a été trouvé mort dans des pelouses arides; c'est toujours ainsi que nous avons trouvé l'*O. Silenus* à Toulon. La figure que nous donnons de cet insecte nous paraît suffisante pour nous dispenser d'une description plus étendue. — Il a été trouvé à la Conception, au Chili.

SCARABÉE GÉDÉON, *Scarabæus Gedeon.* LINN. Syst. nat., p. 551, n° 2. — SCHON. Syn. ins., t. I, p. 3, n° 5.

L'individu rapporté par M. d'Urville a été pris au port Praslin, dans la Nouvelle-Irlande; il ressemble entièrement aux individus figurés jusqu'à présent, à l'exception de la corne de sa tête, qui n'offre pas au milieu et en dessus la dent qu'on voit chez les espèces rapportées de Java et du Bengale, et décrites par les auteurs. Dans notre échantillon, cette dent n'existe pas, et la corne est uniformément courbée. On pourrait ne considérer cette différence que comme une variété locale : cependant si la femelle offrait aussi une différence notable, on serait obligé d'en faire une nouvelle espèce; nous proposerons alors de lui donner le nom de *Scarabæus Ulysses.* GUÉR.

SCARABÉE ÆGEON, *Scarabæus Ægeon.* FAB. OLIV. LAT. Voy. DE HUMBOLDT., ZOOL., t. I, p. 182, pl. 17, fig. 6. Voyez notre Atlas, Ins., pl. III, fig. 2.

Nous avions figuré cette espèce, croyant trouver dans l'allongement de ses pattes antérieures un caractère suffisant pour la séparer des autres scarabées, et pour la placer dans le genre *Agacéphale* de Manerheim ; mais les parties de la bouche, en tout semblables à celles des Scarabées proprement dits, nous ont déterminé à le laisser dans le genre Scarabée. — Il a été trouvé à Lima, sur la côte du Pérou.

SCARABÉE A PATTES LARGES, *Scarabæus latipes.* GUÉR. — *Oblongus, nigro-piceus; capite inermi, antice rotundato; thorace antice excavato cornuque brevi antico, recto. Scutellum triangulare. Elytris striato-punctatis, apice lævissimis. Corpore subtus*

ferrugineo-brunneo, piloso; pedibus anticis apice dilatatis.—L. 24 mill., l. 12 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 1.

Il ressemble un peu à un Oryctes pour la forme; sa tête est petite, mutique, arrondie en avant et finement granulée en dessus; elle est reçue dans une échancrure du corselet. Les antennes sont très-courtes, brunes. Le corselet est plus large que long, arrondi sur les côtés, tronqué presque droit en arrière, avec une dépression profonde en avant et une petite corne droite au milieu de son bord antérieur. Toute sa surface est finement ponctuée, et le fond de l'excavation est plus rugueux. L'écusson est triangulaire. Les élytres sont oblongues, arrondies au bout, très-luisantes, avec une ligne de points qui règne tout du long des côtés de la suture, et plusieurs autres stries de points obliques et n'atteignant pas jusqu'à leur extrémité. Les pattes antérieures sont remarquables par leur extrémité dilatée, avancée, creusée en cuiller en dessous, ayant deux dents très-obtuses au côté externe et une forte épine en dedans; les tarses sont insérés sous le prolongement terminal. Les autres pattes sont fortes, garnies de dentelures et d'épines comme dans les autres espèces. Le dessous du corps est d'un ferrugineux brunâtre, garni de poils roux. — Il a été pris au port Jackson.

SCARABÉE COURT, *Scarabæus curtus.* Guér. — *Nigro-brunneus, ovatus, antice angustior. Capite cornu brevi, clypeo marginato; thorace nigro lævigato, marginato, antice submucronato; scutello triangulari; elytris rufo-brunneis, postice sub-dilatatis, profunde punctato-striatis, postice lateribusque punctatis. Corpore subtus brunneo-rufo; villoso abdomine articulo ultimo basi flavo. Pedibus validis, anticis extus tridentatis.*—L. 20 mill., l. 12 m.

Ce Scarabée offre une forme conique plus large en arrière. Sa tête porte une petite corne un peu courbée en arrière; le chaperon est rebordé, tronqué transversalement en avant, arrondi aux angles. Le corselet est presque noir, échancré en avant pour recevoir la tête, élargi en arrière, avec le bord postérieur un peu sinué, et les côtés rebordés et garnis en dessous de poils rougeâtres. Sa partie antérieure offre une petite dépression au milieu de laquelle on observe une petite ligne imprimée. L'écusson est petit, triangulaire; les élytres sont plus larges en arrière, d'un brun rougeâtre, luisantes, avec une ligne enfoncée et ponctuée près de la suture et régnant jusqu'à leur extrémité; on voit ensuite six ou sept autres lignes très-enfoncées à la base, diminuant vers l'extrémité, garnies de points dans leur longueur; et les bords externe et postérieur sont ponctués irrégulièrement. Les pattes sont de forme ordinaire, les antérieures offrent trois dents obtuses au côté externe. Le dessous est plus rougeâtre avec des points fauves. — Du port Jackson.

Genre BRACHYSTERNE, *Brachysternus.* Guér.

Ce genre présente les plus grands rapports avec les Anoplognathes; mais il en diffère par l'absence d'une pointe saillante au sternum du mésothorax, par la forme de ses

palpes, et surtout par les crochets des tarses, dont l'un est bifide, ce qui n'a jamais lieu chez les Anoplognathes; voici les caractères essentiels de ce genre :

Antennes (fig. 4 B) de dix articles, le premier conique, épais, le second beaucoup plus petit, également épais ; les quatre suivants allongés, presque cylindriques, diminuant un peu de longueur jusqu'au septième, qui est en forme de croissant, plus large que long, et qui donne attache à une massue lamellée allongée, formée de trois articles. Mandibules très-comprimées, courtes, cornées, cachées dans la bouche, et ne laissant voir qu'une tranche étroite à l'extérieur. Labre (fig. 4 A) mince, triangulaire, son angle antérieur dirigé en arrière et touchant l'angle correspondant du milieu de la lèvre inférieure. Mandibules (fig. 4 C) courbées et arrondies au bout, mutiques, avec le bord supérieur externe un peu creusé en gouttière. Palpes (fig. 4 C) maxillaires filiformes, avec le dernier article ovalaire, renflé au milieu ; lèvre inférieure presque carrée, un peu avancée au milieu ; palpes labiaux courts, insérés de chaque côté dans une échancrure supérieure des bords latéraux, composés de trois articles, dont les deux premiers courts et le dernier ovalaire, plus grand que les deux précédents. Tête presque carrée, avec le chaperon arrondi en avant, rebordé; yeux ronds, un peu saillants. Corps un peu convexe, ovalaire. Écusson distinct, presque triangulaire, à côtés arrondis. Élytres recouvrant des ailes. Extrémité de l'abdomen découverte dans un très-petit espace. Sternum du mésothorax présentant un petit tubercule qui n'atteint pas la base des cuisses. Pattes peu fortes, jambes antérieures tridentées au côté externe. Tarses assez longs, avec les quatre premiers articles allongés, coniques, le cinquième plus grand, courbé, renflé et terminé par deux crochets inégaux, dont l'interne est le plus petit, et dont l'externe est bifide au bout. On voit par tous ces caractères que notre nouveau genre diffère bien sensiblement des Anoplognathes, et qu'il ne peut entrer ni dans le genre *Leucothyreus*, ni dans celui d'*Ambyltherus*, qui en sont les plus voisins. Le nom que nous lui assignons vient des mots grecs βραχὺς, court, et στέρνον, sternum.

BRACHYSTERNE VERT, *Brachysternus prasinus*. Guér. — *Oblongo-ovatus, nitidus; capite thoraceque viridibus, punctatis; thorace linea impressa longitudinali. Elytris viride-lutescenti, striato-punctatis; corpore subtus, antennis pedibusque rubro-viridibus micantibus, albo-villosis.* — L. 20 mill., l. 10 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig 4.

Cette espèce est d'un joli vert tirant un peu sur le jaune, surtout aux élytres; sa tête est un peu plus longue que large, ponctuée, avec le chaperon rebordé et rougeâtre au bord. Le corselet est plus étroit que les élytres, plus large en arrière qu'en avant, sinué sur les bords latéraux et avancé en arrière au milieu; son disque est ponctué et présente au milieu une ligne longitudinale enfoncée. L'écusson est petit, vert. Les élytres sont ovales, très-brillantes, avec des stries de points assez peu enfoncés. Les ailes sont transparentes, avec les nervures brunâtres. Le dessous du corps, les pattes et les antennes sont d'un rouge cuivreux, avec des reflets verts; toutes ces parties sont garnies de poils très-blancs, courts, à l'exception du métathorax, où ces poils sont longs et duveteux. — Ce joli insecte a été trouvé à la Conception, au Chili.

Genre HADROCÈRE, *Hadrocerus.* Guér.

L'insecte qui forme le type de ce nouveau genre ressemble au premier coup d'œil à un hanneton, et ce n'est qu'en étudiant avec soin sa bouche qu'on voit des différences notables qui ne permettent pas de le classer dans ce genre et dans ceux qui ont été établis à ses dépens. Voici les caractères que nous lui avons observés :

Antennes (fig. 8 B) de neuf articles, le premier très-grand, conique; le second petit, ovalaire, renflé; le troisième allongé, presque cylindrique; le quatrième presque égal au second, renflé; les cinquième et sixième très-dilatés extérieurement, cupuliformes, beaucoup plus larges que longs; et les trois derniers formant une massue lamellée, oblongue et étroite; labre très-petit, caché sous le chaperon; mandibules (fig. 8. 2) en forme de feuillets, très-minces, pointues au bout, cachées. Mâchoires (fig. 8 A) courtes, épaisses, comprimées, avec leur lobe terminal très-court, comme tronqué, sans dents, garni de poils roides. Palpes maxillaires longs, insérés près de l'extrémité des mâchoires, de quatre articles; le premier très-court; le second long, cylindrico-conique; le troisième plus court, de même forme; le quatrième plus long que le second, renflé au milieu et surtout au côté interne, et un peu tronqué au bout. Menton (fig. 8 A) très-proéminent, avancé, plus long que large, arrondi au bout, avec la languette peu saillante, et portant des palpes filiformes courts. Tête presque carrée, avec le chaperon transverse, rebordé, un peu arrondi en avant. Corps allongé, cylindracé; écusson triangulaire; élytres recouvrant des ailes et laissant très-peu de l'extrémité de l'abdomen à découvert. Point de saillies sternales sous le corps. Pattes assez fortes, avec les tarses longs, à articles cylindrico-coniques, allongés, et dont le dernier est terminé par deux crochets égaux et bifides (fig. 8 C).

On voit par l'ensemble de ces caractères, que notre genre diffère notablement des *Pachypus* par le nombre des articles des antennes et par les crochets des tarses, qui sont simples dans ces insectes. Il ne peut être confondu avec les *Amblytherus*, chez lesquels le chaperon est très-saillant et va se joindre à la lèvre inférieure, comme dans les *Anoplognathes.* Enfin il est éloigné des Macrodactyles, hannetons et autres genres voisins, par l'absence des dents aux mâchoires. Son nom est formé de ἁδρὸς, épais, renflé, et de κέρας, antenne.

HADROCÈRE A ÉLYTRES MARRON, *Hadrocerus castaneipennis.* Guér. — *Oblongus, sub-cylindricus; capite thoraceque nigro-virescenti, punctatis, nitidis; elytris castaneis, striatis, striis profunde punctatis. Corpore subtus, pedibusque brunneis.* — L. 10 mill., l. 4 m. $\frac{1}{2}$. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 8.

Son corps est allongé, glabre, luisant : la tête est d'un noir à reflets verdâtres, avec le milieu un peu rougeâtre. Les antennes sont d'un brun-rougeâtre; le corselet est presque aussi long que large, arrondi sur les côtés, convexe, ponctué. Les élytres sont fortement striées, avec des points au fond de chaque strie. Les pattes antérieures ont la jambe

munie de deux dents au côté externe; tous les tarses sont plus longs que les jambes. — De Sainte-Catherine, au Brésil.

CERASPIS DU PÉROU, *Ceraspis peruvianus*. Guér. —*Oblongus, subcylindricus, castaneus, flavo-villosulus; thorace subhexagono, postice bidentato; scutello oblongo, ovali, albo-tomentoso. Elytris elongatis, lævigatis, villosis. Subtus, pedibusque concoloribus; tarsis elongatis.* — L. 10 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 7.

Cette espèce appartient bien évidemment au genre *Ceraspis* établi par MM. Lepelletier de St-Fargeau et Serville; mais il paraît que ces entomologistes n'ont pas suffisamment examiné les antennes de ces insectes, car ils leur donnent dix articles, tandis que nous n'en avons jamais vu que neuf dans quatre espèces que nous avons observées, et parmi lesquelles il se trouve le *Ceraspis pruinosa* de ces auteurs : nous avons aussi trouvé tous les crochets des tarses bifides: peut-être n'avons-nous vu que des femelles. Quoi qu'il en soit, notre espèce offre bien tous les autres caractères des *Ceraspis*, et surtout celui qui est le plus visible et qui consiste en trois dentelures au bord postérieur du corselet. Sa tête est petite, presque carrée, couverte de poils très-serrés et jaunâtres. Le corselet est aussi long que large, ses côtés forment un angle au milieu, ce qui lui donne une forme hexagonale assez bien prononcée. Il est couvert de poils jaunes roides, courts, dirigés vers le milieu, et venant former par leur jonction une petite crête longitudinale sur la ligne médiane. L'écusson est oblong, blanc à cause du duvet serré dont il est couvert; il offre à sa base trois petites échancrures pour recevoir les dents de la base du corselet. Les élytres sont allongées, un peu élargies au milieu, couvertes de poils très-courts jaunâtres. Le dessous et les pattes sont également velus. La couleur de toutes les parties du corps est d'un marron clair. Les tarses sont plus longs que les jambes, armés de deux crochets bifides et égaux. — De Lima, au Pérou.

Genre LIOGENYS, *Liogenys*. Guérin.

Ce genre est intermédiaire entre les *Apogonies* et les *Géniates* de Kirby: il tient des premiers par ses antennes composées de dix articles, et des seconds par ses mâchoires, dentées en dedans, et par l'extrémité de ses mandibules, qui est échancrée; voici les caractères de ce genre :

Antennes (fig. 6 B) de dix articles, le premier grand, épais au bout, un peu dilaté en dehors; le second plus petit, de la même forme; le troisième égal au second, conique; le quatrième plus court, conique; les 5e, 6e et 7e encore plus courts, dilatés en dedans; le 7e le plus large de tous; massue composée des trois derniers articles formant les feuillets, ovale, oblongue, un peu pointue. Chaperon échancré en avant; labre avancé en un angle qui tend à se rapprocher de la lèvre inférieure; mandibules (fig. 6 D) arquées, bidentées au bout, cornées; mâchoires (fig. 6 A) fortes, avec le lobe terminal tronqué au bout, armé en dedans de trois fortes dents crochues; palpes maxillaires (fig. 6 A) très-grands, insérés presqu'à l'extrémité des mâchoires, ayant le pre-

mier article court, le second au moins trois fois plus grand, cylindrique, un peu renflé au milieu ; le troisième plus court, plus épais ; le quatrième beaucoup plus grand, presque aussi long que les deux précédents, très-renflé, ovoïde, presque pointu au bout. Menton ou lèvre inférieure presque carrée, un peu échancrée au milieu, avec les palpes labiaux très-petits et insérés aux angles latéraux et antérieurs. Corps épais, convexe ; corselet transversal avec les bords latéraux arrondis. Élytres oblongues, recouvrant des ailes et laissant l'extrémité de l'abdomen à nu. Pattes assez fortes, avec les tarses plus longs que les jambes, ayant leurs articles (fig. 6 E) allongés et obconiques, les antérieurs ayant leurs quatre premiers articles dilatés dans les mâles, tous les crochets (fig. 6 C) égaux, élargis au bout et bifides. Le nom de ce genre vient des mots δεῖος, nu, γένυς, menton.

LIOGENYS MARRON, *Liogenys castaneus*. Guér. — *Rufo-castaneus, supra lævigatus, subtus flavo-pilosus ; capite antice depresso, clypeo bifido ; thorace transverso, lateribus rotundato, bifoveato, subrugoso. Scutello rotundato. Elytris punctatis, lineis tribus sub-elevatis. Pedibus elongatis, antice tibiis tridentatis, lævigatis.* — L. 15 mill., l. 7 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 6.

Cette espèce ressemble un peu à un hanneton de nos pays ; sa couleur est marron clair ; son corps est luisant en dessus, garni de longs poils jaunâtres en dessous. Ses pattes sont médiocres, avec les tarses allongés. Les jambes antérieures ont trois dents peu saillantes au côté externe. — De la Conception, au Chili.

Nota. Cet insecte doit avoir de grands rapports avec le *Melolontha palpalis* d'Escholstz (Entomographien 1822, pag. 17), mais il en diffère, si sa description est exacte, par les palpes maxillaires ; dans son espèce il décrit ainsi ces palpes : « *Palpis maxillaribus articulo ultimo maximo, excavato.* » Je n'ai rien observé d'excavé dans les palpes de mon échantillon. Celui d'Escholstz venait aussi de la Conception.

Genre HÉTERONYX, *Heteronyx*. Guérin.

Ce nouveau genre se rapproche beaucoup des *Dasyus* de Serville, des *Sériques* et des *Diphucéphales* de Macleay, à cause de ses mâchoires armées de dents très-fortes et arquées ; mais il en est distingué par les crochets de ses tarses, qui ne sont pas tous bifides, par la massue de ses antennes qui est épaisse, aussi longue que large, et par ses palpes maxillaires obconiques, caractère qui n'a pas encore été observé dans les Lamellicornes : nous placerons ce genre entre les *Dasyus* et les *Sériques*, en le caractérisant de la manière suivante :

Antennes (fig. 9 B) de neuf articles, le premier grand, obconique, peu renflé ; le second, moitié plus court, ovoïde ; le troisième, de la longueur du précédent, beaucoup plus mince, presque cylindrique ; les quatrième, cinquième et sixième, beaucoup plus courts, obliques, les deux derniers un peu pointus en dedans ; massue composée des 7e, 8e et 9e articles, épaisse, un peu plus longue que large, avec le dernier article

anguleux, de forme carrée; chaperon triangulaire à angles arrondis; labre très-petit, lamelliforme; mandibules peu arquées, terminées par une seule pointe et ayant vers le milieu de leur longueur un petit tubercule arrondi. Mâchoires (fig. 9 A) épaisses, droites, avec le lobe terminal tronqué au bout, et armé au côté interne de cinq fortes dents presque droites. Palpes maxillaires aussi longs que les mâchoires, insérés presque à la hauteur de la troncature du lobe terminal, composés de quatre articles, dont le premier est petit, conique; le second, aussi long que le dernier, obconique, mince; le troisième un peu plus court, épais; le dernier allongé, encore plus épais, plus large, et tronqué obliquement à son extrémité. Menton ou lèvre inférieure presque carrée, avec les palpes labiaux très-petits, insérés sur ses côtés antérieurs et repliés en avant et contre elle. Corps épais, cylindracé, plus étroit en avant; élytres oblongues, recouvrant des ailes et ne laissant qu'une très-petite portion de l'abdomen à nu. Pattes longues, aplaties, avec les tarses beaucoup plus longs que les jambes, grêles, à articles allongés et obconiques; les antérieurs (fig. 9 C) terminés par deux crochets égaux, simples; les intermédiaires (fig. 9 D) et postérieurs (fig. 9 E) ayant aussi deux crochets égaux, mais armés sous la pointe d'une très-petite dent difficile à voir. Jambes antérieures profondément tridentées au côté extérieur. Le nom de ce genre vient des mots ἕτερος, autre, différent, et ὄνυξ, ongle.

HÉTERONYX AUSTRAL, *Heteronyx australis*. Guér. — *Oblongo-ovatus*, *castaneus*, *punctatus*, *villosus*, *clypeo rotundato*, *antice emarginato. Thorace transverso; scutello minuto*, *triangulari. Elytris elongatis*, *convexis*, *apice rotundatis. Pedibus villosis; tarsis gracilibus.* — L. 11 mill., l. 5 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 9.

La figure que nous donnons de cet insecte nous dispense d'une plus longue description. — Il a été trouvé à la Nouvelle-Hollande.

Genre PSEUDO-SÉRIQUE, *Pseudoserica*. Guér.

Nous avions d'abord voulu placer cet insecte dans le genre Sérique de Macleay, afin de ne pas trop multiplier les genres; mais nous nous sommes convaincus depuis qu'il est impossible d'associer un insecte à antennes de neuf articles, à mandibules bifides au bout, à menton arrondi, etc., avec les Sériques, qui ont des antennes de dix articles *, des mandibules courtes, entières et triangulaires, un menton en carré long, etc. Nous nous sommes donc décidés à former cette nouvelle coupe qui va se placer immédiatement avant le genre Sérique, et que nous caractérisons de la manière suivante:

Antennes (fig. 5 B) de neuf articles, le premier grand, renflé au bout; le second ovoïde, plus court; les deux suivants de la même longueur, obconiques; le cinquième

* Il est probable que M. Latreille n'a pas observé l'antenne de la *Serica variabilis*, à laquelle nous avons trouvé dix articles. (Voyez notre Iconographie du Règne animal, Insectes, pl. XXIV *bis*, fig. 12 *d*); car ce savant dit (Règne animal, 2[e] éd., t. IV, p. 565, note 2) n'en avoir compté que neuf. Nous n'avons pas eu occasion d'examiner les deux autres espèces citées dans cette note.

long, presque cylindrique; le sixième très-court, élargi en dedans; et les trois derniers formant une massue aplatie assez longue. Chaperon infléchi; labre saillant, bilobé; mandibules (fig. 5 D) assez longues, courbées, bidentées au bout, avec une très-petite dent arrondie placée plus bas et au côté interne. Mâchoires (fig. 5 A) courtes, à formes carrées, ayant le lobe terminal interne armé de six dents aiguës, crochues, dirigées en haut et en dedans. Palpes maxillaires plus longs que les mâchoires, ayant leur premier article court, les trois autres presque égaux en longueur, avec le dernier un peu renflé au milieu. Menton ou lèvre inférieure ovalaire, plus large au milieu, arrondi en avant, avec les palpes labiaux insérés sur les côtés, petits et courbés sur le bord antérieur. Corps oblong, cylindracé, plus large en arrière, avec le corselet presque aussi long que large; élytres recouvrant des ailes et ne laissant pas apercevoir l'abdomen en dessus. Pattes assez fortes, assez courtes, avec les tarses (fig. 5 E) un peu plus longs que les jambes, et ayant tous leurs crochets égaux et bifides (fig. 5 C). Jambes antérieures ayant trois dents courtes et arrondies au côté extérieur.

PSEUDOSÉRIQUE MARBRÉE, *Pseudoserica marmorea.* Guér. — *Oblonga, postice latior; brunnea, viridi micans; maculis albis villosis, irregularibus. Clypeo rotundato, punctato, antice subemarginato; thorace subquadrato, gibboso, argute punctato, angulis posticis acuminatis. Scutello rotundato, albo-villoso. Elytris argute punctatis, substriatis. Corpore subtus pedibusque castaneis.* — L. 13 mill., l. 6 m.

Serica marmorea, Atlas, Ins., pl. III, fig. 5. — Trouvée à Sainte-Catherine, Brésil.

EUCHLORE CHLOROTIQUE, *Euchlora chlorotica.* Guér. — *Ovata, convexa, supra flava, nitida. Capite punctato; clypeo transverso, marginato; thorace punctato, trapeziformi, postice subsinuato, lateribus paulo arcuatis. Scutello triangulari, punctato. Elytris elongatis, punctato-striatis, humeris sub-elevatis. Thorace subtus albo-villoso; abdominis segmentis brunneo marginatis; pedibus concoloribus, tarsisque brunneis.* — L. 13 mill., l. 7 m.

La forme générale de cet insecte est ovalaire, plus étroite en avant; il est entièrement d'un jaune d'ocre luisant. La tête est petite, à peu près aussi longue que large, ponctuée, avec une petite ligne transverse marquant la séparation du chaperon. Les yeux sont assez saillants, noirs. Le corselet est plus étroit en avant, un peu plus large que long en arrière. L'écusson est assez grand, triangulaire, avec les côtés un peu arrondis. Les élytres sont oblongues, arrondies sur les côtés, avec un grand nombre de stries formées par des points irréguliers et peu enfoncés. Leurs angles huméraux sont un peu élevés, plus lisses; il y a aussi une élevation moins marquée vers leur extrémité; la partie de l'abdomen qui déborde en dessus est d'un brun jaunâtre. Le dessous du thorax est jaune, garni d'un duvet blanc. Les segments de l'abdomen sont jaunes, bordés de brun. Les pattes antérieures sont terminées par une pointe avancée, arrondie au bout; elles n'ont point de dents au côté externe. Les autres pattes ont deux épines inégales à l'extrémité. Tous les tarses sont d'un brun rougeâtte. — Trouvé à Amboine.

EUCHLORE LUCIDULE, *Euchlora lucidula.* Guér. — *Ovata ; capite, thorace, scutelloque obscure viridibus, punctatis. Elytris croceis, subviride-micantibus, striato-punctatis. Corpore subtus, pedibusque ochraceo-ferrugineis, subviride-micantibus.* — L. 11 mill., l. 6 m.

Cette petite espèce a un peu l'aspect d'une *Anisoplia;* sa tête est ponctuée d'un brun-verdâtre couleur olive, ainsi que le corselet et l'écusson. Les antennes et les palpes sont d'un jaune-fauve. Les élytres sont d'un jaune tirant au fauve-obscur, avec des reflets un peu verdâtres, et la suture un peu plus sombre ainsi que les bords huméraux; elles sont luisantes, avec des stries formées par des points enfoncés. Le dessous du corps est d'un jaune d'ocre un peu rougeâtre, peu velu, avec quelques reflets verts; les pattes sont de la même couleur. Les jambes antérieures sont terminées par une pointe avancée, arrondie au bout, et elles présentent extérieurement une petite dent obtuse. L'extrémité de l'abdomen offre une petite bande transverse noirâtre. — Trouvé à Bourou.

ANISOPLIE DU PÉROU, *Anisoplia peruviana.* Guér. — *Ovata, obscure lutea, capite, disco thoracis elytrisque maculis nigris. Corpore subtus flavo nigroque variegato.* — L. 10 mill., l. 5 m.

Cette espèce a beaucoup de rapports avec celle de notre pays pour la taille et les couleurs; sa tête est noirâtre, arrondie, avec le chaperon un peu avancé, rebordé et arrondi en avant. Les parties de la bouche et les antennes sont d'un jaune-fauve. Le corselet est transversal, échancré en avant, finement ponctué, d'un jaune-fauve, avec le disque marqué d'une grande tache carrée noire, qui ne laisse que les bords latéraux, et une petite tache transverse au milieu du bord postérieur, jaunes. L'écusson est triangulaire, ponctué, noir, avec une petite tache jaune au milieu. Les élytres sont d'un jaune tirant sur le fauve, avec la suture et le bord extérieur noirâtres; elles présentent antérieurement et un peu au-delà du milieu, trois petites taches noires disposées transversalement, de forme carrée, l'interne ou suturale placée un peu plus bas que les deux autres; il y a une autre tache noire vers l'extrémité de l'élytre, et quelques petites taches peu marquées un peu plus haut. Ces élytres sont luisantes et garnies de stries formées par des points enfoncés. Le dessous du corps est noirâtre avec des taches et les bords des anneaux jaunâtres. Les pattes sont jaunes avec l'extrémité des jambes noire. Les jambes antérieures n'ont qu'une petite dent arrondie avant le prolongement terminal. — Trouvé à Lima, au Pérou.

DIPHUCÉPHALE COLASPIDIOÏDE, *Diphucephala colaspidioïdes.* Guér. — *Melolontha colaspidioïdes.* Gyllenhal, in Schonherr, syn. ins. t. I, part. 3. Append. p. 101, nº 140.

Cet insecte porte une foule de noms dans les collections. Tous ceux qui l'ont reçu ont adopté des noms qui semblent venir de Macleay; ils se sont fort peu inquiétés de savoir si des auteurs l'avaient déjà décrit. — Du port Jackson.

DIPHUCÉPHALE FOURCHUE, *Diphucephala furcata.* Guér. — *Oblonga, viridi-ænea, aut viridi-rubra, nitida ; fronte plana, subrugosa ; clypeo producto, bifurcato, erecto ; thorace subquadrato, lævigato, antice coarctato, lateribus rotundatis, utrinque obsoletissime impresso. Elytris rude striato-punctatis, punctis confertissimis ; corpore subtus pedibusque cinereo-villosis ; tarsis cyaneis, aut viridi-cyaneis.*—L. 9 ou 10 mill., l. 3½ ou 4 m. — Iconographie du Règne animal, Ins., pl. XXIV *bis*, fig. 13.

Il est plus grand que le *D. colaspidoides ;* le mâle est un peu plus grand que la femelle; sa tête est aussi longue que large, aplatie en avant, finement rugueuse, très-brillante : le chaperon est très-avancé, très-profondément échancré au milieu, avec ses lobes arrondis sur les côtés, relevés, et formant comme deux petites cornes pointues, mais non aiguës au bout. Le corselet est aussi long que large, rétréci en avant, lisse, terne, comme velouté, avec les angles postérieurs assez aigus, les bords antérieur et postérieur presque droits, une très-petite saillie arrondie aux côtés, vers le milieu de leur longueur et à l'endroit où il commence à se rétrécir. Le milieu du corselet présente un petit sillon longitudinal peu marqué, et l'on voit de chaque côté une petite dépression aussi très-peu enfoncée. L'écusson est petit, triangulaire, lisse, un peu déprimé au milieu. Les élytres sont parallèles, rebordées, environ deux fois aussi longues que le corselet, fortement rugueuses, avec les angles huméraux et l'extrémité postérieure relevés, presque lisses ; leur rugosité est formée par des points enfoncés, disposés presque en séries longitudinales régulières, très-rapprochées, et ne laissant pas de lignes élevées bien manifestes entre eux ; on voit cependant, à une certaine distance de la suture, une petite côte lisse, un peu saillante, et la trace d'une seconde côte parallèle, placée sur la partie de l'élytre qui commence à s'abaisser sur le côté. La partie découverte de l'abdomen est triangulaire, avec l'angle postérieur arrondi, plus avancé que dans la femelle. Le dessous du corps est garni d'un duvet cendré, ainsi que les pattes ; les tarses sont bleus ou d'un vert-bleu ; les antérieurs et intermédiaires ont leurs articles dilatés. Dans les antérieurs ce sont les 2e, 3e et 4e articles qui sont les plus larges, et dans les intermédiaires ce sont les 1er et 2e seulement ; ces tarses sont fortement ciliés des deux côtés. (Voyez Iconogr. du Règne animal, Insectes, pl. 24 *bis*, fig. 13 *e*, 13 *d*.) Les jambes antérieures sont terminées en dehors par une dilatation un peu aiguë ; elles n'ont point de dents externes.

La femelle (Icon. du Règne anim., Ins., pl. 24 *bis*, fig. 13) est un peu plus petite ; l'échancrure de son front (voy. Icon. du Règne anim., Ins., pl. 24 *bis*, fig. 13 *a*) n'est pas si profonde, et les espèces de cornes sont courtes, arrondies et point élevées ; les pattes sont un peu moins robustes ; les tarses antérieurs ne sont point dilatés, et l'extrémité découverte de l'abdomen n'est pas si prolongée en arrière. La couleur de ces insectes est d'un beau vert brillant dans quelques individus, avec les pattes rouges-cuivrées. Dans d'autres tout le corps est cuivreux-rouge très-brillant, avec des reflets verts ; il y en a qui n'ont pas même ces reflets.

La Diphucéphale colaspidoïde diffère de notre espèce par son chaperon, qui est peu échan-

cré, avec les côtés droits et tronqués anguleusement; par son corselet, qui est transversal et deux fois plus large que long, et par les pattes antérieures qui ont en dehors une dent bien marquée. — Nos individus ont été pris au port Jakson.

Genre LIPARETRUS, *Liparetrus*. GUÉRIN.

Nous plaçons ce nouveau genre en tête d'une division des Mélolonthides, formée par Latreille (Règne anim., nouv. édit., tome IV, page 56), et renfermant les genres Dasyus, Serique, Diphucéphale, Macrodactyle, etc. Comme dans les genres de cette division, notre insecte offre neuf articles aux antennes, des dents aiguës aux mâchoires, les crochets des tarses égaux, etc.; mais il en est bien distingué, parce que tous ces crochets sont simples, tandis que, dans les genres que nous venons de citer, ces crochets sont en tout ou en partie bifides; la proportion des articles des antennes et d'autres caractères distinguent suffisamment ce genre.

Antennes de neuf articles; le premier long, conique, renflé au bout; le second de moitié moins long que le premier, également renflé au bout; les deux suivants courts, presque cylindriques, formant à eux deux une longueur égale à celle du précédent; les cinquième et sixième un peu plus courts, dilatés en dedans; les trois derniers formant une massue épaisse, courte et renflée. Labre transversal, largement échancré en avant, caché par la saillie du chaperon, qui est transverse. Mandibules courtes, triangulaires, aplaties, ayant le sommet arrondi et la base interne un peu membraneuse et velue. Mâchoires courtes, épaisses, terminées en dedans par quatre dents fortes et assez aiguës. Palpes maxillaires insérés très-haut, au niveau du bord antérieur des mâchoires, composés de quatre articles, dont le premier très-court, le second plus grand, obconique, le troisième de même forme un peu plus grand, et le dernier, le plus grand de tous, ovalaire, allongé, un peu plus renflé et arrondi au bout. Lèvre inférieure presque carrée, avec les bords latéraux un peu arrondis, un peu échancrée en avant; palpes labiaux assez longs, insérés sur les côtés de la lèvre, courbés sur le bord antérieur, et composés de trois articles presque cylindriques. Tête petite, presque carrée, avec les yeux un peu saillants. Corselet transversal, arrondi sur les côtés. Écusson petit, triangulaire. Élytres courtes, ne couvrant que la moitié de l'abdomen, arrondies au bout, se touchant dans toute leur longueur. Abdomen épais. Pattes assez grêles, de grandeur ordinaire; tarses grêles, plus longs que les jambes, à articles allongés, renflés au bout, terminés par deux crochets aigus, simples, assez allongés. Nous avons conservé à ce genre le nom de *Liparetrus*, qu'il porte dans des collections.

LIPARETRUS DISCIPENNE, *Liparetrus discipennis*. GUÉR. — *Subquadratus ater, villosulus. Elytris obsoletissime striatis, ochraceis, margine nigris. Pedibus anticis tarsisque ferrugineis.* — L. 7 mill., l. 3 m.—Atlas, Ins., pl. III, fig. 10.

Tout son corps est lisse, mat; les élytres présentent quelques légères traces de stries; leur surface est d'un beau jaune d'ocre, avec tous les bords noirs; le bord antérieur

ayant le noir un peu plus large que sur les côtés. Les jambes antérieures sont prolongées extérieurement, et au bout elles n'ont aucune dent, et ne présentent qu'une épine au côté interne près de l'insertion du tarse. — Du port Jakson.

CÉTOINE TACITURNE, *Cetonia taciturna.* Guér. — *Opaca, supra brunneo-virescente, capite immaculato. Thorace, lateribus albo-cinctis, disco quadripunctato; scutello oblongo; elytris albo-variegatis, apice acuminatis. Corpore subtus flavo-tomentoso, medio nigro-nitido; pedibus nigro-virentibus nitidis.* — L. 19 mill., l. 9 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 12.

Nous possédons deux individus de cette espèce, appartenant à des localités un peu différentes : l'un, pris dans l'île de Bourou, est d'une couleur tirant plus sur le brun que sur le vert; les taches blanchâtres des élytres ne commencent qu'au milieu; elles sont régulières, en forme de stries courtes et transverses. C'est cet individu qui a été figuré. L'autre, qui provient d'Amboine, offre une couleur plus verte; il a sur les élytres, outre les marques figurées sur celles du précédent, un nombre assez considérable de petits points ronds, placés irrégulièrement entre la base et le milieu des élytres. Le dessous des deux variétés est couvert d'un duvet jaunâtre très-court et serré; il n'y a que le milieu du thorax et celui des anneaux de l'abdomen qui en soient dépouillés, et qui présentent alors des taches noires luisantes, transverses et découpées au bord.

CÉTOINE PAPOUE, *Cetonia papua.* Guér. — *Obscure viridis, nitidissima; fronte bicornuta; thorace postice producto, scutellum tegente. Elytris elongatis, postice subattenuatis, subtilissime transversim rugosis, punctatis. Corpore subtus viridi; sternum antice productum; pedibus concoloribus.* — L. 34 mill., l. 16 m. — Atlas, Ins., pl. III, fig. 11.

Cette belle espèce a été trouvée à Offack, dans la terre des Papous : elle fait partie du genre *Lomaptera* dans la méthode adoptée par MM. Gory et Percheron, qui ont présenté à l'Institut une monographie du grand genre Cétoine. Comme elle sera décrite avec détail dans ce beau travail, nous nous bornons ici à la figure que nous en avons donnée.

Cetonia Ookerii. Swartz in Sch., syn. ins., t. I, 3e partie, app., page 49, n° 74. — Du port Jakson.

Cetonia turrida. Fabr., syst. eleuth., t. II, page 152, n° 83. — *Cetonia fasciolata.* Eschscholtz, Enthomographien, Berlin, 1822, page 25, n° 10.

Il est évident pour nous que M. Eschscholtz n'a pas reconnu sa Cétoine dans Fabricius, quoique cet auteur l'ait décrite bien exactement, et renvoie à des figures qui ne peuvent laisser aucun doute. Notre individu, comme ceux d'Eschscholtz, Fabricius Olivier, etc., a été trouvé au Brésil; c'est une espèce assez commune dans ce pays.

Genre PROACIS.

Ce genre a été établi par Eschscholtz, dans le 3e cahier de son *Zoologischer Atlas*, sur deux insectes trouvés par lui à la Conception, au Chili. L'espèce principale sur laquelle il a pris ses caractères, et qu'il a figurée, nous a été rapportée de la même localité par les naturalistes de *la Coquille*. Nous l'avons représentée dans notre pl. IV, fig. 1, n'ayant pas alors connaissance du travail de M. Eschscholtz, ouvrage qui était encore inconnu en France. Nous nous sommes empressés d'adopter le genre formé par le naturaliste allemand, et nous ne ferons que citer ici la description qu'il a donnée de cette espèce, après avoir présenté quelques considérations générales sur le genre.

Les Proacis sont à l'Amérique ce que sont les Zophosis à l'ancien continent; ils en tiennent la place dans le nouveau monde, offrent les mêmes habitudes et le même facies. Ce genre, que son auteur place à tort dans la tribu des Blapsides, se rapproche bien plus des *Erodius* que des *Nyctelia*. Nous en connaissons actuellement six espèces, toutes propres à l'extrémité de l'Amérique; nous allons donner la liste de ces espèces :

1° Proacis rufipes, Eschscholtz, Zoologischer Atlas, 3e cahier, p. 6, pl. XIV, fig. 2.

2° Proacis sulcata, Esch., loc. cit., p. 7.

3° Proacis submetallica, Nob. Mag. de zool.

4° Proacis cucullata, Nob. Mag. de zool. *n. g. Cucullatus.* Lacord. Ann. sc. n. t. 20, p. 286.

5° Proacis ursina, Nob. Mag. de zool. *n. g. Ursinus.* Lacord. Ann. sc. n. t. 20, p. 286.

6° Proacis dilaticollis, Lacord. Ann. sc. n. t. 20, p. 285, figuré dans notre Mag. de zool., année 1834.

Le *Proacis rufipes* est de petite taille, tout noir, avec trois lignes longitudinales blanches sur chaque élytre; nous avons donné des figures détaillées de sa tête, des parties de sa bouche et de son tarse antérieur, dans notre Atlas, Ins. pl. IV, fig. 1 A, B, C, D.

Genre NYCTOZOILE, *Nyctozoilus*. Guér.

Ce nouveau genre est voisin des *Nyctelia* de Latreille; mais il en diffère d'une manière très-nette par la forme de son labre, par sa lèvre inférieure, et par beaucoup d'autres caractères non moins importants. Voici le signalement que nous lui donnons :

Labre très-étroit, transversal, point échancré en avant.

Mandibules un peu avancées, grosses, bidentées à l'extrémité.

Mâchoires courtes, ayant le lobe extérieur arrondi au bout, cilié, et le lobe interne plus court, également cilié, mais armé à son extrémité interne d'une épine cornée. (Cette épine a été oubliée dans notre planche IV, figure 2, C.)

Palpes maxillaires de quatre articles : le premier très-court; le second grand, un peu renflé vers l'extrémité; le troisième de moitié moins long, et le quatrième de la longueur du second, très-dilaté en hache et tronqué intérieurement.

Lèvre inférieure petite, en forme de cœur, très-rétrécie en arrière, à angles lateraux arrondis, avec la languette très-saillante, et laissant l'insertion des palpes labiaux entièrement à découvert.

Palpes labiaux courts, de trois articles, avec le dernier en forme de hache.

Antennes presque filiformes, avec les deux premiers articles égaux, courts, un peu coniques, le troisième plus de deux fois plus long, un peu renflé à son extrémité; les 4e, 5e, 6e et 7e de moitié moins longs, un peu coniques, et les quatre derniers plus courts, renflés et comme grenus. — Voyez pour ces détails pl. IV, fig. 2 A, 2 B, 2 C, 2 D.

NYCTOZOILE ÉPAIS, *Nyctozoilus obesus.* Guér. — *Ater, capite transverso, oculis obsoletis, thorace transverso, lateribus rotundato, angulis acutis. Elytris costato-reticulatis, punctatis.* — L. 20 mill., l. 11 m. — Atlas, Ins., pl. IV, fig. 2.

Cet insecte est entièrement noir, peu luisant. Sa tête est reçue dans une légère échancrure du corselet; elle est aplatie en dessus, arrondie en avant, avec deux petits rebords devant les yeux pour recouvrir l'insertion des antennes : les mandibules et le labre sont assez saillants, avec quelques cils rougeâtres. Les antennes sont de la longueur du corselet et de la tête. Le corselet est transversal, presque deux fois plus large que long, arrondi sur les côtés, un peu plus étroit en avant, avec les angles antérieurs et postérieurs un peu aigus; il est assez bombé, rebordé; son milieu offre quelques sillons enfoncés, sinueux, et il a de chaque côté, vers les angles postérieurs, un enfoncement assez profond. L'écusson est très-petit, arrondi et transversal; les élytres sont bombées, ovales, arrondies sur les côtés, et embrassent l'abdomen. Elles ont chacune trois côtes élevées lisses et sinueuses, entre lesquelles il y a d'autres petites élévations ou réticulations également sinueuses, transversales, anastomosées entre elles, et formant un réseau très-saillant. Le dessous du corps est finement réticulé. Les pattes sont assez petites, simples, avec les tarses de grandeur ordinaire et garnis de brosses rousses en dessous. Ce bel insecte a été trouvé à la Nouvelle-Hollande.

NYCTERINUS THORACIQUE, *Nycterinus thoracicus.* Eschscholtz, Zoologischer Atlas, 3e cahier, p. 13, pl. 14, fig. 7.

La figure publiée par Eschscholtz n'étant pas accompagnée de détails, nous avons pensé que ceux que nous donnons dans notre planche IV, avec l'espèce type du genre, seraient agréables aux entomologistes. La figure 3 offre l'insecte de grandeur naturelle; la figure 3 A présente sa bouche vue en dessous et très-grossie. On voit sa tête et ses antennes grossies, figure 3 B; la figure 3 C est celle d'un tarse antérieur, et 3 D celle d'un tarse postérieur. — Notre individu a été pris à la Conception, au Chili.

Genre AMMOPHORE, *Ammophorus.* Guér.

Ce genre est très-voisin des Nycterinus de M. Eschscholtz; mais il en diffère d'une manière bien notable par ses antennes et par d'autres organes essentiels. Voici les caractères que nous lui assignons :

Labre très-étroit, peu visible, inséré dans une échancrure du bord antérieur de la tête.

Mandibules fortes, peu saillantes, creusées en cuiller, et faiblement bidentées à l'extrémité.

Mâchoires courtes, terminées par deux lobes presque égaux, armés chacun d'une forte dent cornée, et très-ciliés.

Palpes maxillaires de quatre articles, épais; les trois premiers presque égaux, le dernier sécuriforme.

Lèvre inférieure de forme hexagone, un peu plus longue que large, à angles peu arrondis, avec la languette saillante et les palpes labiaux à découvert.

Palpes labiaux courts, triarticulés, avec le dernier article en hache.

Antennes grenues, presque perfoliées, de la même grosseur dans toute leur longueur. Le premier article court, le second encore plus court, le troisième presque aussi long que les deux premiers réunis; les suivants courts, grenus, avec le dernier tronqué à l'extrémité.

AMMOPHORE DU PÉROU, *Ammophorus peruvianus.* Guér. — *Ater, capite subquadrato, punctato; thorace transverso, punctato lateribus rotundato; elytris ovatis, costatis, interstitiis transverse crenulatis.* — L. 8 mill., l. 3 m. — Atlas, Ins., pl. IV, fig. 4.

Il est entièrement noir, peu luisant. Sa tête est à peu près carrée, un peu dilatée sur les côtés et en avant des yeux, échancrée antérieurement avec deux petites impressions au-dessus de l'insertion des antennes. Le labre, les mâchoires et les palpes sont rougeâtres; les antennes ont une fois et demie la longueur de la tête; elles sont tronquées au bout, grenues. Le corselet est un peu plus large que long, arrondi sur les côtés, plus étroit en arrière, bombé, avec les angles un peu aigus. Son milieu offre un sillon longitudinal assez large et peu marqué, avec une légère impression de chaque côté; toute sa surface est couverte de gros points enfoncés. L'écusson est invisible; les élytres sont oblongues, parallèles, cylindroïdes; elles ont chacune sept ou huit côtes élevées, dans l'intervalle desquelles on remarque des points enfoncés, transverses et assez profonds. Le dessous du corps est fortement ponctué; les pattes sont d'un noir tirant sur le rougeâtre; les jambes antérieures sont aplaties et dilatées en dehors; les tarses sont courts, grenus, bruns, avec des poils rougeâtres. Dans la figure 4 C, qui représente la mâchoire de cet insecte, on a oublié de graver les deux crochets cornés qui arment chacun des lobes. La figure 4 A représente la partie antérieure de sa tête grossie. Dans la figure 4 B, nous avons montré sa bouche vue en dessous, et ses antennes; on a oublié de graver la ligne d'articulation de la lèvre inférieure avec le menton. Cet insecte a été pris à Payta, au Pérou.

Genre PSAMMÉTIQUE, *Psammeticus.* Latreille.

Ce genre a été établi par Latreille, sur l'insecte même que nous avons figuré, et qu'il a trouvé au Muséum. C'est dans ses familles naturelles du règne animal qu'il en est fait mention pour la première fois. Il l'a caractérisé avec plus de détail dans le Dictionnaire classique d'histoire naturelle, article Piméliaires. Les caractères qu'il lui assigne sont les suivants :

« Antennes point perfoliées; la plupart des articles turbinés ; le troisième beaucoup « plus long que les suivants; le onzième ou dernier très-distinct, aussi grand que les pré- « cédents (subovoïde, court); tête et corselet un peu plus étroits que l'abdomen, presque « carrés ; celui-ci subovalaire.

« Genre établi sur des insectes du Chili. »

Dans la deuxième édition du *Règne Animal*, Latreille ne fait que répéter ces caractères, en employant d'autres formules.

Nous ne connaissons qu'une espèce appartenant à ce genre; c'est :

Le PSAMMÉTIQUE A COTES, *Psammeticus costatus.* Guér. — *Ater, capite magno, deplanato, hexagono; thorace cordato, angulis anticis posticisque acutis, medio carinato; elytris undecim carinatis, omnino valde rugosis.* — L. 14 à 18 mill., l. 5 à 7 m.— Atlas, Ins., pl. IV, fig. 8.

La couleur naturelle de cet insecte est noire ; mais il est, comme les Asides et quelques Opatres, couvert et incrusté de terre, ce qui le rend gris et ne laisse de noir que les parties saillantes nettoyées par le frottement. Sa tête est grande, anguleuse en devant, coupée carrément au bord antérieur, plus large au milieu, avec un petit rebord pour recouvrir l'insertion des antennes; sa surface est granuleuse, avec une élévation médiane partant du milieu de sa longueur et se terminant au bord antérieur. Les mandibules ne sont pas du tout saillantes quand elles sont fermées; leur extrémité est bidentée, avec le côté externe un peu sillonné. La lèvre inférieure est transversale; les quatre palpes sont terminés par des articles tronqués au bout, mais pas en hache. Les antennes sont à peine de la longueur du corselet et de la moitié de la tête, noires, grenues. Le corselet est en forme de cœur, un peu échancré en avant, tronqué carrément en arrière, avec les quatre angles très-aigus. Sa surface est fortement granuleuse, avec une côte élevée et longitudinale au milieu. On ne voit aucune trace d'écusson. Les élytres sont de la largeur du corselet à leur base ; elles s'élargissent ensuite beaucoup, et vont se terminer en queue peu saillante. Leur surface est granuleuse, et elles ont chacune trois côtes élevées un peu crénelées, entre lesquelles on en observe une plus petite, formée de petits grains élevés; ces élytres embrassent entièrement les côtés de l'abdomen, qui est noir, fortement ponctué. Les pattes sont assez grandes, noires, grenues. Les tarses ont quelques cils roux. — Cet insecte a été trouvé à Lima et à Payta, au Pérou.

Genre HÉLIOFUGE, *Heliofugus.* Guér.

Le Mélasome qui a donné lieu à l'établissement de ce nouveau genre vient encore du Chili; il ressemble beaucoup aux Misolampes; mais il en diffère cependant par le quatrième article des antennes, qui, d'après Latreille, est égal au troisième dans les Misolampes, tandis que, dans notre insecte, cet article est beaucoup plus court. Dans les Misolampes, la lèvre inférieure est presque carrée, à peine plus large à l'extrémité, aussi longue que large; tandis que, dans le genre Héliofuge, elle est transversale, ou beaucoup plus large que longue, étroite à la base et plus large à l'extrémité. Voici les caractères que nous assignons à notre nouveau genre :

Labre arrondi, saillant, transversal, inséré sur une troncature du bord antérieur de la tête.

Mandibules fortes, peu saillantes, bidentées à l'extrémité.

Mâchoires courtes, ayant le lobe externe grand, arrondi, cilié; l'externe très-petit, étroit, terminé par un onglet peu visible et cilié.

Palpes maxillaires assez longs, de quatre articles, le premier court, le second deux fois plus grand, le troisième plus court, et le dernier grand, fortement sécuriforme.

Lèvre inférieure transversale, un peu plus large en avant, avec la languette très-saillante, arrondie, et laissant l'insertion des palpes labiaux à découvert.

Palpes labiaux assez courts, de trois articles, les deux premiers presque égaux, le dernier un peu en hache, arrondi.

Antennes de onze articles, le premier assez grand, le second court, le troisième de la longueur des deux premiers réunis, le quatrième de moitié moins long que celui qui le précède; tous ces articles cylindriques et un peu renflés vers l'extrémité, ainsi que le cinquième et le sixième; les articles suivants aplatis, s'élargissant jusqu'au dernier, qui est un peu plus grand, arrondi et très-obtus au bout.

HÉLIOFUGE DES SABLES, *Heliofugus arenosus.* Guér. — *Ater, ore, apice antennarum tarsisque rufo-brunneis; thorace cordato, globoso; elytris striato-punctatis, postice acuminatis.* — L. 10 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. IV, fig. 6.

Il est tout noir en dessus et en dessous; sa tête est arrondie, tronquée en avant, ayant un sillon transversal près du bord antérieur, avec les palpes, les mâchoires et l'extrémité des antennes ferrugineux. Celles-ci sont de la longueur de la tête et du corselet réunis. Le corselet est un peu plus large que long, très-arrondi sur les côtés, un peu plus étroit en arrière, bombé et très-finement ponctué, vu à la loupe. L'écusson est excessivement petit, transversal et arrondi. Les élytres sont allongées, plus larges que le corselet, presque parallèles et peu arrondies sur les côtés, jusqu'aux deux tiers de leur longueur, terminées ensuite brusquement en pointe, soudées et embrassant les côtés de l'abdomen; elles ont chacune neuf stries assez profondes et ponctuées. Les pattes sont de grandeur moyenne, assez grêles, sans épines; les tarses sont simples, avec un duvet ferrugineux en dessous. L'insecte grossi est représenté dans notre planche IV, figure 6. La figure 6 A représente sa tête vue en dessous; on la voit en dessus avec les antennes grossies, à la

figure 6 B. Enfin les n°s 6 C et 6 D représentent un tarse antérieur et un tarse postérieur grossis. Cet insecte vient de la Conception, au Chili. Nous possédons une autre espèce du même genre, qui a été trouvée à Monte-Video; c'est notre *Heliofugus striatus*, publié dans le Magasin de Zoologie.

TÉNÉBRION A COTES, *Tenebrio costatus*. Guér. — *Ater, capite producto, thorace rotundato, angulis posticis quadratis; elytris valde costatis, interstitiis punctulatis.* — L. 20 mill., l. 8 m. —Atlas, Ins., pl. IV, fig. 5.

Ce Ténébrion n'est pas aplati comme les espèces de notre pays; il a plus de rapports avec celles qu'on trouve à Cayenne et au Brésil. Sa tête est avancée, plus longue que large, arrondie en avant, finement rugueuse; les antennes sont grenues, presque aussi longues que le corselet et la tête réunis. Le corselet est un peu plus large que long, plus étroit en arrière, arrondi aux angles antérieurs et sur les côtés, avec ses angles postérieurs aigus. Son bord postérieur est coupé droit, rebordé, avec une double bordure : son disque est assez bombé, finement ponctué avec deux fossettes au milieu, et trois autres fossettes peu marquées au bord postérieur. L'écusson est petit, arrondi en arrière. Les élytres sont oblongues, plus larges en arrière, pointues à l'extrémité. Elles ont chacune sept côtes assez élevées, lisses, entre lesquelles on observe de petites impressions transverses; la deuxième côte, à partir de la suture, est plus élevée à sa naissance. Le dessous du corps est noir, ponctué. Les pattes sont de grandeur moyenne. Cet insecte a des ailes. Il a été trouvé près de Lima.

Nous avons figuré sa tête grossie et vue en dessus dans notre planche IV, figure 5 B. La figure 5 A représente sa bouche très-grossie et vue en dessous.

Genre NYCTOPÈTE, *Nyctopetus*. Guér.

Ce genre, qui a beaucoup de rapports avec les Hégètres, à cause de sa lèvre inférieure recouvrant les mâchoires et presque entièrement les palpes labiaux, ne peut cependant pas être confondu avec lui, parce que son labre est saillant et point recouvert par le bord antérieur de la tête, et que ses antennes sont en scie; mais il en est surtout éloigné par la présence d'ailes, comme dans les Ténébrions. Nous croyons donc devoir le placer près des Ténébrions, à cause de cette circonstance, en lui donnant les caractères suivants :

Labre transverse, saillant, un peu échancré en avant. Mandibules fortes, saillantes, bidentées au bout, avec un sillon au côté externe. Mâchoires assez grandes, à lobes inégaux, l'extérieur plus grand, cilié au bout, l'interne plus court et plus étroit, cilié et armé d'un onglet corné. Palpes maxillaires assez courts, de quatre articles, le premier petit, le second plus grand que le troisième, qui est égal au dernier, celui-ci tronqué obliquement en dedans en forme de hache. Lèvre inférieure très-grande, en demi-cercle, couvrant tout-à-fait les mâchoires, la languette, et presque les palpes labiaux, qui sont courts, terminés par un article un peu en hache.

Antennes presque filiformes, en scie; le premier article assez grand, un peu courbé; le second petit, conique; le troisième presque aussi grand que les deux premiers; les autres de moitié plus courts, allant en s'élargissant depuis le quatrième jusqu'au neuvième, dilatés en scie en dedans; le dernier effilé au bout, en forme de toupie.

Ce genre se compose de trois espèces, toutes propres au Chili: l'une, qui nous a servi de type, a été trouvée à la Conception; les deux autres ont été rapportées des environs de San-Yago par M. Gay.

NYCTOPÈTE TÉNÉBRIOIDE, *Nyctopetus tenebrioïdes.* Guér. — *Ater, capite rotundato, thorace quadrato, transverso; elytris punctulatis lateribus depressis.* — L. 13 mill., l. 6 m. — Atlas, Ins., pl. IV, fig. 7.

Sa tête est noire et petite, arrondie en avant, finement ponctuée; les antennes sont noires, presque de la longueur du corselet et de la tête. Le corselet est transversal, plus étroit en avant, arrondi sur les côtés, un peu avancé en arrière à son bord postérieur, avec les quatre angles assez aigus; il est un peu bombé au milieu, finement ponctué, avec une petite impression peu marquée de chaque côté et sur le bord postérieur. L'écusson est petit, triangulaire; les élytres sont ovales, plus larges que le corselet à leur base, d'une couleur noire un peu brunâtre, rebordées, avec des côtes effacées, dont les deux du milieu de l'élytre sont un peu plus saillantes. Le dessous du corps est lisse, sans poils ni duvet, de la couleur des élytres; les pattes sont courtes, brunes. On trouve des ailes blanchâtres sous les élytres.

La figure 7 B de la planche IV représente la tête de cette espèce, grossie et vue en dessus. On voit cette même tête plus grossie et présentée en dessous figure 7 A. La figure 7 C offre une mandibule isolée. Enfin on voit en 7 D une mâchoire très-grossie et isolée; on a seulement oublié de faire sentir le crochet corné qui se trouve à l'extrémité du lobe interne. — Cet insecte vient de la Conception, au Chili. Les deux autres espèces appartenant à ce genre sont décrites dans le Magasin de Zoologie, année 1834.

OPATRE APLATI, *Opatrum complanatum.* Guér. — *Ater, thorace transverso, angulis anticis posticisque acutis; elytris leviter rugosis, striis attenuatis.* — L. 8 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. IV, fig. 10.

Il est d'une couleur uniforme, enfumée, terne; sa tête est petite, ponctuée, élargie en avant des yeux, avec les antennes insérées sous le rebord que forme cette dilatation, et le bord antérieur fortement échancré. Les antennes sont brunes. Le corselet est transversal, échancré en avant, plus étroit, arrondi sur les côtés, avec le bord postérieur peu sinueux et les quatre angles très-aigus. Son disque est aplati, finement rugueux. L'écusson est petit, transverse, très-lisse et un peu luisant. Les élytres sont plus larges que le corselet, arrondies au bout, finement rugueuses : vues à la loupe, elles présentent de faibles traces de côtes longitudinales effacées. Le dessous et les pattes sont noirs. — Cet insecte a été pris à Bourou, dans les Moluques.

OPATRINE STRIÉ, *Opatrinus striatus.* Guér. — *Ater, capite thoraceque transversis, leviter punctatis; elytris striato-punctatis : subtus brunneus.* — L. 6 mill., l. 2 m. $\frac{1}{2}$. — Atlas, Ins., pl. IV, fig. 12.

Ce petit insecte ressemble beaucoup à l'espèce qu'on rapporte au *Blaps punctata* de Fabricius et de Schonnerr, et l'on ne pourrait pas les distinguer, si notre individu n'offrait pas une différence notable dans ses tarses intermédiaires. Dans celui qui est généralement connu sous le nom d'*Opatrinus punctatus*, les tarses intermédiaires ont les deuxième et troisième articles dilatés (voy. notre Iconogr. du Règne anim., Ins., pl. 29, fig. 14 *b*), tandis que dans notre espèce le troisième article seulement est dilaté en cœur, avec le premier, le second et le quatrième très-petits et triangulaires. Notre *Opatrinus striatus* est allongé, d'un noir peu luisant; sa tête est petite, de forme hexagone, avec les angles arrondis, aplatie, finement ponctuée : ses yeux sont assez grands. Les antennes ont à peine deux fois la longueur de la tête; tous leurs articles sont obconiques, avec les trois derniers plus gros et grenus. Le corselet est transversal, un peu plus étroit en avant, coupé carrément antérieurement et postérieurement, arrondi sur les côtés, très-finement ponctué, vu à la loupe. L'écusson est très-petit, arrondi. Les élytres sont de la longueur du corselet, presque parallèles, arrondies au bout; elles ont chacune dix stries ponctuées, et leur surface, vue à la loupe, est couverte de très-petits points. Le dessous du corps est aussi finement ponctué; les pattes sont noires, quelquefois d'un brun rougeâtre; garnies de poils très-courts, avec les jambes antérieures plus larges à l'extrémité et tronquées obliquement. — Ce petit Opatrine a été pris aux environs de la Conception, au Chili. Nous en avons vu un qui venait de Monte-Video; enfin un autre individu nous a été donné par M. Gay, qui l'avait pris aux environs de San-Yago.

Nous avons représenté la tête, la bouche et les tarses de cet insecte dans notre planche IV, figure 12 A, B, C, D, E.

Genre PHYTOPHILE, *Phytophilus.* Guér.

L'insecte qui a donné lieu à l'établissement de ce genre ressemble, au premier coup d'œil, à un *Helops caraboïdes* des environs de Paris; mais, quand on examine sa bouche, on trouve des différences si notables, qu'il est impossible de le placer dans le même genre. Les Hélops ont une lèvre inférieure assez petite, carrée, laissant les mâchoires presque entièrement à découvert, ainsi que la languette; tandis que chez l'insecte qui nous occupe, cette même lèvre est grande et recouvre entièrement toutes les parties de la bouche. Dans notre insecte, les antennes sont aussi très-différentes de celles des Hélops. Voici les caractères que nous assignons à ce nouveau genre :

Labre saillant, un peu échancré en avant, plus large que long. Mandibules avancées épaisses, terminées en cuiller au bout. Mâchoires petites, terminées par deux lobes inégaux, ciliés, dont l'externe, tronqué obliquement, est le plus grand. Palpes maxillaires

un peu plus longs que les mâchoires, de quatre articles; le premier très-petit, le second grand, plus épais à l'extrémité; le troisième plus court que le précédent, conique; et le dernier de la longueur du second, mais élargi au bout, tronqué obliquement et fortement sécuriforme. Lèvre inférieure grande, transversale, insérée dans une grande échancrure du menton, recouvrant entièrement la languette et les mâchoires, et ne laissant voir que les derniers articles des palpes maxillaires.

PHYTOPHILE HÉLOPIOIDE, *Phytophilus helopioïdes.* Guér.—*Brunneo-metallicus, lævigatus, leviter punctulatus; pedibus antennisque rufis.* — L. 8 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. IV, fig. 9.

Cet insecte est de forme ovale, un peu bombé. La tête et le corselet sont d'un noirâtre tirant au violet. La tête est petite, ponctuée; les antennes sont brunes, ayant une fois et demie au plus la longueur de la tête. Le corselet est transversal, plus étroit en avant, arrondi sur les côtés, ponctué, coupé droit en avant, et un peu lobé au bord postérieur. L'écusson est très-petit, triangulaire; les élytres sont un peu plus larges que le corselet à la base, presque parallèles, arrondies au bout, d'un brun-verdâtre un peu métallique, luisantes, avec de faibles stries composées de petits points enfoncés. Le dessous est de la même couleur, ponctué. Les pattes sont d'un ferrugineux foncé. — Cet insecte vient de Lima.

Nous avons représenté sa tête, en dessus et grossie, sous le n° 9 B. La figure 9 A présente sa bouche vue en dessous pour montrer la lèvre inférieure; enfin nous avons donné une figure d'une mâchoire avec son palpe sous le n° 9 C.

ADÉLIE A COL DILATÉ, *Adelium dilaticollis.* Guér.—*Nigro-æneum subtus nigrum; thorace rotundato, transverso, marginato; elytris striis valde impressis.* — L. 19 mill., l. 7 m. —Atlas, Ins., pl. IV, fig. 11.

Le corps de cette belle espèce est noir, avec la tête, le corselet et les élytres d'un noir bronzé tirant sur le violet. La tête est petite, arrondie en avant, aplatie, avec deux impressions courbes partant des yeux et se dirigeant vers le bord antérieur : les antennes sont de la longueur de la tête et du corselet, noires, grenues et pubescentes. Le corselet est plus large que les élytres, très-arrondi sur les côtés, rebordé, plus étroit en arrière, plus large que long, échancré en avant pour recevoir la tête, aplati avec un sillon parallèle au bord, de chaque côté, et un sillon longitudinal au milieu. Sa surface est entièrement lisse. L'écusson est petit, triangulaire. Les élytres sont moins larges que le corselet à leur base; elles s'élargissent un peu vers leur tiers postérieur, et se terminent en pointe obtuse; leur surface est lisse, et elles ont chacune neuf sillons lisses, assez profonds. Les pattes sont assez grandes, avec l'extrémité des jambes et le dessous des tarses garnis d'un duvet roussâtre. — De la Nouvelle-Hollande.

Comme cette espèce s'éloigne un peu des Adélies par sa forme, nous avons cru devoir figurer les parties de sa bouche, afin de montrer qu'elle a bien tous les caractères de ce genre. La figure 11 B présente sa tête grossie et vue en dessus : on voit son dessous

avec la lèvre inférieure, sous le n° 11 A; enfin sa mâchoire, avec le palpe maxillaire, est représentée figure 11 C.

AMARYGME CHANGEANT, *Amarygmus mutabilis.* Guér. — *Cupreus, corpore convexo, pedibus corporeque infra nigricantibus, tibiis tarsisque rufo-villosis.* — L. 11 mill., l. 7 m. ½. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 1.

Il est de forme ovale, bombé, avec la tête et le corselet penchés en avant. La tête est d'un noir violet, ponctuée, enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux; son chaperon est très-avancé, arrondi; il porte un labre saillant, transversal, cilié. Les mandibules sont grandes, insérées près de la naissance du chaperon et des antennes, bidentées au bout. Les yeux sont grands, très-rapprochés sur le vertex, embrassant la base des antennes; celles-ci ont presque deux fois la longueur du corselet et de la tête; elles sont noires, composées d'articles obconiques, grossissant à partir du septième article, aplatis depuis cet article jusqu'au dernier. Le corselet est également d'un noir violet, presque deux fois plus large que long, beaucoup plus étroit et échancré en devant, arrondi sur les côtés, faiblement lobé en arrière, bombé, luisant et couvert de points enfoncés, assez forts. L'écusson est petit, triangulaire. Les élytres sont d'un noir verdâtre à reflets rouges et violets, très-brillantes, lisses, avec huit lignes longitudinales de points enfoncés, assez forts, et distants entre eux. Le dessous du corps est noir, avec les pattes de la même couleur; les jambes sont un peu épaissies au bout, garnies d'un duvet fauve, ainsi que le dessus des tarses. — Cette jolie espèce vient de Bourou, dans les Moluques.

AMARYGME A COL VIOLET, *Amarygmus iodicollis.* Guér. — *Oculis fere contiguis. Ater, thorace violaceo; capite elytrisque violaceo-viridentibus; antennis corporeque infra nigricantibus.* — L. 11 mill., l. 6 m.

Cette espèce est très-voisine de la précédente; mais elle en diffère par la couleur, et surtout par ses élytres, qui sont ponctuées, avec les stries formées de points plus fins et plus serrés. Sa tête est verte, avec les yeux presque contigus. Les antennes sont noires, ayant plus de deux fois la longueur de la tête et du corselet, plus grêles que dans l'espèce précédente. Le corselet est trapézoïde, très-étroit en avant, un peu arrondi sur les côtés, d'un violet luisant et très-finement ponctué, vu à la loupe. L'écusson est très-petit, triangulaire, violet. Les élytres sont plus allongées que dans l'espèce précédente, de la largeur du corselet à la base, s'élargissant de suite, et restant parallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur, endroit où elles commencent à diminuer pour se terminer en pointe arrondie. Elles sont couvertes de très-petits points enfoncés, visibles à la loupe; leurs huit stries de points enfoncés sont plus rapprochées, formées de points très-serrés entre eux. Le dessous est noir. Les pattes sont plus grêles, noires, avec la base des cuisses ferrugineuse. — Cette jolie espèce vient d'Amboine.

AMARYGME CUIVREUX, *Amarygmus cupreus.* Guér. — *Ovatus, viridi-æneus, elytris punctato-striatis, pedibus corporeque infra nigricantibus.* — L. 12 mill., l. 7 m. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 2.

Cette espèce ressemble beaucoup à notre *A. Mutabilis* pour la forme : sa tête est d'un noir bronzé, ponctuée, avec les yeux bien moins rapprochés que dans les espèces précédentes. Les antennes sont noires, filiformes, très-peu renflées vers le bout. Le corselet est trapézoïde, lisse, d'un cuivreux à reflets jaunes. L'écusson est petit, triangulaire, d'un bronzé plus foncé. Les élytres sont plus larges que le corselet à la base, arrondies sur les côtés, lisses; elles ont chacune neuf stries de points enfoncés. Le dessous est noir, faiblement ponctué. Les pattes sont assez longues, noires, lisses, sans poils ni duvet. — Cette espèce a été trouvée à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

Nous avons représenté sa tête grossie et vue en dessus, figure 2 B; on voit sa bouche représentée en dessous, fig. 2 A. La figure 2 C offre la mâchoire et le palpe maxillaire; l'antenne est représentée sous le n° 2 D. Enfin les figures 2 E, F, G, représentent ses tarses.

HÉLOPS BLEU, *Helops cærulescens.* Guér. — *Nigro-cæruleus; thorace subquadrato; elytris subparallelis, profunde striato-punctatis. Tibiis anticis arcuatis.* — L. 16 mill., l. 6 m. 1/2. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 3.

Ce bel insecte est oblong, presque cylindrique, d'un beau bleu foncé luisant. Sa tête est petite, aussi longue que large, avec une impression en croissant entre les yeux; elle est finement ponctuée, vue à la loupe. Le corselet est de forme carrée, un peu plus large que long, arrondi aux angles antérieurs, coupé droit en avant, un peu sinueux au bord postérieur; sa surface est luisante et paraît lisse; mais, vue à la loupe, on y aperçoit de petits groupes de points enfoncés, placés irrégulièrement. L'écusson est très-petit, triangulaire. Les élytres sont plus larges que le corselet, arrondies aux épaules, avec une petite bosse de chaque côté, presque parallèles, arrondies postérieurement : elles sont lisses et offrent chacune huit stries de gros points enfoncés. Le dessous est d'un noir un peu bleuâtre, avec les pattes grandes, à cuisses renflées; les jambes antérieures sont arquées, les intermédiaires le sont aussi un peu; mais les postérieures sont droites. — Cette espèce vient de Bourou, dans les Moluques.

Genre CYPHONOTE, *Cyphonotus.* Guér.

Le magnifique insecte qui nous a servi pour établir ce genre avait été pris par M. d'Urville pour un Curculio. Il se rapproche un peu des Sphénisques, et possède aussi quelques caractères des Sténotrachèles; mais l'ensemble de son organisation ne permet de le classer dans aucun de ces genres, et nous a déterminé à en former une nouvelle coupe, à laquelle nous assignons les caractères suivants :

Labre très-large, transversal, presque droit en avant, aussi large que le chaperon. Mandibules fortes, saillantes, tronquées obliquement et tranchantes au bout. Mâchoires courtes, ayant le lobe interne courbé en dedans, très-petit, arrondi au bout et cilié, et le lobe externe quatre fois plus grand, courbé en dedans, bossu extérieurement, arrondi, et également cilié. Palpes maxillaires très-grands, de quatre articles, le premier court, cylindrique, articulé obliquement avec le second, qui est plus de trois fois plus long, renflé à l'extrémité. Le troisième petit, obconique, et le quatrième immensément grand, aussi long que les précédents réunis, très-large, obliquement tronqué en dedans, et fortement sécuriforme. Lèvre inférieure allongée, plus étroite à sa base, avec une languette très saillante, plus large, avancée au milieu, et portant les palpes maxillaires, qui sont courts et terminés par un grand article en forme de coupe, formant le demi-cercle, et tronqué presque carrément. Antennes filiformes, et ne grossissant un peu qu'à partir du huitième article, composées d'articles cylindriques à la base, et obconiques à l'extrémité, avec le dernier de forme ovoïde, et un peu plus grand que les précédents.

Ce genre a été adopté par M. Gray, dans l'édition anglaise du *Règne Animal;* il donne une bonne figure de notre espèce, tome I, pl. 124, fig. 2. M. Gay en a trouvé une ou deux autres espèces aux environs de San-Yago; elles font probablement partie de la collection du Muséum.

CYPHONOTE DROMADAIRE. *Cyphonotus dromadarius.* Guér. *Nigro-cœruleus; thorace cylindrico; elytris acuminatis, 4 costatis; in interstitiis valde reticulatis, costis duabus mediis basi in altum productis. Capite duabus, thorace quinque vittis albis sericeis. Elytris maculis quadratis, vel elongatis sericeis albis, inter reticulis.* — L. 19 mill., l. 5 m. —Atlas, Ins., pl. V, fig. 4.

La forme de cet insecte est allongée et élégante; sa tête est avancée, penchée, noire et ponctuée, avec les yeux grands, bordés d'une ligne blanche formée par des poils très-courts. Les antennes sont à peine de la longueur de la tête et du corselet. Le corselet est allongé, cylindrique, un peu plus long que large, un peu plus rétréci en avant, coupé carrément à ses deux extrémités, d'un noir bleuâtre à reflets violets, avec cinq lignes longitudinales formées de poils blancs, dont trois se voient en dessus, les deux autres bordant le corselet sur les côtés. L'écusson est petit, triangulaire. Les élytres sont d'un noir bleu à reflets rouges et violets, plus larges que le corselet, presque parallèles, rétrécies en arrière et terminées chacune par une pointe aiguë. Elles ont chacune deux côtes très-élevées : les premières, celles qui viennent immédiatement après la suture, offrent à leur base une dilatation élevée, comprimée, qui rend l'insecte comme bossu. Entre chaque côte il y a de petites élévations longitudinales et transversales, qui forment un large réseau à mailles plus ou moins carrées, le fond de chaque espace de ce réseau est garni d'un duvet serré et blanc, ce qui fait paraître l'insecte tout varié de taches blanches de formes anguleuses, et qui deviennent des espèces de bandes longitudinales vers l'extrémité. Le dessous du corps est noir, avec des taches blanches à la base

des pattes, et sur les côtés de chaque segment de l'abdomen. Les pattes sont allongées, noires, assez grêles. — Ce bel insecte a été trouvé à la Conception, au Chili.

Nous avons représenté, sous le n° 4 B, sa tête grossie, pour montrer le labre et la saillie que font les palpes maxillaires. La figure 4 A présente sa tête, vue en dessous, pour montrer les parties de la bouche en place. On voit la mâchoire très-grossie sous le n° 4 C. Son antenne est représentée figure 4 D; enfin la figure 4 E donne l'aspect de cet insecte quand on le voit de profil.

LAGRIE GENTILLE, *Lagria pulchella*. Guér. — *Cupreo-violacea, antennis rufis; capite, thorace elytrorumque basi late pilis auratis opertis, maculis nitentibus in elytris.* — L. 11 mill., l. 5 m. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 5.

Cette jolie espèce a la tête arrondie, un peu plus forte que le corselet, finement rugueuse, noirâtre, avec un duvet jaunâtre court. Les antennes ont presque deux fois la longueur de la tête et du corselet; elles sont fauves à leur base et noirâtres à l'extrémité. Le corselet est un peu plus long que large, plus étroit que la tête en avant, un peu renflé sur les côtés, et plus large en arrière; il est de forme cylindrique, finement rugueux et couvert d'un duvet jaune un peu luisant. L'écusson est petit, triangulaire. Les élytres sont deux fois plus larges que le corselet à leur base, élargies en arrière, et terminées en pointe arrondie. Toute leur surface est couverte de gros points enfoncés; elles sont d'un beau violet luisant, avec la base et l'extrémité garnies du même duvet jaune qu'on observe sur le corselet. Le jaune de leur base forme une bande transverse, coupée obliquement sur chaque élytre, et produisant un angle rentrant vers l'écusson; le jaune de l'extrémité n'est pas si bien limité, et va en se fondant jusqu'au milieu de l'élytre. On observe, depuis ce milieu jusqu'à l'extrémité, des taches rondes, plus luisantes, dépourvues de duvet. Le dessous du corps et les pattes sont noirs. — Cette espèce élégante a été trouvée à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

LAGRIE MARRON, *Lagria castanea*. Guér. — *Castanea; thorace, capite pedibusque obscurioribus; capite vertice valde impresso; thorace lævi, elytris valde striato-punctatis.* — L. 10 mill. ½, l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 6.

Sa tête est arrondie, bossue en arrière, avec un sillon longitudinal sur le vertex seulement. Sa couleur est rougeâtre; elle est lisse et luisante. Les palpes et les antennes sont de la même couleur; ces dernières sont presque deux fois plus longues que la tête et le corselet réunis. Le corselet est carré, cylindrique, très-lisse et luisant, avec un avancement en forme de col pour servir d'insertion à la tête; sa couleur est beaucoup plus foncée que celle de la tête et des élytres. L'écusson est extrêmement petit, peu visible. Les élytres sont d'un brun rougeâtre, allongées, plus larges que le corselet à leur base, presque parallèles, terminées en pointe arrondie; elles ont chacune neuf stries formées par des points enfoncés; l'espace qui sépare chaque strie est lisse; mais on y voit de distance en distance de petites stries fines et transverses et quelques poils roides. Le dessous du corps et les pattes sont de la couleur des élytres. — Cette espèce vient d'Offac, à la terre des Papous.

HÉLÉE OVALE, *Helæus ovatus*. Guér.—*Niger; capite producto, thorace angulis anticis productis, sese invicem decussantibus, in capite foraminatis; carina media elevata; angulis posticis recurvis; elytris spiniferis, costis plurimis punctisque impressis.* — L. 15 mill., l. 9 m. — Atlas, Ins. pl. V, fig. 7.

Cette curieuse espèce est courte, de forme ovale, assez bombée. Son corselet est plus large que long, un peu rétréci en avant, avec les angles antérieurs prolongés chacun en une pointe courbée en dedans, se croisant sur la ligne médiane, et laissant un trou à travers lequel on voit la tête; les bords de ce corselet sont un peu relevés, bordés; ses angles postérieurs sont prolongés en une pointe assez courte, un peu courbée en dedans; sa surface est terne et très-finement rugosule, et il y a au milieu une côte longitudinale saillante, un peu plus élevée en arrière. La tête est petite, entièrement cachée sous le prolongement du corselet, qui ne la laisse voir que par le trou dont nous avons parlé. Elle est avancée, rugueuse, avec les yeux un peu rapprochés entre eux vers le milieu du vertex. Son bord antérieur est un peu échancré et donne attache à un labre transverse, saillant, échancré et cilié en avant. Les palpes maxillaires sont saillants, assez courts, terminés par un article fortement sécuriforme; les antennes sont plus courtes que le corselet, un peu grenues et terminées par cinq articles plus gros, courts, presque transverses, dont le dernier est le plus grand de tous. L'écusson est assez grand, un peu sinueux sur les côtés, arrondi au bout. Les élytres sont de la largeur du corselet, à leur naissance; elles s'élargissent un peu en s'arrondissant, et se terminent en une pointe très-obtuse : elles ont chacune, près de l'écusson, une côte élevée, tranchante et étroite, qui va se terminer à la suture vers le tiers antérieur de la longueur. Une autre côte, également tranchante et élevée, vient ensuite; elle n'est pas beaucoup plus longue que la précédente, mais elle se continue en une série d'épines plates et tranchantes jusqu'au bout. Entre la suture, qui est épineuse, et cette espèce de côte, on observe une ligne d'épines ou de tubercules moins élevés. Les côtés des élytres, à partir de la seconde côte, offrent encore deux espèces de tubercules épineux et, près du bord, d'autres tubercules placés sans ordre. Le bord de ces élytres est relevé en gouttière, et toute leur surface est garnie de points enfoncés dans l'intervalle des tubercules. Le dessous du corps est finement rugueux, les pattes sont simples. — Cet insecte remarquable vient de la Nouvelle-Hollande.

CILIBE ÉCHANCRÉ, *Cilibe emarginatus*. Guér. — *Ater; capite rotundato, transverso; thorace transverso, prope caput emarginato, lateribus reflexo, in elytris producto. Elytris margine reflexis, punctatis, sex-carinatis.* — L. 15 mill., l. 9 m.

I est d'un noir terne; sa tête est petite, aplatie, avec une petite saillie sur les côtés et le bord antérieur un peu échancré. Le labre est très-court, inséré dans cette échancrure, cilié, échancré. Les antennes sont presque aussi longues que le corselet, grenues, avec les quatre derniers articles un peu plus épais. Le corselet est transversal, beaucoup plus étroit en avant, sinué en arrière, fortement échancré en avant, avec les quatre

angles arrondis et toute sa surface finement granuleuse et terne. L'écusson est triangulaire, deux fois plus large que long, peu visible. Les élytres sont ovales, un peu plus larges au milieu, terminées en une pointe très-obtuse; toute leur surface est couverte de points enfoncés; la suture est un peu élevée, lisse; elles ont chacune trois côtes peu élevées, surtout les extérieures, qui sont très-peu saillantes. Leur bord est relevé en gouttière. Le dessous est noir, lisse, avec les pattes simples. — Cette espèce vient aussi de la Nouvelle-Hollande.

NOTOXE A QUATRE TACHES, *Notoxus* (*Anthicus* Payk.) *quadrimaculatus.* Guér. — *Ater; thorace cordato, elytris villosis, maculis quatuor rotundatis remotis albis. Antennis clavatis basi rufescentibus, pilosis.* — L. 3 mill. $\frac{1}{2}$, l. 1 m. $\frac{1}{2}$. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 8.

Ce joli petit insecte, qu'on prendrait au premier abord pour une Anthie en miniature, devra peut-être former un genre propre, quand on aura mieux étudié la tribu des Anthicides, à laquelle il appartient. Sa tête est petite, assez large aux yeux, rétrécie et arrondie en avant; le labre est transversal, faiblement échancré; les mandibules sont assez avancées, terminées par deux dents inégales, aiguës. Les mâchoires sont terminées par deux lobes inégaux, ciliés; le plus petit interne, l'externe bossu, arrondi. Les palpes maxillaires sont assez courts, composés de quatre articles, le premier très-petit, peu visible, les second et troisième plus grands, cylindriques, obconiques, le dernier de la longueur des trois précédents réunis, allongé, un peu renflé au milieu, un peu plus étroit et tronqué obliquement au bout et en dedans. La lèvre inférieure est un peu plus longue que large, arrondie et plus large en avant, un peu échancrée sur les côtés, avec une languette de sa grandeur, qui donne insertion à deux grands palpes labiaux, beaucoup plus longs que les maxillaires, ayant leur premier article le plus court, grêle, le second également grêle et cylindrique, deux fois plus long, et le dernier plus long que les deux précédents réunis, très-renflé au milieu, fortement sécuriforme. Les antennes sont plus longues que la tête et le corselet réunis, filiformes jusqu'au milieu de leur longueur, où les articles grossissent insensiblement et se terminent par un article ovoïde, rétréci à la pointe. Le corselet est en forme de cœur, tronqué en avant et en arrière, luisant et garni de quelques poils roides. Les élytres sont un peu plus larges, parallèles, luisantes et velues, avec quatre grandes taches jaunes placées vers leur base et vers l'extrémité. Le dessous du corps est noir. Les pattes sont assez longues; leurs cuisses sont noires, avec les jambes et les tarses d'un rougeâtre ferrugineux. — Ce petit insecte a été trouvé à Amboine.

Nous avons figuré, sous le nº 8 B., sa tête grossie et vue en dessus; la figure 8 A présente sa tête vue en dessous pour montrer les parties de la bouche. Sa mâchoire, très-grossie, est représentée sous le nº 8 C. Enfin les nºs 8 D, E, F, indiquent ses tarses antérieurs, intermédiaires et postérieurs.

OEDÉMÈRE LIVIDE, *OEdemera livida.* Oliv.—*Flavida, sericea; oculis nigris, elytrorum circuitu pallidiore.* — L. 15 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 9.

OEdemera Forsterii. Esch. Entomographien, etc.

Cette espèce est fort allongée, d'un jaune soyeux pâle; sa tête est étroite, avec la bouche avancée; les mandibules sont brunes et les yeux noirs, ronds et assez grands. Les antennes sont filiformes, au moins deux fois plus longues que la tête et le corselet réunis. Le corselet est allongé, un peu bombé, plus étroit en arrière, arrondi sur les côtés, avec une faible impression au milieu et vers le bord postérieur; sa surface est entièrement couverte d'un duvet court, serré, formé de petits poils couchés. L'écusson est petit, triangulaire. Les élytres sont plus larges que le corselet, parallèles, arrondies au bout, lisses, couvertes du même duvet soyeux dont nous avons parlé au sujet du corselet, avec la suture et le bord externe plus pâles. Le dessous du corps et les pattes sont d'un jaune pâle. Les cuisses postérieures ne sont pas renflées. — Cette OEdémère a été trouvée dans l'île de Taïti.

CISTÈLE VELUE, *Cistela pilosula.* Guér.—*Brunnea, ovata, sericea; subtus corpore pallidiore; antennis serratis; thorace trapeziformi.* — L. 6 mill., l. 3 m.—Atlas, Ins., pl. V, fig. 10.

Cette petite Cistèle est ovalaire, d'un brun ferrugineux. Sa tête est petite, finement ponctuée, couverte de poils courts et jaunâtres. Les antennes sont de moitié plus longues que la tête et le corselet, filiformes et d'un brun plus foncé. Le corselet est de forme trapézoïde, très étroit en avant, un peu sinué en arrière, avec les angles postérieurs très-aigus. Il est ponctué et couvert de poils jaunâtres très-courts. L'écusson est très-petit, triangulaire. Les élytres sont de la même couleur, faiblement striées, couvertes de points enfoncés et de poils jaunes et roides comme ceux du corselet. Le dessous du corps est plus pâle, d'un ferrugineux jaunâtre, ainsi que les pattes.—Cet insecte vient de Bourou, dans les Moluques.

CISTÈLE JAUNE, *Cistela luteola.* Guér. — *Lutea, antennis serratis; ano, tibiis, tarsis antennisque fuscis.* — L. 10 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 11.

Cette espèce ressemble beaucoup, au premier coup d'œil, à notre Cistèle sulfureuse; mais elle en diffère par le corselet, par la forme des élytres, etc. Elle est d'un jaune couleur de gomme gutte; sa tête est étroite, allongée, avec la bouche très-avancée en museau. Les yeux sont bruns, ainsi que les antennes, qui ont plus de la moitié de la longueur du corps et sont filiformes, légèrement en scie. Le corselet est aussi long que large, arrondi en avant, tronqué droit en arrière, avec une faible impression transverse au bord postérieur. Sa surface n'est pas granuleuse, mais elle n'est pas lisse et semble dépolie. L'écusson est triangulaire, bien visible. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, un peu arrondies sur les côtés et à l'extrémité; leur surface est un peu plus polie que celle du corselet, et elles ont chacune neuf stries formées de petits points

enfoncés. Le dessous du corps est jaune avec les deux derniers anneaux de l'abdomen d'un noir luisant. Les pattes sont assez grandes, simples, avec les cuisses jaunes et les jambes et les tarses bruns. — Cette Cistèle vient d'Amboine.

MÉLOÉ CHILIENNE, *Meloe chiliensis.* Guér. — *Atra, antennis simplicibus; thorace cordato, transverso, apice truncato; elytris valde reticulatis.* — L. 16 mill., l. 7 m. — Atlas, Ins., pl. V, fig. 12.

Elle est d'un brun foncé presque noir; sa tête est, comme dans toutes les espèces de ce genre, penchée, portée sur un cou étroit, bossue en arrière; elle est granuleuse. Les antennes sont un peu plus longues que la tête et le corselet réunis; elles sont filiformes, composées d'articles un peu épais, mais simples. Le corselet est transversal, renflé sur les côtés, rugueux, avec une impression transverse vers son bord antérieur. Les élytres sont plus larges que le corselet, grandes, recouvrant les deux tiers de l'abdomen, arrondies, fortement réticulées. L'abdomen est finement granulé; les pattes sont grandes et comprimées. — Cette belle espèce vient de la Conception, au Chili.

STÉNOCÈRE DE GARNOT, *Stenocerus Garnotii.* Guér. — *Fuscus, tomentosus; capite sordide albido; thorace vittis lateralibus, cruce media corollam tetrapetalam mentiente, maculisque elytrorum sparsis sordide albidis; elytris lineis nigris interruptis; subtus sordide albidus.* — L. 14 mill., l. 5 m. — Guérin, Iconogr. du Règne animal, Ins., pl. 36, fig. 3.

Cette jolie espèce est reconnaissable, au premier coup d'œil, par la fleur à quatre pétales qui est dessinée nettement au milieu de son corselet; son corps est un peu déprimé, d'un brun de bistre; son rostre est plat, d'un blanc jaunâtre, avec les mandibules noires, saillantes. Les yeux sont grands, réniformes, obliques. Le dessus de la tête est de la couleur du rostre et d'un brun foncé en arrière. Le corselet est un peu plus large que long, beaucoup plus étroit en avant, tronqué carrément en avant et en arrière, avec les côtés presque droits; il est brun en dessus, avec une bande longitudinale d'un blanc jaunâtre de chaque côté, derrière laquelle on voit plusieurs petites taches de la même couleur; le milieu est occupé par quatre taches ovales, bien circonscrites, placées en croix, et formant une petite fleur; on voit deux autres petites taches au bord postérieur. Les élytres sont plus larges que le corselet, un peu plus étroites en arrière, avec des séries longitudinales de taches alternativement noires et d'un blanc jaunâtre. Les pattes et les antennes sont ferrugineuses : le dessous du corps est d'un blanc jaunâtre. — Cette espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée. Nous l'avons dédiée à notre ami M. Garnot, l'un des zoologistes du voyage de *la Coquille.*

BÉLUS BRUN, *Belus brunneus.* Guér. — *Linearis, elongatus, castaneus; thorace rugosulo-punctato; elytris rugosulis; subtus albidus; abdomine nigro, lateribus albis.* — L. 13 mill., l. 2 m.

Cette petite espèce est étroite, allongée, d'une couleur marron ferrugineux. Son rostre est avancé, cylindrique, droit, luisant. Les antennes sont ferrugineuses; les yeux sont saillants, ovalaires. Le corselet est plus large que long, plus étroit en avant, arrondi sur les côtés en arrière, rugueux et ponctué avec quelques poils blanchâtres et très-courts au milieu. L'écusson est grand, pointu en arrière; les élytres sont parallèles, rétrécies postérieurement, mais point terminées en queue, comme dans le *Belus bidentatus;* elles sont rugueuses et offrent quelques petites taches blanchâtres formées par des petits poils placés près de la suture. Le dessous de la tête et du thorax est blanchâtre; l'abdomen est d'un noir luisant, avec les côtes blanchâtres. Les pattes antérieures sont plus grandes avec les cuisses très-renflées. — Cet insecte vient du Port-Jakson.

BRENTHE BICOLORE, *Brenthus bicolor.* Guér. — *Niger; rostro antennisque brunneis. Capite, thorace, elytris apice sanguineis. Pedibus nigro-fuscis.* (*Fœm.*) — L. 17 mill., l. 2 m. ¼. — Atlas, Ins., pl. VI, fig. 11.

Cette jolie espèce, dont nous ne connaissons que la femelle, est étroite et allongée, comme les espèces du même genre; sa tête est bombée, portée sur un cou en forme de bouton, rouge, avec la base du rostre de la même couleur; le reste, à partir des antennes, est d'un brun de bistre. Ce rostre, avec la tête, est à peu près de la longueur du corselet; il est un peu courbé, cylindrique, et il présente un sillon assez profond partant de la naissance des antennes, et se terminant à la hauteur des yeux. Les antennes sont à peu près de la longueur du rostre, prise des yeux à l'extrémité; elles sont brunes, composées d'articles serrés, terminées par un article un peu allongé: elles sont insérées au tiers de la longueur du rostre, vers sa base. Le corselet forme la moitié de la longueur des élytres; il est étroit en avant, renflé sur les côtés et en arrière, cylindracé, avec un profond sillon au milieu, qui n'atteint pas les extrémités. Les élytres sont parallèles, un peu rétrécies en arrière, tronquées et formant une échancrure au bout; elles sont cannelées vers la suture, et le reste de leur surface est garni de séries longitudinales de points enfoncés. Elles sont d'un brun foncé presque noir, avec l'extrémité rouge. Le dessous du corselet et de la tête est rouge, lisse. Le dessous du métathorax et de l'abdomen est noir et ponctué; l'extrémité de ce dernier est également rouge. Les pattes sont noires, avec les cuisses renflées. Les antérieures sont un peu plus grandes.

Cet insecte a été trouvé à Dory, dans la Nouvelle-Guinée. Nous avons représenté sa tête sous le n° 11 A.

BRENTHE DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *Brenthus nova-guineensis.* Guér. — *Nigro-brunneus; antennis apice sub-clavatis, perfoliatis. Thorace rugoso, ovato, longitudinaliter sulcato. Elytris elongatis, profunde striato punctatis, linea flava prope suturam. Pedibus brunneis, femoribus basi rufescentibus.* — L. 9 mill., l. 2 m. — Atlas, Ins., pl. VI, fig. 13 (la tête.)

Cette petite espèce est d'un brun noirâtre foncé avec quelques reflets métalliques. Sa tête est de forme carrée, portée sur un cou en forme de nœud bien distinct; elle est très-finement ponctuée avec un sillon longitudinal profond au milieu. Le rostre est à

peine plus long que la tête et le cou réunis; il est presque droit, sillonné au milieu, et donne attache, vers le milieu de sa longueur, aux antennes; celles-ci ont à peu près la longueur de la tête et du rostre réunis; elles sont un peu perfoliées, un peu renflées au bout, avec les trois derniers articles plus grands. Le corselet est ovoïde, plus étroit en avant, renflé et arrondi sur les côtés, profondément sillonné au milieu, rugueux en-dessus et en-dessous. L'écusson est très-petit, peu visible. Les élytres sont parallèles, un peu rétrécies à l'extrémité et tronquées obliquement; elles ont chacune neuf côtes élevées, étroites, entre lesquelles on observe de gros points enfoncés : les trois premières côtes, à partir de la suture, sont plus larges et atteignent le bout de l'élytre ; les suivantes se terminent un peu avant son extrémité; c'est sur la troisième côte qu'on observe une bande étroite, jaune, qui vient se terminer avant l'extrémité, à l'endroit où se terminent les côtes les plus courtes. Le dessous du corps est de la couleur du dessus, fortement ponctué ; les pattes sont courtes, fortes, noirâtres et ponctuées ; la base des cuisses est rougeâtre.

Ce Brenthe a été trouvé à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

Genre LEPTORHYNQUE, *Leptorhynchus*. Guér.

Ce genre est très-voisin des Bélorhynchus de Latreille, et nous ne l'en aurions pas distingué, ne possédant qu'un mâle, si notre ami M. Gory ne nous avait pas prêté une femelle, provenant aussi de la Nouvelle-Guinée. En examinant le mâle et en suivant les caractères que Schoenherr assigne à son genre Bélorhynchus, on ne trouve pas de différences assez notables pour être autorisé à faire un nouveau genre. Mais, quand on vient à examiner la femelle, on voit que ses antennes ne sont pas insérées *juxta basin rostri*, comme le dit Schoenherr, mais au milieu de la longueur de ce rostre. Les articles de ces antennes, la forme des tarses et plusieurs autres parties du corps distinguent aussi ce genre des Bélorhynchus. Voici les caractères que nous lui assignons :

Antennes longues, assez minces, insérées vers le bout du rostre dans le mâle, et au milieu seulement dans la femelle. Ces antennes sont composées de onze articles, le premier plus épais, ovoïde au bout, le second plus court, obconique, le troisième de la longueur du premier dans la femelle, plus long dans le mâle, cylindrico-conique, les suivants diminuant insensiblement de longueur, obconiques dans le mâle, beaucoup plus courts et presque grenus dans la femelle, les trois derniers allongés, plus épais dans la femelle, grêles et plus longs dans le mâle. Rostre du mâle plus long que le corselet et la tête jusqu'aux yeux, droit jusqu'à l'insertion des antennes, un peu courbé à partir de ce point, un peu renflé au bout; celui de la femelle moins long que le corselet seul, droit, brusquement rétréci à partir de l'insertion des antennes, sans renflement au bout. Tête obconique. Corselet étroit en avant, sillonné au milieu. Élytres allongées, linéaires, un peu aplaties en dessus. Pattes assez grandes, avec les cuisses en massue, les antérieures un peu plus grandes que les suivantes. Jambes terminées en dedans par un petit onglet plus marqué dans la femelle; tarses allongés, fortement ciliés en dessous, ayant le premier article plus long que les trois suivants réunis, le second très-court, le troisième de même grandeur, bilobé, et le dernier aussi long que les deux précédents, en massue, et terminé par deux crochets assez forts.

LEPTORHYNQUE ÉTROIT, *Leptorhynchus angustatus*. Guér. — *Fusco-niger, elongatissimus, cylindricus; elytris apice maribus dilatatis, vittis duabus longitudinalibus; tibiis, tarsis antennisque pallide rufis.* (*Mas.*)—L. 34 mill., l. 3 m.—*Brenthus angustatus.* Nob. Atlas, Ins., pl. VI, fig. 12.

Cette espèce est très-curieuse à cause de sa longueur extraordinaire; sa couleur est entièrement d'un brun foncé presque noir; la tête est linéaire, deux fois plus longue que le corselet, cylindrique, un peu renflée à sa base jusqu'aux yeux, qui sont placés au quart de sa longueur, légèrement courbée au bout. Les antennes sont insérées de chaque côté et près de l'extrémité du rostre, presque de sa longueur, prise de l'extrémité jusqu'aux yeux, filiformes, et terminées par un article plus long que celui qui précède. Le corselet est assez court, plus étroit en avant, un peu arrondi sur les côtés, tronqué en arrière, lisse, avec un profond sillon longitudinal au milieu. Les élytres sont presque aussi longues que la tête et le corselet réunis, linéaires, parallèles, cylindriques, de la largeur du corselet dans toute leur longueur, un peu dilatées en dehors, et échancrées au bout. Leur surface est cannelée vers la suture, avec des stries de points enfoncés; elles ont chacune, près de la suture, une ligne orangée, longitudinale, étroite, bordée en dedans par la cannelure suturale, et n'atteignant pas tout-à-fait l'extrémité postérieure. Le dessous du corps est noir, ponctué. Les pattes sont assez longues, brunes, avec les jambes d'un brun plus ferrugineux. Les cuisses sont renflées à leur extrémité; les jambes sont terminées en dedans par une petite épine. Les tarses sont allongés, avec le premier article plus long que les trois derniers réunis; ils sont garnis en dessous de longs cils blanchâtres.

La femelle ressemble complétement au mâle pour la forme du corps, mais son rostre est bien plus court. Le bout de ses élytres est un peu plus étroit et armé de chaque côté d'une très-petite épine courbe. — Ce joli insecte a été trouvé à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

Nous avons donné une figure grossie de son antenne, sous le n° 12 B. L'un de ses tarses est représenté fig. 12 A.

Genre MYRMACICÈLE, *Myrmacicelus*. Chevrolat.

Nous avions d'abord adopté, pour ce nouveau genre, le nom de *Rhynolaccus*, que M. Latreille lui avait assigné dans sa collection; mais notre ami M. Chevrolat ayant appris que Schoenherr avait employé ce mot pour désigner un autre genre, voulut bien nous en avertir, et nous proposa de joindre notre insecte à un travail plus étendu qu'il avait entrepris sur quelques genres voisins des Cylas; nous nous sommes empressés, dans l'intérêt de la science, de céder à ce désir, et M. Chevrolat a donné à notre genre le nom de *Myrmacicelus*, en lui assignant les caractères suivants:

Antennæ primo secundoque articulis æqualibus, sequentibus octo, inter se in funem connexis; clava velutina et cylindrica in mare, tanquam in Cylade. In fœmina ovali triar-

ticulata (forsan quatuor articulis) primo majore. Rostrum inflexum, subrectum, teres. Caput rotundatum, antice attenuatum, dimensione thoracis. Oculi immersi, fere connexi, supra rotundati. Thorax subcylindricus, in medio valde convexus, strangulatissimus basi et circuatus, apice rotunde truncatus. Elytra brevia, ovata, subcompressa. Pedes validiusculi, breviusculi. Femoribus maxime clavatis, cameratis. Tibiis rectis, subcylindricis, arcuatis ortu (genubus haud emarginatis supra), apice subtruncatis. Tarsis latis, latescentibus usque ad apicem. Articulo primo subconico, inflato, secundo breviore, triangulari, planiusculo, tertio bilobo, quarto omnino secluso in præcedenti.

Ce genre vient immédiatement après les *Cylas*.

MYRMACICÈLE BISTRIÉ, *Myrmacicelus bistriatus.* Chevrolat. — *Atro nitidus, glaber, thorace subelongato, in medio convexo, basi coarctato. Elytris pyriformibus, lateribus compressis, margine bi-striatis. (Fœmina.)*

Myrmacicelus formicarius. Chevr. — Ann. de la Soc. entom., t. II, p. 359 (texte.)
Myrmacicelus bistriatus. Chevr. Ibid., pl. 15, fig. B.
Rhinolaccus formicarius. Latr. Figuré dans notre atlas, pl. VI, fig. 7. — L. 4 mill. 1/2, l. 1 m. 2/3.

Trompe presque du double plus longue que la tête, diminuant de grosseur jusqu'à l'extrémité, scabreuse en avant des yeux, et en dessous dans sa longueur. Tête convexe, rétrécie en avant. Yeux séparés seulement en dessous par une ligne enfoncée. Corselet cylindroïde, subitement atténué et cerclé à sa base, légèrement granuleux à cette place, et échancré latéralement en dessous en demi-cintre; la partie antérieure marquée en marge, près des côtés, d'une petite ligne. Écusson nul. Élytres du double plus larges à la base que le corselet, coupées obliquement aux épaules, avancées en la forme d'un V sur la place de l'écusson, s'élargissant au-delà du milieu, ayant chacune, près de la marge, deux stries formées de points, commençant aux pattes médianes, et terminées avant l'extrémité de la suture. Trochanters grêles à leur naissance, longs et coniques. On aperçoit une dent très-petite à l'extrémité postérieure des cuisses, lorsque les pattes sont étendues. Jambes droites, médiocres, rugueuses et légèrement renflées près des tarses, terminées par des soies roides et courtes. Quatrième article des tarses muni de deux crochets aigus, cintrés sur eux-mêmes. (Chevr.) — Cet insecte vient du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

ATERPE A SOURCILS, *Aterpus superciliosus.* Guér. — *Niger: capite ante oculos fulvo-superciliato. Thorace albo irrorato. Elytris vittis marginalibus albis suturam versus 4.-dilatatis. Corpore subtus albido.* — L. 17 mill., l. 6 m. — Atlas, Ins., pl. VI, fig. 1.

Il est allongé, noir. Sa tête est verticale, enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux, avec le rostre court, épais, rugueux. Le labre est visible, saillant, un peu échancré en avant. Les mandibules sont saillantes, triangulaires, fortes. Les mâchoires sont terminées par un seul lobe triangulaire, tronqué obliquement en dedans avec des dents aiguës

sur ce côté. Le palpe maxillaire est très-petit, en forme de tubercule et entouré de longs poils roides. La lèvre inférieure est insérée dans une échancrure profonde du menton; elle est un peu plus longue que large, et porte à son extrémité deux palpes labiaux très-courts, et qui sont composés de trois articles. Les antennes sont insérées dans deux échancrures larges et assez profondes, placées de chaque côté et sur le devant du rostre; elles sont un peu plus longues que la tête, coudées, avec les deux premiers articles du funicule plus longs, obconiques, les 3, 4, 5 et 6e grenus, et la massue ovale, un peu pointue, composée de quatre articles distincts. Les yeux sont assez saillants, arrondis; on voit, entre eux et sur le front, deux petites élévations arrondies en forme de cornes, garnies de cils bruns, qui forment de véritables sourcils au-dessus des yeux. Le corselet est plus long que large, cylindrique, renflé au milieu, arrondi sur les côtés, un peu avancé sur la tête en avant, et présentant, en face des tubercules de la tête, deux petites élévations oblongues. Sa surface est couverte de profondes impressions comme un dé à coudre; au fond de chacune d'elles on voit un gros poil blanc, épais et court. Le bord postérieur est garni des mêmes poils blancs, mais plus serrés et formant une espèce de bande. L'écusson est très-petit, blanc, triangulaire. Les élytres sont ovalaires, très-bombées, rétrécies et penchées à l'extrémité, couvertes d'impressions irrégulières, comme dans un gros dé à coudre. Leurs bords latéraux sont garnis d'un grand nombre de gros poils blancs, épais, courts et ressemblant plutôt à des écailles; cette bordure blanche se prolonge sur les élytres en quatre bandes transversales, en suivant le fond des impressions; la première, située à l'épaule, n'avance pas jusqu'au milieu de l'élytre; la seconde, vers le quart antérieur de la longueur, est avancée au-delà du milieu, et formée d'un seul rang d'impressions. Les deux suivantes sont placées à égales distances de la seconde et entre elles; elles sont composées de deux rangs d'impressions et viennent atteindre la suture. Enfin l'extrémité est marquée de quelques taches blanches. Le dessous est noir, parsemé irrégulièrement des mêmes poils blancs. Les pattes sont noires, assez grandes, couvertes d'un mélange de poils noirs et de poils blancs, plus courts et plus épais.

Cet insecte vient de la Conception, au Chili. Nous avons figuré sa tête sous le n° 1 A. La fig. 1 B représente sa bouche vue en-dessous; sa mâchoire est figurée sous le n° 1 C.

GÉONÉMUS A STRIES PONCTUÉES, *Geonemus striatopunctatus.* Guér. — *Luteo-rubescente, elytris striis, punctis nigris elongatis, vittis quatuor brevibus longitudinalibus, atomisque quibusdam albis. Rostro, pedibus abdomineque pallidioribus, tenuiter nigro-punctatis.* — L. 25 mill., l. 10 m. — Atlas, Ins., pl. VI, fig. 2.

Ce beau charançon est rétréci, épais en avant; son corps est très-bombé avec les élytres renflées et élevées en arrière. Sa tête est de moitié plus courte que le corselet, un peu aplatie en dessus. Les yeux sont un peu obliques, très-peu saillants, un peu ovalaires. Le rostre est deux fois plus long que la tête, épais, renflé au bout, d'un gris finement ponctué de noir, ainsi que la tête, avec un sillon longitudinal au milieu, et un sillon de chaque côté, mieux marqué, partant de chaque œil, et se terminant insensiblement

un peu avant l'insertion des antennes. Les fossettes des antennes sont profondes, bien limitées; elles commencent sur les côtés et à la partie supérieure du rostre, se courbent de suite et vont aboutir immédiatement au-dessous des yeux. Les antennes sont grises, longues et grêles; leur premier article est renflé au bout, son extrémité atteint le bord postérieur de l'œil quand l'antenne est repliée en arrière. Le funicule est composé d'articles obconiques, beaucoup plus longs que larges; la massue est brune, grêle, composée de quatre articles. La bouche est noire, l'extrémité supérieure du rostre forme un triangle noir luisant. La lèvre inférieure est tronquée carrément en avant, arrondie en arrière; les mandibules sont fortes, courtes, creusées en dedans. Le corselet est presque cylindrique, un peu rétréci en avant, rugueux, d'un gris jaunâtre dans les enfoncements produits par les rugosités, très-peu lobé derrière les yeux. Les élytres sont ovales, très-bombées, et élevées en arrière; leurs angles huméraux sont à peine saillants, leur partie postérieure n'offre aucune callosité ou bosse, comme on l'observe dans notre genre Euphole; elles sont beaucoup plus larges au milieu qu'à leur naissance. Leur couleur est semblable à celle du corselet; elles ont chacune neuf stries formées par de gros points enfoncés, dont le fond est noir; on observe entre la deuxième et troisième strie, en partant de la suture, une ligne blanche naissant du bord antérieur de l'élytre, et se terminant vers le tiers de sa longueur; en dehors de l'extrémité postérieure de cette ligne, on voit deux points blancs, placés, le premier entre la 3e et la 4e, et le second, plus petit, entre la 4e et la 5e strie; on trouve, sur la même ligne et au tiers postérieur de l'élytre, deux taches blanches peu limitées; il y en a une autre de chaque côté sous chacun des angles huméraux, et une petite sur la même ligne, vers le milieu de l'élytre. Le dessous du corps est du même gris jaunâtre que le dessus, les côtés des segments de l'abdomen ont une bande blanchâtre. Les pattes sont grandes, avec les cuisses renflées. Elles sont de la couleur du reste du corps, mais un peu plus pâles, avec une quantité de petits poils noirs et courts. Les tarses sont larges, avec le troisième article profondément bilobé.

Ce bel insecte vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée; il appartient évidemment au genre Géonémus de Schœnherr, comme nous nous en sommes assurés en le comparant à une autre espèce de ce genre, envoyée à M. Chevrolat par M. Schoenherr lui-même. Nous pensons que l'espèce figurée par M. Boisduval, dans la pl. 7, fig. 8 du Voyage de *l'Astrolabe*, et avec laquelle il fait son genre Chlorolope, appartient aussi aux Géonémus.

Nous avons figuré, sous les n°s 2 A et 2 B, sa tête vue de profil, et l'extrémité de son rostre vue en dessous et très-grossie, pour montrer les parties de la bouche.

Genre EUPHOLE, *Eupholus*. Guérin.

Nous avions placé les espèces avec lesquelles nous formons ce nouveau genre, avec les Géonémus de Schoenherr; mais, en suivant la méthode de ce célèbre entomologiste, nous avons bientôt reconnu que les caractères de ces insectes ne cadrent pas avec ceux de son genre; il aurait donc fallu modifier les caractères qu'il lui assigne,

pour y introduire nos espèces, ou bien faire un nouveau genre à côté de celui-ci. Nous avons pris ce parti, quoiqu'à regret, car les genres établis sur des différences aussi faibles que celles qui servent de base au nôtre, sont difficiles à caractériser, et surtout à reconnaître et à limiter.

Notre genre Euphole diffère des Géonémus par les antennes, qui sont beaucoup plus épaisses, et dont l'extrémité du *scapus*, ou premier article, vient aboutir à peine au bord antérieur des yeux, quand ces antennes sont pliées en arrière. Dans notre nouveau genre, les yeux sont bien plus saillants que chez les Géonémus, le corps est déprimé et non bombé comme dans ce dernier genre; les épaules sont saillantes, avec les élytres calleuses vers l'extrémité, ce qui n'a pas lieu dans les Géonémus. Enfin, dans notre genre, les fossettes des antennes sont peu limitées, effacées bien avant d'avoir atteint le dessous des yeux; la forme du corps est plus cylindrique qu'ovalaire. Voici avec les caractères essentiels que nous assignons à ce genre :

Antennes longues, épaisses; scapus court, renflé au bout, atteignant à peine les yeux. Articles du funicule grenus, presque égaux, les premiers un peu plus allongés. Massue épaisse, renflée au milieu, pointue au bout, et composée de quatre articles, dont le premier est le plus grand. Rostre court, épais, renflé au bout, presque droit. Yeux ronds, saillants. Corselet tronqué en avant et en arrière, très-peu avancé et arrondi sur les côtés antérieurs et sous les yeux. Élytres oblongues, subcylindriques, avec les angles huméraux renflés, calleuses, et ensuite comprimées vers l'extrémité. Pattes grandes, épaisses, avec les tarses larges, aplatis.

Ce genre, tel que nous venons de le caractériser, se compose jusqu'à présent de quatre espèces propres à la Nouvelle-Guinée et aux grandes Indes. Ce sont des insectes assez grands, ornés des couleurs les plus fraîches et les plus brillantes, et qui sont encore très-rares dans les collections.

EUPHOLE DE GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Eupholus Geoffroyi.* GUÉRIN. — *Viridi-glauco metallico. Antennarum clava nigra; thorace, apice elytrisque cyaneis; elytris vittis quinque transversis nigris, tertia ultimaque ad suturam interruptis.*

L. 26 mil., l. 10 m. — *Geonemus Geoffroyi.* GUÉRIN. — Atlas, Ins., pl. VI, fig. 3 et 3 A.

Cette espèce est une des plus belles parmi les Charançons; sa tête et son rostre sont couverts de très-petites écailles d'un beau vert brillant, avec l'extrémité du rostre, un profond sillon longitudinal, les yeux et le bord postérieur de la tête d'un noir luisant. Le corselet est très-étroit en avant, renflé au milieu et ensuite parallèle sur les côtés, un peu déprimé en dessus, avec un sillon longitudinal; il est entièrement d'un beau bleu de ciel, avec les bords antérieur et postérieur verts. Le dessous tire sur le vert. Les élytres sont plus larges que le corselet à leur naissance, presque parallèles jusqu'aux deux tiers de leur longueur, avec une callosité au bout, et l'extrémité comme comprimée latéralement; leur dessus est peu bombé, comme déprimé. Elles sont d'un beau vert

brillant, formé par une multitude de petites écailles, jusqu'aux deux tiers de leur longueur; le reste de leur extrémité est d'un beau bleu de ciel comme le corselet, avec le bout comprimé d'un vert doré : le bord antérieur et la suture sont d'un noir luisant. Il y a, au quart antérieur et au milieu, deux bandes noires transversales, assez larges, dentelées, partant du bord des élytres, et s'élargissant un peu à la suture. Entre la première et la seconde bande, il y en a une autre beaucoup plus courte, qui ne touche ni au bord extérieur ni à la suture; on en observe une semblable, à une égale distance, derrière la deuxième grande bande, sur la limite du vert; cette bande, qui s'approche un peu plus de la suture que celle que nous venons de décrire, sépare le vert du bleu : les callosités, placées assez en arrière de cette bande, sont terminées par une très-petite bande noire. On compte, sur chaque élytre, neuf stries formées de gros points enfoncés et distants les uns des autres. Le dessous du corps est d'un beau vert doré; l'abdomen a ses deux premiers segments très-larges, séparés par une bande transverse noire, luisante, sinuée en arrière. Les deux autres segments sont beaucoup plus étroits, ils ont chacun deux taches noires plus larges en avant, atteignant le bord postérieur, et laissant les côtés et le milieu verts. Le dernier segment est triangulaire, avec la base noire. Les cuisses, les jambes et les tarses sont d'un beau vert doré; les cuisses sont épaisses, renflées. Le dessous des tarses est d'un brun jaunâtre.

Ce magnifique insecte vient de la Nouvelle-Guinée; nous l'avons dédié à l'un de nos plus grands zoologistes.

EUPHOLE DE SCHOENHERR, *Eupholus Schœnherrii.* Guér. — *Viridi-glauco semi-metallico; antennarum clava, elytris vittis transversis quinque, ultima accentifera, nigris. Thorace, vittis duabus in elytris, genubusque cyaneis.* — L. 25 mill., l. 10 m.

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente, et l'on pourrait croire qu'elle n'en est qu'une variété, si les bandes noires qu'elle a sur les élytres n'étaient pas placées d'une manière toute différente. Sa forme est presque semblable, mais l'extrémité de ses élytres est plus allongée et plus comprimée. Le noir du sillon longitudinal du dessus du rostre n'est pas seulement restreint au fond de ce sillon, il s'étend sur les côtés et forme une bande noire, large, renflée au milieu, et se terminant en arrière des yeux. Les antennes ne diffèrent pas de celles de l'Euphole de Geoffroy. Le corselet présente la même forme; mais il est presque tout vert, n'ayant que son milieu d'une couleur bleue fondue avec le vert. Les élytres sont de même forme, à l'exception de l'extrémité, qui est un peu plus allongée; elles offrent les mêmes stries de gros points enfoncés; leur bord antérieur est également noir, mais elles ont trois bandes transversales, entières. La première est placée plus près du bord antérieur que dans l'espèce précédente; elle est sinueuse et dentée, un peu plus étroite, et l'espace compris entre elle et le bord antérieur est d'un beau vert. La seconde est placée au milieu de la longueur des élytres; elle est moins sinueuse, également large dans toute son étendue, avec l'espace qui la sépare de la première d'un beau bleu de ciel. La troisième est placée

plus près de la seconde, environ au tiers postérieur; elle vient presque toucher à la suture, et l'espace qui se trouve entre elle et la seconde est d'un beau vert; enfin, on voit, immédiatement après le calus ou la bosse de chaque côté des élytres, une tache en forme de croissant oblique, dont la convexité touche le calus; toute la partie postérieure des élytres est verte, à l'exception de l'espace compris entre la dernière bande et les taches en croissant, qui est bleu. Le dessous du corps est semblable à celui de l'espèce précédente. Les pattes sont vertes avec l'extrémité des cuisses d'un beau bleu. Le dessous des tarses est d'un gris blanchâtre. — Cette superbe espèce vient aussi de la Nouvelle-Guinée. Nous l'avons dédiée au plus célèbre entomologiste de la Suède.

EUPHOLE DE CHEVROLAT. *Eupholus Chevrolatii.* Guér. — *Viridi-micans; rostro valde sulcato, longitudine thoracis. Antennarum clava fusca. Thorace sub-conico longitudinaliter sulcato. Elytris brevibus, fasciis quinque nigris, ultima valde arcuata. Sulco rostri maculisque abdominalibus, eodem colore.* — L. 15 à 18 mill., l. 8 ou 9 mill.

Cette espèce est très-voisine de la précédente, mais elle en diffère par la taille, la coloration, et surtout par une saillie longitudinale et postérieure des élytres (callosité) qui est noire et réunit les troisième, quatrième et cinquième bandes entre elles : elle en diffère encore par la troisième bande noire, qui se courbe en approchant de la suture, et va presque toucher la quatrième. La trompe de cet insecte est avancée, profondément sillonnée jusqu'au-delà des yeux ; son extrémité est échancrée et déprimée. La tête est petite, convexe, avec un petit sillon longitudinal sur le front, noir comme celui du rostre. Les yeux sont arrondis, peu saillants. Les antennes sont épaisses, couvertes d'écailles vertes, avec quelques poils pâles, avec la massue d'un brun pâle. Le corselet est coupé droit aux deux extrémités, plus long que large, rétréci en avant et un peu atténué sur les côtés; il a, latéralement et près de la tête, un pli assez marqué, comme les espèces qui précèdent, et se prolongeant en-dessous. Il est entièrement couvert d'écailles très-petites, d'un vert luisant, avec le bord postérieur noir. L'écusson est punctiforme et caché en partie. Les élytres sont plus larges que le corselet, avancées un peu angulairement vers les épaules, élevées au dessus de l'écusson. Les épaules ont leurs angles saillants coupés obliquement. Chaque élytre a neuf stries longitudinales formées de gros points enfoncés et assez distants entre eux. La première strie, en partant de la suture, se réunit en arrière au sillon de la marge; la seconde se réunit à la neuvième ; la troisième finit à la callosité de l'élytre ; les quatrième et cinquième sont séparées par une côte élevée qui finit aussi à la callosité. Les fines écailles qui couvrent les élytres sont toutes du même vert luisant. Le bord antérieur des élytres est noir et forme la première bande ; la seconde bande est placée un peu en arrière; elle est sinueuse, prolongée jusqu'à la marge, sans atteindre le bord extérieur ni la suture : elle offre sur le bord extérieur une dent avancée vers l'angle huméral, et son extrémité interne est tronquée et un peu prolongée vers l'écusson. La troisième bande est située en arrière, au-delà du milieu, rapprochée de la quatrième, courbée et se réunissant, vers la suture, avec cette dernière : outre ce point de réunion, elles se touchent encore au moyen d'un angle sur la côte qui les traverse, et se termine à la callosité. La

quatrième bande est presque droite ; elle est aussi réunie à la cinquième par la côte élevée et noire dont nous venons de parler. Enfin la cinquième bande forme, sur l'extrémité penchée de chaque élytre, un croissant ou plutôt un cercle un peu ouvert seulement en arrière. Les élytres sont comprimées à l'extrémité. Le premier segment de l'abdomen est marqué de chaque côté d'une tache allongée, noire, qui n'atteint pas le bord postérieur. Les deuxième et troisième segments sont traversés latéralement par une bande noire qui se termine par un point de chaque côté du quatrième. Les pattes sont vertes, avec les jambes antérieures arquées et munies d'une saillie épineuse à leur extrémité interne. Le dessous des tarses est garni de brosses jaunâtres ; les crochets sont robustes et noirâtres.

Cette belle espèce vient d'Amboine. Nous l'avons dédiée à notre ami M. Chevrolat, l'entomologiste de France qui connaît le mieux les Charançons, comme un témoignage public de notre reconnaissance pour les nombreuses communications d'espèces rares qu'il a bien voulu nous faire dans l'intérêt de notre travail.

EUPHOLE DE CUVIER, *Eupholus Cuvierii.* Guér. — *Viridi glauco, leviter metallico, antennarum clava nigra. Thorace macula utrinque cyanea. Elytris vittis quinque longitudinalibus nigris, media suturali a capite ad extremum elytrorum ducta.* — L. 20 mill. l. 7 m. — *Geonemus Cuvierii*, Atlas, Ins., pl. VI, fig. 4.

Cette superbe espèce est l'une des plus rares du genre ; sur les trois expéditions qui ont touché à Dory, il n'y a que les naturalistes de celle du capitaine Duperrey qui en aient rapporté un seul individu. Son corps est plus allongé et plus étroit que dans les espèces précédentes. Sa tête et ses antennes sont absolument semblables à celles de l'Euphole de Geoffroy ; seulement le sillon longitudinal de la tête n'est pas noir au fond, mais garni en entier des écailles vertes qui colorent tout l'animal. Le corselet est plus étroit en avant, un peu arrondi au milieu, presque droit ensuite. Il est d'un beau vert, avec une large bande longitudinale bleue de chaque côté, et un sillon profond, assez large, et d'un noir luisant au milieu. Les élytres sont d'un beau vert, avec quelques reflets bleus ; elles sont un peu plus larges que le corselet, avec les épaules coupées obliquement, presque parallèles, et un peu arrondies sur les côtés, rétrécies au bout, à partir des callosités, avec neuf stries peu marquées, formées par de très-petits points enfoncés ; leur suture est noire et luisante ; on voit sur chacune deux larges bandes longitudinales d'un beau noir luisant, l'une placée en dessus et n'atteignant pas l'extrémité postérieure, l'autre placée sur le côté, au-dessous de la saillie humérale et du calus postérieur. Le dessous du corps est d'un beau vert ; les deux premiers segments de l'abdomen sont plus grands, séparés par une bande noire. Les troisième et quatrième sont très-étroits, d'un vert plus doré, avec une bande noire à leur base ; le dernier est triangulaire, arrondi en arrière, avec deux très-petites taches noires à la base. Les pattes sont très-grandes, fortes, avec les cuisses renflées ; les tarses sont un peu bleuâtres, avec le dernier article noir ; leur dessous est garni de brosses jaunâtres.

Nous avons dédié cette espèce rare au plus grand naturaliste de notre époque.

Genre CYLYDRORHINE, *Cylydrorhinus*. Guér.

Ce genre est très-voisin des Molytes de Schœnherr, à cause de sa forme et de ses caractères généraux; mais il en diffère cependant par ses antennes et par la forme de sa tête. Voici les caractères que nous lui assignons :

Antennes de onze articles, assez épaisses, de la longueur de la tête et du corselet réunis. Le premier article en massue, plus épais au bout, atteignant les yeux et pouvant se cacher en partie dans une rainure du rostre dirigée vers le milieu des yeux. Deuxième, troisième, quatrième et cinquième articles obconiques, diminuant de longueur; les sixième, septième et huitième encore plus courts, presque grenus. Massue oblongue, ovale, composée de trois articles très-distincts, dont le dernier est de la longueur du précédent, terminé en pointe; rostre un peu plus long que la tête, épais, penché, un peu plus épais au bout, avec une côte élevée au milieu et l'extrémité un peu déprimée en dessus. Front large, bombé. Yeux arrondis, placés sur les côtés, un peu saillants. Corselet court, arrondi sur les côtés, un peu plus étroit en avant. Élytres plus larges, ovales, convexes; point d'ailes. Pattes de grandeur médiocre, avec les cuisses en massue; tarses aplatis, fortement ciliés en dessous, avec le pénultième article bilobé. Abdomen entièrement couvert en dessus par les élytres. — L'individu que nous décrivons vient de la Nouvelle-Hollande; c'est la même espèce qui a été décrite et figurée dans le Voyage de Freycinet sous le nom de Charançon galonné. Nous avons vu l'individu qui a servi à cette description; il porte une étiquette indiquant qu'il a été trouvé aux îles Malouines; nous pensons qu'il y a eu erreur dans cette indication; car les espèces d'insectes trouvées dans ces îles par M. d'Urville étaient en général petites et avaient une physionomie alpine, tandis que notre Charançon a bien plus de rapports de physionomie avec les insectes de la Nouvelle-Hollande.

CYLYDRORHINE RUBANÉ, *Cylydrorhinus lemniscatus*. Guér. — *Ovalis; sericeo-brunneus, vittis thorace duabus lateralibus, elytris plurimis, una suturale, atomisque quibusdam albo-griseis.* — L. 20 mill., l. 9 m.

> *Curculio lemniscatus.* Quoy et Gaym., Voyage autour du monde de Freycinet, Zoologie, p. 549, pl. 82, fig. 4.

Cet insecte est épais, ovalaire, brun, couvert d'un duvet serré et très-court, de couleur cuivreuse. Sa tête est entièrement brune avec un peu de duvet cuivreux près des yeux. Le corselet est un peu plus large que long, peu échancré en avant, arrondi sur les côtés, plus large en arrière; il est moins couvert de duvet que les élytres; ses bords latéraux en dessus sont occupés chacun par une bande blanche, arquée, parallèle au bord, avec un point brun dans son milieu. Les côtés en dessous ont également des taches blanches formées par le même duvet. L'écusson est petit, blanc, ainsi que la suture. Les élytres ont sur les côtés trois bandes longitudinales peu arrêtées, formées par un duvet blanc et quelques taches de la même couleur vers la partie postérieure.

La bande blanche, qui borde les élytres, quand on regarde l'insecte en dessus, est maculaire et interrompue. Le dessous du corps est noirâtre, avec des taches blanches vagues, formées par le même duvet serré. Les pattes sont brunes, avec les jambes couvertes d'un poil jaunâtre très-court. — De la Nouvelle-Hollande.

Genre PSOMÈLE, *Psomeles*. Guér.

Ce nouveau genre, qu'on ne peut que rapprocher des *Sciobius* de Schœnherr, en diffère cependant par des caractères assez tranchés, pour qu'il soit inutile d'énumérer ici toutes ces différences; les principales sont dans la forme du corps et du corselet, dans celle des antennes, et surtout de la proportion de leurs articles, etc. Voici les caractères que nous lui assignons :

Antennes très-longues, grêles; scapus plus allongé que le rostre et la tête, renflé au bout; funicule beaucoup plus long que le scapus, composé d'articles filiformes et obconiques, allongés, dont les premiers sont les plus longs. Massue allongée, étroite, peu distincte du reste du funicule. Rostre très-court, épais, plane en dessus. Yeux arrondis, assez saillants; corselet allongé, avec les côtés peu arrondis. Élytres oblongues, plus étroites à l'extrémité, assez bombées. Pattes grandes.

PSOMÈLE EN DEUIL, *Psomeles luctuosus*. Guér. — *Ater, complanatus, navicularis, maculis quibusdam in elytris lateralibus albis* — L. 9 mill., l. 4 m.

La forme générale de ce Charançon est allongée, étroite en avant et en arrière; il est entièrement noir; sa tête est courte, avec un rostre à peine plus long, aplati en dessus, rugueux, un peu élargi, droit. Les antennes sont presque de la longueur du corps et insérées tout-à-fait à l'extrémité de ce rostre; leur premier article atteint presque le milieu du corselet, celui-ci est un peu plus long que large, cylindrique, un peu arrondi sur les côtés, tronqué carrément en avant et en arrière, ponctué sur toute sa surface, avec de faibles taches blanches aux quatre coins, formées par des poils courts et peu serrés. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet à leur base, renflées sur les côtés, rétrécies et terminées en queue en arrière; leur surface est garnie de points enfoncés assez serrés; elles ont chacune deux petites taches blanches, oblongues et longitudinales près de la suture, quatre taches plus grandes, arrondies et diminuant d'étendue vers l'arrière, sur les côtés des élytres, et quelques petits poils blancs vers le tiers postérieur. Les côtés des élytres, le dessous du corselet et de l'abdomen sont variés de blanc; les pattes sont grandes, toutes noires, avec les cuisses renflées. Les tarses sont aplatis, avec le quatrième article plus grand et bilobé. — Cet insecte vient de l'île de Taïti.

AMYCTÈRE GRENU. *Amycterus granosus*. Guér. — *Ater, thorace granifero; elytris rugosis, plicato-tuberculatis, tuberculis internis elevatioribus seriatis; pedibus gracilibus.* — L. 17 mill., l. 7 m.

Il est entièrement noir, mat; le rostre est très-court, très-épais, échancré au bout, avec deux côtes élevées en dessus. Les yeux sont très-petits, ronds. Le corselet est beau-

coup plus étroit que les élytres, arrondi sur les côtés, un peu plus large en avant, couvert de petits grains ronds très-serrés, lisses. Les élytres sont ovales, oblongues, avec les angles huméraux avancés, luisants; elles sont rugueuses, avec de gros tubercules assez rares, rangés très-imparfaitement en séries, et dont les postérieurs et ceux qui sont plus près de la suture sont les plus forts. Les pattes sont plus grêles que dans les espèces suivantes; le dernier segment de l'abdomen présente au milieu une petite fossette au centre de laquelle il y a un petit tubercule ovale, lisse et luisant. — Il vient du Port-Jakson.

AMYCTÈRE A VERRUES, *Amycterus verrucosus.* Guér. — *Niger; thorace granulifero, tuberculato, interstitiis nullis; elytris seriatim verrucoso-tuberculatis.* — L. 23 mill., l. 8 m.

Il est entièrement d'un noir terne; son rostre est très-court, très-épais, fortement échancré en avant, lisse, avec deux côtes un peu élevées. Les yeux sont très-petits, à fleur de tête. Le corselet est un peu plus large en avant, arrondi sur les côtés, couvert de gros grains ronds, luisants, plus forts en dessus, et ne laissant pas entre eux d'espaces lisses et longitudinaux. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, presque parallèles, convexes, rugueuses, avec de gros tubercules arrondis, quelquefois ovales, lisses, plus forts que ceux du corselet, et rangés en séries imparfaites, mais cependant assez faciles à suivre, surtout sur les côtés. Les pattes sont de grandeur moyenne, avec les articles des tarses peu dilatés en cœur; les postérieures sont insérées à une plus grande distance entre elles; le dernier segment de l'abdomen est plus grand que les autres; il présente une fossette profonde au milieu, avec deux tubercules saillants. — Du Port-Jakson.

AMYCTÈRE DE KIRBY, *Amycterus Kirbyi.* Guér. — *Ater; thorace rugoso; elytris subplicato-rugulosis, subcostatis, costis externis interruptis; sutura carinata antice furcata. Abdomine vitta tomentosa ferruginea.* — L. 17 mill., l. 7 m.

Il est entièrement d'un noir peu luisant; son rostre est très-court, très-épais, peu échancré au bout, avec trois petites côtes peu élevées et luisantes. Le corselet est un peu plus large en avant, arrondi sur les côtés, fortement rugueux, mais non grenu; les élytres sont presque parallèles, un peu arrondies sur les côtés, avec la suture élevée et divergente vers l'écusson : chaque élytre offre, près de la suture, une ligne de tubercules oblongs, peu saillants; il vient ensuite une côte élevée, formée de tubercules réunis vers la base et plus séparés postérieurement; deux tubercules isolés et placés au milieu de l'élytre, et cinq autres lignes de tubercules moins élevés et plus séparés entre eux, et placés sur les côtés. Les pattes sont de grandeur moyenne, avec les jambes épineuses en dedans, échancrées au bout et en dessous, et terminées par deux épines courtes et divergentes; l'abdomen est lisse en dessous, avec une large bande longitudinale, ferrugineuse, placée au milieu et formée par un duvet très-court et très-serré. — Cette espèce vient du Port-Jakson; nous l'avons dédiée au célèbre entomologiste qui a fait connaître le premier une espèce de ce genre curieux.

Genre ACANTHOLOPHE, *Acantholophus.* Schonherr, Manuscrit.

Ce genre n'était pas encore publié quand nous avons donné cet article à l'impression, cependant M. Boisduval, chargé par M. Schœnherr de surveiller l'impression de l'ouvrage de ce savant, nous a assuré qu'il était établi dans le manuscrit qui s'imprime actuellement (15 décembre 1833.)

Le genre Acantholophe se rapproche beaucoup des *Amycterus* de Schœnherr. Mais ses antennes longues et grêles l'en distinguent d'une manière bien nette.

ACANTHOLOPHE HÉRISSÉ, *Acantholophus echinatus.* Guér. — *Fuscus, subtomentosus; thorace echinato, linea media pallida; elytris rugosis, spinis tuberculatis triseriatis; capite bi-cristato.* — L. 18 mill., l. 6 m.

Ce bel insecte est de forme oblongue; il est d'un brun enfumé, couleur de sépia ou de bistre, et couvert d'un duvet court et serré, de la même couleur. Son rostre est court, très-épais, avec une petite élévation au bout et de chaque côté pour protéger l'insertion des antennes, et une crête relevée, aplatie et échancrée au bout, placée de chaque côté et au devant des yeux. Le corselet est aussi long que large, rugueux, avec dix petits tubercules en dessus, laissant un enfoncement longitudinal, quelquefois d'une couleur plus pâle, et trois tubercules latéraux de chaque côté; le premier court, comme ceux du dessus, le second placé au milieu de la longueur du corselet, le plus grand de tous, bifide et un peu recourbé en arrière, au bout; le troisième moins grand et ne formant qu'une seule épine. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet vers leur milieu, fortement rugueuses; elles ont chacune trois séries longitudinales de gros tubercules spiniformes coniques, plus longs vers l'extrémité postérieure de l'élytre; la série la plus rapprochée de la suture est un peu plus courte que la seconde série, qui n'atteint cependant pas l'extrémité; la troisième série atteint à peine le milieu de l'élytre et n'est composée que de quatre tubercules, tandis que les deux autres en ont au moins huit chacune. Les côtés des élytres sont dépourvus de ces épines et n'ont que des espèces de stries formées par les rugosités. Les pattes sont de grandeur moyenne; les tarses sont composés d'articles un peu en cœur. — Cet insecte se trouve au Port-Jakson.

Genre SPHOEROPTÈRE, *Sphœropterus.* Guér.

L'insecte avec lequel nous établissons ce nouveau genre ressemble beaucoup aux Hyphantes et aux Otiorhynques de Schœnherr, et pourrait à la rigueur être placé dans ce dernier genre; mais, si l'on veut suivre la méthode de ce célèbre entomologiste, on doit l'en séparer, parce que ses antennes diffèrent de celles de ces deux genres, en ce qu'elles ont onze articles au lieu de douze qu'on trouve dans ces derniers, par la grandeur du premier article, qui est égal au fouet ou funicule, qui est courbé, épais, de la même largeur dans toute sa longueur, tandis que, dans les deux genres que nous citons, ce premier article est plus court que le funicule, toujours plus ou moins renflé au bout, et droit. Dans notre genre,

le funicule est composé de sept articles égaux, allongés, cylindriques, et un peu renflés au bout, tandis que, dans les Otiorhynques et les Hyphantes, le funicule est composé de deux sortes d'articles, les deux premiers étant toujours plus grands que les suivants, qui sont quelquefois grenus, d'autres fois obconiques, mais jamais égaux aux deux premiers. La massue chez notre insecte est allongée, pointue, de trois articles très-peu distincts, dont le premier forme la moitié de la longueur; dans les Otiorhynques, cette massue est plus ou moins ovoïde, composée de quatre articles bien distincts, dont le premier ne forme que le tiers de la longueur. Voici les caractères que nous assignons à ce nouveau genre, qui viendra se placer entre les Otiorhynques et les Hyphantes :

Antennes presque de la longueur du corps, avec le premier article d'égale épaisseur dans toute sa longueur, courbé, aplati, atteignant beaucoup en arrière des yeux sur le corselet. Tous les articles du funicule égaux, cylindriques, renflés au bout; massue oblongue, étroite, pointue, de trois articles, dont le premier plus grand que les derniers réunis. Rostre assez court, un peu épaissi au bout, avec une fossette antennaire courte, élargie en arrière, peu profonde et peu limitée. Yeux arrondis, peu saillants. Corselet très-convexe, avec les côtés arrondis, sans lobe avancé sous les yeux. Élytres réunies, ovales, très-bombées : cuisses renflées vers l'extrémité, sans aucune dent.

SPHÉROPTÈRE A LIGNES BLANCHES, *Sphæropterus albo-lineatus*. Guér. — *Ater, thorace granulato; elytris valde punctato-striatis, thorace vittis, elytris procedentibus quatuor albis; elytris duobus transversis alterisque posticis marginalibus apice curvatis; femora desuper albo-vittata*. — L. 8 m., l. 4 m.

Il est entièrement noir, peu luisant; son rostre est un peu plus long que la tête, prise du thorax aux yeux; il est cylindrique, un peu déprimé en dessus, plus épais au bout, granuleux, avec une impression en chevron entre les yeux, et quelques poils très-courts au milieu. Le front est lisse. Les antennes sont noires, avec des poils noirs et gris, mélangés. Le corselet est globuleux, aussi large que long, fortement granulé, couvert de petits poils blancs, assez serrés, qui ne laissent que trois bandes longitudinales, noires, formées par des parties moins couvertes de poils. Les élytres sont courtes, ovalaires, bombées, finement rugueuses, avec des stries longitudinales de points enfoncés. Elles ont chacune à la base deux bandes longitudinales, blanches, formées par des poils serrés, qui atteignent le milieu de leur longueur, une bande transverse, blanche en arrière et au bord, à partir du milieu, une ligne blanche qui longe leur bord postérieur et vient se recourber un peu vers la suture. Le dessous est noir, parsemé de petits poils blancs. Les pattes sont noires, avec une bande de poils blancs au-dessus des cuisses et au côté externe des jambes. — Cet insecte élégant est commun à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

ALCIDE BOUT BRULÉ, *Alcides præustus*. Guér. — *Castaneus, corpore cylindrico, capite pedibusqus nigris; thorace, elytris abdomineque subtus pulverulento-sulphureis, elytrorum apice fusco.* — L. 17 mill., l. 6 m. — Iconographie du Règne animal, Insectes, pl. XXXVIII, fig. 6.

Cette belle espèce est allongée, cylindrique, avec le dessus du corps un peu déprimé; son rostre est long et lisse, ainsi que sa tête; ces deux parties sont d'un noir luisant. Le corselet est beaucoup plus large que long, de moitié plus étroit en avant, fortement lobé en arrière, granulé, d'une couleur brune rougeâtre, mais garni d'un fin duvet d'un jaune doré. L'écusson est très-petit, mais visible; les élytres sont parallèles, arrondies au bout, finement rugueuses et striées; elles sont d'un brun rougeâtre jusqu'au milieu de leur longueur, jaunes ensuite, avec l'extrémité noire. Le dessous du corps est d'un beau jaune doré; les pattes sont noires, luisantes; les antérieures sont les plus grandes, avec les cuisses renflées, armées en dessous d'une épine courte; les jambes sont arquées, terminées par une épine crochue, et ayant, vers leur base et en dedans, une petite dent peu saillante. Les pattes intermédiaires sont plus courtes, conformées de même; les postérieures sont encore plus courtes. — Ce bel insecte vient aussi de la Nouvelle-Guinée; il nous a été communiqué par M. Lesson.

ALCIDE ÉLÉGANT, *Alcides elegans.* GUÉR.—*Ater, elongatus, thorace vittis duabus latis marginalibus; elytris fascia transversa, vitta laterali, ad thoracem incipiente postice ad suturam oblique ducta albis.* — L. 11 mill., l. 3 m. — Atlas, Ins., pl. VI, fig. 6, A, B, C.

Il est entièrement d'un noir luisant; son corps est allongé, cylindrique; sa trompe est très-penchée, plus longue que le corselet, cylindrique, lisse. Les antennes sont petites, grêles, avec la massue assez forte. Le corselet est plus étroit en avant, un peu plus long que large, ponctué, arrondi sur les côtés, coupé droit en arrière, bordé de chaque côté d'une bande blanche plus large postérieurement, et formée par un duvet très-court [1]. Ces élytres sont parallèles, arrondies en arrière, lisses, avec des stries de petits points enfoncés; elles ont la base un peu prolongée en avant en deux petits lobes arrondis, et recouvrant le bord postérieur du corselet. A une petite distance de la base, on aperçoit une petite bande blanche un peu en chevron, et formant l'angle vers l'écusson. Chaque élytre a une autre bande qui prend naissance sur les côtés du métathorax, entre les secondes et troisièmes pattes, remonte sur les côtés de chaque élytre, s'arrondit, et va se terminer à l'extrémité postérieure; il y a au bord une petite strie blanche en arrière; le dessous du prothorax a une bande blanche au milieu; l'abdomen a son second segment finement bordé de blanc. Les pattes antérieures sont plus grandes que les autres, avec les cuisses armées d'une forte épine en dedans; les autres pattes sont plus courtes, mais conformées de même.

Ce joli charançon vient de la Nouvelle-Guinée.

TYLODE HUMÉRAL, *Tylodes humeralis.* GUÉR. — *Ater, rugosus, rostro depresso; thorace elytris ad extremum coarctatis; basi macula alba longitudinaliter trilineata; tarsi anteriores ciliati. Articulo ultimo subtus albo.* — L. 14 à 19 mill., l. 4 à 6 m.

(1) C'est par erreur qu'on a représenté une bande blanche transverse et au bord postérieur du corselet, dans notre figure 6.

Cryptorhynchus humeralis. Latr. Atlas, Ins. pl. VI, fig. 8, 8 A, 8 B.

Cet insecte, comme on le voit par les mesures ci-dessus, varie assez pour la taille. Il est entièrement noir, d'une forme extraordinaire, avec un corselet plus gros que les élytres, et les pattes antérieures beaucoup plus grandes que les autres. Sa tête est petite, presque cachée sous un prolongement arrondi du bord antérieur du corselet; les yeux sont tout-à-fait à fleur de tête, un peu ovalaires, en partie cachés sous le corselet. Le rostre est presque aussi long que le corselet, penché, aplati, un peu renflé en avant, fortement rugueux en dessus, avec lesantennes insérées, un peu au-delà du milieu et vers l'extrémité, dans des fossettes obliques qui vont aboutir bien plus bas que le bord inférieur des yeux. Les antennes sont assez courtes, peu épaisses; leur premier article n'atteint pas les yeux; les second et troisième sont allongés, obconiques; les autres sont presque grenus; la massue est courte, renflée, composée de trois articles. Le corselet est très-étroit en avant, beaucoup plus large et plus bombé que les élytres en arrière, arrondi sur les côtés, fortement granuleux, percé d'une quantité de grosses fossettes comme un dé à coudre et tronqué carrément en arrière. Les élytres sont plus étroites, oblongues, très-bombées au milieu, avec leur bord antérieur plus bas que leur milieu, rétrécies en arrière, soudées entre elles, et embrassant l'abdomen. Elles sont couvertes de sept lignes longitudinales de gros tubercules spiniformes, rangés en stries qui leur donnent un aspect fortement réticulé. On voit à la base de chacune et vers le bord extérieur trois taches longitudinales, formées par un duvet blanc très-court et très-serré, dont la plus extérieure est la plus petite. Le dessous du corps est moins rugueux que le dessus; le corselet offre un profond sillon pour loger le rostre. L'abdomen est très-étroit. Les pattes sont insérées très-près les unes des autres; les antérieures sont rugueuses, démesurément grandes, avec les cuisses renflées, les jambes arquées, terminées par deux épines crochues dirigées en dedans; on voit entre l'épine du bord extérieur et celle du bord interne un petit toupet de poils très-rapprochés et roides, qui est dirigé en dehors et semble, au premier aspect, former une épine opposée à l'extérieure; ce qui fait l'effet d'une petite pince au bout de chaque patte. Les pattes intermédiaires sont presque de moitié plus petites, avec les jambes moins arquées; les postérieures sont un peu plus grandes, avec les jambes droites. Les tarses de toutes les pattes sont aplatis; leurs deux premiers articles sont allongés, le premier étant le plus long de tous; le troisième article est plus large, bilobé, bordé de cils blancs très-courts. Les tarses antérieurs seuls ont leurs deux premiers articles garnis de longs cils noirs de chaque côté. — Cet insecte vient de la Conception, au Chili; il nous a été rapporté aussi de San-Yago par M. Gay.

TYLODE DE GAY, *Tylodes Gayi.* Guér. — *Infumatus, rugosissimus; macula trivittata elytrorum basi, articulo penultimo tarsorum flavo. Tarsis anterioribus haud ciliatis.* — L. 14 mill., l. 5 m. ½.

Ce Tylode ressemble beaucoup au précédent, et pourrait être considéré comme n'en étant qu'une variété, si la réticulation de son corselet et de ses élytres n'était pas toute

différente ; il est entièrement d'un brun foncé ; son rostre est très-peu rugueux, presque lisse au bout. Le corselet est couvert de points enfoncés ; mais ils sont plus petits et plus serrés que chez le précédent, et ce corselet n'est pas plus large que les élytres. Celles-ci sont bombées, tronquées carrément en avant, avec les angles huméraux aigus ; elles sont garnies de lignes de tubercules plus petits, plus serrés, entre lesquels on en voit quelques autres plus petits ; ce qui donne à ces élytres un aspect tout différent de celles de l'autre espèce. On voit de chaque côté, et au bord antérieur, trois taches jaunes, formées par un duvet court, et semblables à celles qu'on observe au *Tylodes humeralis*. Les pattes antérieures sont plus grandes que les autres, mais pas d'une manière disproportionnée. Les tarses antérieurs ne sont pas ciliés de poils si longs. — Cette espèce nous a été donnée par M. Gay, qui l'a trouvée près de San-Yago, au Chili.

TYLODE LATÉRAL, *Tylodes lateralis*. GUÉR. — *Ater, rugosus, rostro subdepresso; thorace rugoso et punctato; sub-globoso. Elytris tuberculato-costatis; interstitiis profunde punctatis, linea elongata apicem non attingente cum puncto humerali, albis. Tibiis anticis incurvatis in extremitate.* — L. 17 mill., l. 5 m. ½.

Cryptorhynchus lateralis, Atlas, Ins. pl. VI, fig. 9.

Cette espèce est plus allongée que les précédentes; elle est entièrement noire; sa tête et son rostre sont un peu rugueux. Son corselet est très-rétréci en avant, un peu plus large que les élytres en arrière, avec une légère fossette au milieu et en avant; il est fortement rugueux, et tronqué carrément en arrière. Les élytres sont brusquement tronquées en avant, allongées, bombées, rétrécies postérieurement; elles ont chacune huit fortes côtes rugueuses, dans l'intervalle desquelles il y a des fossettes assez profondes. Entre la troisième et la quatrième côte, on voit un espace uni, garni d'un duvet blanc très-serré et très-court, et formant de chaque côté une bande blanche parallèle à la suture, et qui n'atteint pas l'extrémité de l'élytre. Il y a, en dehors de cette bande et à la base de l'élytre, une seconde tache blanche très-courte. Les pattes antérieures sont plus grandes que les autres, avec les jambes arquées et terminées par les épines et le faisceau de poils que nous avons observés dans les deux autres espèces. Les autres pattes sont plus courtes. Les tarses sont semblables à ceux des autres espèces; mais les antérieurs n'ont pas les grands cils qu'on voit au *Tylodes humeralis*. — Cet insecte vient de la Conception, au Chili.

MÉCOPUS A TROIS LIGNES, *Mecopus trilineatus*. GUÉR. — *Nigro-fuscus; thorace fulvescente trilineato; elytris albidis, brunneo strigulatis, lateribus fasciaque oblique fuscis; subtus niger, lateribus albido variegatis. Pedibus anticis elongatissimis. Thorace subtus antice bi-spinosus.* — L., sans la trompe, 10 mill., l. 4 m. — Guérin, Iconogr. du Règne animal, Ins., pl. VIII, fig. 39.

Cet insecte a une forme très-remarquable ; son rostre est noir, recourbé, presque de la longueur du corps, cylindrique à la base, aplati au bout, rugueux sur les côtés

et en dessous, presque lisse en dessus, et donnant insertion, près de son extrémité, aux antennes, qui sont assez courtes et noires. La tête est noire, globuleuse, entièrement occupée par les yeux, qui se touchent sur la ligne médiane et dans toute son étendue. Le corselet est un peu plus large que les élytres, arrondi sur les côtés, transversal, plus étroit en avant, d'un noir velouté, avec trois lignes longitudinales ferrugineuses en dessus, et plusieurs lignes blanches sur les côtés et en dessous. De chaque côté, au-dessous et en avant des pattes antérieures, on voit une épine mince, aiguë, dirigée en avant et atteignant environ au tiers de la longueur du rostre. Les élytres sont rétrécies en arrière, un peu aplaties en dessus, striées, d'un blanc varié de fauve, avec le bord extérieur et une bande oblique au-delà du milieu et n'allant pas jusqu'à la suture, d'un noir velouté. Le dessous est d'un beau noir de velours, avec les côtés rayés de blanc. Les pattes sont grandes, surtout les antérieures, qui sont presque deux fois plus longues que le corps, grêles, avec le premier article des tarses très-long. Les cuisses postérieures ont deux petites épines courtes, placées sous l'extrémité. — Cet individu vient de la Nouvelle-Irlande; nous en avons un autre qui a été trouvé à Rawack, et qui nous semble n'en être qu'une variété. Les trois lignes du dessus de son corselet sont blanches au lieu d'être ferrugineuses; la base de ses élytres, au lieu d'être blanche, comme dans l'individu décrit ci-dessus, est noire, avec les épaules et la suture seulement blanchâtres. Le dessous et les tarses sont entièrement semblables à l'individu précédent.

Nous avons sous les yeux la figure du Rhynchène Doryphore de MM. Quoy et Gaymard, publiée dans leur Voyage de *l'Uranie*, planche LXXXII, figures 9 et 10. Cette espèce est très-voisine de la nôtre; elle doit en différer, si la figure est exacte, en ce qu'elle a des bandes longitudinales, blanches, sur des élytres brunes.

Genre ARACHNOPE, *Arachnopus*. Guér.

Ce nouveau genre est très-voisin des *Cleogonus*, *Ocladius* et *Orobitis* de Schœnherr; mais il en diffère d'une manière notable par ses antennes, par les yeux, etc. Dans les trois genres auxquels nous le comparons, les antennes sont brusquement terminées par une massue ovale, renflée, tandis que, dans notre genre, l'antenne va en grossissant insensiblement. Notre insecte, ainsi que les *Ocladius* et les *Orobitis*, a les yeux séparés, placés en avant de la tête, et de chaque côté de la trompe, tandis que les yeux sont contigus dans les *Cleogonus;* mais il diffère des trois genres susmentionnés par l'insertion de ses antennes, qui se trouve vers l'extrémité du rostre, comme dans les *Cleogonus*. Voici du reste les caractères que nous assignons à ce nouveau genre :

Antennes courtes, assez épaisses, insérées vers le bout du rostre; le premier article aussi long que le funicule, un peu renflé à son extrémité; les second et troisième allongés, obconiques; les suivants courts, devenant insensiblement plus épais jusqu'au neuvième; les dixième et onzième diminuant et se terminant en points arrondis. Rostre long, cylindrique, courbé, ayant deux sillons obliques sur les côtés, l'un pour

recevoir le premier article des antennes, dirigé en dessous, l'autre partant des yeux et venant finir insensiblement vers l'insertion des antennes. Lèvre inférieure linéaire, mandibules saillantes, bidentées. Yeux de grandeur moyenne, peu saillants, placés à la base du rostre, et dirigés en avant. Corselet très-étroit en avant, très-élargi en arrière, arrondi sur les côtés, ayant en dessous un faible sillon impropre à recevoir entièrement le rostre dans le repos. Élytres coniques en arrière, assez bombées. Pattes très-grandes, avec les cuisses un peu renflées et armées d'une petite dent en dessous. Tarses courts, larges, aplatis, avec l'avant-dernier article en cœur et profondément bilobé.

Ce nouveau genre doit être placé entre les *Cleogonus* et les *Ocladius;* il se compose de deux espèces dont l'une est publiée dans le voyage de *l'Astrolabe* sous le nom d'*Archarias* à pieds longs, pl. VII, fig. 22.

ARACHNOPE A BANDE, *Arachnopus striga.* Guér. — *Ater, antice posticeque attenuato, fascia interrupta albâ ad basin elytrorum. Pedibus utrinque albo-ciliatis.* — L. 15 mill., l. 6 m.

Chryptorhyncus striga. Latr. Atlas, Ins. pl. VI, fig. 5.

Il est d'un noir peu luisant; sa forme est tout-à-fait rhomboïde, c'est-à-dire qu'il est étroit en avant et en arrière, et large au milieu. Sa trompe, avec la tête, forme presque le tiers de sa longueur; elle est courbée régulièrement depuis sa base, lisse, avec quelques granulations près des yeux. Le corselet forme un peu moins de l'autre tiers; il est un peu plus long que large, conique, tronqué aux deux extrémités; il est uniformément rugueux, terne, ou peu luisant. Les élytres sont de la largeur du corselet à leur naissance; elles s'élargissent un peu aux épaules, et se terminent de suite en un cône presque semblable à celui que forment le corselet et la tête sans le rostre; elles sont soudées, rugueuses, et leur base est marquée d'une bande blanche transverse, assez étroite, formée par des écailles très-courtes et serrées. Le dessous du corps est plat, lisse. Les pattes sont grandes, insérées à une distance notable les unes des autres, les postérieures étant attachées tout-à-fait sur les côtés du corps, sous le bord des élytres. Les cuisses sont grandes, rugueuses, un peu renflées vers l'extrémité, avec une petite dent en dessous, et une rangée de cils blanchâtres, et très-serrés de chaque côté. Les jambes sont un peu arquées, avec une carène tranchante sur leur côté externe, et un ongle crochu à leur extrémité; elles ont de chaque côté une bordure de longs cils pâles. Les tarses sont courts, larges et plats, comme à l'ordinaire. — Ce singulier insecte a été trouvé à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

Nous avons représenté, figure 5 A, l'extrémité de son rostre, vu en dessous, pour montrer les mandibules et sa lèvre inférieure.

PRIONE DE LIMA. *Prionus* (*Mallodon Serv.*) *Limæ.* Guérin. — *Castaneus, capite thoraceque rugosis; angulis posticis acutis, recurvis; lateribus serratis. Elytris basi rugosis; scutello cordato, longitudine impresso.* — L. 4 décim., l. 12 mill. — Atlas, Ins., pl. VII, fig. 1.

Il ressemble beaucoup au *Prionus faber* de notre pays; mais il est plus petit et moins large. Il est entièrement d'un brun marron, un peu plus foncé sur la tête et le corselet. Sa tête est assez petite, fortement rugueuse, avec une impression longitudinale et régulière au milieu. Les mandibules sont peu saillantes, bidentées au bout. Les palpes sont courts, inégaux, avec le dernier article tronqué obliquement. Les yeux sont grands, réniformes, plus rapprochés entre eux en dessous qu'en dessus. Les antennes de la seule femelle que nous possédions sont filiformes, à peine de la longueur de la moitié du corps. Le corselet est transversal, un peu plus large en arrière, presque deux fois aussi large que long, finement denticulé sur les bords latéraux, avec les angles postérieurs un peu prolongés et relevés en une petite pointe aplatie. Son bord antérieur est un peu échancré, garni de cils jaunes; le bord postérieur est sinueux, également bordé de cils de la même couleur; toute sa surface est assez plane, rugueuse, avec un sillon longitudinal et le milieu lisses. L'écusson est assez grand, finement rugueux, en forme de cœur, avec un sillon longitudinal au milieu; il est très-saillant et comme posé sur les élytres. La base des élytres est un peu plus large que le corselet; elles sont allongées, parallèles dans toute leur longueur, rebordées, arrondies en arrière, avec les épaules un peu saillantes et arrondies. Elles sont fortement rugueuses à leur base, mais ces rugosités deviennent plus fines vers la partie postérieure. On voit sur chaque élytre les traces de quatre côtes peu élevées et peu visibles; le dessous du thorax est garni de poils jaunâtres; l'abdomen en est tout-à-fait dépourvu; il est lisse, luisant, et se termine par un oviducte saillant, allongé, un peu élargi et tronqué au bout. Les pattes sont de longueur moyenne, comprimées, avec l'extrémité des jambes tronquée, un peu élargie et terminée par plusieurs petites épines peu saillantes. Les tarses sont peu dilatés, garnis de brosses jaunes en dessous. — Cet insecte a été pris à Lima.

DISTICHOCÈRE FERRUGINEUSE, *Distichocera ferruginea.* GUÉR.—*Corpus nigrum, subtus pilis argenteis nitidum. Capite macula frontali, thorace vittis duabus elytrisque dense piloso-ferrugineis.* — L. 22 mill., l. 6 m. ½.

Cette belle espèce appartient évidemment au genre que Kirby a établi, dans les Transactions de la Société linnéenne de Londres, sous le nom de *Distichocère.* Sa tête est un peu allongée, rétrécie en avant, armée de deux courtes mandibules, avec les palpes maxillaires filiformes, noirs. Les yeux sont bruns, grands, réniformes. Les antennes s'insèrent dans une échancrure antérieure de ceux-ci; elles sont noires, un peu plus longues que la moitié du corps, avec les quatre premiers articles obconiques, et les suivants un peu plus larges, fourchus au bout, avec le dernier ovoïde allongé. La tête est entièrement noire, avec une large tache ferrugineuse sur le front, qui atteint de chaque côté la base des antennes et se prolonge en avant jusqu'au labre; cette tache est formée par un duvet court et très-serré. Le corselet est un peu plus large que long, tronqué carrément aux deux extrémités, arrondi et un peu sinué sur les côtés. Il est noir, avec le dessous garni d'un duvet blanc luisant; il a de chaque côté, en dessus, une large bande longitudinale formée par un duvet rouge. L'écusson est assez grand, arrondi,

noir. Les élytres sont plus larges que le corselet à leur base, rétrécies en arrière, tronquées et arrondies au bout. Elles ont chacune quatre côtes peu élevées, obliques, avec le commencement d'une autre petite côte près de l'écusson ; elles sont entièrement couvertes par un duvet court et serré, d'un rouge ferrugineux. Le dessous du thorax et de l'abdomen est noir, couvert d'un duvet blanc argenté; le bord postérieur des segments de l'abdomen est d'un ferrugineux obscur; le dernier segment est entièrement à découvert en dessus. Les ailes sont à peine plus longues que les élytres, transparentes. Les pattes sont noires, luisantes, de grandeur ordinaire, avec l'extrémité des cuisses renflée. Les tarses antérieurs sont un peu dilatés; les autres sont filiformes, avec le premier article plus allongé. — Cet insecte vient de la Nouvelle-Hollande.

Genre TMÉSISTERNE, *Tmesisternus*. Latr.

Latreille a établi ce genre, dans la nouvelle édition du Règne animal, avec les insectes mêmes que nous allons décrire, et il y a rapporté, avec raison, les trois Callidium publiés par Fabricius sous les noms de *Variegatum*, *Lineatum* et *Sulcatum*, qui sont assez bien figurés dans Olivier. Nous pensons qu'il faut aussi rapporter à ce genre les insectes auxquels M. Boisduval a donné les noms d'Ichtyosome admirable et à huit points dans les 8e et 9e planches du voyage de *l'Astrolabe;* en sorte qu'avec les trois que nous allons décrire, nous aurons vu sept espèces de ce genre, toutes propres à l'Australasie. M. Boisduval en a décrit une dizaine d'espèces provenant des collections de Paris; il est probable qu'il en existe d'autres dans les collections du continent, et surtout dans celles des entomologistes de l'Angleterre, si riches en espèces australasiennes.

TMÉSISTERNE A TROIS BANDES, *Tmesisternus trivitatus*. Guér. — *Ater, flavo-tomentosus. Thorace elytrisque punctatis. Elytris fasciis tribus albis transversis, postica obsoleta.* — L. 18 mill., l. 5 m. ½. — Atlas, Ins., pl. VII, fig. 12.

Tmesisternus bizonulatus. Guér., Icon., Règne anim., Ins., pl. 45, fig. 7.

Il est rétréci en avant et en arrière. La tête est allongée, un peu rétrécie en arrière, noire, ponctuée, avec un sillon longitudinal au milieu; elle a en dessus plusieurs taches irrégulières formées par un duvet très-court, d'un jaune d'ocre. Le corselet est transversal, plus étroit, et tronqué carrément en avant, lobé en arrière; toute sa surface est ponctuée et garnie de taches irrégulières jaunes, comme celles de la tête. L'écusson est rond, lisse. Les élytres sont plus larges que le corselet, un peu rétrécies en arrière, tronquées obliquement et terminées par deux petites épines très-courtes; elles ont de gros points enfoncés qui vont en diminuant vers l'arrière, et toute leur surface est couverte du même duvet jaune qu'on observe sur le corselet et sur la tête. Elles ont de plus trois bandes transverses étroites, formées par un duvet blanchâtre; la première, un peu courbée, est placée au tiers antérieur; la seconde, beaucoup plus courbée en arrière et un peu sinueuse, se trouve au tiers postérieur; enfin, entre celle-ci et l'extrémité, on en observe une très-

petite, plus ou moins effacée selon les individus, plus sinueuse que la précédente. Le dessous du corps est varié du même duvet jaune, avec le milieu lisse, noir et luisant; le dernier segment de l'abdomen est tronqué au bout, avec une petite épine de chaque côté. Les pattes sont de grandeur moyenne, avec les cuisses très-renflées, brunes, couvertes d'un duvet jaune pâle. Les jambes ont un duvet plus doré, ainsi que les tarses, qui sont peu dilatés. — Cet insecte a été trouvé à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

TMÉSISTERNE MARBRÉ, *Tmesisternus marmoratus.* Guér. — *Æneo-fuscus, atomis maculisque fusco-griseis, sparsis; macula communi læve, elytrorum basi, fasciis duabus latis irregularibus posticis nigris, in ultima punctis quatuor fulvo-griseis.* — L. 15 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. VII, fig. 13.

Sa forme est semblable à celle du précédent; la tête est un peu rétrécie en arrière, noire, couverte d'un duvet jaune; il y a une petite ligne longitudinale noire au milieu, et une autre plus petite au-dessus des yeux de chaque côté. Les yeux sont grands, complétement divisés en deux par l'insertion des antennes; celles-ci sont de la longueur du corps, noirâtres, filiformes, avec quelques petits cils roides en dessous. Les palpes sont courts, filiformes, fauves. Le corselet est un peu plus large que long, tronqué, droit en avant, un peu sinueux en arrière, plus étroit en avant, arrondi sur les côtés. Il est couvert de duvet jaune, avec trois lignes longitudinales noires, placées l'une au milieu, et les deux autres sur les bords latéraux; on observe en dessus de gros points enfoncés, noirs. L'écusson est arrondi, velu. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, parallèles jusque vers leur extrémité, tronquées obliquement de dehors en dedans au bout, avec l'angle extérieur épineux; elles sont noires, couvertes de points enfoncés assez distants, avec une côte peu élevée, parallèle à la suture, et aboutissant presque à l'angle postérieur épineux. Toute leur surface est garnie de duvet serré, court et jaune, placé par petites taches très-rapprochées; les espaces laissés nus, et qui sont par conséquent noirs, forment d'abord une grande tache commune arrondie, luisante, très-lisse, et sans points, immédiatement après l'écusson. Les angles huméraux ont deux petites lignes courbes, qui ne dépassent pas la grande tache commune; il y a, tout-à-fait au bord de l'élytre, et presque en dessous, deux taches noires, l'une sous l'angle huméral, l'autre au tiers antérieur; on observe, un peu avant le tiers postérieur de l'élytre, une grande bande noire assez large, sinueuse, avec une dent dirigée en haut de chaque côté et sur le bord de chaque élytre; cette bande est courbée vers l'arrière; entre elle et l'extrémité on trouve sur chaque élytre deux taches d'un jaune un peu fauve, bien distinctes du jaune qui couvre l'insecte; celles qui touchent à la suture sont de forme un peu triangulaire; elles sont précédées en haut d'une tache noire assez grande; les taches jaunes fauves du bord des élytres sont placées un peu plus bas que les précédentes, arrondies, précédées aussi d'une petite tache noire; leur dessous est bordé d'une bande noire assez large. Le dessous du corps est varié d'un grand nombre de petites taches jaunes, le milieu seul est lisse, luisant et noir. Le dernier segment de l'abdomen est un peu jaune à l'extrémité; il a une petite tache jaune correspondante à celle des élytres de chaque

côté; son extrémité est largement tronquée, très-peu épineuse aux angles, et couverte de poils assez longs. Les pattes sont noirâtres, avec les cuisses très-renflées; les tarses sont d'un brun ferrugineux. — De Dory, Nouvelle-Guinée.

TMÉSISTERNE UNIPONCTUÉ, *Tmesisternus unipunctatus.* Guér. — *Flavo-griseus, macula communi elytrorum basi nitida, punctata fasciisque quatuor obliquis tenuibus nigris.* — L. 11 mill., l. 3 m. ½.

Cette petite espèce ressemble beaucoup à la précédente, et l'on pourrait la considérer comme n'en étant qu'une variété, si les bandes noires de ses élytres n'étaient pas toutes différentes, très-étroites, et si la couleur du duvet qui couvre tout son corps n'était pas d'un jaune différent et beaucoup plus pâle. Sa tête est entièrement couverte de duvet jaune, avec une petite ligne noire au milieu, et une autre devant les yeux. Les antennes sont un peu plus longues que le corps, filiformes, avec les premiers articles noirâtres, et les suivants d'un brun ferrugineux. Le corselet est transversal, plus étroit en avant, ponctué, couvert d'un duvet très-serré qui entre même dans les points enfoncés, avec trois lignes longitudinales noires et étroites. L'écusson est arrondi, jaune. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, presque parallèles, un peu arrondies sur les côtés, ponctuées, couvertes uniformément de duvet jaune serré, et qui ne forme pas des petites taches comme dans l'espèce précédente. Il y a derrière l'écusson une grande tache peu luisante, fortement ponctuée, arrondie, avec un petit angle de chaque côté et en arrière. Les angles huméraux ont quelques petites lignes noires; une première bande étroite descend obliquement de la tache commune au bord externe de chaque élytre; il y en a une autre très-courbe placée vers le tiers postérieur, étroite et très-peu sinueuse. Entre celle-ci et l'extrémité, il y en a deux autres plus étroites, très-sinueuses, avec des angles aigus; l'extrémité des élytres est tronquée carrément, avec une très-petite trace d'épine à l'angle externe. Le dessous est uniformément couvert de duvet jaune, à l'exception de la ligne médiane, qui est noire et luisante. Les pattes sont également couvertes de duvet de la même couleur, avec les cuisses très-renflées; les jambes et les tarses sont un peu ferrugineux, également couverts de duvet. — Ce petit Tmésisterne vient du Port-Praslin, près de la Nouvelle-Guinée.

TRAGOCÈRE A DEUX BANDES, *Tragocerus bifasciatus.* Guér. — *Thorace nigro, flavo-marginato; elytris truncatis bidentatis, castaneis, flavo bicinctis, apice nigris, lineis quatuor elevatis, villosis. Pedibus brunneis, tarsis nigris.* — L. 16 mill., l. 5 m. — Atlas, Ins., pl. VII, fig. 3.

Cette espèce est très-voisine de celle que Donovan a décrite et figurée sous le nom de *Prionus bidentatus*, et que nous avons représentée dans notre Iconogr. du Règne anim., Insectes, pl. 45, fig. 8; mais elle en diffère par sa taille, qui est bien plus petite, par sa couleur et par les deux bandes jaunes bien marquées de ses élytres. Voici la description donnée par Donovan : « *Thorace submarginato, inermi, niger, villosus; elytris castaneis,*

« *flavo nebulosis*, *apice bidentatis*, *lineis quatuor elevatis.* — Long. 1 pouce. » Cet auteur en a publié une autre espèce sous le nom de *Prionus fasciatus*, mais ses élytres sont arrondies au bout, et sa longueur est de 13 lignes.

La tête de notre Tragocère a deux bandes, est petite, noire, ponctuée, un peu velue, avec des poils gris. Les yeux sont jaunes, bordés de poils roides en arrière, fortement échancrés en haut pour recevoir les antennes; celles-ci sont un peu plus longues que le corps, noires, filiformes, à articles obconiques, assez fortes. Le corselet est en forme de trapèze, un peu plus large que long en arrière, plus étroit en avant, un peu sinueux sur les côtés, tronqué presque carrément à ses deux extrémités, d'un noir mat, finement chagriné. Il est bordé en arrière d'une bande formée par des poils d'un jaune doré, qui se continue sur les côtés jusque vis-à-vis l'insertion des antennes. Le bord extérieur et le dessous sont garnis de poils blanchâtres. L'écusson est triangulaire, lisse, noir. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet à leur base; elles sont presque parallèles, fort peu rétrécies à l'extrémité, tronquées carrément, avec une très-petite épine à chaque angle de la troncature. Elles ont chacune la suture un peu élevée, et quatre côtes dont la seconde et la troisième atteignent l'extrémité, tandis que la première, la plus rapprochée de la suture, ne fait que s'en approcher, et que la quatrième se confond avec la troisième avant le tiers postérieur de chaque élytre; le bord externe de celles-ci est profondément échancré vers la base; leur couleur est marron ferrugineux passant au noir, profond vers le milieu; on observe au tiers antérieur une bande transversale formée par des poils jaune-dorés, qui n'atteint pas la suture, et qui est suivie, un peu plus bas, de deux taches suturales peu marquées. Au tiers postérieur il y a une autre bande jaune, beaucoup plus large, sinuée sur les bords, un peu plus étroite vers la suture, mais la touchant. Toute cette partie postérieure des élytres est garnie de poils noirs assez longs. Le dessous de l'abdomen est d'un marron ferrugineux, avec des taches latérales alternativement noires et jaunes. Le dessous du thorax est noir, velu. Les pattes sont d'un brun marron, avec les tarses noirs. — Cette espèce a été trouvée au Port-Jakson.

LAMIE GRANULEUSE, *Lamia granulosa*. Guér. — *Oblonga*, *convexa*, *atra*, *griseo-tomentosa; capite subrugoso*, *thorace antice posticeque plicato*, *medio transverse tuberculato. Elytris apice subrotundatis*, *seriatim-tuberculatis; abdomine flavo-variegato*, *segmento ultimo impresso. Pedibus griseo-variegatis.* — L. 36 mill., l. 14 m. — Atlas, Ins., pl. VII, fig. 8.

Cette Lamie est voisine, quoique plus grande, de la *Lamia vermicularis* de Donovan; elle est allongée, cylindrique, noire, toute couverte d'un très-court duvet gris jaunâtre. Sa tête est finement rugueuse, avec un espace plan, carré, situé entre les yeux, la base des antennes et le labre. Les antennes sont filiformes, moins longues que le corps, noires. Le corselet est un peu plus large que long, plissé transversalement en avant et en arrière, rugueux au milieu, avec quelques gros tubercules transverses. L'écusson est arrondi, assez grand. Les élytres sont plus larges que le corselet, avec les angles huméraux saillants, arrondis. Elles s'élargissent très-peu vers leur tiers postérieur, se rétré-

cissent ensuite, et leur extrémité est un peu tronquée obliquement, avec les angles arrondis. Toute leur surface est couverte de tubercules luisants, arrondis, assez distants, rangés en séries, et beaucoup plus gros vers leur base. Le dessous du corps est varié de noir et de jaunâtre, ainsi que les pattes, qui sont fortes et assez courtes. Le dernier segment de l'abdomen présente en dessous une large fossette arrondie.—Ce bel insecte vient de la Nouvelle-Hollande.

LAMIE DE D'ORBIGNY, *Lamia Orbignyi.* Guér.—*Griseo-metallica, elytrorum apice obscuriore, vittis duabus parvis in humeris; macula media ovata, fascia obliqua dentata desinente, albo-griseis.* — L. 17 mill., l. 9 m.—Atlas, Ins., pl. VII, fig. 6.

Sa tête est noire, ponctuée, couverte d'un fin duvet jaunâtre, moins penchée que dans les autres Lamies, rétrécie en avant et en arrière, un peu concave, et ayant un sillon au milieu. Les yeux sont assez saillants, profondément échancrés par l'insertion des antennes; celles-ci ont plus de la longueur du corps; elles sont grises, filiformes, un peu ciliées en dessous, avec le premier article très-renflé et ovoïde. Le corselet est transversal, un peu aplati, brun, rugueux, garni de duvet jaunâtre très-fin, avec une petite ligne élevée, lisse au milieu. Il est plus étroit et un peu échancré en avant, élargi sur les côtés au milieu, avec une courte épine pointue de chaque côté à ce point; son bord postérieur est un peu sinueux, un peu plus large que le bord antérieur. L'écusson est transversal, arrondi en arrière, blanchâtre, avec un point noir au milieu. Les élytres sont plus larges que le corselet à leur base, rétrécies insensiblement en arrière, un peu aplaties, tronquées carrément à l'extrémité, avec l'angle externe saillant et presque épineux; elles sont d'un brun noirâtre, couvertes de points enfoncés assez gros et très-rapprochés, et garnies d'un duvet jaunâtre très-fin et très-serré; leur base est marquée, de chaque côté et aux angles huméraux, d'une tache blanche; on en voit une autre au milieu des élytres, arrondie, commune et coupée en deux par la suture; cette tache s'appuie en arrière sur une large bande blanche sinueuse et dentelée, derrière laquelle les élytres sont d'un brun plus foncé. Le dessous du corps est noirâtre, garni d'un très-fin duvet jaunâtre. Les pattes sont de la même couleur. Les cuisses antérieures sont très-renflées et très-fortes, armées en dedans et au milieu d'une crête élevée et finement dentelée. Les jambes sont un peu arquées; les jambes intermédiaires et postérieures sont droites, avec une petite saillie au côté externe. Les tarses sont assez dilatés. — Cette espèce vient du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande, nous l'avons dédiée à notre ami M. Alcide d'Orbigny, qui vient de faire un voyage de sept ans dans l'Amérique méridionale.

LAMIE RUGOSULE, *Lamia rugosula.* Guér. — *Atra, cylindrica, thorace rugosulo, tuberculis quatuor minutis. Elytris undique granulis elevatis seriatis.*—L. 15 mill., l. 5 m. —Atlas, Ins., pl. VII, fig. 9.

Cet insecte appartient, sans aucun doute, au groupe naturel de Lamies, auquel

Dalman a donné le nom de *Dorcadion;* M. Boisduval le place dans le genre *Parmena*, formé par Mégerle, genre établi sur des caractères de fort peu d'importance.

Son corps est entièrement d'un noir terne, cylindrique, oblong, un peu plus étroit aux deux extrémités; la tête est verticale, veloutée; les yeux sont réniformes, profondément et largement échancrés par la base des antennes; celles-ci sont presque de la longueur du corps, filiformes, avec le premier article plus épais. Le corselet est un peu plus large que long, finement rugueux, un peu velouté, rebordé en avant et en arrière, avec quatre tubercules peu saillants placés transversalement au milieu de sa longueur, les deux externes étant sur les côtés. Son milieu offre encore quelques légères élévations tuberculeuses, savoir : deux en arrière, deux en avant, et une très-petite au centre. L'écusson est très-petit, peu visible. Les élytres sont de la largeur du corselet à leur base, élargies au milieu, rétrécies et arrondies à l'extrémité; elles sont un peu veloutées, avec des séries longitudinales de petits tubercules pointus, dirigés en arrière, placés assez irrégulièrement près de la suture, formant ensuite des côtes parallèles qui se contournent à la base de l'élytre pour se diriger vers les angles huméraux, où ils vont former une petite crête. Le dessous du corps est un peu velouté, uni. Les pattes sont de grandeur moyenne, avec l'extrémité des jambes garnie d'un duvet jaunâtre, luisant. Les tarses sont peu dilatés, velus en dessous. — Cette espèce vient de la Nouvelle-Hollande.

GNOME GIRAFE, *Gnoma girafa.* Guér.—*Nigra, thorace transversim plicato, cœruleo-micante, scutello albo; elytris viridi-micantibus, scabriusculis, apice glabrioribus. Scutello albo. Metathorace subtus nigro, immaculato. Pedibus nigro-violaceis.*—L. 3 cent., l. 7 m.—Atlas, Ins., pl. VII, fig. 11.—*Cerambyx giraffa*, Donovan, Epitome et Schr., Trans. Lin. Soc., t. VI, pag. 198, tab. 21, fig. 8.

Cette grande espèce est bien évidemment celle que Donovan a figurée sous le nom de *Giraffa.* Sa tête est verticale, assez grande, avec un sillon longitudinal bien marqué sur le vertex. Les antennes sont très-rapprochées entre elles, insérées dans une large échancrure de la partie supérieure des yeux, plus de deux fois plus longues que tout le corps, filiformes, noires. La tête et le corselet réunis forment juste la longueur des élytres; le corselet est cylindrique, d'un noir à reflets bleus, rétréci au milieu, finement plissé dans toute sa longueur et sans tache; l'écusson est en forme de cœur, arrondi en arrière, entièrement couvert d'un fin duvet blanc argenté. Les élytres sont plus larges que le corselet à leur base, rétrécies ensuite insensiblement, arrondies au bout, d'un noir à beaux reflets verts, fortement granuleuses à leur base jusqu'au-delà de leur milieu, et finissant insensiblement par devenir lisses à l'extrémité. Le dessous du corps est sans taches, d'un noir un peu bleuâtre. Les pattes sont très-grandes, d'un noir bleu. Les antérieures sont beaucoup plus grandes que les autres, avec les jambes un peu arquées, armées vers l'extrémité et en dessous d'une petite épine. Les jambes intermédiaires et postérieures ont aussi un petit tubercule vers l'extrémité, mais il est placé sur le bord externe; les tarses des quatre pattes postérieures sont peu dilatés; les antérieurs, au contraire, le

sont beaucoup, et leurs bords sont garnis de longs cils noirs et assez roides. — Cette espèce a été trouvée à Amboine et à la Nouvelle-Guinée.

Nota. M. Westwod a fait connaître, dans l'édition anglaise du Règne animal, une grande espèce voisine de celle-ci, et à laquelle il donne le nom de *Gnoma suturalis;* elle paraît avoir trois lignes sur le corselet, la suture et la base des élytres jaunes. Elle vient de la Nouvelle-Galles du Sud, et elle a été décrite et figurée dans le t. XV du *The Animal Kingdom*, *Insecta*, vol. II, pag. 120, pl. 70, fig. 2.

GNOME SEMBLABLE, *Gnoma affinis.* Guér. — *Nigra, thorace transversim plicato, cæruleo-micante, basi striga abbreviata alba; elytris violaceo-micantibus, glabris, basi scabriusculis, albo sex-maculatis. Metathorace lateribus albo-bimaculato. Pedibus nigro-cyaneis.* — L. 14 à 24 mill., l. 4 à 6 m. — Atlas, Ins., pl. VII, fig. 10.

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente pour la forme ; cependant ses élytres sont un peu moins longues, et leurs épaules sont un peu moins saillantes et un peu plus larges. La tête et le corselet réunis sont notablement plus longs que les élytres ; les antennes sont au moins deux fois plus longues que le corps. Le corselet est de la même couleur et de même forme que celui de l'espèce précédente, seulement sa base est marquée d'une petite ligne longitudinale ayant au plus le cinquième de sa longueur, et formée par de très-petits poils blancs. L'écusson est, comme dans la *Gnoma giraja*, blanc, en forme de cœur et arrondi en arrière. Les élytres sont d'un noir violet très-brillant, granuleuses à leur base à peine jusqu'au tiers de leur longueur, lisses ensuite. Elles ont chacune une petite tache de duvet blanc à l'angle huméral, une autre tache blanche, plus grande, transverse, placée un peu au-delà du milieu, entre la suture et le bord externe, et une autre tache blanche un peu nébuleuse, oblique, allongée, placée à l'extrémité. Le dessous du corps est d'un noir un peu bleuâtre avec les côtés du métathorax, sous les angles huméraux des élytres, marqués de deux taches blanches inégales, allongées et arrondies. Les pattes et les tarses sont conformés comme dans l'espèce précédente. — Nous avons vu deux individus de cette espèce provenant de la Nouvelle-Guinée, mais de tailles bien différentes ; c'est la variété très-petite que nous avons figurée.

Nota. L'espèce qu'Olivier a décrite et figurée, sous le nom de *Longicollis*, est précisément celle qui a le corselet le plus court; elle a, comme notre *Affinis*, des taches blanches sur les élytres ; mais son corselet n'est pas même de moitié aussi long que les élytres ; il a une ligne blanche dans toute sa longueur, au milieu, et deux autres lignes un peu jaunâtres, parallèles et placées de chaque côté. Les côtés du métathorax et des segments de l'abdomen sont tachés de jaunâtre. Les pattes sont courtes, avec les antérieures très-peu plus grandes que les autres. Les individus que nous avons vus viennent de la Nouvelle-Guinée.

SAPERDE A POINTS ROUX; *Saperda rubro-punctata.* Guér.—*Nigro-ænea, capite vittis duabus, thorace quatuor, elytris basi duabus punctisque multis ochraceis.* — L. 22 mill., l. 7 m. — *Lamia rubro-punctata.*—Atlas, Ins., pl. VII, fig. 4.

Cette espèce est fort remarquable en ce qu'elle établit le passage entre les vraies Lamies et les Saperdes auxquelles Fabricius a donné le nom de *Gnoma;* comme ces dernières, notre espèce a le corselet inerme, strié transversalement; les antennes grandes, les pattes antérieures plus longues que les autres, et le corps rétréci en arrière, avec les épaules saillantes, mais elle en diffère parce que le corselet est beaucoup moins long et qu'il n'est pas rétréci au milieu.

Notre Saperde est entièrement d'un noir peu luisant; sa tête est verticale; les yeux sont grands en dessous, assez rapprochés, échancrés en haut pour donner attache aux antennes, insérées très-près l'une de l'autre sur le haut de la tête, laquelle est échancrée à cet endroit. Les yeux sont complétement entourés d'une large bande ferrugineuse, le labre est aussi ferrugineux, le vertex a un sillon enfoncé et deux lignes ferrugineuses qui naissent ensemble au milieu et derrière les antennes, et vont en divergeant en arrière; le bord postérieur de la tête est d'un noir velouté. Les antennes sont presque deux fois plus longues que le corps, filiformes, finement chagrinées, noirâtres. Le corselet est à peu près aussi long que large, rétréci à ses deux extrémités, arrondi sur les côtés, finement plissé transversalement, avec quatre bandes longitudinales ferrugineuses, dont les deux intermédiaires sont les plus rapprochées entre elles. L'écusson est transversal, ferrugineux, avec le centre noir. Les élytres sont beaucoup plus larges que le corselet à leur base, avec les épaules saillantes, arrondies sur les côtés, diminuant insensiblement jusqu'à l'extrémité, qui est armée d'une petite épine placée un peu en dehors de la suture. Leur surface est fortement ponctuée et couverte de taches rondes de diverses grandeurs, formées par un duvet ferrugineux très-serré. Le dessous du corps est également varié de ferrugineux, ainsi que les cuisses. Les pattes antérieures sont plus grandes, avec un petit tubercule sous l'extrémité des jambes; les intermédiaires et postérieures ont aussi un petit tubercule près du bout, mais il est placé en dessus. Ce caractère leur est commun avec les *Gnoma.* — Cette espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

SAPERDE A BORDS BLANCS, *Saperda albo-cincta.* Guér. — *Oblonga, atra. Thorace inermi, flavo-quadrivittato. Elytris margine exteriore albis, supra flavo-variegatis, lateribus albis. Abdomine albo-maculato, vittis ferrugineis. Pedibus brevibus, cinereo-tomentosis.*—L. 18 mill., l. 6 m.—*Lamia albo-cincta.*—Atlas, Ins., pl. VII, fig. 7.

Cette espèce pourrait bien être la même que la *Saperda collaris* de Donovan; la figure qu'en donne cet auteur se rapporte assez bien à notre individu, seulement ses élytres sont entièrement noires et bordées de blanc, tandis que la nôtre est en outre tachetée de jaune. Il pourrait se faire que l'échantillon décrit par Donovan fût usé et eût perdu les taches jaunes de ses élytres et les bandes transversales de son corselet; dans le doute, nous avons considéré notre espèce comme inédite. Elle est allongée, cylindrique, entiè-

rement noire, un peu luisante. Sa tête est très penchée, variée et rayée de jaune. Les antennes sont de la longueur du corps, filiformes, très-ciliées en dessous. Le corselet est un peu plus large que long, finement plissé en travers, presque droit sur les côtés, sans épines ni tubercules, avec le bord antérieur et trois bandes transverses également espacées, formées par un duvet très-court d'un jaune d'ocre. L'écusson est petit, arrondi. Les élytres sont plus larges que le corselet, avec les angles huméraux saillants, arrondis et lisses; elles sont parallèles, un peu rétrécies et tronquées au bout, ponctuées dans toute leur étendue, avec des tubercules assez gros à leur base. Leur bord extérieur présente une bande blanche très-étroite à la base, fortement échancrée sous l'épaule, ensuite large, et se terminant en pointe au milieu de la troncature. L'extrémité et la suture jusqu'au milieu sont finement bordées de blanc; toute la surface des élytres est marquée de petites taches sinueuses et comme vermiculées, d'un jaune d'ocre. Le dessous du thorax est varié de jaune et de noir; les côtés qui correspondent à la partie humérale des élytres où le blanc est très-étroit, offrent une large bande blanche qui se réunit au blanc des élytres; le dessous de l'abdomen est noir, varié de blanchâtre, avec quatre bandes transverses ferrugineuses. Les pattes sont courtes, garnies d'un duvet grisâtre. — Cette Lamie vient du Port-Jakson.

SAPERDE DE LEFEBVRE, *Saperda Lefebvrii.* Guér. — *Capite thoraceque albide sericeis. Antennis atris, fronte puncto, thorace macula magna cæruleo-nigris. Elytris punctatis, apice truncatis, castaneis, cyaneo-micantibus; fascia lata media nigra, sericea; pectore castaneo violaceo-micante. Abdomine ferrugineo. Pedibus nigris, basi fulvis.* — L. 14 ou 16 mill., l. 5 à 6 m. — Atlas, Ins., pl. VII, fig. 2.

Cette jolie espèce varie un peu pour la taille; elle est épaisse, assez courte, avec le dessus un peu aplati. Ses antennes sont filiformes, noires, un peu plus longues que le corps. La tête est soyeuse, d'un jaune doré dans l'un de nos individus, et d'un jaune blanchâtre dans l'autre, avec un point noir et rond au milieu du front. Les yeux sont grands, noirs, échancrés en haut pour l'insertion des antennes. Le corselet est un peu plus large que long, presque carré, très-peu arrondi sur les bords, jaune, soyeux en dessus, avec une grande tache noire veloutée qui touche au bord antérieur et atteint le tiers postérieur. Son dessous est d'un ferrugineux clair. L'écusson est transversal, arrondi en arrière, d'un noir de velours. Les élytres sont d'un marron ferrugineux, avec des reflets très-brillants et violets aux angles huméraux et à l'extrémité; leur milieu est traversé par une large bande noire et veloutée; leur surface est couverte de gros points enfoncés, avec une côte un peu saillante partant des angles huméraux, et se prolongeant sur les côtés jusqu'à une épine située à l'angle externe de leur troncature postérieure. Le dessous du mésothorax et du métathorax est d'un marron plus ou moins foncé suivant les individus; l'abdomen est d'un jaune ferrugineux, avec l'extrémité du dernier segment brune et velue. Les pattes sont noires, avec le dessous des cuisses ferrugineux. — Cette espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée; nous l'avons dédiée à notre ami M. Alexandre Lefebvre, l'un des entomologistes les plus distingués de la capitale, secrétaire et fondateur de la Société entomologique de France.

SAPERDE GRACIEUSE, *Saperda venusta.* Guér.—*Azurea, nigro-vittata; capite, antennis, thorace elytrisque fuscis, punctatis, vittis tribus, media communi thorace procedente, metallico-viridibus; femoribus fulvis.* — L. 10 mill., l. 3 m.—Atlas, Ins., pl. VII, fig. 5.

Cette charmante petite espèce est d'un noir velouté en dessus, et d'un beau bleu de ciel en dessous. Sa tête est noire, avec le front bleu et deux lignes divergentes de la même couleur sur le vertex. Le corselet est presque carré, un peu arrondi sur les côtés, ponctué, d'un noir velouté, avec trois lignes longitudinales d'un vert-bleu luisant. L'écusson est arrondi en arrière, vert. Les élytres sont plus larges que le corselet à leur naissance, d'un noir velouté, ponctuées, insensiblement rétrécies vers l'extrémité, tronquées et épineuses au bout, avec les côtés droits; leur suture est finement bordée de vert qui se prolonge en une tache assez large à leur extrémité; les bords latéraux ont chacun une bande étroite verte qui n'atteint pas l'extrémité postérieure; il y a près de l'écusson une petite ligne courbe, partant du milieu du bord antérieur de chaque élytre, un peu plus épaisse en arrière, et dirigée un peu vers la suture. En arrière de ces petites taches on observe un autre point vert placé presque au milieu de la longueur de chaque élytre. Le dessous est marqué sur les côtés du métathorax d'une petite ligne noire presque parallèle aux élytres; il y a quelques petites stries noires aux segments de l'abdomen. Les pattes sont minces, assez grandes, avec les cuisses fauves et les genoux noirs; les jambes sont brunes en dessous, et d'un beau bleu de ciel en dessus; les tarses sont également bleus.—Cette espèce a été trouvée au Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande, et à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

M. Boisduval en a décrit une autre, dans le voyage de *l'Astrolabe*, qui pourrait bien n'être qu'une variété de celle-ci; ses pattes sont entièrement noires; du reste elle ne diffère pas de la nôtre. C'est sa Saperde à ceinture verte, représentée planche IX, fig. 20.

CRIOCÈRE DE GORY, *Crioceris Goryi.* Guér. — *Ater, antennis atris, articulis basalibus rufis. Thorace lævigato, fulvo, medio coarctato. Elytris fulvis, striato-punctatis. Femoribus anticis, mesothorace in parte antica, fulvis.*—L. 11 mill., l. 5 m.

Ce Criocère ressemble beaucoup à celui que Fabricius a décrit sous le nom de *Lema impressa*, mais il en diffère cependant d'une manière notable par son corselet, ses cuisses antérieures et le devant de son mésothorax qui sont rouges, tandis que, dans le *Lama impressa*, toutes ces parties sont noires, et qu'il n'y a que les élytres de fauves. La tête de notre Criocère est large, rougeâtre, avec les yeux noirs; son front offre plusieurs petits plis un peu rugueux. Les antennes sont noires, avec les deux premiers articles fauves. Le corselet est fauve en dessus et en dessous, de la largeur de la tête, plus long que large, cylindrique, très-lisse, rétréci au milieu par deux fortes impressions latérales. L'écusson est petit, triangulaire. Les élytres sont fauves, beaucoup plus larges que le corselet, bombées, arrondies, très-lisses aux angles huméraux et à l'extrémité, rebordées, avec neuf stries formées par des points enfoncés assez rapprochés.

La partie antérieure du mésothorax, jusqu'à l'attache des pattes intermédiaires, est rouge; le reste est noir ainsi que l'abdomen; ces parties sont luisantes, finement ponctuées. Les pattes sont noires, à l'exception des cuisses des antérieures et des genoux des autres qui sont rouges. — D'Amboine. Nous l'avons dédié à notre ami M. Gory.

CRIOCÈRE UNIFASCIÉ, *Crioceris unifasciatus*. GUÉR. — *Fulvus, elytris striato-punctatis, basi apiceque nigro-cyaneis.* — L. 7 mill., l. 4 m.

Sa tête est à peine de la largeur du corselet, avec les antennes fauves, un peu brunâtres à l'extrémité, et les yeux un peu obscurs, très-saillants. Le corselet est très-peu plus large que long, très-bombé en avant, luisant, sans points, avec un sillon transversal assez profond, un peu arrondi et placé en arrière. L'écusson est petit, d'un rouge brun. Les élytres sont beaucoup plus larges que le corselet, très-luisantes, rebordées, avec neuf stries de points enfoncés, assez distants. Elles sont d'un noir bleuâtre, avec une large bande transverse, un peu plus étroite de chaque côté, placée au milieu, et formant environ le tiers de leur étendue. Le dessous du corps et les pattes sont fauves, un peu velus. — Cette jolie espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

HISPE DE FABRICIUS, *Hispa Fabricii*. GUÉR. — *Fulva, elytris nigro-cyaneis; thorace lateraliter quadrispinoso, spinis anterioribus quadrifidis, posterioribus simplicibus. Elytris valde spinosis.* — L. 5 mill., l. 2 m. — Iconogr. du Règne animal. Insectes, pl. 48, fig. 3 et 3 *a*.

Cette petite espèce ressemble beaucoup à l'*Hispa saltatrix* de Fabricius, et à celle que M. Boisduval nomme *Hispa vanikorensis*, dans le voyage de *l'Astrolabe*, mais elle en diffère d'une manière notable par la forme du corselet et des épines qui s'y insèrent. Dans les deux *Hispes* que nous citons, les quatre épines du corselet sont placées transversalement et en avant; les latérales sont trifides et les intermédiaires bifides, tandis que dans notre espèce les épines sont toutes latérales; il n'y en a point au milieu; les antérieures sont quadrifides, et celles qui viennent immédiatement derrière les premières, et qui sont placées sur le côté du corselet, sont simples.

Notre *Hispa Fabricii* est entièrement d'un rouge de sang. Les antennes manquent, mais le premier article qui reste est rouge. Le corselet est un peu plus large en avant, avec les angles antérieurs un peu saillants; il est assez inégal, avec une impression transverse en arrière; il y a de chaque côté deux épines placées sur les bords latéraux; les antérieures sont composées de quatre pointes ou épines un peu courbes, divergentes, dont un des rameaux se dirige vers la tête. Les suivantes sont beaucoup plus petites, simples. L'écusson est petit, arrondi, rouge. Les élytres sont deux fois plus larges que le corselet, d'un noir un peu bleuâtre, fortement ponctuées, à épaules saillantes et armées d'un grand nombre d'épines longues, aiguës, assez grêles, insérées sur toute leur surface. — Cette jolie espèce a été trouvée à la Nouvelle-Guinée.

HISPE A MOITIÉ ROUGE, *Hispa bipartita.* Guér. — *Sanguinea, antennis atris. Thorace transversaliter quadrispinoso, spinis rufis, lateralibus quadrifidis, intermediis bifidis. Elytris valde spinosis, anticè sanguineis, posticè atris.*—L. 5 mill. ½, l. 3 m.

Cette jolie espèce est moins étroite que les deux précédentes; les antennes sont presque de la longueur du corps, noires, un peu pubescentes. La tête est rouge, avec les yeux noirs. Le corselet est rouge, un peu plus large que long, un peu plus étroit et arrondi en avant, avec deux côtes transverses et un peu élevées au milieu. Il est armé de quatre épines placées transversalement en avant, deux latérales, quadrifides; les deux intermédiaires placées un peu en avant et bifides. L'écusson est arrondi, rouge. Les élytres sont noires, avec la base rouge jusqu'au tiers de leur longueur environ; elles sont couvertes de longues épines aiguës, rouges dans la partie qui est de cette couleur, et noires sur le reste de leur surface. Le dessous du corps est tout rouge. Les pattes sont de la même couleur, mais un peu plus pâles.—Cette espèce vient de Java.

HISPE A COL ROUGE, *Hispa fulvicollis.* Guér.—*Sanguinea, antennis atris. Thorace mutico, rugoso. Elytris rugoso-punctatis, sex-spinosis, spinis posticis lateralibus, magnis.* —L. 8 mill., l. 4 m.

Cette Hispe est de forme étroite en avant, beaucoup plus large en arrière. Sa tête est rouge, avec les yeux et les antennes noirs; le corselet est rouge, rugueux, sans épines, avec une petite fossette peu marquée en dessus. Les élytres sont noires, plus larges que le corselet à leur naissance, beaucoup plus larges en arrière, rugueuses et ponctuées, avec une forte épine au bord latéral postérieur, trois épines placées longitudinalement sur le milieu de chaque élytre, et quelques petits tubercules peu marqués en arrière. Les épaules sont assez saillantes. Le dessous du corps est rouge; les pattes sont de la même couleur. — De Java.

HISPE GENTILLE, *Hispa pulchella.* Guér. — *Sanguinea; antennis apice fuscis. Elytris luteis, valde striato-punctatis, circuitu maculisque quadratis duobus communibus sanguineis.*—L. 10 mill., l. 4 m. ½.

Sa tête est petite, ponctuée, un peu avancée en angle aigu sur le front. Les yeux et les quatre derniers articles des antennes sont bruns. Le corselet est aussi long que large, un peu rétréci en avant, de forme carrée, très-ponctué, avec une petite ligne longitudinale lisse, d'un vert métallique, placée au milieu et n'atteignant pas les bords antérieur et postérieur, et une petite ligne sinueuse de la même couleur, placée sur les bords latéraux. L'écusson est petit, arrondi en arrière, d'un rouge brun foncé. Les élytres sont beaucoup plus larges que le corselet, saillantes et arrondies aux épaules, un peu plus larges en arrière, arrondies au bout, avec dix lignes de gros points enfoncés, et une côte assez saillante presque au milieu, et un peu plus près de la suture que du bord

externe. Elles sont d'un jaune pâle, avec le bord externe, la suture, les épaules et l'extrémité d'un rouge carmin vif. On voit sur la suture deux grandes taches carrées, communes, également rouges. Le dessous du corps et les pattes sont d'un rouge carmin vif. — Elle vient de l'île Sainte-Catherine, au Brésil.

Genre OXYCÉPHALE, *Oxycephala*. Guér.

Le sous-genre que nous établissons sous ce nom avait été indiqué par Latreille, dans la nouvelle édition du Règne animal, de la manière suivante (tom. V, pag. 143) : « Quelques autres Hispes (*Monoceros*, Oliv.; *Porrecta*, Schœn.; *Rostratus*, Kirby, etc.), remarquables par une saillie en forme de corne au-dessus de leur tête, forment peut-être un autre sous-genre. » Nous avons pensé que la présence d'une corne sur la tête était un caractère tout aussi peu important que celui qu'on a assigné au genre Chalèpe; mais nous avons dû suivre l'exemple de notre maître, qui a cru devoir adopter ce genre, et comme il n'y avait pas de raison pour ne pas se servir d'une épine à la tête plutôt que d'une épine aux jambes antérieures, pour établir un genre, nous avons pensé que le nôtre était tout aussi admissible.

M. Grey, dans l'édition anglaise du Règne animal, a agi comme nous en formant le genre *Chelobasis;* ici ce n'est plus au front ou à la patte que se trouve l'épine, c'est au premier article des antennes du mâle. Ce genre est publié dans le tom. XV du *The Animal Kingdom*, Insectes, vol. II, pag. 143, pl. 67, fig. 4, et pl. 101, fig. 4 pour ses détails caractéristiques.

OXYCÉPHALE CORNUE, *Oxycephala cornigera*. Guér. — *Rufa, elytris depressis, valde striato-punctatis, costatis, dimidia postica nigra, vittaque nigra lata, communi, ad scutellum procedente; antennis nigris, articulis duobus primis fulvis.* —L. 11 mill. l. 4 m.

Oxycephala cornigera, Iconogr. du Règne anim., Insectes, pl. 48, fig. 2.

Sa tête est jaune, sillonnée en dessus, avancée au milieu en une petite corne droite, dirigée en avant, tronquée au bout, creusée par le sillon frontal qui se prolonge jusqu'à son extrémité. Les yeux sont noirs. Les antennes sont longues comme la tête et le corselet, à articles serrés, un peu moins épaisses au bout, noires, avec les deux premiers articles et l'extrémité du dernier jaunes. Le corselet est de forme carrée, tronqué obliquement aux angles antérieurs, aplati, ponctué. L'écusson est très-petit, triangulaire. Les élytres sont aplaties, allongées, un peu plus larges en arrière, arrondies au bout. Elles ont chacune quatre côtes assez saillantes, entre lesquelles on observe deux rangs de gros points enfoncés. Elles sont d'un jaune d'ocre, avec une large bande postérieure noire, qui ne laisse qu'un très-petit espace de leur extrémité jaune et qui se termine au milieu et se prolonge à la suture jusque près de l'écusson. Le dessous est très-aplati, lisse, jaune. Les pattes sont jaunes, avec les tarses larges. — Cette curieuse espèce vient du Port-Praslin.

CRYPTOCÉPHALE SPÉCIEUX, *Cryptocephalus speciosus.* Guér.—*Luteus, vertice nigro; thorace fascia transversa nigra; coleoptris punctatis, fascia triangulari communi maculisque duabus apicalibus cyaneis; pygidio, abdomine, metathoraceque fuscis; tarsis antennisque nigris.* — L. 6 mill., l. 3 ½ m.

Cryptocephalus speciosus, Guér., Iconogr., du Règne anim., Insectes, pl. 48, fig. 7 (l'antenne).

Il est court et bombé comme toutes les espèces du même genre; sa tête est ponctuée, d'un noir luisant, avec le front et la bouche jaunes. Les antennes sont de la longueur de la moitié du corps, noires, aplaties, un peu plus épaisses vers l'extrémité, avec les trois premiers articles tachés de jaune. Le corselet est transversal, très-lisse et luisant, un peu ponctué en avant, d'un jaune un peu fauve, avec une bande transverse noire, un peu sinueuse, placée au milieu, et n'atteignant pas les bords latéraux. L'écusson est noir, assez grand, triangulaire, très-lisse, un peu relevé en arrière; les élytres sont à peine plus larges que le corselet, un peu relevées vers l'écusson, sinueuses au bord, ponctuées, d'un jaune moins roux que le corselet; elles ont, à leur base, une bande d'un noir bleu qui commence par un point huméral, et se dilate ensuite en angle à la suture; l'extrémité postérieure de l'angle formé à la suture atteint presque le milieu de la longueur des élytres. Elles ont, en outre, chacune une grande tache triangulaire de la même couleur placée sur les côtés et vers l'extrémité. Le dessous du corps est d'un noir bleu terne, avec le dessous du prothorax, une tache en arrière du métathorax et l'anus d'un jaune pâle. Les pattes sont jaunes, avec l'extrémité des jambes et les tarses noirs. — Ce joli Cryptocéphale vient du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

CRYPTOCÉPHALE RUDE, *Cryptocephalus salebrosus.* Guér.—*Rugosus, infumatus, flavo-livido-sericeus, antennis longissimis, basi rufis. Segmento abdominis ultimo valde impresso.* —L. 7 mill., l. 4 m.

Ce Cryptocéphale ressemble beaucoup à celui que M. Westvood a nommé *Rugicollis*, dans le *Animal Kingdom*, tom. XV, Insectes, vol. II, pag. 146, pl. 67, fig. 5, et pl. 101, fig. 5 pour les détails; mais il en diffère par l'absence de la grande tache noire signalée sur le milieu du corselet de celui-ci. Voici au reste la courte description qu'on trouve de cet insecte dans le Règne animal anglais cité plus haut. « Brun, rugueux, avec un point noir sur le thorax. Les antennes des mâles ont deux fois la longueur du corps, tandis que celles de l'autre sexe sont très-courtes — De la Nouvelle-Hollande. »

Notre Cryptocéphale rude est entièrement d'un brun foncé presque noir, avec un reflet jaune chatoyant, produit par des poils courts et jaunâtres qui couvrent tout le corps. — Du Port-Jakson.

CRYPTOCÉPHALE DE JAKSON, *Cryptocephalus Jaksonii.* Guér. — *Cyaneus, desuper lævis; infra punctato-rugosus; elytris punctatis.* — L. 4 mill., l. 3 m.

Ce petit Cryptocéphale est entièrement d'un bleu foncé très-luisant. Sa tête est entièrement enfoncée dans le corselet, avec le front plat, un peu plissé, et les yeux bruns. Ses antennes sont un peu plus longues que le corselet, un peu plus épaisses au bout. Le corselet est arrondi en avant, très-bombé, un peu sinueux en arrière, avec un petit pli de chaque côté et vers le bord postérieur. L'écusson est petit, arrondi, relevé en arrière. Les élytres sont à peu près deux fois plus longues que le corselet, un peu plus larges à leur base, relevées près de l'écusson, arrondies en arrière, avec les angles huméraux un peu saillants et lisses; elles ont des stries longitudinales formées par de gros points enfoncés. Le dernier segment de l'abdomen a sa partie supérieure grande, triangulaire et ponctuée, son dessous offre au milieu une fossette profonde. Le dessous du corps est ponctué, garni de quelques poils courts blanchâtres. Les pattes sont courtes et de forme ordinaire. — Du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande. Nous l'avons consacré à la mémoire du général anglais qui a donné son nom à ce pays.

PODONTIE SPLENDIDE, *Podontia splendens.* GUÉR. — *Oblonga, viridi-aurea micans; thorace quadrato, lateraliter impresso; elytris striatim punctatis, punctis quibusdam latioribus sparsis; media postica cyaneis apiceque castaneis; subtus viridi-aurea, abdomine apice testaceo.* — L. 16 mill., l. 7 m. — *Phyllocharis splendens*, Iconographie du Règne anim., Insectes, pl. 49, fig. 4.

Ce bel insecte s'éloigne un peu par sa forme des espèces de *Podontia* déja connues, ce qui a donné lieu à l'établissement d'un genre nouveau, sous le nom de *Promæchus.* Nous n'avons pas trouvé de caractères assez tranchés dans cet insecte, pour le séparer des Podonties, quoique sa forme soit plus allongée, que ses antennes soient plus longues et plus filiformes. Sa tête est lisse, luisante, plus étroite que le corselet, d'un vert-bleu, avec le chaperon, le labre et les autres parties de la bouche rougeâtres; le front est largement excavé entre les yeux. Les antennes sont insérées en avant des yeux, distantes à leur insertion; elles sont plus longues que la moitié du corps, filiformes, à articles presque égaux, d'un beau bleu luisant, avec les deux premiers articles et la base du troisième d'un rouge brun. Le corselet est transversal, en carré long, avec les quatre côtés presque droits et parallèles. Il est d'un beau vert luisant à reflets dorés. Ses bords latéraux offrent des impressions profondes formées de gros points irréguliers. L'écusson est assez petit, arrondi, d'un vert luisant et lisse. Les élytres sont presque deux fois plus longues que larges, d'un beau vert brillant à reflets dorés et de cuivre rouge, jusqu'au milieu de leur longueur, passant ensuite insensiblement au plus beau bleu, et se terminant par une couleur rougeâtre. Elles ont chacune neuf stries formées par de petits points enfoncés, et offrent, à leur base et sur les côtés, des impressions plus ou moins larges et profondes. Le dessous est lisse, d'un beau vert luisant, avec les trois derniers segments de l'abdomen d'un brun ferrugineux. Les pattes sont assez grandes, robustes, d'un beau vert brillant. Les tarses sont garnis d'un duvet jaunâtre en dessous. — Cet insecte brillant a été trouvé à la Nouvelle-Guinée sur des plantes des lieux bas et humides.

PODONTIE TRICOLORE, *Podontia tricolor.* Chevrolat.—*Elongatissima, cæruleo-virescens. Capite, thorace infra, femoribus anticis basi, trochanteribusque rufis. Thorace subquadrato, lævi, foveato et punctato lateribus. Elytris longis, semi striatis, cæruleis, cum tertia parte apicali flava, depressione basali, sulco transversali infra humerum striisque plurimis profundis. Tribus ultimis segmentibus abdominis flavis.*—L. 20 mill., l. 9 m.

Cette belle espèce, tout à fait voisine de la précédente, a la tête lisse, déprimée en avant, impressionnée en demi-cercle d'une antenne à l'autre. Le labre est en carré rétréci en avant. Les antennes sont bleues avec le premier article entièrement rouge; le second rouge seulement aux extrémités, et le troisième tout rouge. Les yeux sont oblongs, noirs. Le corselet est en carré transverse, un peu marginé et relevé sur les bords, échancré en avant, avec les angles aigus et rougeâtres; il est sinueux et avancé sur l'écusson, lisse, marqué près des côtés d'enfoncements dans lesquels on voit de gros points profonds, d'un bleu brillant. Un point rouge est placé au-dessus de l'écusson, lequel est arrondi en arrière. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, cinq fois plus longues, parallèles, arrondies toutes deux sur la suture, convexes sur le dos, ayant chacune dix stries ponctuées, faibles près de la suture, très-profondes sur les côtés. On voit un enfoncement à la base; un sillon transverse, et quelques enfoncements sur les stries. Le tiers apical est finement ponctué, jaune ainsi que les épipleures. La moitié du troisième et les deux derniers segments de l'abdomen sont de cette couleur. Le dessous du corps, les cuisses et les jambes sont d'un vert bleuâtre brillant; la partie postérieure et interne des genoux est rouge, l'extrémité des jambes est creusée extérieurement, couverte ainsi que le dessous des tarses de poils jaunâtres. — Cette espèce a été prise à Amboine. Elle fait partie de la riche collection de M. Chevrolat, qui a bien voulu nous donner la description que nous insérons ici. (Genre *Promechus*, Dej. Catal.)

PHYLLOCHARIS A DEUX BANDES, *Phyllocharis bicincta.* Guér. — *Nigro-cærulea; capite, scutello, elytris, vittis duabus, secunda postica parva, anoque fulvis.*—L. 11 mill., l. 5 m.—Iconogr. du Règne animal, Ins., pl. XLIX, f. 3.

Les antennes sont noires avec les premiers articles seulement d'un bleu luisant. La tête est petite, d'un rouge de sang, luisante, avec une forte impression au milieu. Les palpes sont rouges. Le corselet est près de deux fois plus large que long, un peu sinueux et rebordé sur les côtés, largement échancré en avant, avec les angles postérieurs aigus; il est assez bombé, lisse et très-luisant, du même rouge que la tête. L'écusson est petit, arrondi, d'un noir bleu. Les élytres sont allongées, convexes, à épaules assez saillantes, très-lisses et luisantes, avec des stries formées par des séries de petits points enfoncés. Elles sont d'un beau bleu foncé avec une large bande rouge au milieu, et une autre plus étroite placée à leur extrémité et les terminant. Le dessous du corps et les pattes sont d'un noir bleu luisant; les deux derniers segments de l'abdomen sont d'un rouge sanguin.—Cette nouvelle espèce vient d'Amboine.

CHRYSOMÈLE DE PERCHERON, *Chrysomela Percheronii.* Guér.—*Nigro-cyanea, elytris vittis quatuor luteis, secunda interrupta, ad marginem recurva, tertia ad quartam in extremum juncta.*—L. 6 mill. ½, l. 5 m.

Elle est entièrement d'un bleu de Prusse foncé, de forme un peu oblongue. La tête et le corselet sont luisants, ponctués. Les antennes ont le premier article d'un noir bleuâtre et les deux suivants jaunâtres; les autres nous sont inconnus, notre individu les ayant perdus. L'écusson et les élytres sont d'un noir bleu très-luisant; on y voit des stries formées par des points enfoncés et très-rapprochés entre eux. Elles ont chacune quatre lignes longitudinales jaunes réunies à la base de l'élytre. La première, celle qui est placée à très-peu de distance de la suture, atteint l'extrémité de l'élytre et s'anastomose avec la quatrième, qui longe le bord extérieur; la seconde vient se réunir à la première près de l'extrémité, et la troisième, qui ne communique pas aux autres en avant, se courbe brusquement, un peu au delà du milieu de l'élytre, en arrière, et va s'anastomoser avec la quatrième.—Cette jolie espèce se trouve à Lima, au Pérou: nous l'avons dédiée à notre ami M. A. Percheron, qui s'est fait connaître par des travaux estimés.

ADORIE SUBHÉMISPHÉRIQUE, *Adorium subhemisphæricum.* Guér. — *Ovatum, luteum; elytris convexis, incumbentibus; capite minuto impresso; oculis nigris. Metathorace abdomineque subtus maculis nigris.*—L. 13 mill., l. 9 m.

Cette espèce a plutôt l'aspect d'une grosse Coccinelle un peu allongée que d'une Galeruque. Ses élytres sont très-convexes, débordant de beaucoup l'abdomen. La tête est petite, d'un jaune pâle avec une impression longitudinale au milieu. Les yeux sont noirs. Les antennes sont jaunes ainsi que les palpes, qui sont un peu brunâtres au bout. Le corselet est beaucoup plus étroit que les élytres, jaune pâle luisant. L'écusson est petit, triangulaire. Les élytres sont lisses, beaucoup plus larges, arrondies en avant, transparentes sur les côtes, qui débordent l'abdomen, d'un jaune plus foncé dans la partie qui ne déborde pas. Les pattes sont d'un jaune pâle avec l'extrémité des jambes et les tarses plus foncés. Le dessous du corps est jaune; mais on voit de chaque côté du métathorax, entre les deuxième et troisième pattes, une grande tache luisante d'un noir vif, et de chaque côté des segments de l'abdomen un point également noir. —Cet insecte vient de Java.

ADORIE BASALE, *Adorium basale.* Guér.—*Sanguineum, ore, thorace sternoque luteis; vertice, scutello, elytris basi late nigris: pedibus fuscis.*—L. 12 mill., l. 7 m.—Iconogr. du Règne anim. Ins., pl. XLIX *bis*, f. 1.

Cette belle espèce est oblongue, un peu convexe; sa tête est rouge avec le vertex noir et les yeux bruns. Les antennes sont longues, noires avec une partie des trois premiers articles rougeâtre. Le corselet est d'un rouge brique, lisse, luisant et trans-

versal, arrondi sur les côtés, et un peu plus large en arrière. L'écusson est petit, triangulaire, noir et luisant; les élytres sont finement et irrégulièrement ponctuées d'un beau rouge foncé, avec une large bande d'un noir luisant à leur base. Les pattes sont noires avec les trochanters et la base des cuisses fauves. Le dessous du corps est rouge avec une large tache noire au milieu du métathorax, entre les deuxième et troisième pattes. —Cet insecte vient de Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

ADORIE POSTICALE, *Adorium posticale.* Guér. — *Sanguineum, antennis, elytris oblique ad extremum abdomineque nigris : tibiis tarsisque fuscis.* — L. 9 mill., l. 5 m.

La tête est rouge avec l'extrémité des mandibules et du labre noire. On voit une tache brune sur le vertex, entre l'insertion des antennes et un petit sillon longitudinal au milieu. Les antennes ont à peu près les deux tiers de la longueur du corps, elles sont noires, velues, avec les trois premiers articles rougeâtres à la base; nous avons vu une variété de cette espèce, publiée dans le Voyage de l'*Astrolabe*, qui avait les antennes entièrement fauves. Le corselet est transversal, arrondi en arrière et sur les côtés avec les angles antérieurs un peu saillants; sa surface est lisse et luisante, et il est entièrement rouge. L'écusson est triangulaire et rouge. Les élytres sont rouges, luisantes, entièrement couvertes de petits points enfoncés irrégulièrement semés. Leur extrémité offre une grande tache noire qui en occupe plus du tiers postérieur, est coupée obliquement du bord externe à la suture, ce qui donne à l'ensemble du noir une forme échancrée dont l'angle aigu est en arrière; ces taches n'atteignent pas le bord des élytres, en sorte que tout le bord occupé par les taches noires est cependant rouge. Le dessous du corps est rouge avec l'abdomen noir; les pattes sont également rouges avec l'extrémité des jambes et les tarses bruns.—De Dory.

ADORIE D'OLIVIER, *Adorium Olivierii.* Guér.—*Ovatum, convexum, luteum : thorace pallidiore ; oculis nigris, antennis in extremum tarsisque fuscis.* — L. 8 mill., l. 5 $\frac{1}{2}$ m.

Cette espèce est un peu plus large que les précédentes; sa tête est d'un jaune pâle avec les yeux noirs et une forte impression au milieu du vertex. Les antennes sont presque de la longueur du corps, brunes avec les trois premiers articles jaunes. Le corselet est transversal, d'un jaune pâle, coupé droit en avant, arrondi sur les côtés et en arrière, lisse et luisant avec deux petites taches transverses, d'une couleur un peu plus foncée au milieu. L'écusson est de la couleur du corselet, triangulaire. Les élytres sont beaucoup plus larges, d'une couleur jaune plus foncée que celle de la tête et du corselet, fortement rebordées sur les côtés, couvertes de petits points enfoncés, très-rapprochés et irrégulièrement placés : elles ont chacune une bosse humérale arrondie, luisante et assez saillante. Le dessous du corps et les pattes sont de la couleur du corselet; l'extrémité des jambes et les tarses sont brunâtres.—Cette espece a été trouvée à Amboine, à Bourou et dans l'île de Vanikoro, suivant les naturalistes de l'*Astrolabe.*

A la suite de ces descriptions d'Adories du Voyage de *la Coquille*, nous allons faire connaître succinctement deux belles espèces entièrement nouvelles, et qui ont été trouvées à la Cochinchine par MM. Diard et Duvaucel.

Adorium Diardi. Guérin.—L. 13 mill., l. 7 m.

Corps un peu convexe; antennes des deux tiers de la longueur du corps, jaunes. Tête noire avec le bord antérieur jaune. Corselet lisse, noir; presque aussi long que large, de forme un peu carrée. Écusson petit, transversal, jaune. Élytres plus larges que le corselet, d'un rouge acajou avec l'extrémité noire, mais dont le noir est fondu et ne tranche pas brusquement avec le fond; elles ont chacune des stries de points enfoncés très-serrés. Pattes noires avec les tarses bruns. Dessous noir avec le milieu du métathorax et du mésothorax rouge.

Adorium Duvaucelii. Guér. — L. 12 mill. l. 7 m.

Jaune. Antennes ayant les deux tiers de la longueur du corps; corselet transversal, lisse. Écusson jaune. Élytres finement ponctuées, jaunes, ayant chacune à la base une large tache bleue, arrondie en arrière, occupant plus de la moitié de leur longueur, touchant à la suture, et n'allant pas jusqu'au bord extérieur. Dessous et pattes jaunes.

GALLERUQUE PARTAGÉE, *Galleruca dimidiata.* Guér. — *Rufa, thorace complanato, transverso, linea transversali impresso. Elytris atris postice rufis; femoribus rufis; tibiis tarsisque brunneis.* — L. 8 mill., l. 4 ½ m. — Iconogr. du Règne anim., Ins., pl. XLIX *bis*, fig. 3.

Cette belle espèce, qu'il ne faut pas confondre avec la *Galleruca dimidiata* de Fab. (Ent. suppl., p. 99, n° 93, 4) qui est une Altise, est entièrement d'un rouge de vermillon, avec les élytres noires depuis la base jusqu'au milieu, dans quelques individus, et jusqu'au tiers postérieur dans d'autres. La séparation du noir au rouge a lieu par une ligne transverse presque droite. La tête est de la largeur du corselet, avec les yeux gros, noirs. On voit entre eux deux petites impressions transverses coupées par une ligne longitudinale qui part du vertex, et va se terminer entre la base des antennes. Le corselet est plus de deux fois plus large que long, arrondi sur les côtés, assez déprimé avec une impression transverse large et profonde occupant toute son étendue au milieu. L'écusson est rouge; les élytres sont un peu dilatées en arrière, rebordées, lisses avec les angles huméraux très-marqués. Le dessous est d'un rouge un peu plus pâle. Les antennes sont entièrement d'un rouge pâle, les cuisses sont rouges; les jambes et les tarses sont bruns.—Cette Galleruque vient de Java.

GALLERUQUE DE BUQUET, *Galleruca Buquetii.* Guér.—*Capite thoraceque rufis, antennis flavis. Thorace subquadrato, transverse impresso. Elytris atris, postice macula magna rufa; corpore subtus atro; pedibus anticis brunneis, cæteris atris.* — L. 7 m., l. 4 m.

Cette espece est d'une forme un peu plus raccourcie que la *Dimidiata;* sa tête est à peu près de la largeur du corselet, avec les yeux noirs et quelques légères impressions entre les yeux et devant les antennes. Celles-ci sont filiformes, à peine deux fois longues comme la tête et le corselet, d'un jaune pâle. Le corselet est rouge en dessus et en dessous, presque aussi long que large, un peu sinueux sur les côtés, un peu plus étroit en arrière, lisse, avec un profond sillon transverse au milieu. L'écusson est petit, d'un rouge brun. Les élytres sont plus larges que le corselet à leur base, élargies en arrière, rebordées, lisses dans quelques individus, les mâles, peut-être. On voit une espèce d'élévation derrière l'écusson, et deux tubercules à chacune, près de la suture, entre l'écusson et le bord postérieur de cette espèce de bosse qui se termine au tiers de la longueur de l'élytre, près de l'endroit où finit le noir. Les élytres sont d'un noir luisant, avec tout le bord également noir; elles ont chacune une grande tache rouge qui occupe toute leur partie postérieure, à l'exception des bords, et se termine en arc un peu au delà du milieu, en occupant plus de la moitié de leur étendue. Le dessous du corps est entièrement noir luisant; les pattes antérieures sont d'un rouge brun, les autres sont entièrement noires.—Cette espèce vient de Java.

GALLERUQUE TERMINÉE DE ROUGE, *Galleruca terminata.* GUÉR. — *Sanguinea elytris atris apice rufis. Antennæ rufæ; thorace subgloboso, lævigato; femoribus rufis; tibiis tarsisque brunneis.*—L. 6 mill., l. 3 ½ m.

Cette Galleruque ressemble beaucoup à celle que Fabricius et Olivier ont nommée *Hæmorrhoidalis*, mais elle s'en distingue par la forme de son corps qui est plus bombé, par ses antennes qui sont plus courtes et entièrement rouges, tandis que dans l'*Hæmorrhoidalis* elles ont les trois premiers articles rouges, les quatre suivants noirs, les deux qui viennent après encore rouges, et les deux derniers noirs. Dans la *Galleruca hæmorrhoidalis* les pattes sont entièrement rouges, tandis que dans la nôtre les cuisses seulement sont de cette couleur, les jambes et les tarses étant d'un brun foncé presque noir.

La tête de notre Galleruque est plus étroite que le corselet, d'un rouge de sang, avec les yeux noirs. Les palpes sont rouges, les antennes sont filiformes, ayant un peu plus de deux fois la longueur de la tête et du corselet réunis. Elles sont insérées entre les yeux, très-rapprochées à leur base; on voit derrière elles, sur le vertex, une ligne transversale enfoncée qui touche de chaque côté le bord postérieur des yeux. Le corselet est un peu plus large que long, arrondi sur les côtés, bombé, très-lisse, d'un rouge de sang. L'écusson est rouge. Les élytres sont lisses, luisantes, rebordées, d'un noir vif, avec l'extrémité marquée d'une tache rouge arquée, remontant un peu au bord externe et à la suture, et formant à peine le cinquième de leur longueur. Le dessous est entièrement rouge; les pattes sont de grandeur ordinaire, leurs cuisses sont rouges avec les jambes et les tarses bruns.—Cette jolie espèce vient de Java.

Nota. La Galleruque publiée par Sahlberg (*Periculi entomographici*, etc. p. 65, pl. 4, fig. 1) sous le nom de *Crioceris apicalis*, ressemble beaucoup à la nôtre, mais elle s'en

distingue par son corselet, qui est deux fois plus large que long, et sur le milieu duquel on voit deux petites fossettes, tandis que le corselet de notre espèce est aussi long que large, lisse et sans aucune trace de fossettes.—Du reste, ce *Crioceris apicalis* de Sahlberg a été trouvé à Sierra-Leone, sur la côte d'Afrique.

GALLERUQUE POSTICALE, *Galleruca posticalis.* Guér. — *Flava, elytris maculis duabus posticis ovatis nigris.*—L. 6 mill., l. 3 m.

Tout le corps de cette espèce est jaune; la tête est petite, avec une forte impression au milieu; les yeux sont bruns, les antennes sont presque aussi longues que les élytres; le corselet est plus large que long, arrondi sur les côtés, lisse avec une profonde impression transverse au milieu. L'écusson est triangulaire. Les élytres sont très-finement ponctuées, luisantes; elles ont chacune une grande tache ovale noire, occupant leur moitié postérieure, et ne touchant ni au bord ni à la suture. Le dessous est d'un jaune plus foncé avec le bord des segments de l'abdomen jaune pâle. —Du port Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

GALLERUQUE DE CARTERET, *Galleruca Carteretii.* Guér.—*Flava, elytris vittis duabus latis, transversis, nigris, prima basali, secunda posticali.*—L. 7 mill., l. 3 m.

La tête est petite, jaune, lisse, avec les yeux très-saillants et noirs. Les antennes sont au moins de la longueur du corps, velues, d'un jaune brunâtre. Elles s'insèrent sur le milieu de la tête et sont contiguës à leur naissance. Le corselet est un peu plus large que long, arrondi latéralement avec une faible échancrure de chaque côté et une forte impression transverse au milieu. L'écusson est triangulaire, jaune. Les élytres sont très-finement ponctuées, jaunes avec une large bande noire à la base, occupant le tiers de leur longueur, et une autre à l'extrémité, occupant aussi un tiers de leur étendue. Le dessous et les pattes sont jaunes.—Cette espèce vient du havre Carteret, à la Nouvelle-Hollande.

CASSIDE A UN POINT, *Cassida punctum.* Fab.—*Flava, elytris fasciis duabus punctoque suturali atris.* —L. 9 mill., l. 8 m.—Fab. Syst. eleuth., t. I, p. 404, n° 96. Hab. in oceani Pacifici insulis. D. Billardière.

Nous avons reçu de la Nouvelle-Guinée deux individus qui appartiennent évidemment à cette espèce et qui en constituent deux variétés fort remarquables. Elles s'éloignent même tellement du type et de la description de Fabricius, que nous n'aurions pas hésité à en faire deux espèces distinctes, si nous ne nous en étions rapportés qu'à cette description, et si nous n'avions pas comparé nos échantillons avec l'individu qui a servi à Fabricius. Nous devons la communication de cet insecte à M. Turpin, qui a hérité des débris de la collection de Labillardière, dans laquelle Fabricius avait décrit et

étiqueté de sa main toutes les espèces nouvelles alors; nous allons commencer par donner une description détaillée de cet insecte afin de pouvoir lui comparer nos deux variétés.

La *Cassida punctum* de la collection de Labillardière, décrite par Fabricius, est arrondie, peu bombée. Sa tête est petite, entièrement cachée sous le corselet, d'un jaune un peu fauve avec les yeux allongés et noirâtres. Le corselet est arrondi en avant, d'un jaune fauve, avec les contours dilatés d'un jaune pâle et transparent. Le bord postérieur est arrondi, un peu avancé vers l'écusson qui est petit, triangulaire et jaune. Les élytres sont plus larges que le corselet, d'un jaune rougeâtre sur la partie qui recouvre le corps, d'un jaune pâle et transparent sur le large rebord qui les entoure. Leurs angles antérieurs remontent un peu plus haut que le milieu du corselet, et la partie qui recouvre le corps et qui est assez brusquement bombée, offre des séries peu régulières de gros points enfoncés. Chaque élytre a, à la base, une large bande noire, un peu sinueuse et dentée en arrière, et qui n'atteint pas la suture. On voit près de l'angle huméral et dans cette bande noire une très-petite tache jaune et une autre en arrière (que nous verrons, dans l'une des variétés suivantes, envahir tout l'angle de l'élytre). Vers le tiers postérieur on voit une autre bande noire de la même largeur que la précédente, fortement dilatée en haut et en bas sur la partie de l'élytre qui couvre le corps, et n'atteignant la suture que vers l'extrémité, où elle se prolonge jusqu'au bout de l'élytre. Dans la partie dilatée de la tache noire on voit une petite tache jaune un peu oblongue. Entre ces deux bandes, au tiers antérieur et sur la suture, on voit un gros point noir commun. Le dessous du corps et les pattes sont jaunes.

Cassida punctum, Var. A.

Cette variété est tout à fait de même taille et de même couleur générale que la précédente, les stries ponctuées de ses élytres sont les mêmes, mais les bandes antérieure et postérieure ne se prolongent pas jusqu'au bord externe; le noir reste dans la partie de l'élytre qui recouvre le corps; la tache d'en haut et celle d'en bas sont réunies et laissent au milieu un espace jaune qui remonte à l'écusson, et au milieu duquel on retrouve le point central; au milieu de la tache et en dehors il reste une échancrure qui indique la place de l'espace jaune observé dans l'espèce type.

Cassida punctum, Var. B.

Encore semblable aux précédentes; dans cette variété le petit point jaune placé à la base de chaque fascie antérieure est devenu large, le point central se réunit de chaque côté, en formant lui-même une bande transverse, avec les bandes d'en haut et d'en bas. Les petites taches qui se trouvent dans la dilatation des bandes postérieures s'élargissent aussi beaucoup, en sorte que la partie du corps qui recouvre les élytres est variée de taches noires et jaunes.—Ces deux variétés ont été prises à Dory dans la Nouvelle-Guinée.

ALTISE DE CHEVROLAT, *Altica Chevrolatii.* Guér.—*Flava, nitida; capite elytrisque nigris; elytris cum sex maculis flavis; femoribus posticis infuscatis.*—L. 5 mill., l. 3 m. — Iconogr. du Règne anim., Ins., pl. XLIX *bis,* fig. 13.

Sa tête est petite, noire, avec les yeux saillants et de la même couleur. Les antennes sont aussi longues que le corps, rougeâtres. Le corselet est transversal, lisse, arrondi sur les côtés, d'un jaune pâle avec quelques petites taches nébuleuses un peu plus foncées. L'écusson est petit, triangulaire, noir. Les élytres sont arrondies, lisses et très-luisantes, d'un noir vif : elles ont chacune trois taches jaune-pâle, savoir : deux au milieu, disposées transversalement et parfaitement rondes, et une autre ovale, un peu réniforme, transverse et placée vers l'extrémité. Le dessous du corps et les pattes sont rougeâtres. Les cuisses postérieures sont très-renflées avec une tache brune en dessous. —Cette jolie espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

COCCINELLE A FOURCHES, *Coccinella furcifera.* Guér.—*Nigra, thorace elytrisque vitta circumdatis ad suturam furcata, vittaque disco longitudinali.*—L. 6 mill., l. 5 m. — Iconogr. du Règne anim., Ins., pl. LI, fig. 1.

Elle est entièrement noire, lisse, un peu luisante. La tête a une tache jaune, transverse et sinueuse sur le vertex; le bord antérieur du corselet est jaune, et cette couleur se prolonge un peu sur les côtés et en trois dents, dont celle du milieu un peu plus longue que les autres. Les élytres sont bordées de jaune depuis l'écusson jusqu'à leur extrémité. Au bord antérieur ce jaune se prolonge en deux petites dents, l'une près de l'écusson, l'autre un peu plus extérieurement. Il y a sur chaque élytre et près de la suture, une ligne jaune, étroite, anastomosée en arrière avec la bordure extérieure, bifurquée en haut et terminée vers le tiers antérieur de l'élytre. On voit au bord externe une autre ligne parallèle à la première commençant à la hauteur de la bifurcation de la ligne voisine de la suture, et n'atteignant pas l'extrémité. Le dessous et les pattes sont noirs; on voit deux petites taches jaunes de chaque côté du métathorax.—Cette espèce est indiquée avec doute comme venant de la Nouvelle-Hollande.

ORTHOPTÈRES.

Genre ACRIPEZE, *Acripeza*, Guér.

(De Ἄκρις, Sauterelle, et Πέζη, qui va à pied.)

L'insecte, type de ce nouveau genre, appartient, dans la Méthode de M. Séville, à la troisième grande division de ses Locustaires, et vient se placer près des Bradypores et des Éphipigères; il se distingue facilement de ces deux genres par la grandeur de ses élytres qui recouvrent l'abdomen, et par la brièveté de ses pattes postérieures. On ne peut le confondre avec les Phalangopsis, qui ont les palpes et les pattes très-allongés,

et dont les pattes de derrière sont très-grandes et tout-à-fait propres au saut. Voici les caractères essentiels que nous assignons à notre nouveau genre :

Corps court, épais. Tête ovale, moins large que le corselet, avec trois yeux lisses très-aplatis, protégés par des élévations et placés un peu en arrière et entre les antennes. Palpes assez épais, de longueur moyenne; les maxillaires le double plus longs que les labiaux, leur dernier article allongé, très-peu élargi et tronqué obliquement au bout. Antennes probablement fort allongées : l'individu unique en notre possession les avait perdues. Corselet court, avec sa moitié antérieure plissée et arrondie, et sa moitié postérieure aplatie, ne recouvrant point les élytres. Élytres en forme d'écailles, grandes, ovales, recouvrant presque entièrement l'abdomen. Point d'ailes. Pattes de longueur moyenne, très-peu épineuses; les postérieures à peine plus grandes, avec les cuisses très-peu renflées à leur base. Abdomen gros, terminé par de très-petits appendices dans le mâle.

ACRYPÈZE RÉTICULÉE, *Acrypeza reticulata.* Guér.—*Brunneo-livida ; capite testaceo, nigro-maculato. Elytris brunneis convexis, valde reticulatis, nigro-bimaculatis. Abdomine nigro. Pedibus testaceis nigro annulatis.* – L. 27 mill., l. 10 m. —Atlas, Ins., pl. X, fig. 2, et 2 *a.*

La tête de cet insecte est jaunâtre, avec la base du labre, les côtés du vertex, et quelques petites taches irrégulièrement placées, noirs. Le corselet est d'un brun jaunâtre, avec de petites taches noires et des plis irréguliers transversaux. Les élytres sont de la couleur du corselet, fortement réticulées; elles ont chacune deux taches noires vers l'extrémité, et la droite a la partie recouverte par la gauche d'un noir luisant. Le thorax en dessous est d'un jaunâtre varié de noir. Les pattes sont également jaunes avec des anneaux noirs.—Cette sauterelle vient du port Jackson à la Nouvelle-Hollande.

LISTROSCÈLE A PEIGNES, *Listroscelis pectinata.* Guér. — *Elongata, viridis; oculis brunneis. Pedibus anterioribus et intermediis valde spinosis.*—L. 30 mill., l. 4 m. —Atlas, Ins., pl. X, fig. 1 et 1, *a b c.*

Cette jolie Listroscèle diffère de la seconde espèce décrite par M. Serville, parce qu'elle est entièrement verte, tandis que la sienne est d'un brun assez clair, avec le labre et les palpes labiaux jaunes et les cuisses vertes. La tête du seul individu mâle que nous possédions est ovale, allongée, perpendiculaire, avec les palpes très-grands, sécuriformes. (Voy. fig. 1. *b.*) Les antennes sont très-longues, insérées très-près l'une de l'autre, et séparées par une petite pointe conique formée par le vertex. Les yeux sont saillants, bruns. Le corselet est assez allongé, lobé sur les côtés, tronqué, un peu arrondi et échancré en arrière. Les élytres et les ailes sont de la même consistance, d'un vert pâle, avec de fines réticulations peu marquées. Le métasternum et le mésosternum sont échancrés et creusés au milieu, avec les côtés relevés. (Voy. fig. 1. *a.*) L'abdomen est court, terminé dans le mâle par une large plaque bifurquée et par deux longs appendices courbés. (Voy. fig. 1. *c.*) Les pattes sont grandes, vertes. Les antérieures ont les

cuisses renflées, fortes. Les cuisses et les jambes de celles-ci et des intermédiaires sont armées de deux rangs de longues épines courbées et divergentes, disposées de chaque côté comme deux peignes. Les pattes postérieures sont plus grandes, avec les cuisses renflées et de très-petites épines peu visibles. Cet insecte vient de l'île Bourou, l'une des Moluques.

HÉMYPTÈRES.

SCUTELLÈRE DE LABILLARDIÈRE, *Scutellera Billardierii.* Fabr. —*Cyanea, scutello abdomineque testaceis, apice cyaneis.* Fabr., Syst. rhyng., p. 129, n° 4. — Stoll., cimic. pl. 7, f. 48 (genre *Callidea*, Laporte.)

Nous avons donné une nouvelle figure de cette belle espèce, pl. XI, f. 1, pour mieux faire ressortir les différences que présente la variété que nous allons décrire. La figure publiée par Stoll est, au reste, si mauvaise que nous croyons rendre service en en donnant une plus exacte. La variété A, figurée dans notre Atlas, pl. XI, fig. 2, diffère de l'espèce type, en ce que le noir-violet de l'extrémité de l'écusson, qui dans la première occupe à peine le quart de sa longueur, en occupe plus du tiers. Cette même couleur s'étend et occupe les quatre derniers anneaux de l'abdomen, tandis que dans l'individu normal elle n'occupe que les deux derniers. — Ces magnifiques insectes ont été trouvés sur les feuilles des plantes. Le premier vient d'Offak, terre des Papous; la variété a été prise au port Praslin, dans la Nouvelle-Irlande. L'espèce suivante, et même la *Tetyra imperialis*, de Fabricius, ne sont probablement que des variétés de la Scutellère dont nous venons de parler. Nous avons des exemples de si grandes différences dans la coloration, chez la même espèce, que nous sommes presque certain de cette identité spécifique.

SCUTELLÈRE ROYALE, *Scutellera regalis.* Fab. — *Thorace scutelloque aureis; thorace punctis duobus, scutello maculis duabus cærulescentibus.* — Fab., Syst. rhyng., p. 128, n° 2.

Cimex regalis, Fab., Ent. syst., t. 4, p. 80, n° 5.

« Corpus magnum, nitidum. Antennæ nigræ. Thorax lævis, glaber, rufo-aureus, antice punctis duobus cyaneis et inter hæc macula obsoleta, rufa. Margo thoracis posticus cyaneus. Scutellum rufo-aureum, nitidum, maculis duabus cyaneis, altera ad basin, altera ad apicem. Alæ omnes fuscæ, costa anteriorum usque ad medium cyanea. Pectus cyaneum, rufo-maculatum. Abdomen rufum, utrinque linea e punctis cyaneis impressis. Anus cyaneus. Pedes cyanei, femoribus basi rufis. »

Cimex regalis, Donov. An epitome ins. of Asia (pl. *hemyptera*, fig. ***)?

Variété A. — (*Scutellera Peronii.*) Guér. — Atlas, Ins., pl. XI, f. 4.

Nous avions pensé, en faisant la figure de cette Scutellère, qu'elle formerait une espèce distincte du *Cimex regalis* de Fabricius; mais ayant eu occasion de voir plusieurs espèces de Scutellères varier d'une manière extrêmement notable dans les dispositions des taches, nous nous sommes décidé à ne considérer notre *Scutellera Peronii* que comme une variété de la *Regalis*, qui n'est probablement elle-même qu'une variété de la *Billardierii*. En effet, notre individu a vingt millimètres de longueur sur neuf de large, comme l'espèce type figurée par Donovan; mais il en diffère parce que les taches placées en avant du corselet, dans la *Regalis*, sont réunies dans notre variété, et n'en forment qu'une seule assez grande, verte et luisante. L'écusson, qui dans la *Regalis* offre quatre taches noires, est tout-à-fait sans tache dans notre individu; seulement on voit vers la base une légère onde brune, formant un point un peu plus marqué au milieu. Le thorax de l'espèce type est vert-violet taché de rouge; chez notre individu il est vert sans taches; les cuisses n'ont pas la base rouge, comme dans la *Regalis* de Fabricius.— Cette belle variété vient de l'île de Timor.

SCUTELLÈRE DE BANKS, *Scutellera Banksii.* Var. Guér. — *Cimex Banksii, scutellaris, violaceus; thorace macula anchoræ-formi; scutello arcubus duobus maculisque tribus ovalibus sanguineis.*—Donovan. An epitome ins., of Asia, etc., pl. *Hemiptera*, fig. *.

Scutellera Schonnherrii, Eschscholtz. Entomographien, p. 99, pl. 2, fig. 1. — Long. 17 mill., l. 11 m.

Cette espèce varie beaucoup dans la disposition et la grandeur de ses taches rouges. Dans les individus que nous avons sous les yeux, les deux arcs rouges de la base de l'écusson sont fort larges, réunis en arrière, point bifurqués en avant; les trois taches postérieures sont également réunies, et forment une bande transverse ondée qui communique avec les arcs antérieurs par la ligne médiane. Dans une seconde variété, le rouge commence à occuper moins de place; les trois taches postérieures commencent à se distinguer entre elles, mais elles sont encore réunies. L'espèce type, figurée par Donovan, présente des taches rouges encore moins étendues; les deux arcs antérieurs sont étroits, bifurqués en haut; les trois taches postérieures sont bien séparées. Enfin, dans notre quatrième variété, il ne reste plus que de légères traces de rouge; la tache, en forme d'ancre, placée au milieu du corselet, est remplacée par trois petits points rouges. Les arcs de la base de l'écusson sont remplacés par deux lignes courtes, obliques, partant du bord antérieur, et se dirigeant obliquement vers l'extérieur. Il ne reste plus en arrière qu'une petite tache centrale, les latérales ayant disparu.

Dans les trois variétés, le dessous du thorax est bleu, avec le milieu plus ou moins largement taché de rouge; l'abdomen est rouge, avec le bord des anneaux taché de bleu-

violet. Les antennes et les pattes sont bleues.—Cette belle espèce vient de Java, des grandes îles de la mer du Sud, et même de Manille; car il est certain pour nous que la *Scutellera Schonnherrii*, décrite et figurée par Eschscholtz, n'en est qu'une variété, où le rouge a envahi tout l'écusson. Nous possédons un individu presque semblable; seulement la tache en forme d'ancre du corselet est un peu moins développée.

SCUTELLÈRE A TÊTE NOIRE, *Scutellera atricapilla.* Guér. — *Oblonga, rubra; antennis, capite pedibusque atris. Thorace macula prope caput. Scutello fascia transversa lunata, maculaque desuper nigris. Pectore cyaneo.*—Long. 15 à 19 mill., l. 7 à 9 m.

Cette belle espèce varie pour la forme, la taille et les taches; elle nous semble très-voisine de la *Scutellera sex-maculata*, publiée dans le Zoological Miscellany de Leach, t. 1, p. 36, pl. 14. Sa tête est d'un beau noir luisant, aussi longue que large, triangulaire, un peu rugueuse, avec la ligne lisse et circonscrite par deux sillons qu'on voit à presque toutes les Scutellaires. Les antennes sont noires, plus longues que la moitié du corps dans les mâles, plus courtes chez les femelles, à articles un peu aplatis. Le corselet est étroit en avant, très-élargi en arrière, deux fois plus large que long, finement ponctué, avec une grande tache carrée et noire derrière la tête, et deux taches noires quelquefois réunies, d'autres fois assez distantes, placées au milieu et derrière la tache antérieure. Ces deux taches disparaissent dans quelques individus; et alors le corselet est tout rouge, avec la tache antérieure noire, qui persiste toujours, mais qui est plus ou moins diminuée. L'écusson est finement ponctué; vu obliquement, il offre de magnifiques reflets violets. La base est plus ou moins largement bordée de noir; il y a deux taches noires, souvent confondues en une grande tache ovale et transverse, au tiers antérieur et au milieu, et au tiers postérieur, une grande bande transverse, n'atteignant pas les bords, plus ou moins large, remontant quelquefois sur les côtés jusqu'à la hauteur des deux points antérieurs. Le dessous du thorax est noir, à reflets bleus, avec les bords du corselet rouges. L'abdomen est rouge avec une tache à la base, quatre taches de chaque côté, et trois taches noires sur le milieu du dernier segment; ces trois taches se confondent quelquefois en une seule grande tache, d'autres fois elles sont presque effacées. Les pattes sont entièrement d'un noir bleu.

Var. A. Dessus entièrement rouge sans taches.

Cette belle espèce a pour caractère constant d'avoir la tête et une tache au bord antérieur du corselet, noires. — Elle se trouve à Java.

SCUTELLÈRE PAYENNE, *Scutellera pagana.*

T. cyanea; scutello abdomineque rufis, cyaneo maculatis. Fabr. — Long. 11 mill., l. 7 m. — Atlas, Ins., pl. XI, fig. 5.

Tetyra pagana. Fabr. Syst. rhyng. p. 134, n° 29.
Cimex paganus. Donovan. Epitome ins. India, pl. *Hemiptera*, fig. ⁂

Nous n'avions pas encore pu nous procurer l'ouvrage de Donovan quand nous avons représenté cette espèce; et quoiqu'elle fût décrite, nous voulions la figurer, croyant qu'elle ne l'avait jamais été. Cependant, comme le seul ouvrage dans lequel elle soit représentée est fort cher et fort rare, les entomologistes seront peut-être bien aises de voir cette intéressante espèce figurée dans un livre français. Sa tête est assez petite, arrondie en avant, ponctuée, bleue, avec deux sillons longitudinaux parallèles et assez enfoncés. Les antennes sont noires, peu allongées. Le corselet est bleu, finement bordé de rouge sur les côtés, avec une large bande longitudinale rouge, un peu dilatée au milieu et beaucoup plus élargie au bord postérieur; la surface du corselet est lisse : on voit quelques points enfoncés au bord antérieur, et au milieu, où il présente un léger sillon transverse. L'écusson couvre tout l'abdomen et n'en laisse déborder qu'une petite partie; il est d'un beau rouge vermillon, avec une large tache bleue au milieu de la base, et une autre tache bleue transverse, sinuée en avant, profondément échancrée au milieu et en arrière, située sur le tiers postérieur. Le dessous du thorax est bleu, avec quelques petites taches rouges à la base des pattes. L'abdomen est rouge, avec cinq taches noires sur les côtés, visibles en partie en dessus. Les pattes sont noires. — Du port Jakson. M. Lefebvre possède une variété où le corselet est entièrement noir.

SCUTELLÈRE A POINTS ROUGES, *Scutellera rubro-punctata.* GUÉR. — *Ferruginea. Thorace viridi-irrorato, punctis septem, scutello punctis decem aurantiacis. Subtus testacea, abdomine punctis lateralibus nigris. Antennis pedibusque nigris, femoribus ferrugineis.* — Long. 13 mill., l. 8 ½ m.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *Scutellera Fabricii* de Linné, tant pour la forme du corps que pour la couleur générale. Sa tête est triangulaire, d'un rouge-brun assez foncé, sans taches, avec une petite élévation longitudinale au milieu. Les antennes sont noires. Le corselet est de la couleur de la tête, semé d'une infinité de très-petits points verts peu apparents; il a de chaque côté trois points orangés, ronds, dont le premier est placé au bord antérieur, tout-à-fait derrière les yeux; le second au milieu, et le troisième près du bord postérieur. En avant et au milieu du corselet, on voit un septième point orangé placé au milieu. L'écusson est de la couleur carmélite de la tête, sans taches vertes; il a à la base, et contre le corselet, six points orangés également espacés, et en arrière de ceux-ci, vers le milieu de sa longueur, quatre autre points de la même couleur placés aussi à égale distance entre eux. Le dessous du corps est d'un jaune ferrugineux, avec un petit point noir de chaque côté des segments de l'abdomen. Les cuisses sont rougeâtres, avec les jambes et les tarses noirs. — Cette espèce vient de Java.

SCUTELLÈRE DES PAPOUS, *Scutellera papua.* GUÉR. — *Nigra, ænea, nitens, pedibus, vitta circumdante, lineis punctisque flavis.* — L. 5 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins. pl. XI, fig. 6 (genre *Coptosoma*, Laporte.)

Elle est entièrement arrondie, plate; la tête est transversale, avec le bord antérieur et une ligne transverse au milieu, jaunes. Le corselet est noir luisant; il a en avant une ligne jaune, arquée derrière la tête, courbée tout-à-coup, et se terminant aux bords et près des angles postérieurs; derrière cette ligne on observe deux points jaunes, placés vis-à-vis les deux angles qu'elle fait en se courbant en arrière. L'écusson est dilaté postérieurement, recouvrant entièrement les élytres et les ailes, d'un noir bronzé très-brillant, entouré d'une ligne fauve, interrompue au milieu du bord antérieur. Le dessous du corps est également noir, avec des points jaunes au bord des segments de l'abdomen. Les pattes et les antennes sont jaunes et courtes. — D'Offak, à la terre des Papous. Nous avons vu au Muséum une autre espèce de ce genre beaucoup plus grande et plus belle. Voici la description que nous en avons faite :

SCUTELLÈRE DE BAUDIN, *Scutellera Baudini.* Guér.—Noire, tête avec deux points rouges placés de chaque côté. Corselet noir avec une grande tache rouge de chaque côté, dans chacune desquelles est une tache noire. Écusson noir avec une bande rouge vers la base; cette bande, dilatée au milieu et en arrière, échancrée latéralement, avec deux points noirs, placés un de chaque côté. Derrière celle-ci il y a une autre bande rouge, sinueuse, arquée en arrière; vers l'extrémité postérieure on voit une autre bande droite, et en arrière de celle-ci, une petite raie rouge. Le bord postérieur est également rouge depuis le milieu de la longueur de l'écusson. Dessous noir, varié de jaune; pattes noires à genoux jaunes.— De la Nouvelle-Hollande ? Trouvée par Péron, pendant le voyage autour du monde commandé par le capitaine Baudin.

Description comparative des scutellères de l'Inde, voisines de la *Sc. Stokerus*, et pour la plupart confondues avec cette espèce.

A. Abdomen bleu en dessous.

I. Abdomen entièrement bleu.

1. *Scut. Praslinia.* Guér.—Long. 18 mill.—Bleue à reflets verts. Trois taches au bord antérieur du corselet; sept taches arrondies sur l'écusson, dont la septième postérieure, noires. Thorax en dessous taché de bleu et de vert luisant. Segments de l'abdomen noirs, bordés de vert. Pattes entièrement bleues. — Port-Praslin.

2. *Scut. Germarii.* Esch.(1)—Long. 11 mill.—D'un vert doré. Trois taches noir-bleuâtre sur le bord postérieur du corselet; six taches noires, dont l'intermédiaire antérieure triangulaire, les autres arrondies, sur l'écusson. Dessous bleu, taché de vert. Pattes entièrement d'un noir bleu. — Ile Luçon.

3. *Scut. Eques.* Fabr.— Long. 12 mill. — Bleue à reflets verts. Huit taches sur le corselet, et huit autres sur l'écusson, dont l'intermédiaire antérieure bifide, noires. Dessous vert. Abdomen noir, avec les bords verts et des points noirs. Pattes bleues. — De Tranquebar.

1 Entomographien, p. 100, n° 7, pl. 2, fig. 2.

II. Abdomen rouge sur les côtés.

4. *Scut. lateralis.* Guér. — Long. 10 mill. — Bleue à reflets verts. Neuf taches oblongues sur le corselet, et quatorze inégales sur l'écusson, noires. Dessous d'un beau bleu à reflets verts et dorés. Bords latéraux de l'abdomen ayant une large bande rouge, n'atteignant point l'anus, marquée de quatre points noirs. Pattes bleues. Antennes noires. — De Java.

B. Abdomen jaune ou rouge en dessous.

I. Bords supérieurs de l'abdomen rouges.

5. *Scut. Stokerus.* Fabr. — Long. 11 à 15 mill. — Bleue à reflets verts. Six taches arrondies sur le corselet, sept ovales sur l'écusson, grandes et noires. Dessous du thorax jaune, taché de vert sur les côtés. Abdomen jaune, avec une tache à la base, l'anus et quatre points de chaque côté, noirs. Bords rouge vermillon; cuisses jaunes, avec l'extrémité bleue; jambes et tarses bleus.—Du Bengale.

6. *Scut. Patricius.* Fabr. — Long. 8 mill. $\frac{1}{2}$. — Bleue à reflets verts; une ligne dorsale et quatre taches de chaque côté sur le corselet, neuf taches sur l'écusson, noires. Dessous du thorax jaune, avec des taches vertes sur les côtés, et les angles latéraux rouges. Abdomen jaune avec une tache à la base; l'anus et quatre lignes obliques et courtes, de chaque côté, noirs. Bords latéraux et supérieurs rouges. Cuisses rouges avec l'extrémité bleue; jambes et tarses bleus. — De Tranquebar.

7. *Scut. Buquetii.* Guér. — Long. 16 à 17 mill. — Verte, brillante. Six petites taches sur le corselet et sept sur l'écusson, noires. Dessous du thorax vert, son bord et la base des pattes, rouges. Abdomen rouge vif au milieu et sur les côtés en dessus, avec une large bande verte, dans laquelle est un double rang de taches noires de chaque côté. Cuisses rouges avec les genoux noirs; pattes et tarses noirs. Bord externe des élytres rouge. — De Java.

II. Bords supérieurs de l'abdomen bleus.

8. *Scut. Stollii.* Wolf. — Long. 13 mill. — Bleue à reflets verts; six taches arrondies sur le corselet, huit sur l'écusson, noires. Dessous du thorax jaune, avec trois taches violettes de chaque côté. Abdomen jaune, avec les côtés d'un vert pourpré, et cinq taches noires de chaque côté. Cuisses jaunes, avec le bout bleu; jambes et tarses bleus. Bord externe des élytres, rouge. — Des Indes orientales.

9. *Scut. aurata.* Guér. — Long. 13 à 15 mill. — D'un vert-doré brillant à reflets rouges. Six taches sur le corselet, et sept sur l'écusson, dont l'intermédiaire allongée et cordiforme, noires. Dessous du corselet vert-doré, avec de petites lignes jaunes aux sutures. Abdomen jaune, avec une grande tache à la base,

une autre à l'extrémité et quatre points latéraux noirs; le bord externe d'un bleu vert. Pattes bleues, avec les trochanters jaunes. — De Java.

10. *Scut. excavata.* Guér. — Long. 15 mill. — Verte-bleuâtre, une excavation triangulaire au bord antérieur du corselet, noire au fond, et sept taches noires. Huit taches noires sur l'écusson, les antérieures latérales plus petites, l'intermédiaire allongée, et les autres très-grandes, arrondies et ovales. Dessous du thorax vert, avec de petites lignes jaunes aux sutures. Abdomen jaune, largement entouré de vert, avec des points noirs sur les côtés. Cuisses jaunes à la base, avec leur moitié verte. Jambes et tarses verts. — De Java.

11. *Scut. dilaticollis.* Guér. — Long. 10 à 12 mill. — D'un vert bleu; corselet dilaté de chaque côté, avec six taches noires. Sept taches rondes sur l'écusson, et une intermédiaire, antérieure, grande et cordiforme, noires. Dessous du corselet vert, avec quelques petites lignes jaunes aux sutures. Abdomen jaune orangé, avec une tache à la base et l'anus noirs, et les bords verts, marqués de deux rangs de points noirs. Cuisses orangées avec les genoux verts. Jambes et tarses d'un noir vert. — De Java.

Nota. Quand nous ne donnons pas une description particulière des élytres, c'est qu'elles sont brunes avec la côte d'un noir bleu ou vert. Les ailes, chez toutes, sont transparentes, avec l'extrémité brune.

SCUTELLÈRE DE PRASLIN, *Scutellera Praslinia,* Guér. — Long. 17 mill., l. 8 m. — Atlas, Ins., pl. XI, fig. 3.

Son corps est allongé, parallèle dans la moitié de sa longueur, brusquement rétréci ensuite, triangulaire antérieurement, de forme naviculaire. L'écusson s'étend jusqu'à l'extrémité des élytres, sans rétrécissement brusque des côtés; elle est entièrement d'un bleu indigo clair, avec le disque de la tête, du corselet et de l'écusson, et le bord des segments inférieurs vert doré, se fondant avec le bleu. Sur le corselet sont trois taches, deux latérales, une médiane vis-à-vis du vertex; sur l'écusson sept taches, six latérales, disposées sur deux rangs longitudinaux de trois chacune, une médiane située à l'extrémité: toutes ces taches, ainsi que de larges bandes sur les segments de l'abdomen et les antennes, noires. Du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

SCUTELLÈRE LATÉRALE, *Scutellera lateralis.* Guér.

Cette petite espèce est de forme plus globuleuse et plus courte que les suivantes; elle est très-bombée, longue de 9 à 10 millimètres, et large de 6 à 6 et demi. Sa tête est de forme triangulaire, arrondie au bout, ponctuée, avec deux sillons longitudinaux

au milieu. Elle est verte, luisante, avec les côtés et l'espace compris entre les sillons d'un beau bleu de Prusse. Les antennes sont noires. Le corselet, d'un bleu vert, est très-bombé et très-large en arrière, ponctué, avec les angles latéraux postérieurs assez saillants; il a, en dessus et en avant, deux taches noires oblongues, placées transversalement, et se dirigeant un peu obliquement vers l'extrémité d'une ligne médiane et longitudinale, dont l'extrémité atteint leur hauteur et qui va se terminer au bord postérieur. De chaque côté de cette ligne l'on voit trois taches longues, obliques, n'atteignant pas le bord postérieur. L'écusson est de la couleur du corselet, ponctué. Il a trois bandes transverses de taches noires ainsi disposées : cinq au bord antérieur, dont les latérales en forme de croissant; quatre vers le milieu, dont les deux intermédiaires beaucoup plus grandes; trois en arrière de celles-ci, presque réunies par une faible marque brune; deux encore plus en arrière, et souvent une très-petite tache transverse à l'extrémité postérieure. Le dessous du corps est de la couleur du dessus. Il y a de chaque côté de l'abdomen une large bande rouge, commençant très-près de sa base, et terminée près de l'anus; elle occupe la moitié du premier segment, le second, troisième et quatrième, et la moitié du cinquième; elle est marquée de quatre points noirs, placés au bord des segments et indiquant les stygmates. Les pattes sont de la couleur du corps. Les élytres sont brunes et les ailes transparentes avec l'extrémité seulement enfumée. — De Java.

SCUTELLÈRE DE STOKER, *Scut. Stokerus*. Fabr.

Cette espèce, dont nous avons vu un grand nombre d'individus, est toujours du Bengale et de la Chine, et non de Java et des îles de l'Inde. Sa longueur est de 12 à 13 millimètres, et sa largeur, à la base de l'écusson, de 6 et demi à 7 mill. C'est celle de toutes qui a la forme la plus raccourcie et la plus ramassée. Sa tête est d'un beau vert bleu, avec une tache noire sur le vertex, prolongée en une ligne longitudinale, circonscrite par deux petits sillons enfoncés. Les antennes sont de moitié moins longues que le corps, noires. Le corselet est un peu plus large que l'écusson à ses angles postérieurs, coupé droit et point dilaté sur les côtés. Il est d'un beau bleu un peu vert, avec trois grandes taches noires et arrondies près du bord antérieur, trois autres taches beaucoup plus grandes et rondes près du bord postérieur et sur la ligne de ses angles latéraux, et une tache plus petite et noire, sur chacun de ces angles saillants; en tout 8 taches. L'écusson est un peu plus étroit que le corselet, de la même couleur, fortement enfoncé en dessus, à sa base; il a trois grandes taches noires, ovales et transverses de chaque côté, et une autre grande tache ovale et longitudinalement placée au tiers antérieur et sur la ligne médiane. Les élytres sont d'un brun foncé, noires à la côte, avec la membrane terminale d'un brun enfumé. Les ailes sont transparentes jusqu'aux deux tiers de leur longueur, avec l'extrémité d'un brun enfumé. Le dessous du corps est jaune; les côtés du corselet ont de grandes taches vertes, avec une tache vermillon sous les angles latéraux. Le milieu du premier segment de l'abdomen offre une tache brune plus ou moins large, et de chaque

côté une tache noire ronde. Les trois segments suivants ont aussi une tache noire de chaque côté ; ce qui fait quatre taches sur chaque bord de l'abdomen. Le dernier segment est entièrement noir, et les bords latéraux de l'abdomen, au-delà des taches noires et en dessus, sont d'un rouge vermillon vif. La trompe est jaune. Les pattes sont de grandeur moyenne; leurs cuisses sont jaunes jusqu'aux trois quarts de leur longueur, d'un noir bleu aux genoux. Les jambes sont d'un bleu foncé presque noir, ainsi que les tarses. — Cette espèce varie pour la couleur générale, qui est quelquefois rougeâtre, à reflets bleus. Les taches sont quelquefois plus petites. Le dessous du thorax a moins de vert dans quelques individus. La tache du milieu du premier segment de l'abdomen est quelquefois presque nulle.

SCUTELLÈRE DE BUQUET, *Scut. Buquetii.* Guér.

Cette espèce a une forme un peu plus allongée que la *Scut. Stokerus;* elle est longue de 16 à 17 millimètres, et large de 8 à 8 et demi à la base de l'écusson; elle est en dessus d'un vert clair, luisant, avec des reflets violets dans quelques individus. La tête est assez petite, triangulaire, avec les yeux bruns et très-saillants. Elle a au milieu une petite élévation lisse un peu dilatée en arrière, circonscrite par deux petits sillons enfoncés; c'est cette ligne qui est noire dans la *Scut. Stokerus* et dans d'autres espèces: ici elle est du même vert que le reste de la tête. Les antennes des mâles ont à peu près la moitié de la longueur du corps; celles des femelles sont un peu plus courtes : elles sont noires, avec leurs articles aplatis, comme dans les autres espèces. Le corselet est de forme ordinaire, presque droit, ou un peu échancré sur les côtés, ponctué. Il a de chaque côté et en avant, une impression à fond noir, placée obliquement, et quatre petites taches rondes et noires un peu au-delà du milieu. Dans quelques individus, on voit une tache oblongue rouge entre les deux impressions antérieures; dans d'autres, on ne voit plus que les deux taches des côtés, sur la ligne des quatre qui se trouve près du milieu. L'écusson est un peu enfoncé à sa base, couvert d'un grand nombre de petits points enfoncés, avec une ligne longitudinale au milieu, dépourvue de points et faiblement marquée; il a de chaque côté trois petites taches noires, rondes, et une plus petite au milieu et près de l'extrémité. Le dessous du thorax est rouge, avec de grandes taches vertes et réunies sur les côtés. Les côtés du corselet sont bordés de rouge, lequel se voit un peu de dessus. L'abdomen est d'un beau rouge vermillon, avec les côtés largement bordés de vert; on voit au bord extérieur du vert, quatre gros points noirs, et en dedans de ceux-ci, quatre taches noires moins bien circonscrites. Le bord tout-à-fait externe est rouge, même vu en dessous. La trompe est noire et rouge à la base. Les cuisses sont rouges, avec une très-petite portion des genoux verte. Les jambes et les tarses sont d'un vert foncé. — Cette belle espèce vient de Java.

On trouve dans Donovan (*) la figure d'une espèce assez voisine de celle-ci, et qu'il appelle *Cimex costatus.* Elle a, comme la nôtre, le bord des élytres rouge; mais ses

(*) An Epitome of the insects of Asia, etc., pl. des Hémiptères, fig. * * *

pattes sont entièrement rouges, et elle n'a que deux grandes taches sur le corselet et quatre sur l'écusson, d'un noir bleuâtre.

SCUTELLÈRE DORÉE, *Scut. aurata.* Guér.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *Scut. Stokerus* pour la forme et la grandeur. Sa longueur est de 15 à 15 mill. et demi, et sa largeur, derrière le corselet, de 8 m. environ. Sa forme est un peu plus oblongue; elle est un peu moins carrée en arrière. Sa couleur en dessus est un beau doré vert à reflets rouges. La tête est triangulaire avec une ligne longitudinale noire, comme dans la *Scut. Stokerus;* mais elle n'a pas le vertex noir. Les antennes sont noires, presque de la longueur des deux tiers du corps. Le corselet a huit taches noires comme dans la *Stokerus;* mais elles sont plus petites, surtout les latérales, qui disparaissent presque dans quelques variétés. L'écusson est comme dans la *Stokerus;* il n'a aussi que sept taches, mais plus petites, presque rondes, avec celle du milieu plus grande, triangulaire et allongée. Le dessous du thorax est d'un beau vert bleu, à reflets métalliques très-brillants, avec quelques petites lignes jaunes à la suture des segments. Le dessous de l'abdomen est jaune, avec une large tache carrée, occupant le milieu des deux premiers segments et d'un noir bleuâtre; le dernier segment et l'anus sont également d'un noir bleuâtre à reflets dorés. Les côtés de l'abdomen sont occupés par quatre grandes taches bleues, réunies et formant bande. Le bord extérieur et la partie visible en dessus, qui est rouge dans la *Scut. Stokerus*, est ici d'un beau bleu, à reflets métalliques et verts dans quelques individus. J'ai observé les deux sexes de cette espèce; ils sont entièrement semblables, à l'exception des antennes, qui sont plus longues chez les mâles. — Cette Scutellère se trouve exclusivement à Java, et non au Bengale et à la Chine, comme la *Stokerus.*

SCUTELLÈRE EXCAVÉE, *Scut. excavata.* Guér.

Cette belle espèce est d'un bleu vert brillant, de forme oblongue, moins rétrécie en arrière que les précédentes, avec les côtés plus parallèles. Sa longueur est de 15 millimètres, et sa largeur, à la base de l'écusson et au tiers postérieur, de 7 mill. Sa tête est assez grande, triangulaire, avec les yeux saillants et noirs : elle a au milieu la ligne longitudinale signalée aux autres espèces. Cette ligne est noire. Les antennes sont plus longues que la moitié du corps, dans le seul mâle que nous possédions. Le corselet est à peine plus large que la tête en avant, échancré de chaque côté, avec les angles latéraux saillants. De derrière les yeux il part deux petites côtes élevées qui viennent se joindre à angle aigu au tiers antérieur, et qui circonscrivent une fossette assez profonde, triangulaire, et d'un noir mat. On voit de chaque côté une petite fossette oblique, ovalaire, à fond noir, comme celles que nous avons signalées à la *Scut. Buquetii.* Derrière l'angle postérieur de la fossette du milieu, sur la partie la plus saillante du corselet, on voit un assez gros point noir et rond : de chaque côté, et à la hauteur des fossettes latérales, il y a deux petites taches rondes, placées l'une derrière l'autre; les

angles latéraux sont un peu noirâtres. L'écusson a trois taches de chaque côté : les deux premières sont de moitié plus petites, rondes; les suivantes sont aussi rondes, mais très-grandes; les dernières sont ovales, placées transversalement. Derrière celles-ci et près de l'extrémité, il y en a une autre ovale et transversale, plus petite, et au milieu et près de la base, on en voit une assez grande, de forme triangulaire et prolongée en arrière. Le dessous du thorax est d'un beau vert luisant, avec la base de la tête et les sutures finement bordées de jaune. L'abdomen est jaune, très-largement bordé de vert, avec la base noire. Les côtés offrent chacun quatre gros points noirs. Les cuisses sont jaunes jusqu'au-delà du milieu, vertes ensuite, ainsi que les jambes et les tarses. Les élytres sont brunes avec la côte d'un noir bleu et l'extrémité enfumée. Les ailes sont transparentes avec le bout brun. — De Java.

SCUTELLÈRE A CORSELET DILATÉ, *Scut. dilaticollis.* GUÉR.

Cette petite espèce a un peu la forme et la couleur de la *Scut. Stokerus*, mais sa longueur n'est que de 10 à 12 millimètres, et sa largeur, à la base de l'écusson, de 5 et demi à 6. Le dessus est d'un bleu luisant plus ou moins verdâtre; la tête est large, triangulaire, avec les yeux saillants et la ligne du milieu noire. Les antennes sont noires : celles des mâles sont au moins aussi longues que le corps, celles des femelles sont plus courtes; leurs deux derniers articles sont un peu plus élargis que dans les autres espèces. Le corselet est aussi large que la tête en avant, brusquement élargi ensuite par une petite dilatation mince, arrondie, en forme de lame un peu tranchante, placée de chaque côté. Il n'offre pas, comme dans la *Scut. Stokerus* et dans les autres espèces voisines, une dépression en avant; il est uniformément bombé, plus large que l'écusson, et presque deux fois plus large que long; sa surface est lisse ou très-faiblement pointillée, vue à une forte loupe. Il a deux lignes transversales, composées chacune de trois taches arrondies assez grandes; les dilatations sont noires au milieu. L'écusson a sept grosses taches arrondies et noires, et une grande tache triangulaire vers la base, très-large en avant, un peu échancrée sur les côtés, avec une petite ligne verte au milieu dans quelques individus; la tache postérieure est placée au milieu et près de l'extrémité. Le dessous du thorax est d'un beau vert brillant, avec de petites lignes jaunes aux sutures. Le rostre est vert, avec la base de couleur orangée. L'abdomen est d'un beau jaune orangé vif, avec une tache carrée, noire à la base, et l'anus noir-bleu. Les côtés sont verts, avec deux rangs de quatre points noirs placés de chaque côté. Les cuisses sont d'un jaune orangé vif, avec les genoux seulement, les jambes et les tarses d'un vert bleu. — Cette jolie espèce, bien caractérisée par les dilatations de son corselet, vient de Java.

La *Tetyra senator*, de Fabricius, que nous avons vue dans la collection de Bosc, va encore dans ce groupe. Elle est un peu plus grande que la précédente, d'un beau bleu noir, avec une bande formant la moitié antérieure du corselet, la base de l'écusson, une bande au milieu, communiquant avec une tache terminale, d'un beau vert doré très-brillant. En dessous, la moitié antérieure du thorax est d'un vert doré, le reste est d'un bleu noir. L'abdomen est noir, avec une bande dentelée de chaque côté, d'un beau

rouge vermillon, et l'extrémité verte. Les cuisses sont d'un rouge vermillon, avec les jambes et les tarses noirs. — Elle vient d'Amboine, et a été rapportée par Labillardière.

Genre SCUTIPHORE, *Scutiphora*. Guér.

Ce nouveau genre ressemble beaucoup à celui que M. Delaporte a établi sous le nom de *Calidea*, dans sa classification des hémiptères, insérée dans notre Magasin de zoologie; mais il s'en distingue d'une manière notable par ses antennes. Voici le caractère que nous lui assignons :

Corps allongé; tête triangulaire avec les yeux saillants. Antennes de cinq articles; le premier court, le second très-long, courbé; le troisième très-petit, en forme de point, et les deux derniers égaux, ne formant pas ensemble les deux tiers de la longueur du second. Extrémité du suçoir dépassant un peu la base des pattes postérieures. Tarse ayant le premier article aussi long que les deux suivants réunis, avec le troisième armé de deux crochets et d'une petite pelote bifide.

SCUTIPHORE PEINTE, *Scutiphora picta*. Guér. — *Viridi-cyanea desuper, vitta marginali thorace, antice, maculis duabus scutello antice, ochraceis; infra ochraceis maculis lateralibus in segmentis inferioribus, genuis, tibiis, tarsisque cyaneis; antennis nigris; articulo primo basi fulvis.* — L. 15 mill., larg. 7 m. — Atlas, Ins., pl. XI, fig. 7.

Son corps est allongé, naviculaire, bleu mêlé de vert. Le corselet a une bande marginale, placée au bord antérieur, d'un rouge brique; on voit deux taches de la même couleur, presque contiguës, à la base de l'écusson. La partie inférieure du corps, la moitié du premier article des antennes, et les trois quarts des cuisses, sont d'un rouge couleur de brique, avec des taches bleues sur les parties latérales de chaque segment. Les genoux, les jambes et les tarses sont de la même couleur; les antennes sont noires, un peu moins longues que le corps. — Cet insecte a été trouvé au Port-Jakson et au Port-Western, à la Nouvelle-Hollande.

PENTATOME DE FALLEN, *Pentatoma Fallenii*. Guér. — *Lutea, griseo-variegata, capite viridi; thoracis spinis bifidis cyaneis. Scutello in extremum albo; elytrorum membrana fusco maculata; abdomine nigro; pedibus luteis.* — L. 12 mill., l. 6 m. — Atlas, Ins., pl. XI, f. 8.

Elle est un peu oblongue, sa tête est rugueuse, presque carrée en avant, allongée, d'un vert foncé luisant, avec quelques petites taches de rouille sur le vertex. Les yeux sont très-saillants, bruns. Les antennes sont presque aussi longues que la moitié du corps, d'un jaune pâle. Le corselet est étroit en avant, élargi et armé sur chaque côté d'une forte épine pointue, sous l'extrémité de laquelle se trouve une très-petite dent. On voit aussi une très-petite épine aux angles antérieurs, tout-à-fait sous les yeux. Le

bord antérieur est lisse, jaune, avec quelques taches brunes, et une bordure de points enfoncés, noirs, derrière la tête. Le reste de sa surface, derrière les taches antérieures, est jaune, criblé de petits points bruns, plus serrés sur le milieu. Cette couleur devient plus foncée vers les épines latérales, qui sont noires. L'écusson est assez grand, jaune piqué de points noirs; il a une grande tache arrondie et noire à la base; il est brun vers l'extrémité, qui est arrondie et d'un blanc jaunâtre poli. Les élytres sont jaunâtres, finement piquetées de brun, avec la membrane brune, marquée de deux taches transparentes, l'une extérieure, l'autre en dedans. Le dessous du thorax est brun tacheté de jaune; l'abdomen est d'un noir brun, avec les côtés tachés de jaune pâle; les pattes et le rostre sont jaunâtres. — Cette espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

PENTATOME DE SCHELLEMBERG, *Pentatoma Schellembergii.* Guér. — *Lutea, griseo variegata; thoracis spinis nigris. Scutello apice acuto, albo. Abdomine luteo virescente.* — Long. 11 mill., l. 5 m. — Atlas, Ins. pl. XI, f. 9.

Cette Pentatome est plus allongée que la précédente, d'un brun rougeâtre en dessus, jaunâtre en dessous. La tête est assez allongée, avec des points très-serrés, noirs au fond et formant quatre lignes longitudinales. Les antennes sont d'un jaune un peu fauve. Les yeux sont jaunâtres, et les yeux lisses, très-brillants et rouges. Le corselet est plus de deux fois plus large que long, mesuré d'une pointe à l'autre; il est jaune sur les bords antérieurs et postérieurs, couvert de points très-serrés, bruns au fond; ses épines latérales sont fort aiguës, noirâtres. L'écusson est allongé, aigu à l'extrémité, couvert de points enfoncés bruns; il a quelques taches nébuleuses jaunâtres, avec le milieu brun et l'extrémité d'un blanc jaunâtre. Les élytres sont couvertes de petits points bruns, avec une faible tache nébuleuse près de l'extrémité, et la membrane un peu transparente, enfumée et à nervures brunes. Les côtés de l'abdomen qui débordent les élytres sont jaunes, avec des taches obliques noires, assez espacées entre elles. Le dessous est d'un jaune livide, ponctué de petits points bruns, pâles; le milieu est lisse, et les angles des segments aigus et noirs à la pointe seulement. Le rostre est d'un jaune pâle, et les pattes de la même couleur. — Du Port-Jakson.

PENTATOME DE WOLF, *Pentatoma Wolfii.* Guér. — *Nigra, desuper punctata; vittis caput, thoracem, scutellum, marginemque elytrorum anteriorem circumdantibus, fulvis. Corpore infra rubro livido, punctato. Antennis pedibusque nigris.* — Long. 10 mill., l. 5 m. — Atlas, Ins., pl. XI, f. 10.

Son corps est ovalaire oblong; sa tête est allongée, ponctuée, d'un noir luisant, avec trois lignes longitudinales rouges. Les antennes sont noires et les yeux d'un brun rouge. Le corselet est un peu plus de deux fois plus large que long, arrondi sur les côtés, sans épines latérales, très-ponctué, noir, avec les bords et une bande longitudinale au milieu, rouges; il y a une bande nébuleuse d'un jaune rougeâtre, placée transversalement au milieu. L'écusson est grand, un peu bombé à sa base, ponctué. Son

extrémité, un peu arrondie, atteint assez au-delà du milieu de l'abdomen. Il est rouge, avec deux grandes taches triangulaires noires à sa base. Les élytres sont noires, avec le bord extérieur taché de rouge; leur membrane est noire, avec l'extrémité brune et un peu transparente. Les côtés de l'abdomen, qui débordent les élytres, sont rouges, sans taches. Le dessous du corps est d'un jaune rougeâtre, avec des points noirs sur les côtés du thorax et de l'abdomen. Les pattes sont noires, avec la base des cuisses jaunâtre. Le reste est rougeâtre. — De Bourou, l'une des îles Moluques.

PENTATOME DE GERMAR, *Pentatoma Germarii.* Guér.—*Thorace valde, humeris, anoque spinosis, viridis : scutello, elytrorum membrana, anoque infumatis.* — Long. 15 mill., larg. 8 m. — Atlas, Ins., pl. XI, fig. 11.

Cette espèce a le corselet triangulaire, transversal; il est échancré pour recevoir la tête, très-dilaté à la hauteur des épaules en deux épines aiguës; il s'échancre postérieurement pour recevoir l'écusson : celui-ci est presque aussi large que long, atteignant à peine le milieu de l'abdomen, qui est terminé par quatre épines, dont les extérieures beaucoup plus longues que les autres; entièrement d'un vert d'herbe, avec l'écusson, la pointe des épines du corselet, les membranes des élytres, la partie anale et les tarses enfumés. Dans les individus desséchés, le vert passe au jaunâtre. — Prise à Bourou, dans les îles Moluques.

PENTATOME DU PORT JAKSON, *Pentatoma Jaksoniensis.* Guér. — *Viridi-lutea, vittis thorace, scutelloque pallidioribus; scutelloque in extremum ochraceo maculato.* — Long. 8 mill., larg. 4 mill. — Atlas, Ins., pl. XI, f. 12.

Le corps est ovalaire, fortement pointillé, plat, entièrement d'un vert jaunâtre; la tête, deux bandes transversales sur le corselet, et une autre courbe sur l'écusson, plus pâles. On voit un point couleur d'ocre à l'extrémité de ce dernier. Membrane des ailes légèrement enfumée. Antennes et tarses fauve clair.

Cette Pentatome a beaucoup de rapports avec le *Cimex rubro-fasciatus* de Fabricius. Syst. Rhyng., p. 170, n° 80. Mais elle a l'extrémité de l'écusson rougeâtre, ce que Fabricius ne mentionne pas dans son espèce. — Du Port-Jakson.

PENTATOME APLATIE, *Pentatoma complanata.* Guér. — *Corpore depresso, valde punctato, thorace serrato, humeris spinoso, viridi-pratense; antennis pedibusque luteis; antennis nigro annulatis.* — Long. 20 mill., larg. 10 m. — Atlas, Ins., pl. XI, f. 13.

Cette espèce a le corps très-aplati et fortement ponctué; la tête est avancée, enfoncée postérieurement dans une profonde échancrure du corselet. Celui-ci est triangulaire, dentelé en scie des deux côtés de la tête, dilaté en une épine méplate, relevée, aiguë à la hauteur des épaules. L'écusson est droit à son bord antérieur, triangulaire, aigu. L'abdomen est ovoïde, légèrement foliacé sur les côtés, dépassant les élytres. Tout

l'insecte en vert pré, avec les impressions des points vert-grisâtre; une ligne légèrement relevée sur l'écusson, les pattes et les antennes jaunâtres; les extrémités des quatre derniers articles des antennes, un petit point à l'extrémité des fémurs, noirs. Tarses et épines du corselet brun clair. — De Sainte-Catherine, au Brésil.

PENTATOME RACCOURCIE, *Pentatoma crassula.* Guér.—*Viridis; elytrorum pars crustacea, livida, puncto marginali infumato.*—Long. 9 mill., larg. 6 m. —Atlas, Ins., pl. XI, f. 14.

Cette espèce est très-raccourcie, et large à proportion de sa longueur. L'écusson est large, arrondi et blanchâtre à son extrémité : le reste de sa forme n'offre rien de remarquable. Elle est verte; la partie inférieure du corps plus pâle, surtout au milieu de l'abdomen. Les élytres, excepté le bord antérieur qui est vert, sont livides, avec un point enfumé touchant la bordure verte. La partie membraneuse de l'élytre est enfumée à sa jonction avec la partie crustacée. — Offak, terre des Papous.

Genre AGAPOPHYTE, *Agapophyta.* Guér.

Ce nouveau genre est voisin des Pentatomes pour la forme générale du corps; mais il s'en distingue au premier coup d'œil par ses antennes, qui n'ont que quatre articles, par son rostre très-court et dépassant à peine la base des premiers pieds, tandis qu'il atteint au-delà des troisièmes dans les Pentatomes. Voici les caractères que nous assignons à ce genre :

Antennes longues, de quatre articles : le premier court, assez fort; le second, très-long, cylindrique; les deux suivants égaux entre eux, formant ensemble la longueur des deux premiers. Bec court, dépassant à peine la base des premières pattes. Tarses de trois articles; le deuxième, le plus court, le troisième ayant une membrane entre les crochets.

Ce genre est mentionné dans l'Essai d'une classification systématique des Hémiptères, que M. Delaporte a inséré dans notre Magasin de zoologie. Il est placé près du genre Dinidor, fondé par Latreille.

AGAPOPHYTE A DEUX POINTS, *Agapophyta bipunctata.* Guér. — *Lutea seu in vivum viridis; in utroque elytro punctum nigrum.* — Long. 16 mill., larg. 8 m. — Atlas. Ins., pl. XI, f. 15.

Corps assez plat, allongé. Tête triangulaire avancée. Corselet hexagone, fortement échancré vis-à-vis de l'écusson; celui-ci est deux fois plus long que la largeur de sa base, légèrement bi-épineux à son extrémité; la jonction de la partie coriace à la partie membraneuse de l'élytre est fortement sinueuse. Le rostre est très-court, dépassant peu les premières pattes. Le premier segment abdominal s'avance en pointe dans une échancrure du sternum. Entièrement fauve, peut-être verte sur le vivant, avec un petit point noir au milieu de chaque élytre. — Port-Praslin.

Genre PLATYCORIS, *Platycoris*. Guér.

Ce nouveau genre est fort voisin des *Phlœa* et des *Dryptocephala* de M. de Laporte, et il vient se placer entre ces deux genres, si l'on suit la méthode exposée par cet entomologiste dans notre Magasin de Zoologie. Comme les *Phlœa*, il n'a que quatre articles aux antennes (1), tandis que les *Dryptocephala* en ont cinq; comme ces derniers, la tête est découpée, et les antennes s'insèrent dans des échancrures formées par les découpures extérieures. Voici les caractères que nous assignons à ce nouveau genre.

Antennes cylindriques, assez longues, de quatre articles dont le premier court, le deuxième quatre fois plus long, les deux suivants égaux, aussi longs ensemble que le second. Tête découpée en avant en quatre lobes, dont les deux du milieu plus larges et arrondis, les latéraux plus courts, aigus, laissant entre eux et ceux du milieu un espace assez grand dans lequel s'insèrent les antennes. Rostre assez long, atteignant la base des pieds postérieurs. Tarses de trois articles, dont le second est peu distinct; le premier grand, épais, cylindrique; les deux suivants, soudés, moins longs à eux deux que le premier; crochets simples, sans membrane intermédiaire. Corps aplati en dessus; écusson grand. Élytres allongées, avec la membrane peu distincte, étroite. Des ailes rudimentaires impropres au vol.

PLATYCORIS BORDÉE DE ROUGE, *Platycoris rubro-marginata*. Guér. — *Nigra. Marginata, maculata, et irrorata rufo colore.* — L. 10 mill., l. 5 mill. — Atlas, Ins., pl. XI, fig. 16.

Cette espèce offre un *facies* tout particulier : son corps est très-plat et représente un ovoïde dont la partie la plus large est au milieu de l'abdomen, tandis que la tête en forme la partie étroite; sa tête est plus large que longue, le chaperon est bifoliacé fendu, relevé sur les côtés; le corselet est transversal en forme de trapèze et échancré, pour recevoir la tête, il est droit vis-à-vis l'écusson. Celui-ci est plus long que large, rouge au bout. Les élytres ne couvrent pas l'extrémité de l'abdomen, la partie membraneuse est très-restreinte, longitudinale. Cet insecte est noir bordé de rougeâtre avec des bandes de cette couleur sur le corselet et les élytres, et cinq taches sur les côtés de l'abdomen; le rostre, les hanches, la première partie des femurs et des tibia, et la base des deux derniers articles des antennes sont fauves; on voit des atomes de cette couleur répandus sur tout le dessus du corps. — Trouvée au Port-Jackson.

(1) C'est par erreur que nous avons indiqué 5 articles aux antennes de la figure XVI, pl. II de notre atlas; de nouvelles observations, faites avec une très-forte loupe, nous ont fait reconnaître qu'il n'y a réellement que 4 articles aux antennes.

PLATYCORIS A DEUX POINTS, *Platycoris bipunctata.* Guér. — *Lutea, valde punctis nigris impressa. Thorace scutelloque transversis rugis. Elytris puncto luteo. Pedibus luteis, femoribus apice brunneis.* — L. 11 mill., l. 8 m. ½ — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 3.

Cette espèce, que nous rangeons avec doute dans notre genre *Platycoris*, en diffère surtout par l'épaisseur de son corps et par la forme de sa tête; les antennes sont mutilées, ce qui nous empêche de connaître le nombre de leurs articles. La tête est brune, saillante, rugueuse, triangulaire, aplatie, et arrondie en avant, avec les yeux très-saillants et deux yeux lisses très-distants. Le corselet est assez bombé, en forme de trapèze, deux fois plus large en arrière, avec les côtés presque droits; son bord antérieur est coupé droit, et les angles présentent chacun une petite saillie placée derrière les yeux; sa surface est brune, fortement chagrinée avec toutes les saillies des rugosités d'un ferrugineux foncé. L'écusson est également chagriné; sa couleur est la même; il est très-grand, triangulaire, assez bombé. Les élytres sont grises piquetées de jaune, avec un point jaunâtre assez gros au milieu; leur membrane est très-étroite et réduite, comme dans la *Platycoris rubro-marginata*, à un très-petit lambeau membraneux brun. Les bords de l'abdomen, laissés à découvert par les élytres, sont marqués alternativement de noir et de rouge. Le dessous du corps est brun. Les pattes sont jaunes avec l'extrémité seulement des cuisses brunes. — Cette curieuse punaise vient du Port-Jackson, à la Nouvelle-Hollande.

HALYS A POINTS JAUNES, *Halys flavo-punctata.* Guér. — *Brunnea, atomis innumeris luteis sparsa.* — L. 20 mill., l. 10 m. — Atlas, Ins., pl. XI, fig. 17.

La tête est avancée plutôt arrondie antérieurement que triangulaire; les yeux sont très-développés, le corselet légèrement épineux à sa partie humérale; droit à son bord postérieur; la gaîne du rostre est épineuse à sa partie antérieure, celui-ci dépasse les jambes postérieures; cette espèce est d'un brun noirâtre entièrement parsemée d'atomes jaunâtres, mais ces deux couleurs sont tellement mélangées que peut-être devrait-on regarder la couleur jaune comme le fond; elle est en outre couverte de points enfoncés très-prononcés, mais seulement dans les endroits bruns; les points jaunes acquièrent plus de développement et sont d'une couleur plus fauve en plusieurs endroits; on en remarque surtout deux vis-à-vis du vertex, trois à la base de l'écusson, un à son extrémité et un sur le disque de chaque élytre: au-dessous du corps, la couleur jaune forme une tache médiane sur chaque anneau de l'abdomen; et deux petites taches sur les bords de chacun d'eux. Les pattes, le rostre et les parties inférieures de la tête sont marquées de lignes longitudinales de la même couleur, et le premier article des tarses presque tout entier est également jaune. — Elle a été rapportée du Port-Jackson.

HALYS DE WINTHEM, *Halys Winthemii.* Guér. — *Livida. Thorace, scutello postice, elytris virescentibus, punctis innumeris nigris sparsis; in insectis vivis viridi-auratis.* — L. 22 mill., l. 8 m. — Atlas, Ins., pl. XI, fig. 18.

Cette espèce est allongée; la tête, d'égale largeur partout, est bi-foliacée à son extrémité, avec le labre légèrement saillant. Les yeux sont plus que demi-sphériques, comme détachés de la tête; le corselet, fortement échancré, est d'abord arrondi sur les côtés, finement dentelé, il s'avance ensuite brusquement à droite et à gauche pour former une épine aiguë; il est presque droit à son bord postérieur; l'écusson est presque deux fois plus long que large, plus élevé avec l'extrémité aiguë. L'abdomen est légèrement dentelé sur les côtés; la gaîne du rostre est épineuse à sa partie anterieure, celui-ci dépasse de beaucoup les pattes postérieures; la tête, la partie antérieure du corselet de l'écusson, et les parties inférieures sont d'un jaune livide; la partie postérieure du corselet de l'écusson, les élytres sont verdâtres, tout le dessus du corps et la partie inférieure de la tête sont couverts de points enfoncés noirs, mais qui dans le vivant sont d'un beau vert métallique; on en retrouve toujours quelques traces, même dans les animaux dessechés, particulièrement en arrière des yeux; tous les tibias sont en outre largement bi-annelés de noir. — D'offak terre des Papous. Il en existe une variété plus pâle qui a été trouvée à Dory.

TESSARATOME A ANTENNES JAUNES, *Tessaratoma flavicornis.* Guér. — *Nigro-cuprea, valde rugosa; antennis, elytris maculisque octo in thorace infra, fulvis; in elytris vitta longitudinalis nigra: membrana rubro-cuprea.* — L. 32 mill., l. 17 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 2.

Cette espèce est une des belles découvertes que l'on doit aux derniers voyages autour du monde; M de Laporte, dans son Essai d'une classification des Hémiptères, a créé avec elle le genre *Onchomeris;* mais la publication des planches de cet ouvrage étant de beaucoup antérieur au sien, j'ai dû décrire cette espèce sous le nom que je lui avais imposé en la figurant; sa tête est très-petite à proportion de la grandeur du corps; elle est en forme de fer de lance très-écrasé, le corselet est presque demi-circulaire antérieurement, échancré pour recevoir la tête, échancré aussi, mais peu profondément pour recevoir l'écusson; ce dernier est allongé aigu; tous deux sont fortement chagrinés et, ainsi que la tête, d'une couleur noire bronzée; les élytres se recouvrent exactement à leur extrémité, paraissent alors très-allongées en forme d'un triangle suivant la forme de l'écusson; tout le corps est noir-vert dessus et dessous, les antennes, le bord de la tête, la gaîne du rostre, les élytres et 8 taches sur la partie inférieure du thorax, sont fauves; sur le fauve des élytres est une bande d'un noir vert, prenant de la partie humérale et s'étendant jusqu'à la membrane; celle-ci est grande à nervures parallèles, d'un brun cuivreux rougeâtre. — Cette belle espèce vient de la Nouvelle-Guinée.

Genre MÉGYMÈNE, *Megymenum.* Guér.

M. Serville avait séparé, dans sa collection, une espèce de la famille des Cimicites, voisine des *Aradus*, mais en différant notablement par la forme du corps et des élytres. Nous avons reconnu que notre nouveau genre appartenait à cette coupe, et nous nous

sommes empressés d'adopter le nom que M. Serville lui avait assigné; non pas parce qu'il était dans sa collection, mais parce qu'il fait partie d'un travail encore manuscrit de ce savant entomologiste. Voici les caractères que nous assignons au genre *Megymenum*.

Antennes beaucoup moins longues que le corps, composées de quatre articles aplatis; le premier court, inséré devant les yeux, sous le chaperon et ne le dépassant pas; le second, le plus long de tous, un peu plus étroit à la base. Les troisième et quatrième réunis, un peu plus longs que le second; le troisième ovalaire, un peu plus large que l'extrémité du précédent; le quatrième plus étroit que le troisième, terminé en pointe. Tête armée de chaque côté, et en avant des yeux, d'une épine aiguë, deux ocelles. Rostre logé dans une fossette du thorax, atteignant à peine les secondes pattes, corselet transversal, armé en avant d'une épine placée de chaque côté, et tout à fait derrière les yeux. Écusson assez grand, ne recouvrant pas tout l'abdomen. Élytres ayant leur portion membraneuse très-étendue, recouvrant des ailes plus courtes. Pattes fortes avec des tarses de trois articles, dont le premier est grand, le second très-petit, et le troisième aussi grand que le premier, armé de deux crochets simples. Bords de l'abdomen dentelés.

MÉGYMÈNE DENTÉ, *Megymenum dentatum*. Guér.—*Brunneum. Elytris nigro-reticulatis, membrana flava apice brunnea. Capite depresso, cum spinis duabus. Lateribus thoracis valde dilatatis, antice spinosis. Lateribus abdominis obtuse-dentatis.* — Long. 20 mill., l. 12 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 1.

Cette espèce est entièrement d'un brun de suie terne; ses antennes sont un peu aplaties, à peine aussi longues que la tête et le corselet réunis. La tête est plate en dessus; elle offre une petite épine au-dessus des yeux. Le corselet est transverse, de la largeur de la tête en avant, armé d'une petite épine courbe placée de chaque côté au bord antérieur et derrière les yeux; il est finement rugueux, et offre en avant un sillon transverse et deux impressions assez marquées placées derrière la tête; ses côtés présentent deux grands lobes arrondis et dirigés en avant; son bord postérieur est un peu arrondi. L'écusson est assez grand, arrondi en arrière, et atteint presque la moitié de la longueur de l'abdomen. Les élytres sont assez développées, avec la partie membraneuse grande, jaune, coupée de nervures brunes, et ayant l'extrémité interne également brune, ce qui produit une grande tache au milieu et derrière l'écusson, quand elles sont fermées. Les bords de l'abdomen dépassent assez notablement les élytres, ils ont des dents arrondies, alternativement grandes et plus petites. Les pattes sont assez fortes avec les cuisses à peine dentées en dessous et les jambes aplaties. — De Dory, Nouvelle-Guinée.

MÉGYMÈNE CUIVRÉ, *Megymenum cupreum*. Guér. — *Cupreo-obscurum. Membrana elytrorum luteo-brunnea. Thorace lateribus quadratis. Lateribus abdominis denticulatis.* — L. 15 mill., l. 9 m.

Tout son corps est d'un brun rouge brillant, couleur de cuivre rouge. Sa tête est aplatie avec le chaperon creusé au milieu. Les antennes sont aplaties, noires. Le corselet est transversal, aussi large que la tête, et armé de deux petites épines placées sous les yeux,

en avant; il a de chaque côté deux dents assez saillantes dont les antérieures ne remontent pas en avant, et sa surface est rugueuse, garnie antérieurement de cinq tubercules assez forts avec une fossette au milieu, et plus en arrière. L'écusson est grand, terminé en pointe arrondie; il atteint presque le milieu de la longueur de l'abdomen. Les élytres ont leur portion membraneuse très-étendue, d'un jaune sale un peu brunâtre en arrière. Les pattes sont assez fortes avec les cuisses assez fortement dentées en dessous et les jambes peu aplaties.—De Java.

GONOCÈRE A COLLIER, *Gonocerus collaris.* GUÉR.—*Luteus, vitta in thorace transversali pallidiore : punctis multis brunneis; elytrorum membrana fusca.* — Long. 8 m., l. 3 m. — Atlas, Ins., pl. XII, f. 4.

Cette petite espèce a beaucoup d'analogie avec quelques Corées de notre pays; le corselet est épineux à ses angles et légèrement dentelé après l'épine, avant de rejoindre l'écusson. L'insecte est entièrement d'un jaunâtre fauve, avec beaucoup de points bruns: une large bande jaune traverse le corselet au-dessus des deux épines latérales. Les côtés de l'abdomen, qui débordent les élytres, sont alternativement jaunes et bruns. Le dessous est jaune tacheté de brun. Les pattes sont assez grêles, jaunes.—De Dory, à la Nouvelle-Guinée.

CORÉE ROUILLÉ, *Coreus rubiginosus.* GUÉR.— *Obscure ferrugineus; subtus pallidior. Thorace triangulari, antice nigro-bimaculato. Capite fusco. Antennis basi apiceque fuscis. Femoribus posticis incrassatis, subtus unidentatis.* —Long. 19 mill., l. 7 m.

Il est entièrement d'un rouge de rouille, forcé en dessus, plus pâle en dessous. Les antennes sont presque de la longueur du corps, avec le premier et le dernier articles bruns. La tête est brune, finement chagrinée. Le corselet est de forme triangulaire, finement chagriné en dessus, un peu rebordé et denticulé sur les côtés, avec une ligne élevée, transverse sur le bord postérieur, et deux taches brunes en avant. L'écusson est triangulaire, équilatéral. Les élytres sont très-finement chagrinées; leur portion membraneuse est d'un brun un peu métallique. Les pattes sont de la couleur du dessus, les cuisses antérieures et intermédiaires sont peu fortes, armées en dessous et vers l'extrémité d'une dent assez petite. Les cuisses postérieures sont fort renflées, armées d'une large dent en dessous; leurs jambes sont un peu arquées en dehors avec un angle assez fort en dedans et au milieu de leur longueur, elles sont dentelées depuis ce point jusqu'à l'extrémité. Les côtés de l'abdomen en dessus sont marqués, à la suture des segments, d'une petite trie jaune. Tout le dessous est d'un ferrugineux jaunâtre. —Du port Jackson, à la Nouvelle-Hollande.

ANISOSCÈLE ENFUMÉ, *Anisoscelis infumatus.* GUÉR. — *Viridi-opacus, ochraceus infra. Antennis flavo-annulatis.* — L. 15 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 5.

Cet insecte appartient au genre *Anisoscelis* proprement dit, de la méthode de M. de Laporte; il est entièrement d'un noir verdâtre en dessus; sa tête est avancée, finement ru-

gueuse avec les yeux saillants. Les antennes sont insérées devant les yeux, au milieu de l'espace compris entre eux et l'extrémité. Elles sont de la longueur du corps, d'un noir verdâtre, et les deuxième, troisième et quatrième articles ont un petit anneau jaune à la base. Le corselet est de forme triangulaire, de la largeur de la tête en avant, avec une petite épine derrière les yeux, assez plane, aigu de chaque côté en arrière; l'écusson est triangulaire, assez petit. Les élytres sont allongées; vues à la loupe elles semblent semées, ainsi que le corselet et la tête, d'une infinité de petits poils fauves : elles ont au milieu trois petits points fauves placés transversalement : un au milieu, au commencement de la partie membraneuse et un de chaque côté, ou sur chaque élytre. L'abdomen est rouge en dessus, avec les bords découverts par les élytres marqués de taches noires carrées. Le dessous est ferrugineux. Les pattes sont de la même couleur, grêles, avec les jambes annelées de brun. Les cuisses postérieures sont un peu plus fortes, finement épineuses en dessous et vers l'extrémité. Le rostre atteint la moitié de la longueur du corps, et dépasse un peu l'insertion des pattes postérieures De Sainte-Catherine, au Brésil.

Genre LEPTOGLOSSE. *Leptoglossus.* Guér.

L'insecte avec lequel nous fondons ce genre, offre tous les caractères du genre *Anisoscelis*, tel que le conçoit M. de Laporte, mais ces caractères sont très-exagérés : ainsi la tête est beaucoup plus allongée et étroite; mais ce qui le distingue encore plus, c'est l'excessive longueur de son rostre qui atteint presque l'extrémité de l'abdomen.

LEPTOGLOSSE A COL DILATÉ, *Leptoglossus dilaticollis.* Guér. — *Brunneo-ruber. Capite conico, rostro longissimo, thorace antice concavo, dilatatissimo serratoque lateribus; tibiis posticis foliaceis, in elytris vitta tenui transversâ; antennis, pedibus, corporeque infra fulvis.* — L. 35 mill., l. 10 m. aux épaules — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 9.

Cet insecte offre un caractère très-remarquable dans la longueur de son rostre; sa tête est allongée conique, le corselet présente la forme d'une portion de cercle de même épaisseur; ses extémités arrondies et dentées, s'avancent bien au delà de l'insertion de la tête, environ jusqu'à la hauteur des yeux; toute sa partie supérieure présente en outre beaucoup de points enfoncés. Le reste du corps est allongé, beaucoup plus étroit que le corselet; l'écusson est triangulaire presque équilatéral; les pattes postérieures sont très-développées, les fémurs sont légèrement claviformes, dentés en dessous, les tibias sont foliacés, la foliole ovale sans aucune échancrure en dedans, bidentée en dehors. Tout l'insecte est en dessus d'un brun rougeâtre avec une ligne transverse jaune au milieu des élytres. La partie inférieure du corps, les pattes, les antennes sont beaucoup plus claires.—Brésil, du midi de la capitainerie de Saint-Paul.

ANISOSCÈLE ROUGE, *Anisoscelis rubricatus.* Guér.—*Viridi-niger. Thorace, scutello, elytrisque rubris, nigro adspersis.* —L. 18 mill., l. 7 m. —Atlas, Ins., pl. XII, fig. 7.

Cette espèce appartient au genre *Stenocephalus* de M. de Laporte ou à celui de *Cerbus* fondé presque en même temps par M. Hahn. Cependant sa tête est plus large que longue, un peu plus courte que dans les autres *Pachymeria* que nous avons sous les yeux; la saillie du milieu, qui est formée par le tranchant d'une lame verticale, est un peu moins avancée et les yeux sont plus saillants. Cette tête est brune avec les yeux jaunâtres. Le corselet est de forme triangulaire avec les angles latéraux postérieurs saillants et les côtés droits. Les bords antérieur et postérieur sont jaunâtres; toute sa surface est finement rugueuse, d'un ferrugineux vif tacheté de noir. L'écusson est de la même couleur, triangulaire. Les élytres sont aussi de la même couleur avec la membrane noirâtre tachée de blanchâtre sale au milieu. L'abdomen est vert noir avec les bords rouges. Le dessous du corps, les pattes et les antennes sont d'un vert noir. Les cuisses postérieures sont épaisses, courbées, épineuses en dessous avec un sillon longitudinal en dedans et en dehors. Les jambes postérieures sont un peu aplaties, un peu renflées en dedans et au milieu, et armées depuis ce point, de denticulations assez marquées au côté interne; les antérieures et intermédiaires ont deux ou trois petites dents au-dessous de leur extrémité.—De Sainte-Catherine au Brésil.

ANISOSCÈLE FÉMORÉ. *Anisoscelis femoratus*. Guér. — *Lygæus thorace serrulato, femoribus posticis incurvis dentatis, tibiisque posticis compressis*. Fab. — L. 28 mill., l. 9 ½ m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 6. Le mâle (sous le nom d'*A. Stollii*), et pl. XII, f. 8. La femelle (sous le nom d'*A. suralis*).

Lygæus femoratus. Fab., syst. rhyng., p. 205, nº 10, Ent. syst., t. 4, p. 137, nº 10.

Nous n'avions pas reconnu cette espèce quand nous avons fait graver notre planche, et ce n'est que depuis peu de temps que, ayant étudié de nouveau le genre *Lygæus* de Fabricius, et aidé d'un grand nombre d'espèces et d'individus, nous avons pu nous assurer que l'individu qui porte sur la planche le nom de *Stollii* se rapporte parfaitement au *Lygæus femoratus* de cet entomologiste, et que notre *A. Suralis* n'en est que la femelle. D'après sa description on voit qu'il n'a connu que le mâle dont les cuisses sont très-fortes, courbées, garnies de forts tubercules sur toute leur surface, avec deux grandes épines en dessous, dont l'une est au milieu de la longueur, et l'autre, à près d'une ligne au delà, et vers l'extrémité. Dans la femelle, les cuisses postérieures sont beaucoup moins fortes; elles ont cinq épines en dessous; leurs jambes sont largement foliacées, la membrane occupant presque toute leur longueur extérieurement, et ayant deux dents peu aiguës, tandis qu'au côté interne elle n'occupe que le tiers antérieur et que le reste de la jambe est dentelé. Pour tout le reste, la femelle ressemble au mâle.

Nous avons fait les figures de notre planche d'après des individus provenant de Sainte-Catherine, au Brésil. Nous en avons reçu d'autres de Tampico, au Mexique, ils sont entièrement semblables aux premiers, mais leurs antennes et leurs pattes sont d'un ferrugineux un peu plus obscur.

ANISOSCÈLE A GROSSES CUISSES, *Anisoscelis macromerus*. Guér.—*Obscurus, thorace serratulo, postice subspinoso. Antennis, pedibusque anticis brunneis. Femoribus posticis, clavatis, incurvatis, apice serratis, unispinosis, tibiisque apice subfoliatis. Abdomine basi quadrispinoso*—L. 20 mill., l. 6 m.

Cette belle espèce est entièrement d'un brun presque noir en dessus. La tête est courte, un peu plus large que longue, d'un brun moins foncé. Les antennes sont plus longues que le corps, d'un brun ferrugineux, avec le dernier article un peu arqué, plus long que le précédent. Le corselet est rugueux, finement denticulé sur les côtés, qui sont droits, plus long que large, penché et étroit en avant, avec les deux angles postérieurs aigus mais peu saillants. L'écusson est strié transversalement, aigu en arrière avec une petite tache jaune à la pointe. Les élytres sont un peu plus étroites en arrière. Le dessous du corps et les quatre pattes antérieures sont d'un brun moins foncé que le dessus. Les quatre cuisses antérieures sont même plus pâles à leur base, et leur extrémité offre en dessous une assez forte épine; leurs jambes sont simples. Les pattes postérieures sont de la couleur du dessus du corps, très-arquées vers leur base, rugueuses, ayant une bosse dentelée en dessous vers l'extrémité, et une assez forte dent tout à fait près du bout. Leurs jambes sont comprimées, un peu dilatées à l'extrémité et extérieurement avec deux dents peu saillantes en dedans et au bout. Les côtés du thorax offrent entre l'insertion des seconde et troisième pattes, deux petites taches blanches, dont l'antérieure est la plus grande. Les deux premiers segments de l'abdomen portent, de chaque côté, une forte épine courbée en arrière, et que l'on voit même quand on regarde l'insecte en dessus.—Cet insecte entre dans le genre *Pachymeria*, et vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

ANISOSCÈLE ABDOMINAL, *Anisoscelis abdominalis*. Guér. — *Obscurus; thorace serratulo, subspinoso. Antennis apice flavis. Femoribus posticis clavatis, incurvatis, inermibus; tibiis posticis intus valide unidentatis. Abdomine ferrugineo, basi tuberculis tribus obtusis validis, apice nigris*.—L. 26 mill., l. 8 m.

Il est plus long que le précédent; ses antennes sont plus courtes que le corps, d'un brun noirâtre, avec le dernier article jaune, un peu plus foncé au bout. Le corselet est rugueux, distinctement dentelé aux bords. L'écusson est rugueux, triangulaire, sans tache au bout. Les élytres sont allongées; la ligne de séparation de leur portion membraneuse est légèrement teintée de jaunâtre. Toutes les pattes sont d'un brun foncé. Les quatre cuisses antérieures sont armées en dessous, et à l'extrémité, de deux petites dents; les postérieures sont très-fortes, courbées à leur base, très renflées, rugueuses, sans dents ni épines en dessous; leurs tibias sont comprimés, un peu arqués en dehors avec une forte dent aiguë en dedans et vers le milieu de leur longueur. Le dessous du corselet et l'abdomen sont d'un rougeâtre ferrugineux; le premier segment de l'abdomen présente trois gros tubercules transverses noirs au bout. Le milieu du second segment

concourt à former celui du milieu en s'élevant considérablement; cette portion est un peu plus courte et un peu échancrée au bout. — Ce bel insecte, qui appartient au genre *Pachymeria* de M. de Laporte, vient d'Amboine.

ANISOSCÈLE A ÉLYTRES BLEUES, *Anisoscelis cœruleipennis*. Guér. — *Corpus æneum; antennis atris, articulo ultimo fulvo. Tibiis quatuor anticis tarsisque flavis. Femoribus posticis elongatis, tuberculatis, incrassatis, subtus spinosis. Abdomine lateribus fulvis.* — L. 19 mill., l. 5 m.

Cette espèce, que nous rangeons encore dans le genre *Pachymeria*, commence à avoir des caractères des *Nematopus;* sa tête est transversale, peu avancée, et ses antennes sont terminées par un article plus long que le précédent; elles sont d'un noir bleu avec le dernier article d'un ferrugineux obscur. Le corselet est finement rugueux, peu élevé en arrière, plus étroit en avant. Bleu foncé ainsi que l'écusson, qui est triangulaire. Les élytres sont de la même couleur avec le côté externe finement bordé de rouge. Les quatre pattes antérieures sont de forme ordinaire; leurs cuisses sont bleues et armées en dessous de deux petites épines; les jambes et les tarses sont jaunes; les pattes postérieures sont bleues avec les tarses seulement jaunes; les cuisses sont très-longues, renflées, rugueuses, épineuses en dessous; les jambes sont simples, un peu comprimées. — Cette punaise vient de Bourou, dans les Moluques.

NÉMATOPE A TÊTE JAUNE, *Nematopus flaviceps*. Guér. — *Capite, thorace, vitta, pedibus corporeque infra, luteis; thorace, elytris, scutello, corpore supra, femoribusque posticis, viridi-æneis.* — L. 15 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 10.

La tête est transverse, les yeux très-saillants, les antennes presque aussi longues que le corps; le corselet est plat trapézoïdal, creusé en gouttière dans son milieu, avec une forte impression transverse à son extrémité; l'écusson est allongé aigu; les fémurs postérieurs sont un peu épineux. La tête, la première partie du corselet, les quatre pattes antérieures, le commencement des fémurs, les tibias et les tarses postérieurs, et la partie inférieure du corps, sont d'un jaunâtre-fauve; le corselet, l'écusson, les élytres, le corps en dessus, deux bandes le long des segments inférieurs du thorax et les fémurs postérieurs sont d'un vert-doré; je soupçonne que lorsque cet insecte est vivant, il y a d'autres parties vertes qui ont disparu; les antennes sont brunes. — Cette jolie espèce a été trouvée à Offak, terre des Papous.

ALYDE A CORNES ANNELÉES, *Alydus annulicornis*. Guér. — *Brunneus, subtiliter luteo-sericeus, antennis pallido-annulatis, corpore lineis maculisque luteis lateribus vittato.* — L. 19 mill., l. 3 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 11.

La tête est avancée triangulaire, les yeux très-saillants; le corselet est presque carré, épineux à ses angles postérieurs; le corps est très-comprimé; les fémurs postérieurs,

renflés sur toute leur longueur, sont dentés en dessous; tout le corps est brun terne, couvert d'un duvet très-court, jaunâtre; les trois derniers anneaux des antennes sont annellés et jaunâtres. Du rostre partent deux bandes de la même couleur qui s'étendent le long de la tête, du corselet et de l'abdomen jusqu'à son extrémité; sur le mésothorax et le métathorax ces bandes prennent la forme de taches. — D'Offak, terre des Papous.

LEPTOCORISE JAUNATRE, *Leptocorisa flavida.* Guér. — *Corpore elongatissimo flavido, infra pallidiore.* — L. 15 mill., l. 2 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 12.

La tête est conique, très-allongée. Le corselet est plat, presque carré, plus long que large; tout l'insecte est fauve, finement ponctué, avec les parties inférieures du corps et le commencement des trois derniers anneaux des antennes plus pâles, et deux points bruns aux angles postérieurs du corselet. — De Bourou, aux îles Moluques.

LYGÉE ROUGE-NOIR, *Lygæus atrorufus.* Guér. — *Niger, thorace maculis duabus lateralibus, elytris et abdomine duabus maculis basalibus magnis sanguineis. Elytrorum membrana puncto albo.* — L. 9 mill., l. 2 ½ m. Atlas, Ins., pl. XII, fig. 13.

Cette petite espèce, d'un noir mat, est couverte d'un duvet très-court. Sur le corselet sont deux taches marginales et latérales rouges de sang qui paraissent s'allonger sur la base des élytres; sur les élytres, et dans la même position, on en voit deux autres, ainsi que des deux côtés de la base de l'abdomen en dessous; on remarque en outre un point blanc sur la membrane des élytres. — De la Nouvelle-Guinée.

LYGÉE A AILES ENFUMÉES, *Lygæus fuscipennis.* — *Croceus; scutello, elytris, pectore, pedibus, antennis oculisque fuscis.* — L. 11 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 14.

La tête, le corselet, l'abdomen sont d'un beau jaune de safran. Les antennes, les yeux, l'écusson, les élytres, la poitrine et les pattes sont enfumés. — Rapporté du Port-Praslin.

LYGÉE DE TAITI, *Lygæus taïtensis.* Guér. — *Castaneus; thorace elytrisque anticè pallidioribus: corpore infra fulvo, rostro, antennis pedibusque infumatis.* — L. 23 m., l. 3 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 15.

Les couleurs de cette espèce sont peu tranchées: en dessus elle est d'un brun rougeâtre, plus clair à la partie antérieure du corselet et à la base des élytres; les parties inférieures du corps sont fauves, et paraissent d'un rouge assez vif par places; la membrane des élytres est jaunâtre et transparente vers l'extrémité; le rostre, les antennes et les pattes sont bruns. — De Taïti.

LYGÉE PÉRUVIEN, *Lygæus peruvianus.* Guér. — *Capite thoraceque posticè croceis; elytris abdomineque luteis; rostro, antennis, thorace anticè, scutello, elytrorum membrana,*

maculis duabus, singulo segmento abdominis infrà, pedibusque, nigris; subtus vittis maculisque albis. — L. 16 mill., l. 6 m.

Dysdercus peruvianus.—Atlas, Ins., pl. XII, fig. 16.

La tête et la plus grande partie postérieure du corselet de cet insecte sont couleur de safran; la partie coriace des élytres ainsi que l'abdomen en dessous sont jaunes; le rostre, les antennes, l'écusson, la membrane des élytres, la poitrine, les pieds, et deux taches sur chaque anneau abdominal sont noirs; on voit sous le thorax et l'abdomen plusieurs bandes transversales et quelques taches blanches. Sa tête est très-bombée sur le vertex, où je n'ai pas aperçu d'ocelles. — De Payta au Pérou.

RÉDUVE TUBERCULÉ, *Reduvius tuberculatus.* Guér. — *Luteus, thorace sex-tuberculato, abdomine foliaceo, suprà viridi-æneo, reflexo, infrà infumato.* — L. 27 mill., l. 5 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 17.

Cette belle espèce, qui appartient au genre *Harpactor* de M. de Laporte, a la tête cylindrique, allongée, les yeux très-éloignés du corselet. Celui-ci est partagé en deux parties par une impression transversale; sur la première partie sont deux tubercules droits, et sur la seconde il y en a deux autres au milieu et deux en arrière, vis-à-vis des angles de l'écusson; les angles du corselet sont en outre terminés en épine mousse; l'écusson est court, muni de deux tubercules à la suite l'un de l'autre; l'abdomen est foliacé, relevé droit sur les côtés, formant en dessus comme une large gouttière où sont couchées les élytres : tous les pieds sont longs, entièrement fauves. La base des élytres, l'abdomen en dessus et en dessous, excepté la partie anale, sont fortement enfumés; la partie foliacée de l'abdomen est d'un vert bronzé. — Cette espèce remarquable vient de la Nouvelle-Guinée.

RÉDUVE A VENTRE BLEU, *Reduvius cyaniventris.* Guér. — *Castaneus, thorace quadrituberculato, abdomine foliaceo, reflexo, viridi-cyaneo-metallico.* — L. 21 mill., l. 4 m. — Atlas, Ins., pl. XII, fig. 18.

La tête est allongée cylindrique; la première partie du corselet est très-courte, bi-épineuse; la seconde partie est bombée, ayant ses angles terminés en épines mousses, et deux tubercules vis-à-vis des angles de l'écusson; celui-ci est armé d'un tubercule placé près de son extrémité. L'abdomen est foliacé, relevé brusquement sur les côtés, formant une gouttière où sont couchées les élytres; tout le corps est d'un brun marron avec l'abdomen d'un beau bleu métallique passant au vert. — Cette belle espèce vient du Port-Praslin; elle rentre aussi dans le genre *Harpactor.*

RÉDUVE A ÉLYTRES BLANCHATRES, *Reduvius albipennis.* Guér. — *Cyaneus, thorace globoso, nitido. Femoribus basi, segmentis abdominalibus infra, coccineis. Elytris luteis.* — L. 12 à 15 mill., l. 4 à 5 m.

Son corps, ses antennes et ses pattes sont d'un beau bleu luisant, à l'exception de la moitié antérieure des cuisses, d'une bande transverse placée sur le milieu des quatre premiers segments de l'abdomen et d'une petite strie placée sous ses bords latéraux, qui sont d'un beau rouge vermillon. Les élytres sont entièrement d'un jaune pâle et ne couvrent pas tout l'abdomen. Le corselet est très-bombé, divisé en quatre grosses bosses par deux impressions profondes qui se croisent au milieu. La tête est petite, insérée à la partie inférieure du corselet. — Cette jolie espèce vient de Java; elle fait partie du genre *Ectrichodia* de M. Serville.

CIGALE A POCHE. *Cicada perulata*. Guér. — *Obscure-ferruginea, capite et thorace albo nigroque variegatis; lateribus abdominis sacco pallido, pulvere argenteo induto. Pedibus flavis, nigro maculatis.* — L. 35 mill., enverg. 11 décim. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 5. et 5. *a.*

Cette Cigale est très-voisine de la *C. Saccata* de Fabricius, mais elle en diffère par plusieurs points et surtout par la présence d'une ligne longitudinale jaune placée au milieu du prothorax; la tête est transversale, deux fois plus large que longue, noire, tachée de jaune; le labre, vu en dessus, est peu saillant, un peu échancré et jaune au milieu. Les yeux sont saillants, jaunâtres et ponctués de brun. Le prothorax est d'un ferrugineux foncé avec les bords latéraux et postérieur jaunes. Il a de fortes impressions obliques et longitudinales, et les bords qui avoisinent la bordure jaune sont d'un brun plus ou moins noir, ainsi qu'une bande longitudinale placée au milieu et dans laquelle est inscrite une bande jaune. Le mésothorax est bombé, lisse, terminé en arrière par les élévations en forme de croix qu'on observe aux espèces de la même division; il est de la couleur du prothorax, et il présente en avant quatre taches noires triangulaires, dont les intermédiaires, qui sont les plus courtes, sont bordées de ferrugineux jaunâtre; le milieu offre une tache également noire, transverse, placée en arrière dans l'impression médiane, et prolongée en avant en une pointe aiguë qui n'atteint pas le bord antérieur; les deux impressions postérieures latérales qui contribuent à former les élévations en croix dont nous avons parlé plus haut, sont jaunâtres et garnies d'un fin duvet blanc. Le métathorax est très-peu visible et couvert de duvet blanc. L'abdomen est noir avec le bord postérieur des segments rouge foncé couleur d'acajou; il porte de chaque côté une large poche, prolongée en arrière jusqu'aux deux tiers de sa longueur, arrondie au bout, d'un jaune pâle et couverte d'une poussière blanche farineuse. Ces poches ont, en dessous, une ouverture ovalaire, oblique, formée supérieurement par le bord postérieur des opercules, qui sont très-peu développés et précédés d'une petite épine insérée près des hanches des pattes postérieures. Les élytres et les ailes sont transparentes avec les nervures d'un brun ferrugineux foncé; la côte est composée de trois nervures; elle est jaune, jusqu'à son anastomose et au delà du milieu, avec le bord externe ferrugineux et l'interne noir. Il y a vers le bout de l'élytre aux anastomoses des deux cellules externes deux petites taches enfumées peu visibles. Les ailes inférieures sont également transparentes avec les nervures jaunes. Le dessous du corps est jaunâtre saupoudré de blanc; il y a une large bande noire et longitudinale sous le milieu

de l'adbomen. Les pattes sont jaunes variées de noir, surtout les antérieures, qui ont les jambes entièrement noires. Nous avons représenté cette cigale, vue en dessous, sous le n° 5 A. — Du Port-Jackson.

CIGALE VIDÉE, *Cicada exhausta.* GUÉR. — *Pallide flava; abdomine vesiculoso, diaphano, brunneo irrorato, segmentorum margine rhodino. Alis hyalinis, nervulis flavis.* — Long. 22 mill., enverg. 5 décim. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 6.

On ne peut rapprocher cette espèce que de la *Cicada vacua* de Stoll. (Cic. pl. XII, fig. 18.) Mais elle en diffère par la taille et par la couleur. Notre cigale vidée est entièrement d'un jaune pâle; sa tête est petite, un peu arrondie en avant, transverse, avec les yeux saillants. Le prothorax est un peu plus large que la tête, élargi brusquement et bordé de rougeâtre en arrière; il a des impressions longitudinales et obliques assez enfoncées. Le mésothorax est lisse taché de brunâtre; enfin le métathorax est assez grand, échancré en arrière, avec une fossette profonde de chaque côté, dont le bord antérieur est strié et bordé de rose. L'abdomen est gonflé, transparent et vide; chaque segment est bordé d'un fin liséré rose et couvert d'un grand nombre de petites taches brunes. Les élytres et les ailes sont transparentes, à nervures jaunâtres. Les opercules du mâle que nous décrivons sont petits, arrondis, légèrement teints de rose et précédés d'une petite épine. Les pattes sont de la couleur du corps.

De Burou aux Moluques.

CIGALE DE EYDOUX, *Cicada Eydouxii.* GUÉR. — *Ferruginea, capite flavo nigroque variegato; prothorace linea longitudinali et limbo laterali flavis. Mesothorace et abdomine maculis latis nigris. Lamellis abdominalibus rubris, latis. Alis hyalinis, maculis brunneis super nervulos.* — Long. 41 mill., enverg. 11 décim.

C'est une des grandes espèces du genre; sa tête est transversale, d'un jaune un peu fauve, tachée de marques noires anguleuses. Le prothorax est beaucoup plus large que long, d'un rouge ferrugineux couleur d'acajou. Son bord postérieur est jaune, et l'on voit au milieu une ligne longitudinale assez large de cette couleur, laquelle est bordée de noir. Le mésothorax et le métathorax, réunis, sont également ferrugineux; le mésothorax est lisse; il a, au milieu et au bord antérieur, deux taches noires coniques, larges à leur base, prolongées jusqu'au milieu de sa longueur et arrondies en arrière; ces deux taches sont finement bordées de jaune. En dehors de ces taches, on voit une large raie noire commençant au bord antérieur, descendant jusqu'au bord postérieur, s'arrondissant en arrière, remontant au milieu en une pointe qui va se terminer dans l'espace laissé par les deux taches du milieu. Le métathorax, profondément creusé, est noir dans ses sillons et jaune sur les parties saillantes. L'abdomen est gros et court, de la couleur du thorax; le premier anneau est très-grand, presque entièrement noir, à l'exception du milieu qui est rougeâtre. Les suivants sont plus étroits, marqués de larges taches noires qui, dans les postérieurs, forment une bande à leur base. Tous ces

segments sont plus ou moins garnis d'un duvet soyeux blanc. Le dessous de la tête et du thorax est varié de noir. Les pattes sont également jaunes avec des lignes longitudinales noires aux cuisses et les jambes rougeâtres, à extrémités noirâtres. Les lames abdominales sont larges, plates, d'un rouge livide tirant sur le rose : elles atteignent à peu près la moitié de la longueur de l'abdomen, et se recouvrent un peu sur la ligne médiane. Le dessous de l'abdomen est noir luisant. Les élytres et les ailes sont grandes, entièrement transparentes, avec les nervures jaunâtres et ferrugineuses; et celles de la côte des supérieures noires vers l'extrémité. Les petites nervures transversales du premier tiers des ailes supérieures, celles du second tiers et l'extrémité des nervures longitudinales qui aboutissent au bout de l'aile, sont noires avec la membrane qui y touche légèrement enfumée.

Cette belle espèce vient du Port-Jackson, à la Nouvelle-Hollande. Nous l'avons dédiée à notre ami M. Eydoux, chirurgien de la marine, qui a parcouru ces contrées d'une manière si fructueuse pour la science.

CIGALE NOIRE ET VERTE. *Cicada atro-virens.* Guér. — *Viridi-obscura. Capite et thorace viridibus, maculis nigris. Segmentis abdominis viridibus, basi nigra. Primo segmento lata macula laterali flava; secundo macula alba : abdomine infra rubro virescente. Elytris et alis vitreis, nervulis flavis viridibusque.* — Long. 24 mill., enverg. 8 centim.

La tête et le thorax sont d'un vert clair taché de noir. On voit sur le mésothorax et de chaque côté une tache noire au milieu de laquelle il y en a une autre d'une couleur rougeâtre. Les segments de l'abdomen sont verts avec une large bande noire à leur base; le premier segment est plus grand et offre une grande tache fauve et triangulaire de chaque côté; le second présente aux mêmes endroits une grande tache blanche formée par un duvet très-fin. Le dessous de la tête et du thorax est d'un vert jaunâtre tirant sur le fauve dans quelques endroits; les pattes sont plus verdâtres. Les lames abdominales sont peu étendues, de la couleur du thorax. Le dessous de l'abdomen est fauve, garni d'un duvet argenté peu serré. Les élytres et les ailes sont transparente, longues et étroites, à nervures d'un jaune fauve, à l'exception de la moitié antérieure de la côte qui est d'un vert d'herbe; cette couleur verte s'étend même un peu à la base des ailes et forme à cet endroit une petite tache. Cette cigale vient de Java.

CIGALE COULEUR DE SAFRAN, *Cicada crocea.* Guér. — *Flava. Capite brunneo-obscuro, maculis rubris. Thorace flavo; prothorace et mesothorace duabus maculis latis rubro-brunneis. Abdomine croceo, colore obsoletiore infra. Pedibus flavis, tibiis tarsisque nigris. Elytris et alis hyalinis, nervulis flavis; anticis cum membrana ad nervulas proximata flavo-pallido colorata.* — Long. 23 mill., enverg. 5 centim. et demi.

La tête est transversale, très-large et très-courte, avec le chaperon avancé au milieu et triangulaire. Elle est d'un brun foncé et tachée de rougeâtre. Le prothorax est assez

grand, avec de fortes impressions latérales obliques; il est d'une couleur jaune d'or, et offre de chaque côté une grande tache arrondie d'un brun rougeâtre. Le mésothorax et le métathorax sont jaunes; le mésothorax est presque entièrement occupé par deux très-grandes taches brun rouge, et l'on voit cette même couleur au milieu de la saillie postérieure produite par le métathorax. L'abdomen est d'un bel orangé vif; on voit sur la ligne médiane une série de taches brunes peu foncées. Le dessous du thorax est jaune pâle, ainsi que les lames abdominales, qui sont très-petites; les pattes ont les hanches et les cuisses jaunes avec les jambes et les tarses bruns. Le dessous de l'abdomen est d'un orangé plus pâle que le dessus. Les élytres et les ailes sont transparentes à nervures orangées : leur base est tachée d'orange vif. Les élytres sont légèrement plissées en travers, et leur membrane est tachée, près de chaque nervure, d'une teinte jaune safran transparente.

Cette espèce, qui est assez voisine de la *cicada splendidula* de Fabricius, vient du Bengale.

CIGALE A COL TACHÉ, *Cicada maculicollis.* Guér. — *Ferruginea. Prothorace maculis duabus flavis, brunneo bifasciatis. Mesothorace nigro maculato. Corpore subtus pallidiore. Elytris et alis vitreis, nervulis obscure ferrugineis.* — Long. 24 mill., enverg. 6 centim. et demi.

Elle est entièrement d'un rouge ferrugineux foncé, couleur d'acajou. La tête est transverse, avec les yeux jaunes et quelques taches de cette couleur sur le front. Le prothorax offre de chaque côté une grande tache jaune traversée obliquement par deux raies brunes. Le mésothorax a quelques taches nébuleuses noires, et, dans deux légers sillons latéraux, deux faibles raies jaunes produites par un léger duvet. L'abdomen est d'un ferrugineux un peu plus clair avec des traces d'un duvet jaune. Le dessous est un peu plus pâle, avec un duvet assez abondant d'un jaune pâle chatoyant. Les lames ventrales sont très-petites, arrondies. Les pattes sont de la même couleur. Les élytres et les ailes sont transparentes, à nervures de la couleur du corps.

Cette espèce, très-bien caractérisée par les taches de son prothorax, se trouve au Bengale.

CIGALE THALASSINE, *Cicada thalassina.* Perch.

Cicada thalassina, Perch., *Genera des Insectes,* par Guérin et Percheron, 1er liv., n° 5, *Hémiptères*, pl. 2.

Cette belle cigale offre l'aspect d'un papillon, à cause de la distribution de ses couleurs. Voici comment M. Percheron la décrit : « D'un noir peu intense; bord postérieur du prothorax, une tache tridentée sur le mésothorax et deux latérales, verdâtres; les yeux et la partie avoisinante de la tête, le rostre, d'un fauve foncé. Ailes supérieures jaunâtres, ternes avec les nervures vertes; l'extrémité de l'aile est largement bordée de noir, et l'on voit en outre une bande transverse sur son disque, et une plus courte près de

l'extrémité du jaune; les ailes inférieures sont d'un bleu pâle, avec le dernier tiers noir velouté et un point bleu au milieu. » Elle vient des Indes orientales, du Bengale et de la côte du Malabar.

CIGALE DE DUVAUCEL, *Cicada Duvaucelii.* Guér.

Cicada Duvaucelii, Guérin, *Iconographie du règne animal, Insectes*, pl. 58, fig. 1.

Cette espèce vient se placer près de la précédente, à cause de ses couleurs et de leur distribution; son corps est noir, taché de vert et de rouge en dessus, et entièrement rouge dessous. Les pattes sont annelées de rouge et de noir. Les élytres sont d'un vert jaunâtre transparent, avec la côte et une large bordure à l'extrémité brunes. Les ailes inférieures sont d'un bleu très-léger, avec le bout également brun.

Cette jolie cigale vient de Sainte-Catherine, au Brésil, de la province des Mines, et même des frontières du Paraguay.

Genre APHÈNE, *Aphæna.* Guér.

Ce genre est fondé avec une partie des *Lystra* de Fabricius; le nom d'*Aphæna* que nous lui imposons (formé d'α privatif et de φαίνω, je luis) nous a été donné par M. Serville, qui avait formé sous ce nom et dans sa collection une division composée de ces insectes et de quelques lystres : voici les caractères que nous assignons à ce genre :

Antennes ayant leur second article ovalaire, plus long que large, arrondi au bout, fortement granuleux, avec la soie insérée au côté extérieur de cet article, et non à l'extrémité; cette soie précédée d'un petit article obconique peu allongé. Deux yeux lisses placés un peu en avant et au-dessous des yeux, entre eux et les antennes. Front quelquefois terminé par un petit prolongement dirigé en arrière; espace compris, à la hauteur des yeux, entre la naissance du front et la naissance du rostre, plus long que large, aplati et caréné. Labre grand, un peu en forme de cœur. Bec long, de trois articles, atteignant la base des pattes postérieures. Élytres moins larges que les ailes, beaucoup plus longues que larges, ayant une coloration différente. Pattes allongées, épineuses, propres au saut. Prothorax un peu moins larges que le mésothorax, très-peu échancré au bord antérieur. Abdomen aplati.

APHÈNE REMBRUNIE, *Aphæna fuscata.* Guér.— *Brunnea; basi elytrorum et alarum viridi, alis pallidis; metathorace supra, thorace omnino infra, punctis duobus in singulo segmento abdominis albis.* — L. 15 mill., enverg. 42 mill. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 7.

Elle est presque entièrement d'un brun roussâtre avec quelques parties vertes. La tête est petite, brune, avec le front prolongé en arrière par une petite saillie en forme de rhombe, carénée sur les bords et au milieu, et représentant assez bien un fer de lance; les yeux sont plus pâles. Le prothorax et le mésothorax sont bruns; le mésothorax offre une petite carène médiane et deux carènes latérales peu élevées. Le métathorax est assez

grand, brun et couvert d'une substance farineuse blanche. Les premiers segments de l'abdomen sont bruns, saupoudrés de blanc; les quatrième, cinquième et sixième sont bordés en arrière de vert; tous ces segments ont de chaque côté une petite tache blanche. Le dessous est brun avec le thorax saupoudré de blanc. Les pattes sont brunes. Les élytres sont brunes, presque opaques, avec les nervures d'un brun plus foncé; leur base est lavée de vert. Les ailes sont d'un brun plus transparent, un peu jaunâtre au milieu, à nervures brunes foncées et à base verte en dessus et en dessous. Cette espèce, à couleurs tristes, a été trouvée à Dory, dans la Nouvelle Guinée. Nous avons représenté sa tête, vue de face, de profil et en dessus, sous les n° 7. A. B. C.

APHÈNE A POINTS NOIRS, *Aphœna nigropunctata*. Guér. — *Nigro-brunnea. Capite et prothorace supra ochraceis. Mesothorace obscuro, marginibus posticis rubris. Abdomine rubro, segmentis basi mucore albo indutis; subtus fuliginoso stigmatibus albis; ano rubro. Elytris rubro-brunneis, flavescentibus apice; in singulo elytro quatuor punctis rotundatis nigris et macula flavida margine posteriore. Alis rubris, duodecim maculis rotundatis nigris, quinque anticis albis, et lata macula rotundata nigra, in medio cæruleata.* — Long. 17 mill. Enverg. 46 mill.

Cette belle espèce a la tête petite, d'un jaune d'ocre, avec le front arrondi en avant, et une petite crête élevée au-dessus de chaque œil. Le prothorax est de la même couleur jaune; il est transverse, avec le bord antérieur sinué, et offrant au milieu une crête longitudinale tranchante et élevée. Les pièces de l'articulation des élytres sont jaunes. Le mésothorax est d'un brun rougeâtre, triangulaire, avec trois carènes, dont une médiane droite et deux latérales courbées. Le métathorax est d'un rouge vermillon avec une grande tache noire de chaque côté. L'abdomen est large, d'un beau rouge vermillon vif, avec quelques taches transverses sur les premiers anneaux, qui sont couverts d'une poussière farineuse blanche. Le dessous de la tête et du thorax est d'un brun rougeâtre, avec une grande tache blanchâtre entre l'articulation des secondes et troisièmes pattes. L'abdomen est presque noir en dessous, avec une fossette blanche sur le bord de chaque segment. L'anus est rouge. Les pattes sont entièrement d'un brun rougeâtre. Les élytres sont d'un rouge sanguin lavé de jaunâtre au milieu, jaune à la base, et d'un jaune safran un peu sale à l'extrémité : elles offrent six points noirs, ronds et de grosseurs différentes, disposés ainsi, savoir : deux gros points à la côte, occupant à peu près le milieu de l'espace; un autre gros point vers l'extrémité et au milieu de la largeur de l'élytre, à l'endroit où commence le jaune safran de son extrémité; un point à la base de l'élytre, moins limité, presque triangulaire et moins gros; un autre vers le bord postérieur et placé au premier tiers de l'élytre en partant de la base, et un troisième, le plus petit des six, entre celui-ci et le gros point noir qui est placé vers l'extrémité. Outre ces points on en voit plusieurs autres bien plus petits et dispersés sur toute la partie rougeâtre. On voit au bord postérieur et vers l'extrémité, presque au-dessous du gros point noir le plus éloigné de la base de l'élytre, une tache blan-

châtre, de forme carrée; il y a aussi trois ou quatre très-petits points blanchâtres dans la partie jaune du bout de l'élytre. Les ailes sont grandes, sinueuses au bord inférieur, d'un beau rouge vermillon vif avec l'extrémité noire : cette tache noire offre, dans son milieu, un grand nombre de petites taches carrées d'un joli bleu outremer. Le bord postérieur des ailes est un peu enfumé, et elles offrent sur le disque une douzaine de points noirs de forme ronde et de grosseur variée, et trois points blancs placés vers le milieu de leur longueur et accompagnés de quelques petites piqûres blanches. Le dessous des élytres et des ailes est de la même couleur.

Cette espèce vient de Java.

APHÈNE JOLIE, *Aphœna pulchella.* Guér. — *Brunneo-corticina. Mesothorace obscuriore. Abdomine miniato, segmentis basi mucore albo indutis, flavo infra, nigro adsperso, stigmatibus albis et nigris. Pedibus flavo annulatis. Elytris luridis, nigro multi-notatis. Alis rubris, antice flavescentibus, maculis numerosis nigris et quatuor anticis albis, cum apice lata macula rotundata nigra, in medio cæruleata.* — Long. 15 mill. Enverg. 37 mill.

Cette espèce est un peu plus petite que la précédente, mais elle lui ressemble beaucoup au premier coup d'œil. Elle en diffère cependant d'une manière bien tranchée par sa tête et son prothorax, qui ne sont pas jaunes comme dans la *Nigropunctata*, par ses élytres tachetées de petits points noirs irréguliers, et par ses pattes jaunâtres annelées de noir. La tête, le prothorax et le mésothorax sont d'une même couleur jaunâtre piquetée de gris. Le métathorax et l'abdomen sont d'un beau rouge vermillon; on voit sur le métathorax deux très-petites taches noires, et de faibles bandes noires sur les trois premiers segments de l'abdomen : ces segments offrent aussi des traces de duvet cotonneux blanc. Le dessous de la tête et du thorax est d'un brun jaunâtre assez foncé; on voit du blanc entre l'insertion des secondes et troisièmes pattes. Le dessous de l'abdomen est d'un joli jaune d'ocre piqueté de noir. Chaque segment a sur le bord latéral une profonde fossette noire dont le fond est garni d'une poussière blanche. Les pattes sont brunes, annelées de jaune. Les élytres sont d'un jaune safran un peu sale et demi-transparent, plus jaune vers l'extrémité; elles sont couvertes d'un grand nombre de petits points noirs parmi lesquels on en voit d'un peu plus grands; elles ont, vers l'extrémité et au bord inférieur, une tache carrée blanchâtre, suivie, à l'angle postérieur et externe, d'une tache brune fondue avec les petits points noirs de l'extrémité. Les ailes sont d'un joli rouge vermillon, carminé vers leur naissance, et un peu orangé au milieu et du côté du bord antérieur; leur extrémité offre une grande tache noire marquée au milieu de petits points bleus; leur bord postérieur est un peu enfumé, et leur disque présente seize à dix-sept points noirs presque égaux, et quatre petits points blancs placés dans la partie orangée.

Cette jolie espèce, qui ressemble tout à fait à un papillon, a été prise à Java.

LYSTRE MACULÉE, *Lystra maculata.* GUÉR. — *Ochraceo-lurida. Capite, thorace et elytris nigris, flavo-maculatis. Alis nigris, maculis duabus violaceis basi; punctulis duobus albis versus extremitatem.* — Long. 17 millim. Enverg. 43 millim.

Le genre Lystre n'est plus pour nous ce qu'il est dans Fabricius; nous l'avons limité, et nous avons présenté ses caractères dans la partie entomologique du Voyage aux Indes orientales, par M. Bélanger (pag. 459).

La tête de cette espèce est transverse, avec le bord antérieur arqué, rebordé, noir. Elle est noire avec quatre grandes taches jaunes d'ocre. Le prothorax et le mésothorax sont noirs avec de grandes taches jaunes arrondies et très-limitées. Le métathorax est noir et offre de chaque côté une tache rougeâtre. L'abdomen est jaune avec le premier segment, une ligne étroite sur le second, et de très-petits points près du milieu sur les autres, noirs; les côtés des trois premiers segments sont couverts d'une poussière farineuse blanche. Le dessous de la tête est brun avec les antennes jaunes. Le thorax est mélangé de brun, de noir, de jaune et de blanc. Le dessous de l'abdomen est d'un jaune orangé avec quelques petits points blancs. Les pattes antérieures et intermédiaires sont fauves à leur base, avec l'extrémité des cuisses, les jambes, les tarses noirs, et les genoux jaunes; les postérieures sont jaunes avec les tarses noirs. Les élytres sont noires et couvertes de taches rondes et contiguës d'un beau jaune orangé; ces taches sont tellement rapprochées que la couleur jaune domine, et qu'on pourrait plutôt dire que les élytres sont jaunes tachées de noir. Les ailes sont d'un beau noir, avec deux taches oblongues d'un beau violet à leur base. Le dessous des quatre ailes offre les mêmes couleurs que le dessus, mais elles sont beaucoup plus vives.

Cette espèce vient des environs de Rio-Janeiro, au Brésil.

LYSTRE DE SERVILLE, *Lystra Servillei.* GUÉR. — *Brunnea. Metathorace, elytris antice alisque et abdominis basi subrubris; elytris apice hyalinis. Alis in medio longitudinaliter nigro fasciatis, apice hyalinis. Abdomine infra nigricante, margine laterali et segmentibus postice ochraceis.* — Long. 12 millim. Enverg. 35 millim. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 8.

La tête de la *Lystra Servillei* est transverse, un peu arquée, vue en dessus, à bords un peu carénés, d'un brun couleur de poix; le prothorax et le mésothorax sont de la même couleur, un peu ridés et granulés, avec quelques petites carènes élevées. Le métathorax est brun mélangé de vermillon. L'abdomen est d'un jaune orangé, taché de vermillon à sa base. Le dessous de la tête et du thorax est brun taché de jaune et de noir, avec l'intervalle entre l'insertion des pattes intermédiaires et postérieures blanc. Le dessous de l'abdomen est noir avec les côtés largement bordés de jaune. Les pattes sont brunes avec des stries longitudinales jaunes. Les élytres sont rougeâtres à la base, brunes et jaunes au milieu, et transparentes à l'extrémité. Les ailes ont la base d'un beau rouge vermillon; une bande courbe brune au milieu, très-étroite vers le bord antérieur et

s'élargissant beaucoup en se dirigeant vers la base au bord inférieur; leur extrémité est tout à fait transparente avec des nervures brunes.

La figure 8 A offre la tête de cette Lystre vue de face. Cette jolie espèce, que nous avons dédiée à l'un des entomologistes les plus distingués de la capitale, se trouve dans l'île Sainte-Catherine, au Brésil.

LYSTRE PALE, *Lystra pallida*. Guér. — *Flavo-pallida. Abdomine rubro, punctulis nigris, infra luteo. Elytris pallidis flavo nigroque variegatis. Alis nigricantibus, lunula apicali vitrea.* — Long. 18 millim. Enverg. 40 mill.

La tête est transversale, à bords parallèles et arqués, d'un jaune pâle et brunâtre, avec le bord du front noir. Le prothorax et le mésothorax sont de la couleur de la tête: le prothorax a deux petites taches noires au bord antérieur; le mésothorax a deux taches noires doubles au bord antérieur, et deux petites taches noires à l'angle aigu qui le termine en arrière. Le métathorax est brun varié de noir et de jaune. L'abdomen est d'un beau rouge vermillon, avec les deux premiers articles tachés de raies noires, et une série de six points noirs sur le bord postérieur des autres segments. L'anus est noir. Le dessous du corps et les pattes sont d'un jaune pâle, avec les tarses seulement bruns. Les élytres sont d'un jaune pâle avec l'extrémité piquetée de brun, qui laisse des taches rondes et pâles, et la base marquée de taches irrégulières d'un brun foncé presque noir. Les ailes sont brunes avec des taches oblongues plus pâles à la base, et une tache ovale transparente vers l'extrémité; la base des élytres et des ailes est un peu tachée de rouge: leur dessous est semblable au dessus.

Cette espèce a été prise au Brésil, près de Rio-Janeiro.

LYSTRE EN DEUIL, *Lystra luctuosa*. Guér. — *Nigra. Abdomine rubro-croceo, punctulis nigris, infra luteo. Genubus pedibusque posticis flavis. In extremitate alarum lunula parvula hyalina.* — Long. 16 millim. Enverg. 40 mill.

La tête est d'un brun foncé, transversale, arquée et à bords parallèles. Le prothorax et le mésothorax sont de la même couleur, finement chagrinés, avec une petite carène lisse au milieu, et des élévations lisses et brunes-rougeâtres sur les côtés du mésothorax, qui produisent au milieu un méplat assez sensible. Le métathorax et le premier segment de l'abdomen sont noirs; les autres segments sont rouges, un peu variés de jaune, avec chacun six points noirs à la base, assez gros sur les côtés, mais petits au milieu. Dessous de la tête et du thorax noir. Dessous de l'abdomen jaune-soufre avec un rang de points de chaque côté, et l'anus noir. Les quatre pattes antérieures noires; les postérieures ayant les cuisses noires, les genoux jaunes, les jambes brunes et les tarses noirs. Élytres d'un noir brun foncé, tachées de rouge à la base, d'un brun plus pâle et rougeâtre à l'extrémité, avec quelques traces de points noirs; ailes d'un brun foncé à taches rouges

à leur insertion, avec deux taches un peu transparentes à la base et une tache assez petite transparente vers l'extrémité. Dessous semblable, mais un peu plus foncé.

Cette Lystre vient du Brésil.

ANOTIE ROUGE, *Anotia coccinea.* Guér. *Coccinea. Rostro basi pedibusque flavo pallidis.* — Long. 4 mill. Enverg. 11 mill. — Guérin, *Iconographie du règne animal*, Insectes, pl. 58, fig. 13.

Cet insecte est entièrement d'un beau rouge carmin pur. Sa tête est très-saillante, comprimée sur les côtés, avec le front bicaréné en dessus. Les antennes sont grandes, d'un rouge un peu jaunâtre, ainsi que les yeux. Le prothorax est très-étroit sur les côtés, arrondi en avant vers le milieu. Le mésothorax est grand, lisse, triangulaire, avec une petite carène peu élevée au milieu. L'abdomen est conique. Le dessous duc orps est rouge, avec la base du rostre, les hanches et les pattes d'un jaune pâle. Les élytres et les ailes sont rouges et sans taches.

Cette espèce a été trouvée au Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande.

CIXIE A AILES PALES, *Cixius pallidipennis.* Guér. *Flavo-pallidus. In capite macula super oculos nigra; metathorace maculis et margine posteriore segmentorum abdominis nigris. Elytris hyalinis, pallide-flavis, cum macula brunnea in margine. Alis decoloratis, duabus maculis infuscatis in angulo interiore.* — Long. 9 mill. Enverg. 24 mill.

La tête est d'un jaune pâle, avec le bord du front et une petite tache dans l'angle au-dessus des yeux d'un brun noirâtre. Le prothorax est de la même couleur, très-étroit sur les côtés, fortement prolongé au milieu et en avant, et ne laissant voir en dessus qu'un petit rebord de la tête; le mésothorax est également pâle, fortement avancé en avant, avec une carène de chaque côté, se continuant en arc de cercle avec le bord antérieur, et une autre carène sur la ligne médiane; en dedans des carènes latérales on voit une petite bande brune. Le métathorax est pâle avec les parties saillantes d'un noir luisant. L'abdomen est jaune; chacun des segments a une bordure noire très-étroite sur les côtés et un peu élargie au milieu. Le dessous et les pattes sont pâles. Les élytres et les ailes sont transparentes, avec les nervures jaunes. Les élytres paraissent jaunâtres et plus foncées que les ailes, parce que les nervures sont plus serrées : elles ont vers l'extrémité et près du bord antérieur, une petite tache brune peu arrêtée.

Cette espèce a été trouvée au Port-Jackson à la Nouvelle-Hollande.

CIXIE TRANSPARENT, *Cixius pellucidus.* Guér. — *Flavo-viridis. Prothorace carinato, bimaculato, nigro. Abdomine tribus lineis obscuris. Elytris hyalinis, reticulatis; macula marginali fusca ante apicem, et in alis altera macula in angulo interiore marginis.* — Long. 6 mill. Enverg. 17 mill. Guérin, *Iconographie du règne animal*, Insectes, pl. 58, fig. 4.

Cette petite espèce ressemble beaucoup au *Cixius panorpæpennis*, et il est difficile de l'en distinguer au premier coup d'œil; mais elle en diffère par sa couleur où le vert domine, par ses élytres qui sont bien moins chargées de nervures, et par ses ailes inférieures qui n'ont qu'une seule tache brune à leur angle postérieur interne.

La tête est d'un jaune verdâtre, sans taches en dessus. Le prothorax est de la même couleur, très-étroit, caréné au milieu avec une petite tache noire de chaque côté de la carène. Le mésothorax est grand, d'un jaune verdâtre lavé au milieu de brun roussâtre, avec trois petites carènes jaunes. L'abdomen est vert avec le milieu et les côtés noirs; ces taches noires, formant des bandes longitudinales, sont bordées d'une couleur fauve fondue avec le vert. Le dessous de la tête est jaunâtre, tricaréné, avec deux bandes brunes. Le dessous du thorax et de l'abdomen est jaune pâle taché de brun. Les pattes sont pâles. Les élytres sont entièrement transparentes, à nervures brunes très-peu serrées; elles ont, au bord antérieur et près de l'extrémité, une tache brune, quadrangulaire et très-limitée. Les ailes offrent à leur angle postérieur et interne une seule tache noire un peu fondue sur les bords.

Cette espèce a été rapportée de Java.

CIXIE A AILES DE PANORPE, *Cixius panorpæpennis*. Guér. *Obscure flavus. Capite tricarinato, apice truncato. Abdomine nigro, quatuor seriebus punctorum et margine inferiore segmentorum flavis. Elytris et alis reticulis confertis brunneis, macula fusca in margine anteriore.* — Long. 4 mill. Enverg. 20 mill.

La tête est d'un jaune pâle avec le dessus assez large, coupé angulairement en avant, et ayant deux larges taches brunes qui occupent presque toute la surface. Le prothorax est jaunâtre, taché de brun. Le mésothorax est fauve couleur d'acajou, avec trois carènes élevées, jaunes, bordées de noir. Le métathorax est fauve taché de noir. L'abdomen est jaune avec une grande tache noire et luisante au milieu de chaque segment, et deux taches plus petites et noires de chaque côté. Le dessous de la tête est d'un jaune brun, caréné au milieu, avec la carène bordée de noirâtre, et une raie de la même couleur de chaque côté. Le dessous du thorax et de l'abdomen est jaune varié de noir. Les pattes sont pâles. Les élytres et les ailes sont transparentes, à nervures brunes; celles des élytres sont très-nombreuses et très-rapprochées, ce qui leur donne une légère teinte enfumée; elles ont, vers l'extrémité et au bord antérieur, une petite tache brune et ronde, bordée de brun jaunâtre-pâle et peu limitée. Les ailes ont à leur angle interne deux petites taches nébuleuses.

Cette petite espèce a été trouvée au Port-Jackson à la Nouvelle-Hollande; elle se distingue surtout du C. *pellucidus*, qui en est très-voisin, par la réticulation beaucoup plus serrée des élytres et des ailes.

RICANIE TRIMACULÉE, *Ricania trimaculata*. Guér. *Brunnea. Singulo elytro maculis tribus hyalinis, duabus in margine anteriore et altera in margine laterali.* — Long. 7 mill. Enverg. 20 mill.

Le corps est entièrement d'un brun foncé couleur de sépia. Le mésothorax offre trois carènes élevées. La base de l'abdomen est blanchâtre, le dessous est d'un brun moins foncé avec quelques taches blanchâtres et le bord des segments abdominaux jaunâtre. Les pattes sont d'un brun jaunâtre pâle. Les élytres sont d'un brun luisant tirant un peu sur le fauve, avec quelques taches nébuleuses plus foncées ; elles ont chacune trois taches transparentes triangulaires nettement limitées et disposées ainsi : une au bord antérieur vers le milieu de la longueur de l'élytre, l'autre très-près de l'extrémité, et la troisième au bord externe vers son milieu, et ayant la pointe dirigée obliquement en haut. Les ailes sont d'un brun enfumé, un peu transparentes.

Elle vient de Dory à la Nouvelle-Guinée.

RICANIE A AILES VIOLETTES, *Ricania iodipennis*. Guér. — *Viridis violaceo-variata. Elytris violaceis ; alis pallidioribus.* — Long. 5 mill. Enverg. 16 mill.

La tête a trois fortes carènes ; elle est verte sur les côtés avec le milieu violet. Le prothorax est lisse, vert clair, avec une bande longitudinale violette au milieu. Le mésothorax est lisse, faiblement caréné en arrière seulement ; son milieu est violet et ses bords sont verts. Le métathorax et l'abdomen sont violets tachés de vert, ainsi que le dessous du corps. Les pattes sont jaunâtres. Les élytres et les ailes sont d'un beau violet uniforme, plus pâle aux ailes. On voit sur les élytres de petites taches blanches peu marquées, produites par une poussière blanche. Le thorax et l'abdomen portent aussi des traces de cette même poudre farineuse.

De Dory, Nouvelle-Guinée.

RICANIE SPLENDIDE, *Ricania splendida*. Guér. — *Flavida. Capite brunneo, costis tribus longitudinalibus ferrugineis. Thorace brunneo, longitudine costato. Elytris luteolis hyalinis, omnino brunneocircumdatis, cum fascia eodem colore, margine anteriore annexa, postice dilatata, rotondata, puncto albo notata. Alis omnino vitreis, pallide brunneo-marginatis.* Long. 9 mill. Enverg. 24 mill. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 10.

La tête est d'un brun jaunâtre, bordée de jaune pâle. Le prothorax est brun, très-court et en forme de demi-cercle. Le mésothorax est de la même couleur, fort grand, tricaréné, à carènes rougeâtres. Le métathorax et l'abdomen sont jaunes en dessus et en dessous ; le dessous de la tête et du thorax est brun avec les bords du front, le labre, les hanches et les pattes, jaunes. Les élytres sont transparentes, d'un jaune clair, avec une large bordure brune, plus étroite au bord postérieur, et envoyant de la côte un rameau courbe qui vient se réunir à une tache ronde située au milieu, et dans le centre de laquelle on voit une tache farineuse blanche. Les ailes sont transparentes, légèrement lavées de jaune, avec une tache triangulaire au bord antérieur et le bord externe enfumés.

Cette jolie espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée. Les figures 10 A et 10 B représentent sa tête vue de face et de profil.

RICANIE OCULÉE, *Ricania oculata.* Guér. — *Fusca. Elytris fuscis subdiaphanis. Ocello nigro, pupilla alba; alis diaphanis infumatis. Labro, corpore supra pedibusque luteis.* — Long. 7 mill, Enverg. 23 mill. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 9.

Le corps est brun foncé en dessus, avec le métathorax et la base de l'abdomen un peu pâles. Le dessous de la tête et les côtés du thorax sont noirs, le labre, les pattes et le dessous de l'abdomen jaunâtres. Les élytres sont brunes, avec une grande tache près de l'extrémité noire, au milieu de laquelle se trouve un point blanc farineux. Les ailes sont légèrement enfumées et un peu plus claires à leur base.

Cette espèce, qui vient de Dory à la Nouvelle-Guinée, a été appelée *Flata Io* par M. Boisduval, dans le Voyage de l'Astrolabe, Entomologie, 2ᵉ part., p. 621. Il cite notre *Ricania ocellata;* ce qui prouve qu'il n'ignorait pas le nom que nous lui avions imposé, sur une planche publiée longtemps avant même que les naturalistes de l'Astrolabe fussent revenus de leur expédition. Nous ne pouvons deviner quelles sont les raisons qui ont déterminé M. Boisduval à prendre un autre nom.

RICANIE BORDÉE, *Ricania marginella.* Guér. — *Pallide-flava. Thorace viridi, vittis duabus croceis. Elytris postice arcuatis, viridibus, omnino rubro-marginatis, puncto adnexo in margine posteriore. Alis albis.* — Long. 7 millim. Enverg. 20 millim.

Guérin, *Iconographie du règne animal*, Insectes, pl. 58, fig. 6. — Voy. de Bélanger, p. 467.

Cette jolie espèce ressemble, au premier coup d'œil, à une Pyrale. Sa tête est d'un jaune verdâtre, avec le front élevé en une petite corne conique et peu saillante. Le prothorax et le mésothorax sont d'un vert frais; ils offrent quatre bandes longitudinales convergentes vers la tête, et quelques taches sur les côtés, d'un orangé vif. Le métathorax et l'abdomen sont d'un blanc jaunâtre mêlé de quelques teintes vertes. Le dessous de la tête, les quatre jambes antérieures et l'anus sont d'un brun pâle; tout le dessous du corps, les quatre cuisses antérieures et les pattes postérieures sont d'un vert très-pâle. Les élytres sont falciformes, c'est-à-dire, que l'angle externe de leur bord postérieur est un peu prolongé en bas, de manière à rendre ce bord postérieur court et concave. Elles sont d'un joli vert très-frais, coupé par un réseau de nervures de couleur orangée; leur contour est bordé d'un liséré roux et dentelé en dedans, très-mince à la côte et au bord externe, et plus large au bord postérieur; on observe vers l'extrémité de ce bord, aux deux tiers de la longueur de l'élytre, une petite tache rousse arrondie et qui tient à la bordure postérieure. Les ailes sont d'un blanc laiteux à reflets légèrement verdâtres et bleuâtres.

Cette jolie espèce vient de la Cochinchine.

FLATE PYRALE, *Flata pyralis.* Guér. — *Albicans. Capite carinato. Elytris albis, nervulis seu maculis transversis brunneo-variegatis. Alis lacteis.* — Long. 8 mill. Enverg. 23 millim. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 11.

Cette espèce offre les plus grandes ressemblances avec ces petites Pyralites grises qui vivent sur les écorces des arbres. Sa tête est assez saillante, étroite, fortement tricarénée, d'un gris-jaunâtre pâle, avec deux larges taches brunes en dessus. Le prothorax est avancé sur la tête au milieu, fortement comprimé sur les côtés, de la couleur de la tête, avec quelques points bruns peu marqués. Le mésothorax est plus large que long, pâle au milieu, avec les bords bruns. Le métathorax, l'abdomen, en dessus et en dessous, et les pattes sont d'un blanc-jaunâtre pâle. Les élytres sont blanches, avec les nervures brunes ; dans plusieurs parties, l'intervalle entre quelques-unes de ces nervures est taché de brun, ce qui produit des taches souvent rangées en portion de cercle, en carré ou en triangle, mais d'une manière si confuse qu'il est impossible de faire comprendre la place qu'elles occupent d'une manière nette, par une simple description. Les ailes sont d'un blanc laiteux sans taches.

D'Offak, terre des Papous.

EURYBRACHYS RACCOURCI, *Eurybrachys abbreviatus.* Guér. — *Niger : abdomine femoribusque posticis rubris. Elytris maculâ albâ in medio marginis.* — L. 5 mill. Enverg. 12 mill.

La tête est très-large, noire, avec les yeux bruns. Le prothorax et le mésothorax sont noirs ; le premier est très-étroit, arrondi en avant, coupé droit à son insertion avec le mésothorax, lequel est très-faiblement tricaréné, et dont la pointe postérieure et médiane est jaune. Le métathorax est rouge avec le milieu marqué d'une raie noire. L'abdomen est rouge, avec les pièces de l'anus brunes. Le dessous de la tête, du prothorax et du mésothorax, les quatre premières pattes et les jambes et tarses des dernières sont bruns. Le dessous du métathorax, de l'abdomen, et les cuisses postérieures sont rouges. Les élytres et les ailes sont noires, avec les nervures rougeâtres ; les élytres offrent au bord externe, un peu avant le milieu de leur longueur, une petite tache jaune, oblique et en carré long.

Du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

NÉVROPTÈRES.

LIBELLULE ÉLÉGANTE, *Libellula elegans.* Guér. — *Luteo-fusca; antennis nigris; abdomine vittis tribus longitudinalibus nigricantibus; alis rufescentibus, apice hyalinis, in medio flavo-reticulatis, stygmatibus sulphureis; pedibus spinis nigris.* — L. 38 mill. Enverg. 56 mill. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 3.

La tête est d'un jaune sale, avec les yeux un peu plus foncés et les antennes noires. Le corselet est velu, de la couleur de la tête, avec les sutures d'articulation des ailes et des pièces du thorax brunes; il est un peu plus pâle sur les côtés et en dessous. Les pattes sont également jaunes, garnies d'épines brunes sur les côtés : elles ont leur côté interne brun, ce qui les rend de couleurs différentes suivant le côté où on les regarde. L'abdomen a les cinq premiers segments jaune pâle, à sutures brunes; les suivants sont d'un jaune plus orangé, et offrent trois lignes longitudinales brunes, l'une sur la ligne médiane, les deux autres sur les côtés. Le dessous est de la couleur du dessus, sans taches. Les quatre ailes sont rousses, avec le milieu jaunâtre pâle, et l'extrémité transparente. Les stigmates sont d'un jaune serin pur. La couleur rousse des ailes appartient à toute la membrane, et la partie plus jaune qu'on observe au milieu est produite seulement par la couleur plus jaune des nervures.

Cette espèce a été trouvée à Amboine.

LIBELLULE APICALE, *Libellula apicalis.* Guér. — *Fusca; alis luteo-fuscis, macula rotundata vitrea adnexa margini exteriori, reticulis fuscis; stygmatibus castaneis.* — L. 40 mill. Enverg. 60 mill.

Cette Libellule ressemble presque entièrement à celle que Drury a publiée sous le nom de *L. Sophronia* (t. II, pl. XLVII, fig. 14), et dont Olivier a reproduit la description dans l'Encyclopédie méthodique; mais il est dit positivement dans cette description, que la *L. Sophronia* a les pattes noires, tandis que dans notre espèce elles sont jaunes. Nous croyons, à cause de ce caractère, devoir la distinguer spécifiquement.

La tête de notre Libellule est jaune, plus pâle en dessous. Les yeux sont plus foncés, presque bruns en dessus, jaunes inférieurement. Les antennes sont noires. Le thorax est d'un jaune foncé tirant sur le brun en dessus, d'un jaune-verdâtre pâle dessous, sans taches. Les pattes sont entièrement d'un jaune tirant sur le roux, avec un double rang d'épines brunes. L'abdomen est triangulaire, avec une arête aiguë en dessus et sur les côtés. Il est de la couleur du corselet en dessus, plus pâle dessous, avec le bord de chaque segment finement marqué de brun. Les ailes sont d'un jaune roux transparent, à nervures brunes, avec le stigmate d'un brun un peu orangé et une tache arrondie

et transparente au bout. La tache transparente des ailes supérieures atteint le bord inférieur; celle des secondes ailes est entourée de jaune et n'atteint aucun des bords de l'aile. On remarque vers le milieu de leur longueur, sur le bord antérieur, une petite tache pâle, causée par l'absence de nervures dans l'endroit où la côte est coudée et anguleuse; depuis ce point jusqu'à la base de l'aile, la côte offre une teinte un peu plus foncée.

Cette espèce a été prise à Amboine.

LIBELLULE BRAMINE, *Libellula bramina.* Guér. — *Brunnea; capite corporeque flavicantibus infrà; abdomine lineis tribus longitudinalibus, rufo-brunneis; alis brunneo-rufescentibus, apice hyalinis, reticulis flavis rubrisque, stigmatibus miniatis.* — L. 40 mill. Enverg. 55 mill.

Cette Libellule ressemble beaucoup dans son ensemble à celle que M. Boisduval a décrite et figurée, dans la partie entomologique du Voyage de l'*Astrolabe*, sous le nom de *L. Manadensis*, et nous n'hésiterions pas à penser que c'est la même espèce, si la description et la figure en avaient été faites par Séba, ou par quelque naturaliste de la même époque et aussi peu exact; mais cette description sortant de la plume d'un entomologiste aussi savant et aussi connu que l'est M. Boisduval, doit être admise dans la science, et ne peut me laisser aucun doute sur la validité de mon espèce, qui en diffère par beaucoup de traits, comme on va le voir en suivant ma description et en la comparant à celle de la *L. Manadensis.*

La tête et les yeux sont d'un brun tirant sur le fauve en dessus, et d'un jaune assez pâle en dessous, surtout à la bouche. Le thorax est également brun-rougeâtre en dessus; les flancs et le dessous sont d'un jaune-verdâtre. Les pattes sont d'un brun roux et armées d'épines noires. L'abdomen est triangulaire, brun-rougeâtre en dessus, plus pâle en dessous, avec une carène assez aiguë au milieu, brune, et une ligne également brune de chaque côté. Les ailes sont d'un beau brun-roussâtre en dessus, avec quelques reflets un peu irisés et une légère teinte jaune au milieu et vers leur base, produite par des nervures jaunes; toutes les autres nervures qui sont dans leur portion colorée sont d'un rouge vermillon vif. L'extrémité des quatre ailes est transparente, avec les nervures brunes, et les stigmates sont d'un beau rouge vermillon, entourés de fortes nervures noires. La base des ailes et la côte offrent quelques taches plus claires, causées par l'absence de nervures. La portion transparente des premières ailes occupe leur extrémité et ne se prolonge pas au bord postérieur; dans les inférieures, le brun se courbe et laisse le bord de l'aile transparent jusque près du milieu de son bord inférieur. Le dessous des quatre ailes est un peu plus foncé, et offre des reflets irisés du violet le plus brillant.

Cette espèce diffère donc de la *L. Manadensis* par la présence de quatre stigmates vermillons et par la forme de la partie transparente des ailes inférieures; dans la figure planche XII de l'atlas de l'*Astrolabe*, cette portion ne se prolonge pas au bord postérieure de l'aile.

Cette espèce a été prise au Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande.

AGRION AUSTRAL, *Agrion australis.* Guér. — *Nigro-viridis ; ore, thorace maculis lateralibus et singulo segmento abdominis basi, flavis; pectore pallido; alis hyalinis, reticulis atris, stigmatibus sulphureis majoribus quam in cœteris speciebus.* — L. 36 mill. Enverg. 53 mill.

La tête et les yeux sont noirs avec la bouche d'un jaune pâle. Le thorax est noir en dessus, d'un jaune pâle dessous, avec les cuisses jaunes en dedans, noires en dehors; les jambes et les tarses sont noirs, garnis d'épines brunes. L'abdomen est mince, cylindrique et assez long ; tous ses segments sont noirs, avec la base, sur les côtés et en dessous, tachée de jaunâtre. Les ailes sont transparentes, à nervures noires, avec un grand stigmate rugueux d'un jaune paille mat, entouré de nervures plus épaisses que les autres, et d'un noir vif.

Cet Agrion a été pris à Offak.

MANTISPE GRANDE, *Mantispa grandis.* Guér. — *Atro-fusca; femoribus anterioribus latis, transversè rugosis, spinis tibiarum et tarsorum castaneis, antennis obscurioribus. Alis angustatis, perlucidis, antice rutilis, apice obscurioribus.* L. 20 mill. Enverg. 49 mill. — Atlas, Ins., pl. X, fig. 4.

C'est la plus grande espèce connue du genre; la tête est noire, avec les yeux blanchâtres. Les antennes sont plus longues que la tête et le prothorax, grenues et d'un brun roussâtre. Tout le corps est d'un noir terne; le prothorax est à peine deux fois plus long que la tête, beaucoup moins large que la tête, plus large en avant, plissé en travers, et formant trois lobes arrondis; le mésothorax et le métathorax sont beaucoup plus larges, égaux entre eux, bombés en dessus. L'abdomen est aussi long que le thorax, plus étroit à sa base, un peu en massue. Les pattes antérieures sont grandes, ravisseuses, avec les articulations et les épines et crochets d'un brun-roussâtre. Le poignet, qui est formé par la cuisse, est granuleux et armé en dedans d'une rangée de fortes épines, dont la première est grande; et les autres plus courtes, inégales; le tarse qui termine la jambe offre encore les traces de cinq articles, il est terminé par un seul crochet. Les autres pattes sont ambulatoires, de forme ordinaire; leurs hanches et leurs cuisses sont noires, les jambes et les tarses bruns; ces tarses sont terminés par deux larges crochets multidentés. Les ailes sont transparentes, à nervures rousses, lavées de jaune fauve beaucoup plus intense vers la côte. Leur extrémité est terminée par une tache brune, fondue et transparente; les stigmates sont de la couleur fauve qui occupe le bord antérieur.

Cette espèce vient d'Amboine.

La figure 4 A représente la base et l'extrémité de l'antenne; 4 B le bout de la jambe et le tarse de la patte postérieure; 4 C un des crochets de ce tarse très-grossi.

MANTISPE RAYÉE, *Mantispa vittata.* Guér. — *Fusca; capite suprà carinato; antennis pallidis, apice nigricantibus; abdomine flavo, vittis lateralibus latis duabus*

aliaque media angusta, suprà et infrà, brunneis; pedibus flavis, femoribus anticis apice intus nigris, prima spina flava apice nigra. Alis hyalinis, stigmatibus fulvis. — L. 10 mill. Enverg. 26 mill.

La tête est fauve, avec les yeux verdâtres et les antennes deux fois plus longues qu'elle, jaunes, fauves à la base et brunes à l'extrémité. Le prothorax est près de trois fois plus long que la tête, plus étroit, élargi en avant, rugueux et un peu ridé en travers, jaune, avec une large bande fauve de chaque côté. Le mésothorax et le métathorax sont d'un fauve brunâtre en dessus, avec deux raies longitudinales jaunes; ses flancs et le dessous sont jaunes; l'abdomen est un peu rétréci à la base, rugueux, jaune, avec une ligne longitudinale assez étroite au milieu et une bande très-large de chaque côté, d'un brun un peu fauve. Les pattes antérieures sont ravisseuses, jaunes. Les cuisses ont une grande tache noire occupant tout le côté extérieur, depuis la grande épine du milieu jusqu'à l'extrémité. Les autres épines sont courtes et inégales. Les quatre pattes postérieures sont minces et jaunes; leurs tarses sont terminés par de petites pelotes et deux crochets simples. Les quatre ailes sont transparentes, très-luisantes, très-légèrement teintes de jaune dans l'intervalle des nervures qui sont noirâtres; le stigmate est fauve, très-prolongé en arrière et confondu avec la nervure sous-costale qui est très-forte.

Cette Mantispe vient du Port-Jakson.

HYMÉNOPTÈRES.

ICHNEUMON DE GRAVENHORST, *Ichneumon Gravenhorstii.* Guér. — *Niger opacus; segmentibus abdominis dorso sejunctis, primo segmento rubro-obscuro; alis brunneis, macula media rotundata flava.* — L. 16 mill. Enverg. 32 mill. — Atlas, Ins., pl. VIII, fig. 6.

La tête, les antennes et les yeux sont noirs; le vertex porte trois gros yeux lisses jaunes. Le corselet est noir, globuleux, ovalaire, avec un enfoncement séparant le mésothorax du métathorax; le bord postérieur du premier et la moitié postérieure du second sont d'un rouge sanguin. Les ailes sont demi-transparentes, d'un brun-jaunâtre plus pâle vers l'extrémité; les supérieures ont au milieu une tache jaune de forme ronde et touchant à la côte. Le dessous du corselet est noir, aplati au milieu. Les pattes sont noires. L'abdomen est allongé, à segments étranglés à leur base, ponctués, aplatis en dessus. Le premier est rougeâtre, un peu pédiculé, à pédicule bicaréné, avec le bord postérieur trilobé; les autres sont noirs. Le dessous est d'un noir brun. — Mâle.

Cet Ichneumon a été trouvé au Brésil, dans l'île de Sainte-Catherine.

PIMPLA CEINTE, *Pimpla cinctator.* Guér. — *Nigra; capite luteo; thorace pedibusque quatuor anticis ferrugineis; abdomine fasciis quinque flavis, primo segmento ferrugineo; antennis, pedibus posticis et oviducto nigris; alis nitidis brunneis.* — L. 15 mill. Enverg. 26 mill. — Atlas, Ins., pl. VIII, fig. 5.

Il est assez voisin du *Pimpla crenator* de Fabricius. La tête est fauve en dessus, jaune devant et dessous, avec les yeux grands et noirs. Les antennes sont de la longueur du corps, filiformes, d'un roux brun plus foncé vers l'extrémité. Le corselet est oblong, lisse, bossu et arrondi en dessus, entièrement d'un rouge brique luisant. Les quatre ailes sont demi-transparentes, d'un brun-jaunâtre à reflets dorés, avec les nervures brunes; les supérieures ont, au milieu et touchant à la côte, une tache un peu plus pâle. Les quatre pattes antérieures et les hanches des postérieures sont d'un rouge brique. Les pattes postérieures sont d'un beau noir. L'abdomen est d'un noir vif et velouté en dessus, à l'exception du premier segment qui est bicaréné et rougeâtre à la base; tous ses segments sont ponctués et largement bordés de jaune doré. Le dessous est jaune pâle avec deux lignes latérales de points oblongs noirs. Les filets de l'oviducte sont de la longueur de l'abdomen, noirs.

Il vient du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

JOPPE PEINTE, *Joppa picta.* Serville. — *Nigra; ore, fronte, pedibus anticis, in thorace numerosis maculis et sex maculis abdominalibus tarsisque posticis, flavis; abdomine ferrugineo; alis flavescentibus apice brunneis.*

Joppa picta. Serv., Guér. — Iconogr. du Règne animal. Ins., pl. LXV, fig. 7. — L. 17 mill. Enverg. 33 mill.

Le caractère que Latreille assigne à ce genre, dans son Règne animal, ne nous semble pas exact, lorsqu'il dit que les Joppes s'éloignent des Ichneumons et genres suivants par les antennes notablement élargies ou épaissies avant le bout; car ce caractère n'existe que dans le mâle, du moins pour l'espèce dont il est question ici, et que nous avons représentée dans notre Iconographie. L'individu qui nous a été prêté par M. Serville avait les antennes très-manifestement renflées vers le bout, et se rapportait parfaitement au signalement donné par Latreille; mais celui que nous avons actuellement sous les yeux, quoique identiquement semblable, porte des antennes tout à fait filiformes et effilées vers le bout, sans la plus légère trace de renflement. Il nous semble que le caractère employé par Fabricius, la considération des palpes qui ont le troisième article sécuriforme et les trois suivants filiformes, servirait mieux à caractériser ce genre, en s'appliquant aux deux sexes. Quoi qu'il en soit, notre insecte appartient bien au groupe des *Joppa* de Fabricius; sa tête est noire en dessus avec le bord postérieur, le front et les parties de la bouche jaunes. Les antennes sont noires, filiformes, presque de la longueur du corps, avec le premier article jaune en dessous. Les palpes sont jaunes, longs, avec le troisième article sécuriforme et les trois derniers minces, bruns. Le corselet est ponctué, noir, avec deux lignes longitudinales au prothorax, et plusieurs taches carrées aux

segments suivants, jaunes. Les côtés et le dessous sont jaunes tachés de noir. Les ailes sont transparentes, jaunâtres très-pâles, à reflets métalliques dorés très-luisants imitant une lame de talc, et ayant leur extrémité brune. Les quatre pattes antérieures et les hanches des postérieures sont noires en dessus, et jaunes en dessous. Les postérieures sont noires, avec le dessous et l'extrémité du trochanter, la base de la jambe et les tarses jaunes. L'abdomen est ovalaire, attaché au thorax par un pédicule assez allongé, un peu aplati en dessus, à segments étranglés à leur suture, finement striés en long, d'un fauve foncé couleur de bois d'acajou, avec une tache jaune de chaque côté et près du bord postérieur des trois premiers segments. Le cinquième segment est tronqué carrément en arrière, avec une épine assez forte de chaque côté en dessous et aux angles postérieurs externes. Le dessous est jaune avec un rang de points oblongs noirs de chaque côté.

Ce bel insecte a été trouvé au Brésil.

BRACON TRICOLORE, *Bracon tricolor.* Guér. — *Niger; capite et abdomine infrà flavis; thorace pedibusque quatuor anterioribus rubris; alis brunneis, obscurioribus basi, lunula hyalina in medio; oviducto longissimo.* — L. 14 mill. Enverg. 26 mill.

Ce joli Bracon a quelques rapports avec ceux que Fabricius a nommés *femorator* et *defensor.* Sa tête est d'un jaune doré avec les yeux, les antennes et l'extrémité des mandibules noirâtres. Le corselet est lisse, luisant, bossu en avant, avec deux faibles impressions en dessus; il est d'un rouge fauve dessus et dessous avec le métathorax seulement noir. Les ailes sont d'un brun noirâtre plus foncé à la base; les supérieures ont une petite strie transparente et transversale au milieu. Les quatre pattes antérieures sont rouges et les postérieures noires. L'abdomen est noir, luisant, allongé, plus étroit à sa base, et terminé en pointe. Ses segments sont finement ponctués; le second offre en dessus des sculptures anguleuses, et les derniers sont un peu pâles à leur insertion. Le dessous de l'abdomen est jaunâtre. L'oviducte est plus de deux fois plus long que le corps, très-mince et noir. — De Dory, Nouvelle-Guinée.

BRACON ÉPINEUX, *Bracon spinator.* Guér. — *Rufus; thorace spina collari recta; abdominis dorso strigoso, duobus segmentibus ultimis postice trispinosis, segmento apicali flavo, postice unispinoso; antennis tarsisque posticis fuscis. Alis lutescentibus, apice fuscis.* — L. 11 mill. Enverg. 24 mill.

Cette espèce est fort curieuse à cause des épines dont elle est armée; elle ressemble assez à l'espèce nommée *armator* par Fabricius, mais elle en diffère par la couleur de l'abdomen, des ailes et des pattes. Sa tête est d'un rouge pâle, très-petite, portée sur un cou étroit bien distinct, quoique assez court; les yeux sont grands, ovalaires, noirs. Les antennes sont de moitié plus longues que le corps, filiformes et noires. Le corselet est d'un rouge pâle en dessus et en dessous, très-rétréci en avant, bossu et élevé au milieu. Le prothorax est très-court, en forme de collier; sa partie antérieure est étroite, tronquée carrément pour recevoir le cou, il est armé, aux angles antérieurs de cette tron-

cature, de deux tubercules spiniformes assez saillants, et au milieu, près de son insertion avec le segment suivant, d'une forte épine droite, dirigée en haut. Le mésothorax est beaucoup plus grand et plus large, avec deux sillons en avant, qui circonscrivent trois bosses lisses, et une autre bosse en arrière entourée de gros points enfoncés. Le métathorax est transverse, tronqué carrément en arrière, avec les angles postérieurs terminés chacun par une épine saillante et tronquée au bout. Les ailes sont jaunes, transparentes, avec le bout brun; la moitié du point épais et une tache située au milieu de l'aile supérieure, et touchant la côte, sont d'un brun plus foncé. Les pattes sont de grandeur moyenne, rouges, avec l'extrémité des jambes et les tarses des postérieures bruns. L'abdomen est rouge pâle, sessile, plus large que le corselet, ovale-oblong, pointu en arrière; ses segments sont finement ridés dans le sens de la longueur; le second offre une petite bosse de chaque côté et en arrière, les troisième et quatrième ont aux angles postérieurs une forte épine dirigée en arrière, et au bord postérieur, au milieu, une épine plus courte de la force de celles du deuxième segment; le dernier segment est jaune, triangulaire, et terminé en une pointe aiguë au milieu. Le dessous est concave; on voit avant l'anus une forte pointe : l'oviducte est très-court, et ne dépasse pas la pointe du dernier segment, sous laquelle il est caché.

Ce curieux Bracon qui, par la petitesse de sa tête, pourrait constituer une division dans le genre, a été trouvé au Bengale.

BRACON VOYAGEUR, *Bracon viator*. Guér. — *Ruber; antennis brunneis corpore longioribus; thorace lævigato, antice valdè attenuato; abdomine lævigato, duobus primis segmentis suprà scalptis; oviducto brevi, setis lateralibus nigris; alis brunneis pallidioribus basi, stigmate magno, ovali, flavo-aurulento, nigro-marginato.* — L. 16 mill. Enverg. 34 mill.

C'est une des grandes espèces de ce genre. Tout son corps et ses pattes sont d'un rouge foncé vineux couleur de bois d'acajou. La tête est petite, globuleuse, avec les yeux pâles. Les antennes sont un peu plus longues que le corps, filiformes, brunes. Le thorax est allongé, bombé au milieu, très-rétréci en avant et beaucoup moins en arrière, lisse, luisant. Les ailes sont brunes, demi-transparentes avec la base plus pâle. Le stigmate ou point épais des supérieures est grand, ovalaire, d'un jaune d'or; il y a contre la côte, en avant et en arrière de ce point, une petite tache noirâtre fondue. Les pattes sont de grandeur moyenne. L'abdomen est assez long, ovalaire, étroit à sa base, terminé en pointe; les deux premiers segments offrent des élévations longitudinales produites par des sillons fortement ponctués, les autres segments sont lisses et très-luisants. L'oviducte est de la longueur de l'abdomen, avec le filet intermédiaire rouge et les latéraux noirs et velus.

Ce Bracon vient du Brésil.

Genre TRACHYPÈTE, *Trachypetus*. Guér.

Ce genre, suivant la méthode de Latreille, présentée, en 1829, dans la dernière édition du Règne animal (p. 289), appartient à la troisième et dernière division des Ichneumonides, celle qui comprend des espèces à abdomen demi-sessile, à palpes labiaux de quatre et à palpes maxillaires de six articles; il se range dans la première section de ce groupe, parmi ceux qui ont les mandibules bifides ou échancrées, et qui forment les genres *Helcon*, *Sigalphus* et *Chelonus*. Il se distingue des deux premiers par son abdomen, ne présentant que deux segments en dessus, et des *Chelonus*, parce que ceux-ci ont l'abdomen d'une seule pièce; on doit donc le placer entre les *Sigalphus* et les *Chelonus*, et voici les caractères que nous lui assignons :

Antennes sétacées, très-longues, composées d'un grand nombre d'articles, insérées sur le front entre les yeux et à la même hauteur, filiformes, ayant le premier article assez fort, un peu globuleux, le second très-petit, le troisième cylindrique de la longueur des deux premiers, les suivants également cylindriques, mais allant en diminuant de longueur jusqu'au premier quart, où ils sont courts et conservent la même forme jusqu'au bout.

Labre inséré dans une faible échancrure du chaperon, arrondi en avant, formé de deux lames superposées; la première cornée épaisse, velue en avant; la seconde attachée sous celle-ci, membraneuse, rebordée sur les côtés, prolongée en avant en une pointe qui dépasse notablement le labre.

Mandibules saillantes, crochues, un peu plus épaisses et bidentées au bout, cachées en grande partie sous le labre, quand elles sont fermées.

Mâchoires formant une espèce de bec avec la lèvre inférieure, couchées sur elle, allongées, courbées en dehors, terminées par un lobe demi-corné, ovalaire, cilié.

Palpes maxillaires insérés sur le dos des mâchoires, deux fois plus longs que les labiaux, de six articles filiformes presque égaux, à l'exception du quatrième qui est un peu plus long que le cinquième.

Lèvre inférieure cornée, tubuleuse, terminée par deux paraglosses arrondies, formant une échancrure au milieu.

Palpes labiaux insérés presque au milieu de la longueur de la lèvre, dépassant à peine les paraglosses, composés de quatre articles filiformes et égaux entre eux.

Tête de grandeur moyenne, de forme carrée, avec les angles arrondis, plate en avant, attachée immédiatement au corselet, sans prolongement postérieur en forme de cou; yeux saillants, ovales, placés sous les angles antérieurs et supérieurs; trois yeux lisses sur le vertex. — *Thorax* bossu, assez gros, rétréci en avant et en arrière. — *Ailes* supérieures ayant une cellule radiale grande, triangulaire, et trois cellules cubitales; les deux premières quadrangulaires, allongées et égales; la troisième très-grande, occupant tout le sommet de l'aile. Trois cellules discoïdales; la première et la seconde presque égales, quadrangulaires, placées au-dessous l'une de l'autre; la troisième très-grande, erminée par le bord postérieur de l'aile. — *Abdomen* claviforme, ne paraissant com-

posé que de deux segments; le premier allongé, étroit, un peu élargi en arrière; le second ovalaire, bombé en dessus, concave en dessous, avec l'extrémité terminée par un faible prolongement sillonné vaguement en travers et tronqué au bout. — *Pattes* allongées. Tarses de grandeur moyenne; une pelote entre les crochets du dernier article.

TRACHYPÈTE EN MASSUE, *Trachypetus clavatus.* Guér. — *Nigro-cyaneus; antennis longissimis, mandibulis et antennis basi, metathorace et primo segmento abdominis pedibusque ferrugineis; alis flavis apice nigro-brunneis.* — L. 17 mill. Enverg. 35 mill. — Atlas, Ins., pl. VIII, fig. 7.

La tête est rugueuse, d'un noir vif à reflets bleus; les yeux sont blanchâtres; les antennes ont presque deux fois la longueur du corps; elles sont d'un brun de plus en plus foncé vers l'extrémité, avec le quart antérieur ou les premiers articles fauves. Les mandibules sont fauves avec l'extrémité noire. Le prothorax et le mésothorax sont velus, d'un noir luisant à reflets bleus, tant en dessus qu'en dessous; le premier est assez grand; il offre trois bosses élevées, lisses, dans l'intervalle desquelles on voit de gros points enfoncés et allongés; le mésothorax est fortement rugueux, avec une bosse élevée en pointe au milieu. Le métathorax est velu, fortement rugueux, rouge en dessus et noir en dessous. Les ailes sont d'un jaune fauve très-luisant et transparent, avec l'extrémité brune et les nervures roussâtres. Les pattes sont assez fortes, cylindriques, d'un jaune fauve, finement velues. L'abdomen est claviforme en arrière, le premier segment est ponctué, un peu sillonné au milieu, d'une couleur fauve; le second est deux fois plus long, finement ponctué à sa base, très-lisse et luisant au milieu et en arrière, d'un beau noir violet en dessus et en dessous.

Ce magnifique hyménoptère a été trouvé dans les environs du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

FOURMI MAIGRE, *Formica macra.* Guér. — *Elongata, rufescens; antennis longis, flavis, articulo primo rufescente; ore flavo; pediculo elongato; abdomine parvo, brunneo; pedibus gracilibus.* — L. 10 mill. Larg. au thorax 1 mill. — Atlas, Ins., pl. VIII, fig. 1. — Individu neutre.

Cette espèce appartient à la famille des Atomes, et vient se placer près de celle que Latreille a nommée *Formica longinoda* (Hist. nat. des Fourmis, pag. 184, pl. XI, fig. 72). C'est la plus grande espèce connue de cette famille : sa tête est globuleuse, d'un fauve brunâtre, avec la partie antérieure et les organes masticateurs jaunes. Le labre est inséré dans une grande échancrure du front, il est arrondi en avant. Les mandibules sont très-saillantes, dentelées au côté interne et terminées par une pointe crochue brune. Les antennes sont de la longueur du corps, insérées en avant de la tête, près du bord qui donne attache au labre; leur premier article est un peu moins long que les suivants pris ensemble, d'un roux pâle; les autres sont jaunes, filiformes, et un peu plus épais vers l'extrémité. Les yeux sont tachés de brun. Le prothorax est plus long que les deux autres segments du thorax; il est renflé au milieu, très-étroit en avant et en arrière,

élevé et un peu bossu au milieu et en dessus. Le métathorax et le mésothorax forment un second nœud plus court que le précédent, assez renflé; ce corselet est d'un fauve brunâtre. Le pédicule de l'abdomen est de la même couleur, allongé, très-étroit à sa base, un peu renflé en arrière, brusquement rétréci ensuite, pour donner attache à l'abdomen qui est globuleux, un peu plus brun. Les pattes sont très-longues, grêles, d'un fauve pâle. Les crochets des tarses sont forts et crochus.

Cette espèce grêle a été trouvée à Offack. Nous l'avons représentée grossie, fig. 1 A, et nous donnons sa tête vue de face, fig. 1 B.

FOURMI A VENTRE NOIR, *Formica nigriventris.* Guér. — *Fulva; abdomine oculisque nigris; antennis longissimis; thorace elongato angustato; squama rotundata elevata; pedibus longissimis.* — L. 10 m. Larg. au thorax 1 m. 1/2. — Atlas, Ins., pl. VIII, fig. 4. — Individu neutre.

Cette jolie espèce est bien caractérisée par la couleur de son abdomen. Sa tête est allongée, fauve, avec les yeux et l'extrémité des mandibules noirs. Les antennes sont fauves, plus longues que le corps. Le thorax est fort long, fauve, lisse et étroit, sans étranglement notable au milieu. Le pédicule de l'abdomen est formé d'une petite écaille fauve, relevée, épaisse, arrondie et tronquée en haut; l'abdomen est ovoïde, un peu effilé au bout, d'un noir velouté. Les pattes sont très-grandes, fauves.

Cette fourmi a été prise au Port-Jakson; elle est figurée grossie et de profil, fig. 4 A. La fig. 4 B offre la tête vue de face et très-grossie.

FOURMI SOYEUSE, *Formica sericata.* Guér. — *Nigra lutescente-sericea; thorace cubico, antice bispinoso. Squama bispinosa.* — L. 10 mill. Larg. au thorax 2 mill. — Atlas, Ins., pl. VIII, fig. 2. — Individu neutre.

Cette espèce est extrêmement voisine des *Formica relucens* et *hastata* de Latreille, mais elle en diffère par le pédicule de l'abdomen, qui n'est armé que de deux épines, tandis que celui des deux espèces citées en a quatre. La tête est noire, courte, presque ovale, de la longueur du corselet, avec le front avancé, portant au milieu deux petites carènes saillantes, au côté extérieur desquelles sont insérées les antennes. Les yeux sont situés en arrière et en haut, très-saillants et arrondis. Les antennes sont de la longueur du corps, noires. Les mandibules sont fortes, triangulaires et fortement dentées en dedans. Le corselet est court, de forme carrée, aplati en dessus, avec les bords tranchants et ceux du prothorax prolongés en avant en deux fortes épines, dont la pointe n'atteint pas les yeux. Le pédicule de l'abdomen est très-court, en forme d'écaille, armé à ses angles externes et supérieurs de deux fortes épines un peu divergentes et un peu courbées vers l'arrière. La tête, le thorax et le pédicule abdominal sont noirs, couverts d'un duvet soyeux jaunâtre un peu doré. Les pattes sont grandes, noires, avec un duvet doré sur les tarses antérieurs. L'abdomen est globuleux, noir luisant.

Cette espèce vient d'Offack. Nous l'avons représentée grossie et de profil, fig. 2 A.

Les figures 2 B, 2 C, offrent la tête vue de face et de profil. La figure 2 D représente le pédicule de l'abdomen grossi.

FOURMI A SIX ÉPINES, *Formica sexspinosa.* LATR. — Hist. nat. des Fourmis, pag. 126, pl. IV, fig. 21.

La fourmi que nous avons représentée pl. VIII, fig. 3, diffère bien de celle que Latreille a décrite, mais cette différence, qui consiste dans la direction des épines du métathorax, ne nous paraît pas assez importante pour motiver la formation d'une nouvelle espèce; nous considérerons donc notre individu comme une variété de la *Formica sexspinosa.*

Dans la description donnée par Latreille, il est dit, et la figure est d'accord avec cette description, que les épines placées au côté postérieur du thorax sont *dirigées du côté de l'abdomen.* Dans notre variété, ces épines, au lieu d'être dirigées en arrière ou du côté de l'abdomen, sont dirigées en haut et verticalement, et forment un angle droit avec le dos, comme on le voit évidemment sur notre figure 3. La figure 3 A offre le pédicule de l'abdomen, pour montrer les deux épines dont il est armé. Cette fourmi vient d'Offack.

FOURMI AMMON, *Formica Ammon.* FABR. — *Thorace bispinoso ; squama petiolari spinis duabus incurvis.* — FAB., Ent. Syst., t. II, p. 360, n° 48. — L. 7 mill. 1/2. Larg. au thorax 1 mill. 3/4. — Individu neutre.

Nous donnons ici une description détaillée de cette espèce, pour la distinguer de celle que Latreille a rapportée à tort à la description de Fabricius. En effet, dans tous les ouvrages de Fabricius, il est dit que le corselet a deux fortes épines en arrière, mais nulle part il n'est parlé d'épines en avant. Dans l'espèce que Latreille décrit sous le nom d'*Ammon* (Hist. nat. des fourmis, p. 132), « le corselet est cubique, un peu cendré. Le premier segment a, de chaque côté et *antérieurement,* un avancement formé par l'angle; » et plus loin (p. 133), il dit : « M. Fabricius n'a point parlé dans sa description des deux avancements antérieurs du corselet. »

La vraie fourmi Ammon ressemble beaucoup à notre *Formica relucens,* et à quelques autres espèces voisines décrites par Latreille. Sa tête est courte, globuleuse, noire, avec le front avancé. Les antennes sont noires, plus longues que le corps. Le corselet est noir, couvert d'un duvet soyeux doré; il est allongé, en carré long, plat en dessus et sur les côtés à bords supérieurs tranchants; sans épines en avant, un peu rétréci en arrière et portant deux épines dirigées horizontalement vers l'abdomen. Le pédicule de l'abdomen est court, un peu globuleux, rétréci postérieurement et armé en dessus de deux épines courbées en arrière et un peu en dedans, dirigées aussi vers l'abdomen. Les pattes sont grandes, noires. L'abdomen est globuleux, noir, avec quelques traces de duvet doré.

Cette espèce a été trouvée au Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

L'individu que nous avons sous les yeux démontre bien évidemment que la description de Fabricius est exacte, et que la fourmi publiée par Latreille forme une espèce très-

voisine, mais bien distincte de l'*Ammon* de Fabricius. Nous proposons de donner à cette espèce le nom de *Latreillii*, en lui laissant la diagnose par laquelle ce savant l'a caractérisée, mais en la modifiant un peu pour rappeler la courbure des épines de l'écaille abdominale. Voici cette caractéristique modifiée :

FOURMI DE LATREILLE, *Formica Latreillii.* Guér. — *Thorace cubico ; spinis quatuor ; squama petiolari spinis duabus incurvis.*

Syn. *Formica Ammon.* Latr., Hist. nat. des Fourmis, p. 132.

FOURMI A VENTRE SOYEUX, *Formica sericeiventris.* Guér. — *Nigro-brunnea ; prothoracis in angulo anteriori spinis duabus, mesothorace, metathorace pedibusque compressis ; abdomine sericeo-nitido.* — Long. 12 mill. Larg. au thorax 2 mill. — Individu neutre.

Cette fourmi avoisine encore la *relucens* de Latreille et ses congénères. Sa tête est oblongue, d'un noir brun, un peu échancrée en arrière, peu bossue sur le front. Les mandibules sont peu saillantes, fortes, triangulaires, dentées au côté interne. Les antennes sont un peu moins longues que le corps, d'un noir brun, plus roussâtre vers l'extrémité. Le corselet est allongé, noir avec quelques reflets soyeux ; le prothorax est court, aplati en dessus, un peu comprimé en arrière avec une petite pointe avancée aux angles antérieurs. Le mésothorax et le métathorax sont comprimés sur les côtés, et tranchants sur la ligne médiane, où ils forment une crête aiguë et un peu arrondie d'avant en arrière. Le pédicule de l'abdomen forme une forte écaille en coin, élargie transversalement en haut, avec le sommet tranchant et un peu courbe. Les pattes sont noires, grandes, avec les cuisses et les jambes très-comprimées, plates, surtout les jambes, qui sont tout à fait en lames. L'abdomen est globuleux, un peu ovoïde, noir, couvert d'un duvet soyeux d'une teinte argentée un peu jaunâtre et très-luisante.

Cette fourmi a été trouvée à Rio-Janeiro, au Brésil.

FOURMI A ZONES, *Formica zonata.* Guér. — *Brunneo-fulva, marginibus capitis et thoracis, limboque segmentorum abdominalium, luteis. Thorace abdomineque infrà pallidioribus. Alis hyalinis, nervulis brunneo-fulvis.*—L. 14 mill. Larg. au thorax, 4 mill. — Individu femelle.

La tête est petite, plus étroite que le corselet, d'un jaune brunâtre varié de fauve en dessus, plus pâle en dessous, avec les joues ou l'espace saillant situé derrière les yeux d'un jaune plus pâle. Les antennes sont courtes, à peine de la longueur de la tête et du corselet, d'un fauve pâle à la base, jaunâtres à l'extrémité. Les mandibules sont fauves, avec le bord dentelé noir ; elles sont fortes, de forme triangulaire. Le corselet est d'un jaune sale en dessus, avec les bords et deux bandes longitudinales au milieu d'un fauve brunâtre ; le dessous est d'un jaune pâle. Le pédicule de l'abdomen est brun, arrondi avec deux bosses à la partie supérieure ; l'abdomen est arrondi, aplati,

d'un brun un peu roussâtre; les quatre premiers segments sont transversaux et bordés en arrière d'une bande jaune assez large. Les autres segments sont très-petits et cachés dans le quatrième. Les pattes sont de grandeur moyenne, d'un jaune un peu fauve; les ailes sont très-grandes, transparentes, à nervures d'un brun fauve.

Cette fourmi a été prise au Port-Praslin. Nous n'en avons vu qu'un individu mâle.

PONÈRE GRANDE, *Ponera grandis.* Guér. — *Nigro-subcyanea; capite sub-quadrato, oculi parvi; mandibulis maximis; thorace globoso, in medio compresso lateribus, pediculo crasso, antice rotundato et postice truncato. Pedibus longis; tarsis anterioribus subtus pilis rufescentibus.* — L. 22 mill. Larg. au thorax, 3 mill. 2/2. — Individu neutre.

C'est la plus grande Ponère connue; elle est entièrement d'un noir vif, avec quelques reflets bleus quand on fait glisser la lumière obliquement sur elle. Sa tête, vue de face, est de forme carrée avec les angles arrondis, et la partie postérieure un peu échancrée. Elle est verticale, peu bombée, avec deux élévations séparées par un sillon au milieu, pour donner attache aux antennes; celles-ci sont un peu plus longues que la tête et le corselet, assez fortes, mais ne grossissant point vers le bout. Les mandibules sont fortes, presque aussi longues que la tête, courbées en dessous vers leur extrémité, avec quatre fortes dents au côté interne, non compris leur pointe et un petit tubercule situé au-dessous d'elle. Les yeux sont petits, placés sur le devant de la tête, un peu en arrière des antennes. Le thorax est plus étroit que la tête, un peu globuleux en avant, comprimé au milieu, lisse et luisant, arrondi sur le dos et tronqué obliquement en arrière. Le nœud ou pédicule de l'abdomen est gros, épais, comprimé sur les côtés, arrondi en haut et en avant, coupé carrément en arrière; l'abdomen est allongé, pointu, avec les deux premiers segments grands, égaux, les autres beaucoup plus courts et diminuant brusquement en pointe aiguë. Les pattes sont grandes, velues, peu comprimées. Les tarses antérieurs sont garnis en dessous d'une brosse de poils fauves.

Cette grande espèce vient du Brésil; elle a été prise dans la province des Mines.

MYRMICE DE LUND, *Myrmica Lundii.* Guér. — *Nigra, opaca, villosa, et rugosa; antennis apice brunneis; thorace oblongo metathorace postice bituberculato; spinis duabus in medio; pediculo primo parvo, bispinoso, secondo latiore, subtus planato, lateribus tuberculato. Abdomine masculi nitido, neutræ opaco.* — L. 10 mill. Larg. au thorax, 2 mill. 1/2. — Individus mâle et neutre.

Cette Myrmice est entièrement rugueuse et velue, d'un noir mat. La tête est de la largeur du corselet, dirigée en avant, de forme carrée, un peu échancrée en arrière, avec deux crêtes sinueuses sur le front. Les yeux sont petits, placés sur les côtés; les antennes sont insérées à la hauteur des yeux, distantes entre elles, à peine de la longueur de la tête et du corselet, noires, avec les derniers articles un peu plus épais et

bruns. Les mandibules sont triangulaires, finement dentelées au côté interne, fauves. Le corselet est plus long que large, rétréci en avant et en arrière, aplati en dessus, avec deux petites pointes au milieu et en arrière du mésothorax, et deux épines assez longues, dirigées en arrière, un peu courbées en bas, situées au milieu du métathorax. Le premier nœud est petit, un peu allongé, étroit à sa base, élargi en arrière, et armé en dessus de deux épines dirigées en haut et un peu divergentes; le second nœud est plus court, plus large, aplati en dessus, tuberculé sur les côtés. L'abdomen est globuleux, avec le premier segment très-grand, le couvrant presque à moitié, et les autres petits et cachés en dessous. Les pattes sont de grandeur moyenne.

Le mâle est de la même grandeur et de la même couleur, et ressemble tout à fait au neutre; sa tête est très-petite, arrondie, avec les yeux saillants. Les trois yeux lisses, placés sur le vertex, forment une éminence très-saillante et sont très-forts. Le prothorax est bossu et arrondi en avant, et non aplati comme dans le neutre. Les deux pointes que l'on voit en arrière du mésothorax de celui-ci, sont remplacées par deux tubercules arrondis. Les épines du métathorax et de la première écaille sont aussi un peu moins fortes. L'abdomen est globuleux, luisant, un peu aplati sur le premier anneau. L'anus offre quatre tubercules saillants. Les ailes sont grandes, à nervures jaunâtres; elles sont d'un brun enfumé plus foncé vers le bord antérieur. Les pattes et les antennes sont d'un noir brun.

Cette Myrmice a été trouvée au Brésil; nous l'avons dédiée à M. Lund, savant voyageur suédois, qui a publié, dans le t. XXVIII des Annales des sciences naturelles, des observations fort curieuses sur quelques fourmis du Brésil.

MYRMICE GOULUE, *Myrmica gulosa*. Fabr. — *Rufa, abdomine apice nigro; primo segmento contracto. Mandibulis porrectis.* Fabr., Ent. Syst., t. II, pag. 363, nº 55.

F. castaneo-brunnea; mandibulis capite longioribus; abdominis apice nigro. — Latr., Hist. nat. des Fourmis, pag. 215, pl. VIII, fig. 49. (G^{re} Eciton. — Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins., suite à Buffon, t. XIII, p. 258.)

On voit par ces deux descriptions que cette espèce est sujette à varier, puisque l'individu qui a été vu par Fabricius était roux, et que celui de Latreille était d'un brun marron. Nous avons sous les yeux une variété presque noire, chez laquelle les mandibules, les antennes et les tarses seulement sont roux. La tête, le thorax et le pédicule de l'abdomen sont d'un noir terne et mat, finement rugueux et pubescents, et l'abdomen est lisse et a son premier segment, ou le second nœud du pédicule, et les suivants d'un noir vif très-luisant. Cette belle variété a été trouvée au Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

Cette espèce fait partie du genre des Myrmices, tel que Latreille le caractérise dans la dernière édition du Règne animal de Cuvier, et, si l'on veut suivre à la lettre cet ouvrage, on doit la placer dans la division qui comprend « des espèces entièrement semblables aux Myrmices, mais à mandibules linéaires, composant le sous-genre Eciton. »

Ce sous-genre Eciton a été fondé par Latreille, dans son Histoire naturelle des Crustacés et des Insectes, t. XIII, p. 238. Dans cet ouvrage, il y rapporte les *Formica gulosa* et *hamata* de Fabricius. Dans son *genera*, ces deux espèces sont séparées; l'une (*F. hamata*) forme la première division du genre *Atte*, de Fabricius, et l'autre (*F. gulosa*) s'en va constituer la première division du genre Myrmice.

Les Hyménoptères qui vont suivre, du moins ceux qui appartiennent à la famille des Hétérogynes, ont nécessité un travail fort long, car la plupart des espèces que nous avions à décrire n'entraient dans aucun des genres établis; il a fallu en créer de nouveaux; et, fidèle à nos principes sur ce sujet, nous avons dû étudier la famille entière des Hétérogynes, et surtout la tribu des Mutillaires, pour y faire entrer nos nouveaux genres et pour les placer à côté des anciens, suivant leurs affinités. Comme ce travail nous a conduit à faire passer quelques genres de Fouisseurs dans les Hétérogynes, cette famille a dû être examinée avec soin, ce qui a beaucoup augmenté notre travail; nous avons donc disséqué les parties de la bouche de tous les genres que nous avons pu nous procurer de ces deux tribus; nous en avons fait des dessins, et, quoique nous ayons reconnu que les caractères tirés des parties de la bouche sont, chez ces insectes, d'un faible secours dans la distinction des genres, et ne peuvent être employés utilement que pour caractériser des groupes plus généraux, nous avons cependant obtenu des rapprochements qui nous ont beaucoup aidé et viennent appuyer d'autres caractères, plus faciles à saisir, pris dans la forme du corps et des pattes, dans la distribution des nervures des ailes, etc.

Latreille, dans la dernière édition du Règne animal, forme, avec les Hétérogynes qui vivent solitairement, et dont chaque espèce n'est composée que de mâles ailés et de femelles aptères, une division qui correspond à la tribu des Mutillaires de ses autres ouvrages. Le principal genre de cette division est celui des Mutilles, dont on connaît bien les deux sexes; il y ajoute le genre Myrmose, dont on connaît aussi les deux sexes, le genre Myrmecode, que nous croyons devoir considérer comme composé des individus femelles du genre Thynne, les Sclérodermes de Klug, qui semblent ne différer que très-peu des Myrmoses, et les Méthoques, qui sont, d'après des observations récentes, les femelles du genre Tengyre. Les genres Doryle et Labide, dont on n'a encore observé que des mâles, forment, dans cette tribu, une petite section distinguée par l'insertion des antennes, et cette section rentrera probablement dans la tribu des Hétérogynes quand on la connaîtra bien. Les genres Aptérogyne et Psammotherme sont des démembrements des Mutilles.

Connaissant les différences qu'offrent les deux sexes entre eux, dans les Mutilles et les Myrmoses, on pouvait déjà prévoir que ces mêmes différences existaient entre les sexes des autres genres du même groupe; mais l'expérience directe n'était pas encore venue nous éclairer. On voyait seulement que, dans certains genres, on ne connaissait que des femelles, tandis que d'autres se composaient seulement d'individus mâles; mais on n'avait pas fait assez de recherches pour rapporter ces femelles à leurs vrais mâles, et on les laissait dans des familles séparées.

Dans ces derniers temps, l'observation que l'on a faite de l'accouplement de la Méthoque ichneumonide avec la Tengyre de Sanvitale, est venue encore montrer combien les sexes peuvent différer entre eux dans cette tribu : c'est à M. Wesmaël, savant entomologiste de Bruxelles, que l'on doit cette intéressante découverte, et c'est M. Vander Linden qui l'a publiée dans les Annales des Sciences naturelles (1) et dans la deuxième partie de ses Observations sur les Hyménoptères fouisseurs. Ce savant, trop tôt ravi à l'entomologie, avait déjà fait connaître, dans la première partie de cet ouvrage (2), l'opinion de M. Wesmaël, qui soupçonnait que les Méthoques pourraient bien être les femelles des Tengyres ; et ce qui donnait du poids à cette conjecture, c'est que ces entomologistes avaient observé qu'on trouvait ces deux genres à la même époque et au même endroit.

L'observation que nous avons citée est encore venue acquérir un nouveau degré de poids par celle qui a été faite quelque temps après par notre ami M. Poey, savant entomologiste qui habite la Havane, dans l'île de Cuba. Il a trouvé dans ce pays une espèce de Tengyre assez rare, dont il a surpris l'accouplement avec une espèce aptère se rapportant très-bien au genre Méthoque. Voici les renseignements qu'il nous a adressés à ce sujet : « Me trouvant près d'un mur bâti en terre et exposé au soleil, j'ai pris un individu qui voltigeait près d'un petit trou ; quelque temps après, j'en aperçus un autre qui s'était posé près d'un de ces trous ; je le saisis, et ne fus pas peu surpris de le voir entraîner avec lui une espèce de fourmi rouge avec laquelle il était accouplé. Je les piquai ensemble, et ce n'est que la douleur causée par cette piqûre qui les a fait se séparer. » Dans une lettre postérieure à celle-ci, il nous dit : « J'ai acquis de nouveau la certitude que le couple (Ichneumon et Fourmi) que je vous ai envoyé, était légitimement uni. » On voit, d'après ces observations, que l'on doit s'attendre à trouver tôt ou tard les femelles de plusieurs autres genres placés dans la famille des Fouisseurs, et surtout celles des Myzines. Jusqu'ici on avait pensé que quelques espèces de l'Amérique du Nord, dont Jurine a fait son genre Plésie, étaient les femelles des espèces qu'on rapporte de ce pays ; mais nous croyons qu'il n'en est rien, et nous appuyons notre opinion sur l'analogie qu'il y a entre l'organisation des Tengyres et des Myzines d'un côté, et sur celle qui existe entre les Tiphies et les Plésies de l'autre. Si l'on compare une Plésie, femelle de Myzine suivant Latreille, avec une Tiphie, on verra que ces deux insectes ont des formes robustes comme les Scolies ; que leurs pattes sont fortes, à cuisses courbes, à jambes dentées et ciliées, à tarses munis de brosses ; et, ce qui est à nos yeux la meilleure preuve de leur analogie avec les Scolies et les Tiphies, c'est que leurs ailes supérieures sont composées de la même manière, c'est-à-dire que leurs nervures ne vont pas aboutir à l'extrémité de l'aile, tandis que, dans toutes les espèces de Myzines et dans tous les autres genres des Mutillaires, à l'exception des Aptérogynes et des Myrmicopsis, qui offrent une anomalie par l'oblitération d'une grande partie de leurs nervures, ces nervures se continuent jusqu'au bout de l'aile, en circonscrivant des cellules bien nettement marquées.

(1) *Ann. des Sc. nat.*, t. XVI, p. 48, 1829.

(2) *Observations sur les Hym. d'Europe de la famille des Fouisseurs*, 1re Partie, Extr. du t. IV des Mém. de l'Acad. royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 1827, et 2e Partie, 1829.

L'on sera convaincu de la nécessité qu'il y a de conserver le genre Plésie, quoiqu'on n'ait encore observé que des femelles, et de le placer près des Scolies et des Tiphies, quand on réfléchira que, dans tous ces genres, les mâles sont beaucoup plus rares, surtout dans les Tiphies; en effet, sur une cinquantaine de Tiphies d'Europe que nous avons pu examiner, nous n'avons trouvé que sept à huit mâles, ressemblant entièrement à leurs femelles pour le corps et les ailes; et ces mâles n'ont été trouvés que dans l'espèce à pattes noires (*T. morio*), tandis que l'espèce à pattes rouges (*T. femorata*) ne nous a offert que des femelles. Nous aurions même conclu de là que les *T. morio* sont les mâles des *T. femorata;* mais nous avons aussi trouvé plusieurs *Tiphia morio* femelles, et M. Vander Linden dit positivement qu'il a vu un mâle de la *T. femorata.* Cette différence dans le nombre des mâles et des femelles existe aussi chez les Sapyges. Quant aux Méries, nous n'avons encore vu que des femelles; M. Spinola seul parle des deux sexes.

Puisqu'il y a une telle disproportion dans le nombre des mâles comparé à celui des femelles chez les Tiphies, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les Plésies? On doit d'autant plus le penser, que ces insectes n'ont encore été répandus qu'en très-petit nombre dans nos collections : Jurine n'avait vu que cinq individus femelles; nous en avons trouvé quatre chez M. Serville, quatre au Muséum, et un chez M. Percheron. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à penser que, sur ces quatorze individus, le hasard n'ait pas fait trouver un mâle, puisque, dans les Tiphies, c'est à peine si l'on trouve un mâle sur sept femelles d'espèces différentes.

De ces considérations il résulte pour nous la conviction que les Plésies ne sont pas les femelles des Myzines, et nous le croyons d'autant plus que, si l'on pouvait penser le contraire, il faudrait croire alors que les Tiphies sont les femelles des Myzines de notre pays, ce qui n'est cependant pas. Du reste, M. Vander Linden, dans la note qu'il a publiée au sujet de la Tengyre, vient encore appuyer notre opinion; car cet entomologiste distingué pense que la femelle de la Myzine cylindrique doit être bien voisine de la Méthoque femelle, et il appelle l'attention des entomologistes du midi de la France sur la *Mutilla diadema* de Fabricius, dont on ne connaît pas le mâle, et qu'il soupçonne être la femelle de cette Myzine (1).

Parmi les Hyménoptères de la Nouvelle-Hollande que nous avons à décrire, il s'en trouve plusieurs espèces qui offrent beaucoup d'affinité avec les Myzines, et d'autres avec les Thynnes, genre fondé par Fabricius; mais tous les individus que nous possédons, et ceux que nous avons pu voir dans les collections publiques et particulières de

(1) Cependant, comme la nature ne se prête pas à toutes nos classifications, prétendues si naturelles, il pourrait arriver que tous ces raisonnements, basés sur des analogies et cependant fort probables, fussent renversés par le fait de l'accouplement des Myzines américaines avec les Plésies du même pays; cela serait une exception remarquable à la règle que nous avons établie à l'aide de plusieurs faits, et l'on serait alors obligé de retirer ces insectes du genre Myzine et de la famille des Hétérogynes, ou de modifier la caractéristique de cette famille. L'expérience directe pourra seule nous éclairer à cet égard; c'est aux naturalistes américains ou aux voyageurs à tâcher de surprendre ces insectes dans l'accouplement.

Paris, sont des mâles à antennes composées de treize articles. On a rapporté du même pays quelques espèces aptères, telles que la Tiphie pédestre de Fabricius et la Myzine aptère d'Olivier, qui offrent toujours des individus femelles dont Latreille a fait le genre Myrmécode. Si Latreille avait connu la différence qui existe entre les deux sexes des Méthoques, s'il avait réfléchi à celle des sexes des Myrmoses, il n'aurait pas établi ce genre Myrmécode; il aurait peut-être pensé que ces insectes ne peuvent être que les femelles des Thynnes, car la différence qu'il y a entre elles et les Myrmécodes est bien moins grande que celle qu'on trouve entre une Myrmose mâle et sa femelle, et entre une Tengyre et une Méthoque : en effet, dans ces deux genres, les mâles sont entièrement noirs, tandis que les femelles sont en grande partie rouges. Dans les Thynnes et les Myrmécodes, les uns et les autres sont noirs ou bruns, avec l'abdomen taché de jaune; les pattes sont fauves, et la différence de taille est à peu près la même, c'est-à-dire que les mâles sont environ le double plus grands que leurs femelles. D'après ces rapprochements, nous n'hésitons pas à considérer les Myrmécodes comme étant les femelles des Thynnes, et nous supprimons le premier genre, comme on a déjà supprimé le genre Tengyre.

On voit, par ce qui précède, que nous allons être obligé de faire subir quelques changements à la composition du groupe que Latreille a formé avec les Hétérogynes composés de deux sortes d'individus; nous y ferons rentrer quelques genres qu'il plaçait dans la famille des Fouisseurs, tels que ceux de Méthoque, Myzine et Thynne. Nous laisserons dans la première tribu des Fouisseurs, celle des Scoliètes, tous les Fouisseurs dont les deux sexes sont ailés, qui ont les pieds courts, gros et épineux, les nervures des ailes supérieures n'aboutissant pas à l'extrémité, etc. Celle des Sapygites ne renfermera que les genres Sapyge et Polochres. M. Spinola a donné une bonne description et une figure accompagnée de détails de ce dernier genre (1), qu'on ne peut placer avec les Mutillaires, puisque la seule espèce connue est composée d'individus ailés dans les deux sexes, ni faire entrer dans celle des Scoliètes, car les nervures de ses ailes aboutissent toutes à l'extrémité, et les pattes sont peu robustes, sans épines, et n'ayant nullement l'aspect épais de celles des Scolies et genres voisins. Nous avons, du reste, sous les yeux le dernier individu restant dans la collection de M. Spinola, et que ce savant a bien voulu nous communiquer, et quoiqu'il n'ait plus les parties de sa bouche, qui, d'après les figures que nous avons citées, pourraient le faire rapprocher des Bembex, à cause de l'allongement du labre, sa forme générale, les nervures de ses ailes, la gracilité de ses pattes le feraient ranger dans le voisinage des Myzines et des Thynnes, si l'on ne savait pas que ses deux sexes sont ailés. Nous le laisserons avec les Sapyges, à l'exemple de Vander Linden; peut-être un jour, quand on aura pu faire un nouvel examen de ses caractères et quand on connaîtra ses mœurs, pourra-t-on en faire le type d'une tribu distincte.

(1) Faunæ Ligusticæ fragmenta, authore M**** S*****, decas prima, in-12, Genuæ, anno 1805, mense novembris; et Insectorum Liguriæ species novæ aut rariores quas in agro ligustico nuper detexit, etc. Par Max. Spinola, in-4°, fig. Genuæ, 1806. (Tom. 1, pag. 19, n° IX, pl. 1, f. VIII, f. A. B. 1,2,3,4.)

D'après notre manière d'envisager ces insectes, voici comment nous proposons de composer et de caractériser les tribus des Mutillaires et des Scoliètes (juillet 1837) :

Famille des HÉTÉROGYNES.

Ire tribu. FORMICAIRES.

Hyménoptères vivant en société et offrant trois sortes d'individus : des mâles et des femelles ailés, et des neutres sans ailes.

Genres *Fourmi*, *Ponère*, *Odontomaque*, *Myrmice*, *Éciton*, *Atte*, *Cryptocère*, etc.

IIe tribu. MUTILLAIRES.

Hyménoptères vivant solitairement et n'offrant que des mâles ailés et des femelles aptères (antennes de treize articles dans les mâles et de douze dans les femelles).

Genres *Doryle*, *Labide*, *Mégalocère*, *Mutille*, *Psammotherme*, *Aptérogyne*, *Myrmicopsis*, *Myrmose*, *Méthoque* (Tengyre et Méthoque), *Myzine*, *Rhagigastre*, *Téléphoromyie*, *Tachyptère*, *Agriomyie*, *Thynne* (Thynne et Myrmécode), *Thynnoïde*, *Anthobosque* et *Élaphroptère*.

Famille des FOUISSEURS.

Ire tribu. SCOLIÈTES.

Hyménoptères à pieds courts, gros et épineux dans les deux sexes, fort ciliés, avec les cuisses arquées près du genou ; antennes plus courtes que la tête et le thorax, chez les femelles ; nervures des ailes supérieures n'atteignant pas leur extrémité.

Genres *Scolie*, *Tiphie*, *Plésie*, *Mérie* et *Paramérie*.

IIe tribu. SAPYGITES.

Hyménoptères à pieds courts, grêles, simples, sans épines. Antennes aussi longues au moins que la tête et le corselet dans les deux sexes. Nervure des ailes supérieures atteignant leur extrémité.

Genres *Sapyge*, *Polochre*.

Les autres tribus n'entrent pas dans le plan de cette révision. Du reste, elles nous paraissent bien caractérisées par Latreille, et nous ne reproduirons pas leur signalement. Nous n'avons présenté les caractères de celles des Scoliètes et des Sapygites que pour mieux isoler nos Mutillaires. Nous allons maintenant passer à l'examen des genres de cette tribu ; nous essayerons de les grouper au moyen d'un tableau purement artificiel, en nous servant, faute de mieux et à l'exemple de Latreille, de la forme du thorax des femelles divisé en une, deux ou trois pièces dans toutes celles que nous avons vues. Les genres dont les mâles seuls sont connus de nous n'entrent dans ces groupes que par analogie et provisoirement. Du reste, nous n'attachons aucune importance à ce classement des genres entre eux ; nous n'avons cherché à les ranger ainsi que pour démontrer la difficulté d'une classification tranchée et bien claire, actuellement que l'on connaît un plus grand nombre d'espèces, et son impossibilité quand ce nombre se sera encore accru et que l'on possédera plus de nuances intermédiaires entre chaque forme. Nous ne développerons ensuite que les caractères des genres qui ont été trouvés dans les contrées parcourues par l'expédition de M. Duperrey, réservant pour un mémoire que nous insérerons dans notre Magasin de zoologie, les genres européens et africains qui ne doivent pas entrer dans le Voyage de *la Coquille*.

I. Mandibules très-grandes, bouche cachée en entier ou en partie sous le labre. Mâchoires et lèvres très-petites. Palpes maxillaires de deux articles, les labiaux de trois.

A. Deux cellules cubitales.. g. *Dorylus.* Fab.

B. Trois cellules cubitales.. g. *Labydus.* Jur.

II. Mandibules rudimentaires. Palpes maxillaires de cinq articles. Antennes plus longues que la tête et le thorax (1).......... g. *Megalocera.* Nob.

III. Mandibules de grandeur moyenne. Palpes maxillaires de six articles.

A. Thorax des femelles ne paraissant composé que d'une seule pièce.
1. Antennes des mâles simples.. g *Mutilla.* Lin.
2. Antennes des mâles flabellées.. g. *Psammotherma.* Lat.

B. Thorax des femelles composé de deux pièces distinctes.
1. Nervures des ailes complètes.. g. *Myrmosa.* Lat.
2. Nervures des ailes en partie atrophiées.
a. Ailes des mâles n'ayant pas de cellule radiale.............. g. *Apterogyna.*
b. Ailes des mâles ayant une cellule radiale fermée.......... g. *Myrmicopsis.* Nob.

C. Thorax des femelles composé de trois pièces distinctes.
1. Abdomen des mâles cylindrique, terminé inférieurement par une grande épine recourbée en haut.
a. Trois cellules cubitales.. g. *Methoca.* Lat. (2)
b. Quatre cellules cubitales.
+ Première cellule cubitale entière et sans appendice....... g. *Myzine.* Lat.
+ + Première cellule cubitale ayant un appendice qui la divise en deux.. g. *Rhagigaster.* Nob.
2. Abdomen des mâles aplati, n'ayant point, à l'extrémité, d'épine recourbée vers le haut (3).
a. Mandibules tridentées.
+ Les deux nervures récurrentes aboutissant aux deuxième et troisième cellules cubitales.. g. *Telephoromyia.* Nob.
+ + Les deux nervures récurentes aboutissant à la seconde cellule cubitale.. g. *Tachypterus.* Nob.
b. Mandibules bidentées. Chaperon très-avancé entre les mandibules.
† Labre découvert et saillant.
— Labre bilobé.. g. *Agriomyia.* Nob.
— — Labre arrondi.
o. Mâchoires non ciliées à leur base................ g. *Thynnus.* Fabr.
o o. Mâchoires très-ciliées à leur base............. g. *Thynnoides.* Nob.
† † Labre recouvert par le chaperon.
× Première cellule cubitale sans appendice.......... g. *Anthobosca.* Nob.
× × Première cellule cubitale ayant un appendice.. g. *Elaphroptera.* N. (4)

(1) Ces genres rentreront probablement dans la tribu des Formicaires, si l'on parvient à découvrir les mœurs des espèces qui les composent. Nous pensons qu'il y a des neutres aptères.

(2) Le nom de Méthoque étant antérieur à celui de Tengyre, a été conservé à ce genre par M. Vander-Linden; nous avons suivi l'exemple de cet entomologiste consciencieux.

(3) On aurait pu, à la rigueur, ne faire que deux ou trois genres dans cette division; mais la différence d'habitation et quelques caractères, quoique légers, autorisent l'établissement des genres que nous formons. Du reste, on a si peu chassé les Hyménoptères exotiques, qu'il est certain que des genres composés actuellement d'une ou de deux espèces, en auront beaucoup plus, quand les voyageurs ne se borneront plus à ne ramasser que de gros et brillants Coléoptères.

(4) Nous n'avons pas fait entrer dans ce tableau les deux genres provisoires *Diamma* et *Ammodromus;* ils se composent de femelles qui entreront probablement dans les genres déjà connus, quand on les aura mieux observées, et qu'on aura surpris leur accouplement. Quant au genre *Scleroderma* de M. Klug, nous pensons qu'il se compose des femelles du G. *Epyris* de M. Westwood, lequel fait partie de la tribu des Oxyures de Latreille.

Les premiers genres du tableau qui précède ne figureront pas, comme nous l'avons dit plus haut, dans ce Voyage, parce que les naturalistes de l'expédition commandée par M. le capitaine Duperrey n'ont rapporté aucune de leurs espèces; nous réservons cette partie de notre travail pour un mémoire sur la tribu des Mutillaires, qui paraîtra dans notre Magasin de zoologie, accompagné de nombreuses figures caractéristiques.

Genre RHAGIGASTRE, *Rhagigaster.* Guér.

Les caractères qui distinguent ce genre des Myzines et des Méthoques sont peu nombreux; car la forme de la seule espèce qui le compose, presque tous les caractères tirés de l'organisation de sa bouche, de ses antennes, etc., ne diffèrent en rien de ce que l'on trouve chez les deux genres cités plus haut, et l'on ne peut le séparer des Myzines surtout, qu'en employant le caractère qu'offrent ses ailes supérieures et son chaperon. Nous ne décrirons ici que les parties qui distinguent ce genre de ceux auxquels nous le comparons.

Chaperon assez avancé, coupé droit en avant; labre peu saillant, presque droit et à peine échancré au milieu.

Mandibules peu arquées, bidentées.

Mâchoires allongées; palpes maxillaires de la longueur des mâchoires, près du double plus longs que les labiaux, composés de six articles presque égaux, cylindrico-coniques, un peu dilatés en dedans.

Lèvre longue, un peu avancée au milieu et en avant; palpes labiaux courts, de quatre articles obconiques, dont le premier et le quatrième sont un peu plus longs que les deux intermédiaires, qui sont égaux entre eux.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale grande, allongée, atteignant presque leur extrémité, quatre cellules cubitales complètes, avec le commencement d'une cinquième formant une petite cellule entre la première et la seconde, cette petite cellule supplémentaire n'atteignant pas la nervure inférieure.

RHAGIGASTRE UNICOLORE, *Rhagigaster unicolor.* Guér. — *Niger, punctatus, pilis albidis indutus; mesothorace quadri-sulcato. Alis hyalinis stygmatibus et nervulis nigris, anticis apice sub-infuscatis. Abdominis segmentibus sub-coarctatis, postice rugosis.*

Long. 19 mill. — Enverg. 30 mill.

Tout son corps, ses antennes et ses pattes sont d'un noir profond et un peu luisant, avec quelques poils bruns. La tête est à peu près de la largeur du thorax, beaucoup plus large que longue, aplatie en avant, fortement ponctuée et comme rugueuse; elle offre, sur le front et entre les yeux, une petite carène élevée et transversale qui n'atteint pas les yeux, et qui est placée un peu plus près des yeux lisses que de l'insertion des antennes. Les yeux sont grands, ovalaires, allongés, à peine un peu échancrés en dedans, d'un jaunâtre brun. Les antennes sont filiformes, à peine de la longueur de la tête et du thorax, composées d'articles cylindriques un peu arqués, comme dans la *Tengyra Sanvitali.* Le thorax est fortement ponctué; il y a sur le mésothorax deux

impressions qui vont en divergeant un peu vers le prothorax. L'abdomen est plus long que le thorax et la tête, cylindrique, à articulations étranglées à leur base. Le premier segment est un peu plus étroit que les autres, fortement échancré en dessous et ayant, de ce côté et à la base, un petit tubercule élevé en forme d'épine. Les autres segments offrent en arrière, ainsi que le premier, une impression transverse assez forte pour simuler un petit article intermédiaire. Le dernier segment se termine en pointe en arrière; il est tronqué en dessus, et présente en dessous une forte épine courbée et relevée, et à la base de laquelle on voit deux petites dents placées latéralement : tous ces segments offrent quelques points enfoncés sur leur surface. Les pattes sont assez courtes, avec les cuisses un peu renflées et les tarses grêles. Les ailes sont translucides, à nervures noirâtres; les supérieures sont teintées de brun, surtout vers l'extrémité; elles offrent quelques reflets violets.

Cet insecte vient du Port-Jackson.

TÉLÉPHOROMYIE, *Telephoromyia*. Guér.

Tête arrondie, tronquée en arrière, aussi large que le thorax. Yeux ovalaires, entiers. Trois petits yeux lisses sur le vertex.

Antennes un peu moins longues que la tête et le thorax, grêles et filiformes, avec le premier article un peu plus épais, le second petit, les suivants aussi longs que le premier, cylindriques et droits jusqu'au sixième, et ensuite un peu courbés.

Chaperon à peine avancé entre les mandibules, offrant au milieu un enfoncement triangulaire, simulant une forte échancrure. Labre saillant, de la largeur de l'enfoncement antérieur du chaperon, deux fois plus large que long, très-faiblement échancré en avant, et cilié.

Mandibules grandes, arquées, tridentées, avec la dent terminale plus longue que les inférieures, qui sont larges et fortes à leur base, et égales entre elles.

Mâchoires peu allongées, à peine deux fois plus longues que larges, terminées par deux lobes membraneux assez distincts, l'un supérieur, arrondi et cilié, l'autre inférieur et peu saillant en dedans. Palpes maxillaires plus longs que les mâchoires, de six articles, le premier très-court, les second et troisième plus longs, obconiques et assez élargis au bout, les trois derniers plus longs, avec les quatrième et cinquième un peu dilatés en dedans à leur extrémité, et le dernier presque cylindrique et arrondi au bout.

Lèvre courte, à peine deux fois plus longue que large, échancrée latéralement en arrière, tronquée en avant. Palpes labiaux beaucoup plus courts que les maxillaires, de quatre articles épais, dont le premier est le plus long, un peu courbé, les deux suivants presque triangulaires, dilatés extérieurement, et le dernier ovoïde.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale allongée, atteignant presque l'extrémité, et quatre cellules cubitales entières; la première est très-longue, et offre, sous le point épais, un commencement de cinquième cellule, produit par un petit rameau dirigé en dedans de la nervure qui sépare la première de la seconde cellule cubitale. Première et seconde nervures récurrentes atteignant les deuxième et troisième cellules cubitales.

Pattes de longueur moyenne, assez grêles. Crochets des tarses bidentés.

Abdomen allongé, un peu aplati, rétréci à ses extrémités et simple en arrière.

Nous ne connaissons qu'une seule espèce de ce genre; elle a été trouvée vers l'extrémité de l'Amérique méridionale, au Chili, par M. Gay, et en Patagonie, par M. A. d'Orbigny.

TÉLÉPHOROMYIE A PIEDS ROUGES, *Telephoromyia rufipes.* Guér. — *Nigra; capite thorace maculis, abdomine fasciis interruptis quinque, flavis; pedibus fulvis; alis hyalinis, margine anteriore ante apicem brunneis.* — L. 15 mill. 1/2. — Enverg. 26 mill.

Sa tête est noire, très-finement chagrinée, avec les yeux bruns. Les mandibules sont jaunes en avant, fauves du côté qui regarde la poitrine et à l'extrémité. L'échancrure enfoncée du milieu du chaperon est largement bordée de jaune pâle, il y a deux taches de cette couleur au-dessus de l'insertion des antennes, contre le bord antérieur des yeux, et au milieu du triangle formé par les yeux lisses. Le bord postérieur de la tête, derrière les yeux, offre aussi une ligne jaune qui part du bord inférieur des yeux et va toucher un petit croissant placé derrière les yeux lisses. Les antennes sont entièrement noires. Le corselet est finement chagriné, noir terne. Le prothorax est très-court, en forme de collier, et porte une tache jaune et allongée de chaque côté. Le mésothorax, qui s'arrondit en avant, offre un croissant jaune, qui part de l'insertion des ailes supérieures, et dont la convexité est vers la tête; le bord postérieur de son écusson est jaune; il y a une grande tache de la même couleur en avant de ce bord, et deux petites taches derrière l'insertion des ailes; les côtés, au-dessous des ailes, offrent une grande tache en crochet et un point rond en arrière. Le métathorax présente de chaque côté une grande tache jaune, courbée en crochet en arrière. Le dessous est noir. Les ptérygodes qui recouvrent l'insertion des ailes sont jaunes. Les ailes sont transparentes, à nervures brunes; les supérieures sont légèrement teintées de brunâtre, avec la côte et le point épais orangés; elles ont, à l'extrémité, et au bord antérieur seulement, une petite tache brune, un peu fondue en arrière et occupant toute la cellule radiale. Les pattes sont d'un fauve un peu orangé.

L'abdomen est noir, un peu luisant, finement ponctué. Le premier segment a une bande jaune et entière près de son bord postérieur; les quatre autres ont chacun une bande semblable, mais elle est interrompue au milieu. Les sixième et septième segments sont noirs. Le dessous des second, troisième et quatrième segments présente une tache triangulaire de chaque côté; les autres sont noirs.

De Patagonie et du Chili.

TACHYPTÈRE, *Tachypterus.* Guér.

Tête ronde, un peu aplatie en avant, de la largeur du thorax; yeux ovalaires, à peine échancrés en dedans, trois petits yeux lisses.

Antennes filiformes, à peine de la longueur de la tête et du thorax réunis, ayant le premier article plus fort, un peu tronqué obliquement au bout, le second petit, mais bien distinct, et les suivants égaux entre eux, cylindriques.

Chaperon très-peu avancé, un peu tronqué au milieu. Labre caché sous le chaperon, très-large et transverse, mais fort court, un peu arrondi en avant et cilié.

Mandibules grandes, un peu arquées en dedans, assez ciliées en dehors, terminées par trois fortes dents presque égales.

Mâchoires allongées, avec le lobe terminal assez grand, membraneux, un peu cilié et divisé transversalement par une suture sinueuse. Palpes maxillaires plus longs que la mâchoire, de six articles inégaux, les trois premiers plus courts que les trois derniers; le premier court, les second et troisième plus longs, égaux, un peu obconiques, les trois autres égaux, mais plus longs, moins épais que les premiers et un peu obconiques.

Lèvre moins longue que les mâchoires, comme tridentée en avant, un peu élargie en arrière; palpes labiaux presque de moitié plus courts que les maxillaires, de quatre articles obconiques, dont le premier est le plus long, les second et troisième presque égaux, un peu plus épais, et tronqués au bout, et le dernier ovalaire allongé, à peine plus long que le précédent.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale assez grande, n'atteignant pas l'extrémité, et quatre cellules cubitales complètes, dont la première est allongée, entière et sans aucun appendice; les deux suivantes plus courtes et de forme irrégulière, et la quatrième plus grande et terminée par toute l'extrémité de l'aile. Deux nervures récurrentes *aboutissant à la seconde cellule cubitale*.

Pattes assez grandes, de force moyenne. Abdomen allongé, rétréci à ses deux extrémités, et terminé en pointe en arrière.

On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, qui se distingue au premier coup d'œil par l'insertion des deux nervures récurrentes.

TACHYPTÈRE FASCIÉ, *Tachypterus fasciatus.* GUÉR. —*Ater, albo pilosus; abdomine fasciis quinque interruptis flavis, anticis et posticis angustioribus; femoribus intermediis et posterioribus rubris; alis hyalinis anterioribus flavescentibus.* — L. 14 mill. Enverg. 24 mill.

La tête est noire, garnie de poils blancs, avec les mandibules tachées de jaune à leur base. Les antennes sont un peu moins longues que la tête et le thorax, filiformes, noires. Le thorax est entièrement d'un noir bleuâtre, finement chagriné et garni de poils blancs. Les ailes sont transparentes, à nervures noirâtres; les supérieures ont un léger reflet jaunâtre. Les pattes sont noires à l'exception des cuisses des intermédiaires, et des postérieures, qui sont presqu'en entier d'un rouge brique. L'abdomen est ovalaire, luisant, noir. Le premier segment est plus étroit que les autres; il a une très-petite tache jaune de chaque côté au bord postérieur. Les second, troisième et quatrième sont à peu près égaux, et portent en arrière, dessus et dessous, une bande jaune interrompue au milieu; le dernier offre deux petites taches jaunes à l'anus.

Cette espèce a été trouvée dans l'île des Kanguroo, à la Nouvelle-Hollande. Il n'en existe qu'un individu dans les collections du Muséum de Paris.

AGRIOMYIE, *Agriomyia*. Guér.

Tête ronde, aplatie en avant, de la largeur du thorax. Yeux ovalaires, entiers. Trois petits yeux lisses en triangle en avant du vertex.

Antennes filiformes, à peine de la longueur de la tête et du corselet, ayant le premier article plus épais que les autres, le second très-petit et peu apparent, et les autres égaux entre eux et cylindriques.

Chaperon très-saillant, rétréci et tronqué au milieu. Labre saillant, de la largeur de la troncature médiane du chaperon, fortement bilobé et cilié.

Mandibules assez allongées, courbées, terminées par deux fortes dents presque égales.

Mâchoires peu allongées, à peine deux fois plus longues que larges, avec les lobes membraneux, grands, le supérieur faiblement divisé par une suture transverse, ayant un petit lobule ou une petite échancrure en dedans; l'inférieur peu distinct, arrondi et cilié en dedans. Palpes maxillaires un peu plus longs que les mâchoires, de six articles; le premier le plus court, un peu obconique; le second deux fois plus long, presque cylindrique; les deux suivants égaux entre eux, un peu plus courts que le second, un peu renflés à l'extrémité; et les derniers un peu plus grêles et de la même longueur.

Lèvre de la longueur des mâchoires, plus de deux fois plus longue que large, un peu élargie au milieu, avec les paraglosses assez saillantes, arrondies et un peu ciliées. Palpes labiaux plus courts que les maxillaires, de quatre articles; le premier le plus long, les deux suivants égaux, obconiques, le quatrième ovalaire.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale grande, allongée, atteignant presque le bout de l'aile, et quatre cellules cubitales, dont la première, qui est allongée et plus grande, est presque séparée en deux parties égales par une nervure qui atteint presque l'extrémité postérieure du point épais. Les deux nervures récurrentes aboutissent sous les seconde et troisième cellules cubitales; la plus extérieure est fortement arquée, et vient s'attacher fort près de la seconde cellule cubitale.

Pattes assez grandes, à cuisses un peu renflées, avec les crochets des tarses bifides.

Abdomen ovalaire, rétréci aux extrémités, et offrant un rudiment d'épine relevée au dernier segment.

AGRIOMYIE MACULÉE, *Agriomyia maculata*. Guér. — *Nigra, pilis griseis induta; thorace suprà et infrà et segmentibus abdominalibus quinque primis, flavo-maculatis; alis flavo-pallido-hyalinis, pedibus fulvis.* — Long. 16 mill. — Enverg. 24 mill.

La tête est noire, finement chagrinée, garnie de quelques poils blanchâtres. Les mandibules sont jaunes, avec l'extrémité noirâtre. Le chaperon est entièrement, jaune, et

cette couleur s'étend un peu au-devant des yeux, jusqu'à la hauteur de l'insertion des antennes; il y a deux petites taches jaunes au-dessus de l'insertion de celles-ci.

Le corselet est noir, finement chagriné. Le prothorax, qui est très-court, offre en avant un petit bourrelet assez saillant et jaune, et au milieu une ligne un peu sinuée, de cette même couleur, qui part de l'insertion des ailes supérieures et va rejoindre la bordure antérieure au milieu. Le mésothorax a une petite carène élevée de chaque côté; son milieu présente une grande tache jaune carrée; il y en a une autre arrondie au milieu de l'écusson, dont le bord postérieur est encore bordé de jaune. Les ptérygodes des ailes supérieures sont jaunes, et l'on voit en arrière et de chaque côté deux petites taches. Les côtés du mésothorax ont une grande tache arquée sous les ailes supérieures et une autre plus petite en arrière. Le métathorax présente au milieu une grande tache en fer à cheval, et une autre tache arrondie et assez grande de chaque côté. Les ailes sont transparentes, lavées de jaunâtre, avec les nervures d'un brun jaunâtre et le stygmate orangé. Les pattes sont fauves, peu velues.

L'abdomen est noir, un peu chagriné, avec le bord postérieur des segments garni d'un sillon transversal. Le premier présente au milieu de sa longueur deux taches transverses étroites, qui ne se touchent pas sur la ligne médiane; les second, troisième et quatrième ont également deux taches, mais beaucoup plus grandes sur les côtés, et plus éloignées entre elles au milieu; enfin le cinquième offre deux taches linéaires semblables à celle du premier. Le dessous du premier segment n'a qu'une petite tache au milieu; les second, troisième et quatrième ont de grandes taches à peine interrompues au milieu, et le cinquième n'a que deux petits points. Les sixième et septième anneaux sont tout noirs, et le dernier est terminé en dessous par une très-petite épine faiblement courbée en haut.

Cet hyménoptère vient de la Nouvelle-Hollande.

Genre THYNNE, *Thynnus*. Fabr.

Ce genre a été fondé par Fabricius dans son *Systema Entomologiæ* (1775), avec trois insectes de la Nouvelle-Hollande qu'il avait vus dans la collection de Banks. Depuis, dans son *Entomologia systematica* (1793), il y a ajouté une autre espèce de la même collection, mais provenant de l'Afrique, ce qui en a fait monter le nombre à quatre.

Sur ces quatre espèces, une seule, le *Th. dentatus*, a été admise par Latreille comme appartenant à ce genre; car il dit, dans le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle (1819), que *les autres espèces de Thynnes, qui sont au nombre de trois, appartiennent à la tribu des Apiaires.* Ainsi, poursuit-il, celle qu'il (Fabricius) nomme *échancré,* et que j'ai vue dans la collection de M. Banks, est du genre Stélide, et a été décrite comme nouvelle dans ma Monographie des Anthidies; elle se trouve en Afrique. Les deux autres espèces, dont on peut voir les figures dans Donovan, me paraissent devoir être placées avec les Cœlioxydes.

On ne peut cependant admettre encore le jugement de Latreille sur ce sujet, car il paraît ne pas avoir connu la note publiée par Kirby, dans l'*Addenda* du premier volume de sa *Monographia apum Angliæ* (1802), p. 222, dans laquelle ce savant, qui

a aussi étudié les Thynnes de la collection de Banks, dit positivement que les *Th. dentatus* et *emarginatus* sont congénères, que le *Th. integer* est douteux, et que le *Th. abdominalis* est un Apiaire.

Nous ferons observer encore que, dans le passage cité plus haut, Latreille se trompe probablement, en disant qu'on peut voir les figures de ces deux dernières espèces dans Donovan ; nous avons bien trouvé dans l'*Epitome of insects of Asia*, etc., deux figures, outre celle du Th. denté, mais ce sont celles du Th. échancré et du Th. entier.

Comme nous l'avons dit dans l'introduction de ce Mémoire, nous croyons devoir considérer les Myrmécodes de Latreille comme étant les femelles des Thynnes, et ici l'analogie vient appuyer fortement nos prévisions. Cependant, comme aucune observation directe ne peut confirmer cette vue, nous croyons devoir séparer, dans les caractères génériques que nous allons exposer, ceux des mâles de ceux des individus femelles que nous leurs rapportons. Nous allons donc caractériser ce genre, comme il l'a été jusqu'ici, en nous servant des mâles seulement.

Mâles. — Tête ronde, un peu aplatie d'avant en arrière, de la largeur du thorax; yeux ovales, entiers; trois petits yeux lisses sur le vertex.

Antennes filiformes, plus longues que la tête, de treize articles, ayant le premier article plus fort, tronqué obliquement, le second très-court, le troisième presque de la longueur du premier, un peu obconique, et les suivants un peu plus longs, cylindriques et égaux entre eux.

Chaperon avancé, tronqué ou arrondi en avant; labre saillant, arrondi au milieu et cilié.

Mandibules grandes, arquées, bidentées au bout; mâchoires assez allongées, ayant leurs deux lobes réunis et n'en formant qu'un seul arrondi et cilié, membraneux; palpes maxillaires plus longs que les labiaux, de la longueur des mâchoires, de six articles presque égaux, obconiques, allant en diminuant d'épaisseur, avec les quatrième et cinquième un peu dilatés en dedans.

Lèvre moins longue que les mâchoires, un peu élargie en arrière, munie de deux larges paraglosses; palpes labiaux de moitié plus courts que les maxillaires, de quatre articles égaux, un peu dentés en dedans avec le dernier ovoïde.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale grande, qui atteint presque l'extrémité, et quatre cellules cubitales allongées, presque égales, avec la première divisée en dedans par un commencement de nervure, qui part du bas de sa séparation d'avec la seconde cellule et se dirige obliquement vers la côte. Les deux nervures récurrentes aboutissent sous les seconde et troisième cellules cubitales.

Pattes grandes, assez robustes, avec les crochets des tarses bidentés.

Abdomen de sept segments, allongé, un peu aplati, rétréci en arrière et terminé par une pointe qui offre quelquefois plusieurs dentelures latérales.

Nous connaissons actuellement (juillet 1837) onze espèces mâles de ce genre; elles sont toutes propres à la Nouvelle-Hollande.

Femelles. — Tête de forme carrée avec les angles arrondis, aplatie d'avant en arrière; yeux petits, ovales; point d'yeux lisses sur le vertex.

Antennes un peu plus longues que la tête, contournées sur elles-mêmes, de douze articles; le premier grand, plus large, tronqué obliquement, de la longueur au moins des trois suivants; le second très-petit; le troisième, plus long, obconique; le quatrième de même forme, mais un peu plus court; les suivants encore un peu plus courts, plus larges que longs, un peu dilatés en dehors, du côté où l'antenne se courbe pour se contourner, et le dernier ovalaire, assez pointu au bout.

Chaperon n'étant point avancé entre les mandibules, avec une petite pointe au milieu, produite par la saillie d'une petite carène longitudinale placée sur la ligne médiane; labre caché, très-court, arrondi et cilié en avant.

Mandibules grandes, aplaties, courbées, ciliées en dessous, rétrécies vers le bout, avec l'extrémité terminée en une seule pointe arrondie.

Mâchoires courtes, élargies en angle au côté externe, ayant en dedans deux lobes membraneux ciliés, dont le supérieur est le plus petit. Palpes maxillaires très-courts, de six articles; les trois premiers assez grands, obconiques et presque égaux, et les trois derniers rudimentaires, formant au bout du troisième une petite pointe conique ayant à peine le tiers de sa longueur.

Lèvre plus longue que large, profondément échancrée en arrière, brusquement rétrécie en avant et terminée en pointe au milieu. Palpes labiaux plus grands que les maxillaires, de quatre articles; le premier, le plus grand de tous, cylindrique, courbé; les second et troisième obconiques, presque de moitié plus courts, un peu dilatés en dehors; le quatrième un peu plus long que le précédent, ovalaire et terminé un peu en pointe.

Thorax en carré long étranglé vers le tiers postérieur, coupé carrément sur les côtés et en arrière, et composé de trois segments très-distincts.

Pattes assez grandes, robustes, à cuisses élargies et aplaties, garnies d'épines et de cils; crochets des tarses bifides.

Abdomen allongé, un peu plus large en avant, un peu aplati, rétréci en arrière, de six segments.

Nous n'avons vu en nature qu'une seule espèce de ces femelles; la forme de son abdomen, sa couleur et les taches jaunes qui l'ornent, ne peuvent faire rapprocher cette espèce que des *Thynnus dentatus*, *variabilis* ou *affinis*. Dans le doute où nous nous trouvons à ce sujet, nous croyons devoir la rapporter à la plus commune de ces espèces, *T. variabilis*, en attendant que des observations directes aient confirmé ou détruit ce rapprochement, que nous ne faisons que par analogie. Nous procéderons de la même manière à l'égard de la *Typhia pedestris* de Fabr., que nous croyons être la femelle du *Th. dentatus*, ou du *zonatus*, et de la *Myrmecodes australis* de Leach, qui nous paraît être la femelle du *Thynnus annulatus* de Kirby, et nous placerons leur description à la suite de celle des mâles.

Nous diviserons les espèces du genre Thynne en deux sections, ainsi qu'il suit :

I. Antennes plus courtes que la tête et le corselet réunis, de la même épaisseur jusqu'au bout, à articles cylindriques non rétrécis ni courbés à leur naissance.

THYNNE DENTÉ, *Thynnus dentatus.* Fabr. — *Abdomine atro; segmento secundo, tertio quartoque punctis duobus albis.* Fabr.

Thynnus dentatus. — Fabr., *Syst. Entomol.*, p. 360, n° 1 (1775). Cette espèce se trouve reproduite dans tous les autres ouvrages de Fabricius.

Thynnus dentatus. — Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 111, et pl. XIII, f. 1, 2.

— Donovan, *Epitome*, avec figure.

— Id. *Genera illust. of Ent.*, part. I, pl. XLI, fig. 1.

— Roemer, *Gen. Ins.*, t. XXXV, fig. 8.

— *Encycl. meth.* pl. 382, fig. 8. Copie de celle de Donovan, Épitome.

— Lamarck, *Anim. sans vert.*, t. IV, p. 109.

Cet insecte, qui se trouve encore décrit ou indiqué dans les dictionnaires d'histoire naturelle et dans plusieurs autres ouvrages généraux, est bien distinct de toutes les autres espèces du même genre, et les figures que nous possédons, notamment celle du Genera de Latreille, qui lui a été envoyée d'Angleterre par Macleay, ne laissent aucun doute à ce sujet, et montrent que la description donnée par Fabricius est très-exacte. Comme nous n'avons pas vu cette espèce, nous allons reproduire cette description.

Statura et magnitudo vespæ vulgaris. Antennæ porrectæ, fuscæ, basi piceæ. Labium flavum, dentatum. Mandibulæ flavæ, apice nigræ. Thorax niger, striga antica, lobo postico scutelloque flavis. In medio dorsi lineolæ duæ impressæ, abbreviatæ. Abdomen glabrum, atrum, primo segmento basi, 2, 3, 4, punctis duobus flavis, reliquis immaculatis. Anus denticulis septem parvis serratus.

Habitat in Nova-Hollandia. Museum Banksianum.

THYNNE ZONÉ, *Thynnus zonatus.* Guér. — *Niger; capite, vertice excepto, margine anteriore et posteriore prothoracis, mesothorace in parte posticali, metathorace, tribus primis segmentibus abdominalibus, margine posteriore exceptis, in segmentibus sequentibus maculis duabus, pedibusque, flavis; ano septem spinis instructo. Alis flavo-hyalinis.* — L. 27 mill. Enverg. 48 mill.

La tête est jaune, ponctuée, un peu velue, avec le vertex et le bord postérieur noirs. Les antennes sont noires, à articles cylindriques non rétrécis ni courbés à leur naissance, et beaucoup moins longues que la tête et le thorax pris ensemble. Le prothorax est noir, finement rugueux, bordé de jaune en avant et en arrière. Le mésothorax est noir, rugueux, avec le bord postérieur et le dessus de l'insertion des ailes jaunes; il offre deux faibles sillons velus et longitudinaux au milieu, et un sillon transversal en arrière. Le métathorax est entièrement jaune tant en dessus qu'en dessous; le dessous

de tout le thorax est jaune taché de noir au milieu. Les ailes sont transparentes, à nervures presque noires et légèrement teintées de jaune fauve. Les pattes sont entièrement jaunes, avec les tarses bruns. L'abdomen est allongé, finement ponctué, avec les premier, second et troisième segments jaunes dessus et dessous, et bordés de noir en arrière; le quatrième est noir dessus et dessous, avec une large bande jaune au milieu échancrée en avant; le cinquième est également noir, avec les côtés et deux petites taches en dessus jaunes; le sixième est encore noir, avec deux petites taches jaunes et une épine de chaque côté aux angles postérieurs. Ces deux segments sont noirs en dessous, ainsi que le septième qui est petit, noir, bifurqué en arrière de son arceau supérieur, avec le dessus de cet arceau fortement sillonné dans le sens de sa longueur, et l'arceau inférieur un peu plus avancé, formant une lame horizontale armée de quatre épines latérales et d'une pointe au milieu.

Comme on le voit, cette espèce est très-voisine de celle que Fabricius a nommée *Thynnus dentatus*; mais elle en diffère par la coloration de son abdomen.

II. Antennes plus longues que la tête et le corselet réunis, un peu plus minces vers l'extrémité, à articles cylindriques un peu courbés.

THYNNE VARIABLE, *Thynnus variabilis.* Kirby. — *Niger; clypeo antice truncato; capite et thorace pilis flavis; marginibus prothoracis, scutello, metathorace et in quinque primis segmentibus abdominalibus quatuor maculis, flavis; pedibus fulvis alis croceis.*

Thynnus variabilis. — Leach. *Mss. William Sharp Mac-Leai. Cat. of ins. Collect. bi cap.* King., n° 127 (1).

Thynnus dentatus. — Jurine. *Nouv. Méth. de class. des Hym.*, p. 179. — L. 26 mill. — Enverg. 48 mill.

Cette espèce, dont nous avons vu huit individus, nous a offert deux variétés chez lesquelles les taches de l'abdomen sont étendues et confondues ensemble sur les premier, deuxième et troisième segments. Celles des quatrième et cinquième sont un peu plus grandes que dans les individus ordinaires, mais elles ne se touchent pas; et les sixième et septième segments sont entièrement noirs, comme dans les autres, caractère qui semble constant dans cette espèce. Nous avons aussi reconnu un individu qui, au premier coup d'œil, aurait pu être rangé, comme variété, dans cette espèce, mais qui, par suite d'un examen plus attentif, doit en être distingué, à cause de la forme de son labre et de la coloration en jaune des deux derniers segments de son abdomen, caractères que nous n'avons trouvés dans aucune des variétés du *Thynnus variabilis.* Comme la description que donne Kirby de cette espèce ne se rapporte pas en tous points aux individus que nous possédons, et qu'il est probable qu'il a décrit une variété qui nous est encore inconnue, nous allons la reproduire en entier, avant de donner la description des

(1) Il cite, à tort, comme synonyme de cette espèce le *Thynnus dentatus,* Fab.

individus que nous considérons comme types spécifiques et avant de faire connaître les variétés que nous en distinguons, et l'espèce qu'on aurait pu confondre avec les individus types.

Thynnus variabilis (1). Kirby.—Descr. Ins. Nov.-Holl., Trans. Lin. Soc., t. XII, p. 476.

T. rufus, nigro-maculosus, abdomine atro; segmentis quinque anticis suprà et infrà flavo-maculatis. — Long. corp. 13 lin.

Corpus fere lineare, mollissime sed vix dense fulvo pubescens. Caput flavum; vertice macula magna angulata nigra. Antennæ thoracis fere longitudine, setaceæ, nigræ. Truncus subglobosus, suprà fulvus; antice fasciis duabus vitta intermedia connexis, nigris, disco nigro; lineolis duabus obliquis rufis, subtus fulvus, spatio inter pedes primi paris et posteriores nigro utrinque fulvo strigoso. Pedes rufo-fulvi. Alæ corpore longiores, fuscescentes. Abdomen ovato-lanceolatum, vel fere cuneiforme, nigrum, segmento primo flavo; apice maculis duabus, cruceque, nigris, intermediis quatuor nigris; maculis quatuor flavis transverse digestis. Venter segmentis antice fascia flava, ultimis interruptis, anali mucronato (2).

Actuellement nous allons tâcher de donner une description plus complète de cette espèce, en commençant par les individus que nous regardons comme types.

La tête est un peu plus étroite que le thorax, un peu aplatie d'avant en arrière, finement chagrinée, velue, noire; le chaperon et le bord des yeux, en avant et en arrière, jusqu'aux deux tiers de leur hauteur, sont d'un jaune un peu orangé. Il y a encore deux petites taches de cette couleur entre les antennes; mais le dessous de la tête, une partie du front au-dessous des antennes et toute la partie supérieure sont noirs; en un mot, il y a plus de noir que de jaune, et il serait inexact de dire que la tête est jaune, tachée de noir. Les antennes et les yeux sont noirs; les antennes sont au moins aussi longues que la tête et le corselet réunis, filiformes et un peu effilées vers le bout. Les mandibules sont jaunes, avec l'extrémité bidentée, noire. Le chaperon est un peu bombé en avant, avancé, très-faiblement échancré ou arqué en dedans, de chaque côté, et coupé droit en avant, ce qui laisse un peu voir le bord antérieur du labre.

Le thorax est grand, bombé, très-finement chagriné, couvert d'un duvet jaunâtre assez épais; il est noir, taché de jaune (ou jaune taché de noir, car ces deux couleurs occupent à peu près autant d'espace, et ce n'est que dans la variété que nous décrivons plus bas qu'on peut dire exactement qu'il est jaune taché de noir). Le prothorax est court, tronqué au bord antérieur, avec les angles latéraux bien sentis, un peu arqué au bord postérieur; il est noir, avec les bords antérieur et postérieur jaunes. Le mésothorax est également noir; le bord postérieur de l'écusson est jaune jusque près des ailes; cet écusson, qui est assez bombé, offre deux taches jaunes placées latéralement et en arrière, et l'on voit, à l'insertion des ailes inférieures, deux petites stries de la même couleur qui vont se réunir en angle aigu juste à l'attache de l'aile. Les ptérygodes ou pièces

(1) Y adopt this name from the Mss. of Dr. Leach, who observes that this species varies considerably. He possesses four varieties, and M. Macleay a fifth.

(2) Descr. of Several new. species of ins. collected in New-Holland by M. Robert Brawn. Trans. Lin. Soc. T. XII, p. 476, n° 30.

mobiles qui recouvrent l'insertion des ailes supérieures, sont également jaunes. Tout le reste de la surface dorsale du mésothorax reste noir; l'on voit de chaque côté, et en avant, deux larges impressions un peu divergentes qui sont occupées par un duvet plus serré et jaunâtre; les côtés du mésothorax sont marqués de deux petites taches triangulaires, l'une située sous les ailes supérieures, et l'autre sous les ailes inférieures, très-près d'elles. Le dessous est entièrement noir. Le métathorax est jaune en dessus, avec le bord antérieur noir; cette bordure noire est très-étroite au milieu, et se dilate en un angle rentrant de chaque côté : le milieu de son bord postérieur, où vient s'insérer l'abdomen, est un peu taché de noir; le dessous est noir et entièrement occupé par les hanches. Les ailes sont grandes, à nervures d'un brun fauve; elles sont teintes d'une couleur jaune assez foncée, surtout les supérieures. Les pattes sont d'un fauve un peu jaunâtre, avec les hanches noires largement tachées de jaune en avant.

L'abdomen est noir luisant, à peine plus long que la tête et le corselet, plus large en avant, un peu déprimé en dessus, un peu élargi sur les côtés, et terminé en pointe en arrière; chaque segment, qui est très-lisse et sur lequel on voit quelques points épars et peu marqués, offre en arrière un petit pli transverse. Le premier est marqué en avant, dans la portion tronquée, de deux taches d'un jaune pâle, placées très-près l'une de l'autre au milieu, et en dessus il a quatre autres taches du même jaune, dont les plus extérieures sont un peu allongées et plus petites, et les supérieures, assez distantes l'une de l'autre, sont d'une forme arrondie, beaucoup plus grandes, et touchent les latérales par leur côté externe. Les quatre segments suivants ont, au milieu, quatre taches semblables, diminuant un peu de grandeur vers l'arrière; le sixième segment n'a que deux petites taches sur les bords, et le dernier est entièrement noir; celui-ci est brusquement penché en bas, arrondi en arrière, garni de quelques gros points enfoncés; l'arceau inférieur est un peu plus saillant, et se termine en une pointe simple assez courte et droite. Le dessous de l'abdomen est noir; le premier segment a une tache jaune triangulaire au milieu; le second offre une grande bande transverse, profondément échancrée en arrière et au milieu, et les troisième, quatrième et cinquième ont chacun deux grandes taches de la même couleur.

La variété A diffère du type parce que le jaune occupe la plus grande étendue; on peut dire que sa tête est jaune avec le vertex seulement noir. Les bordures jaunes du prothorax sont si larges, qu'elles ne laissent plus entre elles qu'un très-petit filet noir. Le mésothorax a toute la partie postérieure jaune, ainsi que les côtés près des ailes, en sorte qu'il ne reste de noir qu'un espace carré situé au milieu et antérieurement, entre les ailes supérieures, et encore cet espace est-il occupé par deux taches jaunes allongées, longitudinales, et se touchant au milieu et en arrière. Les côtés du mésothorax sont occupés par de grandes taches jaunes et il n'y a que le dessous qui soit entièrement noir. Le métathorax est tout jaune dessus et dessous; il a seulement deux petites taches noires placées derrière l'écusson du mésothorax. Les hanches sont entièrement jaunes; les ailes ne diffèrent en rien de celles du type.

L'abdomen est luisant; son premier segment est entièrement jaune, avec quatre très-petites taches noires au bord supérieur de sa troncature antérieure, et trois autres

taches transverses près de son bord postérieur. Les second et troisième segments sont encore jaunes, avec le bord postérieur marqué d'une ligne noire étroite, formant trois dents qui remontent vers la base sans l'atteindre, surtout celle du milieu qui est plus courte dans le second segment. Le quatrième segment est noir, avec le bord externe et une large tache jaune de chaque côté; le cinquième est semblable, mais les deux taches supérieures sont beaucoup plus petites. Le sixième est noir et n'a que les deux petites taches latérales; enfin le septième et dernier est tout noir. Le dessous des quatre premiers segments est jaune, avec le bord postérieur noir, prolongé un peu au milieu. Le cinquième est noir et n'a que deux taches jaunes triangulaires à la base. Les sixième et septième sont sans taches et entièrement noirs.

L'individu qui a servi à Jurine pour établir son genre Thynne, n'était qu'une variété de cette espèce; la description qu'il en donne ne permet pas d'en douter.

Le Thynne variable n'est pas rare à la Nouvelle-Hollande, car on en trouve quelques individus dans toutes les collections qui viennent de ce pays.

THYNNE SEMBLABLE, *Thynnus affinis.* Guér. — *Niger; clypeo porrecto, antice rotundato; capite et thorace pilis flavis; marginibus prothoracis, scutello, metathorace et in quinque primis segmentibus abdominalibus quatuor maculis, flavis; pedibus fulvis; alis croceis.* — Long. 27 millim. Enverg. 53 mill.

Cette espèce est assez semblable à la précédente pour que, au premier aspect, on ne l'en distingue point; mais, après un examen attentif, on voit qu'elle en diffère notablement, en ce que les deux derniers segments de l'abdomen sont tachés de jaune, ce que nous n'avons jamais observé chez l'autre, et surtout par la forme du bord antérieur de son chaperon qui est arrondi et non tronqué en travers, comme dans le *T. variabilis.*

Sa tête est noire, avec les mandibules, le chaperon, le bord antérieur des yeux, jusqu'à leur sommet, et les côtés derrière eux, jaunes. Il y a aussi une petite tache jaune au-dessus de chaque antenne. Les mandibules ont le bout noir, on voit une tache triangulaire noire au milieu du chaperon qui est très-bombé en avant, très-profondément échancré sur les côtés, et saillant et arrondi en avant, de manière à recouvrir presque entièrement le labre. Les antennes sont semblables à celles du précédent, noires. Le corselet est grand, couvert de poils blanchâtres. Le prothorax est noir, largement bordé de jaune en avant et en arrière, avec les côtés entièrement de cette couleur. Le mésothorax est également noir, finement pointillé, un peu luisant; il a dans sa première moitié quatre lignes longitudinales jaunes, un peu convergentes en arrière; la portion qui précède l'écusson est marquée de deux taches ovalaires et grandes, et son bord postérieur est finement liséré de jaune; enfin l'écusson est jaune en arrière, avec une petite tache de chaque côté. Les flancs du mésothorax ont de grandes taches jaunes en crochets et le dessous est noir. Le métathorax est noir, avec une grande tache longitudinale étranglée au milieu et dilatée en haut, placée sur la ligne médiane; ses côtés ont aussi une grande tache jaune qui en occupe presque toute l'étendue. Les ptérygodes sont jaunes et ont deux petites taches brunes; les

ailes ont les nervures d'un brun jaunâtre; elles sont transparentes, et les supérieures sont légèrement lavées de jaune fauve. Les pattes sont fauves, avec les hanches noires presque entièrement occupées par des taches jaunes.

L'abdomen est un peu plus long que le corselet, noir luisant. Le premier segment a une grande tache arrondie en avant et quatre taches en dessus, jaune d'ocre. Les cinq suivants ont quatre grandes taches en dessus de la même couleur, et le septième est entièrement jaune, avec une petite tache brune au milieu. Ce dernier segment est arrondi en arrière, et son arceau inférieur se termine en une pointe simple et peu saillante. Le dessous de tous les segments est jaune, avec une tache noire de chaque côté.

Ce bel Hyménoptère vient du port du Roi-Georges, à la Nouvelle-Hollande.

THYNNE A AILES OBSCURES, *Thynnus obscuripennis.* Guér. — *Niger albopilosus; abdomine supra brunneo-rufescente; alis brunneis, nervulis nigris, anterioribus obscurioribus; primo segmento abdominis tricarinato infra et ultimo rotundato, ano spinoso, lateribus unidentato.* — Long. 28 millim. Enverg. 55 mill.

Sa tête est de la largeur du thorax, noire, chagrinée et velue; les yeux sont d'un jaune pâle. Les antennes, dont nous ne connaissons que les quatre premiers articles noirs, doivent être entièrement de cette couleur. On voit au milieu de leur insertion une petite saillie bidentée; le chaperon, qui est tronqué en avant, les parties de la bouche et les mandibules, jusque près de l'extrémité, sont d'un brun-rougeâtre. Tout le corselet est noir, chagriné et couvert d'assez longs poils blanchâtres et serrés. Les ailes ont leurs nervures noires; les inférieures ont une très-légère teinte brune enfumée, mais les supérieures sont très-obscures dans toute leur étendue. Les pattes sont noires, velues. L'abdomen est de la largeur du thorax, à peu près de sa longueur; il est sans poils, finement ponctué, noir, avec le dessus de tous les segments d'un roux obscur; cette couleur occupe presque entièrement l'arceau supérieur de chaque segment, qui n'a de noir qu'au bord latéral. Le premier segment offre en dessous trois fortes carènes longitudinales; le dernier est arrondi en arrière en dessus, et terminé en une pointe courte en dessous; la base de ce segment présente en outre une petite dent de chaque côté.

Cet insecte se trouvait parmi d'autres individus provenant du voyage de Péron autour du monde; il était sans indication de localité et en très-mauvais état, mais il est probable qu'il a été trouvé à la Nouvelle-Hollande.

THYNNE A VENTRE ROUX, *Thynnus rufiventris.* Guér. — *Niger, griseo-pubescens; in margine posteriore thoracis fascia lata flava; abdomine pedibusque fulvis; alis croceis nitidis.* — Long. 27 mill. Enverg. 50 mill.

Sa tête est plus étroite que le corselet, velue, noire, finement chagrinée. Les antennes sont noires, aussi longues que la tête et le corselet réunis, un peu plus minces vers le bout; l'intervalle qui sépare leur insertion, le bord des yeux en avant et en

arrière, le chaperon, la bouche et les mandibules sont jaunes; ces dernières ont seulement l'extrémité noire. Le chaperon est tronqué en avant. Le corselet est noir, finement chagriné, couvert d'un duvet jaunâtre assez serré. Le prothorax a le bord postérieur largement bordé de jaune. Les côtés de son bord antérieur ont une petite saillie assez avancée et en forme de dent, vue en dessus. Les ptérygodes et les nervures des ailes sont d'un jaune-roussâtre; toute la surface de celles-ci est teinte de cette même couleur, tant aux antérieures qu'aux postérieures. Les pattes sont grandes, d'un jaune un peu roussâtre, avec les hanches seulement noires. L'abdomen est plus étroit et plus long que le thorax, d'un roux un peu brunâtre en dessus et en dessous, à l'exception du premier segment qui offre en dessous une grande tache noire. Le dernier segment a son arceau supérieur arrondi en arrière, et l'inférieur terminé en pointe un peu courbée en haut, de couleur noire.

Ce Thynne vient du Port-Jakson.

THYNNE ANNELÉ, *Thynnus annulatus.* Kirby. — *T. fulvescente-villosus; thorace obscure-ferrugineo, nigro maculoso; abdomine flavo segmentis utrinque annulo nigro.* Kerby, Descr. Ins. Nouv.-Holl., Transact. Lin. Soc., t. XII, p. 476. — Long. corp. 15 lin. 1/2.

Corpus nigrum, pube densa satis fulvescenti vestitum. Caput subtriangulare; ore flavo. Clypeus flavus, postice macula dorsali longitudinali subcampanulata nigra. Antennæ nigræ. Truncus oblongus, quadrangulus, fulvus; maculis quibusdam obscuris dorsalibus nigris. Pedes fulvi; coxis posterioribus basi nigris. Alæ corporis fere longitudine, fuscescentes. Abdomen lineari-lanceolatum, basi retusum, apice deflexum, flavum; segmentis apice annulisque duobus latere exteriori interruptis, nigris. Pedeo macula nigra. Venter segmentis utrinque lunula, strigaque intermedia, nigricantibus; ultimo spina acuminata armato.

Comme nous n'avons pas vu cette espèce, nous copions textuellement la description qu'en a donnée Kirby, dans son Mémoire sur les insectes de la Nouvelle-Hollande.

THYNNE AUSTRAL, *Thynnus australis.* Boisd. — *Fuscus; capite thoraceque cinereo-villosis; abdomine fulvo nigro sex-annulato; alis diaphanis subfumosis.* — Boisd. Voy. Astrol. Zool., t. V, p. 655, pl. 12, fig. 2.

Il est d'un brun-noirâtre, avec le corselet et la tête recouverts d'un duvet assez serré d'un gris un peu jaunâtre. Celle-ci est un peu moins velue antérieurement. Les antennes sont noires; les yeux et la bouche sont jaunâtres. L'abdomen est d'un jaune fauve, avec des anneaux noirâtres qui l'entourent complétement. Les cuisses sont noirâtres, avec les jambes et les tarses d'une couleur jaunâtre. La base de l'abdomen est d'un noir luisant en dessous. Les ailes sont transparentes, d'une teinte légèrement enfumée. Il se trouve au port Western.

N'ayant pas vu cette espèce, nous avons dû reproduire en entier la description qu'en donne M. Boisduval. Nous pensons qu'elle diffère peu du *Thynnus annulatus* de Kirby, si ce n'est pas la même espèce.

THYNNE A VENTRE JAUNE, *Thynnus flaviventris.* Guér. — *T. niger pilis albis indutus; clypeo basique mandibularum et quatuor primis segmentibus abdominalibus flavis; alis hyalinis flavescentibus; ultimo segmento abdominis tridentato.* — Long. 17 mill. Enverg. 32 mill.

Tête noire, finement chagrinée, garnie de poils blancs, avec le chaperon jaune et les mandibules fauves à extrémité noire. Thorax noir couvert d'un duvet blanc assez serré. Ailes transparentes à nervures brunes et à côte très-épaisse; les supérieures légèrement teintées de jaune. Pattes noires, couvertes de duvet blanc. Abdomen noir, avec le dessus des quatre premiers segments d'un jaune orangé. Le dernier segment est terminé par une pointe assez allongée, à la base de laquelle il y a de chaque côté une autre petite pointe.

Cette espèce vient de la Nouvelle-Hollande. Il y en a un seul individu sans antennes au Muséum de Paris.

THYNNE ÉCHANCRÉ, *Thynnus emarginatus.* Fabr. — *T. abdomine nigro; segmentis fascia interrupta flava, scutello emarginato.* — Fabr., *Ent. Syst.*, t. II, p. 244, n° 2. — Donovan, *Epitome Ins.*, etc., avec figure.

Statura omnino præcedentis (T. dentatus) *at paulo minor. Antennæ cylindricæ, nigræ. Caput flavum lineis duabus frontalibus strigaque verticali nigris. Thorax planus, obscure ferrugineus, antice striga flava, postice strigis duabus atris. Scutellum late emarginatum. Abdomen nigrum, primo segmento et ultimo immaculatis, reliquis fascia in medio interrupta, flava. Anus dentibus septem.*

Hab. in Nova-Hollandia. Mus. Banks.

THYNNE ABDOMINAL, *Thynnus abdominalis.* Fabr. — *Niger, abdomine ferrugineo, scutello emarginato.* — Fabr., *Ent. Syst. Em. et auct.*, etc., t. II, p. 245, n° 3 (1793).

Medius. Caput nigrum, parum cinereo-pubescens. Thorax niger, scutello plano, emarginato. Abdomen totum ferrugineum, immaculatum ano integro. Alæ nigræ. Pedes nigri.

Hab. in Africa æquinoxiali; Mus. dom. Banks.

THYNNE ENTIER, *Thynnus integer.* Fab. — *Ater, abdominis segmentis margine villoso-cinereis, ano integro.* — Fabr., *Syst. Entom.*, p. 360, n° 3 (1775), et tous ses autres ouvrages.

Thynnus integer. — Donov., *Epitome Ins.*, etc., avec figure.

Præcedentibus minor. Antennæ nigræ. Caput nigrum, fronte tomento cinereo-pubescente. Thorax ater, immaculatus, scutello truncato, obtuso. Abdomen cylindricum segmentis in medio atris margine omni villoso cinereo. Anus integer, aculeo brevi, recurvo.

Hab. in Nov.-Holl. Mus. dom. Banks.

La *Scolia 7-cincta.* — Fabr., *Ent. Syst.*, t. II, p. 237, n° 36, pourrait bien appartenir au genre *Thynnus*.

La *Typhia radula*, Fabr., *Ent. Syst.* II, 226, n° 11, est peut-être aussi un *Thynnus.*

THYNNE A TACHES JAUNES, *Thynnus flavo-guttatus.* Guér. (*Thynnus Variabilis?* fœm. Guér.) — *Fulvus; antennis basi, mandibulis et abdomine supra nigris, quinque primis segmentis abdominalibus quatuor maculis flavis.*

Myrmecodes flavo-guttata. Latr., *Nouv. Dict. d'hist. nat.*, 2e édit., t. XXII, p. 143. — Long. 23 millim.

La tête est d'un rouge ferrugineux, arrondie, un peu plus large en haut, aplatie d'avant en arrière, couverte de gros points enfoncés assez distants. Les yeux sont petits, ronds et noirs. Les mandibules sont noirâtres; le premier article des antennes est brun et les suivants jaunâtres.

Le corselet est rouge, luisant, couvert de gros points assez distants entre eux; ses côtés sont tronqués carrément, ainsi que le bord postérieur du métathorax; il est un peu moins large que la tête, de la même largeur en avant et en arrière, et plus rétréci au milieu. Le prothorax et le métathorax sont à peu près de même étendue; c'est le mésothorax qui est le plus court et le moins large. Les pattes sont assez grandes, fortes, dentées et velues, avec les cuisses comprimées et épaisses au milieu, et les tarses ciliés et propres à fouir.

L'abdomen est du double plus large que le corselet, tronqué en avant, un peu rétréci en arrière, un peu aplati et de la forme de celui des *Th. variabilis* et *affinis.* Il est composé de six segments. Les cinq premiers sont noirs en dessus, avec le bord un peu fauve, très-luisants; le premier est faiblement ponctué, avec le bord postérieur marqué de quelques plissures; le second est en entier occupé par des stries transverses qui ne vont pas jusqu'aux taches jaunes latérales, les autres sont simplement garnis de petits points enfoncés très-distants entre eux; ces cinq segments ont chacun au milieu quatre taches jaunes assez grandes, les latérales sont oblongues et placées près des bords des segments; les intermédiaires, qui se voient seules en dessus, sont rondes. Le sixième et dernier segment est rouge, beaucoup plus étroit, comme implanté dans le précédent, brusquement tronqué en arrière, garni de stries qui partent du bord postérieur et suivent son contour parallèlement. Le bord postérieur de l'arceau supérieur de ce segment est arrondi et avancé au milieu, avec une dent assez saillante de chaque côté; l'arceau inférieur est simplement arrondi. Le dessous de l'abdomen est rougeâtre, un peu velu, avec le bord postérieur des segments bordé de cils jaunâtres.

Ce bel insecte vient du Port-Jakson.

THYNNE APTÈRE, *Thynnus apterus.* Guér. — *Myzine aptera, picea, abdominis segmentis maculis quatuor flavis.* Oliv. Encycl. méth. Ins., t. VIII, p. 137.

Cette espèce, que Latreille croit devoir rapporter, comme variété, à sa *Myrmecodes flavo-guttata*, en semble cependant assez distincte, elle a été décrite par Olivier, dans l'Encyclopédie méthodique, sous le nom de *Myzine aptera.* Voilà sa description :

Elle paraît différer peu de la Tiphie pédestre, décrite par Fabricius dans le Muséum de Banks. Elle est de la grandeur de la Myzine maculée, et l'abdomen est plus renflé. Les antennes sont courtes, de la couleur du corps; le second article est enchâssé dans le premier et est à peine apparent. Les taches latérales sont un peu plus petites que les deux dorsales. La tête est pointillée. Les yeux sont petits, ovales, un peu distants des antennes. Le corselet est pointillé, un peu étranglé au milieu par deux lignes transverses, enfoncées. Le sixième anneau de l'abdomen n'a point de taches; il est strié, et terminé par une valvule arrondie et par deux épines placées une de chaque côté. Les pattes sont courtes, velues. Les jambes sont un peu épineuses. Elle se trouve à la Nouvelle-Hollande. — Du cabinet de M. Labillardière.

THYNNE PÉDESTRE. *Thynnus pedestris.* Guér. — *Aptera, nigra, flavo-variegata, thorace compresso.* Fab.

Tiphia pedestris. Fab. *Syst. Ent.*, p. 354, n° 8. (1775).

Mutilla myrmecodes. Lamarck. *Anim. sans vert.*, t. IV, p. 100.

(*Thynnus zonatus?* fœm. Guér.)

N'ayant pas vu cette espèce, nous allons transcrire la description qu'en a donnée Fabricius dans son *Systema Entomologiæ*, et qu'il a reproduite dans ses publications postérieures.

Antennæ breves, nigræ, articulo primo latiore. Caput supra nigrum, fronte flava, subtus flavum. Thorax lateribus compressus, niger, dorso flavo, arcu nigro. Pectus flavum. Abdomen flavum, prioribus quatuor segmentis nigris, fascia lata flava, secunda interrupta; quartum segmentum nigrum, macula laterali flava. Anus prominens, deflexus, bivalvis, valvulis ovatis, obtusis aculeoque brevi, acutissimo. Pedes breves, flavi, femoribus compressis, carinatis nigris.

Habitat in Nova-Hollandia. Mus. Banksianum.

THYNNE DE GRAY, *Thynnus Grayii.* Guér. — *Myrmecodes australis.* Leach, Gray, *Kingd. Anim. Ins.*, t. II, p. 516, pl. 71, f. 3.

(*Thynnus annulatus?* fœm. Guér.)

Voilà tout ce qu'en dit M. Gray: *In the genus* Myrmecodes, *of Latreille, we figure a species wich Dr. Leach has named* Australis. *It fulvous, the head and thorax reddish brown, and the abdomen with transverse arch bands of black. This insect is from New-Holland.*

Nous avons été obligé de changer le nom de cet insecte, parce qu'il y a déjà une espèce nommée *Australis* par M. Boisduval.

Genre THYNNOIDE, *Thynnoides*. Guér.

Les insectes qui composent ce genre ne diffèrent pas beaucoup des vraies Thynnes, mais cependant leur facies et quelques-uns de leurs caractères essentiels autorisent à les en séparer, au moins comme sous-genre. Voici les caractères que nous assignons à ce groupe :

Tête ronde, un peu aplatie d'avant en arrière, de la largeur du thorax; yeux ovales, entiers; trois petits yeux lisses sur le vertex.

Antennes filiformes, un peu plus longues que la tête et le thorax; le premier article assez long, un peu plus épais à l'extrémité et tronqué obliquement, le second très-court, le troisième moins long que le premier, obconique, les suivants un peu plus longs, égaux entre eux, cylindriques et un peu courbés, les derniers diminuant un peu d'épaisseur jusqu'à l'extrémité.

Chaperon avancé, tronqué et un peu échancré au bout; labre saillant, arrondi et cilié en avant.

Mandibules grandes, arquées, bidentées au bout.

Mâchoires grandes, allongées, ayant leurs lobes réunis et n'en formant qu'un seul qui est arrondi au bout, cilié et dilaté en dedans à la base. Le support de ces mâchoires est corné, arrondi en dedans, et garni de très-longs cils dirigés en dedans et en bas. C'est là le caractère le plus saillant de ce genre; il se retrouve, aussi développé, dans les trois espèces que nous avons examinées. Palpes maxillaires de la longueur des mâchoires, de six articles presque égaux en longueur, obconiques; les trois premiers plus épais, ayant l'extrémité interne un peu dilatée en dedans, les trois derniers un peu plus grêles.

Lèvre allongée, arrondie sur les côtés et rétrécie en arrière, avec les paraglosses assez saillantes, membraneuses et arrondies; palpes labiaux plus courts que les maxillaires, de quatre articles égaux, dont les trois premiers obconiques et le dernier ovalaire.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale grande, atteignant presque l'extrémité de l'aile, et quatre cellules cubitales allongées, presque égales, avec la première presque divisée en deux par un commencement de nervure vers l'extrémité. Les deux nervures récurrentes atteignant le dessous des seconde et troisième cellules cubitales.

Pattes grandes, assez fortes, avec les crochets des tarses bidentés.

Abdomen de sept segments, allongé, très-arrondi en dessus, aplati en dessous, avec tous les segments assez fortement étranglés à leur base. Anus terminé par une pointe courte, courbée en bas, et deux petits tubercules latéraux.

Nous avons vu, dans la collection du Muséum, deux espèces aptères ayant de grands rapports avec les femelles que nous rapportons au genre Thynnus, mais dont les palpes maxillaires ont leurs six articles bien développés, et les trois premiers un peu plus épais, comme chez les Thynnoïdes. Ne pourrait-on pas penser que ces femelles appartiennent aux Thynnoïdes? Nous les décrirons à la suite de ce genre, en attendant des observations positives.

THYNNOIDES A PIEDS FAUVES, *Thynnoïdes fulvipes.* Guér. — *Niger, subvillosus, clypeo emarginato, flavo; mandibulis basi flavis; pedibus rubris; alis flavescentibus, nervulis atris.* — Long. 21 mill. Enverg. 34 mill.

La tête est de la largeur du corselet, noire, finement chagrinée et un peu velue; le chaperon est un peu bombé, jaune jusqu'au-dessous de l'insertion des antennes; cette couleur se prolonge, au bord antérieur, jusqu'à toucher les yeux. On voit au milieu du jaune, et vers le haut, une petite tache noire fourchue en avant, et, presque au milieu de la longueur de la partie jaune, un petit point noir peu arrêté; ce chaperon a, de plus, le bord antérieur assez échancré. Les mandibules sont jaunes, avec l'extrémité noire. Le labre est jaune. Les yeux sont bruns. Les antennes sont entièrement noires.

Le corselet est noir, chagriné, velu; l'écusson du mésothorax est un peu élevé en arrière, avec une faible fossette au milieu de cette saillie. Les ailes sont obscures, lavées d'une teinte brune-jaunâtre enfumée, avec les nervures d'un brun-noirâtre. Les pattes sont d'un fauve obscur, avec les hanches et les trochanters noirs.

L'abdomen est d'un noir bleuâtre, un peu ponctué, avec les segments étranglés à leur base; il est un peu plus étroit en avant et en arrière, velu, avec une rangée de cils assez longs et roides près du bord postérieur de chaque segment, en dessus et en dessous. Le septième a son arceau supérieur arrondi en arrière, rugueux; l'inférieur est plus saillant, terminé par une épine peu longue, à la base de laquelle il y en a deux beaucoup plus petites, ce qui fait paraître l'anus tridenté.

Cette espèce vient du Port-Jakson.

THYNNOIDE A PIEDS ROUGES, *Thynnoïdes rubripes.* Guér. — *Niger, subvillosus; clypeo margine anteriore flavo; mandibulis basi flavis; pedibus rubris; alis fulvescentibus; nervulis obscuris.* — Long. 14 mill. Enverg. 24 mill.

Thynnus? rubripes. Atlas, Ins., pl. 8, fig. 9.

Cette espèce pourrait être considérée comme une variété du *Fulvipes*, si l'on connaissait d'autres individus de taille moyenne formant le passage entre eux; mais nous ne possédons qu'un seul échantillon de chaque espèce, et la différence de taille est si considérable que ce motif, joint à la coloration de son chaperon et des ailes, ne nous permet pas de réunir cet insecte avec le *Fulvipes;* nous allons donc en donner une description particulière. Sa tête est au moins de la largeur du corselet, noire, finement chagrinée et très-peu velue. Le chaperon est jaune en avant, mais cette couleur ne monte pas jusqu'à la base des antennes, et elle est encore échancrée au milieu par le noir qui s'avance sur la ligne médiane. Le bord antérieur du chaperon est droit ou à peine échancré, les mandibules sont jaunes, avec le bout noir. Les antennes sont noires.

Le thorax est noir, finement rugueux, un peu velu. L'écusson du mésothorax est moins saillant que chez l'espèce précédente, sans fossette au milieu. Les ailes sont teintées de jaune-roussâtre et moins obscures que chez le *Fulvipes,* avec les nervures brunes roussâtres. Les pattes sont d'un fauve vif avec les hanches et les trochanters noirs.

L'abdomen est d'un noir bleuâtre, un peu ovalaire et semblable à celui de l'espèce précédente, mais il n'est presque pas velu, et n'offre pas de rangées de cils au bord postérieur des segments.

Du Port-Jakson.

THYNNOIDE BLESSÉ, *Thynnoïdes pugionatus*. Guér. — *Niger, albo-villosus; lata macula sanguinea in utroque latere mesothoracis; alis pallide brunneis, nervulis atris.* — Long. 15 mill. Enverg. 30 mill. 1/2.

La tête est noire, finement chagrinée, couverte de poils blancs, plus longs sur les côtés. Antennes longues, noires. Chaperon noir, un peu échancré en avant, avec les côtés bordés d'une ligne jaune assez étroite. Mandibules noires, avec le côté interne seulement bordé de jaune.

Le corselet est noir, chagriné, velu; les angles antérieurs du prothorax sont très-saillants et forment, vus en dessus, deux pointes assez aiguës; l'écusson du mésothorax est plus bombé que chez les deux autres espèces et même un peu saillant en arrière; les côtés du mésothorax sont occupés par une grande tache sanguine, ovalaire, allongée et oblique. Les ailes sont transparentes, un peu enfumées vers le bout des inférieures et sur presque toute la surface des supérieures, avec les nervures très-noires. Les pattes sont noires, velues.

L'abdomen est ovalaire, noir, à segments étranglés, avec l'épine intermédiaire de l'anus un peu plus longue que chez les deux espèces déjà décrites; il est assez garni de poils blancs.

Cet insecte vient de la Nouvelle-Hollande.

Nous croyons devoir placer ici des insectes aptères, qui doivent être les femelles de quelques espèces du genre Thynnoïde, ou d'un genre qui viendra se ranger près de lui dans le même groupe. Ces insectes sont tous de la Nouvelle-Hollande : l'un d'eux a été décrit sommairement par M. Westwood, dans les Proceedings de la Société zoologique de Londres, séance du 14 avril 1835; il en a constitué un genre distinct que nous adoptons provisoirement; nous reproduisons en entier cette description, et nous la ferons suivre de celle que nous avons faite, au Muséum de Paris, d'un individu mutilé de cette même espèce, et d'une autre qui est encore inédite.

Genus DIAMMA, Westw. (Fam. *Mutillidæ.*)

Corpus oblongum, nitidum, apterum. Caput subhorizontale, fere rotundatum. Mandibulæ elongatæ, curvatæ, graciles, dentibus tribus minutis, internis. Antennæ breves, convolutæ, ad apicem graciliores. Thorax elongatus, binodosus. Abdomen elongatum, convexum, segmentis basalibus subcoarctatis. Pedes breviusculi, spinosi. Genus Myrmecodi affine.

DIAMMA BICOLORE, *Diamma bicolor.* Westw. — *Niger, purpureo cyaneoque nitens; antennis, pedibus, mandibulisque rufis, his ad apicem nigris.* — Long. corp. lin. 9 1/2. — Hab. in Nova-Hollandia. In Mus. Westw.

L'individu que nous avons vu au Muséum de Paris est long de 17 mill. Sa tête est violette, comprimée d'avant en arrière, lisse et luisante, transversale vue en dessus, avec les yeux ovales ; les mandibules sont courbées, fauves, avec l'extrémité noire ; on voit deux petites taches rouges entre l'insertion des antennes.

Le corselet est plus de deux fois plus long que large, lisse et très-luisant. Le prothorax est de la longueur des deux autres segments réunis, plus large en avant, bombé en dessus ; le mésothorax est fort court, étroit, sillonné en travers au milieu, et formant une espèce de nœud entre le prothorax et le métathorax ; celui-ci est de la forme du prothorax, mais étroit en avant et plus élargi et tronqué en arrière. Les côtés du prothorax et du métathorax sont comprimés. Les pattes sont fortes, d'un fauve vif, avec les cuisses un peu comprimées, les jambes et les tarses épineux. L'abdomen est à peine plus long que le corselet, violet, de six segments ; le premier plus étroit, globuleux, court, le second brusquement plus large et un peu plus long ; le troisième est de la même grandeur ; le quatrième un peu plus court et plus rétréci en arrière, et les cinquième et sixième très-courts et se rétrécissant pour se terminer en pointe ; il y a un aiguillon au dernier segment.

De la Nouvelle-Hollande.

DIAMMA ÉPHIPPIGÈRE, *Diamma ephippiger.* Guér. — *Apterus, niger, nitidus, lævigatus; mesothorace, metathorace pedibusque fulvis.* — Long. 13 mill.

Quoiqu'il nous soit impossible de rapporter cette femelle à l'une des espèces du genre Thynnoïde, nous pensons qu'elle pourrait bien appartenir au *fulvipes* ou au *rubripes.* Sa tête est d'un noir luisant, grande, en carré arrondi aux angles, lisse avec quelques points enfoncés ; les mandibules sont fortes, bidentées et fauves au bout ; le chaperon est un peu avancé, tronqué carrément en avant, et donnant insertion à un labre presque caché en dessous, transversal, de la largeur de la troncature du chaperon. Les mâchoires ont leur support corné assez allongé, glabre ; elles sont terminées par un grand lobe membraneux, paraissant divisé près de l'insertion du palpe. Celui-ci est assez court, de six articles presque égaux, et d'à peu près la longueur du support corné. La lèvre inférieure est oblongue, aussi de la même largeur dans toute son étendue, arrondie en avant, et donnant attache à deux palpes courts, de quatre articles égaux. Les antennes sont de couleur fauve, un peu plus longues que la tête, avec le premier article plus gros et plus long que les autres, le second un peu plus court que les suivants, et le dernier ovalaire et un peu plus grand que ceux qui le précèdent. Les yeux sont petits, ronds et placés sur les côtés, et près de l'insertion des mandibules. Le prothorax est plus étroit que la tête, un peu plus long que large, très-rétréci en avant, lisse, avec quelques points enfoncés, et d'un noir luisant dessus et dessous. Le mésothorax est un peu plus étroit, beaucoup plus court, rouge en dessus et en dessous. Le méta-

thorax est tout rouge, de la largeur du mésothorax à sa base; il s'élargit en arrière, et est à peu près de la grandeur du prothorax, tronqué et brusquement surbaissé postérieurement, avec le bas de la troncature un peu prolongé au milieu pour donner attache à l'abdomen. Les pattes sont rouges, fortes, à cuisses comprimées, élargies et courbées, avec les jambes armées de fortes dents au côté externe et les tarses longs et ciliés. L'abdomen est entièrement noir, luisant, avec l'anus fauve; le premier segment est un peu plus étroit que les suivants; le dernier est fendu au milieu en dessus; l'arceau inférieur se termine en pointe obtuse.

Cet insecte vient de l'île des Kanguroo, à la Nouvelle-Hollande. Il est unique dans la collection du Muséum de Paris.

Cet insecte ne pourrait entrer dans le genre Myrmécode, tel que le caractérise Latreille; il en diffère essentiellement par le nombre et la grandeur des articles de ses palpes.

On rapprochera probablement de cette espèce le *Bethylus apterus* de Fabr., *Syst. Piez.*, p. 238, n° 7, quand on pourra l'étudier d'après nature pour compléter notre travail nous allons reproduire la description qu'en donne cet auteur.

Bethilus apterus, *niger*, *pedibus rufis*. FAB., *Syst. Piez.*, p. 238, n° 7.

Statura et magnitudo præcedentium. Caput atrum, immaculatum. Thorax segmentis tribus, intermedio augustiore, niger. Abdomen pilosum, nigrum, segmentorum marginibus ferrugineis, nitidulis. Pedes rufi.

Hab. in Nova-Cambria. Dom. Billiardière.

Genre ANTHOBOSQUE, *Anthobosca*. GUÉRIN.

Tête ronde, de la largeur du thorax, aplatie; yeux ovales, grands, entiers; trois petits yeux lisses sur le vertex.

Antennes beaucoup plus courtes que la tête et le thorax, filiformes, un peu effilées au bout, avec le premier article très-grand, le second petit, le troisième de moitié moins long que le premier, obconique; les suivants un peu moins longs, cylindriques, avec les deux ou trois derniers un peu moins épais.

Chaperon peu avancé, avec le milieu un peu saillant, échancré. Labre très-petit, caché sous le chaperon.

Mandibules assez grêles, peu allongées, et peu courbées, terminées par deux dents assez fortes, dont la supérieure est la plus longue.

Mâchoires assez allongées, à lobe terminal arrondi et cilié, divisé en deux portions par une suture oblique. Palpes maxillaires un peu plus longs que la mâchoire, de six articles presque égaux, un peu obconiques.

Lèvre de la longueur des mâchoires, au moins quatre fois plus longue que large, échancrée aux angles antérieurs pour l'insertion des palpes, ayant les paraglosses et le lobe intermédiaire assez grands, membraneux. Palpes labiaux un peu moins longs que

les maxillaires, de quatre articles; le premier plus grand, un peu courbé, un peu épaissi au bout; les deux suivants égaux, obconiques, et le dernier de la même longueur, ovalaire.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale grande, n'atteignant pas leur extrémité, et quatre cellules cubitales dont la première est allongée, entière, sans appendice; la seconde, la plus petite, de forme triangulaire; la troisième grande, quadrilatère, et la dernière plus petite et terminée par le bord de l'extrémité. Les deux nervures récurrentes s'insèrent au-dessous des seconde et troisième cellules cubitales.

Pattes assez grandes, fortes, avec les crochets des tarses très-arqués et bifides.

Abdomen allongé, un peu plus étroit en avant, arrondi à l'extrémité et assez aplati en-dessus.

ANTHOBOSQUE D'AUSTRALIE, *Anthobosca Australasiæ*. Guér. — *Nigra; thorace, fasciis tribus abdominalibus interruptis, flavis; pedibus flavo-fuscis; femoribus anticis, nigris; alis hyalinis, anterioribus flavescentibus stigmate flavo.*

Myzine? Australasiæ. Guér. — Atlas, Ins., pl. 8, fig. 10. — Long. 16 mill. Enverg. 23 mill.

Sa tête est noire, finement chagrinée, avec le chaperon et le devant des yeux jaunes. Les mandibules sont fauves, avec une grande tache jaune au côté externe, et l'extrémité des dents noirâtre. Le front, au-dessus des antennes, est garni de poils blanchâtres assez longs et dirigés en haut. Le thorax est finement chagriné, noir; le prothorax est assez long, transversal, il offre au milieu, en dessus, une grande tache jaune, échancrée au milieu en avant, pointue sur les côtés, et de chaque côté, au-dessus de l'insertion des pattes antérieures, une autre tache jaune arrondie. Le mésothorax est un peu aplati au-dessus; il a, de chaque côté, une petite carène élevée qui se termine entre l'insertion des premières et secondes ailes, et il offre au milieu une grande tache jaune de forme carrée; l'écusson, qui est peu saillant, présente une tache jaune ovale, sur sa division postérieure. Les côtés du mésothorax ont encore, sous les ailes supérieures, une petite tache jaune arrondie. Le métathorax est orné de deux taches assez grandes, placées sur les côtés et d'une tache plus petite au milieu et en arrière. Les ailes sont transparentes, avec les nervures d'un brun jaunâtre; les supérieures sont légèrement lavées de jaunâtre. Les pattes sont d'un jaune fauve; les cuisses des antérieures sont noirâtres à leur base, et il y a une petite tache brune et fondue sous celles de la seconde paire.

L'abdomen est allongé, plus étroit à la base, noir peu luisant; le premier segment est un peu rougeâtre sur les côtés, le second a une large tache jaune de chaque côté, et touchant au bord antérieur; et les troisième et quatrième en ont chacun une plus étroite, située au milieu, et allant presque le toucher sur la ligne médiane. Le dessous est entièrement noir.

Cet insecte vient du Port-Jakson.

Nous croyons devoir placer ici, comme étant très-voisin des deux genres *Anthobosca* et *Ornepetes*, un insecte que nous n'avons pas vu, dont M. Westwood n'a donné qu'une courte description, et avec lequel il a fondé un genre propre; voici tout ce qui a été publié à son sujet:

Genre ANODONTYRA, Westw. (Fam. *Scoliidæ.*)

Corpus elongatum : abdomen articulis continuis, oblongo-ovatum, ad apicem inerme.
Mandibulæ dente valido interno ante apicem armatæ.
Palpi maxillares elongati 6 *labiales* 4-*articulati.*
Alarum nervi fere ut in Tengyra Sanvitali dispositi.
Obs. Tengyris affinis : statura minus elongata quam in Tengyris et Myzinibus.
Antennæ graciles, 13-*articulatæ*, *articulo* 2° *discreto.*

Anodontyra tricolor, Westw. — Westw. Proceedings of the Zool. Society. of Lond. Part. III, 1835, p. 71.

An. nigra; collari antice flavo lineato; segmentis abdominalibus 2do, 3to, 4to *ad marginem posticum flavo, interrupte marginatis, subtus etiam macula parva laterali ejusdem coloris notatis : tibiis tarsisque testaceis; alis fulvo-testaceis, ante apicem nubilo fuscescenti notatis.*

Long. corp. lin. 8 1/4. Exp. alar. lin. 14 1/2. — Hab. in Chili, In mus. dom. Hope.

ORNEPÈTE, *Ornepetes.* Guér.

Tête arrondie, déprimée en avant, yeux ovales, entiers, trois petits yeux lisses.

Antennes filiformes, moins longues que la tête et le corselet; avec le premier article plus épais, le second très-petit, mais bien apparent, les suivants égaux entre eux, cylindriques.

Chaperon très-saillant, rétréci et bidenté au milieu. Labre petit, caché sous le chaperon, un peu échancré au milieu et cilié en avant.

Mandibules assez grandes, arquées, bidentées au bout, la dent supérieure plus longue que l'inférieure.

Mâchoires assez courtes, un peu dilatées au côté externe, à peine deux fois plus longues que larges, avec le lobe supérieur arrondi, cilié, l'inférieur peu distinct et entièrement membraneux. Palpes maxillaires beaucoup plus longs que les mâchoires, de six articles obconiques et inégaux; le premier fort court, le second un peu plus long, les troisième et quatrième plus longs que le second, égaux, fortement obconiques et anguleux à l'extrémité interne, les deux derniers plus cylindriques, un peu plus longs.

Lèvre un peu moins longue que les mâchoires, un peu rétrécie en avant, à peine deux fois plus longue que large; palpes labiaux de moitié moins longs que les maxil-

laires, de la longueur de la lèvre à peu près, avec le premier article le plus long, obconique, et les trois autres épaissis au milieu, les 2e et 3e dilatés et un peu anguleux au côté externe, et le dernier ovalaire.

Ailes supérieures ayant une cellule radiale très-allongée, étroite et atteignant presque le bout de l'aile; quatre cellules cubitales allongées, dont la première est coupée en dedans par une petite nervure qui n'atteint cependant pas le point épais. Les deux nervures récurrentes vont s'attacher sous les seconde et troisième cellules cubitales.

Pattes de grandeur moyenne, peu fortes, avec les crochets des tarses bidentés.

Abdomen allongé, presque parallèle sur les côtés, avec les extrémités rétrécies.

ORNEPÈTE A TÊTE NOIRE, *Ornepetes nigriceps.* Guér. — *Niger, margine anteriore prothoracis, scutello, in abdomine fasciis interruptis sex et limbo inferiori femorum, flavis. Alis hyalino-opacis.* — Long. 14 mill. Enverg. 22 mill.

La tête est entièrement noire, très-finement chagrinée et peu velue. Les antennes sont noires. Les mandibules ont une grande tache jaune à la base, et leur extrémité est noire. Le thorax est très-finement chagriné, un peu velu, noir, avec le bord antérieur du prothorax largement bordé de jaune; le mésothorax a deux petites carènes élevées devant l'insertion des ailes; son bord postérieur offre une grande tache jaune de forme carrée, et son écusson est bordé de la même couleur. Les ptérygodes sont jaunes. Les ailes sont demi-transparentes, blanchâtres, à nervures presque fauves. Les pattes sont noires et le dessous des cuisses antérieures est seul jaune. L'abdomen est noir, peu luisant, finement ponctué; le premier segment offre deux petits points jaunes, situés sur les côtés et un peu en arrière; les trois suivants ont au milieu deux taches allongées et transversales jaunes, échancrées sur les côtés et en avant, et se touchant presque sur la ligne médiane; les cinquième et sixième segments ont leurs taches moins longues et plus arrondies. Le dessous est tout noir.

Cet insecte a été pris au Chili, par M. d'Urville.

ÉLAPHROPTÈRE, *Elaphroptera.* Guér.

Ce genre, entièrement composé d'espèces américaines, pourrait à la rigueur en constituer au moins deux, mais les caractères qu'il faudrait employer, pour arriver à les distinguer, seraient alors si minutieux que nous n'avons pas osé nous jeter dans leur exposition; voici les caractères généraux que nous lui assignons :

Tête ronde, portée sur un très-faible avancement du prothorax. Yeux ovales entiers. Trois petits yeux lisses sur le vertex.

Antennes filiformes, un peu effilées vers le bout, plus longues que la tête et le corselet : le premier article plus épais, tronqué obliquement; le second petit, mais bien distinct et détaché du précédent. Les suivants presque égaux, cylindriques, courbés tous du même côté.

Chaperon n'étant point avancé entre les mandibules, fortement échancré au milieu, avec les angles assez saillants de chaque côté. Labre saillant, transverse et ovalaire.

Mandibules grandes, arquées chez les uns, arquées et courbées en dedans et en dessous chez d'autres, terminées dans tous par deux fortes dents, l'inférieure étant large et tronquée chez quelques individus.

Mâchoires courtes, à peine deux fois plus longues que larges, avec le lobe supérieur plus grand, assez corné, divisé en deux parties par une suture oblique et membraneuse. Palpes maxillaires plus longs que la mâchoire, de six articles inégaux; le premier est de plus de moitié plus court que le suivant; le second est obconique, allongé; les troisième et quatrième sont de la longueur du précédent, égaux, tronqués obliquement et très-renflés au bout. Les deux derniers sont égaux entre eux et de la longueur des précédents; le cinquième est obconique, et le sixième cylindrique et arrondi au bout.

Lèvre courte, moins de deux fois plus longue que large, un peu renflée au milieu, rétrécie en avant et en arrière. Palpes labiaux plus courts que les maxillaires, un peu plus longs que la lèvre dans quelques individus, un peu plus courts chez d'autres, de quatre articles inégaux; le premier long, obconique, les second et troisième égaux, plus courts, renflés au bout, le dernier ovalaire.

Ailes supérieures ayant une grande cellule radiale, allongée, étroite, atteignant presque l'extrémité de l'aile, et quatre cellules cubitales entières, avec la première divisée en dedans par une petite nervure qui ne touche pas tout à fait le point épais en arrière. Les deux nervures récurrentes s'insèrent au-dessous des seconde et troisième cellules cubitales, la seconde nervure est souvent très-flexueuse.

Pattes grandes, robustes, avec les crochets des tarses bidentés.

Abdomen allongé, un peu plus épais au milieu, rétréci en avant et en arrière, avec le dernier segment brusquement penché en arrière et tronqué.

Ce genre se compose d'espèces américaines, qui ont toutes un facies assez semblable.

1re Division. Mandibules arquées de dehors en dedans, et pliées d'avant en arrière.

ÉLAPHROPTÈRE MI-PARTIE, *Elaphroptera dimidiata*. Guér. — *Nigra, abdomine lævigato, fulvo, nitido; capite et thorace tomentosis, alis brunneis, sub-hyalinis.* — Long. 27 à 29 mill. Enverg. 48 à 50 mill.

Myrmosa dimidiata, Haliday, Descr. Ins. by. cap. King, trans. Lin. soc., vol. XVII, p. 328, n° 46 (1).

(1) M. Atra; abdomine rufo; alis cyaneis. Mas. — Long. 13 1/2 lin. alov. 24 l.

Mas. Atra, villosa, antennis et pedibus concoloribus; antennæ capitis et thoracis longitudine, articulis exterioribus curvatis, unde apex antennarum undulatus evadit. Alæ castaneæ, cyaneo-micantes, abdomen thorace ferè duplo longius, badium, nitidum, dorso fere glabrum.

It is possible this may be the *Scolia rufiventris* of Fabricius, of which there is no figure. It was taken by lieut. Graves in Chili.

La tête est noire, finement chagrinée, couverte de poils noirs assez serrés. Les antennes sont noires et les yeux bruns. Le corselet est finement chagriné, velu. On voit sur le mésothorax deux petites carènes latérales, précédées en dedans d'un sillon assez profond; son écusson porte, au centre, une petite élévation un peu fendue au milieu. Les ailes sont demi-transparentes, d'un brun obscur un peu plus foncé au milieu, surtout dans les supérieures; leurs nervures sont presque noires. Les pattes sont grandes, entièrement noires, un peu velues. L'abdomen est plus long que la tête et le thorax, élargi au milieu, rétréci aux extrémités, aplati, lisse et luisant, sans poils au-dessus, d'un rouge fauve avec la base du premier segment noire; chacun de ces segments offre, près du bord postérieur, un petit pli transverse qui semble le diviser en deux articles. Le dernier est brusquement courbé en bas, et cette partie penchée est en carré long, rayée dans sa longueur, tronquée en arrière et un peu échancrée au milieu; l'arceau inférieur se termine en pointe qui déborde un peu au milieu de l'échancrure supérieure et fait paraître l'anus tridenté.

Ce bel insecte vient du Chili.

ÉLAPHROPTÈRE A AILES PALES. *Elaphroptera pallidipennis.* Guér. — *Nigra; abdomine lævigato, fulvo, nitido. Alis hyalinis pallide-flavis, apice violaceo-micantibus.* — Long. 24 mill. Enverg. 42 mill.

Cet insecte est un peu plus petit que le précédent, mais il lui ressemble sous tous les rapports et pourrait bien n'en être qu'une variété. En effet sa tête, son thorax, les antennes et les pattes sont noirs, velus, et offrent les mêmes impressions; l'abdomen est également fauve, lisse et luisant, mais nous ne connaissons pas son dernier segment, qui manque à l'individu unique, sujet de cette description; il ne diffère donc du *dimidiata* que par ses ailes qui sont transparentes, légèrement et uniformément lavées de jaune doré luisant et pâle, avec des reflets violets à l'extrémité, et dont les nervures sont d'un brun jaunâtre.

Cette espèce ou variété vient aussi du Chili.

ÉLAPHROPTÈRE NOIRE. *Elaphroptera atra.* Guér. — *Nigra, pilis albis induta. Alis perlucidis, incoloribus, nervulis brunneis, stigmate nigro.* — Long. 15 mill. Enverg. 27 mill.

Tout son corps, ses antennes et ses pattes sont noirs, garnis de poils blancs assez serrés. La tête est aplatie en avant, finement chagrinée, avec les yeux bruns. Le mésothorax est également chagriné, il a de chaque côté une petite carène longitudinale, et parallèlement à cette carène, un sillon assez profond situé en dedans. L'écusson n'offre aucune éminence, les ailes sont incolores, transparentes, à nervures brunes avec le point épais noir. La première cellule cubitale n'est pas nettement divisée par une petite nervure, dirigée en dedans et partant de la nervure qui la sépare de la seconde, on ne voit que la naissance de cette petite nervure assez bien indiquée. L'abdomen est aplati, élargi au

milieu, lisse et luisant, garni de poils blancs en dessus; son extrémité postérieure est brusquement penchée en bas, tronquée au bout, et l'arceau inférieur est terminé par une petite pointe tricuspide qui déborde un peu cette troncature supérieure.

Cet insecte a été rapporté du Chili.

2e Division. Mandibules simplement arquées.

ÉLAPHROPTÈRE FASCIÉE. *Elaphroptera fasciata.* Guér. — *Nigra, capite fascia posticali, margine anteriore thoracis, scutello maculis quinque (duabus longitudinalibus), abdomine fasciis sex latis, flavis; pedibus fulvis; alis fusco-hyalinis.* — Long. 23 mill. Enverg. 40 mill.

Sa tête est noire, très-aplatie en avant, chagrinée, avec le chaperon bombé, saillant au milieu, tronqué et un peu échancré, avec les angles latéraux saillants et noirs. Il offre près du bord une ligne jaune qui se prolonge un peu en avant et en arrière des yeux, et qui envoie, au milieu de la bosse du chaperon, un double rameau qui s'arrête, en s'arrondissant, beaucoup avant l'insertion des antennes. On voit encore, au-dessus de l'insertion de ces antennes, au coin supérieur des yeux et aux côtés postérieurs de la tête, derrière le vertex, de petites taches jaunes. Les mandibules sont brunes, avec une grande tache jaune au côté externe. Leur dent inférieure est simple, sans aucune dilatation interne.

Le corselet est chagriné, noir, couvert d'un duvet blanchâtre peu épais; le prothorax est arqué avec son bord postérieur jaune. Le mésothorax offre deux petites carènes et deux sillons internes longitudinaux; il a les ptérygodes jaunes et huit taches de la même couleur disposées ainsi : quatre sur la ligne médiane, la plus petite en avant, vis-à-vis de l'insertion des ailes supérieures, une autre un peu plus grande et ronde, en arrière de celle-ci, la troisième, la plus grande, au milieu de l'écusson, la quatrième, transverse, occupant son bord postérieur. Il y en a deux autres de chaque côté, placées au-dessous de l'insertion des ailes, et l'on voit une petite crête jaune, formée par deux petites fossettes sous lesquelles s'articulent les ailes postérieures. Les côtés du mésothorax n'offrent qu'une très-petite tache jaune sous l'insertion des premières ailes. Le métathorax est occupé, en dessus, par deux taches longitudinales et un peu sinueuses. Les ailes sont transparentes, un peu lavées de jaunâtre, avec les nervures brunes et la cellule radiale occupée par une teinte obscure. Les pattes sont fauves, avec les hanches et les trochanters noirs.

L'abdomen est aplati, rétréci aux extrémités, un peu arrondi sur les côtés, lisse, luisant, avec quelques points enfoncés et éloignés entre eux, et le bord postérieur des segments muni d'un petit pli. Le premier a un petit sillon longitudinal au milieu et une large bande jaune, vers le bord postérieur et en dessus seulement. Les deux suivants ont leur milieu occupé, dessus et dessous, par une large bande, faiblement échancrée au milieu; les quatrième et cinquième ont cette même bande interrompue au milieu, dessus et dessous; enfin le sixième n'offre plus que deux grandes taches latérales, seulement en dessus. Le dernier segment est fortement rugueux et tronqué en arrière.

Ce bel insecte vient de Patagonie.

ÉLAPHROPTÈRE CORNUE. *Elaphroptera cornuta.* Guér. *Nigra, capite et thorace flavo-variegatis; abdomine fulvo, macula laterali flava in quatuor primis segmentis, totis tarsis, margine inferiore femorum et tibiarum, flavis. Alis flavo-hyalinis, cellula radiali sub-obscura.* — Long. 17 mill. Enverg. 29 mill.

Sa tête est finement chagrinée, noire, un peu velue; les antennes sont noires, plus courtes que la tête et le thorax réunis; les mandibules sont grandes, arquées en dedans, jaunes avec l'extrémité noire. La dent interne est élargie, peu saillante. Le chaperon est jaune, avec le bord antérieur noir; il présente, au milieu et au-dessous des antennes, une corne ou pointe saillante noire au bout, dirigée en avant; le jaune du chaperon forme deux grandes taches triangulaires au-devant des yeux, il y a deux taches arrondies au-dessus de l'insertion des antennes, et une ligne sinueuse, interrompue derrière le vertex, située au bord postérieur de la tête, derrière les yeux.

Le corselet est chagriné, un peu velu, avec le prothorax bordé de jaune en avant et offrant une petite tache oblongue de chaque côté. Le mésothorax a deux petites carènes et deux sillons longitudinaux, son écusson est saillant, occupé par une assez grande tache jaune, par une bande en arrière de celle-ci, et son bord postérieur également jaune. Les ptérygodes sont fauves. Le métathorax a deux taches jaunes ovales, longitudinales et un peu divergentes en arrière. Les ailes sont transparentes, à nervures fauves, lavées de jaunâtre, avec la cellule radiale occupée par une teinte brune qui la dépasse un peu en arrière. Les pattes sont assez courtes, noires, avec la tranche inférieure des cuisses et les tarses jaunes.

L'abdomen est allongé, étroit, aplati, ponctué, presque parallèle sur les côtés, avec la base et l'extrémité un peu rétrécies; son premier segment est noir avec une tache jaune échancrée, de chaque côté et près du bord postérieur. Les autres segments sont fauves; les second, troisième et quatrième ont une tache jaune de chaque côté, et une légère teinte noire au milieu en dessus et en dessous; le dernier est brusquement penché en dessous, rugueux et arrondi en arrière.

Du Brésil.

ÉLAPHROPTÈRE A AILES TACHÉES, *Elaphroptera maculipennis.* Guér. — *Nigra, capite, metathorace, in thorace plurimis maculis, in abdomine maculis quinque lateralibus, tarsis, femoribus infra tibiisque basi, flavis. Alis hyalinis, nervulis brunneis, macula apicali brunnea.* — Long. 18 mill. Enverg. 23 mill.

Sa tête est finement chagrinée, noire. Les antennes sont plus courtes que la tête et le corselet ensemble, noires et grêles. Les mandibules sont jaunes, arquées, avec la dent inférieure très-large, tronquée carrément, et l'extrémité noire. Tout le devant de la tête, jusqu'au milieu des yeux, les côtés en arrière, et deux taches au-dessus des antennes, sont jaunes. Le corselet est finement rugueux, un peu velu; le prothorax est bordé de jaune en avant et en arrière. Le mésothorax a deux petites carènes et deux sillons longitudinaux; il a une tache jaune au milieu, son écusson est très-bombé en arrière, entièrement

jaune, ainsi que les ptérygodes et une petite ligne placée de chaque côté au-dessus de l'insertion des ailes; il y a une grande tache triangulaire sur les côtés et sous les ailes. Le métathorax est entièrement d'un fauve orangé en dessus. Les ailes sont transparentes et incolores avec les nervures d'un brun jaunâtre; les supérieures ont la cellule radiale et la troisième cubitale occupées par une tache brune un peu fondue. Les pattes sont noires, avec le dessous des cuisses, les jambes antérieures et tous les tarses jaunes.

L'abdomen est allongé, aplati, noir, luisant et ponctué. Les cinq premiers anneaux ont, de chaque côté, une large tache triangulaire à angles arrondis, et d'un jaune orangé assez vif; le dernier segment est tronqué en dessus et un peu pointu en dessous.

Cette espèce, qui ressemble tout à fait à la précédente pour la forme et la taille, vient aussi du Brésil.

ÉLAPHROPTÈRE APICALE, *Elaphroptera apicalis.* Guér. — *Nigra, capite thoraceque maculis flavis. Abdomine apice fulvo, maculis quinque lateralibus flavis; tibiis tarsisque flavo-rufescentibus. Alis hyalinis, nervulis flavis, macula apicali brunnea.* — Long. 13 mill. Enverg. 18 mill.

La tête est un peu en carré, arrondie et faiblement échancrée en arrière, finement ponctuée, noire. Elle a le chaperon et le bord antérieur jaunes; les mandibules sont également jaunes avec l'extrémité noire, leur dent inférieure est très-large et tronquée en dedans. Les antennes sont noires, grêles, presque de la longueur de la tête et du corselet. Il y a une tache assez grande, d'un jaune obscur, derrière chaque œil. Le prothorax, qui est très-court, a deux bandes jaunes, l'une au bord antérieur, interrompue au milieu, l'autre entière au bord postérieur. Le mésothorax et le métathorax sont finement ponctués, garnis de duvet blanchâtre; le mésothorax a une ligne jaune au bord postérieur et une grande tache carrée de la même couleur; on voit une petite tache jaune sous chaque aile; le métathorax offre deux taches jaunes assez grandes. Les ailes sont transparentes, avec l'extrémité des supérieures un peu enfumée. Les pattes sont jaunes avec les hanches et les cuisses brunes. L'abdomen est noir avec les sixième et septième segments fauves; les cinq premiers segments offrent, de chaque côté et au milieu de leur longueur, une grande tache jaune de forme presque triangulaire.

Cette jolie espèce vient de la province des Missions, au Brésil.

A la suite des *Élaphroptères* nous placerons quelques espèces aptères, toutes américaines, et que nous pensons être les femelles des Élaphroptères que nous avons décrites, ou de quelques autres espèces encore inconnues du même groupe; nous les réunirons provisoirement en un seul genre, ainsi qu'il suit:

Genre AMMODROME, *Ammodromus.* Guér.

Corps allongé, aptère, tête arrondie, presque verticale. Mandibules grandes, courbées, étroites et terminées par une simple pointe. Antennes courtes, arquées et contournées sur elles-mêmes, de douze articles, le premier grand, le second très-petit,

presque caché dans le précédent, les autres presque égaux. Palpes maxillaires allongés, de six articles, les labiaux de quatre. Corselet divisé en trois segments distincts, comprimé sur les côtés, avec le nœud intermédiaire beaucoup plus étroit. Abdomen allongé, convexe en dessus, un peu aplati dessous, composé de six segments. Pieds courts, épais, très-épineux, à cuisses comprimées et arquées.

AMMODROME FRONTAL, *Ammodromus frontalis*, Guér. — *Nigro-piceus, fronte flavo, antennis, pedibus anoque fulvis.* — Long. 12 mill.

Sa tête est arrondie, un peu aplatie d'avant en arrière, finement ponctuée, d'un brun noirâtre, avec le front entièrement jaune. Les antennes sont de la même couleur, ainsi que les mandibules; le corselet est d'un noir brunâtre foncé, très-comprimé sur les côtés, plus étroit au milieu, finement ponctué. Les pattes sont fauves, garnies de poils blancs assez longs, avec les tarses épineux, terminés par deux crochets assez épais et bifides. L'abdomen est plus épais que le corselet, ovoïde allongé, finement ponctué, velu à la base et en dessous, d'un noir assez foncé avec le bord articulaire des segments un peu brunâtre; le segment anal est beaucoup plus petit, tronqué en arrière, à troncature ovalaire et rebordée sur les côtés; on voit à son extrémité un petit oviducte et au-dessous un aiguillon qui doit piquer comme celui des femelles de Mutilles.

Cet insecte a été trouvé en Patagonie, par M. d'Orbigny; c'est peut-être la femelle de l'*Elaphroptera fasciata*, ou de la *Telephoromyia rufipes.*

AMMODROME RUFIPÈDE, *Ammodromus ruficeps.* Guér. — *Ater, nitidus; capite maculis duabus; antennis, mandibulis pedibusque fulvis; duobus primis segmentis abdominalibus anoque rugosis.* — Long. 15 mill.

Cette femelle ressemble beaucoup à celle que M. Haliday a décrite sous le nom de *Myrmecodes scoliæformis*, mais elle en diffère par une taille plus petite et par ses pattes qui sont d'un fauve vif. Sa tête est noire, assez grande, un peu velue, finement ponctuée, avec une petite fossette longitudinale en avant du front; elle a, de chaque côté et en dehors de l'insertion des antennes, une grande tache triangulaire fauve. Les antennes sont brunes, avec l'extrémité du premier article, le second et le troisième en grande partie, fauves. Les mandibules sont grandes, arquées, simplement terminées en pointe, ciliées en dehors et fauves. Le corselet est d'un noir vif, luisant, étroit au milieu, comprimé sur les côtés, garni de petits points enfoncés plus visibles en dessus. Les pattes sont fauves, épineuses et couvertes de poils blancs assez longs. L'abdomen est plus épais que le corselet, ovoïde allongé, d'un noir luisant, sans poils en dessus, garni de poils blancs en dessous. Les deux premiers segments sont chagrinés, les suivants sont ponctués, avec la base lisse; le dernier est lisse en dessus, brusquement tronqué avec cette partie chagrinée et arrondie.

Cet insecte a été trouvé au Brésil et à Corrientes.

AMMODROME A FORME DE SCOLIE, *Ammodromus scoliæformis.* Guér. — *Myrmecodes scoliæformis.* — Haliday, Trans. Lin. Soc. vol. xvii, pag. 327, n° 45, (1836). *Niger, vitta frontali et antennis testaceis. Fem.* — Long. 9 lin.

Fem. *Animalculum apterum proscarabœi magnitudine, scoliæ statura, sed thorace angustiore et medio coarctato. Oculi minutissimi. Antennæ teretes, convolutæ. Abdominis segmenta duo antica coriacea. Niger, obscurus, subtus præsertim pallido-pubescens, vitta testacea, frontem transcurrens, oculos includit. Antennæ ferrugineæ, scapo nigro argenteo-barbato; tibiarum spinulæ et tarsorum setæ rufo-piceæ.* Hab. Chili.

Nota. Cet insecte pourrait bien être la femelle de l'*Elaphroptera dimidiata* décrite plus haut.

AMMODROME VARIÉ, *Ammodromus varius.* Guér. — *Myrmecoda varia.* Perty, *Voy. au Brésil*, etc., pag. 138, pl. 27, f. 10. *Nigra, flavo-variegata, pedibus fulvis.* — Long. 4 l. Lat. proth. 2/3.

Animalculum singulare, revera transitum a mutillariis ad tiphias formans, et forsan his propinquius. Caput subglobosum, nigrum, flavo-varium, glabrum, nitidulum; mandibulis ferrugineis; oculis parvis, prominulis, nigris, ocellis nullis. Thorax muticus, fusco-niger, humeris flavis; sectionibus tribus valde distinctis. Abdomen satis magnum, elongatum, fusco-nigrum, læve, ad latera flavo-varium. Subtus fusco-badia glabra. Antennæ rufæ. Pedes fulvi, tibiis spinulosis, tarsis elongatis, penicillato ciliatis. — Du Brésil.

Genre SCOLIE, *Scolia.* Fabr.

Nous avons sous les yeux quelques espèces de ce genre, provenant de l'Amérique et des îles de l'Océanie, certainement nouvelles et qui, par la disposition des nervures de leurs ailes supérieures, n'entrent pas dans les divisions établies par MM. Serville et Lepelletier de St.-Fargeau (Encycl. méth. Ins. T. X, p. 393). Nous n'exposerons pas ici les caractères des divisions fondées par ces naturalistes; car nous sommes obligés de les modifier, pour pouvoir placer nos espèces nouvelles; voici les divisions que nous proposons de leur substituer :

I. Ailes supérieures ayant quatre cellules cubitales.
  1. Seconde cellule cubitale n'atteignant pas la radiale.
    A. Deux nervures récurrentes.
      a. Les deux nervures récurrentes reçues *séparément* par la seconde cellule cubitale. (S. G. Elis. Fab.)
      Exemples. *Scol. interrupta, cincta.* Fab.
      b. Les deux nervures récurrentes réunies avant d'être reçues *en un seul point* par la seconde cellule cubitale. (S. G. Liacos.)
      Exemple. *Scol. dimidiata.* Guér.

B. Une seule nervure récurrente. (S. G. Scolia proprement dit.)
Exemples. *Scol. procer*, *flavifrons*, *bimaculata*, *rubiginosa*. Fabr. *capitata*. Guér.

2. Toutes les cellules cubitales atteignant la radiale.
A. Deux nervures récurrentes. (S. G. Cosila.)
Exemple. *Scol. chilensis*. Guér.
B. Une seule nervure récurrente. (S. G. Ascoli.)
Nous n'en connaissons pas encore.

II. Ailes supérieures ayant trois cellules cubitales.
A. Deux nervures récurrentes. (S. G. Campsomeris. Saint-Farg., mss.)
Exemples. *Scol. atrata*, *variegata*, *aurea*, *dorsata*, *thoracica*, *collaris* (1). Fab. *Petitii*, *Servillei*, *micans*, *formosa*. Guér. *vestita*. Klug., etc.
B. Une seule nervure récurrente. (S. G. Lacosi.)
Exemples. *Scol. ruficornis*, *maura*, *verticalis*, *nobilitata*, *bicincta*, *tridens*, *sex-maculata*, *quatuor-punctata*, *uni-fasciata*, *histrionica*. Fabr. *apicalis*, *apicicornis*, *maculata*, *fasciato-punctata*. Guér.

On voit que nous n'avons pas voulu employer, pour séparer nos espèces, la considération des appendices des jambes postérieures ou antérieures, qui sont dilatés en cuiller dans quelques espèces, et spiniformes dans d'autres; nous avons cru reconnaître que ce caractère se représentait dans diverses sections, et nous pensons qu'on ne devra l'employer que lorsque le nombre des espèces sera tellement accru, qu'il sera nécessaire d'y faire de nouvelles coupures.

Nous avons appris aussi que M. Lepelletier de Saint-Fargeau devait établir plusieurs genres aux dépens des Scolies, et correspondant aux diverses sections établies dans l'Encyclopédie, et nous avons eu connaissance de plusieurs espèces (celles de la division II, qui n'ont que trois cellules cubitales, et qui forment la subdivision A, comprenant les espèces à deux nervures récurrentes) qui portent le nom générique de *Campsomeris*. Nous pensons que ces genres ne sont pas nécessaires dans l'état actuel de la science. Le genre Scolie est bien homogène, bien naturel, et il serait fâcheux de le couper inutilement. Nous avons donc conservé leur nom générique de *Scolia* à toutes les espèces, mais pour nous conformer à l'usage que l'on semble vouloir établir, nous avons placé, à la suite de nos divisions, des noms de sous-genres, parmi lesquels figure celui de *Campsomeris* que nous n'avons cependant vu publié nulle part.

SCOLIE PARTAGÉE, *Scolia dimidiata*. Guér. — *Atra, villosa. Quinque ultimis segmentis abdominalibus ferrugineis. Ano trispinoso. Alis nigro-cyaneis.* (Mas.) — Long. 22 à 23 mill. Enverg. 34 à 35 mill.

(1) Cette *Scolia collaris*, et plusieurs autres, telles que la *Thoracica*, la *Dorsata*, sont rangées par Fabricius dans son genre *Tiphia* (Syst. Eleuth., p. 235, n° 20). Il a donné à la *Sc. collaris* la Chine pour habitation. Nous en avons un individu femelle, qui nous vient bien certainement du Sénégal, et qui appartient, sans aucun doute, au genre *Scolia*. Cocquebert a figuré l'individu même décrit par Fabricius, dans ses Illustr. Icon., pl. XIII, f. 3.

Cette espèce est très-voisine de la *Scolia analis* de Fabricius, si ce n'est pas la même; cependant nous n'avons pas osé la rapporter à celle-ci, parce que cet auteur a classé la sienne parmi de petites espèces, ce qui indiquerait qu'elle n'est pas de la taille de la nôtre; de plus, il la compare à sa *Sc. quadripustulata*, que nous ne connaissons pas et qui doit être de petite taille, puisqu'il l'a mise après la *Sc. nobilitata*, qui est de la grandeur tout au plus de la *quatuor-punctata*. Enfin, dans sa description il dit: *Ano hirto, ferrugineo;* ce qui semble indiquer que l'extrémité seule de l'abdomen est rouge, et non toute sa moitié postérieure, comme on le voit chez notre espèce.

La Scolie partagée est allongée, de forme svelte; son corselet et sa tête sont d'un noir vif, luisants, ponctués et un peu velus; le métathorax est échancré en arrière. Les antennes du mâle, le seul sexe que nous connaissions, sont au moins aussi longues que la la tête et le corselet, droites, cylindriques et d'un noir mat. Les ailes sont d'un noir violet à reflets luisants bleus; les inférieures sont un peu moins foncées; la côte des supérieures et toutes les nervures sont noires. Ce qui rend cette espèce curieuse, c'est la manière dont les deux nervures récurrentes se joignent avant d'aller aboutir, par une seule nervure et en un seul point, au-dessous et au commencement de la troisième cellule cubitale. Les pattes sont assez fortes, noires, velues; les jambes antérieures sont terminées par une forte épine crochue, arrondie au bout, creusée en gouttière en dedans; les autres ont deux épines droites et de forme ordinaire. L'abdomen est allongé, ponctué, velu, avec le premier segment un peu plus étroit que le suivant, un peu étranglé en arrière; ce premier segment, le second et la base du troisième sont d'un noir vif à reflets bleus et à poils noirs; les trois quarts du troisième, les quatrième, cinquième, sixième et septième sont d'un rouge ferrugineux assez vif avec des poils fauves. Le septième segment est terminé par trois épines inégales aiguës, assez fines et brunes.

Cette belle espèce a été prise dans l'île de Bourou, dans l'Océanie.

SCOLIE A TÊTE ORANGÉE, *Scolia capitata*. Guér. — *Nigra, nitida, punctata. Capite, antennis, parte anteriore crurum anteriorum, aurantiacis. Alis nigro-cyaneis.* (Mas.) — Long. 18 mill. Enverg. 31 mill.

Cette espèce est très-facile à distinguer; les nervures de ses ailes supérieures la placent à côté de la *Scolia flavifrons;* comme chez celle-ci, on trouve quatre cellules cubitales et une nervure récurrente aboutissant sous la seconde cubitale; ses antennes et sa tête sont d'un beau jaune orangé vif, ainsi que le devant des jambes antérieures; tout le corps et les pattes sont d'un noir vif, un peu velus. Le thorax est fortement ponctué. Les jambes antérieures ont une épine spatuliforme, et les autres deux épines aiguës et simples. Les ailes sont noires à reflets bleus et violets. L'abdomen est ovalaire avec le premier segment un peu étranglé en arrière. Le dernier segment manque.

Cette jolie espèce fait partie de la collection de M. Petit de la Saussaie; il ne connaît pas sa localité, mais il pense qu'elle vient des Indes orientales. Il se pourrait aussi qu'elle fût originaire du Sénégal.

SCOLIE CHILIENNE, *Scolia Chilensis.* Guér. — *S. Nigra, punctata, pilis atris; antennis, articulo primo excepto, croceis; alis brunneis violaceo-micantibus; tibiis anticis spina curvata intus membranacea armatis; ano multidentato.* (Fœmina.) — L. 19 mill. Enverg. 32 mill.

La tête est arrondie, fortement ponctuée et velue. Les antennes ont le premier article noir, luisant, avec le bout taché de fauve, et les autres d'un beau jaune orangé. Le corselet est noir, fortement ponctué, garni de forts poils noirs, avec le milieu du mésothorax marqué de quatre sillons longitudinaux assez enfoncés. Les ailes sont brunes avec de beaux reflets violets; les supérieures ont une cellule radiale allongée, tenant à la côte jusque près de son extrémité; quatre cubitales atteignant toutes la radiale : la première la plus longue, la seconde la plus courte, plus large en bas; la troisième plus grande, en carré oblique. Il y a deux nervures récurrentes : la première, presque droite, atteint obliquement le milieu de la deuxième cellule cubitale; la seconde, sinueuse, atteint à angle droit le tiers antérieur de la troisième. Les pattes sont fortes, velues, noires, très-ciliées et épineuses. Les jambes antérieures ont, à l'extrémité et intérieurement, une forte épine courbée et garnie en dedans d'une petite lame membraneuse. Les épines terminales des autres pattes sont simples et droites. L'abdomen est noir, luisant en dessus, très-garni de poils noirs sur les côtés et en dessous. Le dernier segment est arrondi au bout, très-penché et garni de fortes dents assez nombreuses.

Cette scolie a été trouvée au Chili.

SCOLIE DE PETIT, *Scolia Petitii.* Guér. — *Hirta, atra; thorace rugoso; abdomine fasciis duabus latis fulvis; alis nigris, cyaneo-nitidis.* (Fœmin.) — L. 43 mill. Enverg. 73 mill.

C'est une des plus belles espèces du genre; elle est plus grande que la *Scolia flavifrons* et se distingue facilement par les deux belles bandes d'un fauve orangé vif de son abdomen. Sa tête est un peu plus étroite que le corselet, d'un noir peu luisant, garnie de gros points enfoncés et ayant en avant, entre les antennes, une brosse serrée de poils noirs et roides. Le corselet est grand, fortement rugueux, un peu velu; le mésothorax offre quelques petits sillons longitudinaux. Les ailes sont grandes, d'un brun noir à reflets bleus très-brillants; elles ont deux nervures récurrentes qui vont aboutir à la seconde cellule cubitale, comme dans toutes les espèces de la même division. Les pattes sont fortes, velues et épineuses; les jambes antérieures sont terminées, en dedans, par une forte épine dilatée et tronquée au bout, courbée, creusée en gouttière et de couleur cornée; les autres jambes sont terminées par deux épines simples. L'abdomen est allongé, lisse, avec les segments garnis au bord postérieur de deux rangs de poils noirs roides et presque spiniformes; les second et troisième segments sont occupés presque entièrement par une large bande d'un bel orangé vif, arrondie sur les côtés. Le segment anal est arrondi, couvert de petites stries courtes et longitudinales qui lui donnent un aspect rugueux.

Cette magnifique espèce vient du Mexique, elle fait partie de la collection de M. Petit de la Saussaye, qui nous l'a communiquée avec plusieurs autres insectes précieux qu'il possède seul à Paris; nous nous sommes fait un devoir et un plaisir de la dédier à ce naturaliste zélé, afin d'avoir une occasion de lui témoigner publiquement toute notre reconnaissance pour la générosité avec laquelle il a disposé en notre faveur de beaucoup de crustacés et d'insectes rares et intéressants pour la science; ces communications nous sont d'un grand secours pour nos travaux, et M. Petit rend ainsi un nouveau service à la science, en nous mettant à même de faire connaître des faits nouveaux, qu'il publierait certainement mieux que nous, si ses occupations ne l'en empêchaient pas.

SCOLIE DE SERVILLE, *Scolia Servillei.* Guér. — *Hirta, atra, immaculata; capite thoraceque valde punctatis; abdomine lævigato; alis pallide-flavis apice sub-violaceis.* (Fœmina.) Atlas, Ins., pl. 8, f. 8. — Long. 28 mill. Enverg. 45 mill.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *Sc. atrata* de Fabricius, mais elle est bien plus petite, ses ailes sont plus pâles, tout son corselet est fortement rugueux, tandis que dans l'*atrata* il est lisse et luisant en dessus et au milieu.

La forme de la scolie de Serville est allongée, tout son corps et ses pattes sont d'un noir luisant dans certaines parties, mais sans reflets violets. La tête est de la largeur du corselet, velue, fortement ponctuée. Les antennes de la femelle sont courtes, noires, contournées. Le corselet est également velu et ponctué, brusquement tronqué en arrière, avec l'écusson du métathorax un peu saillant et garni de poils. Les ailes sont d'un jaune pâle à la base, avec la côte un peu plus ferrugineuse et l'extrémité d'un brun pâle à reflets un peu violets; les nervures sont d'un brun presque noir, les supérieures ont, comme toutes celles de la même division, deux nervures récurrentes qui vont aboutir sous la seconde cellule cubitale. Les pattes sont fortes, noires, velues et épineuses; les jambes antérieures ont, à leur extrémité interne, une forte épine droite d'abord, crochue ensuite, arrondie au bout et creusée en gouttière en dedans; les autres n'ont que deux fortes épines droites et aiguës. L'abdomen est assez allongé, lisse, peu élargi au milieu et terminé par une pièce anale arrondie; ses deux premiers segments sont ternes et mats, à l'exception de leur bord postérieur qui est luisant; les autres sont luisants sur toute leur surface. Ils ont tous, en arrière, deux rangs de poils noirs assez longs, couchés sur le segment suivant et formant ainsi une espèce de bande transverse plus terne. Le dessous de ces segments offre quelques lignes transverses et irrégulières formées par des petits points enfoncés.

Le mâle, que nous trouvons dans la collection de M. Petit, diffère par une taille un peu moindre; il a 18 millimètres de long; ses antennes sont plus longues que la tête et le corselet, cylindriques, presque droites. Ses ailes sont presque transparentes, d'un jaune pâle, avec le bout un peu enfumé. L'abdomen est allongé, assez étroit, ponctué et velu, avec l'anus arrondi, sans épines, armé seulement de chaque côté d'une petite lame cornée, mais il diffère surtout de celui de la femelle, parce qu'il a le premier segment beaucoup plus étroit, ce qui lui donne un aspect étranglé à la base.

Cette espèce a été prise aux environs de Lima, au Pérou; nous en avons vu un individu en tout semblable, que M. d'Orbigny a trouvé en Patagonie.

SCOLIE BRILLANTE, *Scolia micans.* Guér. — *Nigra, villosa; prothorace dense nigro villoso; mesothorace punctato; alis brunneis, violaceo-micantibus, superioribus costa ferruginea; abdominè nitido, cœruleo-micanti.* (Fœmina.) — Long. 21 mill. Enverg. 34 mill.

Tout son corps est d'un noir vif, luisant; la tête est lisse avec le vertex sans poils, mais le front est couvert d'une brosse de poils noirs, très-serrés. Les antennes sont noires, courtes et contournées. Le prothorax est court, comme dans toutes les espèces du même genre, très-finement chagriné, garni de poils noirs très-serrés et formant une brosse. Le mésothorax est sans poils, luisant, avec quelques sillons et de forts points enfoncés sur le disque; son écusson est lisse. Le mésothorax est lisse, brusquement tronqué en arrière, avec son écusson élevé et formant au milieu une espèce de bosse pointue. Les pattes sont fortes, noires, velues et épineuses. Les jambes antérieures sont terminées par une forte épine aplatie, élargie en cuiller au bout et de couleur cornée. Les ailes sont d'un brun foncé à reflets violets, leur extrémité est plus foncée, et la côte des supérieures est d'un jaune ferrugineux. L'abdomen est allongé, lisse, avec quelques points enfoncés à la base des segments, et deux rangs de poils roides et peu serrés à leur bord inférieur; il est d'un beau noir chatoyant à reflets irisés violets ou bleus. L'anus est arrondi.

Quoique cette espèce ait beaucoup d'affinité avec la *Sc. Servillei*, elle s'en distingue suffisamment par une taille un peu inférieure, par ses ailes d'un brun violet à côte fauve, et par son abdomen à reflets violets. Son habitat est aussi très-différent, car c'est à Bourou, dans les Moluques, qu'elle a été trouvée. Il y a aussi dans Fabricius (*Syst. Piez*, p. 224, n° 35) une *Scolia cyanipennis*, qu'il décrit ainsi : « *Atra, immaculata, alis cyaneis. Hab. Tranquebaria.* » Mais elle doit être petite, car elle est placée près de la *quadripustulata*, que nous connaissions et qui est d'une taille bien moindre que notre espèce. Du reste, Fabricius aurait parlé de la côte des ailes supérieures, qui est ferrugineuse dans notre individu. Des échantillons rapportés de la côte de Coromandel pourront seuls lever les doutes à ce sujet. Enfin nous trouvons que la description de la *Tiphia nigra* de Fabricius pourrait peut-être aller à notre scolie; mais la description de Fabricius dit : « *Capite thoracisque antice ferrugineo subvillosis* », ce qui ne va pas à la nôtre.

SCOLIE THORACIQUE, *Scolia thoracica*, Guér. — *Nigra; thorace pilis griseis; alis brunneis, violaceo-micantibus* (Fœm.).

Tiphia thoracica, Fabr. *Entomol. Syst. Suppl.*, p. 225, n° 15 à 16. *Syst. Piez*, p. 225, n° 19.

Varietas. Thorace antice pilis ferrugineis. — *Tiphia nigra?* Fab., *Syst. Ent.*, 2, 225, 9. — Long. 18 à 22 mill. Enverg. 31 à 38 mill.

Nous avions déjà décrit cette espèce comme nouvelle, quand nous avons songé à la chercher dans les Tiphies de Fabricius; nous avons reconnu que c'est bien évidemment sa *Tiphia thoracica*, qu'il décrit ainsi: « *Atra, thorace cinereo villoso, alis cyaneis*, » et nous avons pensé que cette découverte valait bien celle d'une espèce nouvelle, aussi allons-nous donner une description plus détaillée de cette Scolie, pour qu'il ne reste plus de doute à son sujet.

Elle doit aussi ressembler beaucoup à la *Scolia hirticollis* de Fabricius, qui vient de la Nouvelle-Hollande; mais elle en diffère, si la description de cet auteur est exacte, parce que, dans son espèce, les ailes sont testacées à la base et bleues au bout, tandis que dans la nôtre, elles sont entièrement d'un brun foncé à reflets bleus. Quoi qu'il en soit, la *Scolia thoracica* est d'un noir profond; sa tête est lisse, luisante, un peu velue sur le front, avec le vertex sans points enfoncés; le derrière de la tête est garni d'une brosse de poils rudes et cendrés. Les antennes sont noires, courtes, courbées. Le corselet est fortement ponctué; le prothorax et le mésothorax, jusqu'à l'insertion des ailes, sont couverts de poils gris assez longs; le métathorax est brusquement tronqué en arrière, avec son écusson un peu saillant. Les ailes sont entièrement d'un brun noirâtre à reflets bleus et violets; les inférieures sont plus pâles. Les pattes sont fortes, velues et épineuses, d'un noir vif. Les jambes antérieures sont terminées par une forte épine courbée, arrondie et un peu dilatée au bout, creusée en gouttière. Les autres jambes sont terminées par deux épines aiguës et simples. L'abdomen est assez court, ovalaire, lisse, peu luisant et d'un aspect soyeux; chaque segment a, à son bord postérieur, deux lignes transverses de poils noirs et roides. L'anus est arrondi en arrière, avec une petite dent de chaque côté.

Il y en a une variété chez laquelle les poils du corselet, au lieu d'être gris, sont d'un ferrugineux vif. Ne pourrait-on pas la rapporter à la *Tiphia nigra* de Fabricius?

Cette espèce vient des Indes orientales.

SCOLIE BELLE, *Scolia formosa*, Guér. — *Nigra, capite thoraceque antice pilis ferrugineis; metathorace flavo-sericeo; alis flavis, apice infuscatis; costa ferruginea; abdomine fasciis quatuor anoque ferrugineis; cruribus tarsisque fulvis; pilis ferrugineis.* (Fœm.).

Scolia formosa. Iconogr. du Règne animal, Ins., pl. 69, fig. 10. — Long. 25 mill. Enverg. 41 mill.

Sa tête est un peu moins large que le corselet, noire, ponctuée, entièrement couverte de poils orangés très-serrés. Les antennes sont brunes, avec le premier segment fauve. Le chaperon et les mandibules sont bruns. Le corselet est noir, ponctué, couvert, jusqu'à la hauteur de l'insertion des ailes inférieures, de poils orangés très-serrés et couchés. Le reste de sa surface est garni d'un très-court duvet soyeux, jaunâtre. Les ailes sont d'un jaune safrané, avec la côte et les nervures ferrugineuses, et une petite tache brune et fondue au bout et vers la côte. Les nervures des ailes supérieures offrent une anomalie qui pourrait donner quelques doutes sur la section à laquelle cette espèce

appartient; elles semblent n'avoir qu'une seule nervure récurrente; mais un examen plus attentif fait bientôt voir que la seconde est commencée, qu'elle est plus fine et qu'elle ne parvient pas jusqu'à la seconde cellule cubitale, quoiqu'elle se dirige bien évidemment vers elle. Les pattes sont fauves, avec les cuisses noires; elles sont garnies de poils orangés assez serrés sur les jambes et au côté externe des cuisses, et plus longs sur les tarses. L'abdomen est noir, velouté, avec la moitié postérieure des quatre premiers segments et les deux derniers en entier, d'un beau jaune orangé très-vif; la bande du premier segment est plus étroite et droite en avant; celle du second est un peu échancrée au milieu, celle du troisième est au contraire un peu élargie au milieu, et enfin celle du quatrième est encore droite en avant et aussi étroite que la première. L'anus est arrondi en arrière, avec une petite dent de chaque côté.

Cette magnifique espèce vient de Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

SCOLIE APICICORNE, *Scolia apicicornis*, Guér. — *Nigro-brunnea*, *villosa*, *rugosula; capite obscure-fulvo; antennis brunneis apice flavis; alis flavidis*, *apice sub-infuscatis; costa ferruginea* (Fœm.). — Long. 29 mill. Enverg. 48 mill.

Elle est un peu moins grande que la *Scolia atrata* de Fabricius; sa tête est d'un fauve obscur, luisante, fortement ponctuée, avec deux petites fossettes entre les yeux sur le vertex; les mandibules sont brunes, presque noires au bout; les antennes sont d'un brun foncé, avec les trois ou quatre derniers articles jaunes. Le corselet est d'un brun foncé, chagriné et couvert de petits poils noirs. Le métathorax est lisse, avec des reflets soyeux et chatoyants, produits par un duvet extrêmement fin et serré. Les ailes sont transparentes, d'un jaune pâle, à nervures ferrugineuses, avec le bout un peu enfumé; les supérieures ont à la côte une assez large bande d'un jaune ferrugineux. Les ailes offrent une anomalie curieuse, qui peut donner la mesure de la confiance que l'on doit accorder aux caractères pris de leurs nervures, pour former des genres aux dépens des Scolies : l'aile gauche n'a qu'une cellule cubitale fermée, et pas de nervure récurrente; l'aile droite a sa seconde cellule cubitale bien fermée, et la nervure récurrente est commencée, mais n'atteint pas la cellule cubitale. Cependant nous n'hésitons pas à placer cette espèce dans la dernière division; car on voit très-bien que le manque de quelques nervures à l'aile gauche ne peut provenir que d'une anomalie. Les pattes sont d'un brun foncé, un peu plus ferrugineuses en dessous, et garnies d'épines et de longs poils presque noirs. Les jambes antérieures ont une épine arrondie au bout, creusée en gouttière et courbée; les autres ont deux épines aiguës. L'abdomen est d'un brun ferrugineux en dessus, avec la moitié postérieure des trois premiers segments noire; mais cette couleur est fondue insensiblement avec le brun ferrugineux; il est couvert de points enfoncés assez forts et garni, surtout sur les côtés, de poils noirs assez longs et roides; le dessous est presque tout noir; l'anus est arrondi.

Nous ne connaissons pas exactement l'habitation de cette singulière espèce; elle doit venir des Indes orientales, ou peut-être du Sénégal.

SCOLIE A BANDES ET POINTS, *Scolia fasciato-punctata*, Guér. — *Nigra, nitida, villosa et punctata; alis nigro-cyaneis; abdomine segmento primo duobus punctis, tertio fascia lata et quarto fascia minuta, rufis* (Fœm.). — Long. 22 mill. — Enverg. 35 mill.

Cette espèce doit avoir de l'affinité avec la *Scolia quadrifasciata* de Fabricius; elle est entièrement d'un noir vif et luisant; sa tête et son corselet sont fortement ponctués, velus. Les ailes sont d'un brun très-foncé à reflets d'un beau bleu luisant, quelquefois violets. L'abdomen est allongé, lisse, luisant, garni de poils noirs, couvert de petits points enfoncés; le second segment porte deux points rouges, distants entre eux; le troisième est presque entièrement occupé par une large bande rouge, et le quatrième offre une petite bande très-mince, presque interrompue, de la même couleur; l'anus est arrondi, avec une petite dent de chaque côté.

Cette Scolie vient des Indes orientales, de Java, etc.; elle fait partie de la collection de M. Petit de la Saussaye.

SCOLIE APICALE, *Scolia apicalis*, Guér. — *Atra, villosa; antennis flavis, basi nigris; alis brunneis violaceo-micantibus, apice hyalinis* (Mas.). — Long. 20 mill. — Enverg. 37 mill.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *Scolia ruficornis* de Fabricius, mais elle en diffère par la taille (1) et surtout par les ailes, qui sont transparentes au bout, tandis qu'elles sont entièrement d'un noir bleu chez celle-là. Sa tête est un peu plus étroite que le corselet, finement ponctuée; les antennes sont longues, droites, jaunes, avec les deux premiers articles noirs; le corselet est également ponctué, velu sur les côtés, tronqué en arrière; les ailes sont brunes, à reflets bleus et violets, avec le bord externe et une petite portion de la côte, au bout, transparents et incolores. Les pattes sont noires, velues et épineuses. L'abdomen est allongé, noir, luisant, à reflets bleus, ponctué et velu; le premier segment est un peu plus étroit; l'anus est arrondi.

Cette espèce, qui fait partie de la collection de M. Petit de la Saussaye, est sans indication de localité; elle se trouvait avec des espèces indiennes, et semble appartenir à cette partie de l'ancien continent. Peut-être aussi est-elle du Sénégal.

(1) Nous avons vu, dans la collection de M. Petit, le mâle et la femelle d'une scolie du Sénégal à antennes rouges, semblable à la *Sc. ruficornis*, mais de moitié plus petite : au premier coup d'œil on croirait que c'est la même espèce arrêtée dans son développement, mais après un examen attentif, on reconnaît que la petite espèce diffère de la *ruficornis* par les reflets de ses ailes qui sont violets et roses, tandis qu'ils sont constamment d'un beau bleu dans 7 ou 8 individus de la *ruficollis* mâles et femelles; chez notre petite espèce, l'abdomen est d'un noir luisant à reflets bleus et violets très-vifs, tandis qu'il est d'un noir terne dans l'autre; le corselet, dans la petite espèce, est ponctué en avant, mais très-lisse et luisant en arrière, tandis qu'il est finement ponctué partout, chagriné, velu et terne dans les deux sexes de la *ruficornis*. Toutes ces différences nous ont décidé à séparer ces deux petits individus sous le nom de *Scolia affinis*, Guér. Cette espèce devra être placée immédiatement après la *S. ruficornis*.

SCOLIE MACULÉE, *Scolia maculata*, Guér. — *Atra; capite thoraceque flavo-maculatis, abdomine lateribus maculis quatuor flavis, alis flavo-brunneis, anticis costa obscuriore, cyaneo-violaceoque micantibus; pedibus brunneo-ferrugineis, femoribus obscurioribus* (Fœm.). — Long. 18 mill. Enverg. 30 mill.

Sa tête est noire, ponctuée, avec le bord du chaperon, la base des mandibules, une ligne transverse sous l'insertion des antennes et au milieu du front, et le tour des yeux, en avant et en arrière, jaunes. Les antennes sont noires; le corselet est rugueux et ponctué, noir; le prothorax a les côtés entièrement jaunes; l'écusson est jaune, ainsi qu'une petite ligne transverse en arrière, un petit point au milieu du métathorax, et une grande tache sur les côtés; les flancs offrent une très-petite tache jaune sous les ailes. Les ailes sont d'un jaunâtre obscur, à nervures noirâtres; les supérieures sont plus foncées, avec la côte presque noire et des reflets violets et bleus, surtout vers le bout. Les pattes sont d'un brun ferrugineux, plus foncé et presque noir à la base des cuisses, avec des poils jaunes assez longs. Les tarses sont jaunes, avec l'extrémité de chaque article noirâtre. Le dessous de l'abdomen est noir, luisant, avec le second segment rougeâtre, bordé, ainsi que les suivants, de poils serrés et gris.

Hab.?... De la collection de M. de Romand.

PEPSIS DE PETIT, *Pepsis Petitii*, Guér. — *Tomentosa, nigro-cœrulea; antennis ferrugineis; articulo primo secundoque nigris; alis flavo-sericeis, basi nigris, apice albis* (Fœm.). — Long. 24 mill. Enverg. 65 mill.

Ce bel insecte est très-facile à distinguer et ne ressemble à aucune des espèces connues : il est d'un noir velouté très-foncé, avec quelques reflets bleus, surtout à l'abdomen. Sa tête est de la largeur du corselet; ses antennes sont longues, enroulées vers le bout, d'un beau jaune orangé vif, avec les deux premiers articles noirs. Le mésothorax offre, entre les ailes, trois petites carènes divergentes. Les ailes sont d'un beau jaune soyeux pâle, comme lavé d'argent; les inférieures sont d'un jaune un peu plus vif. Les supérieures ont la base noire, mais ce noir n'occupe qu'une très-petite portion; aux inférieures ce même noir occupe plus du tiers de leur longueur; il est fondu et passe insensiblement jusqu'au jaune. L'extrémité des quatre ailes est incolore et transparente. Les pattes sont grandes, robustes, épineuses et velues; l'abdomen est ovalaire; il offre des reflets bleus très-luisants.

Ce magnifique Hyménoptère a été pris au Pérou : il fait partie de la collection de de M. Petit la Saussaye, à qui nous l'avons dédié.

PEPSIS A BORDURE, *Pepsis limbata*, Guér. — *Cæruleo-nigra, capite thoraceque nigro-villosis, antennis nigro-fuscis, articulo primo nigro-cæruleo; alis rufis, apice et margine interno-fuscis*. — Long. 24 mill. — Enverg. 49 mill. (mâle). — Long. 37 mill. Enverg. 66 mill. (fem.)

Nous croyons devoir distinguer cette espèce, quoiqu'elle ait bien de l'affinité avec le *Pepsis marginata* de Palisot-Bauvois. Nous avons sous les yeux trois individus femelles qui ont moins d'un pouce et demi de long, et un mâle qui a moins d'un pouce, et il nous paraît difficile de les rapporter à une des plus grandes espèces du genre, à une espèce dont la femelle a deux pouces de long, et que MM. Serville et de Saint-Fargeau ont décrite dans l'Encyclopédie méthodique, d'après les individus mêmes rapportés de Saint-Domingue par Palisot-Bauvois. Du reste, la différence de localité vient encore nous engager à ne pas réunir ces deux espèces. Nous avons pu examiner les individus mêmes rapportés par Palisot-Bauvois, dans la belle collection de M. Serville, que ce savant nous a ouverte avec une libéralité qui prouve un véritable zèle pour la science, et nous allons tâcher de faire ressortir les caractères qui distinguent ces deux espèces entre elles, abstraction faite de la grande différence de taille de ces insectes.

Dans le *Pepsis marginata*, qui a plus de deux pouces de long, la tête et le thorax sont d'un noir pur, sans reflets bleus veloutés, mais sans poils. Le chaperon est fortement échancré en avant. Le métathorax offre un assez grand sillon longitudinal au milieu, qui va aboutir en arrière à une petite crête élevée et transversale, occupant le bord postérieur au sommet de la troncature postérieure. L'extrémité de l'abdomen est faiblement garnie de poils bruns. Les ailes sont d'un jaune fauve un peu soyeux et peu luisant, un peu plus pâles vers l'extrémité; l'extrémité des supérieures est occupée par une bordure d'un brun noirâtre qui atteint, en se fondant insensiblement, les dernières nervures transversales formant les cellules radiales et cubitales. La bordure des ailes inférieures est plus étroite; les pattes sont d'un noir mat.

Dans notre espèce, au contraire, la tête et le thorax sont d'un noir bleu; comme l'abdomen, ils sont garnis de poils noirs assez longs. Les antennes sont d'un noir terne, avec le premier article noir bleu; le chaperon est échancré, mais plus faiblement; le métathorax est simple, un peu convexe, et n'offre ni sillon ni élévation postérieure; les poils qui garnissent l'extrémité de l'abdomen sont plus nombreux et d'un noir vif. Les ailes sont d'un jaune fauve plus vif, plus rougeâtre; elles sont moins soyeuses et plus luisantes, et la bordure de leur extrémité est un peu moins large et moins foncée. Les pattes sont d'un beau noir bleu à reflets très-vifs, comme l'abdomen.

Le mâle de notre *Pepsis limbata* est plus petit que la femelle; sa longueur est à peine de 11 lignes (24 mill.). Il est en tout semblable, mais ses antennes sont droites et plus longues.

Cette belle espèce se trouve au Chili et au Pérou. Nous en avons donné une bonne figure dans l'atlas du Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle, pl. 471, f. 2.

POMPILE DORÉ-SOYEUX, *Pompilus aureosericeus*, Guér. — *Brunneo nigroque sericeus; capite brunneo, aureo micante, antennis flavis; prothorace mesothoraceque aureo sericeis; metathorace transverse strigoso; alis flavo-aureis, nervulis fulvis, marginibus pallidioribus; pedibus fulvis, aureo-micantibus; abdomine aureo-sericeo et piloso* (Fœm.) — Long. 48 à 50 mill. Enverg. 10 centim. environ.

C'est le plus grand et le plus beau Pompile que nous connaissions ; sa tête est brune, garnie d'un duvet soyeux à reflets d'or. Les antennes, le chaperon, la base des mandibules et les palpes sont jaunes ; le thorax est d'un brun noir, couvert d'un duvet soyeux très-serré, d'un jaune luisant à reflets plus dorés au prothorax et au mésothorax. Le métathorax est strié en travers, avec un petit stigmate ovale et oblique de chaque côté. Les ailes sont d'un beau jaune doré, un peu fauve, surtout vers la base, avec l'extrémité un peu plus pâle. Les pattes sont d'un jaune fauve, avec un fin duvet qui leur donne des reflets dorés. L'abdomen est d'un noir obscur, avec les deux derniers segments garnis d'un duvet doré et de quelques poils bruns assez longs.

Ce magnifique insecte vient de Java.

POMPILE DE LEPELLETIER, *Pompilus Pelterii*, Guér. — *Ater, thorace villoso, abdomine glabro ; antennis, cruribus, tarsis anoque ferrugineis. Alis flavo-ferrugineis, basi nigris paululum infuscatis apice.* — Atlas, Ins., n° 9, fig. 2. — Long. 29 mill. Enverg. 54 mill.

Il est peut-être voisin du *Pompilus analis* de Fabricius ; mais il s'en distingue toujours très-bien par ses jambes et ses antennes fauves. Le *Pompilus assimilis* du même auteur ne peut non plus être confondu avec notre espèce, car il a un point ferrugineux sur le thorax avant les ailes, et celles-ci sont bleues ; mais l'espèce à laquelle il ressemble le plus est son *Pompilus capensis,* qui diffère cependant du nôtre parce que son anus n'est pas fauve, par sa première nervure récurrente, qui aboutit presque sous la nervure qui sépare les seconde et troisième cellules cubitales, tandis qu'elle aboutit encore assez loin de cette nervure dans le nôtre, par la troisième cellule cubitale, qui est aussi large en haut qu'en bas, tandis que dans le nôtre cette même cellule est un peu plus étroite en haut, et enfin par son habitation.

Le *Pompilus Pelterii* est noir, avec la tête, le corselet et la base de l'abdomen garnis de poils noirs assez longs et serrés. Le bord antérieur du chaperon, le labre, la base des mandibules et les palpes sont fauves. Les antennes sont d'un jaune fauve, avec les deux premiers articles un peu plus foncés. Les ailes sont d'un beau jaune un peu ferrugineux, à nervures ferrugineuses, avec la base noire et une très-petite bordure brune au bout. Les cuisses sont noires, avec l'extrémité seulement d'un brun ferrugineux ; les jambes et les tarses sont d'un beau jaune ferrugineux ; l'abdomen est glabre, luisant, avec un faible reflet bleuâtre ; le dernier segment est un peu velu, d'un brun rougeâtre.

Cette espèce se trouve à Amboine : nous la dédions à M. Lepelletier de St.-Fargeau, qui s'occupe avec succès de l'étude des hyménoptères.

POMPILE DU CHILI, *Pompilus Chilensis*, Guér. — *Ater, subpilosus, metathorace transverse strigoso, basi sub-canaliculato, alis flavo-ferrugineis, apice infuscatis.*

Pepsis Lepeletierii, Atlas, Ins., n° 8, fig. 12 (1). — Long. 24 mill. Enverg. 44 mill.

(1) C'est par une erreur de gravure qu'on a mis le nom de *Pepsis Lepeltierii* à cette espèce.

Il est entièrement noir, un peu velu; l'écusson du mésothorax est assez saillant, lisse; le métathorax est un peu ridé transversalement en arrière, et offre au milieu une fossette longitudinale assez allongée et assez profonde. L'abdomen présente quelques faibles reflets bleuâtres, et son anus est garni de quelques poils d'un brun foncé. Les ailes sont d'un jaune ferrugineux, avec le bout brun pâle.

Cet insecte vient du Chili.

POMPILE A DEUX TUBERCULES, *Pompilus bituberculatus*, Guér. — *Nigro-cyaneus, sericeus, nitidus, sub-pilosus; quinque primis et duobus ultimis articulis antennarum nigricantibus, articulo sexto et septimo apice et quinque sequentibus flavo-rufis, metathorace transverse strigoso, fovea longitudinali; alis nigro-brunneis, violaceo cyaneoque micantibus, abdomine segmento secundo infra transverse bituberculato.* (Fœm.) — Long. 32 mill. Enverg. 54 mill.

Il ressemble beaucoup au *Pepsis ruficornis* de Fabricius, qui est un vrai Pepsis pour les auteurs modernes et dont nous avons vu un individu dans la collection de M. Serville; mais il est un peu plus petit. Tout son corps et ses pattes sont d'un bleu très-foncé, soyeux, à reflets luisants d'un beau bleu vif. Ses antennes ont les deux premiers articles d'un noir bleu, les trois suivants d'un noir brunâtre, le quatrième a un peu de fauve au bout; le cinquième en a beaucoup plus; les cinq suivants sont entièrement d'un jaune fauve, et les deux derniers sont d'un brun noirâtre. Le métathorax est strié en travers; il offre au milieu deux petites carènes longitudinales, assez distantes et divergeant un peu en arrière, ce qui produit au milieu un sillon assez large et peu profond. L'abdomen est ovalaire, très-luisant; le second segment est muni, en dessous, de deux forts tubercules placés de chaque côté près du bord postérieur. Les ailes sont d'un brun foncé, avec de beaux reflets violets et bleus.

Ce Pompile vient du Brésil.

POMPILE ICHNEUMONIFORME, *Pompilus ichneumoneus*, Guér. — *Brunneo-ferrugineus, opacus, sericeus; mesothorace lineis duabus longitudinalibus obscurioribus, alis flavo-brunneis violaceo et cyaneo micantibus, anticis macula media pallidiore.* (Fœm.) — Atlas, Ins., n° 8, fig. 13. — L. 22 mill. Enverg. 40 mill.

Ce Pompile, par sa forme plus svelte et par sa couleur, ne peut être comparé à aucune espèce connue. Ses antennes, son corps et ses pattes sont d'une couleur brune ferrugineuse; il est entièrement couvert d'un duvet court, serré et soyeux; les antennes sont aussi longues que la tête, le corselet et la moitié de l'abdomen, droites et semblables à celles d'un mâle de Pepsis. Le mésothorax offre deux lignes longitudinales obscures, plus larges en avant; son écusson est assez saillant, avec une fossette en arrière. Le dessous, entre les premières et les secondes pattes, présente une grande tache noire. Les ailes sont d'un brun jaunâtre, à reflets très-brillants violets et bleus;

les supérieures ont, au milieu, une tache demi-transparente, longitudinale et ovalaire, avec le milieu obscur; les inférieures ont la base également demi-transparente. La première nervure récurrente vient aboutir presque au-dessous de celle qui sépare les seconde et troisième cellules cubitales.

Cette espèce vient de la Nouvelle-Guinée.

POMPILE NOIR-BLEU, *Pompilus nigro-cyaneus*, Guér. — *Ater, sericeus, opacus; thorace valde elevato; abdomine sub-cyaneo, lævigato; alis nigro-brunneis, cyaneo-nitentibus.* (Fœm.) — Long. 18 mill. Enverg. 36 mill.

Son corps et ses pattes sont d'un noir velouté, un peu velus; le corselet est très-élevé en avant, et la tête semble attachée plus bas que dans les autres espèces. L'abdomen a quelques faibles reflets bleuâtres; les ailes sont d'un brun foncé, avec de beaux reflets bleus et violets.

Il vient du Chili.

POMPILE A TÊTE VELUE, *Pompilus hirticeps*, Guér. — *Nigro-cyaneus, nitidus; capite thoraceque nigro-pilosis; antennis flavo-rufis, basi apiceque nigris; alis nigro-fuscis, violaceo cyaneoque micantibus.* — Long. 15 mill. Enverg. 31 mill.

Il est entièrement noir, avec de beaux reflets bleus sur la tête, le prothorax et le mésothorax, sur les pattes et l'abdomen; la tête, le corselet et la base de l'abdomen sont garnis de poils noirs, plus nombreux et plus longs sur le devant de la tête, entre les antennes; celles-ci ont leurs deux premiers articles noirs, les cinq suivants d'un beau jaune orangé vif, les huitième et neuvième jaunes en dessus et noirs en dessous, et les derniers entièrement noirs. Les ailes sont d'un brun foncé à reflets violets et bleus très-luisants et très-vifs.

Ce Pompile se trouve au Chili.

POMPILE A JAMBES JAUNES, *Pompilus flavipes*, Guér. — *Niger, opacus; alis brunneis, cyaneo nitentibus; abdomine glabro, subcyaneo nitido; antennis fusco-ferrugineis, articulis duobus primis nigris; cruribus tarsisque flavis.* (Fœm.) — Long. 15 mill. Enverg. 31 mill.

Sa tête et son corselet sont d'un noir peu luisant, sans poils; les antennes sont d'un ferrugineux assez foncé, avec les deux premiers articles noirs; le métathorax est strié transversalement, mais les stries n'atteignent pas jusqu'à l'insertion de l'abdomen. Les ailes sont d'un brun foncé avec de beaux reflets violets et bleus très-luisants; les cuisses sont noires, luisantes, avec les jambes et les tarses d'un beau jaune orangé. L'abdomen est noir, lisse et luisant, avec quelques reflets bleus. — Du Chili.

POMPILE AGRÉABLE, *Pompilus blandus*, Guér. — *Pallide cæruleus; alis hyalinis nervulis nigro-brunneis; antennis pedibusque nigris; femoribus posticis rufis.* (Fœm.) — Long. 16 mill. Enverg. 29 mill.

Il n'y a que le *Liris maura* de Fabricius, qu'il appelait *Pompilus maurus* dans son *Entomologia systematica*, suppl., qui puisse être comparé à cette espèce; mais cet insecte est d'un autre genre : il est noir, et n'a de commun avec le nôtre que ses cuisses rouges et son habitation aux Indes orientales. Notre *Pompilus blandus* est entièrement d'un joli bleu de ciel très-luisant, avec quelques reflets verdâtres; le chaperon, le bord des yeux et le dessous de l'insertion des antennes sont garnis d'un fin duvet à reflets argentés; les antennes et les pattes sont noires, à l'exception des cuisses postérieures, qui sont d'un rouge sanguin jusque très-près de leur extrémité. Les ailes sont transparentes et incolores, à nervures noires.

Ce joli Pompile vient du Bengale.

POMPILE AUSTRAL, *Pompilus Australis*, Guér. — *Ater, antennis, capite, vertice excepto, abdomine, primo segmento excepto, femoribus apice, cruribus, tarsis alisque flavis, his apice nigro-fuscis.* (Mas. et fœm.) Long. 13 mill. Enverg. 22 mill. Mâle. — Long. 18 mill. Enverg. 29 mill. Femelle.

Il est très-voisin de l'*Annulatus* et du *Luteipennis* de Fabricius, mais il en diffère par beaucoup de points. La description du *Pompilus bicolor* de Fabricius lui irait bien encore; mais cet auteur dit que son insecte est grand, que ses mandibules sont noires au bout, que le thorax a des denticules postérieurement, que la moitié du second segment abdominal est noire, ce qui n'existe pas dans le nôtre. Sa tête est jaune, ainsi que les palpes et les antennes, avec le vertex entièrement noir chez le mâle, et ayant une seule ligne transverse noire chez la femelle. Le corselet est d'un noir terne, un peu velu sur les côtés, avec le métathorax faiblement ridé en travers. Les ailes sont d'un jaune fauve, un peu plus foncé vers la base, avec une bordure d'un brun assez foncé au bout. Les cuisses sont noires, avec l'extrémité jaune; les jambes et les tarses sont également d'un jaune orangé assez vif. L'abdomen est ovalaire, lisse et un peu luisant; son premier segment est noir, les autres sont d'un jaune fauve en dessus, avec le dessous des deuxième, troisième et quatrième noir.

Il vient du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

** Troisième cellule cubitale beaucoup plus étroite en haut.

POMPILE A VENTRE ROUX, *Pompilus rufiventris*, Guér. — *Ater, prothorace, limbo posticali flavo; alis fuscis, anticis violaceo sub-micantibus, capite thoraceque maculis argenteo-sericeis; abdomine rufo-obscuro.* (Fœm.) — Long. 16 mill. Enverg. 28 mill.

Il est très-voisin du *Pompilus turcicus* de Fabricius ; mais il en diffère parce que la bande antérieure du corselet, au lieu d'être cendrée, comme la décrit Fabricius, est d'un beau jaune soyeux. Sa tête, ses antennes, le corselet et les pattes sont d'un noir vif et luisant, avec peu de poils ; il y a sur le devant de la tête, sur les côtés du corselet et en arrière du métathorax, des reflets argentés produits par un duvet très-fin et très-serré ; le prothorax est bordé en arrière d'une assez large bande jaune qui est fort arquée avec la convexité en avant. Les ailes sont brunes, avec les nervures noires, et quelques reflets violets et bleus ; la troisième cellule cubitale est rétrécie en avant, comme dans le *P. viaticus ;* les inférieures sont plus pâles. L'abdomen est allongé, un peu comprimé sur les côtés, d'un fauve foncé couleur d'acajou, avec quelques reflets cendrés et quelques poils noirs.

Cette espèce vient de Buenos-Ayres.

POMPILE LUISANT, *Pompilus nitidulus*, Guér. — *Nigro-cyaneus*, *nitidus*, *metathorace abdomineque dilutioribus*, *antennis pedibusque nigris*, *alis fuscis.* (Fœm.) — Long. 10 mill. Enverg. 16 mill.

Il a quelque affinité avec le *Pompilus captivus* de Fabricius ; mais il en diffère par la belle couleur bleue chatoyante de son métathorax et de son abdomen. La tête, le prothorax et le mésothorax sont noirs, sans poils, avec de faibles reflets bleuâtres ; le métathorax, les flancs et l'abdomen sont d'un beau bleu foncé à reflets très-vifs et un peu violets. Les antennes et les pattes sont noires, les ailes sont brunes, à nervures noires ; les inférieures sont plus pâles. La troisième cellule cubitale est rétrécie en haut, comme dans quelques espèces européennes et le *Pompilus viaticus* entre autres.

Il vient du Chili.

AMMOPHILE OPULENTE, *Ammophila opulenta*, Guér. — *Atra, sericea*, *fronte et thoracis maculis lateribus*, *argenteo micantibus*, *alis hyalinis*, *apice infuscatis*, *costa et nervulis nigris.* (Fœm.) — Long. 32 mill. Enverg. 40 mill.

Cet insecte est assez voisin du *Pepsis argentata* de Fabricius : il est entièrement d'un beau noir de velours, avec des reflets luisants ; sa tête est un peu plus large que le corselet, aplatie en avant, avec le front argenté. Les mandibules sont grandes, d'un noir luisant ; les antennes sont également noires, ternes, assez courtes. Le prothorax est petit, avec trois bosses assez distinctes au bord postérieur ; le mésothorax a un petit sillon longitudinal au milieu ; le métathorax, faiblement strié en travers, présente au milieu une petite carène longitudinale qui va se terminer au bord postérieur. Il y a, de chaque côté du thorax, deux taches rondes, très-limitées, argentées et très-luisantes, qui ressortent et scintillent pour ainsi dire sur un fond de velours noir ; les premières de ces taches sont placées au bas des côtés du mésothorax, immédiatement sous l'insertion des ailes ; les deux postérieures, un peu ovalaires et réniformes, sur les côtés et en arrière du métathorax, à la naissance des hanches postérieures. Les

ailes sont incolores et transparentes, avec le bout un peu enfumé, leurs nervures sont noires; les supérieures ont la côte assez épaisse et d'un noir vif jusqu'à la cellule radiale. Les pattes sont grandes et d'un noir un peu luisant; l'abdomen est ovalaire, porté sur un pédicule aussi long que la tête et le corselet pris ensemble.

Ce bel insecte vient du Para.

AMMOPHILE RUFIPÈDE, *Ammophila rufipes*, Guér. — *Nigra, sub-rugosa, pedibus, alarum squama abdomineque rufis, segmentibus tribus ultimis abdominalibus supra nigris, alis hyalinis, anticis sub-infuscatis.* Atlas, Ins., n° 9, fig. 1. — Long. 19 mill. Enverg. 21 mill.

Il est très-voisin de l'*Am. sabulosa,* mais il est très-facile à distinguer. Sa tête est plus large que le corselet, noire, avec les antennes et les mandibules de la même couleur. Le corselet est très-finement rugueux, peu velu, noir, avec un petit sillon au milieu du mésothorax, et deux impressions longitudinales courbées et latérales au métathorax; l'écaille qui recouvre la base des ailes est fauve; celles-ci sont transparentes, un peu enfumées, surtout vers le bout, à nervures d'un brun noirâtre. Les pattes sont fauves, avec les hanches noires. L'abdomen est fauve, lisse et un peu luisant, avec le dessus des trois derniers segments noir.

Cette espèce vient de Lima, au Pérou.

SPHEX DE DORY, *Sphex Dorycus*, Guér. — *Niger, testaceo-villosus, alis obscure brunneis, flavido-micantibus, basi apiceque obscurioribus; abdomine fulvo, petiolo nigro, tibiis posticis intus fulvo-micantibus.* (Fœm.) — Long. 31 mill. Enverg. 51 mill.

Sa tête et son corselet sont d'un noir terne, avec un fin duvet jaunâtre. Le vertex offre en avant un petit sillon longitudinal qui se bifurque en arrivant au premier œil lisse, et longe les deux autres en dehors pour se terminer à leur hauteur. Les antennes sont grandes et noires, un peu renflées au milieu; les mandibules sont grandes, élargies au bout, avec une grosse dent obtuse en dedans et vers l'extrémité. Le mésothorax offre un petit sillon longitudinal et médian en avant; son écusson est marqué par un enfoncement transverse; enfin, le métathorax est arrondi, avec un petit stigmate bien marqué de chaque côté. Les ailes sont brunes, à nervures noires, avec la côte et la base plus noirâtres, et l'extrémité un peu plus foncée que le milieu; elles sont très-luisantes, avec des reflets jaunes. Les pattes sont noires, luisantes; les jambes postérieures offrent en dedans des reflets soyeux d'un fauve doré. L'abdomen est fauve, luisant, lisse, avec le pétiole assez court et noir; l'anus est garni de quelques poils bruns assez longs.

Cet insece vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

SPHEX DU PORT-PRASLIN, *Sphex Praslinius* Guér. — *Ater, villosus, abdomine*

nitido, glabro, sub-cœruleo, alis brunneis cyaneo-micantibus. (Fœm.) — Atlas Ins., nº 8, fig. 14. — Long. 22 mill. Enverg. 36 mill.

Il est assez voisin du *Pepsis cyanipennis* de Fabricius, mais il n'a pas, comme celui-ci, le devant du corselet et l'abdomen cendrés, et il n'est pas américain. Sa tête est noire, finement rugueuse et velue; le front est garni d'un duvet un peu cendré. Les antennes sont assez grandes, noires, ternes. Le corselet est finement chagriné, d'un noir terne, avec des poils noirs assez nombreux et assez longs; le prothorax est si court qu'il est caché par le mésothorax et invisible en dessus. Les ailes sont d'un brun jaunâtre assez foncé, à nervures noires, avec de beaux reflets bleus; les pattes sont noires, velues, avec les jambes et les tarses garnis d'un court duvet à reflets jaunâtres. L'abdomen est ovalaire, lisse, un peu luisant, avec quelques faibles reflets bleus, son pétiole est assez allongé.

Ce Sphex vient du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

PÉLOPÉE A VENTRE BLEU, *Pelopœus cyaniventris*, Guér. — *Niger, capite thoraceque villosis, abdomine glabro, nigro-cyaneo nitido, alis brunneis apice obscurioribus, cyaneo-micantibus.* (Mas). — Atl., Ins., pl. 8, fig. 15. — Long. 30 mill. Enverg. 43 mill.

Il ressemble beaucoup au *Pelopœus cyaneus* de Fabricius, mais il est un peu plus grand, et son corselet est d'un noir pur sans reflets bleus, tandis que dans celui-là tout le corps est d'un beau noir bleu assez vif. La tête et le corselet sont noirs, finement rugueux, très-velus; l'écusson est assez saillant, un peu échancré au milieu. Les antennes, les mandibules, les palpes et les pieds sont noirs. Les ailes sont d'un brun obscur, avec le bord plus foncé; elles ont de beaux reflets bleus très-luisants. La seconde cellule, au lieu de venir aboutir, avec la première, sous la seconde cellule cubitale, comme dans tous les Pélopées, va s'attacher sous la nervure qui sépare cette seconde cellule de la troisième; la proportion de ces deux cellules est aussi un peu différente; mais nous pensons que cela ne peut motiver tout au plus qu'une division dans le genre Pélopée. Cette aile établit un passage entre celle des vrais Pélopées et celle des Sphex. L'abdomen est bleu, très-luisant, lisse, avec le pétiole assez court et noir.

Cette belle espèce vient du Brésil; nous en avons vu des invidus provenant de Maldonado, sur la côte de la république Argentine.

BEMBEX DE BRULLÉ, *Bembex Brullei.* Guér. — *Niger, albo-villosus; thorace supra immaculato; abdomine flavo, fasciis nigris, fascia prima secundaque postice tri-lobatis. Pedibus luteis, femoribus basi infra nigris; alis hyalinis.* — Atlas, Ins., pl. 9, fig. 3. — Long. 15 mill. Enverg. 26 mill.

Sa tête est noire, couverte de poils blanchâtres, avec es yeux bruns. Le chaperon, le labre et la base des mandibules sont jaunes. Les antennes sont noires, avec le premier

article jaune en dessous; il y a une petite ligne jaune derrière chaque œil. Le corselet est noir, couvert de poils blanchâtres; le bord postérieur du prothorax a une très-petite ligne jaune de chaque côté; il y a aussi sur les flancs, en avant du mésothorax, une petite tache allongée jaune. Les ailes sont incolores, à nervures brunes. Les pattes sont jaunes, avec la base des cuisses, surtout en dessous, noire. L'abdomen est jaune en dessus, sur les côtés, et même un peu en dessous de chaque côté, avec le ventre ou le milieu de son dessous noir. En dessus, le premier segment est noir avec une large bordure jaune en arrière; les second et troisième ont une bordure noire à leur base; ce noir forme au milieu trois lobes dont le médian est plus petit et pointu, tandis que les latéraux sont de forme carrée. Les quatrième, cinquième et sixième segments ont une simple ligne noire, étroite et un peu sinuée à la base; l'anus est sans taches.

Il est assez voisin du *Bembex americana* de Fabricius. Il a été trouvé à la Conception, au Chili.

GUÊPE A DEUX TACHES, *Vespa bimaculata*. Guér. — *Nigra, sericea; antennis supra fulvis; in segmento secundo abdominis maculis duabus magnis flavo-ferrugineis, alis flavo-ferrugineis, basi obscurioribus.* — *Vespa Alduini*, Atlas, Ins., pl. 9, fig. 6. — Long. 23 mill. Enverg. 40 mill.

Cette Guêpe a quelques rapports avec les *Vespa cincta* et *affinis* de Fabricius, mais elle est plus petite et n'a pas de taches brunes sur le thorax. Sa tête est grande, noire, avec les yeux bruns et des taches d'un ferrugineux obscur sur les côtés du vertex et derrière les yeux. Les antennes sont noires en dessus; leur premier article est également noir en dessous, mais les suivants ont ce côté entièrement fauve. Le corselet est noir, soyeux et velu. Les ailes sont d'un jaune ferrugineux obscur, avec la base noirâtre, surtout à la côte et au bord postérieur jusqu'au milieu. Les pattes sont noires avec le dessous des tarses et quelques reflets soyeux et bruns aux jambes. L'abdomen est noir; son second segment porte en dessus deux grandes taches d'un jaune orangé, allant toucher le bord postérieur, se réunissant au milieu en un seul point, et ayant chacune une petite tache brune en arrière et au milieu.

Cette espèce a été trouvée dans l'île de Bourou, l'une des Moluques.

ODYNÈRE A AILES BLEUES, *Odynerus cyanipennis*. Guér. — *Niger; capite thoraceque rugosis; clypeo, thorace antice et postice, scutello, primo segmento abdominali, flavis; alis infuscatis, cyaneo-micantibus, anticis costa nigra.* (Mâle). — Long. 17 mill. Enverg. 28 mill. — Atlas, Ins., pl. 9, fig. 5.

Sa tête est noire, rugueuse, avec les yeux bruns. Le chaperon est entièrement jaune, tronqué carrément en avant, avec les angles latéraux un peu saillants; le labre est arrondi, saillant et assez long, noir, ainsi que les mandibules et les palpes qui sont allongés. Les antennes sont noires avec le dessous du premier article jaune. Le corselet

est très-rugueux, noir, sans poils; il a deux petites taches jaunes, étroites, transversales, se touchant presque au milieu, au bord antérieur du prothorax; le métathorax a deux grandes taches jaunes triangulaires sur les côtés de la troncature postérieure, et une autre petite tache transverse derrière l'écusson. Les ailes sont brunes, avec le bord postérieur des inférieures et l'extrémité des supérieures presque incolores et transparents. Les supérieures ont la côte et la base d'un brun plus foncé, presque noir, et elles offrent des reflets bleus et violets très-luisants. Les pattes sont noires. L'abdomen est noir, presque lisse; le premier segment a, en dessus, une large bande jaune occupant toute la partie qui n'est pas tronquée en avant. — De Payta, au Chili.

ODYNÈRE A PIEDS ROUX, *Odynerus rufipes.* Guér. — *Niger, nitidus; alis fuscis cyaneo-micantibus; ore, clypeo apice, articulo primo antennarum infra, macula frontali pedibusque, ferrugineis. Abdomine lævigato.* — Long. 16 mill. Enverg. 28 mill.

Cette espèce est très-facile à distinguer; tout son corps est d'un noir vif, sans poils, très-luisant. La tête et le corselet sont ponctués. Le chaperon est rétréci en avant, bidenté, fauve au bout. Les mandibules et les palpes sont également fauves; il y a une petite tache de cette couleur entre l'insertion des antennes, et le premier article de celles-ci est fauve en dessous. Les ailes sont obscures; les supérieures sont plus foncées vers la côte, avec de beaux reflets violets et bleus. Les pattes sont fauves, avec les hanches seulement noires. L'abdomen est lisse, luisant, d'un noir vif.

Cette espèce a été prise dans l'île de Taïti.

ODYNÈRE SPLENDIDE, *Odynerus splendidus.* Guér. — *Villosus, niger. Capite flavo-variegato. Antennis flavo-ferrugineis. Prothorace supra, metathorace maculis lateralibus, abdomine fasciis sex latis, ano pedibusque flavo-ferrugineis. Alis flavis apice infuscatis.* — Long. 30 mill. Enverg. 47 mill.

C'est la plus belle espèce que nous ayons jamais vue; sa tête est noire, avec les yeux bruns. Le chaperon et le labre sont d'un beau jaune orangé: le chaperon a deux fortes dents latérales en avant. Les yeux sont bordés de jaune en avant et en arrière. Les antennes sont entièrement d'un bel orangé vif. Le prothorax est de la même couleur en dessus. Le reste du corselet est d'un beau noir de velours, avec une grande tache orangée de chaque côté du métathorax en arrière. Les ailes sont d'un jaune fauve plus vif vers la côte des supérieures, avec l'extrémité largement bordée de brun. Les supérieures diffèrent un peu de celles des Odynères d'Europe et des deux espèces que nous avons décrites plus haut, parce que leur seconde cellule cubitale est triangulaire, ayant les deux nervures qui la circonscrivent attachées presque au même point en haut, tandis que dans les espèces ordinaires ces nervures s'attachent à une assez grande distance l'une de l'autre. Les pattes sont d'une belle couleur orangée, avec les cuisses noires jusqu'aux deux tiers de leur longueur. L'abdomen est d'un beau noir de velours, avec tous ses segments largement bordés de jaune orangé vif en dessus et en dessous, à l'exception

du premier qui est tout noir dessous; l'anus est également orangé. Les derniers segments de l'individu femelle que nous avons sous les yeux sont rentrés l'un dans l'autre, de manière à ne pas laisser voir le noir de leur base, ce qui rend l'extrémité de son corps presque entièrement jaune.

Ce superbe insecte vient de la Nouvelle-Hollande.

ODYNÈRE CEINT D'OR, *Odynerus aurocinctus.* Guér. — *Villosus, niger; clypeo flavo brunneo-variegato. Prothorace supra, alarum squama, scutello, metathorace maculis tribus, abdomine primo segmento, sequentibus postice pedibusque flavo-ferrugineis. Alis infuscatis, anticis costa obscuriore* (fœm). — Long. 18 mill. Enverg. 29 mill. — Atlas, Ins., pl. 9, fig. 4.

Il ressemble assez à l'*O. splendidus* décrit plus haut, mais il est de moitié plus petit. Sa tête est noire, veloutée, garnie de quelques poils jaunâtres assez courts. Le chaperon est bidenté, jaune, avec le milieu taché de brun jusqu'aux dents latérales. Le labre est jaune ainsi que les palpes; les mandibules sont grandes et noires. Il y a entre les antennes un petit point jaune qui vient se confondre avec le chaperon. On voit une petite tache de cette couleur derrière les yeux. Les antennes sont entièrement noires. Tout le corselet est d'un beau noir de velours, avec quelques poils jaunâtres. Le prothorax est d'un beau jaune orangé vif. Le métathorax a de chaque côté sur les flancs, un peu avant l'insertion des ailes, une tache carrée de couleur orangée. Les écailles des ailes et l'écusson sont de la même couleur. Le métathorax a une petite ligne transverse derrière l'écusson, et deux taches en arrière et sur les côtés, de la même couleur orangée. Les ailes sont transparentes, enfumées, à nervures brunes; la côte des supérieures est noirâtre; leurs cellules cubitales sont comme dans l'*O. splendidus.* Les pattes sont d'un jaune orangé presque fauve, avec la base des cuisses noire. L'abdomen est noir velouté, avec le premier segment, excepté sa base, et une large bordure postérieure aux suivants, d'un jaune orangé vif.

Cette espèce vient aussi de la Nouvelle-Hollande.

RHOPALIDIA A VENTRE TACHÉ, *Rhopalidia maculiventris.* Guér. — *Fusca, rugosa; clypeo lateribus, mandibulis basi, fronte ante oculos flavo-maculatis. Abdomine flavo, segmento primo, et secundo macula magna, insequentibus basi, nigris. Alis hyalinis, subinfuscatis, anticis costa obscuriori.* — Long. 16 mill. Enverg. 27 mill. — Atlas, Ins., pl. 9, fig. 8.

Ce genre a été fondé par M. Lepelletier de Saint-Fargeau, dans son Histoire naturelle des Insectes hyménoptères, faisant partie des suites à Buffon, publiées par le libraire Roret (t. Ier, p. 538, Paris, 1836). Il en décrit deux espèces propres à l'Amérique méridionale; la nôtre est bien nouvelle et se distingue trop par ses caractères et son habitation pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans des détails comparatifs. Sa tête est plus large que le corselet, aplatie en avant, d'un brun grisâtre, un peu rugueuse. Les antennes sont noires, avec le dessous un peu ferrugineux vers l'extrémité. Le chaperon a une petite pointe

au milieu; il offre de chaque côté une petite tache jaune; les mandibules sont également tachées de jaune à la base extérieure; on voit encore une petite strie jaune peu marquée sur le front, contre le bord antérieur des yeux. Le corselet est entièrement d'un brun grisâtre cendré, finement rugueux, terne; la portion déclive du métathorax offre un enfoncement luisant, noir; il a de chaque côté, en arrière, une pointe assez saillante. Les ailes sont transparentes, un peu enfumées, avec la côte des supérieures plus obscure; les pattes sont noires. L'abdomen est jaune, avec le premier segment, une grande tache arrondie au milieu du second, partant de la base et dépassant le milieu de sa longueur, et la base des autres, bruns.

Cette espèce vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

EUMÈNE DU PORT-PRASLIN, *Eumenes Praslinia.* Guér. — *Nigra, ferrugineo-variegata; abdominis petiolo incurvo, maculis duabus longitudinalibus fasciaque posticali, segmentibus cœteris fasciis latis, pedibusque ferrugineis; alis hyalinis nitidis subflavis, costa subferruginea.* — Long. 30 mill. Enverg. 43 mill. — Atlas, Ins., pl. 9, fig. 7.

Cette espèce ressemble presque entièrement à celle que Fabricius a si bien décrite sous le nom de *E. arcuata;* mais elle s'en distingue cependant par ses pattes qui sont entièrement fauves, par les bandes de son abdomen qui ne sont pas interrompues au milieu, et par le dessous du premier segment de l'abdomen, après le pétiole, qui offre au milieu deux grandes taches fauves qu'on ne voit pas à l'espèce de Fabricius.

Sa tête est noire, moins large que le corselet, aplatie en avant, avec une tache orangée au milieu du front, communiquant avec le chaperon qui est de la même couleur; le tour des yeux, en avant et en arrière, est bordé de jaune orangé. Les antennes sont noires. Le prothorax est entièrement d'un jaune orangé vif; le mésothorax est noir, avec une très-petite carène au milieu; il a, en avant, deux taches arquées, deux petites lignes au milieu, deux taches sur les écailles des ailes, deux autres sur l'écusson, et une ligne derrière celui-ci d'un jaune orangé; ses flancs ont une grande tache jaune de chaque côté, située sous les ailes supérieures; le métathorax est d'un jaune orangé, avec une ligne longitudinale noire au milieu, ne formant pas la croix comme dans l'*E. arcuata* de Fabricius. Les ailes sont transparentes, d'un jaune obscur, très-luisantes, à nervures brunes, avec la côte d'un jaune un peu plus fauve; les pattes sont entièrement ferrugineuses, avec les hanches et les trochanters noirs, et les articles des tarses un peu brunâtres. L'abdomen est noir; le premier segment, ou le pétiole, est aussi long que la tête et le corselet, très-étroit, arqué, un peu plus épais en arrière, avec deux taches allongées et longitudinales, placées de chaque côté au milieu, et une bande transverse près du bout, d'un jaune orangé vif; le second segment est très-grand, en cloche, avec une large bande près de sa base et une autre au bord postérieur orangées; les trois suivants sont également bordés de jaune orangé; le dessous de tous ces segments offre une bande plus étroite, interrompue au milieu, et l'on voit sous le second, vers le milieu de sa longueur, deux taches arrondies de la même couleur orangée. L'anus est noir.

Ce bel insecte vient du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

Nous avons figuré, planche 9, fig. 7 A à F, les parties de la bouche de cette espèce, pour servir de point de comparaison avec celles du genre *Ischnogastre.* A représente la tête vue de profil pour montrer la saillie du labre et des mandibules. B, la lèvre inférieure surmontée de sa languette et portant les palpes labiaux qui offrent une anomalie, celui de droite n'ayant que trois articles, tandis que celui de gauche en a cinq. C et D offrent l'extrémité de ces deux palpes très-grossie. E, mâchoire portant son palpe de six articles. F, chaperon, extrémité du labre et mandibules très-grossis et vus de face, pour montrer la longueur et les dents des mandibules.

Genre ISCHNOGASTRE, *Ischnogaster*, Guér.

Suivant la méthode de Latreille (Règ. anim., 2e édit.), ce genre doit se placer entre les Synagres et les Eumènes; car il ressemble au premier de ces genres par sa languette divisée en quatre filets longs et plumeux, sans glande au bout, et il avoisine les Eumènes par la forme très-allongée du premier segment de son abdomen. Voici les caractères que nous lui assignons :

Antennes en massue allongée, de douze articles dans le seul individu femelle que nous ayons vu, insérées vers le haut de la tête, devant une échancrure supérieure des yeux, ayant le premier article plus long que les deux suivants réunis, le second court, le troisième plus long que les suivants, qui sont à peu près égaux en longuenr et vont en augmentant d'épaisseur jusqu'au dixième, pour diminuer ensuite et se terminer au dernier en une pointe obtuse. (Pl. 9, fig. 9, C.)

Chaperon très-allongé, arrondi au bout, couvrant entièrement le labre. (Pl. 9, fig. 9, C. D.)

Mandibules allongées, sans dents au côté interne, terminées en pointe peu crochue, à peine plus longues que le chaperon. (Pl. 9, fig. 9, A, et fig. 9, D, où elles paraissent déborder beaucoup plus le chaperon, parce qu'on a figuré celui-ci un peu relevé, ce qui le montre en raccourci.)

Mâchoires allongées, terminées en pointe, portant chacune un palpe un peu plus long, de six articles, dont les trois premiers, plus longs, atteignent ensemble la longueur de la mâchoire, et les trois derniers courts, presque égaux. (Pl. 9, fig. 9, E.)

Lèvre inférieure ayant une languette plus longue que les mâchoires, avec le lobe intermédiaire divisé, vers le milieu de sa longueur, en deux longs filets minces et terminés en pointe aiguë, et les deux filets latéraux un peu plus courts, également très-aigus et ciliés. (Pl. 9, fig. 9, E). Les palpes labiaux doivent avoir quatre articles, comme ceux des Synagres et des Eumènes; mais nous n'avons pu les voir, ils étaient détruits dans l'unique individu que nous avons observé.

Tête allongée, aplatie, avec les yeux longs, échancrés en dedans et vers le haut. (Pl. 9, fig. 9, A, B.) Thorax très-bossu, court. *Ailes* pliées dans le repos, les supérieures ayant un stigmate assez épais et bien marqué, avec une cellule radiale fort allongée, atteignant presque le bout de l'aile, et quatre cellules cubitales de forme

carrée, les deux premières beaucoup plus longues que larges, presque égales, la seconde, ayant tous ses côtés parallèles, la troisième et la quatrième égales, presque carrées. Il y a deux nervures récurrentes qui vont s'attacher sous la seconde cellule cubitale, près de ses deux extrémités. (Pl. 9, fig. 9, F.) *Abdomen* très-allongé, avec le premier segment fort étroit, deux fois plus long que le thorax, et les autres beaucoup plus larges, presque égaux (le second n'étant pas en cloche pour recevoir les suivants), formant une massue ovoïde. *Pattes* grêles, avec les tarses allongés, terminés par une petite pelote et par deux crochets assez petits et simples.

Nous avions donné depuis longtemps le nom de Sténogaster à ce genre, et ce nom avait été publié dans les planches de ce Voyage, qui ont paru il y a plus de cinq ans. Des entomologistes qui s'inquiètent peu des publications antérieures ayant donné ce même nom à un coléoptère, nous avons dû en chercher un autre; celui que nous employons exprime la même idée.

ISCHNOGASTRE A AILES BRILLANTES, *Ischnogaster fulgipennis*, Guér. — *Niger, nitidus, antennis apice flavis; thorace flavo, mesothorace et metathorace supra scutelloque, nigris, alis hyalinis, aureo purpureoque fulgentibus, costa alarum anticarum, stigmate, cellula radiali, brunneis. Pedibus quatuor anticis flavis, posticis obscure-brunneis, petiolo abdominali longissimo, recto, apice subclavato.* — Long. 17 mill. Enverg. 24 mill. — Atlas, Ins., pl. n° 9, fig. 9.

Ce curieux insecte est surtout remarquable par l'éclat métallique de ses ailes; sa tête est noire, aplatie en avant, avec les yeux bruns; les antennes sont longues, un peu épaissies au bout, noires, avec les deux derniers articles d'un jaune obscur. Le corselet est jaune en dessous et sur les côtés, avec quelques taches brunes sur le prothorax; tout le dessus du mésothorax, les écailles des ailes, le milieu de l'écusson et la base du métathorax noirs; ce dernier offre un sillon longitudinal bien marqué au milieu. Les ailes sont transparentes, à nervures brunes, avec l'extrémité légèrement enfumée; la côte, le stigmate et toute la cellule radiale sont bruns; elles paraissent incolores vues dans un certain sens; mais si l'on fait arriver la lumière obliquement, elles offrent les reflets métalliques les plus brillants, dorés, pourprés et mêlés de vert très-luisant. Les quatre pattes antérieures sont jaunes, avec les tarses bruns; les postérieures sont d'un brun noirâtre; l'abdomen est noir, très-luisant, avec le pétiole de moitié plus long que la tête et le corselet, droit, un peu renflé vers le bout; les autres segments forment une massue ovale, pointue en arrière; ils ont leurs bords un peu brunâtres.

Cet insecte a été trouvé à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

ANDRÈNE AUSTRALE, *Andræna Australis*, Guér. — *Nigra; capite thoraceque fulvo-hirtis, scutello producto, spinoso; abdomine nitido, glaberrimo, pedibus fulvo-pilosis; alis hyalinis apice subinfuscatis.* — Long. 11 mill. Enverg. 20 mill. — Atlas, Ins., pl. 9, fig. 10 et 11.

Cet insecte s'éloigne assez des Andrènes par les caractères des parties de la bouche, et même par la proportion des cellules de ses ailes supérieures; mais comme nous n'avons eu sous les yeux que deux femelles en assez mauvais état, nous n'avons pas voulu introduire un genre nouveau sur des matériaux aussi incomplets, et nous le laissons dans le genre *Andrœna* jusqu'à ce que l'on ait pu en étudier de meilleurs individus des deux sexes; nous allons cependant décrire avec soin les diverses parties de sa bouche, pour appeler l'attention des entomologistes; et si plus tard l'on jugeait à propos de distinguer cet insecte des Andrènes, nous proposerions de donner le nom de *Mellitidia* au genre qu'on pourrait établir avec lui.

Sa tête (fig. 10, A, B) est arrondie, très-aplatie en avant, avec les *yeux* grands, placés sur les côtés, très-allongés du haut en bas, entiers, c'est-à-dire sans échancrure brusque au côté interne. Les *antennes* (fig. 10, A) sont insérées au milieu de la hauteur du front, de douze articles, le premier fort long, un peu plus mince que les suivants; les second, troisième et quatrième sont courts, un peu obconiques, égaux; les suivants sont un peu plus longs et plus épais, égaux jusqu'au dernier qui est arrondi au bout. Le *chaperon* (fig. 11, A) est peu saillant entre les mandibules, coupé presque droit en avant; le *labre* (fig. 11, A) est saillant, large à sa base, terminé en une pointe aiguë au milieu, velu sur les côtés. Les *mandibules* (fig. 11, A) sont assez saillantes, élargies au bout et en dedans, avec trois dentelures arrondies au côté interne. Les *mâchoires* (fig. 11, C, F, G) sont allongées, avec le lobe terminal plié en dessous, court et terminé en pointe. Les *palpes maxillaires* (fig. 11, D) sont insérés à la base externe de ce lobe, coudés, plus courts que lui, de six articles presque égaux. La *lèvre inférieure* (fig. 11, E) est allongée; elle porte à son extrémité une languette pliée en dessous, composée de quatre lanières assez allongées, ciliées, étroites, terminées en pointe et dont les latérales sont presque du double plus longues que les intermédiaires. Les *palpes labiaux* sont insérés à la base externe de la languette, composés de quatre articles inégaux, assez fortement obconiques, à sommet oblique, dont le premier est presque aussi long que les trois suivants ensemble; ils sont un peu plus longs que les deux lanières externes de la languette, et plus longs que les maxillaires. Le corselet est ponctué, noir, couvert d'un duvet serré et de poils d'un jaune ferrugineux, ainsi que la tête; l'écusson du mésothorax est prolongé en arrière en une pointe mousse assez saillante. Les ailes sont transparentes, à nervures d'un brun noirâtre, avec le bout très-faiblement enfumé. Les supérieures (fig. 10, C) ont la cellule radiale grande; il y a quatre cellules cubitales très-inégales; la première est plus longue que haute, deux fois au moins plus grande que la seconde; celle-ci est la plus petite; elle est plus haute que longue, à côtés parallèles et formant presque un carré long; la troisième est un peu plus grande que la première, presque du double plus large en bas qu'en haut; enfin la dernière est plus grande, terminée par l'extrémité de l'aile, mais sa nervure inférieure n'est que commencée. Les deux nervures récurrentes aboutissent, l'une au-dessous du milieu de la seconde cellule cubitale, l'autre au delà du milieu de la troisième cubitale. Les pattes sont noires, garnies de duvet jaune fauve et de poils noirs; le premier article

des tarses postérieurs est plus grand que les autres pris ensemble, prolongé en une pointe arrondie à son extrémité supérieure, très-velu. L'abdomen est ovalaire, lisse, d'un noir luisant; il a quelques poils noirs en dessus; ceux de dessous sont plus nombreux et mêlés de duvet un peu fauve.

Cet insecte a été trouvé au Port-Praslin. Nous avons figuré l'extrémité de l'aile de l'*Andrœna flessæ* (pl. 9, fig. 12) pour faire mieux ressortir la différence de proportion des cellules cubitales.

LÉPIDOPTÈRES.

Tous les lépidoptères dont nous allons brièvement donner la description, sous les noms que leur a imposés M. Boisduval dans l'Entomologie de l'*Astrolabe* en 1832 (1), et plus tard dans les Suites à Buffon de Roret, ont été publiés, plusieurs années avant lui, dans de belles planches coloriées, qui ont paru de 1830 à 1831 (2), et certes il est bien reconnu actuellement que des figures coloriées, surtout exécutées avec le luxe et la perfection qui distinguent celles du Voyage de la *Coquille*, font aussi bien et même mieux connaître un insecte, et surtout un lépidoptère, que les plus minutieuses descriptions. Il n'en a cependant pas été ainsi aux yeux de M. Boisduval, car il a changé les noms que nous avions imposés à beaucoup de nos espèces, contrairement à toutes les règles établies entre les naturalistes et surtout aux intérêts de la science, qu'il tendait ainsi à embrouiller encore davantage si nous avions voulu exercer un droit incontestable en conservant ici les noms que nous avions donnés à nos lépidoptères.

Voilà comment M. Boisduval cherche à expliquer ces changements de noms, et nous montrerons tout à l'heure, en citant le texte même de M. Boisduval, qu'il pouvait se dispenser de les faire, et qu'en les effectuant il paraît n'avoir cédé qu'au besoin d'ajouter plus souvent son nom à celui de quelques espèces. Voici la note que l'on trouve en tête de la première partie de l'Entomologie de l'*Astrolabe :*

(1) L'*Entomologie de l'Astrolabe* a paru en avril 1832, en deux livraisons de planches avec une livraison de texte relatif aux lépidoptères. La deuxième livraison du texte, contenant les autres insectes, a paru en mai 1835.

(2)

La livraison 17,	contenant les pl.	13, 14 des insectes,	a paru le	26 mai 1830.
18	—	1, 15, 16	—	1er septembre 1830.
19	—	2, 17	—	25 novembre 1830.
20	—	3, 6, 17	—	7 mars 1831.
21	—	12, 14 *bis*	—	29 mai 1831.
22	—	5, 18	—	15 juin 1831.
23	—	4, 20	—	25 juillet 1831.
24	—	11, 21	—	5 septembre 1831.
25	—	7	—	13 octobre 1831.
26	—	8	—	15 novembre 1831.
27	—	9, 10	—	22 décembre 1831.

« Avis. Pendant que ce demi-volume était à l'impression, plusieurs livraisons de planches de la *partie entomologique de la Coquille* ont été publiées. Malgré le désir que j'avais d'adopter tous les noms que l'auteur se proposait de donner aux espèces nouvelles communes aux deux Voyages, et malgré les recherches que j'ai faites à ce sujet, il est arrivé, comme cela n'a lieu que trop fréquemment lorsque deux ouvrages paraissent en même temps, que quelques lépidoptères que j'ai décrits se trouvent figurés sous des noms différents. C'est pourquoi je crois qu'il ne sera pas inutile de citer ici ce petit nombre d'espèces. Je regrette beaucoup que M. Guérin n'ait point encore publié le texte, j'aurais pu établir la synonymie d'une manière plus certaine que d'après des figures qui, quoique très-soignées, laissent quelquefois désirer de connaître le dessous de plusieurs papillons diurnes.

Papilio Urvillianus, Guér.	C'est notre variété de *Priamus*, dans laquelle le vert est remplacé par du bleu violet.
Papilio Euchenor, Guér.	*Papilio Axion*, nob.
Polyommatus Cleotas, Guér.	*Argus Poeta*, nob. L'individu existant au Muséum était étiqueté *Poeta* par M. Guérin. J'ignore pourquoi il a changé depuis ce nom en celui de *Cleotas*.
Vanessa Amelia, Guér.	C'est la *Vanessa Sabina* des auteurs.
Nymphalis australis, Guér.	*Mynes Leucis*, nob.
Satyrus Klugii, Guér.	*Satyrus philerope*, nob.
Satyrus Duponchelii, Guér.	*Satyrus Dorycus*, nob.
Satyrus Bazochii, Guér.	*Satyrus cyamytes*, nob.
Morpho bioculatus, Guér.	*Hyades indra*, nob.
Hesperia antipodes, Guér.	*Thymele dichroa*, nob.
Hesperia Critomédia, Guér.	*Thymele odix*, nob.
Deileptena Poeyi, Guér.	*Hazis mars*, nob.
Lithosia Arthus-Bertrand, Guér.	*Chelonia Saucia*, nob.
Noctua scapularis, Guér.	*Agarista frontinus*, Donovan.
Cleis posticalis, Guér.	*Damias melaxantha*. Ce lépidoptère est certainement une nocturne.

Le docteur Boisduval. »

On voit d'abord que M. le docteur Boisduval a très-bien su reconnaître nos espèces, quoiqu'elles ne fussent pas décrites, puisqu'il a si bien réussi à faire figurer nos noms à côté des siens, bien avant que notre texte soit imprimé. D'un autre côté, comme il a eu à sa disposition les individus du Voyage de la *Coquille*, qui avaient été rendus au Muséum avec des étiquettes après avoir été figurés, ce qui nous est prouvé par la note qu'il place après le nom du *Polyommatus Poeta*, il aurait pu lever ses doutes, s'il avait pu y en avoir, au sujet des figures qui, suivant lui seulement, *laissent à désirer de connaître le dessous de plusieurs papillons.* Puisqu'il a adopté, à la page 39, le nom de *P. Ormenus*, donné par nous à un papillon que nous décrivons seulement à présent (1838),

pourquoi a-t-il donné, deux pages plus loin, le nom d'*Axion* à notre *P. Euchenor*, en adoptant immédiatement après, p. 41, notre nom de *P. Phestus?* Pourquoi vient-il relever une de nos erreurs, p. 173, et montrer encore qu'il a très-bien reconnu les espèces que représentent nos figures, ce qui n'était pas difficile à un entomologiste aussi avancé dans la connaissance des lépidoptères, tandis qu'à la page 68, voulant adopter un de nos noms, quoique le lépidoptère ne soit figuré qu'en dessus, il tombe malheureusement sur une de nos erreurs, qu'il ne reconnaît pas, en laissant au *Papilio Hylas* de Cramer le nom de *Corytus* que nous lui avions donné à tort, ce que nous avons reconnu en rédigeant notre texte?

Nous pourrions citer encore beaucoup d'exemples semblables, qui montrent jusqu'à la dernière évidence que M. Boisduval a parfaitement reconnu nos espèces, d'après nos planches et d'après les individus qui avaient été figurés et qu'il a vus au Muséum, en sorte qu'il est certain que cet habile Lépidoptériste, en changeant ainsi des noms *publiés* au moyen de très-bonnes planches, a cédé à un caprice inexplicable. Nous aurions donc, comme nous l'avons dit plus haut, le droit de conserver à nos espèces les noms qui sont gravés sur nos planches et de mettre ceux de M. Boisduval en synonymie; mais nous n'avons pas la puérilité d'attacher une si grande importance à la gloire de baptiser quelques insectes, et, pour ne pas apporter une nouvelle confusion dans la synonymie de ces lépidoptères, nous adopterons les noms qu'il lui a plu de donner à la plupart de nos espèces. Comme elles se trouvent déjà décrites, nous éviterons un double emploi inutile et nous n'en ferons pas de nouvelles descriptions; nous allons nous borner à reproduire les diagnoses données par M. Boisduval, en ne décrivant plus complétement que les espèces qui n'ont pas dû entrer dans son Entomologie de l'*Astrolabe*.

PAPILLON DE D'URVILLE, *Papilio Urvillianus.* Guér. — *Alis holosericeis supra cyaneo-violaceis, limbo nigro; anticis fascia longitudinali latissima, posticis maculis submarginalibus nigris; his dentatis.*

Ornithoptera Urvilliana. Boisd., *Suites à Buffon*, Lépid., t. I, p. 175. — Guér., Atlas, Ins., n° 13, fig. 1 et 2.

Ce magnifique papillon a été trouvé au Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande; M. Durville, dans les notes qu'il a rédigées à la suite de sa relâche au Port-Praslin, dit que ce lépidoptère vole lentement au sommet des arbres et qu'il se pose sur les feuilles.

PAPILLON AXION, *Papilio Axion.* Boisd. — *Alis dentatis, nigris; fascia extus angulosissima, lata, albo-sulphurea; posticis subtus insuper lunula ani fulva tribusque arcubus fulvescentibus.* (Boisd.)

Papilio Euchenor. Guér., Atlas, Ins., n° 13, fig. 3.

De la Nouvelle-Guinée.

PAPILLON SÉVÈRE, *Papilio Severus*, Cram. — Guér., Atlas, Ins., n° 14, fig. 1. Il a été pris à Amboine.

PAPILLON ORMENUS, *Papilio Ormenus.* Guér. — *Alis nigris, anticis fascia apicali submaculari lutescenti vel rufescenti, posticis fascia subflava lata, extus dentata; posticis subtus nigerrimis, lunulis submarginalibus cærulescentibus anguloque ani macula rubescente.* (Boisd.) — Atlas, Ins., n° 14, fig. 3.

D'Offak, terre des Papous.

PAPILLON PHESTUS, *Papilio Phestus.* Guér. — *Alis nigris, posticis fascia discoidali transversa albo-sulfurea nervis divisa, anguloque utrinque ani lunula rubricante; posticis subtus lunulis minutis fulvis atomisque cærulescentibus.* (Boisd.) — Atlas, Ins., n° 14, fig. 2. A. B.

Il a été pris à la Nouvelle-Guinée.

PIÉRIDE CHILIENNE, *Pieris Chiliensis.* Guér. — *Alis albis; supra apice anticarum late nigris, macula oblonga aurantiaca notatis; subtus posticis anguloque apicali anticarum maculis nigris aliquando luteo adspersis.* — Enverg. 55 mill. — Atlas, Ins., n° 15, fig. 1.

Antocharis chilensis. Boisd., *Suites à Buffon*, Lépid., t. I, p. 566.

Ses quatre ailes sont d'un blanc un peu soufré; les supérieures ont le sommet peu arrondi, couvert d'un très-large espace noir sinué intérieurement, marqué d'une tache transversale oblongue d'un rouge foncé, arrondie extérieurement et sinuée sur son côté interne; les échancrures sont jaunâtres. Les ailes inférieures sont arrondies, avec un petit lobe en arrière représentant un vestige de queue; elles offrent à l'extrémité une rangée marginale de cinq ou six points noirs. Le dessous des premières ailes présente, outre le dessin du dessus, une rangée marginale de taches jaunâtres. Le dessous des secondes est d'un jaune soufre, parsemé d'une vingtaine de petites taches noires et de quatre ou cinq taches fauves.

Cette jolie espèce a été prise aux environs de la Conception, au Chili.

COLIADE DE VAUTHIER, *Colias Vauthierii.* Guér. — *Alis integris, utrinque virescenti-flavescentibus; anticis disco sub-albidis, supra vittis maculisque communis marginalibus nigris, puncto anticarum nigro obsoleto, puncto discoidali ocellari minuto; posticis maculis rufopurpureis punctoque discoidali argenteo.* — Enverg. 48 mill. — Atlas, Ins., n° 15, fig. 2.

Cette espèce ressemble tellement à la *Colias Phicomone* qu'on pourrait la considérer comme n'en étant qu'une variété locale, quoique sa patrie soit si différente; ses quatre ailes sont un peu moins saupoudrées de noirâtre que dans la *Phicomone*, surtout chez la femelle, avec la bordure un peu plus maculaire; le point discoïdal des premières ailes est un peu plus gros, à peine pupillé en dessus dans le mâle; les nervures des ailes

supérieures sont noirâtres, surtout chez la femelle; tout le reste est comme chez la *P. Phicomone.*

Cette *Coliade* à physionomie si européenne, comme presque tous les insectes du Chili, a été prise dans ce pays, près de la Conception.

ÉMÉSIS LEOSIDA, *Emesis Leosida.* Boisd. — *Alis anticis pallide fulvis extimo late nigro maculis duabus fulvis, posticis vix subcaudatis fulvo-ferrugineis, lunulis tribus caudaque nigris; anticis subtus basi fulva maculis tribus lineaque albis, extimo late nigris (apice excepto) maculis sex chalybeo-argenteis; posticis subtus rufo-ferrugineis nervis fasciisque albis, insuper maculis duabus externis lineaque marginali chalybeo-argenteis.* (Boisd.)

Argynnis pulchra. Guér., Atlas, Ins., n° 16, fig. 2 et 3.

Cette charmante espèce a été trouvée au port Dory, à la Nouvelle-Guinée.

DAMIS DE SEBA, *Damis Sebæ.* Boisd. — *Alis integris, nigris disco communi albo anticis utrinque posticis subtus fascia marginali nitide-cyanea.* (Boisd.)

Papilio Danis. Cram. — *P. Damis,* Herbst. — Seba Mus., t. IV, tab. 25, fig. 5, 6, 12, 13, et tab. 37, fig. 5, 6.

Erycina Damis. Godard, Encycl., t. IX, p. 577. — Enverg. du mâle 45 mill., de la femelle 51 mill.

Polyommatus Damis. Guér., Atlas, Ins., n° 18, fig. 1, 2.

Godard s'est trompé en considérant comme un mâle l'individu qu'il a décrit dans l'Encyclopédie; nous avons sous les yeux les deux sexes de ce joli papillon, et ils diffèrent beaucoup, mais en dessus seulement.

Le mâle est plus petit (45 mill. d'enverg.), entièrement noir en dessus, avec les ailes antérieures arrondies au bout; les quatre ailes ont une bande commune discoïdale étroite d'un blanc sale, elles ont en outre la frange entièrement blanche.

La femelle (51 mill. d'enverg.) a les quatre ailes noires en dessus; mais les supérieures ont au bord antérieur et externe une large bande d'un beau bleu nacré, qui se prolonge en se fondant jusqu'au milieu du bord externe des secondes ailes.

Le dessous des deux sexes est entièrement semblable et tel que l'a décrit Godard.

Ce lépidoptère a été pris à Amboine, à Rawak, Offak et à Dory, dans la Nouvelle-Guinée.

DAMIS HYLAS, *Damis Hylas.* Guér. — *Alis caudatis argenteo-cæruleis nitidis, margine tenui nigro, disco communi albo; omnibus subtus fuscis, disco communi albo lineis posticis albis undulatis, posticis maculis marginalibus oblongis nigris, internis argento-punctatis.* (Boisd.)

Papilio Hylas. Cram., pl. 363, fig. E. F.

Polyommatus Hylaïs. Godard, *Encycl. méth.*, Ins., t. IX, p. 654, n° 126.

Damis coritus. Boisd., *Voy. de l'Astrolabe*, Entom., 1re part., p. 68.

Polyommatus coritus. Guér., Atlas, Ins., n° 18, fig. 3.

M. Boisduval a parfaitement reconnu ce papillon dans nos planches, *quoiqu'il ne soit figuré qu'en dessus;* mais il n'a pas aussi bien reconnu l'erreur que nous avions commise en lui donnant un nom nouveau, tandis qu'il est si bien figuré dans Cramer et que Godard l'a décrit assez bien, quoique d'après un individu mutilé.

Nous restituons à cet insecte le nom spécifique d'*Hylas,* que Cramer lui avait donné et que Godard a cru devoir modifier pour le distinguer du *Polyommatus Hylas* (Encycl. p. 687). Actuellement qu'il entre dans un genre assez éloigné des Polyommates, il n'y a pas d'inconvénient à lui laisser son ancien nom.

Il a été trouvé à Dory, dans la Nouvelle-Guinée; celui que Godard a décrit venait d'Amboine.

SIMOETHUS LÉOS, *Simœthus Leos.* Guér. — *Alis subdentatis, supra fuscis, anticis macula discoidali lata (mas), obsoletissima (fœmina), alba; subtus griseo-cinereis, characteribus nigricantibus obsoletis.* — Enverg. du mâle 35 mill., de la femelle 45 mill. — Atlas, Ins., n° 18, fig. 8.

Cette espèce ressemble beaucoup au *S. Pandu* de Horsfield (*Papilio Symethus*, Fabr.), et peut-être n'est-ce qu'une variété locale, mais nous en avons vu trop peu d'individus pour pouvoir nous prononcer à ce sujet.

Les deux sexes de notre insecte diffèrent beaucoup pour la taille et pour la couleur du dessus. Le mâle a le dessus des quatre ailes d'un brun foncé uniforme, avec les supérieures marquées de trois fort petites taches blanchâtres fondues et ne constituant que les traces de la tache des femelles.

La femelle a les quatre ailes en dessus d'un brun moins foncé, surtout à la base. Les premières ailes offrent une large bande blanche oblique, profondément dentée des deux côtés, partant de la côte près de la base, se dirigeant obliquement vers le bord externe, projetant aux deux tiers de sa longueur une large dent carrée et non échancrée, et suivant ensuite le bord postérieur en se fondant vers la base.

Le dessous des quatre ailes, dans les deux sexes, est d'un gris cendré, un peu jaunâtre uniforme; les supérieures, chez la femelle, présentent la tache blanche du dessus, mais elle est fondue avec le gris du côté externe et salie un peu par la couleur dominante. Dans les deux sexes, il y a aux quatre ailes des hiéroglyphes bruns très-bien prononcés et une bordure de points noirs réunis par une ligne sinueuse brune.

Cette espèce ou variété a été prise à Bourou, dans les Moluques. Elle diffère notablement de deux individus du *Simœthus Pandu* venant de Java et de la description donnée par Godard, par les points suivants :

Dans l'espèce de Java, la bande blanche des ailes supérieures, chez la femelle au

moins, s'étend, en se fondant, jusque très-près de la base, la dent qu'elle projette au côté externe et inférieur, est toujours échancrée au milieu; le dessus des secondes ailes est brun noir vers la côte seulement avec le reste de sa surface cendré bleuâtre, et une liture blanche au milieu. Le dessous des ailes supérieures est d'un gris jaunâtre avec l'extrémité lavée de ferrugineux; la tache blanche du dessus est exactement reproduite et nettement limitée par du brun assez foncé à la base de l'aile et du côté de l'extrémité; les hiéroglyphes de ces mêmes ailes sont très-peu prononcés et les points du bord, qui sont presque noirs chez le *S. Leos*, sont ici d'un ferrugineux brunâtre. Les ailes inférieures sont d'un jaunâtre plus pâle et blanchâtre à la moitié antérieure, lavées de ferrugineux à l'extrémité et vers le bord postérieur, avec des hiéroglyphes roux bordés de brun et une liture longitudinale brune au milieu, derrière la bande la plus apparente d'hiéroglyphes.

ARGUS POETE, *Argus poeta.* Guér. — *Alis fuscis, anticis lunula nigra discoque cærulescente, posticis fascia submarginali crocea; omnibus subtus albido-cinereis, punctis majoribus nigris; posticis fascia crocea.* (Boisd.)

Polyommatus Cleotas. Guér., Atlas, Ins., n° 18, fig. 4.

Pris au Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

HAMADRYADE ZOILE. *Hamadryas Zoilus.* Fabr., Hub., Boisd.

Nymphalis Naïs. Guér., Atlas, Ins., n° 15, fig. 3.

L'individu que nous avons figuré a été pris à Offak; il se trouve dans beaucoup d'autres lieux de l'Australasie.

CÉTHOSIE OBSCURE, *Cethosia obscura.* Guér. — *Alis subrotundatis dentatis fuscis, serie postica punctorum majorum flavescentium, subtus fuscescentibus, fascia submarginali albida, extus dentata; anticis subtus basi fulvescenti.* (Boisd.) — Atlas, Ins., n° 15, fig. 4.

Cette espèce, qui est bien distincte de toutes celles que l'on connaît, a été prise au Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

MÉLITÉE DE GABERT, *Melitæa Gabertii.* Guér. — *Alis fulvis, serie postica punctorum margineque nigris; anticis strigis duabus transversis nigris; subtus luteo-fulvis.* (Boisd.)

Argynnis Gabertii. Guér., Atlas, Ins., n° 16, fig. 4.

Prise dans l'île de Taïti et dédiée à M. Gabert, l'un des officiers de l'expédition.

VANESSE AMÉLIE, *Vanessa Amelia.* Guér. — *Alis dentatis, supra obscure fuscis, fascia lata media communi flavo-aurantiaca; subtus griseo-flavescentibus, fascia discoidali alba sub-rosea intus recta, extus dentata, serieque postica ocellorum nigrorum iride ferruginea pupillaque violacea.* — Enverg. 7 ½ centim. — Atlas, Ins., n° 14 bis, fig. 1.

Quoique M. Boisduval ait dit, dans la note placée en tête des lépidoptères du Voyage de l'*Astrolabe*, que cette espèce n'est que la *Vanessa Sabina* des auteurs, nous nous permettrons d'avoir une autre opinion, car elle diffère tellement de cette *V. Sabina,* qu'il est on ne peut plus facile de l'en distinguer en la comparant à la bonne description qu'en a donnée M. Godard dans l'Encyclopédie. Nous pensions d'abord que notre Vanesse n'était autre que l'*Algina* de M. Boisduval (*Astrol.* Entom., 1re part., p. 122); mais nous avons repoussé cette idée en comparant attentivement notre espèce avec la description de cet habile lépidoptériste; car, si nous avions rapporté notre papillon à son espèce, nous aurions dû croire que la description qu'il a donnée de la *V. Algina* est fausse en plusieurs points importants, ce qu'il est impossible de supposer de la part d'un entomologiste aussi distingué. Voici du reste la description qu'il a faite de sa *V. Algina :* « Ailes d'un brun noirâtre, avec une bande discoïdale transverse, d'un jaune fauve (le « mâle), ou blanche (la femelle); les inférieures ayant une seconde bande marquée de « six yeux; dessous grisâtre, avec la bande discoïdale, et une rangée postérieure d'yeux « à iris fauve et à prunelle violette. »

Il est tout à fait évident que ces mots *les inférieures ayant une seconde bande marquée de six yeux*, s'appliquent aux deux sexes; or, dans notre espèce, dont nous ne connaissons que le mâle, nous ne trouvons pas de bande postérieure marquée de six yeux; à peine voit-on, derrière la bande fauve, quatre ou cinq taches un peu plus foncées et qui ne sont visibles qu'à un certain jour. Voici, du reste, la description de notre *Vanessa Amelia :*

Ailes en dessus d'un brun-noirâtre, avec une large bande discoïdale d'un beau jaune orangé, n'atteignant pas l'angle anal, nettement limitée sur ses bords, courbée aux supérieures et un peu dentée en haut, droite et parallèle aux inférieures; deux ou trois petites taches fondues et jaunes fauves près du sommet des supérieures; bord externe des inférieures d'un brun un peu plus pâle, avec une ligne ondulée noirâtre près de la frange, qui est brune, et quelques taches arrondies très-peu visibles près de la bande jaune. Dessous des quatre ailes d'un gris jaunâtre un peu plus pâle à la base, avec une bande commune discoïdale blanchâtre légèrement lavée de rose, sans taches ni points, entière au côté interne, dentelée en dehors et atteignant l'angle anal, et ayant à chaque aile, entre cette bande et le bord externe, une rangée de six yeux inégaux noirs, à iris jaunâtre entouré de brun avec une très-petite prunelle violette, à l'exception des deux inférieurs des premières ailes qui n'ont pas de pupille et dont le dernier est plus grand et échancré des deux côtés. Le bord de l'aile est un peu plus pâle, avec une bordure sinueuse brune précédée entre chaque nervure d'une petite tache brune fondue, derrière laquelle il y a un espace blanchâtre.

Notre espèce diffère de la *V. Sabina* mâle par plusieurs caractères faciles à saisir :

d'abord la *V. Sabina* a les ailes supérieures plus échancrées sous le sommet, et les inférieures ont une petite queue, ce qui n'a pas lieu dans la nôtre. La bande discoïdale est d'un jaune moins vif, avec les bords de celle des inférieures séparés du brun du fond par un ton brun ferrugineux fondu. Les trois taches du sommet des supérieures sont plus grandes, leur bord externe est pâle et un peu jaunâtre, avec une bande foncée et presque maculaire et une ligne ondulée près du bord, lesquelles se terminent à l'angle anal en devenant noires et en laissant entre elles une fine strie violette. La frange est alternativement brune et blanche. Le dessous de la *V. Sabina* est d'un gris cendré avec une bande plus pâle correspondante à la supérieure, une ligne de points noirs entourés de fauve très-pâle, placée dans une ligne fondue plus foncée; le bord externe est presque blanchâtre, avec quelques points bruns placés entre les nervures et une ligne extérieure noirâtre, ondulée, peu marquée, et une tache noire à l'angle interne des supérieures et à l'angle anal des inférieures; la base des ailes supérieures offre deux ou trois bandes ondulées transverses un peu plus pâles, et enfin la bande blanchâtre du milieu est comme saupoudrée, aux supérieures et à la base des inférieures, d'une infinité de petits points noirs.

Nous ne pousserons pas la comparaison de ces trois espèces plus loin; les notes que nous venons de présenter aideront, nous l'espérons, à les faire distinguer entre elles : si plus tard on reconnaissait que la *V. Algina* de M. Boisduval est la même que notre *Amelia,* l'on ne pourrait s'en prendre qu'à lui, et il faudrait alors reconnaître que sa description était insuffisante.

Le *Vanessa Amelia* a été trouvé à Offak.

NYMPHALE DE GEOFFROY, *Nymphalis* (*Mynes*) *Geoffroyi*. Guér. — *Alis subcaudatis, subvirescenti-albis margine nigro; anticis subtus albis costa apiceque nigris nitidis, apice maculis quinque sexve albis notato superjectis macula sanguinea; posticis subtus nigris nitidis, costa sanguinea postice flavo conspersis.* (Boisd.) — Atlas, Ins., n° 16, fig. 1.

Cette belle espèce vient du havre d'Offak, terre des Papous; nous l'avons dédiée à M. E. Geoffroy-Saint-Hilaire, le plus grand des naturalistes vivants (avril 1837).

MYNES LEUCIS, *Mynes Leucis*. Boisd. — *Alis anticis nigris serie postica punctorum flavidorum, posticis subcaudatis nigris area discoidali sulphurea; anticis subtus punctis albis numerosis; posticis subtus basi albo punctatis, area discoidali, lineisque tribus flexuosis, interruptis, virescenti-albidis.* (Boisd.)

Nymphalis australis. Guér., Atlas, Ins., n° 14 *bis*, fig. 4.

D'Offak, terre des Papous.

SATYRE PHILÉROPE, *Satyrus Philerope*. Boisd. — *Alis omnibus supra anticisque subtus fulvis, nigro-variis ocello unico; posticis utrinque (fœminæ) ocellis duobus; subtus cinereo-lutescentibus (fœminæ cinereo-violaceis) strigis tribus undulatis nigris.*

Satyrus Klugii. GUÉR., Atlas, Ins., n° 17, fig. 1.

Des environs du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

SATYRE DE DORY, *Satyrus Dorycus.* BOISD. — *Alis supra fuscis, anticis angulo interno, posticis extus dimidiatim fulvo-aurantiacis; anticis ocellis duobus, posticis tribus, nigris albo-pupillatis; subtus flavo-luteis, intus obscurioribus, vitta transversa rufa; margine dilutiori, ocellis, anticarum* 2, *posticarum inæqualibus* 5, *adornato.*

Satyrus Duponchelii. GUÉR., Atlas, Ins., n° 17, fig. 3.

Quoique l'espèce décrite par M. Boisduval dans l'*Astrolabe* (Ent., 1re part., p. 152) nous parût très-voisine de la nôtre, nous n'aurions jamais osé rapporter notre Satyre de Duponchel à la description que M. Boisduval donne de son *S. Dorycus,* si ce savant ne nous avait pas assuré avoir décrit notre espèce, que nous lui avons montrée à cet effet. Voici la description de M. Boisduval, afin de montrer que nos doutes étaient légitimes. « *Alis supra fuscis; posticis dimidiatim fulvo-aurantiacis; anticis ocellis duobus; posticis tribus extremis minutissimis.* »

Le Satyrus Dorycus a été pris au havre de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

SATYRE CYAMITE, *Satyrus cyamites.* BOISD. — *Alis rotundatis, nigris basi late fulvo-ferruginea, ocelloque unico; subtus fuscis strigis tribus obscurioribus, apiceque pallidiori; anticis ocellis quatuor primo, quarto majoribus, posticis sex primo, quinto majoribus.* (BOISD.)

Satyrus Bazochii. GUÉR., Atlas, Ins., n° 14bis, fig. 3.

De Dory, à la Nouvelle-Guinée.

SATYRE DU CHILI, *Satyrus Chiliensis.* GUÉR. — *Alis integris, supra nigris, apice anticarum utrinque macula ocellari atra; subtus nigro-rufis, anticis lata macula rubra discoïdali, posticis albo nigroque variegatis.* — Atlas, Ins., n° 16, fig. 4-5. — Enverg. 5 centim.

Ce Satyre ressemble extraordinairement aux Nègres de nos montagnes, et il vient encore montrer combien la physionomie de l'entomologie du Chili a d'affinité avec celle du midi de l'Europe. Son corps et ses antennes sont noirs, celles-ci ont un peu de fauve au-dessous de la massue. En dessus, les quatre ailes sont d'un brun noir uniforme sans taches, avec un petit œil noir près du sommet des supérieures, très-peu visible dans le mâle. Le dessous est d'un noir roussâtre assez foncé dans le mâle, avec la base des supérieures d'un ferrugineux vif, quelques petites stries noires et grises à la côte, et un assez gros œil noir près du sommet. Les inférieures sont marquées de lignes ondées, noires, précédées ou suivies de taches blanchâtres qui forment vaguement deux bandes arrondies, parallèles au bord externe.

La femelle, que nous avons vue dans la collection de M. Lefebvre, est plus pâle dessus et dessous, avec une large tâche d'un brun roussâtre au milieu des ailes supérieures.

Cet insecte a été pris aux environs de la Conception, au Chili.

SATYRE TRISTE, *Satyrus tristis.* Guér. — *Alis paululum dentatis; supra nigro-fuscis. Subtus brunneo-rufis, anticis disco rubescentibus lineis nigris, ad costam, albo griseo-variegatis; punctis geminis, ad apicem, nigris, albo-pupillatis, aliquando supra scriptis; posticis, linea latissima alba sinuosissima interrupta, et transversa, intus infraque dentis albis, potius luteola ad medium, crenata, maculaque alba ad marginem anticum terminata, punctis marginalibus albis.*

Argynnis tristis. Guér., Atlas Ins., n° 16, fig. 5. — Enverg. 33 millim.

Nous avons été induit en erreur en faisant dessiner notre planche, parce que l'individu unique de la collection du Voyage a été raccommodé, et que l'on a collé les ailes sur un corps d'Argynne : le renflement des nervures des ailes ne nous laisse aucun doute sur le genre de ce lépidoptère. En dessus, ses quatre ailes sont d'un brun noir foncé, un peu dentées, à frange alternativement brune et jaunâtre. Le dessous est d'un brun roussâtre, plus vif au milieu des ailes supérieures, avec quelques lignes brunes, et près du sommet deux taches noires réunies, munies de deux très-petites pupilles blanches. Les postérieures ont au milieu une ligne d'un blanc jaunâtre, très-sinueuse, dentée inférieurement, se terminant plus haut que le milieu en une assez grande tache jaunâtre et triangulaire; il y a à la côte, et dans le prolongement de cette ligne blanche, une assez grande tache de la même couleur. Derrière cette ligne, on voit une bande plus pâle que le fond des ailes, dans laquelle on compte quatre ou cinq petits points blancs.

Cette espèce a été prise au Chili.

Nous donnons, à la suite de ces descriptions, la diagnose de deux autres espèces à physionomie européenne, qui ont été récoltées dans le même pays par M. Eydoux, pendant son voyage sur la corvette la *Favorite;* elles seront décrites avec détail, et figurées dans la zoologie de ce Voyage.

Satyrus Coctei, Guér. — *Alis integris, læviter sinuosis, mari supra nigro-fuscis, fœminæ fulvescentibus; subtus brunneis, anticis macula latissima discoidali rubro-fulva, ad apicem macula rotundata nigra (aliquando supra scripta) albo-bipupillata; posticis vitta obsoleta pallidiori versum marginem.* — Enverg. 33 millim.

Satyrus Lefebvrii, Guér. — *Alis integris dentatis rufis; anticis disco rubescente; inæquali vitta marginali crenata ad apicem lutescente, punctis duobus quorum apicali*

maximo (subtus albo bipupillato) nigris. Posticis vitta marginali crenata rubescente, puncto anali nigro notata; subtus anticis similibus, posticis griseo-nigro fuscoque variegatis; vitta marginali superna alba atomis rufis adspersa. — Enverg. 7 centim.

Nous avons dédié le premier de ces lépidoptères à notre ami M. le docteur Th. Cocteau, connu par ses excellents travaux erpétologiques; l'autre porte le nom de notre bon camarade Alex. Lefebvre, dont les entomologistes connaissent suffisamment les titres scientifiques. Nous profitons de cette occasion de le remercier des bons avis et des secours qu'il nous a donnés pour cette publication.

HYADE INDRA, *Hyades indra.* Boisd. — *Alis anticis albis costa apiceque nigris; posticis albis margine nigro macula discoidali nigra, oculis duobus nigris iride pupillaque cœruleis; posticis subtus luteo-albis ut supra ocello nigro pupilla irideque cœruleis ad costam.* Boisd.

Morpho bioculatus. Guér. — Atlas Ins., n° 17, fig. 1.

De la Nouvelle-Guinée.

EURYBIE CAROLINE, *Eurybia carolina.* Godart. — Encycl. méth. Ins., t. IX, p. 459. Art. Papillon. Atlas Ins., n° 14 bis, fig. 2.

Cette espèce a été prise à Sainte-Catherine, au Brésil; nous l'avons représentée parce que, au moment où nous avons fait nos planches, elle n'était figurée dans aucun ouvrage français.

THYMÈLE ODIX, *Thymele odix.* Boisd. — *Alis fuscis; anticis fascia transversa aurantiaca; posticis fascia lata terminali aurantiaca.* Boisd.

Hesperia critomedia. Guér. — Atlas Ins., n° 18, fig. 6.

D'Offak, Terre des Papous.

THYMÈLE A DEUX COULEURS, *Thymele dichroa.* Boisd. — *Alis fuscis; anticis immaculatis; posticis fascia terminali aurantiaca intus acute dentata; abdomine subtus palpisque fulvis.* Boisd.

Hesperia antipodes. Guér. — Atlas Ins., n° 18, fig. 7. — De Dory, à la Nouvelle-Guinée.

AGARISTE FRONTINUS, *Agarista frontinus.* Donov. — *Alis nigricantibus, fimbria albida; anticis fascia alba transversa lineaque ad extimum nigra; posticis immaculatis; thorace rufescente.* Boisd.

Noctua scapularis. — Atlas Ins., n° 19, fig. 2. — Des environs du Port-Jakson.

AGARISTE HÉMORRHOIDALE, *Agarista hæmorrhoïdalis.* Guér. — *Alis nigro-fuscis; anticis lineis duabus basilaribus, fasciolisque mediis duabus abbreviatis, plumbeis, maculaque externa albida; posticis fascia flava; omnibus subtus concoloribus; collari anoque ferrugineis.* Boisd. — Atlas Ins., n° 19, fig. 1.

Cette jolie espèce vient de la Nouvelle-Irlande.

GLAUCOPIDE A VENTRE STRIÉ, *Glaucopis strigiventris.* Guér. — *Alis integris, utrinque fuscis, maculis fenestratis albis, basi luteo maculatis. Corpore fusco, antice binis maculis luteis; abdomine luteo supra excisuris nigris strigato.* — Atlas Ins., n° 19, fig. 8. — Enverg. 33 millim.

Cette espèce est facile à reconnaître aux stries noires qui coupent son abdomen. Ses antennes sont brunes, bipectinées; sa tête est petite, brune. Le corselet est de la même couleur, avec deux grandes taches jaunes sur le devant, au-dessus de la tête, séparées par une ligne étroite noirâtre. Les ailes sont brunes dessus et dessous, avec des taches jaunes à la base. Les supérieures ont deux bandes transverses de taches transparentes, placées l'une un peu avant le milieu et l'autre vers le bout; la bande apicale est composée de quatre taches inégales dont les supérieures sont les plus petites; la bande du milieu a trois taches et se continue avec une bande de trois autres taches également transparentes placées au milieu des ailes inférieures. L'abdomen est d'un jaune d'ocre, avec la suture des segments brune; le dessous est d'un jaune plus pâle, avec les côtés tachés alternativement de noir et de jaune d'ocre. Les pattes sont brunes, avec le côté externe des jambes jaune.

Cette jolie Glaucopide a été prise dans l'île de Sainte-Catherine, au Brésil.

HAZIS MARS, *Hazis Mars.* Boisd. — *Alis subconcoloribus, nigro-violaceis; anticis fasciis punctoque albis; posticis basi albo maculatis, fasciaque subpostica lutea, plus minusve obsoleta; thorace violaceo, collari flavo; abdomine rufescente;* (fœmina) *posticis disco albo, fascia transversa submarginali lutea.* Boisd.

Deileptena Poeyi. Guér. — Atlas Ins., n° 19, fig. 3.

Cette belle espèce a été trouvée à Offak.

Genre PHALOÉ, *Phaloe.* Guér.

Comme nous n'avons pas actuellement assez de matériaux pour bien fixer les caractères de ce nouveau genre, nous allons suivre l'exemple de M. Boisduval (Genre *Aganaïs*, *Astrol.* Ent. 1re part., page 248), et le caractériser à sa manière, en disant: Les insectes de ce genre habitent l'Amérique méridionale, au Brésil, dans la république Argentine, etc.

PHALOÉ ENSANGLANTÉE, *Phaloe cruenta.* GUÉR. — *Alis integris elongatis, utrinque anticis brunneis, maculis luteo-vitreis, ad apicem albis, punctis ad costam versum basin rubro-sanguineis; posticis luteo-vitreis, nervis nigris, lato margine nigro, punctis minutis albis notato. Corpore supra brunneo, subtus albido; thorace capiteque albo-punctatis, ano sanguineo.* (Mas.) — Atlas, Ins., n° 19, fig. 4. — Enverg. 6 centim. 1/2.

Callimorpha cruenta. HUBN. *Zuträge*, etc., n°s 329, 330.

Ce joli nocturne a les ailes allongées, entières; les supérieures sont d'un brun un peu jaunâtre, avec deux bandes transversales demi-transparentes, la première jaune, partant du milieu de la côte et se dirigeant vers l'angle postérieur, la seconde apicale, blanche, vitrée, avec une petite tache jaune près du milieu du bord externe; on voit à la base une autre tache jaune et triangulaire. Enfin la côte, à partir de la base jusqu'à la bande du milieu, est d'un brun presque noir, marquée de cinq taches d'un rouge de sang. On voit près de l'angle postérieur externe deux ou trois petites taches blanches. Les ailes postérieures sont d'un jaune transparent tirant un peu sur le verdâtre, avec les nervures noires; leur extrémité est largement bordée de noir, et il y a dans cette bordure, et près de la frange, cinq points blancs. La couleur des quatre ailes, en dessous, est semblable en tout à celle du dessus. Le corps est brun; la tête et le corselet sont marqués de petites taches blanches; l'anus est d'un rouge de sang, et le dessous de l'abdomen jaune; les pattes sont brunes en dessus et jaunes au côté inférieur.

Ce joli lépidoptère vient du Brésil; l'individu figuré par Hubner est une très-petite femelle, chez laquelle les ailes inférieures ont plus de noir. M. Boisduval possède cette même espèce venant de Buénos-Ayres, et d'une taille plus grande.

CHÉLONÉE ASTRÉE, *Chelonia astrea.* GUÉR. — *Alis anticis albido-murinis, subdiaphanis; costa, macula media apiceque fuscis; basi punctis duobus nigris; posticis albido sub-murinis, subdiaphanis; thorace murino, punctis nigris; abdomine supra rufo (var. albido-cinereo, basi anoque supra rubellis), infra flavido, lateribus punctis nigris. Palpis rufis apice nigris. Pedibus griseis, intus rufis.*

Sphinx astreus. DRURY, t. II, p. 49, pl. 28, fig. 4.

Chelonia saucia. BOISD. — Voy. *Astr.* Ent., 1re Partie, page 214.

Lithosia Arthus Bertrand. GUÉR. — Atlas Ins., n° 19, fig. 5. — Enverg. 7 centim.

Après une comparaison très-attentive de notre lépidoptère avec la description et la figure de Drury, nous avons reconnu, plus que jamais, qu'il est impossible d'en faire une espèce, et nous persistons à considérer notre Chélonée comme une légère variété du *Sphinx astreus* de Drury. En effet, il n'y a que la couleur du dessus de l'abdomen qui fasse un peu différer notre insecte de celui de Drury, et encore, chez le nôtre,

voit-on le rouge s'étendre un peu sur les côtés des segments jaunes, ce qui pourrait faire penser qu'une circonstance à nous inconnue a pu faire disparaître cette couleur sur les segments intermédiaires. Les côtés de l'abdomen ont les points noirs que Drury a figurés à son *Sphinx astreus,* mais ces points sont un peu plus petits et cachés dans des replis causés par la dessiccation. Enfin l'habitation de l'espèce de Drury est le Bengale; la nôtre vient d'Offak, dans la Terre des Papous, et l'on sait que beaucoup d'espèces de ces deux pays sont identiques. Nous donnons ici, pour que chacun puisse juger notre rapprochement, la description que Drury a faite de son *Sphinx astreus,* dans ses Illustrations (t. II, p. 49, pl. 28, fig. 4). « Déploie ses ailes presque 3 pouces. Le dessus, les antennes sont en filet, brunes, claires, et plus épaisses au milieu. Les yeux bruns, obscurs. La tête, couleur de crème, tachée de noir, comme aussi le cou, avec une fente ou ouverture rouge au milieu, et une tache noire de chaque côté. Le corselet, couleur de crème, taché de noir. L'abdomen écarlate. Les ailes supérieures sont transparentes, desquelles un tiers, près du bout, est opaque et d'une couleur de poil claire, qui court environ mi-chemin sur le bord antérieur de chaque aile, où se trouve une raie de la même couleur courant mi-chemin au travers de l'aile. Les bords antérieurs et postérieurs sont couleur de crème obscure. Les ailes inférieures aussi sont transparentes, les bords antérieurs et les coins supérieurs étant couleur de crème obscure. Le dessous, les antennules sont extérieurement blanches, mais rouges en dedans, les extrémités étant noires. La trompe est repliée. La poitrine blanche, avec une tache noire de chaque côté. Les pieds rouges. Le dessous des cuisses blanc. L'abdomen couleur de crème, avec une raie blanche étroite de chaque côté, sur laquelle sont plusieurs taches noires. Toutes les ailes paraissent de la même couleur qu'en dessus, sans aucun changement. Je l'ai reçue du Bengale. »

La *N. Melanthus* de Cramer (t. III, pl. CCLXXXVI, fig. B.) est voisine de celle-ci. — Elle vient de Ceylan.

POLIE PEINTE, *Polia picta.* Guér. — *Alis albidis nigro rubroque variegatis; posticis albidis; anticis subtus costa rubricante.* Boisd.

Noctua festiva. Donov. — Epitome of Ins. of New-Holl. — *Noctua picta.* — Atlas, Ins., n° 19, fig. 7.

Cette jolie espèce a été trouvée au Port-Jakson.

OPHIUSE PROPICE, *Ophiusa propitia.* Guér. — *Alis luteis nigrescenti subconspersis linea communi subpostica fusca; anticis punctis tribus quatuorve fuscis; omnibus subtus vivide luteis fascia postica strigisque duabus discoideis fuscis.* Boisd.

Noctua propitia. — Atlas Ins., n° 19, fig. 6.

DAMIAS MELAXANTHE, *Damias melaxantha.* Boisd. — *Alis nigro-violaceis; anticis macula externa aurantiaca ; posticis fascia lata aurantiaca fimbriaque nigra ; subtus concoloribus, strigis violaceis.* Boisd.

Cleis posticalis. Guér. — Atlas, Ins., n° 18, fig. 5.

Cet insecte a été pris au Port-Praslin. Nous pensons que c'est à tort que M. Boisduval le place dans les nocturnes ; s'il n'appartient pas aux diurnes, il doit au moins aller parmi les crépusculaires ou à la suite des uranies.

DIPTÈRES.

Genre LEPTOTARSE, *Leptotarsus.* Guér.

D'après le nouvel ouvrage de M. Macquart (1), et en consultant le tableau de sa tribu des tipulaires terricoles, on voit que ce genre ne peut aller que dans la division EE, composée d'espèces ayant le *prolongement de la tête épais et peu allongé.* Notre insecte se distingue du genre Pachyrhine qui entre seul dans cette division par le dernier article de ses palpes et par le nombre de ceux des antennes. Voici les caractères que nous lui assignons :

Prolongement de la tête épais et peu allongé (fig. 1. A.). Front peu saillant. Les trois premiers articles des palpes (fig. 1. C.) cylindriques et égaux, le dernier aussi long que les deux précédents réunis, composé de cinq articles bien distincts dont le premier est le plus étroit, et le dernier plus long que le précédent. Antennes (fig. 1. B.) filiformes, de dix articles : le premier grand, cylindrique ; les trois suivants, épais, courts, égaux ; les quatrième et cinquième plus étroits et obconiques ; les quatre derniers beaucoup plus étroits, égaux et allongés. Ailes écartées. Cinq cellules postérieures, deuxième pétiolée. Pattes très-grêles, avec les tarses au moins deux fois plus longs que les jambes.

LEPTOTARSE DE MACQUART, *Leptotarsus Macquartii.* Guér. — *Luteus. Thorace antice, abdomine maculis quatuor triangularibus, nigris; alis infuscatis; pedibus brunneis, gracilibus, tarsis longissimis.* — Long. 19 mill. Enverg. 44 mill. — Atlas Ins., pl. 20, fig. 1.

La tête est petite, jaune, avec les yeux et les antennes obscurs. Le prothorax est noir, assez luisant, lisse, avec une tache latérale jaune de chaque côté et en arrière. Le

(1) *Hist. nat. des Insectes.* Diptères, dans les Suites à Buffon de Roret.

mésothorax et le métathorax sont lisses, d'un jaune assez vif; l'on voit un peu de brun en arrière de l'écusson du métathorax. Les ailes sont grandes, demi-transparentes, un peu enfumées, à nervures brunes, avec la côte un peu jaunâtre. Les pattes sont très-grêles et très-longues, d'un brun obscur, plus pâles à la base, avec les tarses au moins deux fois plus longs que les jambes, à premier article plus long que les quatre suivants. L'abdomen est jaune, lisse et luisant; le bord postérieur des quatre premiers segments porte une bande noire avancée en avant et en pointe au milieu.

Ce bel insecte a été pris au Port-Jackson.

Genre ÉVANIOPTÈRE, *Evanioptera.* Guér.

Ce genre est voisin du précédent et doit entrer dans la même division, car le dernier article de ses palpes est allongé et composé de plusieurs articulations, tandis que dans la division qui comprend les Limnobies, le dernier article des palpes est semblable aux autres, plus court qu'eux et simple. Voici les caractères que nous assignons à notre genre *Evanioptera :*

Prolongement de la tête court, épais. Front assez saillant; les deux premiers articles des palpes (fig. 2. A.) cylindriques et égaux, le troisième plus court et épais en dessous, le dernier ou quatrième composé de cinq articulations inégales, dont les deux premières sont les plus longues et les autres grenues. Antennes......... cinq cellules postérieures aux ailes (fig. 2. B.), la dernière plus large. Pattes longues et grêles.

Nous avions d'abord donné le nom de Caloptère à ce genre; mais M. le comte de Castelnau ayant depuis employé ce nom pour un genre de coléoptères voisins des Lycus, nous avons dû changer le nôtre pour éviter des synonymies.

ÉVANIOPTÈRE FASCIÉE, *Evanioptera fasciata.* Guér. — *Atra. Capite, abdomine basi apiceque flavis. Alis nigris maculis duabus basilibus fasciaque transversa flavis. Pedibus nigris flavo annulatis.* — Long. 18 mill. Enverg. 30 mill. — Atlas Ins., pl. 20, fig. 2.

Sa tête est d'un beau jaune orangé, avec les yeux, le premier article des antennes et les palpes bruns. Le corselet est noir et terne; les ailes sont d'un brun foncé presque noir, avec la base, deux taches allongées n'atteignant pas le milieu, et une bande transverse au delà du milieu, d'un beau jaune orangé. Les pattes sont noires, avec la base des cuisses et une partie assez grande vers leur extrémité, d'un jaune orangé; il y a un peu de jaune au milieu des jambes et à la base des articles des tarses. L'abdomen est noir, avec les deuxième, troisième, quatrième et le dernier segment d'un jaune orangé assez vif.

Cet insecte a été pris dans l'île de Sainte-Catherine, au Brésil. M. Wenvood en décrit une seconde espèce du Nepaul. (Soc. Ent., t. IV, p. 681.)

PANGONIE DU PORT-JAKSON, *Pangonia Jaksoniensis.* Guér. — *Flava; oculis thoraceque nigris; abdomine rufo, apice obscuriori, tarsis brunneis. Alis hyalinis basi, costa nervulisque flavis.* — Long. 17 mill. Enverg. 28 mill. — Atlas Ins., pl. 20, fig. 3.

Sa tête est jaune, très-velue en dessous, avec les yeux très-grands, presque contigus en dessus; il y a des ocelles. La trompe est brune, deux fois plus longue que la tête. Le corselet est noir en dessus, avec un peu de duvet jaune doré sur les côtés et le dessous entièrement couvert de grands poils jaunes. Les ailes sont transparentes, avec une petite portion de leur base, la côte et les nervures jaunâtres. Les pattes sont d'un jaune fauve, avec les tarses bruns. L'abdomen est de la couleur des pattes, lisse, luisant, avec l'extrémité un peu plus foncée et tournant au brun (femelle). — Du Port-Jakson.

3. A. Sa tête vue de profil. 3. B. Antenne. 3. C. Palpe.

PANGONIE DE MACQUART, *Pangonia Macquartii.* Guér. — *Flava. Capite thoraceque supra ferrugineis, oculis nigris. Abdomine apice obscuriori, tarsis pallide brunneis. Alis pallidis, hyalinis, nervulis flavis.* — Long. 14 mill. Enverg. 28 mill.

La tête est d'un jaune ferrugineux en dessus, avec les yeux noirs et le dessous jaune pâle et très-velu. Il y a des ocelles; la trompe est deux fois plus longue que la tête, noire, avec le filet supérieur jaune. Le corselet est d'un ferrugineux assez vif en dessus, avec les côtés et le dessous d'un jaune pâle et velus. Les ailes sont transparentes, à nervures jaunes; celles de la côte sont un peu plus obscures. Les pattes sont jaunes, à tarses un peu obscurs. Le dessus de l'abdomen est jaune à la base, avec les trois derniers segments obscurs à côtés plus pâles; le dessous est tout jaune. (Femelle.) — Du Chili.

PANGONIE A AILES NOIRES, *Pangonia nigripennis.* Guér. — *Atra. Thorace villoso. Abdomine nitido, lateribus pilis aureis. Alis pedibusque nigris.* — Long. 19 mill. Enverg. 45 mill.

Sa tête est très-aplatie d'avant en arrière, transversale, avec la trompe plus de deux fois plus longue qu'elle, ayant les filets supérieurs rougeâtres : il y a des ocelles. Le corselet est couvert d'un duvet très-serré, et les parties qui en ont été dépouillées offrent quelques reflets rougeâtres et veloutés. Les ailes sont noirâtres, plus foncées à la base et vers la côte. Les pattes sont entièrement noires, un peu velues. L'abdomen est bombé, très-élargi au milieu, brusquement rétréci en arrière, lisse, luisant et peu velu; les côtés de ses segments postérieurs, à partir du troisième, sont garnis d'un duvet soyeux d'un beau jaune doré. Le dessous est tout noir (femelle). — Du Brésil.

PANGONIE THORACIQUE, *Pangonia thoracica.* Guér. — *Nigra. Oculis cupreis. Thorace brunneo, pilis densis flavo-pallidis. Alis obscure brunneis. Abdomine nigro, nitido lateribus pilis flavo-albis.* — Long. 20 mill. Enverg. 46 mill.

Elle ressemble entièrement à la précédente pour la forme de l'abdomen et pour la taille, mais sa tête est moins aplatie, et la trompe un peu moins longue. Les yeux sont contigus, d'un cuivreux foncé presque noir. Le corselet est d'un brun jaunâtre, couvert en dessus d'un duvet assez long et très-serré, d'un jaune pâle. Les ailes sont brunes, avec la côte et la base plus obscures. Les pattes sont noires, velues. L'abdomen est noir, luisant, avec les côtés des segments postérieurs, à partir du troisième, garnis de duvet soyeux d'un jaune un peu doré (mâle). — Du Brésil.

TAON A GOUTTES, *Tabanus guttatus.* Donov., Epitome. — *Ater; thoracis lateribus lineolisque duabus abdominisque punctis medio quatuor marginalibusque octo albis.* (Donov.) — Long. 25 mill. Enverg. 49 mill. — Atlas, Ins., pl. 20, fig. 10.

L'individu que nous avons figuré est une variété distinguée par l'absence des points blancs du milieu de l'abdomen. Ses antennes n'ont aucune trace de dent à la base du troisième article.

Ce *Tabanus guttatus* n'a pas été connu de Wiedemann. — Du Port-Jakson.

TAON LARGE, *Tabanus latus.* Guér. — *Ater nitidus. Thoracis lateribus abdominis apice ferrugineo-pilosis. Alis hyalinis, costa nervisque nigris. Abdomine quadrato, planato, pilis nigris lateralibus.* — Long. 20 mill. Enverg. 37 mill.

Il est entièrement noir; sa tête est petite, aplatie en avant. Les antennes ont leur troisième article simple, sans dent. Le corselet est noir, avec les côtés garnis de poils serrés d'un rouge ferrugineux, qui s'étendent en dessous et garnissent le bord antérieur sous la tête. Les ailes sont transparentes, avec la côte et les nervures noires. L'abdomen est aplati, en carré long, avec les côtés parallèles et l'extrémité postérieure tronquée carrément. Il y a de chaque côté une frange de longs poils noirs, et en arrière une autre frange composée de poils d'un ferrugineux vif. Les pattes sont noires. — De la Conception, au Chili.

Genre AGAPOPHYTE, *Agapophytus.* Guér.

Ce genre ne peut être convenablement placé que dans la tribu des Xylophagiens et à côté du genre *Hermetia;* mais il s'en distingue par la forme cylindrique de son corps, par ses antennes et par ses ailes, et ces différences sont tellement tranchées qu'il serait superflu de les faire ressortir ici. Voici les caractères que nous assignons à ce genre :

Corps allongé, cylindrique; palpes filiformes, de trois articles; le premier court, le second plus de deux fois plus long, cylindrique; le troisième un peu plus court, un peu élargi à sa base, arrondi au bout. Antennes beaucoup plus longues que la tête; premier article plus long que les deux suivants réunis, d'égale épaisseur dans toute sa longueur, peu aplati; le second très-court, un peu obconique, le dernier beaucoup plus long, un peu aplati, comme tordu au milieu, velu, n'offrant pas de traces de divisions.

Écusson mutique ; abdomen étroit, épais, conique; quatrième cellule postérieure de l'aile étroite et fermée.

AGAPOPHYTE AUSTRAL, *Agapophytus Australasiæ*. Guér. — *Ater. Antennis articulo primo flavo. Alis hyalinis, nervulis nigris, obscure fasciatis. Pedibus anticis flavis, femoribus basi nigris; intermediis et posticis nigris, articulo primo tarsorum flavo.* — Long. 11 mill. Enverg. 21 mill. — Atlas, Ins., pl. 20, fig. 11.

Tout l'insecte est noir. Sa tête est à peine plus large que le corselet, transversale, avec les yeux un peu rougeâtres : elle offre en avant un profond enfoncement marqué de trois sillons et destiné à recevoir la trompe : celle-ci est coudée, saillante, arrondie au bout, avec une forte échancrure en dessous et près de l'extrémité. Les palpes sont un peu plus courts qu'elle. Les antennes ont au moins trois fois la longueur de la tête; elles sont assez grêles; leur premier article est entièrement d'un jaune fauve et les autres d'un brun noir. Le corselet et l'abdomen sont d'un noir terne. Les ailes sont transparentes, à nervures noires, avec une assez large bande noirâtre au milieu et l'extrémité très-légèrement enfumée. Les pattes antérieures sont jaunes, avec la base des cuisses noire; leurs tarses sont plus longs que la jambe, à premier article plus épais et aussi long que les suivants réunis; ceux-ci deviennent de plus en plus étroits et les deux derniers sont bruns. Les pattes intermédiaires et postérieures sont noires; leurs tarses n'ont pas le premier article si grand et si dilaté que ceux des premières, mais ce premier article est jaune à sa base. Tous ces tarses ont deux pelotes bien développées à l'extrémité inférieure du dernier article.

Cet insecte vient du Port-Jakson à la Nouvelle-Hollande; il peut être considéré comme établissant le passage entre les Xylophagiens et quelques genres de la tribu des Stratyomides.

La figure 11 représente l'*Agapophytus Australasiæ* de grandeur naturelle. 11, A. Sa tête grossie et vue en dessus. 11, B. La même, vue de profil. 11, C. Sa trompe et un palpe. 11, D. L'extrémité d'une antenne. 11, F, G. Pelotes des tarses.

HERMÉTIE CEINTE, *Hermetia cingulalis*. Guér. — *Atra. Maculis lateralibus thoracis et marginibus abdominis viridibus. Alis hyalinis fusco-maculatis. Pedibus nigris, genubus flavis.* — Long. 12 mill. Enverg. 26 mill.

La tête est noire, avec les yeux d'un noir verdâtre traversés par une ligne horizontale noire; il y a une tache verte derrière chacun d'eux. Les antennes sont plus de deux fois plus longues que la tête, noires, aplaties. La trompe est noire, avec une tache verte en arrière et tout le dessous de la même couleur. Le corselet est noir, peu luisant. Il a une tache verte allongée de chaque côté, se terminant avant l'insertion des ailes, une autre tache de la même couleur, toujours de chaque côté, mais en arrière des ailes, et l'extrémité de l'écusson également verte. Les flancs ont trois grandes taches

vertes ; la première placée au bord antérieur derrière la tête ; la seconde un peu avant l'insertion des ailes, et la troisième au bord postérieur. Les ailes sont transparentes, à nervures noires, avec le milieu et l'extrémité tachés de brun. Les pattes sont grêles, noires, un peu velues, avec l'extrémité des cuisses jaune. Les jambes postérieures sont un peu épaissies au milieu. Les balanciers sont jaunes à la base et verts au bout. L'abdomen est noir dessus et dessous, rebordé autour, avec ce rebord vert. — Cette jolie espèce vient de Java.

ODONTOMYIE DE LIMA, *Odontomyia Limæ.* Guér. — *Nigra. Fronte et dimidio scutelli flavis. Abdomine flavo, segmentis quatuor anticis in medio nigro maculatis; pedibus flavis; alis hyalinis.* — Long. 13 mill. Enverg. 22 mill. — Atlas, Ins., pl. 20, fig. 12.

Elle ressemble assez à l'*O. furcata* de notre pays et doit être placée près de cette espèce. La tête du seul individu que nous ayons pu voir est en partie détruite, mais on voit que le front est jaune, ainsi que les antennes et le bord postérieur des yeux. Le corselet est noir, velu sur les côtés, avec l'écusson saillant ayant sa moitié postérieure jaune et offrant deux petites épines de cette couleur plus courtes, plus rapprochées entre elles et moins divergentes que dans l'*O. furcata.* L'abdomen est jaune dessus et dessous. Les trois premiers segments ont, au milieu, une grande tache noire triangulaire, dont la pointe est en bas et va se confondre avec la tache suivante, ce qui forme sur les côtés de fortes dents aiguës ; le quatrième segment a une tache plus petite, qui n'occupe que la base, et les autres sont très-étroits et sans taches. Les pattes sont jaunes et les ailes transparentes à faibles nervures jaunes. — De Lima au Pérou.

OXYCÈRE TROMPEUR, *Oxycera decipiens.* Guér. — *Nigra. Capite, antennis oculisque flavis. Thorace subrugoso, scutello postice spinisque flavis. Abdomine flavo, supra vitta longitudinali nigra. Pedibus flavis, alis hyalinis nervulis pallidis.* — Long. 9 mill. Enverg. 19 mill.

Cette espèce vient montrer que les genres Odontomyie et Oxycère ne sont pas bien nettement tranchés, car elle semble établir le passage entre eux par ses antennes qui sont munies au bout d'un style plus grand que celles de l'*Odontomyia furcata*, et cependant plus court que dans l'*Oxycera pulchella.* Sa tête est un peu plus large que le corselet, jaune, avec les yeux d'un jaune un peu plus obscur et occupant toute la surface. Les antennes sont jaunes, terminées par un style qui a la moitié de la longueur du troisième article. La trompe est saillante et noire. Le corselet est noir, finement rugueux, avec l'écusson saillant, bordé de jaune et armé de deux petites épines de cette même couleur. Les ailes sont incolores, avec de faibles nervures jaunâtres. Les pattes sont grêles, jaunes. L'abdomen est aplati, à côtés parallèles, d'un jaune pâle,

avec une large bande longitudinale noire placée au milieu, plus large à sa base et à son extrémité, occupant les trois premiers segments et la base du quatrième.

Cette espèce vient du Port-Jakson, à la Nouvelle-Hollande.

LAPHRIE REMARQUABLE, *Laphria spectabilis.* Guér. — *Viridi-nitens; thorace antice flavo-maculato. Abdomine cyaneo. Alis infumatis basi flavis. Tibiis anticis intus sericeo-flavidis.* — Long. 25 mill. Enverg. 44 mill.

Laphria splendida, Guér., Atlas, Ins., pl. 20, fig. 7. — 7, A. Sa tête grossie.

Cette belle espèce a beaucoup de ressemblance avec la *L. cyanea* de M. Macquart, et quoiqu'elle soit beaucoup plus grande, nous ne l'en aurions pas distinguée, si nous ne voyions pas que ce savant a placé la sienne dans une division ayant la première cellule postérieure des ailes fermée, tandis que chez la nôtre cette même cellule est ouverte, ce qui la place dans une autre division et nous autorise à en faire une autre espèce. Nous changeons son nom parce que M. Macquart l'a employé, nous ne savons pourquoi, pour une autre espèce qui vient de Surinam.

La tête de notre *L. spectabilis* est très-aplatie d'avant en arrière, d'un noir verdâtre, avec le front garni d'un duvet doré très-serré, et les moustaches formées, de chaque côté, de quatre longs poils noirs courbés en bas. Les antennes et la trompe sont noires. Le corselet est très-bombé, d'un beau vert-bleu très-luisant, avec deux grandes taches triangulaires d'un blanc soyeux, formées par un duvet très-serré et placées de chaque côté au bord antérieur. Les côtés du thorax, avant et sous les ailes, offrent aussi quelques petits reflets soyeux. Les ailes sont transparentes, d'un brun enfumé, à nervures noires, avec la base plus pâle et un peu jaunâtre. Les quatre pattes antérieures sont de la couleur du corselet, avec les tarses bleus; les postérieures sont d'une couleur plus bleue, avec les jambes à reflets violets; elles ont toutes de très-longs poils gris, et les jambes antérieures offrent, en dedans et vers le bout, un duvet soyeux d'un blanc jaunâtre. L'abdomen est allongé, à côtés parallèles, un peu aplati; le premier segment est un peu plus large, de la couleur du corselet; les suivants sont d'un beau violet luisant. Ils ont tous sur les côtés des poils noirs assez roides.

Cet insecte a été pris à Amboine.

OMMATIE FAUVE, *Ommatius fulvidus.* Wied., Macq.

Asilus Garnotii, Guér., Atlas, Ins., pl. 20, fig. 8. — 8, A. Son antenne grossie.

Nous n'avions pas reconnu cet insecte dans Wiedmann quand nous avons fait graver la lettre de notre planche. Notre individu a été pris à Bourou, dans les Moluques.

Genre AGONOSOME, *Agonosoma*. Guér.

Ce genre est très-voisin des *Psilopus*, mais il s'en distingue par ses antennes, dont le troisième article est plus allongé que les deux précédents, par sa tête qui, vue de face, offre trois lobes beaucoup plus développés, dont les latéraux sont débordés par les yeux, et dont l'intermédiaire porte les yeux lisses et deux grands poils divergents. Voici les caractères essentiels que l'on peut assigner aux Agonosomes :

Face large. Troisième article des antennes allongé, de forme conique; style inséré à son extrémité, très-long, sans poils. Yeux sans poils; abdomen allongé et cylindrique; pieds longs, grêles; point de soies au-dessous des cuisses postérieures. Quatre cellules postérieures aux ailes.

M. Macquart, n'ayant probablement pas eu connaissance de nos planches du Voyage autour du monde, a donné le nom de *Chrysosome* à un genre de Muscides, ce qui nous oblige à changer notre nom, quoiqu'il soit publié depuis longtemps dans nos planches.

AGONOSOME FASCIÉE, *Agonosoma fasciata*. Guér. — *Viridi-aurata nitida; oculis rubris; antennis fulvis, stylo nigro; fronte albo-sericeo. Thorace vittis tribus longitudinalibus obscuris; lateribus albo-sericeo, incisuris segmentorum abdominalium nigris. Alis hyalinis costa et lata macula transversa obscuris. Pedibus flavis, tarsis nigris.* — Long. 12 mill. Enverg. 20 mill.

Chrysosoma fasciata. Atlas, Ins., pl. 20, fig. 5.

Sa tête est plus large que le corselet, d'un vert-bleu, avec les yeux rouges et le front, au-dessous des antennes, couvert d'un duvet soyeux blanchâtre. Les antennes sont fauves, avec l'extrémité du dernier article et le style noirs. La trompe est fauve. Le corselet est d'un beau vert luisant, avec trois bandes longitudinales obscures en dessus, et les côtés garnis d'un duvet soyeux gris blanchâtre. Les ailes sont transparentes, à nervures et côtes brunes; elles ont une petite tache à la base, une autre plus grande près du milieu, partant de la côte, interrompue, quelquefois entière, et une grande bande occupant presque tout le bout de l'aile, ne touchant pas entièrement le bord postérieur, ni l'extrémité; toutes ces taches d'un brun obscur. Les pattes sont jaunes, avec les tarses des quatre antérieures noirâtres, et les jambes et tarses des postérieures de la même couleur. L'abdomen est d'un beau vert doré, à reflets rouges en dessus, noir dessous, velu, très-luisant. Chaque segment a la base et l'extrémité noires, ce qui produit des bandes transverses étroites à chaque point d'articulation; de plus, on voit sur les côtés des taches blanches soyeuses, produites par un très-fin duvet.

Ce bel insecte vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée.

Nous avons figuré quelques parties caractéristiques de cet insecte. Ainsi la figure 5. A. montre sa tête vue en dessus; 5. B. *idem* vue de face; 5. C. *idem* de profil; 5. D. son antenne très-grossie; 5. E. son aile.

CHRYSOSOME A AILES TACHÉES, *Chrysosoma maculipennis.* Guér. — *Viridi-cœrulescens, nitida. Oculis rubris; antennis obscure ferrugineis, apice, styloque nigris; fronte albo-sericeo; thorace lineis tribus longitudinalibus nigris, lateribus albo-sericeis, incisuris segmentorum abdominalium late nigris. Pedibus flavis tarsis obscuris. Alis hyalinis, nervulis brunneis, fascia lata ante apicem obscura.* — Long. 11 mill. Enverg. 20 mill. — Atlas, Ins., pl. 20, fig. 6.

Cette espèce ne diffère de la précédente que par les ailes, qui n'ont qu'une seule bande obscure, et par les bandes noires de son abdomen, plus larges et occupant au moins autant d'espace que le vert, ce qui n'a pas lieu chez la première, où le vert domine. — Elle vient d'Offak.

BOMBYLIUS AUSTRAL, *Bombylius australis.* Guér. — *Atro-opacus pilis albis, fronte flavo. Alis brunneis basi obscurioribus. Pedibus flavo-brunneis.* — Long. 11 mill. Enverg. 26 mill. — Atlas, Ins., pl. 20, fig. 4.

Il ressemble un peu au *Bombylius minor* de notre pays, mais il en diffère par ses ailes, qui sont plus obscures, et par sa trompe plus courte. Sa tête est assez large, noirâtre, avec les yeux un peu métalliques; le front, au-dessous des antennes, est jaune, ainsi que la cavité où s'insère la trompe, garni de poils jaunâtres assez serrés. La trompe est à peine deux fois plus longue que la tête, noire, aplatie et élargie au bout, avec les soies supérieures brunes; les antennes sont également noires. Tout le corps est d'un noir terne, tournant au brun. Le dessus est dépouillé de poils, mais on voit qu'ils ont été enlevés et qu'ils étaient d'un blanc grisâtre, à en juger par ceux qui restent sur les côtés et en dessous. Le bord postérieur de l'écusson est d'un brun fauve. Les ailes sont d'un brun enfumé, avec la base et les environs de la côte plus foncés. Les pattes sont d'un brun jaunâtre.

Ce diptère a été pris au Port-Jakson.

ANTHRAX A UNE CEINTURE, *Anthrax unicincta.* Guér. — *Ater. Thorace pilis fulvis. Abdomine lateribus fascia media anoque, flavis. Alis obscure-fuscis, violaceo-micantibus.* — Long. 13 mill. Enverg. 30 mill. — Atlas, Ins., pl. 20, 9.

Cette espèce a beaucoup de ressemblance avec l'*A. Tantalus* de Fabricius, et M. Macquart l'a même considérée comme n'en étant qu'une variété; mais nous persistons à l'en distinguer parce que, au lieu d'avoir une bande argentée sur le troisième segment, c'est une bande d'un jaune doré qu'on voit, et l'on n'aperçoit aucune trace des taches blanches placées sur les côtés des sixième et septième segments, dont parle M. Macquart. Du reste, notre insecte est bien plus petit que l'*A. Tantalus*, car celui-ci a 7 lignes ou près de 17 millimètres de long.

La tête de notre Anthrax est noire, et presque entièrement occupée par les yeux,

qui offrent une couleur métallique cuivreuse. Le corselet est noir, il paraît avoir été entièrement couvert de poils fauves, que l'on voit encore sur les côtés. Les ailes sont d'un brun noirâtre foncé, à nervures noires et à reflets irisés et violets. Elles ont chacune quatre cellules sous-marginales, et cinq petits points bruns peu visibles à l'œil nu. Les pattes sont grêles et noires. L'abdomen est noir, velu. Les côtés du premier segment ont des poils fauves assez longs; on voit une bande transverse de cette même couleur sur le milieu du troisième segment, et enfin le dernier est entièrement couvert d'un duvet d'un jaune doré. Cette espèce a été prise à Bourou.

La figure 9. A. de notre planche représente la tête de l'*A. unicincta* très-grossie et vue de face; 9. B. la même tête vue de profil; 9. C. l'antenne; 9. D. l'aile, pour montrer les nervures et les petits points bruns.

ANTHRAX A COTE NOIRE, *Anthrax nigrocostalis.* Guér. — *Ater. Thorace lateribus, abdomine basi flavis. Secundo et tertio segmento abdominis albo fasciatis. Alis hyalinis basi costaque nigris.* — Long. 16 mill. Enverg. 40 mill.

Cette espèce est très-voisine de l'*A. Tantalus*, et ne s'en distingue réellement que par les ailes. La tête du seul individu que nous possédions manque. Le corselet est garni, en avant et sur les côtés, de poils fauves très-serrés, qui doivent exister sur toute la surface quand l'insecte est frais. Les ailes sont transparentes, à nervures brunes, avec la base et la côte d'un brun foncé noirâtre; elles ont quatre cellules sous-marginales. Les pattes sont noires. L'abdomen est noir, velu, avec les côtés de la base des premiers segments garnis de poils fauves. La base des second et troisième segments offre une bande transverse formée d'un duvet blanc argenté; on voit quelques traces de ce même duvet blanc sur les côtés du septième segment. — De Bourou.

MOUCHE ROYALE, *Musca* (1) *regalis.* Guér. — *Viridi-nitens. Capite albo-sericeo, vertice vitta longitudinali nigra. Thorace lineis longitudinalibus obscuris, basi albo-sericeo. Segmentis abdominalibus postice nigro-marginatis, villosis. Alis hyalinis, nervulis brunneis, macula nigra prope basin. Pedibus nigris villosis.*— Long. 21 mill. Enverg. 46 mill. — *Rutilia regalis.* Atlas, Ins., pl. 21, fig. 1.

Cette magnifique espèce est d'un beau vert à reflets dorés et bleus; sa tête est plus étroite que le corselet, assez saillante au milieu, avec l'épistome peu avancé; elle est d'un brun noirâtre, couverte d'un très-fin duvet blanchâtre qui lui donne des reflets soyeux et luisants. Les yeux sont d'un brun à reflets métalliques. On voit, au-dessous de chaque

(1) Nous décrivons sous le nom général de *Musca* les espèces de Muscides créophiles qui n'entrent pas évidemment dans les coupes de M. Robineau Desvoidy et surtout dans celles de M. Macquart. En nous abstenant d'établir pour ces espèces des genres nouveaux, nous évitons des doubles emplois avec ceux que M. Macquard a dû créer, dans un grand travail sur les Diptères exotiques dont le manuscrit a été présenté à l'Institut, et que son auteur va bientôt publier.

œil, une ligne transversale noire, et il y a une ligne longitudinale également noire au milieu du vertex, se terminant au sommet de la cavité dans laquelle sont insérées les antennes. Celles-ci ont la forme ordinaire des antennes de mouches; leurs deux premiers articles sont courts, à peu près égaux; le troisième est presque trois fois aussi long que les deux premiers réunis, arrondi au bout, et portant vers sa base une soie allongée, précédée de deux petits articles, un peu renflée à sa base, et finement tomenteuse; le dernier article de l'antenne n'atteint que la moitié de l'espace compris entre l'insertion de celle-ci et le sommet de l'épistome. La trompe est aussi longue que la tête, coudée, avec les palpes un peu moins longs.

Le corselet est tronqué carrément en avant, un peu élargi en arrière, avec un grand écusson arrondi postérieurement, et garni de longs cils roides et noirs; sa couleur est d'un brun vert, mais il a quelques portions, sur les côtés, qui offrent une couleur fauve brunâtre à reflets verts; en avant, ce corselet est légèrement garni de duvet soyeux blanchâtre, et parsemé de cils noirs et roides; il offre quatre lignes longitudinales brunes, peu marquées, et qui n'atteignent pas l'écusson. Le dessous est vert, taché de noir, et garni de duvet cendré. Les ailes sont grandes, incolores et transparentes, à nervures d'un brun noirâtre, avec une tache transversale noirâtre placée près de leur base. Les cuillerons sont grands, blanchâtres. Les pattes sont noires et velues. L'abdomen est luisant, vert, couvert de poils noirs, avec le bord postérieur des segments, en dessus et en dessous, finement liséré de noir, et garni de cils longs et roides de la même couleur. Le dernier segment est sans tache; les trois premiers ont une faible bande longitudinale noire au milieu. La base de chaque segment, en dessous surtout, est garnie d'un fin duvet blanc et soyeux.

Cette grande mouche vient du Port-Jakson.

La figure 1. A. représente la tête de notre *Musca regalis* très-grossie; 1. B. *idem* vue de profil; 1. C. les antennes grossies et en place; 1. D. E. l'un des tarses vu de profil et en dessus.

La *Rutilia Australasiæ* de G. R. Gray (Anim. Kingd., pl. 114, fig. 1) semble être très-voisine de celle-ci; mais, d'après la figure que nous citons, elle en différerait par son abdomen, qui semble noir avec des taches vertes, très-grandes aux deux premiers segments, plus petites et rondes aux troisième et quatrième.

Enfin la *Musca splendida* de Donovan (Epitome Ins.) vient encore près de celle-ci; mais elle semble s'en distinguer par la tête, qui est d'un beau jaune doré dans la figure que nous citons.

MOUCHE ADMIRABLE, *Musca mirabilis*. Guér. — *Viridi-nitens. Capite lateribus, griseo, vitta longitudinali nigra. Thorace lineis interruptis nigris, intermediis brevibus. Abdomine fasciis nigris, dorso emarginatis. Segmento anali subtruncato emarginato rufo-brunneo. Alis flavidis, basi subobscurioribus. Pedibus nigris.* — Long. 16 mill. Enverg. 35 mill. — *Rutilia mirabilis.* Atlas, Ins., pl. 20, fig. 2.

Sa tête est d'un vert luisant; le vertex présente une ligne grise, partant du point de contact des yeux, et se terminant à l'insertion des antennes. On voit, au-dessous des yeux, une bande grise qui va, en s'élargissant, se terminer au bord de l'épistome et de la cavité antennaire. Le corselet est d'un beau vert brillant à reflets dorés et bleus, garni de cils noirs et roides, ainsi que l'écusson; il y a derrière la tête quatre lignes noires interrompues et formées chacune de deux points allongés; les latérales sont les plus longues, mais n'atteignent pas le bord postérieur du corselet. Les ailes sont d'une teinte jaunâtre sale, transparentes, à nervures brunes, avec la base tachée de jaune brunâtre peu foncé. Les pattes sont noires, velues. L'abdomen a le premier segment tout noir, un peu brun au milieu en dessous; les trois autres sont également noirs, mais ils ont à la base, dessus et dessous, une bande verte qui n'occupe pas la moitié de leur largeur, et qui se termine près du milieu en s'élargissant et en s'arrondissant. En outre, le quatrième et dernier segment est échancré en arrière, avec cette partie d'un brun roussâtre.

Cette espèce vient d'Offak.

CALLIPHORE PAPOUE, *Calliphora papua.* Guér. — *Lutea; oculis brunneis; thorace lineis tribus longitudinalibus, scutello, fasciis tribus abdominalibus, cruris tarsisque, nigris. Alis hyalinis, costa obscura.* — Long. 14 mill. Enverg. 25 mill. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 3.

Sa tête est d'un jaune orangé assez vif, avec les yeux bruns. Le corselet est de la même couleur, velu, avec trois lignes noires qui partent du bord antérieur, n'atteignent pas le bord postérieur, et sont réunies en arrière. L'écusson est noir, garni de cils roides. Les ailes sont transparentes, un peu enfumées vers la côte, à nervures noirâtres. Les pattes sont noires avec les cuisses jaunes. L'abdomen est d'un blanc jaunâtre avec trois larges bandes transverses noires. Cette mouche vient d'Offak, Terre des Papous. Sa tête est représentée grossie, fig. 3, A.

SARCOPHAGE MOUCHE, *Sarcophaga Musca.* Guér. — *Grisea, pubescens; oculis brunneis. Thorace lineis tribus longitudinalibus nigris. Alis hyalinis; pedibus nigris. Abdomine nigro tessellato; ano atro nitido.* — Long. 12 mill. Enverg. 20 mill. — *Myophora Musca.* Rob. Desvoid. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 4.

Cette mouche est décrite par M. Robineau Desvoidy à la page 300 de son grand ouvrage sur les Myodaires; elle a beaucoup de rapports avec la *Sarcophaga princeps* de Wiedemann, et peut-être sera-t-on obligé de réunir ces deux espèces, quand on pourra les comparer en nature. Notre individu a été pris à Offak, Terre des Papous. La figure 4 A représente sa tête grossie.

SOPHIE A BANDES, *Sophia vittata.* Guér. — *Nigra, villosa; fronte albo-sericeo.*

Thorace lineis duabus longitudinalibus argenteis. Alis nigris. Segmentis abdominalibus basi, argenteo-maculatis. Pedibus nigris villosis. — Long. 19 mill. Enverg. 36 mill. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 5.

Cette espèce est très-voisine de la *Sophia punctata* de Rob. D. Mais elle s'en distingue par sa face qui n'est pas brune, et par les ailes et l'abdomen qui n'ont pas de violet. Sa tête est noire, avec la face et les côtés couverts d'un très-fin duvet blanchâtre et soyeux; les yeux sont rougeâtres. Le corselet est noir, velu et hérissé, avec l'angle des épaules blanc et deux lignes longitudinales de la même couleur, placées au milieu et ne s'étendant pas au delà du milieu de sa longueur. Les ailes sont d'un brun obscur plus foncé vers la côte, à nervures très-noires. Les pattes sont grandes, noires et velues. Les cuillerons sont bruns. L'abdomen est grand, aplati, noir et velu avec des poils noirs plus forts et roides; il y a à la base des second, troisième et quatrième segments deux taches d'un blanc jaunâtre, luisantes, formées d'un duvet fin, plus visibles à certains jours. — De l'île Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil. La fig. 5 A représente la tête grossie et vue de profil.

M. Macquart a changé le nom de *Sophia*, donné par M. Robineau Desvoidy, en celui de *Scotiptera.* Il n'a pas fait connaître les motifs de ce changement.

LUCILIE A TÊTE DORÉE, *Lucilia chrysocephala.* Guér. — *Viridi-nitens; capite aurantiaco, pilis nigris; oculis brunneis; alis subhyalinis antice obscuris. Pedibus nigris. Abdomine viridi-cœrulescente.* — Long. 13 mill. Enverg. 22 mill. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 6.

Sa tête est d'un jaune orangé assez vif, avec quelques poils noirs et roides. Les antennes sont noires, et les yeux d'un brun foncé. Le corselet est d'un beau vert luisant, garni de poils noirs et raides, dirigés en arrière, surtout au bord de l'écusson. Les ailes sont un peu enfumées avec la moitié antérieure ou la côte d'un brun noirâtre. Les cuillerons sont blanchâtres, bordés de brun. Les pattes sont noires, velues. L'abdomen est d'un vert plus bleuâtre que le corcelet, avec le bord postérieur des segments bleu pur.

Du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

PROSÈNE CONIQUE, *Prosena conica.* Guér. — *Capite thoraceque nigro-griseis, villosis, fronte albo-argenteo; antennis luteis. Scutello nigro apice fulvo. Alis hyalinis, nervulis brunneis, pedibus nigris, femoribus luteis. Abdomine conico, albo-lutescente, fasciis tribus nigris.* — Long. 11 mill. Enverg. 20 mill. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 7.

Sa tête est grise avec les côtés et la face d'un blanc argenté. Les antennes sont jaunes. Le corselet est gris, velu, avec des poils noirs et roides, et quelques parties un peu obscures. L'écusson est noir avec le bout rougeâtre. Les ailes sont transparentes, à ner-

vures d'un brun jaunâtre. Les cuillerons sont blancs. Les pattes sont assez grandes, noires, avec les cuisses d'un fauve pâle jaunâtre. L'abdomen est étroit, cylindrique et conique, d'un jaune assez pâle à reflets soyeux blanchâtres : chaque segment est bordé de noir, et le milieu de cette bordure s'étend sur la ligne médiane en une assez grande tache triangulaire qui va atteindre le segment supérieur. Il y a des poils noirs et roides sur les côtés de chaque segment.

Cette espèce vient du Port-Jakson. La fig. 7 A représente sa tête vue de profil.

PROSÈNE A BANDES, *Prosena vittata*. Guér. — *Grisea, fronte albo-argenteo; antennis luteis. Scutello nigro, apice flavo. Alis sub-infuscatis, nervulis brunneis. Pedibus nigris. Abdomine ovato, flavo, fasciis tribus latis nigris.* — Long. 8 mill. Enverg. 15 mill.

Cette espèce est assez voisine de la précédente ; sa tête est grise, avec les yeux rougeâtres et le front couvert d'un duvet blanc argenté. Les antennes sont jaunes. Le corselet est d'un gris-jaunâtre soyeux. L'écusson est noir avec le bord postérieur jaune. Les ailes sont un peu brunâtres, transparentes, à nervures brunes. Les cuillerons sont blanchâtres, les pattes entièrement noires. L'abdomen est ovalaire allongé, un peu aplati, velu et soyeux. Le premier segment est noir, les autres sont d'un beau jaune vif, avec la moitié postérieure noire.

Cette jolie espèce vient aussi du Port-Jakson.

PLATYSTOME A AILES TACHETÉES, *Platystoma maculipennis*. Guér. — *Grisea; capite luteo. Alis brunneo-punctatis, macula antica in medio posita, nigra, pedibus nigris, cruribus intermediis et posticis brunneo-fulvis, articulo primo tarsorum luteo.* — Long. 11 mill. Enverg. 23 mill. — Atlas, Ins., pl. 21, fig. 8.

La tête est d'un jaune testacé, avec le vertex un peu rougeâtre ; les antennes sont brunes ainsi que la trompe et les yeux. Il y a sur le devant de la face deux lignes noirâtres qui partent de l'épistome et vont se terminer vers l'endroit où aboutit l'extrémité des antennes. Le corselet est gris avec quelques lignes brunes peu marquées et les bords latéraux roussâtres, ainsi que le bord postérieur de l'écusson. Les ailes sont transparentes, à nervures brunes, avec une assez grande tache noire à la côte, vers le milieu de leur longueur, et un grand nombre de points bruns sur toute leur surface. Les cuillerons sont d'un blanc jaunâtre avec les balanciers fauves. Les pattes sont noirâtres, avec les jambes des intermédiaires et des postérieures roussâtres; les tarses ont le premier article jaune. L'abdomen est d'un gris jaunâtre un peu soyeux.

Du Port-Jakson. La figure 8 A offre la tête de cette espèce grossie. 8 B, *idem*, vue de profil. 8 C, son aile.

PLATYSTOME CEINTE, *Platystoma cincta*. Guér. — *Flavo-rufa; capite thorace-*

que supra obscure-rufis, infra luteis. Thorace lateribus nigro-flavoque cinctis. Alis hyalinis, flavidis, maculis numerosis obscuris. Pedibus flavis, tarsis apice nigris. Abdomine obscuro, vitta flava. — Long. 9 mill. Enverg. 20 mill. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 9.

Sa tête est d'un jaune roussâtre plus obscur en-dessus, avec une saillie transverse sur le front; les yeux sont bruns, l'épistome est bordé de jaune; les antennes sont de la même couleur. Le corselet est roux brunâtre en-dessus, avec une bordure jaune qui entoure l'écusson, et au-dessous une large bande noire qui se termine à l'insertion des ailes. Le dessous du thorax et les pattes sont d'un jaune pâle, celles-ci ont seulement le bout des tarses d'un brun noirâtre. Les ailes sont demi-transparentes, jaunâtres, à nervures brunes, avec des taches brunes formant des bandes étroites et transversales un peu obliques. L'abdomen est d'un brun noirâtre avec une petite bande transverse jaune vers l'extrémité.

Du Port-Jakson. — Les figures 9 A, B, C, représentent sa tête vue sous différents aspects.

PLATYSTOME AGRÉABLE, *Platystoma læta.* Guér. — *Fulva; oculis nigro-lineatis; thorace vitta lata longitudinali cyanea, altera antica grisea in medio secta; scutello abdomineque supra cyaneis. Alis hyalinis, basi costaque flavis, maculis quatuor anticis nigris. Pedibus fulvis, tarsis apice nigris.* — Long. 12 mill. Enverg. 28 mill.

Cette espèce est l'une des plus belles du genre. Sa tête est d'un rouge fauve, avec le vertex un peu plus obscur. Les yeux ont chacun deux raies longitudinales noires. Le corselet est fauve, avec une large bande longitudinale violette au milieu, marqués au centre d'une ligne grise qui la coupe en deux. L'écusson est également d'un beau violet luisant. Les ailes sont transparentes, à nervures jaunes, avec la base et la côte d'un jaune clair; elles ont quatre taches noires touchant à la côte; la première est la plus grande, elle est placée près de la base, de forme irrégulière, et s'étendant au delà du milieu de la largeur de l'aile; la seconde, grande, arrondie, placée au milieu de sa longueur; la troisième, la plus petite, arrondie, et la dernière, au bout, un peu allongée. Les pattes sont fauves, avec le bout des tarses noirâtre. L'abdomen est d'un beau violet luisant endessus et sur les côtés, avec le dessous jaune-rougeâtre, marqué d'une bande longitudinale bleue au milieu.

Cette espèce vient du Port-Jakson.

Genre BACTROCÈRE, *Bactrocera.* Guér.

Ce genre est voisin des *Dacus*. Mais il en diffère surtout par la saillie de l'épistome, la petite éminence du milieu du front, les dimensions respectives des articles des antennes, et la disposition des nervures des ailes. Voici les caractères à l'aide desquels on peut le distinguer :

Palpes saillants, dilatés en spatules ovales; épistome saillant; front à petite éminence au milieu. Antennes plus longues que la face; premier article un peu allongé, conique, dirigé horizontalement; deuxième un peu plus long que le premier, incliné, cylindrico-conique; troisième, au moins double du deuxième, linéaire, comprimé. Ailes à première nervure transversale très-oblique, rapprochée de la deuxième; cellule basilaire interne assez grande.

BACTROCÈRE LONGICORNE, *Bactrocera longicornis.* Guér. — *Nigra, opaca; capite, maculis thoracis et scutelli, vitta abdominali anoque, ferrugineis. Pedibus flavis, genubus obscuris. Alis hyalinis, vittis obliquis brunneis.* — Long. 8 mill. Enverg. 16 mill.

Elle est d'un noir mat. Les palpes sont d'un jaune pâle; la face est jaunâtre, avec une tache noire de chaque côté. Le front est fauve, ainsi que les deux premiers articles des antennes; le dernier est brun. Le corselet a un duvet gris, il a en dessus six taches fauves ainsi placées, une aux épaules, une autre plus petite devant l'insertion des ailes, et une très-mince de chaque côté entre les ailes. Ses côtés en présentent deux autres plus grandes, l'une placée un peu avant l'attache des ailes, et l'autre au bord postérieur. L'écusson est fauve avec une tache noire au milieu. Les ailes sont transparentes, à nervures brunes, avec le bord extérieur et quatre bandes très-obliques et transversales brunes. Les pattes sont jaunes, avec les genoux et le bout des tarses bruns. L'abdomen est noir avec le bord postérieur de son deuxième segment et l'anus fauves. Il est jaunâtre en dessous.

Cet insecte curieux vient du Port-Jakson.

CALOBATE INDIENNE, *Calobata Indica.* Guér. — *Atra opaca. Alis sub-hyalinis, nervulis fasciisque tribus obscuris. Abdomine lateribus pallido; pedibus brunneis, femoribus quasi apice flavo annulatis.* — Long. 12 mill. Enverg. 18 mill. — *Neria Indica.* Rob. Desv. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 10.

Tout son corps est d'un noir terne; les yeux sont brunâtres. Les ailes sont demi-transparentes, avec trois bandes brunes, l'une à la base, la seconde, la plus large, au delà du milieu, et la dernière au bout. Les pattes sont de la couleur du corps, avec la base des cuisses et leur extrémité marquées d'un petit anneau jaune. Les jambes sont d'un brun un peu plus pâle. L'abdomen est allongé, avec les côtés d'un jaunâtre très-pâle.

Cet insecte vient d'Offak. La fig. 10 A représente sa tête vue de profil. 10 B, son aile.

NÉRIE VIOLET, *Nerius cyaneus.* Guér. — *Cyaneus, nitidus; capite brunneo. Scutello bispinoso. Abdomine clavato, segmento primo elongato, coarctato, basi bispinoso et elevato. Alis hyalinis, nervulis brunneis, costa nigra. Pedibus brunneis femoribus basi luteis.* — Long. 13 mill. Enverg. 24 mill. — Atlas, Ins., pl. 21, fig. 11.

La place de cet insecte n'est pas encore bien fixée, car le seul individu que nous avons étudié avait la tête mangée, ce qui nous a empêché de connaître les antennes et les palpes. Peut-être devra-t-on le ranger avec les *Sepsis* quand on le connaîtra mieux. En attendant, voici la description que nous en avons faite : Le corps est d'un beau bleu luisant, la tête est brune, au moins en arrière, sans poils. Le corselet est très-bombé, précédé d'un cou étroit, arrondi et un peu échancré en avant; l'écusson est assez saillant, armé en arrière et de chaque côté d'une petite épine courte. Les ailes sont grandes, transparentes, irisées, à nervures d'un brun noirâtre avec la côte et une très-petite tache à l'extrémité noirâtres. Les pattes sont longues, grêles, brunes, avec la base des cuisses d'un jaune pâle. L'abdomen est allongé, en massue, avec le premier article rétréci à la base, presque aussi long que les autres, armé à sa naissance de deux petites épines divergentes, et ensuite d'une élévation assez saillante; son extrémité est ovalaire.

Ce joli insecte vient de Dory, à la Nouvelle-Guinée. La figure 11 A le représente vu de profil. 11 B donne son aile.

ORNITHOMYIE AUSTRALE, *Ornithomyia australis*. Guér. — *Nigro-brunnea. Capite thoraceque infra flavo-viridibus. Oculis fulvis, thorace antice rufo, lateribus producto. Abdomine depresso, brunneo-griseo; alis sub-obscuris, nervulis nigris. Pedibus brunneo-nigris, femoribus basi infraque flavo-viridibus.* — Long. 11 mill. Enverg. 25 mill. — Atlas Ins., pl. 21, fig. 12.

Cette grande espèce ressemble beaucoup à la description que Fabricius a donnée de son *Hipobosca Australasiæ*, et pourrait bien n'en être qu'une variété; mais elle en diffère par les côtés de son corselet qui sont fauves, surtout si l'on s'en rapporte à la description donnée par M. Macquart d'un individu qu'il a vu dans la collection de Bosc. Notre Ornithomyie a la tête brune-noirâtre, avec le chaperon et les yeux fauves. Son corselet est très-luisant, noirâtre, avec les côtés et les deux saillies antérieures fauves. Le dessous de la tête et du corselet est d'un jaune verdâtre. Les hanches et la base des cuisses ainsi que toute leur tranche inférieure sont de la même couleur; leur dessus, les jambes et les tarses sont d'un brun-noirâtre. Les ailes sont demi-transparentes, d'un brun enfumé, avec les nervures de la côte noires. L'abdomen est d'un brun grisâtre.

Du Port-Jakson.

FIN DE LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE DIVISION DE LA DEUXIÈME PARTIE
DU SECOND VOLUME

DE LA

ZOOLOGIE DU VOYAGE AUTOUR DU MONDE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1822-1825.

CHAPITRE XII. Crustacés et Arachnides, par M. F. E. Guérin.

(1) Ayant depuis vu l'individu qui a servi à M. Boisduval, nous avons reconnu que sa *Lib. Manadensis* et notre *L. Bramina* ne font qu'une même espèce.

(1) C'est par erreur qu'on a laissé à cet insecte le nom générique de Chrysosome.

FIN DE L'INDEX DE LA PREMIÈRE DIVISION DE LA DEUXIÈME PARTIE DU SECOND VOLUME.

TABLE DES PLANCHES DE L'ATLAS

QUI SE RAPPORTENT A LA PREMIÈRE DIVISION DE LA DEUXIÈME PARTIE DU SECOND VOLUME.

CRUSTACÉS.

INSECTES.

(1) C'est la tête du Thynnus variabilis, p. 223.

(1) Il y a un renversement de chiffres à la planche.

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.

DEUXIÈME DIVISION.

ZOOPHYTES,

PAR R.-P. LESSON.

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE,

PENDANT LES ANNÉES

1822, 1823, 1824 et 1825.

ZOOLOGIE.

CHAPITRE XIV.

DESCRIPTION DES ZOOPHYTES ÉCHINODERMES.

§ I.

Genre OURSIN, *Echinus*, L.

1. OURSIN PORTE-HOULETTE.

Echinus pedifer, Less.; de Blainv., *Dict. sc. nat.,* t. XXXVII, p. 97.

Cet oursin, que nous avons découvert sur les rivages de l'île d'Oualan, et que nous avons communiqué, en 1825, à

M. le professeur de Blainville, se rapproche de l'oursin artichaut, *echinus atratus*, de Linné. Son test est ovale, subcirculaire, déprimé, convexe en dessus, plan et un peu concave en dessous, couvert d'un grand nombre de mamelons presque égaux, sur deux rangs serrés dans les ambulacraires, sur six dans les anambulacraires. Les ambulacres sont très-festonnés, chaque feston de onze ou douze paires de pores un peu alternants et comme percés à l'extrémité d'un demi-tube intermédiaire; les piquants du disque très-courts et plats à l'extrémité, comme dans l'oursin artichaut. Les périphériens bien plus grands, aplatis et élargis à leur extrémité en forme de houlette. Les auricules sont inconnues. Sa couleur générale est un vert bleuâtre; les mamelons sont verts, et les épines sont livides.

2. OURSIN A BAGUETTES CARÉNÉES.

Echinus carinatus, DE BLAINV., *Dict. sc. nat.*, t. XXXVII, p. 98.

Cette espèce d'oursin a été découverte par nous sur les rivages d'O-Taïti, elle se rapproche de l'oursin trigonaire, *echinus trigonarius*, Lamk.

Son test est ovalaire, couvert de gros mamelons, placés sur deux rangs dans les aires ambulacraires; à peu près sur quatre, dont les extrêmes sont bien plus petits et plus incomplets, dans les anambulacraires. Les ambulacres sont fortement sinueux, et chaque sinuosité a de deux à cinq paires de pores fort rapprochées. Les épines sont épaisses, assez longues, subcylindriques, obtuses au sommet, avec une carène plus ou moins marquée dans toute leur face inférieure. La couleur du test est jaunâtre, et celle des épines est violacée.

§ II.

Genre HOLOTHURIE, *Holothuria*, L.

3. HOLOTHURIE (PHALLUSIE) QUADRANGULAIRE.

Holothuria (phallusia) quadrangularis, Less., *Cent. zool.*, pl. XXXI, fig. 1.

Cette holothurie a de longueur totale 9 pouces et plus: elle est régulièrement quadrilatère, et les deux angles de la face dorsale sont hérissés d'éminences épineuses, allongées, à pointe mousse, légèrement recourbées, et régnant accolées deux à deux sur toute la longueur du corps, depuis la bouche jusqu'à l'anus, et colorées en rouge-brun à leur sommet. Les faces dorsale et latérales sont recouvertes par une peau dense, cartilagineuse, coriace et très-solide, mais en même temps très-lisse, et colorée en bleu glauque très-brillant. La face ventrale ou inférieure est molle, plate, et recouverte d'innombrables papilles courtes, arrondies, n'affectant aucune attache particulière, mais confusément implantées sur toute la surface de cette partie. Ces papilles sont colorées en rouge brun. La bouche est ovalaire, arrondie, bordée d'environ vingt faisceaux membraneux que terminent des tentacules pressés, ramassés et comme globuleux, frangés. L'ouverture postérieure ou anale, est ovalaire, arrondie, sans aucun sphyncter, et occupe le point déclive et aminci du corps.

Cette holothurie se trouve sur les rochers que la mer abandonne à marée basse, sur la côte méridionale de la grande baie d'Offack, dans l'île de Waigiou, l'une des terres de la Nouvelle-Guinée, où nous l'avons découverte en septembre, 1823.

4. HOLOTHURIE (PHALLUSIE) TIMAME.

Holothuria (phallusia) timama, Less., *Cent. zool.*, pl. XLIII.

Cette holothurie atteint jusqu'à 2 pieds de longueur, sur 6 pouces et plus de circonférence. Son corps en dessus est convexe, ridé transversalement et recouvert par une enveloppe cartilagineuse, très-dure, très-coriace. C'est donc à tort que dans la planche XLIII de notre Centurie M. Prêtre a prêté à cette holothurie une ondulation dans le sens de sa longueur qu'elle ne peut avoir. La face inférieure ou ventrale est aplatie, sillonnée au milieu et dans le sens longitudinal par une rainure profonde, entièrement recouverte de papilles vermiculaires, très-courtes, arrondies et coniques. Cette face ventrale est d'un blanc pur, tandis que le dessus du corps dense et cartilagineux, partout recouvert de papilles vermiculaires de couleur marron, est d'un gris rougeâtre, sillonné de rouge de brique, et marqué de taches losangées et irrégulières d'un noir profond, qu'encadre une légère bordure d'un jaune blanchâtre clair.

Les tentacules de la bouche, au nombre de vingt, sont courts, aplatis, lancéolés et en rayons. Leur coloration est un jaune pâle. L'anus placé au milieu de l'extrémité postérieure, est circulaire, large, et sans sphyncter.

Nous pêchâmes fréquemment cette holothurie sur les fonds de sables et de corail, à quelques brasses de profondeur, dans la vaste baie d'Offach, dans l'île de Waigiou, faisant partie de la terre des Papous. Les nègres de cette région du monde lui donnent le nom de *Timame*, que nous lui avons conservé.

5. HOLOTHURIE TRÉPANG.

Holothuria (phallusia,) edulis, Less., *Cent. zool.* pl. XLVI, fig. 2.

Célèbre depuis long-temps dans le commerce de l'Inde sous le nom de *trépang* que lui ont consacré les Malais, ou de *priape marin* que lui donnent les Européens, cette holothurie est l'objet d'un immense commerce de toutes les îles indiennes de la Malaisie avec la Chine, le Camboge et la Cochinchine. Des milliers de jonques malaises sont armées chaque année pour la pêche de ce zoophyte, et des navires anglais ou anglo-américains se livrent eux-mêmes à la vente de cette denrée, généralement estimée chez tous les peuples polygames, qui lui accordent les propriétés aphrodisiaques les plus énergiques et les plus efficaces. La forme de cette holothurie aurait-elle contribué à cette réputation si généralement établie chez les Malais, les Chinois et les Indiens? ou bien la matière gélatineuse qui constitue en entier l'animal, avivée par le principe salin de la mer, serait-elle assez efficace pour restaurer les forces et par conséquent permettre de satisfaire à des désirs qui, pour les Orientaux, sont une des nécessités de la vie? Souvent nous avons mangé de ce zoophyte préparé de plusieurs manières, et toujours nous ne lui avons trouvé aucun goût particulier, il est vrai, masqué qu'il était par l'énorme dose d'épices ou d'aromates dont est surchargée la cuisine de ces peuples. Les trépangs ou *sualas* des habitants de Sumatra, les *sea slugs* des Anglais établis aux Indes, se vendent 45 dollars le piccul, et forment une des branches les plus considérables du commerce de cabotage entre Bornéo, Sumatra, les Moluques, les terres papoues de la Malaisie avec la Chine. Leur préparation consiste, après leur pêche, à les faire dégorger dans de la chaux de corail, et a les dessécher à la fumée.

L'holothurie trépang est cylindrique, arrondie, mince et longue d'environ huit pouces. La surface du corps est légèrement rugueuse, onduleuse, consistante et recouverte en dessous de papilles courtes, éparses, rangées sans symétrie. La partie supérieure du corps est d'un noir fuligineux intense, tandis que la partie inférieure et les côtés sont d'un rose agréable moucheté de points noirs. La bouche est arrondie, entourée de six à huit paquets de tentacules arrondis, floconneux. L'anus est médian, terminal, et de forme ovalaire, imitant un cylindre droit et assez mince.

Le trépang est excessivement commun sur les bancs que forment les coraux à peu de profondeur sous la mer, entre les îles Moluques, dans le nord de la Nouvelle-Hollande, dans les îles Philippines et Carolines. C'est le condiment aphrodisiaque de tout repas malais ou chinois.

6. HOLOTHURIE (PHALLUSIE) IMPUDIQUE.

Holothuria (phallusia) monacaria, Less. *Cent. zool.* pl. LXXVIII.

Cette holothurie a plus de sept pouces de longueur totale, sur un diamètre de 24 lignes. Sa partie supérieure et les côtés sont coriaces, résistants, assez solides, et hérissés de petits crochets recourbés. Sa couleur est d'un rouge brun foncé sur le dos, et chaque papille est entourée d'un cercle blanc, nettement dessiné. Sa surface inférieure est aplatie, souple, garnie d'une prodigieuse quantité de papilles molles servant de pieds, et colorées en rouge brun. Cette surface inférieure est elle-même d'un rouge ferrugineux, mais deux raies d'un jaune clair se dessinent sur toute sa longueur. L'anus est terminal, arrondi, nu, et l'extrémité antérieure est ovalaire, charnue, garnie d'une rangée de tentacules plissés (16 à 20), élargis et évasés à leur sommet, ce qui leur donne l'aspect d'un godet à bords fléchis,

plissés et onduleux. Cette dernière partie du zoophyte est d'un rouge cannelle agréable.

L'holothurie impudique ressemble à un grossier phallus. Elle habite les rivages des îles d'O-Taïti et de Borabora dans l'océan Pacifique.

7. HOLOTHURIE (HOLOTHURIE) PÉRUVIENNE.

Holothuria (holothuria) peruviana, Less., *Cent. zool.* pl. XLVI, fig. 1.

Cette holothurie est longue de près de 6 pouces, cylindrique, plus amincie vers son extrémité buccale, et légèrement renflée à l'extrémité opposée. Sa surface est molle, peu consistante, et couverte dans tout son diamètre de papilles cylindriques, courtes, érectiles et placées sans aucun ordre, c'est-à-dire éparses quoique rapprochées sur la surface du corps. La bouche est arrondie, petite, au milieu d'un cercle légèrement convexe, d'où partent huit paquets de tentacules buccaux, portés chacun sur un pédoncule arrondi, puis garni de franges épaisses et serrées, formant une sorte de houppe dense au sommet. L'anus est placé à la partie postérieure, et s'ouvre en formant un trou ovalaire, médian et nu à son pourtour. Quelques filaments blanchâtres s'élèvent çà et là sur le corps, sans que leurs fonctions nous soient connues. La couleur de cette holothurie flasque et mollasse est en entier d'un rouge violet éclatant et foncé. Nous l'avons recueillie sur les rivages de Payta, par douze degrés de latitude sud, sur la côte du Pérou.

8. HOLOTHURIE (INTESTINAIRE) OCÉANIENNE.

Holothuria (intestinaria) oceanica, Less., *Cent. zool.* pl. XXXV.

Cette holothurie a de longueur jusqu'à 3 pieds, mais comme

elle est éminemment contractile, elle se raccourcit souvent en se boursouflant de manière à n'avoir que 12 ou 15 pouces. Elle est cylindrique, à enveloppe mince, intestiniforme, pellucide. Six brides membraneuses s'étendent de l'extrémité antérieure à la postérieure, et servent de point d'appui aux contractions des parois tégumentaires qui se froncent et se boursouflent dans le mouvement de raccourcissement du zoophyte. L'épiderme du corps est abondamment recouvert de crochets peu apparents, rudes comme du chagrin, jaunes, jouissant des propriétés accrochantes à un haut degré et retenant vivement les corps qui sont mis en contact avec l'animal; un liquide âcre et corrosif lubrifie la surface du corps et fait naître un prurit intolérable sur la peau lorsqu'on touche cette holothurie sans précaution; aussi les naturels de la mer du Sud témoignent-ils la plus grande répugnance à sa vue. Des renflements égaux, simulant des sortes de nodosités parfaitement symétriques, occupent les intervalles des brides membraneuses. La couleur générale du corps est un gris rougeâtre à teinte douce et uniforme que relèvent six raies brun foncé, bordées latéralement de petites raies blanches argentées, côtoyant les brides membraneuses longitudinales. Les renflements sont d'un gris plus intense.

L'extrémité antérieure se compose d'un disque convexe au milieu duquel s'ouvre une bouche arrondie, et d'où partent dix longs tentacules buccaux aplatis, à tige graduellement amincie, et pectinée sur ses bords de manière à imiter les barbes d'une plume. L'anus est arrondi, nu, et placé tout-à-fait à l'extrémité du corps. Nous avons trouvé cette holothurie dans les criques de la baie de Matavai dans l'île d'O-Taïti en mai 1823. Elle y était fort commune. Elle se décompose aisément dans l'esprit-de-vin, lorsqu'on essaie de la préserver pour l'étude. Tout porte à croire que les crochets nombreux qui sont épars sur le corps ont pour fonctions de retenir le zoophyte sur les

rochers, et de s'opposer par leur résistance aux agitations que les vagues apporteraient à l'existence d'un animal éminemment fragile, et qui se plaît cependant dans les endroits où la mer brise avec force.

9. HOLOTHURIE (INTESTINAIRE) ANDOUILLE.

Holothuria (intestinaria) hilla, Less., *Cent. zool.*, pl. LXXIX.

Longue de 10 à 11 pouces, cette holothurie est peu épaisse, cylindrique, allongée, d'un diamètre à peu près égal, et à enveloppe mince, membraneuse, pellucide. Son extrémité postérieure est amincie, conique, terminée par un sphincter arrondi et nu; l'extrémité antérieure est ample, percée d'une bouche ovalaire qu'entourent deux rangs de tentacules pressés, serrés, dilatés à leur sommet et festonnés sur les bords. Chaque rang paraît avoir dix tentacules dont la coloration est un gris tendre mélangé de blanc.

La surface supérieure est d'un gris légèrement rougeâtre qui se dégrade sur les côtés, et le dessous est uniformément blanchâtre. Mais des bandes circulaires entourent, de distance en distance, le corps et sont d'un gris rougeâtre plus foncé que celui du dos. La surface de cette holothurie, sur tous les points de son épiderme membraneux, extensible et très-contractile, est hérissée de crochets papilleux, placés avec régularité, d'un jaune vif, qu'entoure à leur base un cercle d'un blanc satiné.

Cette holothurie vit sur les récifs qui entourent l'île de Borabora dans l'archipel de la Société.

10. HOLOTHURIE (CHIRIDOTE) PURPURINE.

Holothuria (chiridota) purpurea, Less., *Cent. zool.*, pl. LII, fig. 2.

Cette holothurie appartient au petit genre *chiridota* de

M. Eschscholtz, qui a pour principal caractère les tentacules digités à leur sommet, la peau assez dense, mais privée de tubes rétractiles. Les trois espèces décrites par le naturaliste russe ont les plus grands rapports de forme avec la nôtre, bien que cette dernière s'en distingue par sa vive coloration.

L'holothurie purpurine a de longueur environ 18 lignes. Elle est mince, cylindrique, très-lisse, très-contractile, et munie d'un à trois petits tubes sur le dos. L'anus est placé à l'extrémité pointue du corps. La bouche est arrondie, entourée de dix tentacules de longueur inégale et qui semblent placés sur deux rangs. Chacun d'eux est arrondi à sa base et digité au sommet, ou plutôt pétaloïde et profondément lacinié, de manière à imiter un pétale d'œillet : les laciniures au nombre de six. La couleur des tentacules est un rose pâle, mais celle de tout le corps est d'un rouge carmin velouté et très-éclatant.

Cette holothurie, assez rare, se tenait dans les crampons des *fucus pyriferus*, à cinq brasses de profondeur, dans la baie de la Soledad aux îles Malouines.

11. HOLOTHURIE (CONCOMBRINE) ORANGÉE.

Holothuria (*cucumaria*) *crocea*, Less., *Cent. zool.*, pl. LII, fig. 1.

Cette jolie petite holothurie appartient à la tribu des concombres de mer, *cucumaria*, tribu que caractérise un corps pentagonal avec dix rangs de tentacules ou deux rangs sur chaque angle du zoophyte.

Cette holothurie s'est présentée à nous par centaines d'individus le 20 novembre 1822. Lorsqu'elle est contractée, elle affecte une forme ovoïde, renflée et terminée par une éminence conique au milieu de laquelle est percé l'anus. Cinq côtes sail-

lantes partent du pourtour de la bouche et se rendent à l'extrémité opposée, en laissant dans leur intervalle un sillon assez prononcé. Sur chaque côté est placé un double rang de tentacules courts, réguliers, cylindriques. Les tentacules buccaux sont au nombre de dix, assez longs, d'abord simples, puis ramifiés par petits faisceaux dichotomés à leur sommet. Ces tentacules sont blancs tandis que le corps de l'holothurie est d'un jaune orangé fort vif, se décolorant parfois et passant à la couleur jaune pâle.

Cette holothurie est molle, gélatineuse, sans grande consistance. Elle exhale une odeur d'huître caractérisée. Elle vit par essaims innombrables sur les frondes de *fucus pyriferus* et sur les autres fucacées qui encombrent certaines parties de la baie de la Soledad aux îles Malouines. Elle doit, sans aucun doute, servir de pâture aux phoques et aux oiseaux marins qui se plaisent au milieu de ces lits de goémons.

12. HOLOTHURIE (MYNIADE) AZUR.

Holothuria (mynias) cærulea, Less., *Cent. zool.*, pl. LXII, fig. 1.

Le genre Mynias fut établi pour la première fois (1817) par M. Cuvier dans la première édition du Règne animal, pour un zoophyte marin rapporté par Péron, et qui y est représenté pl. XV, fig. 8. Les myniades sont placées par M. Cuvier à la suite des molpadies (*molpadia*, Cuv.) dans l'ordre des échinodermes sans pieds, et avant les priapules, à la suite toutefois des holothuries. Les caractères assignés à ce genre par M. Cuvier sont ceux-ci : « *Corps sans pieds et ouvert aux deux bouts, ayant la forme d'un sphéroïde déprimé aux pôles et sillonné comme un melon. Point d'armure à la bouche.* » La seule espèce connue, ajoute ce savant, est très-belle, d'un bleu foncé, et se trouve

dans l'océan Atlantique. M. de Blainville adoptant l'opinion de M. Lesueur place ce genre près des actinies.

Le genre *mynias* nous paraît devoir rentrer évidemment dans le genre holothurie, et ne devoir former qu'un sous-genre qui établira les rapports des vraies holothuries avec les actinies. Nous précisons ainsi ses caractères. Corps méloniforme, très-déprimé aux pôles dans son état de contraction, à bouche antérieure, large, arrondie, bordée de trois rangs de suçoirs courts, vermiculaires, cylindriques, blancs: anus oblong, nu, ouvert dans une surface déprimée, arrondie et plane. Lorsque l'animal erre sur la surface de la mer, pour saisir sa proie, il est convexe en dessus, renflé, étranglé et rétréci à l'extrémité buccale qu'entourent des suçoirs nombreux pressés les uns à côté des autres.

La myniade azur est, ainsi que l'indique son nom, d'un bleu azur céleste que relèvent des points papilleux blancs sur les côtes qui parcourent régulièrement le corps dans le sens longitudinal. Les suçoirs sont d'un blanc pur, et les organes internes d'un rose tendre. La surface extérieure jouit d'une grande contractilité, mais en même temps d'une densité remarquable. Sur les côtes sont placées des rangées de papilles cornées solides et très-accrochantes, ainsi qu'on le remarque sur beaucoup d'espèces d'holothuries.

Nous avons rencontré la myniade bleue, que nous avions nommée *Peronia,* le 19 décembre 1824, dans les mers du cap de Bonne-Espérance. Elle voguait à l'aventure sur la surface de l'océan atlantique méridional, dans les jours de calme, si rares sur le banc des Aiguilles.

§ III.

Genre OCHÉTOSTOME, *Ochetostoma*, Leuch., *It.* Ruppell.

13. OCHÉTOSTOME ÉAOUARI.

Ochetostoma eaouari, Less.

Holothuria eaouari, Less., *Cent. zool.*, pl. XXXI, fig. 8.

Les ochétostomes, bien voisins des siponcles, ont le corps allongé, membraneux, contractile, strié dans le sens longitudinal, et terminé en avant par un cylindre aminci, percé au sommet par un orifice simple et complètement nu. L'anus s'ouvre près de la partie postérieure et sacciforme du corps, et non loin des organes de la génération.

L'espèce que nous décrivons est très-voisine de l'*Ochetostoma erythrogrammon* de MM. Leuchart et Rüppell. Les habitants de Borabora, l'une des îles de la Société, lui donnent le nom d'*Eaouari* que nous lui conservons, et la recherchent pour la manger toute crue. Ils la regardent comme un aliment exquis, et la grande quantité de liquide d'un pourpre vif qu'elle contient teint leurs lèvres, à la manière du fruit des mûriers. Cette holothuride est très-commune sur le rivage de l'îlot de Tuboï; elle est éminemment contractile, fusiforme, lombrisciforme, arrondie, et terminée en pointes coniques aux deux extrémités. Sa surface est nue, lisse, charnue, molle, recouverte seulement de papilles lisses vers les extrémités et principalement sur le pourtour de l'ouverture orale. Un rose carné tirant sur le violâtre, passant ensuite au bleuâtre, forme le fond de sa coloration. Dix bandelettes longitudinales purpurines vont d'une extrémité à l'autre. La bouche s'ouvre au bout d'un long tube cylin-

drique, jaune-verdâtre transparent. L'anus est rouge, circulaire, petit, et bordé de courts tubercules.

§ IV.

Genre SIPONCLE, *Sipunculus,* Gm.

14. SIPONCLE LOMBRISCIFORME.

Sipunculus lumbrisciformis, Less., *Cent. zool.,* pl. LIII fig. 3.

Le genre Siponcle, *Sipunculus,* a été caractérisé ainsi par Lamarck (An. sans vertèb., t. III, p. 77):

« Corps allongé, nu, se rétrécissant postérieurement par un petit renflement terminal, et ayant antérieurement un col étroit, cylindrique, court et tronqué. Bouche orbiculaire, terminant le col. Une trompe cylindrique, finement papilleuse à l'extérieur, rétractile, sortant de la bouche. Anus latéral, placé vers l'extrémité antérieure. »

Le siponcle lombrisciforme est mince, arrondi, long de 5 pouces, très-contractile et le plus souvent renflé sur lui-même. Son extrémité postérieure est plus volumineuse, et se termine en un mamelon conique. L'antérieure fusiforme, s'allonge en une trompe conique, munie sur ses côtés de trois petits renflements épatés et ovalaires. La surface du corps est lisse, plissée circulairement, mince, colorée en bistre parfois clair, parfois foncé, et souvent mélangé de teintes fauves. La bouche est d'un jaune orangé.

Nous avons souvent rencontré ce siponcle au milieu des *fucus pyrifères* jetés sur les côtes de la baie de la Soledad, l'une des îles Malouines, en novembre 1822.

CHAPITRE XV.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES CYSTISOMES ET DES ESPÈCES OBSERVÉES PENDANT LE VOYAGE DE *LA COQUILLE*.

La famille des cystisomes, *Cystisoma*, comprend les animaux que la plupart des naturalistes connaissent sous le nom de physalides ou physales, et que les voyageurs sur mer appellent, les Français, *Galères*, *Petites frégates*, et les Anglais *Man of war*. Pison semble affirmer que leur nom brésilien est *Moucieu*. Les caractères de cette famille sont les suivants :

L'animal consiste en un plateau charnu, épais au centre, perforé, ayant un tube digestif disposé en canal, et garni en dessous de trois sortes de tentacules; les premiers courts, musculeux, dilatables, sacciformes, munis d'une bouche à leur sommet, et destinés à absorber et sucer la proie dont se nourrit le zoophyte; les deuxièmes très-longs et très-contractiles, tubuleux, munis sur le côté de glandes hexagonales, ouvertes au milieu, suintant un liquide âcre, corrosif, destiné à stupéfier les êtres que les bouches stomacales doivent dévorer; les troisièmes formés de disques minces, vibrants, ont l'aspect des branchies de salpas. Au-dessus du corps réel s'élève une large vessie composée de deux tuniques, de forme cylindrique, atténuée aux deux bouts, munie d'une ouverture que ferme une soupape à l'extrémité antérieure. Une crête plissée occupe la face supérieure de la partie dilatable et vésiculeuse.

La définition que nous donnons de cette famille la caractérise parfaitement. Elle se rapproche de celle des *physophorées* et ne comprend qu'un genre, le genre *physalia*, auquel, par conséquent, on devra transporter les caractères que nous avons consacrés à la famille.

Toutefois les animaux cystisomes, les physalies, ne nous paraissent pas être de vrais zoophytes. Bien qu'on ne leur ait point encore trouvé une organisation assez complexe pour les élever au rang de mollusque, toujours est-il que leurs divers systèmes se rapprochent notablement de ceux de quelques genres de mollusques[1].

En se rappelant la ligne horizontale de l'eau, et par conséquent la vie essentiellement marine que reçurent en partage les physalies, on ne peut se refuser à admettre que ces animaux ne soient des êtres renversés. Ainsi, nul doute que la crête ne soit le pied, la partie vésiculeuse le prolongement du pied, le plateau qui porte les tentacules le corps réel, et les tentacules les bras ou cirrhes et les branchies qui enveloppent le prolongement oral de la cavité digestive.

Le corps est donc placé entre la partie vésiculeuse qui le surmonte et le faisceau des tentacules de diverses sortes qui partent de la surface inférieure. Sa forme est irrégulière, sa consistance dense et cartilagineuse, solide : il semble composé de quatre gros tubercules inégalement renflés, charnus, et donne en dessous immédiatement attache aux tentacules stomacaux. En dessus s'étend la vessie qui semble, au premier coup d'œil, constituer la plus grande partie de l'animal. Cette vessie est de

[1] Quant à l'antériorité des idées émises dans ce chapitre, nous rappellerons que les notes manuscrites rédigées le 19 septembre 1822, en mer, communiquées, avec tous nos dessins, à l'Institut, en 1825, ont été insérées en partie dans le tome XI, année 1827, p. 163, n° 110 du *Bulletin des sciences naturelles* de M. de Férussac.

forme allongée, variable, dilatée au centre, se terminant en avant par un cône obtus, finissant en arrière par un cône fréquemment mamelonné. Sa capacité, au reste, varie singulièrement, suivant la quantité d'air qui en distend les parois, et de là viennent ces boursouflures inégales qui donnent à ces êtres une si grande variabilité dans les formes, et ce qui fait que presque toutes les figures qu'on en a données sont si différentes et si fautives dans leurs contours. L'extrémité antérieure qui s'allonge en une sorte de rostre cylindrique est percée à sa partie terminale par un trou que ferme solidement une soupape oblique. Par cette ouverture parfaitement circulaire s'échappe l'air qui distendait la vessie, et par suite l'animal peut, en diminuant la résistance que cette vessie opposait à sa pesanteur spécifique, descendre au fond de l'eau. Il est très-aisé de démontrer la présence de cette ouverture en pressant une vessie gonflée de physalie, et en mettant la main devant, au bas de l'extrémité antérieure : l'air qui est comprimé se fait jour en forçant la soupape oblique membraneuse qui en fermait l'issue, et la colonne d'air, en sortant, dévie de la ligne droite en se brisant à angle aigu. Enfin, le plus souvent le côté droit est plus renflé que le gauche, et cela tient à ce que, ce dernier soudé à la partie cartilagineuse du corps, est peu susceptible de dilatation.

Les proportions de cette vessie varient suivant les espèces; mais chez toutes elles restent uniformément les mêmes. Sa surface la plus externe est une tunique membraneuse, brillante, de nature satinée, n'offrant pas la moindre trace de vaisseaux, mais parcourue par des sortes de brides musculaires disposées en cercles, et au point d'attache de la base de la vessie avec le corps on remarque des paquets solides de fibres concentriques qui semblent avoir pour but d'augmenter la solidité de leurs moyens de jonction. Sur le devant du corps s'ouvrent deux orifices principaux où viennent aboutir les matières absorbées

par les tubes buccaux, ouvertures où commence un réservoir général, cloisonné, remontant sur la ligne moyenne de la vessie, et sur la partie supérieure, à l'endroit même où naît la crête. Nous avons souvent trouvé ce canal rempli d'un chyme abondant, coloré en rouge lie-de-vin, de consistance de bouillie, et nous pensons qu'il se termine un peu au-dessus et au-devant du trou de l'extrémité antérieure; du moins nous ne l'avons pas suivi au-delà. Les parois internes de cette vessie sont formées par une membrane mince, très-transparente, striée, de nature séreuse, dont la surface forme un sac sans ouverture, adapté aux anfractuosités des cellules de la crête, cellules qu'elle tapisse par des duplicatures. Cette membrane se rétrécit pour se coller au tube de l'extrémité antérieure, et se soude aux rebords de l'ouverture dont nous avons parlé. La séreuse interne se sépare très-aisément de celle qui constitue la tunique extérieure et qui est fibreuse. Elle paraît avoir pour principale fonction de former un sac que l'air remplit et qui protége le système digestif. Or, ce système digestif ne peut pas exister sans des bouches, des conduits, et une ouverture de déjection ?

La partie qu'on nomme crête ou voile, surmonte donc la vessie dilatable, et constitue une portion accessoire, épaisse à la base, mince au sommet, et taillée en carène, qui s'élève sur la partie dorsale de la vessie. Les deux extrémités de celle-ci offrent à peine 12 à 18 lignes de son cylindre qui soient libres. Cette voile, crête, pied, ainsi qu'on voudra nommer cette portion accessoire et terminale de l'ensemble vésiculaire, a jusqu'à un pouce de largeur à son insertion, et s'amincit successivement pour former à son bord terminal un biseau mince et arrondi. Cette crête est divisée dans sa partie interne en dix cloisons ou cellules, subdivisées elles-mêmes, et chacune en deux loges, chaque loge en deux cavités, chaque cavité en deux méats très-petits. Les parois de séparation entre toutes ces loges

forment à l'extérieur des sortes de rainures, ou des lignes roses, puis fréquemment colorées en violâtre foncé. Ces piliers semblent être des muscles droits très-contractiles, et qui distendent les parois minces et diaphanes des cavités, lorsqu'elles se remplissent d'air, et les compriment lorsqu'il s'agit d'expulser les gaz et de les vider. L'intérieur de toutes ces cellules est tapissé par des replis de la membrane interne ou séreuse, qui double en totalité le dedans de la vessie. Le sommet de la crête est arrondi, ainsi que nous l'avons dit; mais il est remarquable par une bordure de *bouillonnement* colorée très-vivement d'une sorte d'écume toute brillante, car nous ne savons comment nommer cette manière d'être des cellules aériennes qui paraissent se diviser à l'infini pour offrir la particularité dont nous parlons.

Sous le plateau charnu qui constitue le corps naissent en groupes, ou en faisceaux, les trois sortes d'organes qui servent à la trituration des aliments, aux moyens de saisir la proie, et très-probablement à la respiration.

Les tubes stomacaux ou bouches nourricières sont renflés à leur base, rétrécis au sommet, sacciformes, dilatables, de longueur variable, ouverts à leur terminaison, et munis d'une bouche propre à opérer une succion rapide. Ces tubes sont évidemment musculeux, formés de fibres concentriques, disposés de manière à rejeter dans le canal central alimentaire le résultat de leur trituration première et de leur grossière élaboration. Rétrécis dans leur état de vacuité, ils sont susceptibles de se renfler considérablement.

Un nombre très-variable de chapelets branchiaux se prolonge sous forme de filaments ténus et déliés du milieu des tentacules buccaux. Ces chapelets ne sont pas, ainsi qu'on les représente, des grains enfilés; ils sont généralement droits, délicats, très-fragiles, composés d'un fil capillacé, supportant les cils ou rondelles qui sont minces, très-mobiles et empilés sur l'axe central,

comme le seraient les plaques d'une pile voltaïque, en supposant qu'au milieu des rondelles passât un fil de fer qui les réunirait toutes. Ces disques très-minces sont très-irritables, sans cesse en mouvement. Il nous répugne de les regarder comme des ovaires ou des grappes reproductrices. Il nous paraît plus naturel de les considérer comme analogues aux rayons branchiaux de quelques mollusques, ou comme jouant le rôle des cils vibratoires de certains zoophytes, de ceux notamment de la famille des béroïdes. Il est très-probable que la fonction de cette sorte de pile pulmonaire est de décomposer l'eau, pour fournir à l'animal l'air nécessaire à l'excitabilité des tissus, et par suite à l'entretien de la vie. Est-ce cet air respirable qui gonfle la vessie? est-ce cet air qui pressant l'eau contenue souvent dans cette vessie lorsque l'animal veut abandonner la surface de la mer, la chasse par l'ouverture terminale d'où la soupape de sûreté éloigne tout corps étranger? Ou bien, l'eau que fréquemment nous avons vu remplir les deux tiers de la vessie, ne s'était-elle introduite dans son intérieur que par suite de fatigue musculaire, de malaise ou d'inertie dans les soupapes? car les individus qui nous présentèrent uniformément cette particularité étaient soumis depuis quelques jours à la captivité dans des vases pleins d'eau de mer, renouvelée, il est vrai, mais non dans des proportions convenables à leur existence, car ils ne tardèrent pas à mourir. Peut-être enfin cette eau, qui filtre dans la vessie, devient-elle un lest nécessaire pour que la physale puisse vaincre la résistance qu'oppose au liquide qui la supporte sa pesanteur spécifique.

Il serait très-intéressant d'analyser chimiquement l'air contenu dans la vessie, et renfermé dans la membrane séreuse qui lui forme une enveloppe imperméable? Est-ce de l'oxigène? A ces questions, aujourd'hui sans solution, nous ajouterons que cet air, quelle que soit sa nature, s'introduit dans les cellules de

la crête, les gonfle, et leur donne cette apparence de voile si remarquable, et qui a fixé l'attention de tous les navigateurs: crête qu'ils supposent avoir été donnée à la physale, comme une voile de vaisseau, pour se tendre au vent et permettre à l'animal d'évoluer à la manière des navires. Il est bien certain que cette crête a pour principal but d'accroître la légèreté du corps qu'elle surmonte, lorsque la mer est un peu houleuse, et que, sans cela, arriveraient de nombreux chavirements, et par suite interruption de fonctions. Il est certain aussi que, par les beaux jours de calme des tropiques, cette crête, donnant prise aux vents alisés, il doit en résulter accélération de progression lorsque les phyalies, unies en troupes, s'abandonnent aux émigrations de parages, qui paraissent toutefois n'avoir lieu que sous des latitudes données et circonscrites, et sous l'influence de certains courants.

Il nous reste à parler des moyens de défense ou d'industrie qui furent donnés aux physales pour protéger ou entretenir leur existence. Sous la portion moyenne du corps, et entouré de suçoirs, est placé un organe pyriforme assez consistant, c'est-à-dire, dilaté à son attache, puis rétréci à son extrémité, le plus souvent coloré en bleu vert, et qui pourrait bien être l'analogue du foie. Cet organe, de nature glanduleuse apparente, sécrète une matière très-âcre, très-fugace et très-vénéneuse, qui s'écoule dans de long canaux rubanés, minces, très-contractiles, canaux multipliés jusqu'à vingt dans la grande physale, tandis que toutes les autres espèces n'en ont qu'un seul, ample, et proportionnellement plus gros dans les petites physalies. Ce réservoir de fluide hépatique se trouve donc bordé à sa portion interne, puis terminé par un tube qui atteint depuis dix jusqu'à trente pieds dans les grandes espèces. Ces tubes, formés de doubles membranes musculeuses, éminemment contractiles, sont aussi composés d'anneaux dont

les fibres sont circulaires. Mais sur une ligne, et distantes, s'ouvrent des centaines de bouches arrondies, fermées par un froncement relevé de leur bordure ou par une sorte de sphyncter épaissi; or, de ces bouches suinte, lorsque le tentacule vient embrasser un corps quelconque, le liquide vénéneux dont nous avons parlé. Ces bouches vont jusqu'à l'extrémité ténue du tentacule, et par leur épaisseur elles ressemblent aux glandes des végétaux rosacés, chargées d'élaborer la matière que leurs abords fournissent, et qui devient définitivement vénéneuse en sortant des mailles de leur tissu.

Certes, le système nerveux des physales, encore inconnu, doit avoir une action bien énergique; car, au moindre contact, au moindre choc, les tentacules musculaires se contractent, et tels d'entre ceux qui flottaient sur la surface de la mer, ou à quelques pieds de profondeur sous l'eau, frappent instantanément de stupeur la proie qui va donner dans leurs réseaux dangereux, et l'enveloppent de plis en se contractant au point de n'avoir plus que quelques pouces, lorsque, distendus, leurs dimensions sont de quinze à vingt pieds.

Ce liquide si corrosif est coloré en bleu, sa consistance est légèrement sirupeuse; il se dissout instantanément dans l'eau ou l'alcool, et les tentacules d'une physale qui mourut dans un bocal de 6 litres rempli d'eau de mer, où nous la tenions en captivité, suffirent pour colorer toute cette masse d'eau dans l'intervalle d'une nuit, en beau bleu azur, et sans laisser paraître les plus légers vestiges de trame organisée. Lorsque ce liquide est appliqué sur quelque endroit du corps humain que ce soit, et il agit avec d'autant plus de violence que les parties sont plus délicates, il occasionne aussitôt le sentiment le plus vif d'une urtication intense, appréciable pendant quelques jours, si le contact a été de peu de durée, et si la peau a reçu peu de matière corrosive; mais suivi d'inflammation érysipélateuse,

avec fièvre, syncope, puis délire, si le contact a été prolongé. Malgré nos précautions nous touchâmes légèrement des tentacules (et il faut avouer que ces filaments semblent s'entortiller et se cramponner avec avidité aux corps qu'ils approchent,) et nous éprouvâmes des douleurs atroces. Un officier de la corvette *la Coquille*, M. de Blois de la Calande, eut des accidents assez formidables après avoir saisi une physale. Le remède le plus actif à employer aussitôt l'urtication, nous a paru être l'ammoniaque liquide un peu étendue d'eau, ou une solution d'acétate de plomb.

« La vessie de mer, dit le P. Feuillée, cité par Chanvallon (*Voy. à la Martinique*, in-4°, p. 107, 1763), m'occasionna, en la touchant, des douleurs si vives que j'en eus des convulsions par tout le corps. »

Nous extrairons d'un mémoire de M. Ricord-Madiana, médecin à la Guadeloupe, sur les propriétés toxiques de la physale, une série de citations importantes et de faits curieux, moins connus qu'ils ne mériteraient de l'être.

On lit dans Dutertre (*Voy. aux Antilles*):

« Un jour que je gouvernais un petit canot, ayant aperçu en mer une de ces galères, je fus curieux de voir la forme de cet animal, et je recherchai attentivement si j'y pourrais rencontrer quelque chose de remarquable; mais je ne l'eus pas plutôt pris, que tous ses fibres m'engluèrent la main, et à peine en eus-je senti la fraîcheur (car elles sont froides au toucher), qu'il me sembla avoir plongé mon bras, jusqu'à l'épaule, dans une chaudière d'huile bouillante, et cela avec de si étranges douleurs, que quelque violence que je pusse faire pour me contenir, de peur qu'on ne se moquast de moy, je ne pus m'empêcher de crier par plusieurs fois à pleine teste: Miséricorde, mon Dieu, je brusle! je brusle! De bonne fortune pour moi, cela m'arriva à deux heures après midy; car s'il arrive que l'on

tombe dans cet accident au matin, la douleur croist toujours jusqu'à midy; et diminue à mesure que le soleil décline, et le soleil se cachant sous l'horizon, l'on est entièrement guéri. »

Leblond (*Voyage aux Antilles,* t. I, p. 350), donne une figure de physale et dit :

« Un jour je me baignais avec quelques amis dans une grande anse, devant l'habitation où je demeurais; pendant qu'on pêchait de la sardine pour le déjeuner, je m'amusais à plonger, à la manière des Caraïbes, dans la lame prête à se déployer; parvenu de l'autre côté, je gagnais au large et revenais sur une autre vague, m'échouer sur le rivage. Cette prouesse, que les autres ne s'avisaient pas de tenter, faillit me coûter la vie. Une galère, dont plusieurs s'étaient échouées sur le sable, se fixa sur mon épaule gauche, au moment où la lame me rapportait à terre : je la détachai promptement; mais plusieurs de ses filaments restèrent collés à ma peau jusqu'au bras; bientôt je sentis à l'aisselle une douleur si vive que, prêt à m'évanouir, je saisis un flacon d'huile qui était là et j'en avalai la moitié, pendant qu'on me frottait avec l'autre; mais la douleur s'étendant au cœur j'eus un évanouissement. Revenu à moi, je me sentis assez bien pour retourner à la maison, où deux heures de repos me rétablirent, à la cuisson près, qui se dissipa dans la nuit. »

On lit dans la narration du naufrage de la Méduse, par Savigny, « qu'une espèce de mollusque, connu à bord des vaisseaux sous le nom de *galère,* était quelquefois poussée sur le radeau en très-grand nombre, et lorsque leurs longues expansions se reposaient sur des membres dépouillés, elles occasionnaient les souffrances les plus cruelles. »

Beaucoup d'habitants des Antilles, et plusieurs des médecins qui les habitent, disent que les galères sont un poison violent, et que les nègres s'en servent, après les avoir fait sécher et pulvérisées, pour empoisonner les hommes et les bestiaux. Les

pêcheurs des îles croient aussi que lorsque les poissons avalent des galères, ils deviennent délétères et empoisonnent ceux qui les mangent. Ce préjugé a été adopté par beaucoup de voyageurs, et a même trouvé place dans un grand nombre de livres scientifiques. Nous allons voir, par l'expérience, que la galère peut bien brûler la main ignorante qui touche ses tentacules, mais que lorsqu'elle est séchée et pulvérisée au soleil, ce n'est plus qu'une substance inerte qui ne produit aucun effet sur l'économie animale. Voici cependant ce qu'on lit dans les ouvrages des voyageurs les plus célèbres : « Il ne faut pas manger la bécune sans précaution, dit le P. Labat (vol. 2, p. 31), car ce poisson est sujet à s'empoisonner et à empoisonner ceux qui le mangent quand il est dans cet état. Comme il est extrêmement vorace, il dévore goulument tout ce qui se présente dedans et dessus l'eau, et il arrive très-souvent qu'il s'y rencontre des galères ou des pommes de mancenillier, qui sont des poisons très-violents et très-caustiques. La bécune n'en meurt pas, quoiqu'elle en ingère; mais sa chair contracte le venin, et fait mourir ceux qui la mangent, comme s'ils avaient avalé de ces méchantes pommes ou des galères. »

» Il y a tout lieu de croire, dit M. Leblond (ouvrage cité), que la sardine, après avoir mangé des filaments ou tentacules de galères, acquiert une qualité vénéneuse, ainsi que plusieurs autres espèces de poissons. Me trouvant à souper, continue-t-il, dans une auberge avec d'autres personnes, on servit une bécune, dont les gastronomes sont très-friands, et qui d'ordinaire ne fait aucun mal; cinq en mangèrent, et éprouvèrent bientôt après des symptômes de poison qui se manifestèrent par une chaleur brûlante à la région de l'estomac. J'en saignai deux : l'un fut guéri par le vomissement, l'autre ne voulut rien prendre que du thé et quelques cuillerées d'huile. La colique dura toute la nuit, s'apaisa le matin; mais il lui resta une horreur de l'eau,

telle qu'en la voyant seulement dans un verre, il en pâlissait comme quelqu'un prêt à se trouver mal. Cette incommodité se dissipa d'elle-même. » Et M. Leblond conclut de ce fait que les poissons qui mangent des galères deviennent un poison pour ceux qui s'en nourrissent; et cependant rien n'avait prouvé à M. Leblond que cette bécune eût mangé des galères ou toute autre substance réputée vénéneuse. Mais les livres scientifiques, dont un bon nombre ne sont que des échos, répètent aussi tout ce qui a été publié de vrai ou de faux par les voyageurs [1], qui, la plupart, n'ont fait que répéter, à leur tour, ce qu'on leur avait raconté dans les pays qu'ils avaient visités.

Écoutons celui-ci : «Je ne vois pas pourquoi on veut élever des doutes sur la possibilité de l'empoisonnement des poissons dans la mer des Indes par la *coralina opuntia*, le fruit du mancenillier, les méduses et les holothuries, dont malheureusement plusieurs poissons sont friands. Remarquons, à l'occasion de l'holothurie ou galère, qu'elle a de tout temps passé pour vénéneuse, et qu'il est rapporté par plusieurs voyageurs que quelques Espagnols d'Amérique la font sécher et la mettent en poudre pour s'en servir comme d'un poison actif mêlé avec du chocolat. » (*Dict. des Sciences médicales*, art. Toxicologie, vol. 55, p. 434, par le docteur Fodéré.) Mais il en est du Dic-

[1] A Carthagène dans l'Amérique espagnole, le botaniste danois Van-Rohr, qui avait résidé quelque temps dans cette ville, assurait (dit le docteur Chisholm), dans une communication faite à son ami, M. John Ryan-de-Sainte-Croix, que les Espagnols faisaient usage de la galère (*Holothuria physalis*) comme d'un poison. Pour cet effet l'animal est desséché et réduit en poudre très-fine, qu'ils mettent dans le chocolat de la victime qu'ils veulent empoisonner, ce qui la fait périr infailliblement. Il est de coutume dans cette partie de l'Amérique du sud, de prendre une tasse de chocolat tous les matins, et lorsque l'on soupçonne qu'une personne a été empoisonnée, on dit proverbialement qu'elle a eu sa galère ce matin-là. Ce qui est très-probable, ajoute le docteur Chisholm, et il fait remarquer que cette infâme coutume a été propagée par les Espagnols d'Europe eux-mêmes. (*Chisholm*, *on the poison of fish*, p. 406.)

tionnaire des Sciences médicales comme de tous les grands ouvrages scientifiques rédigés par plusieurs savants, on y trouve du vrai et du faux. Voyons encore ce qu'un collaborateur du même Dictionnaire, mieux informé sur cette matière que le docteur Fodéré, nous dit relativement à la galère, puis rapportons nos expériences. « Si l'on ajoute foi à l'assertion de certains marins, les méduses brûlantes peuvent servir d'aliment aux hommes, qui, dans plusieurs occasions, les ont appropriées à leur nourriture sans en éprouver aucune incommodité. Ce fait semble prouver que ces animaux, malgré les fâcheux effets de leur contact, n'exercent point leur action délétère lorsqu'on les a préparés par la coction. Comment donc deviendraient-ils l'origine du principe empoisonné des poissons? » (*Dict. des Sciences médicales*, t. 43, p. 670, par Hipp. Cloquet.)

« *Première remarque.* J'avais mis une galère au soleil pour la faire sécher et la pulvériser. Les fourmis s'y mirent et la dévorèrent en entier. Beaucoup de personnes, dans les îles, pensent que ces insectes ne touchent pas aux poissons vénéneux. »

« *Deuxième remarque.* Une autre galère, que j'avais laissée sur une table dans mon laboratoire, fut assaillie par un nombre de grosses mouches qui y déposèrent leurs œufs, d'où les vers éclorent et se nourrirent du zoophyte pourri. »

« *Première expérience.* Le 12 juillet 1823, me trouvant à la Guadeloupe, sur le bord de la mer, dans une anse entre Sainte-Marie et la Goyave, je vis beaucoup de galères, récemment échouées sur le sable. Ayant avec moi un chien, comme cela m'arrive souvent pour mes expériences, je lui fis tenir la gueule ouverte par mon domestique, et j'y introduisis, avec un petit bâton, la galère la plus fraîche parmi celles qui se trouvaient auprès de moi, avec toutes ses tentacules filiformes qu'il avala, non sans quelques difficultés. Cinq minutes après, il

sembla éprouver une vive douleur sur le bord des lèvres et à la gueule; il bavait et se frottait cette partie dans le sable, sur les herbes, en faisant des sauts à droite et à gauche; passant sans cesse ses pattes sur sa gueule, où il ressentait certainement une vive douleur. Je remontai à cheval, et, malgré sa souffrance, le pauvre animal continua de me suivre; après vingt minutes de marche, il sembla ne presque plus rien souffrir. J'avais un morceau de pain que je lui donnai, et il le mangea avec appétit, sans qu'il parût avoir aucune difficulté pour avaler. Son mal n'avait eu lieu que sur les bords de la gueule. Il fut bien toute la journée, n'ayant eu aucune évacuation extraordinaire qui pût indiquer que l'ingestion de cette galère avait eu quelque action sur les organes de la digestion. Le lendemain et les jours suivants, l'animal était aussi bien portant que de coutume, sans qu'il parût aucune trace d'inflammation, ni dans la gorge ni dans la gueule. »

« *Deuxième expérience.* Le 20 du même mois, je pris deux galères sur le bord de la mer, je les coupai en morceaux; puis, avec une cuiller, je les fis avaler à un très-jeune chien qui tétait encore sa mère, et cette forte dose de galère n'eut aucun effet sur lui, les tentacules ayant probablement été enveloppées avec le corps de la galère en la coupant en morceaux, ne lui touchèrent point la gueule, ce qui fit qu'il n'y éprouva aucune douleur. Ne serait-il pas possible que les muqueuses internes supportassent l'application de certaines substances caustiques sans éprouver le même degré d'irritation que ces membranes exposées à l'air ressentent lorsqu'on leur applique ce même caustique? »

« On avale quelque chose à un degré de chaleur qu'on ne pourrait supporter dans la bouche si l'objet brûlant y restait. »

« *Troisième expérience.* Je me suis procuré plusieurs galères, puis les ayant placées sur un carreau de vitre, je les ai fait sé-

cher et les ai pulvérisées. Vingt-cinq grains de cette poudre, administrés à un très-jeune chien, n'ont produit aucun effet délétère. Deux fois cette quantité, administrée à un jeune chat, n'a rien produit non plus. Et cela ne m'a point surpris; car, puisque la galère fraîche n'empoisonne point, comment pourrait-on supposer que la dessiccation de ce zoophyte pût augmenter ses qualités vénéneuses, s'il en avait réellement? bien au contraire, il est plutôt raisonnable de croire que, par sa dessiccation, le principe délétère provenant de n'importe quel animal, tout comme des holothuries ou galères, doit perdre infiniment de son activité par l'évaporation et les autres changements que l'air et la chaleur produisent avant qu'il soit entièrement desséché.»

«*Quatrième expérience.* Je coupai une galère en morceaux, et je les fis avaler à un jeune poulet gras. Il n'en fut nullement incommodé. Trois heures après, je le fis tuer et rôtir; puis je le mangeai et en fis manger à mon domestique, ce qui ne nous fit mal ni à l'un ni à l'autre: preuve bien certaine que ce n'est point pour avoir mangé des galères que les poissons deviennent vénéneux; car si c'était ainsi, le poulet nous aurait bien certainement empoisonnés.»

«*Cinquième expérience.* Je mis vingt-cinq grains de galère pulvérisée dans un peu de bouillon; j'avalai cette dose sans la moindre crainte, et je n'en fus nullement incommodé.»

«D'après ces expériences, qui bien certainement sont concluantes, que penser de l'histoire qu'on rapporte à la Guadeloupe, d'un monsieur Tébé, gérant de l'habitation de M. B., dans le quartier du Lamantin, lequel fut la victime de son cuisinier, qui, dit-on, après avoir cherché en vain à l'empoisonner avec un peu de râpure de ses ongles qu'il avait soin de répandre sur le poisson rôti qu'il lui servait tous les jours à son dîner, se décida, voyant qu'il ne réussissait pas par ce moyen,

à mettre dans sa soupe une galère pulvérisée? Une heure après son repas, ce monsieur se rendit au bourg du Lamantin, à une petite distance de son habitation, et là, en entrant chez un de ses amis, il fut saisi de douleurs atroces dans l'estomac et dans les intestins, qui le rongeaient comme aurait pu le faire le poison le plus corrosif. Le mal alla en augmentant de plus en plus jusqu'au lendemain matin qu'il mourut dans les tourments les plus affreux. A l'examen de son cadavre, on trouva l'estomac et les intestins enflammés et corrodés, comme s'il eût été empoisonné avec de l'arsenic, et je n'ai presque aucun doute que ce fut avec cette substance, ou avec tout autre poison corrosif, que le cuisinier de M. Tébé commit ce crime. Ce malfaiteur, pour ne point faire connaître le poison dont il s'était servi, voulut laisser croire à ceux qui l'accusèrent et le firent brûler vivant que c'était avec une galère pulvérisée qu'il avait empoisonné son maître. «

« Les nègres ne font jamais connaître la substance dont ils se sont servis pour commettre un empoisonnement; ils avoueront tout ce qu'on voudra leur faire avouer, excepté la vérité, qu'ils ont juré de ne jamais faire connaître sur l'article des empoisonnements. »

Tels sont les faits les plus avérés de l'action vénéneuse des physales. Nous les croyons bien propres à servir de point de départ pour une nouvelle étude des propriétés fort remarquables de ces zoophytes douteux, ou plutôt de ces mollusques tronqués, sortes de céphalopodes retournés. Cette dernière opinion peut sembler hypothétique à quelques savants, et cependant nous ne pouvons nous dispenser de reconnaître qu'il y a peut-être plus de ressemblance qu'on ne le croit entre un poulpe et une physale, ou, pour parler plus correctement, que la physale n'est qu'une répétition obscure et incomplète des anomalies d'un poulpe, l'un et l'autre placés

à de grandes distances dans une même série d'organisation. Un céphalopode commencerait une chaîne d'animaux dont la physale serait le dernier anneau, mais un anneau qui se lierait au premier. Peut-être serons-nous un jour en position de revenir sur ce sujet très-intéressant et de l'appuyer par des aperçus détaillés.

Les physales se réunissent pour former des essaims dont les habitudes sont encore inconnues. Sur la surface unie de la mer, par les beaux jours de calme, entre les tropiques, soit dans l'océan Atlantique, soit dans la mer Pacifique, on les voit entraînées par les courants ou poussées par les vents alisés, traînant derrière elles leurs longs tentacules détendus. Mais c'est une erreur d'admettre qu'elles n'apparaissent que par les beaux temps; fréquemment nous en observâmes que chaviraient les vagues heurtées et qui résistaient à une très-grosse mer. Les marins croient que la crête mince qui surmonte le corps vésiculeux fait l'office, chez les physales, de voiles latines, et que ces animaux s'en servent pour serrer le vent, et, ainsi qu'ils le disent, *naviguer au plus près*. C'est, comme on le voit, ajouter une explication un peu forcée à la théorie des causes finales.

Souvent dans notre longue navigation les physales vinrent récréer nos regards errants sur la surface de la mer. Ces animaux nous offrirent toujours un problème que notre intelligence n'a pu résoudre; ils cheminent parés des plus riches couleurs; la partie vésiculeuse et la crête remplies d'air sont d'un blanc nacré argentin auquel s'unissent les teintes les mieux fondues de bleu, de violet et de pourpre. Un carmin vif colore le bouillonnement du biseau de la crête, et le bleu d'outremer le plus suave teint les trois sortes de tentacules dont nous avons parlé. Certes nous concevons qu'une imagination poétique ait pu comparer les formes sveltes d'une physale au vaisseau le

plus fin voilier, et que pour elle sa vessie ait été une carène gracieuse présentant aux vents une voile de satin, et laissant traîner derrière elle des guirlandes trompeuses frappant de mort l'être qui se serait laissé entraîner à leur séduction.

La manière dont se nourrissent les physales est très-remarquable. Nous avons observé mainte et mainte fois les faits dont nous allons parler. Les longs tentacules qui laissent suinter une humeur vénéneuse deviennent, par leur relâchement et lorsque le zoophyte les abandonne vaguement derrière lui, des sortes de conducteurs nerveux. Les poissons qui nagent avec imprévoyance viennent-ils à les heurter, chaque tentacule, par un mouvement aussi rapide que l'éclair, aussi brusque qu'une décharge électrique, les frappe de stupeur par la matière vénéneuse qu'il recèle, et se roule sur eux en s'y attachant de manière à comprimer leur enveloppe aussi instantanément et plus vivement cent fois que ne le fait un serpent qui entortille sa victime. Souvent une physale à peine grosse comme une noix tue un poisson beaucoup plus fort qu'un hareng; mais ce sont principalement les poissons volants qui deviennent leur proie journalière, conjointement avec les poulpes. L'animal ne se débattant plus entre les tentacules qui le serrent est alors ramené, par la contraction puissante de ceux-ci, au niveau des bouches absorbantes. Là, toutes les ventouses dont nous avons parlé s'appliquent sur les chairs, s'y incrustent, et par un mode de succion qui leur est spécial, décomposent ces mêmes chairs, les transforment en une bouillie liquide, s'en gorgent jusqu'au point d'en acquérir une distension énorme, et versent ensuite cette sorte de chyme dans le réservoir commun de l'appareil digestif. C'est ce chyme que nous avons vu affecter la couleur et l'aspect de la lie de vin, qui est transporté dans le canal central qu'on suit au milieu et entre les deux membranes de la vessie, et qui s'abouche à des tubes latéraux d'anastomose.

Il n'est pas aisé de se rendre compte des procédés par lesquels une physale remplit d'air la capacité de sa portion vésiculeuse. Seulement nous savons, à ne pouvoir en douter, qu'au moment où ce zoophyte veut chasser l'air qui le fait surnager, il obtient ce résultat par la grande contractilité des parois musculaires de sa vessie dont les fibres concentriques, en opérant un mouvement de pression d'arrière en avant, forcent la soupape antérieure à s'ouvrir; c'est alors que la crête ramenée jusque sur la vessie semble annulée, et c'est dans cet état que les marins disent que la physale a serré sa voile.

La patrie des physales n'est point aisée à circonscrire. Très-abondantes entre les tropiques, elles sont parfois tout aussi communes dans les zones tempérées de l'un et l'autre hémisphère; ce n'est toutefois qu'accidentellement qu'on les voit perdues ou égarées par les hautes latitudes. Ces zoophytes sont essentiellement de haute mer, et lorsqu'ils se rapprochent des terres, c'est qu'ils y sont portés par les courants, et surtout par la persistance de certains vents. C'est ainsi qu'à la suite des tempêtes d'automne dans le golfe de Gascogne, on en voit de gisants sur les côtes de France. C'est dans l'hivernage qu'ils jonchent les sables des Antilles et qu'ils périssent, abandonnés qu'ils sont, par les flots qui les ont vomis sur la grève.

On ne peut se dispenser d'admettre plusieurs espèces de physales. Les quatre que nous avons figurées se sont offertes à nous constamment revêtues des mêmes attributs, toujours isolées entre elles, c'est-à-dire n'habitant que des parages donnés; et cependant, bien que nous ayons vu des milliers d'individus de chacune d'elles, on ne peut se servir pour les spécifier de caractères précis, de phrases qui peignent avec exactitude leurs dissemblances.

16. PHYSALIE DE L'ATLANTIDE.

Physalia atlantica, Less.

(pl. IV, 3/4 g. n.)

Cette physale est évidemment la *physalia arethusa* de Chamisso, pl. 1 du Voy. pittoresque de Choris. C'est très-certainement aussi la *physalia caravella* de la planche 14, fig. 1, d'Eschscholtz. Il paraît que cette espèce doit réunir les synonymes suivants: *Physalia pelagica*, Lamck., t. 2, p. 480; *physalis arethusa*, Tilésius, 91; *urtica marina*, Hans Sloane, Jam. t. 1, pl. 4, f. 5; *arethusa*, Brown, Jam. p. 386; *medusa caravella*, Gm.; *holothuria physalis*, L., Am. ac., pl. 3, f. 6, t. IV, p. 254. C'est la *medusa caravella*, Muller, pl. 9, f. 2; la *thalia* de Brug., pl. 89 de l'Encyclopédie.

Cette physale se distingue de toutes les espèces du genre par des caractères zoologiques très-précis. Elle est la seule qui n'ait point d'extrémité postérieure garnie de verrues charnues; elle est aussi la seule qui ait sous le corps plusieurs tentacules à glandes vénénifères. Sa taille, et quelques autres particularités, la distinguent aussi facilement dès la première vue.

La physale de l'Atlantide a son corps charnu, solide; la bouche subcentrale entourée d'épais mamelons denses et comme cartilagineux. La vessie est cylindrique, assez régulière, plus dilatée à son milieu, atténuée et arrondie à ses deux extrémités. La postérieure est courte et mamelonnée. L'antérieure est amincie, allongée. Cette vessie a jusqu'à 11 ou 12 pouces de longueur sur 2 à 3 pouces de largeur. Son aspect est vitré, transparent. Sa coloration est celle d'un pourpre dégradé passant au riche violet, puis à l'azur en dessous. La crête qui surmonte la vessie est verticale, haute de 12 à 20 lignes, et

s'arrête à un pouce de l'extrémité postérieure, et à dix-huit lignes ou 2 pouces de l'extrémité antérieure. La largeur de sa base est d'un pouce, et son sommet est en biseau mince, coloré en rouge très-vif. Cette crête est brillante et limpide comme le cristal, et seulement les rainures droites qui la sectionnent sont colorées en pourpre rutilant, en violet dégradé, et en azur-clair. Les gros mamelons du corps sont d'un bleu glauque tirant au vert-bleu, tandis que tous les tentacules sont d'un bleu-céleste de la plus grande beauté. Les tentacules à cils sont transparents, ceux à godets sont bleu-pâle; mais les glandes vénéneuses qui en occupent la frange sont d'un bleu-indigo foncé.

Les tentacules stomacaux sont longs d'un pouce, tandis que ceux que nous soupçonnons être affectés à la respiration, au nombre de 30 à 40, sont fragiles, délicats, capillacés et longs de plusieurs pieds. Quant aux grands tentacules, ils sont au nombre de 20, et acquièrent en longueur de 10 à 30 pieds. Un peu plus larges et plus solides à leur point d'attache, ils diminuent graduellement et finissent en pointe déliée. En se raccourcissant par la contraction, ces tentacules ressemblent à une corde qui serait garnie de nœuds à se toucher, nœuds que simulent les rosettes en spirale des glandes vénénifères formant alors des cercles pressés. Le suc que distillent ces glandes est très-âcre, et se dissout complétement dans l'eau, qu'il colore en bleu d'outremer, et qu'il rend vénéneuse. Alors il laisse exhaler une odeur très-désagréable, et si on y verse un acide, il passe instantanément au rouge comme la teinture de tournesol.

Cette physale se nourrit de poissons tels que scombres, maquereaux et exocets : Ses ventouses stomacales agissent sur les chairs que leur bouche presse comme celle des sangsues quand elles font le vide pour tirer du sang. La matière vénéneuse

des grands tentacules agit en frappant de stupeur l'animal, et aussi très-probablement pour en dissoudre les parties solides, à la manière du venin des serpents.

La physale de l'Atlantide habite exclusivement l'Océan atlantique entre les tropiques qu'elle ne franchit qu'accidentellement. C'est par troupes considérables que nous la rencontrâmes en septembre 1823, par les 7 degrés de lat. N., et par les 23 de long. occidentale.

17. PHYSALIE DE L'OCÉAN PACIFIQUE AUSTRAL.

Physalia australis, Less. [1].

(Pl. V, fig. 1, 2/3 g. n.)

Cette physalie, ainsi que toutes les autres espèces qui vont suivre, est caractérisée par de petits appendices charnus, ventrus, placés en dessous de l'une des extrémités, distincts des suçoirs et des tentacules réunis en un faisceau sous le disque du corps.

La *physalia australis* est bien caractérisée, comme espèce. Primitivement décrite par Péron, pl. 59, fig. 1, de l'atlas du Voyage aux terres australes, sous le nom de *physalis megalista*, on a eu tort de la confondre avec la physale d'Osbeck de Tilésius, qui nous paraît être celle que nous décrivons sous le nom de physalie de l'Océan atlantique austral.

La *physalia australis* est reconnaissable à son tentacule glanduleux et vénénifère presque cylindrique, unique, attaché à une poche hépatique centrale, ample et très-développée. La forme de sa vessie est cylindrique, atténuée et comme pointue

[1] L'*Urtica marina soluta, oblonga, cirrhis longissimis,* ou *A. caravella,* de Hans Sloane, Lond., 1707, Jamaïca, fig. 5, pag. 7, qu'on retrouve dans Brown pl. 48, fig. 1, est bien l'espèce précédente.

aux deux extrémités. La postérieure est mamelonnée, courte, garnie en dessous de deux rangées de petits corps charnus, cylindriques, perforés, et pouvant servir de suçoirs. Les bouches stomacales sont allongées, peu amples, cylindriques, et entourent en un seul paquet le vaisseau central du foie. La vessie est surmontée d'une crête droite, peu large, occupant toute la longueur de sa partie renflée et dilatée, et légèrement colorée en bleu aigue-marine. Le bouillonnement lui-même est azuré. La vessie est légèrement irisée, et bleu-azuré, mais teintée de rose en dessous aux deux extrémités. Les tentacules stomacaux sont bleu aigue-marine avec la bouche jaunâtre-fauve. Le foie est vert glauque-intense ainsi que le grand tentacule et les glandes dont la teinte est moins foncée. Les conduits monoliformes ou aériens sont en petit nombre, très-grêles, et très-courts.

Cette physalie a au plus 4 pouces de longueur sur 15 à 18 lignes de diamètre.

Nous la rencontrâmes sur les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud, au moment d'entrer dans le vaste port Jackson. Nous n'en vîmes qu'un petit nombre d'individus.

18. PHYSALIE DE L'OCÉAN ATLANTIQUE AUSTRAL.

Physalia antarctica, Less.

(Pl. V, fig. 2, g. n.)

Cette physalie nous paraît être celle figurée par La Martinière, (*Voy. de La Pérouse*, pl. 20, fig. 13 et 14), et la même que représente le colonel Bory de Saint-Vincent, atlas, pl. 54, fig. 5. Ce serait alors la *physalis Lamartinieri*, de Tilésius, la *physalia utriculus*, d'Eschscholtz. La figure que nous donnons de cette espèce a été copiée par M. Vauthier pour l'atlas du Dict. classiq. d'hist. nat., livraison 15, et on a conservé le nom de *physalis cystisoma* qu'elle portait écrit au crayon.

Cette espèce a au plus 2 pouces 6 lignes de longueur totale. Elle est subovalaire, également arrondie partout, et atténuée aux deux extrémités en deux cônes cylindriques raccourcis. L'extrémité antérieure plus mince est garnie en dessous d'un paquet de suçoirs assez courts, gros, bleus et repliés sur eux-mêmes. La crête qui surmonte la vessie est médiocre; toutes les deux sont d'un blanc nacré très-brillant, à peine teinté de vert-bleu glaucescent sur les cloisons et les parties saillantes des extrémités. Le foie allongé et pyriforme, ne se divise point. Il donne naissance à un long et unique tentacule bleu à glandes vénénifères, entouré au plus de 4 tentacules à cils vibratoires, tous quatre de médiocre longueur et d'un bleu clair. Les sacs stomacaux de forme allongée, sont colorés en rose pâle, ponctués de rose foncé, teintés de bleuâtre au rétrécissement de leur extrémité qui porte la bouche. Celle-ci et son rebord sont colorés en jaune pur. A la base des tentacules naît une rangée d'appendices simples, courts, analogues à ceux des vélelles, et d'un beau bleu d'outremer.

Nous rencontrâmes un grand nombre d'individus de cette espèce par une belle mer, dans l'Océan atlantique méridional.

Elle se présenta à nos regards par le 1er degré de lat. sud et les 25 degrés de long. occidentale, sans cesser chaque jour de se montrer jusque par les 35 à 38 degrés de latitude australe, après que nous eûmes doublé le cap de Bonne-Espérance.

19. PHYSALIE TUBERCULEUSE.

Physalia tuberculosa, Lamk.

(Pl. V., fig. 3, g. n.)

La physalie tuberculeuse primitivement décrite par James Forbes (Mém. Or.), n'existe point, dit M. de Chamisso, ou est

confondue avec les espèces que cet auteur a décrites[1]. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit distincte.

La *physalia tuberculosa* se rapproche de l'espèce précédente. Elle en diffère en ce qu'elle est plus grêle, trigone en arrière, à parois très-minces, d'un blanc nacré translucide, à crête médiocre et courte. Le côté gauche de cette physale se renfle

[1] MM. de Chamisso et Eysenhardt ont adopté dans le genre physale les espèces suivantes. (*De animalibus quibusdam*, etc., *Nov. act. phys. med. ac. Cœ. Leop. nat. cur.*, tom. X, 1821, 343.)

1. *Physalia arethusa*, Tilés., Cham., pl. 35, fig. 1.

Vesica integra; brachia basi ramosa, æqualia, omnia approximata, appendicibus genitalibus instructa.

Physalia arethusa et *physalia glauca*, Tilésius, fig.
Physalia pelagica, Lamk., An. sans vertèb.
Holothuria physalia, L., Blum.
Medusa caravella, Müller, Beschäft. d. Berl. natur forsch. ges. II, avec fig.

2. *Physalia Lamartinierii*, Tilés.

Vesica integra; brachia basi simplicia (?) eorumque alterum cæteris majus, omnia approximata, appendicibus genitalibus instructa.

Physalia Lamartinierii, Tilésius, avec fig. copiée de celle de La Pérouse, atl.
Physalia pelagica, Bory St-Vincent, fig. atlas.
Physalia, La Pérouse, atlas fig.
Medusa utriculus, Lamk., Journ. physiq., 1787, tom. 2 (d'après Tilésius.)

3. *Physalia Osbeckii*, Tilés.

Vesica appendiculata; brachia basi simplicia (?) eorumque alterum cæteris majus, omnia approximata, appendicibus genitalibus instructa.

Physalia cornuta, *afra* et *Osbeckii*, Tilésius, avec fig.
Physalia megalista, Péron, atlas pl.
Holothuria physalis, Osbeck, Voy. en Chine, avec fig.
Doit-elle être réunie à la précédente?

4. *Physalia pelagica*, Bosc, Cham., pl. 35, fig. 2.

Vesica integra; brachia basi simplicia; in acervos duos disposita (deux paquets) : in acervo altero omnia appendicibus genitalibus instructa, brachiumque unum vel duo cæteris majora; in acervo altero appendices genitales desunt.

Physalia pelagica, Bosc, fig.; Tilésius, fig.
Physalia tuberculosa, Lamk., An. sans vertèb.
Arethusa caravella, Oken's zoologie.

en un gros mamelon conique d'où partent les tentacules, et sous lequel est le corps. Le côté droit forme aussi un cône, mais moins considérable, bien que recouvert de deux petites rangées de tentacules azurés, très-courts et vermiculés.

Le foie simule une poche peu développée, d'où part un seul tentacule vénénifère, très-grêle et cependant long de cinq pieds. Les sacs stomacaux entourés de tentacules simples et renflés à leur naissance, sont médiocres, courts et d'un blanc rose très-pâle. Les tentacules ciliaires sont au nombre de 4 et petits.

Nous rencontrâmes des troupes de quelques centaines d'individus de cette espèce le 12 octobre 1822, alors que la corvette *la Coquille* se trouvait par les 27 degrés de lat. sud et longeait la côte d'Amérique. Tous se ressemblaient. Il est possible cependant que cette physalie ne soit qu'une variété de l'*antarctica*, bien que plusieurs motifs nous portent à l'en distinguer.

Le liquide vénéneux sécrété par le tentacule central avait peu d'énergie. Appliqué sur la peau, il occasionnait à peine un léger prurit, mais il n'en était pas de même lorsqu'on s'en frottait la muqueuse de la bouche et des yeux, il faisait alors naître des phlyctènes. Ce peu d'énergie tient à deux causes, la première est la petite taille de l'espèce, et l'autre les zones plus refroidies qu'elle habite.

20. PHYSALIE DES AÇORES.

Physalia azoricum, Less.

(Pl. V, fig. 4, g. n.)

Cette physalie est-elle la *trigona* de Lamarck? Il est au reste certain que c'est la *physalia utriculus* d'Eschscholtz (pl. IV, fig. 3, mais non la fig. 2), mais surtout la *physalia pelagica* de Bosc (Vers, pl. 16, fig. 1 et 2), et sans aucun doute la *physalia*

pelagica de Chamisso, pl. 35, fig. 2 de son Mémoire *de animalibus*, etc. (Act. de Bonn, X, 1821).

Cette très-petite physale a sa partie vésiculeuse légèrement renflée au milieu, à parois minces, d'un blanc très-argenté. En avant la vessie finit en un petit cône pointu. En arrière elle forme deux renflements tuberculeux, partant du corps atténué, et divisé lui-même en deux faisceaux à peine distincts. La crête qui surmonte la vessie est convexe, très-courte et d'un blanc nacré. Le foie est placé au-dessous du lobe gauche de la vessie : il constitue un sac allongé, coloré en vert-noirâtre. Le tentacule qu'il supporte, a jusqu'à 1 pied de longueur, lors même qu'il est tortillé en replis serrés. 4 tentacules à cils l'entourent, 2 très-courts, grêles, monoliformes, et 2 presque aussi longs que lui, en spirale. Les sacs stomacaux sont peu nombreux, médiocres, placés sous le tubercule droit, et entourés à leur base de tentacules simples, filiformes, d'un bel outre-mer. Ces sacs sont bleus nuancés de rose, et sillonnés de petits vaisseaux anastomosés. Ils se terminent par des godets jaunes.

Nous prîmes un très-grand nombre d'individus de cette physale, le 4 sept. 1822, par les 26° de lat. nord et les 20° de longitude occidentale, au milieu des îles Canaries, et en quittant celle de Ténériffe. Depuis en revenant en Europe après notre circumnavigation, nous en trouvâmes la mer couverte dans les parages des Açores. Ce serait donc une espèce des latitudes tempérées de l'hémisphère boréal. Sa taille varie de 12 à 18 lignes au plus.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES PHYSSOPHORES.

Cette famille, très-voisine de celles des physales, renferme aujourd'hui quelques petits groupes proposés dans ces dernières

années : elle semble faire le passage des vraies physalies aux autres genres de la classe des acalèphes.

Le type de cette famille, le genre physsophore, *physsophora,* établi par Forskahl, doit avoir pour caractères les suivants : Corps musculeux (pl. XVI), disposé en cercle, supportant tout à l'entour de l'espèce de couronne qu'il simule, un grand nombre de sacs stomacaux, arrondis, tubuleux, ventrus au milieu, atténués à leur extrémité qui est renflée et perforée au centre; ces sacs sont dilatables, élastiques et intimement soudés au rebord du corps (fig. A), au-dessus d'une rangée régulière, et formant aussi couronne, de tentacules courts, arrondis, très-irritables, et qui paraissent avoir pour but de s'opposer à l'introduction des corps étrangers sous le disque central où aboutit un canal (fig. B). Le corps charnu est surmonté à son milieu par une tige membraneuse, cylindrique, renflée en haut, perforée d'un trou au sommet; trou qui conduit à la séreuse qui double la dilatation ou le renflement, et qui se remplit d'air par l'ouverture médiane du corps, ou le chasse par cette issue, de la même manière qu'on l'observe chez les physales. Sur la tige vésiculeuse s'insèrent de chaque côté, et en s'opposant, trois très-courts pédoncules supportant trois paires de vessies latérales à trois lobes chacune; les deux latéraux arrondis, aveugles; le moyen tronqué en avant, ouvert circulairement; mais à demi fermé par une soupape membraneuse (fig. C).

Dans la figure gravée dans l'atlas de Péron (pl. 59, fig. 4), de la *physsophora muzonema,* on observe une grande quantité de productions cirrhiformes très-diverses qui manquaient aux individus que nous avons étudiés. Ces appareils tentaculiformes, ces linéaments, appartiennent-ils aux organes générateurs?

21. PHYSSOPHORE DISTIQUE.

Physsophora disticha, Less.

(Pl. XVI, fig. 3, g. n.)

Le portrait de la *physsophora muzonema* de Lesueur donne une idée très-médiocre de ce zoophyte. La figure que nous publions de la *ph. disticha* a été faite d'après plusieurs individus, et nous pouvons répondre de son exactitude. Il nous sera moins aisé toutefois d'assurer que l'animal était bien complet; car ses diverses parties se désagrègent avec une facilité extrême, et notre espèce n'avait aucun des organes accessoires qu'on remarque à celle décrite par Péron.

La physsophore distique est frêle, délicate, d'une absolue diaphanéité, comme nuageuse dans l'eau, se décomposant avec la plus grande facilité. Le corps musculeux buccal circulaire soutenant les sacs stomacaux, est d'un rose-foncé, ainsi que les sacs dont le sommet est blanchâtre. La tige et le renflement vésiculeux sont d'un blanc-nacré, et le trou terminal est coloré en rose-vif. Les vessies latérales et natatrices sont légèrement nuancées de jaune-citron.

Le 19 décembre 1823, par une belle mer, nous rencontrâmes plusieurs individus de ce zoophyte par les 28 degrés de lat. Sud, et les 92 de longitude orientale.

22. PONTOCARDE CRUCIÉ.

Pontocardia cruciata, Less., Mem. de la Soc. d'Hist. nat. t. 3, p. 417, pl. X, fig. B.

(Pl. V, fig. 6, des mollusques.)

Ce corps, dont nous avons donné deux figures, l'une quand il est encore dans l'eau, l'autre quand il en est sorti, n'est

point une vésicule de physsophore ainsi que le pensaient plusieurs naturalistes de Paris. D'après un dessin, on peut le croire; mais ce doute était impossible pour celui qui avait observé l'un et l'autre à la surface même de la mer, en les touchant. Depuis que notre planche a paru, nous avons retrouvé une figure rigoureusement semblable dans la pl. 13, f. 1, D. C. du Système des acalèphes d'Eschscholtz publié en 1829; et ce n'est qu'une partie d'un animal inédit que l'auteur russe nomme *agalma Okenii*. Nous ne serions pas surpris que ce corps ne soit encore le type du genre *cuneolaria* de M. Eysenhardt.

Ce genre agalma paraît intermédiaire aux physsophores d'une part, et aux pléthosomes de l'autre, et peut-être appartient-il exclusivement à cette dernière famille. Voici textuellement la description que nous en avons donnée, et surtout les caractères que nous avions assignés au genre *pontocardia* : Corps libre, simple, gélatineux, consistant, ovalaire, échancré profondément à sa partie supérieure, cordiforme, aminci et rétréci inférieurement; point de nucléus ni de viscères apparents. Canal translucide, creusé, occupant tout l'intérieur et composé d'une branche plus longue et transversale, et d'une seconde, plus courte, placée verticalement au milieu, et dont l'extrémité présente une issue correspondant à une autre ouverture de la partie inférieure du zoophyte. Aspect hyalin parfait.

La place que ce nouveau genre doit occuper, disions-nous, doit être près des diphyes, dans les acalèphes libres; mais il est si facile de prendre des portions de zoophytes pour des animaux entiers, que, malgré l'exactitude de notre dessin, nous ne répondons pas de l'existence réelle de ce genre : cependant on ne peut point le confondre avec une vésicule de stéphanomie détachée, parce que ces dernières sont faciles à reconnaître et lui ressemblent peu.

Le *pontocarde croisé*, ou vésicule d'agalma, s'était offert à

nos recherches comme un zoophyte de consistance mollasse, d'un blanc cristallin et de forme dense hors de la mer, nuageux, ne paraissant que comme une croix délicate dans l'eau. Le pourtour de la bouche se trouva coloré en un jaune-pâle. On ne reconnaissait aucune trace de viscères; seulement on pouvait distinguer de très-petits tubes entortillés, de couleur albine, sillonnant les deux branches cruciées de l'intérieur.

Ce corps était à peu près de la grandeur d'une pièce d'un franc; ses bords étaient arrondis, et son épaisseur de plus de quatre à cinq lignes et assez régulièrement cordiforme. L'échancrure supérieure était profonde, et ses bords concaves.

Nous le prîmes le 18 septembre 1823, par 27 degrés 30′ de lat. S. dans l'Océan indien, dans notre traversée de Waigiou à Bourou, une des Moluques, et au milieu des îles de Ruib, de Siang et de Guebé.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES VÉLELLES.

Les vélelles forment une famille naturelle très-caractérisée par l'espèce de squelette qui en remplit l'intérieur, et cette famille ne renferme que le seul genre *Vélelle*[1].

[1] M. De Haan (*Verhandeling over de rangschikking der velellen, porpiten, en physaliën; Bijdragen tot de Nat. Wetenschappen*, n° 3, p. 489), donne le tableau suivant des espèces du genre *velella*.

A. *Vela sinistra*, Cham. et Eys.

1. *Velella australis*, Eschscholtz, cap B.-Espér.; Columna, *Aq. et Terr.*, p. 20, ch. X, pl. 22, fig. 1 et 2; Imperati, *Hist. Nat.*, p. 688, fig. 1.

    Porpite vélelle, Bory, *Voy.*, pl. 54, fig. 2.
    Velella scaphidia, Péron, *atl.*, pl. 30, fig. 6.
    Velella scaphidia, Lamk.
    Velella sinistra, Cham. et Eys., pl. 32, fig. 1.

2. *Velella pacifica*, Eschscholtz, mer du Sud.

B. *Vela dextra*, Cham. et Eys.

La charpente solide des vélelles se trouve formée de deux feuillets extrêmement minces et intimement soudés l'un à l'autre. Cette sorte de squelette affecte aussi deux systèmes opposés par leur direction : l'un est horizontal et se présente sous l'aspect d'une lame convexe en dessus, concave en dessous, qui semble être le résultat de la soudure de quatre fragments unis par des bords taillés en biseaux; l'ajustement de ces quatre pièces donne naissance à quatre rainures ou à deux seulement, l'une longeant obliquement de gauche à droite ou de droite à gauche et dans toute la longueur, cette lame horizontale; l'autre coupant la première à angle plus ou moins aigu, est beaucoup plus courte qu'elle, puisqu'elle ne s'étend que dans le sens transversal. La deuxième lame est verticale, son bord inférieur occupe le sillon de la grande rainure, et le supérieur, qui est libre, est ordinairement arrondi; cette lame, qu'on nomme crête ou voile, est le résultat de deux feuillets très-minces, très-diaphanes, d'un nacré brillant, qui sont appliqués l'un sur l'autre. Coupé en segment de sphère à son bord libre, cette crête présente dans sa partie moyenne une pièce cunéiforme plus large au sommet, qui y est enclavée. La forme du bord supérieur de cette pièce, omise dans une foule de figures, varie depuis l'angle pointu, la coupe rectiligne jusqu'à la forme échancrée ou concave. La partie inférieure de cette crête ver-

3. *Radackiana*, Eschscholtz.

Velella oblonga, Cham. et Eys., pl. 32, fig. 2; Radack.

4. *Sandwichiana*, Eschscholtz.

Velella lata, Cham. et Eys., pl. 32, fig. 3.
Vélelle échancrée, Quoy et Gaim., *Zool.*, pl. 86, fig. 9.

C. *Incertæ sedis.*

5. *Velella mutica*, Lamk., *Medusa velella*, Gm.; *Phyllidoce*, Brown. Jam. 387, pl. 48, fig. 1 (*V. limbosa*, Lamk.); *Holothuria spirans*, Forsk. Eg., p. 104, pl. 26, fig. K.; *Ency.* pl. 90, fig. 1 et 2.

ticale se trouve ajustée sur la pièce horizontale basale, au-dessus du grand sillon dont la direction sénestre ou dextre constitue, relativement à une ligne droite qui couperait l'animal par le milieu et dans son plus grand diamètre, un angle d'au moins vingt-trois degrés. Les deux portions, soit verticale, soit horizontale de cette sorte de squelette, présentent une identité parfaite de construction. Chaque pièce, dans son ensemble, est formée par deux parois minces, parcheminacées, garnies en dedans de ressauts disposés en lignes, qui s'entre-croisent de telle sorte, que les uns se dirigent dans le sens longitudinal, et les autres dans le sens transversal (f. A et A′). Ces ressauts sont eux-mêmes de petites lamelles creusées en demi-canaux. Or, comme chaque pièce des deux parois offre parfaitement la même symétrie, il en résulte que ces demi-canaux, en s'ajustant par leurs bords libres, constituent des tubes ou conduits entiers, hermétiquement fermés et dans lesquels l'air circule, et c'est à cet appareil fort simple que les vélelles doivent de voguer sur la surface de la mer sans être submergées. Très-certainement par un mécanisme qui nous est inconnu, ces animaux peuvent chasser l'air contenu dans ces canaux et se laisser couler à une certaine profondeur pour éviter les perturbations dont les grains des tropiques frapperaient leur existence. Ces tubes aérifères sont donc le moyen par lequel une vélelle augmente ou diminue sa pesanteur spécifique.

Une membrane cellulaire assez épaisse enveloppe et déborde le système horizontal de la charpente en dessus comme en dessous. Un épiderme pellucide éminemment nacré et très-brillant revêt seul le système vertical ou la crête. En dessous de la lame horizontale sont logés tous les viscères; d'abord dans la rainure profonde et oblique qui traverse tout le grand diamètre de sa face inférieure est logé l'appareil digestif (f. B.), qui se compose d'un tube ventru et d'une bouche au centre

rétrécie en deux cylindres qui se prolongent en branches et se ramifient aux deux extrémités du zoophyte, en se perdant dans le tissu cellulaire, de manière à ce qu'on ne puisse s'assurer de ce qu'ils deviennent. Sur le pourtour de cette ouverture moyenne et protégée par la lame cartilagineuse horizontale dont elles occupent toute la surface, sont placées en grande quantité des poches stomacales musculaires (fig. C) très-contractiles, presque globuleuses quand elles sont remplies par les aliments, et munies à leur sommet d'une bouche destinée à opérer la succion; la membrane où s'implantent tous les suçoirs est beaucoup plus épaisse que celle du pourtour, et au point où finit la lame horizontale du squelette elle donne attache à une série régulière de tentacules cylindriques, pointus, très-élastiques et rangés avec une parfaite symétrie. Ces organes de tact, d'une texture délicate et fragile, fréquemment tortillés sur eux-mêmes, sont munis à leur pointe qui est aiguë, de sept à huit petites glandes qui paraissent très-sensibles (fig. D). Ce sont ces tentacules qui saisissent les petits animaux dont se nourrissent les vélelles, et qui les retiennent pendant que les ventouses stomacales en digèrent la substance. Le résultat de la digestion est presque immédiatement transporté dans le grand canal digestif à parois membraneuses que nous avons mentionné; et c'est alors qu'on le trouve rempli d'un chyme rouge imitant parfaitement la lie de vin.

Le tissu cellulaire de la partie dorsale du corps est granuleux, de texture muqueuse, et se dissout avec beaucoup de facilité.

Les vélelles se réunissent par grandes troupes qui flottent par les beaux jours sur la surface de la mer, entre les tropiques. Leur nourriture consiste en petits mollusques, en petits poissons qu'elles saisissent avec leurs tentacules en passant près d'eux. Elles n'ont point de matière toxique apparente pour

frapper leur proie. Elles-mêmes sont dévorées par une foule d'autres animaux, tels que des planaires, des crabes, etc. Elles n'ont aucune saveur comme aliment pour l'homme. Les espèces que nous avons étudiées sont au nombre de deux [1]. M. Eschscholtz en caractérise 10.

[1] MM. de Chamisso et Eysenhardt ont admis trois espèces dans leur travail (*Actes de Bonn*, t. X), et publié à leur sujet les détails suivants :

Medusæ chondrophoræ.

Velella, Bosc.

M. Cuvier a dit, avec juste raison (*Règ. animal*), que les caractères spécifiques assignés aux vélelles par Lamarck et d'autres, n'étaient point suffisants pour les classer. Il paraît toutefois être dans l'erreur, en mettant en doute si on ne doit reconnaître qu'une seule espèce de vélelle. Trois espèces sont aisément reconnaissables, en comparant la direction de la voile et la longueur du corps relativement à sa largeur. La voile, en effet, est toujours oblique; ce que tous les auteurs ont reconnu : mais elle s'oblique de deux manières; de sorte que la voile se dirige ou de droite ou de gauche, ou de l'avant à l'arrière et vice-versâ.

Vella sinistra (*Velella sinistra*), Vella dextra (*Velella oblonga* et *lata*), direction dans le sens du diamètre longitudinal, ce qui permet de reconnaître les espèces suivantes :

1. *Velella sinistra,* Ch. et Eys., pl. 32, fig. 1.

Voile gauche : longueur du corps excédant trois fois la largeur du cartilage; les tentacules latéraux, qui sont bleus dans toutes les vélelles, sont dans les individus de celle-ci, prise au cap de Bonne-Espérance, orangés à l'extrémité, ainsi qu'on le voit dans la figure que nous en avons donnée; les individus suivants étudiés dans la mer Pacifique avaient leurs tentacules bleus.

2. *Velella oblonga,* Ch. et Eys., pl. 32, fig. 2, a, b, c.

Voile droite : longueur du corps excédant 4 fois et demie la largeur du cartilage.

3. *Velella lata,* Ch. et Eys., pl. 32, fig. 3, a, b.

Voile droite : longueur du corps excédant 2 fois la largeur du cartilage.

Soit d'après les descriptions, soit d'après les figures de la plupart des auteurs que nous avons compulsés, nous n'avons pu trouver aucune mention de la direction de la voile; aussi la synonymie qu'on pourrait tirer de ce caractère est-elle complètement à désirer.

L'espèce figurée par Péron (*Atlas,* pl. 30, fig. 6), n'a pu être rapportée par nous à aucune des espèces que nous avons décrites. La *Velella Forskaelii,* pl. 26, fig. 4, semble appartenir à la *Velella sinistra,* Cham.; la planche de Fabius Columna (*de aquatil. et terrest.*) *urtica marina,* pl. 22, semble être notre *Velella lata,* ou la *Velella obliqua.*

Les vélelles se trouvent dans toutes les mers des régions les plus chaudes, et jamais dans les zones froides. Elles abondent principalement dans la mer Pacifique septentrionale. Le plus souvent des essaims ne sont formés que d'une seule espèce, les individus adultes mélangés aux jeunes, et jamais réunis à d'autres espèces.

23. VÉLELLE MUTIQUE.

Velella mutica, LAMARCK.

(Pl. VI, fig. 1, vue en dessus, fig. 2, vue en dessous; g. n.)

A, cartilages internes; B, bouche et tube stomacal; C C, suçoirs buccaux; D, tentacule isolé; E, jeune âge.

Cette vélelle a de grands rapports avec l'espèce figurée et décrite par M. de Chamisso, sous le nom de *Velella oblonga* (pl. 32, fig. 2); peut-être se distingue-t-elle même de la *Velella mutica* de Lamarck, bien que nous lui ayons appliqué ce synonyme; elle se rapproche beaucoup de l'espèce que représente Eschscholtz, pl. 15, fig. 3, sous le nom de *Velella oblonga* (système des acalèphes, p. 171), et de la vélelle tentaculée de Bosc, bien que des différences assez notables puissent être signalées. Peut-être eussions-nous bien fait de conserver le nom de *Velella atlantica* que nous avions donné sur nos dessins manuscrits à cette espèce.

Cette vélelle est longue de 4 pouces sur 18 lignes de largeur. Sa forme est oblongue, arrondie aux extrémités, à bords presque droits. Sa crête est mince, blanc-nacré, dirigée de gauche à droite, et très-reconnaissable à la pièce tronquée qui surmonte sa partie moyenne et qui est enclavée entre les deux lobes, antérieur et postérieur, qui la composent; lobes qui sont convexes en dessus et taillés en ligne déclive à leur terminaison. Cette crête repose sur la charpente cartilagineuse basale, et que recouvre un tissu cellulaire épais, sinueux aux bords droit et gauche, et traversé par des sillons qui divergent du centre à la circonférence. Un large ruban charnu, lisse, granuleux, déborde la charpente cartilagineuse, et se trouve coloré en bleu-glaucescent assez intense en dessus comme en des-

sous. La surface inférieure du disque est revêtue d'une épaisse membrane musculeuse colorée en jaune-rougeâtre foncé, couverte de ventouses minces, blanchâtres, cylindriques, dilatables (fig. C. C.). Au rebord du disque naît une ligne circulaire de tentacules allongés, cylindriques (fig. D.), musculaires, pouvant se contracter, et terminés au sommet par deux séries de petits pores. Au milieu des ventouses stomacales est placée une bouche subcentrale, ouverte au milieu d'un sac prolongé de chaque côté en un canal digestif qui finit par se diviser à ses deux extrémités en plusieurs petits canaux nourriciers (fig. B.) que nous trouvâmes remplis de matière rouge.

Cette vélelle se distingue de plusieurs autres espèces, parce que les tentacules sont assez allongés pour dépasser les bords. Elle se nourrit de petits crustacés lucifuges, de petits poissons qu'elle saisit avec ses tentacules en les enlaçant et en les ramenant sous les suçoirs mêmes, ainsi que nous avons eu très-fréquemment occasion de nous en assurer. Souvent des vers planaires, des éolides s'attachent à elle et dévorent sa substance. Nous en rencontrâmes des troupes considérables le 26 septembre 1828, par 2 degrés de lat. S., dans l'Océan atlantique équatorial. Nous essayâmes de faire frire ce zoophyte pour servir d'aliment : nous ne lui trouvâmes qu'un goût de poisson un peu nauséeux et horriblement salé. Bien que l'action du venin des glandes terminales des tentacules ne soit pas sensible à nos organes, nul doute qu'il n'ait des propriétés assez appréciables pour les petits animaux qui doivent servir de pâture aux vélelles, et qu'il les frappe de stupeur.

La fig. 1, lettre E, représente, de grandeur naturelle, une très-petite vélelle que nous croyons être le jeune âge de celle que nous venons de décrire, du moins nous la rencontrâmes flottant au milieu des grands individus par 27 degrés de lat. boréale non loin de l'île de Fer, la plus méridionale des îles Ca-

naries. Sous son disque bleuâtre était cachée la pointe des tentacules. Nous en remarquâmes deux seulement très-longs, filiformes, fragiles. Sa crête était terminée par un long cône pointu; son disque était presque circulaire. Serait-ce une espèce?

24. VÉLELLE BLEUE.

Velella cyanea, Less.

(Pl. VI, fig. 3, vue en dessus, fig. 4, vue en dessous; g. n.)

Cette petite vélelle n'a guère que 20 lignes de longueur sur 10 de largeur. Sa forme est ovalaire; ses bords sont légèrement sinueux et recouvrent entièrement les tentacules préhenseurs qui ne les dépassent point.

La crête argentine de cette espèce est peu élevée, dirigée de droite à gauche, légèrement convexe, à lame intercalaire obtuse au sommet, et à bord des deux lobes frangé par un repli azuré et légèrement épidermoïque. Le dessus du disque est d'un beau bleu azuré, à lignes concentriques plus colorées, traversées par d'autres sillons divergents. En dessous le disque est revêtu d'une membrane jaunâtre où sont implantés des sacs stomacaux nombreux, jaunes, à pourtour de la bouche blanc, ayant son ouverture subcentrale et lactée. Au rebord de la membrane jaune est placée la rangée régulière de tentacules préhensiles. Ceux-ci sont minces, grêles, arrondis, et occupent une zone bleue très-claire, et n'atteignent point le pourtour de la vélelle, rebord qui est d'un riche azur-foncé et très-étroit.

Nous rencontrâmes cette vélelle dans le Grand-Océan, par 23 degrés de lat. méridionale, et 179 degrés de longitude occidentale, le 26 juin 1822.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES PORPITES.

Nous trouvons dans les physales un ensemble d'organes fort remarquable que nous suivons dans les vélelles, et par suite dans les porpites. Les vélelles ont en effet le canal digestif des physales, avec une bouche subcentrale entourée de sacs ou suçoirs nombreux, entremêlés eux-mêmes d'une série marginale de tentacules. Il est vrai que ces tentacules ne sont plus chez les vélelles que d'une sorte, et beaucoup moins compliqués sans doute que ceux des physales. Enfin la partie vésiculeuse de ces dernières est remplacée par des tubes assez consistants chez les vélelles, et quant à la crête cloisonnée de celles-là, elle a chez celles-ci son analogue dans une crête à 2 parois aréolées. Chez les porpites nous voyons à peine une légère modification de l'organisation des vélelles. Le disque central résulte également de 2 lames avec des tubes aérifères seulement, il est enveloppé de toute part et sans crête. Mais il y a toujours un canal alimentaire s'allongeant au milieu en une bouche supportée par un tube, puis enveloppée de suçoirs et enfin de tentacules préhenseurs et glanduleux. Seulement ceux-ci sont tout-à-fait attachés par une insertion marginale. Les porpites nous conduisent donc aux cyclolithes, dont l'axe calcaire doit avoir en dessous des suçoirs en ventouses comme ceux des physales, puis de là il n'y a plus qu'un pas pour atteindre les fongies qui appartiennent à cette grande division et les actinolithes qui conduisent les actinies charnues et diversiformes, simples ou agrégées aux madrépores.

Les porpites ont leur disque interne parfaitement arrondi. Il paraît à la vue simple aréolé en dessus et lamelleux en dessous; mais il est composé de deux lames cartilagineuses très-

minces soudées intimement à leur bord, puis garnies en dedans de demi-tubes élevés, très-courts, qui s'ajustent pour former des canaux entiers que parcourt l'air qui y est introduit, et qui peut en être chassé, par où et comment, c'est ce que nous ignorons encore. Ce disque très-mince, d'un blanc nacré-pellucide, est complètement enveloppé par le tissu cellulaire. Mais il semble toutefois formé de cercles arrondis et rapprochés, coupés par des rayons divergents espacés et comme ponctués. Le dessus du disque est à peu près lisse, tandis qu'en dessous un tissu musculeux, épais, supporte une grande quantité de ventouses ou suçoirs irrégulièrement rangés tout à l'entour de la bouche subcentrale, dont la forme est celle d'une bouteille (pl. 7, fig. 3, lettre C). Une portion membraneuse déborde ce disque en forme de feston circulaire plus ou moins étroit, et donne attache à une couronne de tentacules régulièrement pressés les uns près des autres, et tous cylindriques et en massue, c'est-à-dire plus épais à leur extrémité libre qui est garnie de glandes miliaires pédicellées ou sessiles.

La manière de vivre des porpites est parfaitement analogue à celle des vélelles. Les tentacules à glandes ont pour fonctions de se saisir de la proie que les suçoirs doivent digérer, et dont le produit circule dans le canal digestif. Leur locomotion sur la mer est purement passive, du moins en apparence, et leur disque couché à plat sur la ligne des eaux, laisse flotter librement, et dans le sens horizontal, les bras irritables disposés à l'entour, et voguant comme une petite couronne de passiflore bleue.

On n'est point d'accord sur le nombre des espèces de porpites qu'il faut admettre. M. de Chamisso, en parlant de la *Porpita gigantea* de Péron, dit : « Nous ne devons citer qu'une espèce de porpite, suivant l'opinion de M. Cuvier, et on doit rejeter les 4 espèces de M. de Lamarck : la *Porpita gigantea*

s'est présentée à nous dans toutes les mers intertropicales. » Il est inutile d'ajouter que cette opinion, que rien n'appuie, est complètement erronée[1]. Eschscholtz, dans son mémoire sur les Acalèphes, les place dans la famille des vélelles, où il classe les genres *rataria, velella, porpita,* et dans ce dernier genre il admet cinq espèces.

Un très-grand nombre d'animaux marins se nourrissent de porpites; notamment un pinnothère pélagien minime et des planaires. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des disques entièrement nus que leur légèreté spécifique soutient sur la mer, ou des disques dont les parties musculeuses sont très-diversement déchiquetées. Ces fragments mutilés, très-abondants sur la mer, ont donné lieu à quelques auteurs de créer des espèces fictives telles que la *Porpita nuda,* et la porpite appendiculée représentée par Bosc, pl. 15, fig. 5 et 6 de son histoire des vers.

La zone équatoriale des deux océans semble être la patrie exclusive des porpites. Il est rare en effet de les rencontrer hors des limites de la Torride.

Nous établirons dans cette famille trois petites coupes génériques, qui sont fondées sur des caractères assez précis : Les vraies porpites, *porpita*, les radeaux, *ratis*, et les prunelles, *acies*.

[1] M. De Haan admet les espèces suivantes :

1. *Porpita Reinwardtii*, D. H., esp. nouv., Moluques.

2. *Porpita Forskahli*, D. H.

   Holoth. denudata, Forsk., pl. 26, f. L. I.
   Holoth. nuda, Gm., Encycl., pl. 90, f. 6 et 7.
   Porpita glandifera, Lmk.

3. *Porpita Kuhlii*, D. H. (*Porpita disticha,* Kuhl, M. S.)

4. *Porpita gigantea,* Péron, Lmk., pl. 31, f. 6 (*Porpite radiée,* Bory, pl. 5, f. 2).

25. PORPITE AUX CHEVEUX D'OR.

Porpita chrysocoma, Less.

(Pl. VII, fig. I, et I', g. n.)

Le disque de cette espèce est de 11 à 12 lignes : les stries rayonnées de sa face supérieure sont légères, peu marquées ; et la couleur de cette partie est d'un bleu-violâtre faible, tandis que la membrane charnue qui l'entoure forme un cercle régulier assez large d'un jaune d'or pâle uniforme. Les tentacules sont légèrement inégaux entre eux, plus épais à leur extrémité libre qui est en massue (fig. I, lettre A). Chaque tentacule est dans presque toute son étendue recouvert de glandes qui sont éparses et supportées par des pédicelles grêles et assez allongés. La surface inférieure du disque est recouverte de ventouses petites, pressées, de couleur de chair passant au violâtre dans certains cas. La bouche subcentrale est pyriforme, parfaitement blanche.

Nous rencontrâmes cette porpite le 28 août 1823, sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, non loin de la terre, et dans le grand océan Pacifique. C'est jusqu'à présent la seule qui ait le pourtour de son disque et ses tentacules jaunes.

26. PORPITE ATLANTIQUE.

Porpita atlantica, Less.

(Pl. VII, fig. 2, g. n.)

Cette porpite a 14 lignes de diamètre au disque et à son rebord; ses tentacules sont courts, pressés, cylindriques, puis arrondis et renflés à leur sommet. Les glandes qui les terminent sont globuleuses, subsessiles, et en très-petit nombre à leur sommet seulement. Le disque est rayonné; les lignes qui

partent du centre se rendent au bord, sont légèrement rugueuses, c'est-à-dire hérissonnées et âpres. Des points ou sortes de renflements d'une extrême petitesse s'élèvent sur chaque ligne qu'ils rendent noueuse. Le dessus du disque est d'un bleu indigo noirâtre. Le cercle membraneux charnu qui l'entoure est régulier, étroit, lisse, et coloré en vert glaucescent, ainsi que les tentacules préhenseurs. En dessous les ventouses stomacales et la bouche sont blanchâtres.

Nous rencontrâmes cette porpite le 25 septembre 1822, dans la zone équatoriale de l'océan Atlantique.

27. PORPITE DU GRAND OCÉAN.

Porpita pacifica, Less.

(Pl. VII, fig. 3, et 3' vue en dessous.)

C. la bouche subcentrale entourée de ventouses stomacales ou suçoirs.

Le disque de cette porpite a 15 lignes de diamètre, sans y comprendre les tentacules, et avec ceux-ci 2 pouces 6 lignes. Elle est de la taille de la *porpita gigantea* de Péron.

Son disque est en dessus très-finement rayonné et possède un éclat argentin ou nacré très-brillant. Le repli membraneux qui l'entoure est régulièrement sinuolé par de légers festons, excessivement étroit, et paraît peu. Sa couleur est un bleu céleste clair très-transparent. Les tentacules, très-pressés et très-minces, sont cylindriques et complètement garnis de petites glandes sessiles pressées sur les deux lignes latérales. Ces tentacules sont azur clair, et les glandes sont bleu indigo.

Le dessous du disque a sa bouche subcentrale pyriforme, petite, entourée de nombreux suçoirs ou ventouses stomacales pressées, minimes, et toutes d'un blanc hyalin parfait.

Cette belle porpite s'offrit à nos regards par essaims très-

nombreux sur la surface de la mer, alors unie comme une glace, par 16 degrés de latitude sud et 79 degrés de longitude occidentale, à peu de distance des rivages du Pérou.

28. RADEAU DE LA MÉDUSE.

Ratis Medusæ, Less.

Ce petit groupe se distingue des vraies porpites par les particularités suivantes : Le disque est charnu, petit, à lignes concentriques en dessus, terminées en dessous par un sac large, conique, percé par la bouche à son sommet, et muni de suçoirs en petit nombre à sa base. Les tentacules sont distants, très-allongés, capillacés, et partent d'un cercle membraneux entourant le dessous du disque, et sont recouverts à leur origine par un deuxième cercle membraneux, ou repli supérieur de la membrane du disque.

Nous ne connaissons qu'une espèce de ce genre; et nous en possédons la figure dans nos dessins inédits. Le disque en dessus est bleu-noir, cerclé de bleu avec des traits rayonnés. La membrane du pourtour est bleu-clair. En dessous, le sac médian est blanc-bleuâtre, entouré à son origine d'une membrane rouge de sang, membrane d'où partent les suçoirs ou ventouses. Ceux-ci sont épars, allongés, cylindriques, bleus; mais terminés de jaune d'or à leur ouverture. Le deuxième repli qui donne attache en dessous aux tentacules, est d'un beau bleu; mais les tentacules sont bleu clair.

Cette espèce, dont le disque a au plus 6 lignes de diamètre, a des tentacules longs à eux seuls de 12 lignes. Nous la trouvâmes le 11 octobre 1822, par 26 degrés de lat. Sud, dans l'océan Atlantique.

29. PRUNELLE CILLANT.

Acies palpebrans, Less.

Les porpites de ce petit sous-genre sont remarquables en ce que leur disque est petit, lisse, musculeux et très-finement rayonné en dessus. Toute la surface inférieure est occupée par une cavité musculeuse, en cône, et terminée à son extrémité libre qui est la pointe du cône par une petite bouche centrale et arrondie. Il n'y a point de suçoirs latéraux, le cône charnu occupant tout l'espace du disque, dont le pourtour est garni de tentacules serrés, filiformes, médiocres, très-nombreux et trop minces pour qu'on puisse distinguer s'ils sont munis de glandes.

Le seul individu que nous rencontrâmes de ce zoophyte était complet, et flottait par les 27 degrés de lat. N. et les 20 de long. occidentale dans l'océan Atlantique. Son diamètre était de 2 lignes, et chaque tentacule pouvait avoir jusqu'à 5 lignes de longueur. Le dessus du disque est bleu, un point bleu-indigo en marque le centre. Les tentacules sont bleu clair, et le grand sac conique qui pend au-dessous est d'un blanc-bleuâtre, excepté la bouche qui est plus foncée; un canal très-marqué part de celle-ci, et se rend au disque.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES PLÉTHOSOMES.

Cette famille doit être divisée en trois tribus : 1° les Diphyes, avec les nouveaux genres *calpés*, *abyles*, *cuboïdes*, *navicules*, *eudoxies*, *ersœa*, *aglaisma*, *cucubales*, *capuchon*, *cymba*, *ennéagone*, *amphiroa*, *galéolaire*, *rosace*, etc. bien que plusieurs de ces genres reposent sur des pièces isolées des pléthosomes; 2° les Polytomes, comprenant les genres *polytomus*,

agalma, apolemia, plethosoma; et 3° les Stéphanomies, n'ayant que le genre *stephanomia*, et une seule espèce, la *S. amphitritis* de Péron.

Les animaux de cette famille sont gélatineux, très-transparents, composés de pièces accolées les unes à côté des autres, ou s'unissant par des cônes emboîtés dans des ouvertures taillées en facettes, et s'engageant par des surfaces planes finissant à angles, se groupant tantôt 2 par 2, tantôt en cylindres ou en ovoïdes, ou parfois s'articulant sur 2 rangs et sur les côtés, de manière à s'étendre en largeur. Ces diverses pièces forment un tout; mais au moindre choc, elles se désagrégent et errent sur la surface de la mer, où elles paraissent se conserver par une vie propre, et ne pouvoir plus jamais se rejoindre aux autres pièces qui constituaient l'animal sous sa forme naturelle primitive. Toutes ces pièces, variables de formes, suivant leur position dans l'animal, laissent apparaître dans leur intervalle des canaux aériens, des cloisons et des cellules, et par suite de nombreux prolongements cirrhigèrets, frondescens, à petits rameaux terminés par des utricules.

Les pléthosomes se soutiennent sur l'eau à l'aide de cavités qui se remplissent d'air pour diminuer leur pesanteur spécifique. Leur nourriture paraît être absorbée par une ouverture buccale, aboutissant à un grand canal musculaire tortillé sur lui-même. M. de Blainville admet que dans l'état parfait de ces zoophytes, il y ait un nucléus à la partie antérieure de la masse totale, et que ce nucléus est surmonté d'un œsophage prosbosciforme que termine une bouche faite en espèce de ventouse, qui aboutit à un estomac entouré de granules hépatiques, et quelquefois dans un canal rempli d'air. Les productions cirrhigères seraient donc des ovaires annexés au tube musculaire digestif?

La locomotion s'exécute par des mouvements bornés de con-

traction et de distension, et les animaux agrégés flottent à quelques pouces sous la surface de la mer dans une position presque verticale, dans toute la zone équatoriale des grands océans, et dans la mer Méditerranée où ils sont aussi abondants que variés.

30. DIPHYE JUMELLE.

Diphyes dispar.

Cette diphye que nous avons figurée pl. 56, fig. 4 de notre Centurie zoologique, est bien évidemment la même qu'ont représentée MM. de Chamisso et Eysenhardt, pl. 34, fig. 4. Cependant nous avons observé quelques particularités d'organisation que ne mentionnent point les naturalistes qui ont écrit sur ce sujet. La substance propre de ce zoophyte est dense, rénitente, d'un blanc hyalin, imitant un morceau de cristal taillé. Elle est de même consistance ferme et subcartilagineuse que celle des firoles et des salpas. Toutefois on ne découvre aucune trace de nucléus coloré, ni de vaisseaux. Dans l'eau, le cordon musculaire, rouge intense, apparaît seul, à la manière des renflements vasculaires des pléthosomes proprement dits, en linéaments qui se dessinent vaguement dans l'eau; et au moindre choc les deux pièces de la diphye se séparent. Hors de l'eau, ces deux pièces sont denses, sillonnées à leur surface, ayant à leur milieu une cavité large, séparée au centre de chaque portion du zoophyte par un diaphragme vertical et mince, que personne n'a encore indiqué. Notre dessin est analogue, quant à la manière dont il reproduit la diphye, à celui de MM. Chamisso et Eysenhardt, et diffère beaucoup sous ce rapport de la diphye Bory de MM. Quoy et Gaimard. Tout autorise à penser qu'il existe une ouverture au sommet conique antérieur de la pièce supérieure de la diphye, laquelle ouver-

ture se trouve aboutir à un canal étroit, filiforme, qui se dilate en une cavité oblongue, à l'extrémité de laquelle part le ruban musculaire coloré en rouge carmin que l'on voit étendu en cordon tortillé sur lui-même, au milieu des deux pièces, et se dirigeant de l'une à l'autre. Or, ce chapelet est très-probablement un tube digestif musculaire, car il n'est pas probable que les diphyes soient alimentées par les pores seulement de la surface et par une sorte d'imbibition, et dans la figure qu'en a donnée M. de Chamisso, on voit même un canal zigzagué bien marqué où viennent aboutir des ventouses buccales. Suivant cet auteur, les diphyes se nourriraient donc à la manière des porpites, vélelles ou physales par la succion des matières animales. Les cavités du parenchyme agissent sur l'eau qui les remplit, et leurs mouvements de contraction en chassant ce liquide et en le pressant accélèrent la locomotion. La diphye jumelle se soutient aussi à la surface de l'eau, à l'aide de l'air qui remplit des cellules ovalaires placées à son sommet. Nous la rencontrâmes fréquemment dans l'océan Atlantique après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, soit dans les mers des Moluques, soit dans l'océan Indien, par 29 degrés de lat. Sud et 92 de longitude orientale. Peut-être n'avons-nous pas su distinguer dans les individus que nous avons aperçus plusieurs espèces qu'un examen comparatif aurait peut-être isolées.

31. PLÉTHOSOME HYALIN.

Plethosoma cristaloides, Less.

(Pl. XIV, fig. 2, g. n.)

A. A., pièce inférieure; B. C. fragments latéraux désarticulés.

Le genre Pléthosome peut être caractérisé aussi : zoophyte agrégé, résultant d'un grand nombre de pièces subcartilagi-

neuses, diaphanes, rénittentes, diversiformes, soudées par des faces régulièrement ajustées, et formant par leur réunion un corps composé, cylindrique, atténué aux extrémités qui sont obtusément arrondies, flottant librement, traversé au centre par un canal allongé que remplit un tube musculaire, tortillé sur lui-même de distance en distance, ce qui imite des renflements ou des nœuds, tube qui est évidemment le canal digestif. Les pièces sont toutes plus épaisses à la partie qui doit être extérieure, plus amincies à leur extrémité interne. Celles des côtés, tantôt en petits cônes, tantôt en lames (fig. B. C.), celle d'en bas ou d'enclavement pentagonale, conique, allongée (fig. A.), ayant une issue à sa terminaison, que ferme un petit cône mobile (fig. A'), puis à cinq angles aigus en haut pour supporter les pièces latérales qui viennent la recouvrir en s'accrochant à ces éminences.

Les pièces diverses des pléthosomes ont sans aucun doute servi à établir de petits groupes dans les diphyes. Ainsi les genres *pyramis* d'Otto, et *calpé* de Quoy et Gaimard, sont évidemment établis sur la pièce basale, composée elle-même d'un long fragment et d'un petit. La facilité excessivement grande avec laquelle leurs diverses pièces se désagrégent au premier choc, rend compte de la difficulté qu'il y a d'observer avec exactitude ces animaux. C'est même le hasard qui nous mit sur la voie de leur texture, un jour qu'assis sur des récifs nous dessinions des actinies. Un pléthosome passa près de nous, en le saisissant avec un filet en gaze, nous ne trouvâmes plus au fond de l'instrument que des fragments nombreux et de toute forme. Avertis par cette première rencontre, nous étudiâmes quelques autres pléthosomes, et tous se désagrégèrent de la même manière en les touchant, et leurs pièces avaient constamment les mêmes coupes et les mêmes surfaces à facette. Il reste donc beaucoup à faire dans l'examen de cette curieuse et intéres-

sante famille, et les voyageurs futurs ne sauraient trop s'en occuper, car de nombreuses découvertes les dédommageront amplement de leurs peines.

Le *plethosoma cristaloides* vogue sur la surface de la mer, et nous le rencontrâmes dans les parages de la Nouvelle-Guinée, au Port-Praslin, et très-abondamment aux attérages de l'île de Waigiou. Dans l'eau, on ne voit que le tube digestif, qui apparaît sous forme d'une bandelette déliée, d'un rose purpurin très-éclatant, et semblable à un collier, parce que de distance en distance, s'élèvent comme des perles les gros renflements ou les paquets vasculaires qui résultent du tortillement sur lui-même du tube. Nous n'observâmes aucun prolongement cirrhigère. La limpidité des pièces articulées est telle que dans l'eau on ne peut en apercevoir aucun vestige. Mais élevé avec les précautions les plus grandes sur une feuille de papier mouillé passée sous l'animal lorsqu'il nageait encore, on le voit conserver quelques instants sa forme cylindrique, ovalaire oblongue, de consistance un peu ferme, d'une parfaite transparence, puis la vie qui cesse assez vite, laisse les pièces s'affaisser à leurs articulations, et se séparer aussitôt.

Très-fréquemment nous avons rencontré dans l'océan Atlantique équatorial la pièce basale (fig. A.) flottant avec son bouchon terminal et conique, s'adaptant sur l'ouverture ronde à l'aide d'une charnière, et dont nous avions fait le genre *Pentagonus,* avant d'avoir rencontré l'animal complet.

Le genre Pléthosome n'a jusqu'à présent que deux espèces: La première, le *plethosoma cristaloides,* est longue de 3 à 5 et même 6 pouces: elle est blanche translucide, mais le chapelet entortillé est d'un rose vif. La 2e, que nous nommerons *plethosoma cærulea*, n'a que 15 à 18 lignes de longueur, une circonférence mince, des pièces petites et blanc-bleuâtre, et un tube ou chapelet d'un bleu-indigo foncé. Ces zoophytes sont éminemment phosphorescents.

CHAPITRE XVI.

DESCRIPTION DES ANIMAUX DE LA FAMILLE DES ACTINIÉES.

La famille des *Actiniées* ou des *Actinozoaires*, comme la nomme M. De Blainville, comprend non-seulement l'ordre I[er] de M. Cuvier, c'est-à-dire ses *polypes charnus*, mais encore un grand nombre de genres de l'ordre des *polypes à polypiers*, de la section des *Lithophytes* du règne animal. La division de M. De Blainville est donc parfaitement naturelle, tandis que celle de M. Cuvier est des plus imparfaites, car cet auteur n'a eu égard qu'au squelette, et nullement à la disposition actiniforme du zoophyte, pour opérer des coupes entièrement artificielles.

Les espèces d'actiniées que nous aurons à décrire nous permettent, par leur étude, de proposer un tableau méthodique des tribus qu'on peut reconnaître parmi elles et des genres qu'on doit distribuer dans ces groupes divers. Ce tableau aura l'avantage de les présenter dans l'ordre de leurs rapports naturels, et de citer les noms des genres récemment admis. Nous ne décrirons toutefois que ceux qui font partie de nos propres découvertes.

FAMILLE DES ACTINIÉES.

§ 1. Point de squelette ou d'axe interne solide : les ACTINIES.

A. Enveloppe extérieure de l'animal dure et subcartilagineuse.

1re tribu. ACTINIES HOLOTHURIÉES : g. *actinecte* ou *mynias* (voy. page 13).

Sarcophinanthe; lucernaire; moscate? et *actineria?*

2e tribu. ACTINIES CORTICIFÈRES : g. *corticifera, mammilifera.*

3e tribu. ACTINIES ZOANTHAIRES { 1re race : racémides : g. *racemides.* 2e race : zoanthes : g. *zoanthus.*

B. Enveloppe extérieure de l'animal molle et charnue.

4e tribu. ACTINIES MULTIFIDES : g. *actinodendron, metridium, thalassianthus.*

5e tribu. ACTINIES SARCODERMES : g. *actinia* { 1re race : vraies actinies : *actinia.* 2e race : actinocères : *cereus.*

6e tribu. ACTINIES DISCOSOMES : g. *discosoma.*

7e tribu. ACTINIES EN VENTOUSES : g. *lagena.*

8e tribu. ACTINIES EUMÉNIDES : g. *eumenides.*

§ 2. Un squelette ou un axe interne calcaire : les ACTINOLITHES.

9e tribu. ACTINIES MADRÉPHYLLIES : g. *cyclolithe; fongie; flabelline, lithactinie*, etc., etc.

32. SARCOPHINANTHE FLEURI.

Sarcophinanthus sertum, LESS.

(Pl. VIII, fig. 1, 3/4 g. n.)

Saï-ï, dans la langue des habitants de l'île de Waigiou.

Les zoophytes que nous avons réunis sous le nom de *sarcophinanthus*, sont des actinies qui se rapprochent singulièrement des holothuries : à bien dire, ce seraient des holothuries fixées par la base. Les deux espèces que nous décrivons seraient peut-être susceptibles d'être chacune le type d'un genre. Nous

les avons dessinées toutes les deux en place, ayant de l'eau sur les récifs jusqu'à la ceinture. Les caractères que nous assignerons à ce genre, sont les suivants :

Corps adhérent par la base qui est dilatée en plateau, très-coriace extérieurement, cylindrique et atténué au milieu, élargi au sommet en un disque concave, à bords festonnés ou presque entiers, couvert en dessus de papilles diversiformes, accrochantes ou appendiculées, coniques ou multifides. Bouche centrale, supérieure, exerte, protégée par 6 ou plusieurs tentacules courts, gros, droits, s'accolant entre eux.

Le tube digestif qui part de la bouche et se rend au plateau basal est divisé à sa terminaison en paquets d'intestins très-entortillés et de couleur ardoisée, munis de nombreux *cœcums* d'un blanc nacré et d'aspect tendineux.

Le sarcophinanthe fleuri est représenté aux deux tiers de sa grandeur naturelle. Mais il n'est pas rare d'en rencontrer des individus dont la taille est beaucoup plus considérable. Son corps est aussi haut que large; avec cette différence que les deux extrémités sont évasées en disques assez régulièrement orbiculaires, tandis que le milieu est très-aminci, bien que parfaitement arrondi. L'enveloppe extérieure est consistante, coriace, mais cependant marquée de stries ou plissures longitudinales et de nombreuses rides circulaires dans la partie la plus rétrécie. Cette enveloppe est lisse inférieurement et légèrement squameleuse et à écailles comme imbriquées sous l'élargissement discoïde supérieur. Sa couleur est un blanc-jaunâtre fade.

Le plateau inférieur ou d'attache est très-évasé, et s'applique sur les corps en s'accommodant à leurs formes. Le disque supérieur est comme divisé en deux larges lobes semi-circulaires vers le milieu. Au centre s'élève un douzaine de tentacules collés les uns à côté des autres, et formant par leur réunion un

cône solide à l'extrémité duquel s'ouvre la bouche. Ce cône est d'un blanc lacté. Tout à l'entour, et sur toute la surface supérieure du disque, se pressent un grand nombre de paquets de granules, portés sur un pédicelle, granules ou globules arrondis, pressés à se toucher et formant comme une sorte de grappe ou de houppe; chaque grappe, mi-partie lactée, mi-partie marron-foncé, touche sa voisine, et chaque globule est surmonté d'un petit crochet qui retient vivement tout ce qu'il touche. La forme de ces petites grappes accrochantes rappelle parfaitement et les tentacules buccaux de beaucoup d'holothuries, et les petits corps spinescents qui hérissent l'épiderme des fistulaires. Enfin, le pourtour du disque, sur son rebord, qui est d'ailleurs mince, est garni d'une rangée de palmettes multifides, sortes de petits tentacules laciniés et colorés rouge-marron. Ces tentacules sont placés à une faible distance les uns des autres et d'une grande délicatesse.

Nous observâmes ce zoophyte en août 1823, sur les récifs du Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande. Il y est beaucoup plus rare que l'espèce suivante.

33. SARCOPHINANTHE A PAPILLES.

Sarcophinanthus papillosus, Less.

(Pl. VIII, fig. 2, 1/2 g. n.)

Saï-i, dans la langue des Papous de Waigiou.

C'est encore sur les récifs de l'île aux Marteaux, dans le Port-Praslin de la Nouvelle-Irlande, qu'en août 1823, nous étudiâmes le zoophyte qui fait l'objet de cette description. Bien que semblable par l'ensemble de ses caractères au précédent, il s'en distingue cependant par une foule de particulari-

tés, qui pourraient autoriser à en faire le type d'un petit genre.

En effet, le sarcophinanthe papilleux, quoique dilaté aux extrémités en deux disques, et enveloppé d'une peau coriace, a le pôle supérieur à six lobes réguliers, et beaucoup plus petit que le plateau basal. Puis le pourtour des lobes supérieurs se trouve épaissi, arrondi, et couvert de verrues subglobuleuses, tandis que toute la surface supérieure du disque est, ainsi que le corps, recouverte de papilles épaisses.

Ce sarcophinanthe, peint demi-grandeur naturelle, forme très-souvent sur les récifs de coraux que la mer n'abandonne jamais (bien qu'il n'y ait sur eux que 12 à 18 pouces d'eau à marée basse) des rosettes considérables. Le plus ordinairement il a la taille de l'individu type de notre planche. Le disque basal est assez épaté, puis il diminue de largeur, et le corps est cylindracé, blanc-jaunâtre, et couvert de papilles distantes, par rangées assez régulières d'un fauve-clair. Le disque supérieur est comme tronqué, dilaté, un peu sinuolé en dessus, à pourtour lobé, les lobes, au nombre de six, épais à leur milieu, renflés, flexueux, couverts de petits grains miliaires, globuleux. Ce pourtour est d'un blanc pur, tandis que la surface supérieure du disque est d'un fauve-brunâtre avec quelques taches blanchâtres, et les nombreuses papilles érectiles qui le recouvrent sont brun-marron. La bouche est simple, d'un blanc-neigeux, ouverte au bout d'un petit cône, ou trompe, formé de 6 tentacules soudés.

34. CORTICIFÈRE AGRÉGÉE.

Corticifera aggregata, Less.

(Pl. VIII, fig. 3, g. n.)

Le genre corticifère a été établi par M. Lesueur, le compa-

gnon et l'ami de Péron, pour une espèce de l'île de la Guadeloupe, bien voisine de celle que nous avons figurée, et que ce voyageur a nommée *corticifera glareola* (Ac. de Phil., pl. 8, fig. 6). Ce genre a les caractères suivants : zoophytes agrégés, fixes, composés d'une réunion plus ou moins nombreuse d'individus à enveloppe coriace, soudés par les côtés et par la base les uns aux autres et formant une agrégation commune qui gazonne sur les récifs et s'accommode à leurs inégalités. Corps cylindrique, parfois déformé par la pression, à disque supérieur tronqué, à bouche petite, perforée dans une membrane à stries rayonnées qu'entourent de petits tentacules très-courts disposés en couronne, et bouche garnie sur ses côtés de plissures étroites. Ce genre, ainsi que le dit avec juste raison M. de Blainville, conduit aux astrées.

La corticifère agrégée est de la nature d'un cartilage solidifié, et s'étend en couche épaisse de 6 à 8 lignes, sous forme de tapis blanc-jaunâtre, sur la surface des coraux que les eaux abandonnent quelques instants à marée basse. Cette couche animalisée s'accommode aux aspérités des rochers madréporiques que les vagues brisent et triturent en déferlant sur les jetées avancées qu'ils forment autour des îles de la mer du Sud. Mais c'est surtout sur la barre à l'entrée de Borabora, dans l'Archipel de la Société, que la corticifère couvre de ses zoophytes tenaces et robustes de vastes espaces. Le corps de chaque individu est court, cylindrique, intimement soudé par le pied et les côtés avec celui de son voisin. Il est blanchâtre, intérieurement vide à sa base, de sorte qu'en enlevant la partie supérieure d'une partie des zoophytes, il ne reste plus qu'une masse de cellules solides, parfaitement analogues à celles d'un gâteau de miel, mais arrondies au lieu d'être anguleuses. Ces aréoles sont toutefois remplies par un liquide aqueux, très-âcre et corrosif, et leurs rebords sont solidifiés par des piliers fibreux. Le

disque supérieur se compose donc d'une surface tronquée, obarrondie, ayant une petite couronne simple de tentacules très-courts, très-minces, au nombre de 12 à 18, enveloppant une membrane perforée au milieu pour la bouche, qui est fendue en ligne droite et bordée sur les côtés de petites fissures.

35. LAGÈNE A LÈVRES VERTES [1].

Lagena chlorostoma, Less.

Le genre *Lagena* aura pour caractères diagnostiques les suivants : Corps cylindrique, unique, de forme de gourde de pélerin, ou ovale-oblong, charnu, mou, élargi à la base, souvent fixé, pouvant être erratique, ou maintenu sur les branches de coraux; bouche simple en fente, ouverte au sommet qui est aminci, garnie sur son pourtour d'un petit rebord membraneux festonné, sans aucuns tentacules.

La seule espèce de ce genre est une actinie longue de 10 lignes sur 5 de diamètre environ. Dilatée à l'extrémité inférieure, et même renflée, elle se rétrécit au sommet et devient conique. Sa surface extérieure est rousse, molle, couverte de petites rangées de points rouge-foncé, bien qu'au toucher l'épiderme paraisse lisse. La bouche, percée en fente tout-à-fait au sommet, est étroite, bordée d'une membrane verte-émeraudine qui lui forme un petit rebord sinuolé.

Nous rencontrâmes ce zoophyte très-abondamment sur les pâtés de corail recouverts par la mer, près l'île aux Mar-

[1] Le Zoophyte Lagène semble composé d'un seul sac stomacal, tandis que les Lithactinies sont formées d'un grand nombre de sacs stomacaux de même forme, mais aboutissant à une issue subcentrale et commune. Consultez la description que nous avons donnée de ce dernier genre, pl. 6 de nos *Illustrations de Zoologie*, avec une belle figure de la *Lithactinia novæ-hyberniæ* que nous avons découverte à la Nouvelle-Irlande.

teaux à la Nouvelle-Irlande; les individus étaient tantôt isolés sur les rochers, tantôt fixés par leurs pieds et adhérents sur les branches des antipathes à l'aide d'un mucus tenace.

36. ACTINIE DE SAINTE-HÉLÈNE.

Actinia Sanctæ-Helenæ, Less.

(Pl. II, fig. 1, g. n.)

Cette actinie de grande taille est beaucoup plus large que haute, car elle est très-déprimée. Elle se fixe en s'évasant sur les rochers basaltiques de l'entrée de James's-town à l'île Sainte-Hélène, où nous l'observâmes en janvier 1825. Sa bouche est ample, d'un rouge de sang, et bordée par une membrane onduleuse couleur de chair. Un limbe rouge-brun lui sert d'entourage, et donne naissance, à son bord externe, à des tentacules médiocres, épais, comme en double rangée, cylindriques, et pointus à leur sommet. Ces tentacules sont rouge-brunâtre très-velouté, de même que l'aire buccale. A leur base, en-dessous s'élèvent de gros tubercules, disposés en une rangée circulaire, d'un rouge de sang. L'enveloppe externe du corps est au toucher douce, veloutée, bien qu'elle soit couverte de petits tubercules d'un rougeâtre brun-foncé, tandis que sa teinte propre est un rouge-brun très-obscur.

37. ACTINIE DE SAINTE-CATHERINE.

Actinia Sanctæ-Catherinæ, Less.

(Pl. II, fig. 2, g. n.)

Cette actinie est obarrondie, déprimée, étalée par la base et fortement adhérente. Sa surface est lisse, assez consistante, très-douce au toucher, d'un brun marron-foncé velouté, et

marquée de lignes verticales brunes, qui de la base remontent au sommet, et sont régulièrement espacées entre elles. La bouche est simple, bordée de deux rangs de tentacules très-courts, cylindriques, et d'un rouge fulgide. Les tentacules de cette espèce partagent avec ceux des autres actinies une grande contractilité. Il suffit du moindre choc pour les faire rentrer vivement, et les parois de la bouche se contractent aussitôt, chassant avec énergie l'eau qu'elles renfermaient.

Cette actinie est très-commune sur les rochers de granite qui forment des barrières puissantes à la mer, soit sur la côte du Brésil, soit sur les rivages de l'île de Sainte-Catherine, et principalement sur l'îlot d'Anato-Mirim, au pied du fort de Santa-Cruz. Nous l'observâmes le 17 octobre 1822.

38. ACTINIE DU PÉROU.

Actinia peruviana, Less.

(Pl. II, fig. 3, g. n.)

Cette actinie est cylindrique, plus évasée au sommet qu'à son pied, à peau lisse, nue, d'un vert-pré agréable, avec quelques plissures brunâtres à la base. L'extrémité supérieure est donc aplatie, dilatée; à son milieu est percée la bouche qui est ample, à lèvres boursouflées couleur de chair. La membrane qui l'enveloppe est d'un vert-clair, et finement couverte de lignes régulières brunes. Les tentacules forment deux rangées circulaires. Ils sont médiocres, arrondis à leur naissance, pointus et grêles à l'extrémité, et tous de couleur blanc-rosée.

Cette actinie se loge dans les anfractuosités des rochers et même dans les sables des côtes du Pérou, à Payta, où elle est commune.

39. ACTINIE CAPENSIENNE.

Actinia capensis, Less.

(Pl. II, fig. 4, g. n.)

Cette actinie a été recueillie sur les rochers du cap de Bonne-Espérance, et dessinée par M. le docteur Garnot. Renflée et arrondie au sommet, elle est étranglée au milieu. Son enveloppe externe est de couleur fauve bistrée, avec des rangées régulières de très-petites verrues brunâtres. Ces verrues sont plus nombreuses vers l'ouverture de la bouche. Celle-ci est grande, à verrues d'un rouge de cinabre sur son bord, et à tentacules courts, petits, arrondis et azurés. Une membrane rouge de sang dépasse sa partie basale et tapisse l'intérieur.

40. ACTINIE CHILIENNE.

Actinia chilensis, Less.

(Pl. II, fig. 5, g. n.)

Cette actinie est mamellée, subconique, ayant des sortes de côtes ou stries élevées de distance en distance, à peau d'un vert tendre, très-finement rayée de vert foncé. La bouche est en fente oblongue, percée dans une membrane jaunâtre, bordée de tentacules: les premiers formant une couronne simple, médiocre, aurore, et tous grêles et flexueux; les seconds très-longs, espacés, filamenteux et blanc de neige.

Cette actinie se loge dans les crevasses des rochers où la mer se brise avec force, sur le bas-fond placé à l'entrée de la baie de Talcahuano, dans la province de la Concepcion, au Chili, et aussi sur les rivages de l'île de Quiriquine.

41. ACTINIE DOUTEUSE.

Actinia dubia, Less.

(Pl. II, fig. 6, g. n.)

Cette espèce qui est représentée au trait sur une valve de moule a été découverte par M. Garnot au cap de Bonne-Espérance. Elle est courte, tronquée, ayant un rebord dilaté et plissé au sommet, des tentacules courts, sur 2 rangs, et rougeâtres, tandis que son enveloppe légèrement rayée, est vert-noirâtre.

42. ACTINIE DE LA NOUVELLE-IRLANDE.

Actinia Novæ-Hyberniæ, Less.

(Pl. III, fig. 1, g. n.)

Saï-ï, dans la langue des Papous de Waïgiou.

Bata, dans le langage de quelques nègres du Port-Praslin de la Nouvelle-Irlande.

Guerou, en malais.

Palaï, nom des habitants de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle-Irlande.

C'est en août 1823 que nous observâmes au Port-Praslin, de la Nouvelle-Irlande, cette belle espèce d'actinie, allongée, conico-cylindrique, portée sur une base un peu moindre que l'axe du corps, s'adaptant par une surface plane avec des vides rayonnés sur les rochers de l'îlot aux Marteaux. L'enveloppe du corps est plissée circulairement, très-lisse, très-veloutée au toucher, et colorée en rouge-aurore d'un brillant éclat, mais qui se dissout aisément après quelques instants d'immersion de l'animal dans de l'eau douce. La bouche est en fente allongée

au milieu d'une membrane fauve. Les tentacules sont courts, cylindriques, plus gros à leur base, pointus et minces à leur extrémité libre, colorés en jaune mordoré ou tachetés de brun et ponctués de jaune.

43. ACTINIE PAPILLEUSE.

Actinia papillosa, Less.

(Pl. III, fig. 2, g. n.)

Cette actinie est mamelonnée ou semi-globuleuse, très-évasée par le bas. La bouche est médiocre, arrondie, entourée de cinq renflements, de couleur de chair ainsi que la membrane du pourtour. Les tentacules sont très-courts, pressés sur 3 rangs, cylindriques, pointus, un peu renflés à leur base et d'un rouge-brun très-foncé. L'enveloppe externe est assez ferme, totalement papilleuse ou verruqueuse, mais les verrues sont grenues et pressées, vert-émeraude, et chacune d'elles, encadrée d'une ligne d'un rouge vif. Cette actinie vit attachée aux rochers sous-marins schisteux de la baie de Talcahuano au Chili, et remonte le long de la côte du Pérou jusqu'à Lima, où on la retrouve. Elle est commune sur le bas-fond placé près de l'île de Quiriquine.

44. ACTINIE BICOLORE.

Actinia bicolor, Less.

(Pl. III, fig. 3, g. n.)

Cette actinie, plus haute que large, est de la forme d'un vase, c'est-à-dire ayant un pied discoïde aplati, puis étranglé, et le corps grossissant légèrement et se renflant à l'extrémité tentaculée. Sa circonférence est assez parfaitement

cylindrique, son enveloppe est lisse, d'un blanc de neige. La bouche est petite, en fente avec un pourtour un peu épaissi et vert-tendre. Les tentacules forment deux rangées très-touffues; ils sont minces, grêles, médiocres et d'un beau vert-émeraude.

Cette actinie est très-commune sur le pourtour de la baie de Payta sur la côte du Pérou.

45. ACTINIE DES MALOUINES.

Actinia macloviana, Less.

(Pl. III, fig. 4, g. n.)

Cette actinie est cylindrique, courte, attachée aux rochers schisteux de l'îlot aux Pingoins dans la baie Française de l'île *Soledad*, la plus orientale des Malouines. Elle a de 9 à 12 rangées de petites verrues placées en lignes verticales, de même couleur que le fond de l'enveloppe extérieure, c'est-à-dire un rouge sombre mélangé de beaucoup de vert. La bouche est petite, transversale, fendue au milieu d'une membrane rouge-brun. Les tentacules sont placés sur deux rangs. Ils sont assez allongés, arrondis, pointus, colorés vivement en rouge-brun, ponctués de gouttelettes albines. Nous l'avons observée en décembre 1822. Le dessin en représente deux individus; l'un en mamelon, les tentacules repliés, le deuxième entièrement ouvert.

46. ACTINIE OCELLÉE.

Actinia ocellata, Less.

(Pl. III, fig. 5, g. n.)

Cette actinie est semi-globuleuse, arrondie, convexe, à base élargie, à enveloppe extérieure couverte de petits points très-rouges, rapprochés, pressés; la bouche est en fente étroite,

rouge-brun, percée au milieu d'une membrane brunâtre ayant une aire rougeâtre marginale. Les tentacules sont courts, fins, pressés, capillacés d'un brun-rouge vif.

Cette espèce, très-rare, se tient dans les crevasses des rochers de la côte de Payta au Pérou.

47. ACTINIE PEINTE.

Actinia picta, Less.

(Pl. III, fig. 6, g. n.)

Cette actinie est sub-égale aux deux pôles qui sont déprimés. Elle est arrondie, à enveloppe très-lisse, verte, mais finement striée de lignes verticales rapprochées et d'un vert un peu plus foncé; la bouche est ovalaire, bordée de tentacules courts, rouge-brun; sur le disque buccal aplati est une zone rougeâtre couverte d'ovales d'un jaune d'orpin, placés à côté les uns des autres, et se touchant par leur base ou seulement séparés sur les côtés par une petite raie rouge-brunâtre.

Cette espèce est peu commune, et vit comme la précédente sur la côte de Payta au Pérou.

48. ACTINIE ERRANTE.

Actinia vagans, Less.

(Pl. III, fig. 7, g. n.)

Cette petite actinie appartient au genre *Cereus*, par ses tentacules aplatis et placés sur un seul rang. Dilatée à la base, son corps se rétrécit assez brusquement et devient cylindrique. Il est couvert de petites cannelures longitudinales, sinuolées sur le bord des angles qui en composent les côtés. La bouche est petite, en fente, au milieu d'une aire ovalaire. Les tentacules sont allongés, spatuliformes, amincis à leur sommet et grêles

à leur naissance. Cette actinie est en entier d'une couleur olivâtre glaucescente. Nous la trouvâmes fixée sur un test flottant de spirule aux attérages de la Nouvelle-Guinée.

49. ACTINIE NEIGEUSE.

Actinia nivea, LESS.

(Pl. III, fig. 8, g. n., et fig. A et B, B, B.)

Cette actinie est remarquable par la blancheur éblouissante de toutes ses parties, et par les diverses formes qu'elle affecte dans ses mouvements de contraction. Dilatée à la base, puis conique, souvent elle se rétrécit inférieurement et se renfle supérieurement de manière à imiter un vase à fleurs (fig. B'.) Sa partie supérieure peut aussi rentrer avec les tentacules et se cacher dans l'ampleur moyenne du corps. Enfin, l'enveloppe est très-lisse, très-douce au toucher et seulement marquée de quelques ondes ou plissures verticales. La bouche est petite, arrondie, percée au milieu d'une aire ayant 4 renflements (fig. A). Les tentacules sont très-nombreux, serrés, fins, courts et implantés sur le rebord d'un plateau.

Cette actinie est très-commune à Payta, sur la côte du Pérou. Nous en trouvâmes des milliers d'individus fixés sur les pieux du pont débarcadère vis-à-vis la ville.

50. EUMÉNIDES TISIPHONE.

Eumenides ophiseocoma, LESS.

(Pl. I, fig. 1, au 1/4 de g. n.)

Les euménides formeront dans la famille des actinies un genre parfaitement caractérisé par les cinq quartelles convexes qui renflent le corps, tandis que les intervalles ou fosses qui les

séparent sont couverts, du sommet à la base, de larges ventouses dilatables, membraneuses, perforées à leur extrémité, et parfaitement analogues aux sacs stomacaux des physales. Ce genre euménides peut donc recevoir les caractères diagnostiques suivants : Corps charnu, mou, évasé, plus large que haut, adhérent aux rochers par une large surface basale, et muni d'une bouche centrale encadrée d'un bourrelet épais, sans tentacules au pourtour. Enveloppe du corps dilatée en cinq lobes convexes, composée de fibres verticales et de sillons horizontaux, séparés par cinq dépressions assez profondes, donnant naissance dans toute leur étendue à de larges ventouses membraneuses, cylindriques, sacciformes, dilatables, perforées au sommet.

L'Euménides tisiphone que nous avons représenté au quart des dimensions qu'offrait l'individu que nous avons étudié, est un des géants de la famille des actinies. Son corps est convexo-obovalaire, un peu déprimé, un peu plus large que haut. Il s'attache aux rochers par une large surface plane, et son tissu est fortement contractile. Les cinq côtes arrondies, saillantes, sont légèrement sinueuses ou ondulées, douces au toucher et colorées en vert olivâtre mélangé d'une nuance fauve. La membrane interne de la bouche est d'un vert pré, et le pourtour en bourrelet de celle-ci est blanc. Les nombreux tentacules qui hérissent la surface du corps dans les intervalles des cinq renflements convexes, sont allongés, à membrane pellucide dilatable, vermiformes, cylindriques, amincis au sommet et perforés. Ces tentacules sont sans cesse en mouvement, se dilatent considérablement quand le zoophyte est repu, et sont cylindriques et atténués dans leur état de vacuité. Ils sont colorés en blanc-rosé diaphane avec des reflets violâtres et d'autres irisés. Le pourtour de l'ouverture terminale est d'un carmin vif, et quelques-uns sont entièrement fauves jaunâtres.

Ce singulier zoophyte établit donc un point de contact entre les actinies et les oursins, c'est-à-dire qu'il rappelle la disposition qu'affectent ceux-ci d'avoir des piquants dans les intervalles des démarcations verticales qui partagent le corps en se dirigeant d'un pôle à l'autre. Nous rencontrâmes l'euménides tisiphone sur les récifs de corail du havre de Dorey, à la Nouvelle-Guinée, formant de gigantesques rosettes dont tous les tentacules, sans cesse agités, rappelaient à l'esprit la tête à chevelure de serpents des Euménides.

CHAPITRE XVII.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES POLYPACTINIES.

Les zoophytes actiniformes, mous, ou munis d'un squelette calcaire, à tentacules simples ou ramusculeux, bordant l'aire buccale ou recouvrant le corps, nous conduisent sans saccades aux polypes de la classe des zoophytaires de M. de Blainville, à ceux dont l'enveloppe est charnue, coriace ou même calcaire, et dont la bouche est garnie de tentacules frangés sur les bords, rétractiles comme ceux des actinies dans la partie supérieure de l'enveloppe externe ou dans le tube calcaire lorsqu'il existe. Cette famille est donc le passage des actinies aux polypes alcyons ou aux polypes multibrachidés et octobrachidés, dont les bras sont simples et l'enveloppe aussi variable de formes que de nature.

Les polypactinies sont créées sur le même type que les actinies, avec cette différence que leurs animaux sont des polypes de transition, aussi à ovaires internes; à tentacules pouvant se cacher dans l'enveloppe partielle ou commune. Leur corps est toujours cylindrique, arrondi, charnu ou coriace, et parfois se trouve empaté dans des cellules calcaires, ainsi que cela se voit dans les tubipores.

La première section, ou celle des polypactinies charnues, à corps basal simple, à polypes nombreux, comprendra notre genre *actinantha*, et celui de Lamarck, nommé *anthelia*, dont

nous possédons un portrait inédit de la figure type de Savigny : Il est possible, cependant, que le genre *anthelia* reste distinct, ainsi que le *xenia* de Savigny. La 2[e] section recevra les lobulaires, *lobularia;* la 3[e] section, le genre *ammothea;* la 4[e] enfin, notre genre *zoantha,* pour exprimer sa grande analogie de forme générale avec celui nommé *zoanthus* dans la famille des actinies.

Les polypactinies jouissent d'une vive sensibilité, sous la nappe d'eau qui les recouvre constamment. A la moindre agitation, lors même qu'on en est encore à plusieurs pieds, et même à 2 ou 3 toises, on les voit se contracter assez vivement, et leurs polypes s'abriter de telle sorte, que le zoophyte simule une masse coriace ou charnue, à la manière des actinies. Souvent nous sommes restés des heures entières à les faire se contracter, puis à attendre l'entier épanouissement de leurs tentacules ordinairement bordés de 4 rangs de pinnules. Chaque polype se contracte isolément ou s'épanouit seul; et en s'ouvrant, les 8 tentacules s'allongent les uns après les autres. Ces animaux sont d'une rare élégance sur les rochers de corail des mers échauffées, où ils forment souvent de vastes pelouses de la plus grande fraîcheur. Ils se tiennent principalement dans les fonds des baies, sur des bancs où, à marée basse, il reste encore 1 à 2 pieds d'eau. En les pressant, ils vomissent de l'eau comme on l'observe aussi chez les actinies simples.

51. ACTINANTHE BOUQUET.

Actinantha florida, Less.

(Pl. I, fig. 3, g. n.)

Saï-ï, dans la langue des naturels de l'île Waigiou.

Le genre *actinantha* est bien distinct de ceux qui composent la famille des polypactinies. Les polypes sont très-nombreux,

arrondis, cylindriques, ayant 8 bras oblongs, à 4 rangs de cils sur chacun, et tous implantés sur une masse commune, cylindrique, basale, charnue; perforée au centre et communiquant par un canal commun avec tous les polypes par leur base. Ce corps est nu sur les côtés, et terminé par une surface plane, s'adaptant avec ténacité sur les roches qui reçoivent le zoophyte.

C'est en août 1823 que nous observâmes sur les récifs du pourtour du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande, l'actinanthe bouquet. Cet animal y était extrêmement abondant. Son corps basal est arrondi, charnu, assez élevé, parfaitement lisse ou seulement marqué de plissures circulaires. Par sa face inférieure, il s'adapte aux rochers; sa coloration est d'un incarnat très-pâle, et son sommet est couronné d'un assez grand nombre de polypes allongés, renflés à leur base, cylindriques, à extrémité supérieure obtuse, membraneuse, perforée au centre par une ouverture parfaitement arrondie, garnie de 8 bras minces, aplatis, linéaires, oblongs, couverts en dessus de deux rangées de petits cils très-fins, et bordés sur leur lame de deux autres rangées pareilles. Ces polypes sont implantés sur la masse commune, par leur partie inférieure et renflée, les uns à côté des autres. Leur coloration est carnée-pâle; mais comme leurs cils marginaux sont d'un bleu glauque, il en résulte une teinte générale lilas : les deux rangées de cils du limbe de la lamelle sont marron.

Les actinanthes se réunissent souvent en très-grand nombre d'individus, c'est-à-dire en corps complet surmonté de polypes, et se placent près les unes des autres. Elles forment sur les rochers, où il ne reste que peu d'eau pendant la basse mer, des sortes de parterres d'une magnificence étonnante. Les polypes sont presque toujours en mouvement; et leurs cils, en vibrant, agitent l'eau paisible, forment des courants qui précipitent vers

eux les petits animaux dont ils se repaissent. Notre dessin, fait sur les récifs, est d'une grande exactitude.

52. ZOANTHA DES MOLUQUES.

Zoantha thalassanthos, Less.

(Pl. I, fig. 2, g. n.)

Les polypes du genre *zoantha* sont portés sur des sortes de racines fibreuses, comme les actinies du genre *zoanthus* des auteurs, et les caractères de nos zoantha pourront être groupés dans la diagnose suivante : Enveloppe extérieure du corps disposée en tube membraneux, coriace, à demi-solide, oblong, légèrement ventru, rétréci à la base, et se continuant en une sorte de racine flexueuse, ramusculeuse, arrondie, amincie, anastomosée et entrelacée ou plutôt soudée avec celles qui supportent les polypes avoisinants, racines décurrentes, couchées, servant de crampon sur la roche où se fixe l'animal. La partie supérieure de cette enveloppe est amincie, soudée avec un prolongement musculeux, contractile, arrondi, à peu près égal dans tout son diamètre, tronqué au sommet où s'ouvre une bouche circulaire, entouré de 8 bras unis à leur base, très-pectinés ou frangés sur leurs bords. Ces tentacules ou bras très-contractiles, et pouvant, avec leur limbe musculaire, se reployer en entier et se cacher dans le tube crétacéo-membraneux qui leur est inférieur et que soutient la racine.

La polypactinie *zoantha thalassanthos* forme de larges touffes gazonnantes et touffues, sur les roches de corail de la partie orientale de la baie de Cajéli, dans l'île de Bourou, l'une des Moluques. Les animaux imitent à faire illusion des corolles épanouies sous les eaux, corolles dont les pétales seraient sans cesse en mouvement, formant dans leur atmosphère aqueuse divers petits courants dans l'oscillation desquels

sont précipités comme dans un torrent, les animalcules qui leur servent d'aliments. Au moindre mouvement de progression dans l'onde par les jours de calme, ces zoophytes sont avertis d'un danger, et aussitôt on les voit replier successivement leurs tentacules, et se presser de manière à imiter un clou dont la tête serait formée par le repli des bras. Lorsqu'on les touche, il en résulte un prurit assez persistant sur les parties nues, qui annonce une action vénéneuse, peut-être, de leurs franges.

Les sortes de racines traçantes qui se cramponnent aux roches sont d'un blanc pur. L'enveloppe renflée et fusiforme du corps est d'un rouge-brun foncé, marqué de stries plus colorées longitudinales. Sa consistance est ferme et parcheminacée. Le tube arrondi musculaire est rougeâtre clair, et surtout très-contractile, et les 8 bras qui le couronnent sont allongés, marqués au centre, chacun, d'une nervure jaune. Ils sont rougeâtres; leurs pinnules marron clair, et leur sommet est jaune pur.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES NEPHTHÉES, *nephthæa.*

Les deux espèces de zoophytes gravées pl. 2 et fig. 5 et 6 de l'ouvrage de la commission d'Égypte sans autre indication que le nom de *nephthées* écrit au bas de la planche, laissent des doutes très-grands sur la place qu'on doit leur assigner. M. de Blainville les a placés dans ses *zoophytaires sarcinoïdes* ou *alcyonnaires*, entre les *xenia* et les *anthelia* de M. Savigny, et proche les alcyons et les éponges. Notre opinion est que les nephthées doivent former une famille bien distincte, conduisant des *actinies*, des *polypactinies* et des *isaures* aux polypes à 8 bras et aux éponges.

Ce sont des actinies et des polypactinies par une enveloppe extérieure assez consistante, renfermant un polype interne à 8

divisions soudées et engagées dans une aire membraneuse, percée au centre par une bouche, garnie de 8 mamelons dus au renflement des bras polypiformes. Puis, comme les isaures, ces zoophytes sont supportés par une masse commune lobée ou rameuse, et enfin, comme les éponges, le tissu qui entre dans la texture des ramifications est celluleux ou rayonné, en même temps que des spicules charnus hérissent sa surface ; spicules musculaires, il est vrai, et externes, tandis que dans les éponges ils sont internes et calcaires ou siliceux.

Les nephthées ne comprennent, dans l'état actuel de nos connaissances, que deux genres : celui nommé par Savigny *nephthæa*, et celui que nous avons établi dans nos *Illustrations de zoologie* sous le nom de spongode, *spongodes*, pl. 21.

Les animaux du genre nephthée sont polypiformes, à 8 bras ténus, fixés dans une membrane circulaire percée au milieu par un trou parfaitement rond, bras renflés, mamelonnés, renfermés dans une enveloppe ou corps subglobuleux, composé de 8 côtes falciformes soudées par les bords, ouvertes au sommet, entourées et portées par des spicules carnoso-tendineux, groupés sur des ramuscules coniques, soutenus par une masse commune celluleuse, fixée par la base et ramifiée au sommet, formée intérieurement de cellules anguleuses, cloisonnées, et aboutissant à un ou plusieurs centres.

Notre genre *spongodes* doit en être différencié par les caractères suivants : Animaux à 8 bras, simples, mamelonnés, unis, renfermés dans un corps oviforme, petit, régulier, formé de 8 côtes spiculifères soudées par les bords, un peu renflé au sommet où existe au milieu de 8 petits mamelons une ouverture arrondie. Ces corps, façonnés en clochette, se rétrécissent à leur base, et s'attachent à des faisceaux de spicules cylindracés, très-atténués aux deux extrémités, hérissonnés de petits mamelons à leur surface, et formant par leur réunion des épis ser-

rés, groupés en petits pompons coniques sur les branches membraneuses, au nombre de cinq ordinairement, d'une masse commune celluleuse, fixée par la base aux rochers, et composée de cellules aboutissant à un axe central, et toutes séparées par des cloisons rayonnantes.

Par ses caractères généraux, ce genre est bien distinct, quoique voisin des nephthées. La seule espèce connue est la spongode crête de coq.

53. SPONGODE CRÊTE DE COQ.

Spongodes celosia, Less., *Illust. de Zool.*, pl. 21.

Ce zoophyte se compose d'un corps cylindrique, dilaté, fixé par la base sur les récifs de corail, de texture molle, membraneuse, pellucide, blanche, légèrement et à peine striée, stries qui paraissent être des spicules d'une extrême délicatesse. La base paraît former adhérence à la roche sur laquelle elle s'attache par des replis membraneux. Ce corps, long d'environ un pouce, se divise bientôt en 4 à 5 troncs assez courts, gros à proportion, aussi membraneux. Leur intérieur est comme vide ou du moins rempli par des cellules dont les cloisons, au nombre de 12 environ, rayonnent du centre à la circonférence, et forment au milieu un axe dû à la soudure de toutes les lames des cloisons. Parfois il y a de ces cloisons qui s'oblitèrent ou qui se réunissent lorsque le corps donne naissance à un tronc. Sur les rameaux que nous venons d'indiquer, s'insèrent abondamment, bien que d'une manière éparse, de petits chatons vivement colorés en rouge-ponceau, qui paraissent à la vue simple comme de petites houppes serrées, informes, et qui sont le résultat du tassement d'un grand nombre de spicules

musculaires, supportant les animaux proprement dits, c'est-à-dire les petites clochettes percées au sommet, formées de 8 lamelles soudées qui renferment le polype avec ses 8 tentacules membraneux. Un court pédoncule fixe cette clochette ou plutôt ce polype méloniforme sur les tiges charnues nommées par analogie avec les axes des éponges, spicules. Mais ici, ces spicules sont simples, presque droits, renflés au milieu, puis atténués aux extrémités qui s'allongent en pointe grêle. Leur surface est couverte de petits points granuleux, et semble hérissonnée.

La spongode est donc un zoophyte qui semble être façonné sur le type des éponges par sa texture celluleuse, ses spicules; mais c'est près des polypes qu'elle doit prendre place par ses animaux. Nous devons dire cependant que nous avons rencontré des éponges dont les cellules et le corps étaient enveloppés par une membrane charnue, épaisse, très-irritable, et le moment n'est peut-être pas loin où les animaux qui vivent dans ces corps obscurs seront découverts. Quant aux axes calcaires ou spicules qui sont logés dans les cellules, ils sont le résultat du dépôt et de la cristallisation des matières minérales, de la même manière qu'on retrouve ce phénomène dans les végétaux à mailles du tissu cellulaire lâches.

La spongode imite à faire illusion une panicule de *Celosia crista-galli.* Sa tige blanche, ses ramelets rouges, fixés sur les rochers de corail à quelques pieds sous l'eau, en font un zoophyte des plus remarquables. Nous le trouvâmes au fond de la baie de Cajéli, une des Moluques les plus rapprochées de la terre des Papous.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES POLYPES.

54. SARCOPHYTE LOBULÉ.

Sarcophyton lobulatum, Less.

Nous avons donné une figure réduite de moitié de ce nouveau genre, à la pl. 2 des zoophytes du Voy. aux Indes-Orientales de M. Bélanger, figure dessinée d'après nature à la Nouvelle-Irlande, et sur le polypier lui-même encore attaché au rocher, et recouvert par les eaux de la mer.

Les sarcophytes sont des animaux polypes à 8 bras simples, arrondis, grêles, libres excepté à la base où ils sont enchâssés dans une membrane perforée au milieu, couronnant un corps membraneux, cylindrique, extensible, à 8 côtes verticales très-marquées, aboutissant aux 8 bras. Ce corps est rarement exsertile, et le plus habituellement caché dans une cellule arrondie, bordée de 8 points correspondants aux 8 côtes longitudinales du polype. Les cellules sans nombre qui logent les polypes, sont toutes rapprochées, placées à distance les unes des autres dans une masse charnue, molle, de nature gélatinoso-musculeuse, abondamment lubrifiée par un enduit onctueux de consistance de mucilage; masse attachée aux rochers par un pédicule court, s'évasant en simulant un large champignon dont le chapeau serait ondulé, bien que plane, et la circonférence très-diversement lobée et lobulée. Ce disque agariciforme est peu épais, à rebord arrondi; et notre dessin le représente avec exactitude, mais réduit de moitié.

Le sarcophyte lobulé forme très-fréquemment de larges rosettes ou touffes, à deux pieds et plus sous l'eau, sur les récifs de corail du Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande. La masse char-

nue est olivâtre sur tous les points. Le cercle de pores qu'on remarque sur le pourtour de chaque cellule est noir. Les bras du polype sont d'un jaune d'or vif, et le corps est rougeâtre avec les 8 côtes longitudinales rouge-brun foncé. Ces dernières seraient-elles les ovaires?

55. TUBASTRÉE ÉCARLATE.

Tubastræa coccinea, Less.

Le nombre des planches qui nous avait été accordé, ayant été outre-passé, il nous a fallu saisir l'occasion de figurer ce polypier madréporique de la famille des Astrées, dans l'atlas zoologique du Voyage aux Indes-Orientales de M. Bélanger, pl. I des Zoophytes.

Ce polypier retrace assez bien la disposition de certaines caryophyllies sarcinules, et ne s'éloigne de la famille des Actinolithes que par le petit nombre de divisions brachiales de l'animal. Cette tubastrée se compose de tubes cylindriques assez courts, enchâssés par leur base dans une pâte commune, encroûtante, gravitant vers la forme arrondie, c'est-à-dire que les tubes, toujours courts lorsqu'ils sont distincts, très-souvent enchâssés jusqu'à leur terminaison ouverte, affectent une grande tendance à former des roches libres, semi-arrondies, ou, lorsque leur base est attachée, des têtes subglobuleuses. Ces tubes sont distants, séparés par des sillons plus ou moins profonds, parfois rapprochés, accolés et même soudés, arrondis sur leur surface libre, qui est très-finement striée de cannelures verticales. Chaque tube est complètement ouvert au sommet en cellule ronde, unique, creusée en soucoupe conico-concave formée de 6 ou 8 grandes lamelles et de 6 ou 8 plus petites, ou en les comptant toutes de 12 à 16 loges. Ces lamelles rayonnantes et partant du fond de la loge sont verticales, étroites, et se

terminent au rebord ou cercle marginal mince, sans le dépasser, bien distinctes en cela de celles des caryophyllies, et surtout leur bord étant en biseau, et nullement relevé en bourrelet.

Les stries verticales qui marquent la surface externe des cylindres de ce polypier sont guillochées, c'est-à-dire très-rapprochées, très-fines et comme ponctuées. Les lamelles des cellules terminales sont étroites, et aboutissent à l'axe basal du cylindre. Une épaisse enveloppe charnue, colorée en rouge de sang des plus éclatants, recouvre toute la matière calcaire qui est friable, celluleuse ou du moins peu compacte. Cette teinte brillante disparaît aussitôt que les polypes sortis de l'eau viennent à mourir, et passe au noir. Chaque cellule est donc tapissée d'un repli de cette membrane animalisée rutilante, et se trouve occupée par un polype attaché à ses parois par la base, de forme arrondie, courte, terminée par une petite aire subhémisphérique percée d'un trou exactement rond et bordée de 8 bras simples, allongés, médiocres, filiformes, libres dans toute leur étendue, excepté à leur base, légèrement arrondis, et un peu renflés à leur terminaison. Ces polypes sont en entier d'un jaune très-brillant, et les 8 bras sont étendus dans les grandes cloisons qu'ils dépassent un peu.

La tubastrée écarlate constitue des sortes de têtes globuleuses fréquemment supportées par des parties dépouillées, qui ont dû être les premières formées, et dont les animaux ont péri par des causes accidentelles. Nous la croyons très-rare, car nous n'en trouvâmes que quelques échantillons maigres sur l'immense récif qui découvre à mer basse, à l'entrée de la baie de Beula, et qui sert de ceinture à Borabora, l'une des îles de l'Archipel de la Société. Nous ne l'avons rencontrée nulle part ailleurs.

CHAPITRE XVIII.

DESCRIPTION DE LA FAMILLE DES BÉROÏDES.

Les animaux de cette famille nommée *Ciliogrades* ou *Vibrantes* par quelques auteurs, conduisent aux médusaires par des véritables béroés sans cils. Les cténophores, en effet, ont constamment un canal vertical ouvert en haut et en bas, et enveloppé de parties musculaires très-diversiformes à lignes garnies de cils vibratoires, disposés tantôt horizontalement, tantôt verticalement. Ces zoophytes assez compliqués dans leur organisation, paraissent même émettre à certaine époque de leur croissance des prolongements cirrhigères qui sont probablement des organes reproducteurs. D'autres, par une organisation plus compliquée, semblent même conduire à quelques ptéropodes, et à certains mollusques nucléobranches, et présenter une analogie assez remarquable avec les salpas ou biphores. On ne peut même les rejeter loin de ces derniers que par le manque apparent de nucléus.

Tels que nous avons étudié les animaux de cette famille, ils nous semblent organisés de la manière qui suit : corps très-diversiforme, mucilagineux, diaphane, peu consistant et se brisant aisément par la pression, présentant sur sa surface des lignes toujours droites qu'elles soient verticales ou horizontales, partant toujours d'une extrémité qu'on pourrait appeler *ciligère*, et se perdant vers le pôle opposé qu'on pourrait nommer *aquifère*. Ces lignes sont formées par un canal fin, droit, parfois

dentelé sur les bords, et garni au milieu ou sur les côtés de petites lignes régulières de lames branchiales, minces, courtes, attachées par les bouts sur un support capillacé, comme le sont les lames de bois des volets, dits jalousies ou persiennes, et se mouvant de haut en bas en demi-cercle, absolument de la même manière que des volets. Ces lames qu'on nomme cils sont très-irritables, très-mobiles, assez analogues à celles des cordons respiratoires des physales, et décomposent la lumière qui traverse leurs interstices, en isolant les rayons lumineux, et produisant l'irisation.

L'extrémité aquifère, quel que soit le diamètre de son ouverture, paraît avoir pour but de recevoir la colonne d'eau sur laquelle agissent ses parois pour assurer la locomotion, en même temps que parfois, et rarement cependant, l'eau qui passe dans le canal central fournit à la respiration de l'animal, et par suite en entraînant des corps étrangers dissous, à sa nourriture. On remarque, en effet, que protégé au milieu du canal médian traversé par l'eau, se trouve le tube digestif, formant tantôt un seul conduit droit, tantôt un canal composé d'entonnoirs accolés sommet à sommet, ou séparés dans quelques cas par un étroit tuyau de communication. Quelquefois enfin le tube digestif ne va que jusqu'au milieu du corps, et là se divise en conduits égaux en nombre aux rangées respiratoires ou ciliaires, et s'y joint pour disparaître dans le canal central de chaque rangée. Enfin, dans une espèce, nous avons trouvé près du sac stomacal des grains nombreux qui seraient peut-être des ovaires. Toujours cependant existe-t-il deux ouvertures aboutissant au canal de l'axe du corps, l'une plus petite, souvent ciliée sur son pourtour ou la bouche, l'autre grande où viennent aboutir les prolongements cirrhigères quand ils existent et l'anus, reçoit aussi dans l'ampleur de sa cavité l'eau que ses parois compriment, et celle-là est véritablement l'organe locomoteur par ex-

cellence, lorsque les prolongements latéraux et musculaires viennent à manquer. Fréquemment enfin, la bouche semble être multiple, c'est-à-dire avoir une ouverture commune d'où partent quatre conduits nourriciers, dont deux se dirigent verticalement et deux latéralement, ainsi que cela s'observe dans les callianires.

Les béroïdes ont été jusqu'à ce jour assez mal étudiés. Ce sont des zoophytes qui conduisent aux méduses, et les méduses elles-mêmes sont les êtres les plus simples de tout le règne animal, sans en excepter les éponges. Comme les méduses, les béroïdes se trouvent dans toutes les mers du monde, nageant entre deux eaux à l'aide de l'élasticité contractile de leur tissu cutané, et surtout par le moyen des mouvements ondulatoires des nageoires quand ils en ont, ou par l'entonnoir postérieur ou aquifère. Dans l'eau, leur position est très-oblique et presque horizontale, ce que l'on conçoit d'autant mieux, que l'eau qui passe dans la cavité de l'axe doit servir elle-même à la locomotion. Ces animaux se nourrissent-ils du frai et des matières graisseuses dont la mer est parfois couverte dans l'intervalle de plusieurs milles?

Leurs cils, par leurs brusques mouvements et leurs rapprochements, opèrent le phénomène d'irisation très-connu. Souvent aussi les béroïdes produisent une phosphorescence des plus vives.

Nous avions eu le projet de rédiger une liste systématique et descriptive des béroïdes décrits, mais ce travail nous eût entraîné beaucoup trop loin, et nous avons dû nous borner à dresser un tableau des familles, tribus et genres que nous avons adopté après une étude sérieuse. A la suite de l'esquisse de cette famille, nous donnerons purement et simplement les descriptions des zoophytes qui lui appartiennent, et qui ont été figurés dans notre atlas.

TABLEAU DES BÉROÏDES OU ZOOPHYTES MÉDUSAIRES DONT L'AXE EST UNE CAVITÉ S'OUVRANT EN HAUT ET EN BAS DU CORPS, MUNI OU PRIVÉ DE CILS.

1re fam. Les CILIOBRANCHES.

Corps ovalaire, ou symétrique et diversiforme, de substance muqueuse, traversé par des lignes à lamelles nommées cils.

1re tribu : les CESTES.

Corps transversal, très-large, peu haut, mince. Deux rangées de cils sur le rebord supérieur, parfois des prolongements cirrhigères sortant par 2 orifices sur le bord de l'extrémité aquifère.

1er genre. Ceste, *Cestum*, Lesueur, esp.; *C. veneris; C. naïadis*, Eschs.
2e genre. Lemnisque, *Lemniscus*, Quoy et Gaim.
type : Lemnisque bordé de rouge, Quoy et Gaim., pl. 86, fig. 1.

2e tribu : les CALLIANIRES.

Corps transversal, plus haut que large, ayant des nageoires latérales, et parfois des folioles natatrices isolées. Les cils par doubles rangées verticales sur les bords des nageoires.

3e genre. Callianire, *Callianira*, Péron.

C. diploptère, Péron, Ann. mus., tom. 15, pl. 2, fig. 16.
C. d'Amboine, Q. et G.; *C. triploptère*, Lam.

4e genre. Polyptère, *Polyptera*, Less.

Type : *Callianira heteroptera*, Eys. et Cham.; pl. 13, fig. 1, *a*, *b*, *c* [1].

[1] MM. de Chamisso et Eysenhardt décrivent ce Zoophyte ainsi qu'il suit :

« *Callianira heteroptera*, Ch. et Eys., pl. 31, fig. 3, *a*. *b*, *c*.

« Animal hyalin, très-fragile; corps tubuleux, cylindrique, dilaté antérieurement; bouche « transversale? (Il nous a été impossible de pénétrer dedans toutefois.) Une seule aile de chaque « côté, grande, large, cestoïde, ciliée sur chaque bord, à cils irisés, toujours en mouvement. « Ailes intermédiaires plus petites, au nombre de six, 4 supérieures lancéolées, soudées au corps

5ᵉ genre. Calymma, *Calymma*, Eschsch.

Types : *C. Trevirani*, Esch., pl. 2, fig. 5; *C. Reynaudii*, ou *callianira bucephalon*, Ray., in Lesson Cent., pl. 28.

6ᵉ genre. Axiotime, *Axiotima*, Eschsch.

Type : *A. Gaedei*, Esch., pl. 2, fig. 6.

3ᵉ tribu : les Neïs.

Corps comprimé, mince, plus haut que large. Deux rangées de cils entourant le milieu du corps. Quatre rangées de cils sur les côtés.

7ᵉ genre. Neïs, *Neis*, Less.

Type : *Neis cordigera*, Less., pl. 16, fig. 2.

8ᵉ genre. Mnemia, *Mnemia*, Eschsch.

Types : *M. Schweiggeri*, Esch.; *M. Kuhlii*, Eschsch; *M. Chamissonis*, Esch.

4ᵉ tribu : les Ocyroés.

Corps vertical, peu haut ; ailes ou appendices étendus horizontalement, et munis au milieu et en dessus de rangées transversales de cils.

9ᵉ genre. Alcinoé, *Alcinoe*, Rang.

Type : *Alcinoé vermiculée*, Rang., Mem. hist. nat., tom. 4, pl. 18.

10ᵉ genre. Ocyroé, *Ocyroe*, Rang.

Types : *Ocyroé cristalline*, Rang.; *Ocyroé tachée*, Rang.; *Ocyroé brune*, Rang., Mem. Soc. hist. nat., tom. 4, pl. 19.

« par leur base, ciliées sur leurs bords : 2 inférieures, différant des 4 premières, ayant les plus « grands rapports avec les grandes ailes latérales, cestoïdes et ciliées sur leurs bords.

« Le cap de Bonne-Espérance, rade de Table-Bay. »

Fig. 3. *a* et *b*. Le Zoophyte. *c*. Les cils des ailes.

« Genre obscur, qu'on doit placer suivant Lamarck entre les Béroés et les Cestes, comme un « type distinct, mais qu'on ne doit pas réunir aux Béroés, ainsi que le veut M. Cuvier, ni diviser « en deux genres (*Callianira* et *Janira*), ainsi que le pense M. Oken. Les cils des bords des ailes « peuvent être comparés aux rangées de cils des Béroés, mais non à des branchies ainsi que le croit « Péron. »

5e tribu : les EUCHARIS.

Corps ovalaire ou subdéprimé, à 8 ou 9 rangées de cils s'étendant d'un pôle à l'autre. Tube digestif formé de deux entonnoirs unis par un canal étroit; deux prolongements cirrhigères partant du milieu en dedans du corps, peut-être des ovaires.

11e genre. Eucharis, *Eucharis*, Péron; *Pleurobranchaca*, Flem.; *Cydippe*, Esch.

Types : 1° *Eucharis pileus* ou *Beroe pileus*, L., Encycl., pl. 90, fig. 3 et 4; Scoresby, pl. 16, fig. 5 Bosc, pl. 15;
2° *E. ovum* ou *Medusa ovum*, L.;
3° *Beroe densa*, Forsk.;
4° *Beroe cucullus*, Fab.

12e genre. Mertensie, *Mertensia*, Less.

Types : *Mertensia groenlandica*, Less.; Mertens, pl. P, fig. G, tom. 2, pag. 122 des Voy. au Nord, et Scoresby, pl. 16, fig. 4.

13e genre. Janire. *Janira*, de Fréminv., Oken.

Type : *Béroé hexagone*, Encycl., pl. 90, fig. 6.

6e tribu : les BÉROÏDES.

Corps ovalaire, cylindrique, à 8 ou 9 rangées de cils se dirigeant d'un pôle à l'autre; canal subcentral, large et simple. Nul appendice.

(*Nota.*) On pourrait classer ici le genre *Atlas* de Lesueur et notre s. g. *Dubreuillia*. L'un et l'autre font le passage des Béroés aux mollusques.

14e genre. Béroé, *Beroe*, Müller.

Types : *Beroe ovata*, Encycl., pl. 90, fig. 2; *Beroe Basteri*, Less., pl. 16, fig. 1; *Beroe*, Scoresb., pl. 16, fig. 6, et Mertens, pl. P., fig. H; *Beroe*, Scoresb., pl. 16, fig. 5.

15e genre. Idye, *Idya*, Oken.

Types : *Beroe macrostomus*, Péron, Atl., pl. 61, fig. 1; Less., pl. 15, fig. 2; *Beroe ovata*, Cham. et Eys., pl. 30, fig. 3; *Beroe*,

Scoresby, pl. 16, fig. 7; *Beroe punctata*, Ch. et Eys., pl. 31, fig. 1; *Beroe capensis*, Ch. et Eys., pl. 30, fig. 4 [1].

16e genre. Médée, *Medea*, Esch.

Type : *Beroe constricta*, Cham. et Eys. [2], pl., 31, fig. 2; et *Medea rufescens*, pl. 3, fig. 3; *Beroe*, Scoresby, pl. 16, fig. 8.

17e genre. Pandore, *Pandora*, Esch.

Type : *Pandora Flemingii*, Esch., pl. 2, fig. 7.

18e genre. Cydalise, *Cydalisia*, Less.

Type : *Beroe mitræformis*, Less., pl. 15, fig. 3.

[1] Ces 3 espèces de MM. de Chamisso et Eysenhardt, sont ainsi décrites :

1 — *Beroe ovata*, Bosc, C. icone. Brownii, Jam., page 384, tab. 43, fig. 2, pl. 30, fig. 3.

Dans l'océan Atlantique équinoxial.

2 — *Beroe capensis*, Ch. et Eys., pl. 30, fig. 4, *a*, *b*.

Forme oblongue, différente du précédent : les individus pris n'ont jamais été trouvés entiers. 8 côtes ciliées rougeâtres, dont la disposition est rendue par la fig. *a*. Réseau vasculaire de la surface extérieure du corps brunâtre, ce qui n'a pas lieu dans l'espèce précédente.

Le cap de Bonne-Espérance à Table-Bay.

3 — *Beroe punctata*, Ch. et Eys. Pl. 31, fig. 1. *a*, *b*, *c*.

Corps ponctué, atténué vers la bouche, diffère de l'*ovata* par la série de cils qui s'arrêtent devant la bouche.

A. animal vu de côté. B. bouche. C. extrémité.

Océan Atlantique équinoxial, observé par Eschscholtz.

[2] Ces auteurs le décrivent de la manière qui suit :

« *Beroe constricta*, Ch. et Eys. Pl. 31, fig. 2.

Zoophyte long d'un demi-pouce, légèrement fauve, plus dense que les autres espèces observées par nous. Corps ovalaire, déprimé, rétréci vis-à-vis l'ouverture. Bouche ample, bilabiée. 8 rangées de cils irisés, partant de l'ouverture buccale, et se terminant au sommet en pinceaux doubles. L'animal ouvre et ferme son ouverture pour donner passage à l'eau, d'où résulte un mouvement de vie et de locomotion. La mer des Indes.

2e fam. Les ACILS.

Corps sacciforme, biforé, de substance muqueuse. Nulles traces de cils.

Obs. : famille conduisant aux Méduses.

7e tribu : les BÉROSOMES.

19e genre. Doliole, *Doliolum*, Otto.
Type : *Doliolum Mediterraneum*, Otto, fig. 13.

20e genre. Epomis, *Epomis*, Less.
Type : *Beroe gargantua*, Less., pl. 15, fig. 1.

21e genre. Bourse, *Bursarius*, Less.
Type : *Bursarius Cytheræ*, Less., pl. 14, fig. 1.

22e genre. Bougainvillie, *Bougainvillia*, Less.
Type : *Cyanea Bougainvillii*, Less., pl. 14, fig. 3.

56. LEMNISQUE (CESTE?) BORDÉ DE ROUGE.

Lemniscus marginatus, Q. et G., Zool. Ur., pl. 86, fig. 1.

La plupart des zoologistes de notre époque regardent le genre lemnisque de MM. Quoy et Gaimard, comme un fragment de ceste. Cette opinion est très-probable, car nous n'en avons rencontré nous-mêmes qu'un morceau long de 2 pieds et large d'un pouce, n'ayant aucune trace de vaisseaux, ni même de cils.

C'est le 24 juillet 1824, sur les attérages de la Nouvelle-Guinée, que nous trouvâmes le lemnisque flottant à la surface de la mer par un beau jour de calme, et ayant l'aspect d'un large ruban blanc satiné bordé de deux lisérés roses. Le fragment que nous examinâmes était arrondi à ses extrémités, mince, formé

de deux feuillets accolés, ayant au milieu une ligne médiane transversale d'un blanc mat. Sa consistance, d'une grande fragilité, n'a point permis qu'on l'examinât, car au moindre choc il se brisait, et sorti de l'eau les parcelles se dissolvaient aussitôt.

57. NEIS BOURSE DE MER.

Neis cordigera, Less.

(Pl. XVI, fig. 2, g. n.)

Ce nouveau genre de zoophyte à cils est remarquable par son corps aminci sur ses deux faces en coin, obcordé au pôle supérieur, et largement ouvert au pôle natateur. L'axe cavitaire est allongé, étroit, bordé sur ses 2 faces de cils unis en haut, et libres en bas, et de 2 rangées sur tous les bords, soit des pôles, soit des côtés.

C'est le 18 mars 1824, que nous observâmes dans le petit golfe nommé Port-Jackson, dans la Nouvelle-Galles du Sud, ce zoophyte, que notre dessin représente de grandeur naturelle. La forme qu'il affecte est celle d'un coin dont le biseau serait échancré en forme de cœur. Au milieu de ce biseau que garnissent deux rangées de cils placées à se toucher, dans l'enfoncement et au milieu de l'animal existe une très-petite ouverture. Si le biseau échancré est mince, le corps s'épaissit successivement jusqu'à sa terminaison, terminaison rétrécie et munie d'une très-longue ouverture dont les bords membraneux sont garnis chacun de cils irisés. Deux rangées de cils garnissent les angles aigus des côtés dont la face est plane, ainsi que les faces antérieures et postérieures. Mais celles-ci ont chacune une double rangée de cils rapprochés, libres, près la grande ouverture, et réunis en un demi-cercle près l'échancrure de l'extrémité cordiforme.

La consistance de la neïs est d'une grande mollesse. Le tissu qui la compose se brise aisément. Sa coloration, sur les deux grandes faces planes, est un blanc hyalin, parsemé d'un grand nombre de veinules anastomosées, et celle des côtés est un jaune mordoré linéolé de traits enlacés jaune clair. Les cils, sans cesse en mouvement, possèdent la propriété irisante à un haut degré. Les lèvres de la grande ouverture, servant d'ailes natatoires, sont minces, et très-contractiles.

58. BÉROÉ DE BASTER.

Beroe Basteri, Less.

(Pl. XVI, fig. 1, g. n., fig. 1, A, vu de côté, et fig. 1, B, vu par le pôle buccal.

Ce zoophyte de la tribu des vrais béroés, a la forme d'un petit melon, c'est-à-dire qu'il est assez régulièrement ovalaire. Sa surface extérieure est marquée par 9 lignes de cils très-fins, très-blancs, et sans éclat irisé, mais très-mobiles dans leur acte vibratoire. Toutefois les cils ne sont pas extérieurs, car une membrane nuageuse enveloppe tout le zoophyte comme dans une deuxième tunique (fig. 1, B). Le pôle supérieur s'ouvre au milieu par une bouche petite et arrondie, où aboutissent sur les côtés des tubes digestifs qui se contournent sur eux-mêmes, en se tortillant et descendant au pôle inférieur où s'ouvre l'anus. L'axe cavitaire est occupé par un canal cylindrique, qui envoie un petit canal à chacune des rangées de cils. Des grains nombreux réunis en paquets garnissent les côtés du tube digestif.

Ce béroé, d'organisation assez compliquée pour être sans contredit classé avec les mollusques, est d'une transparence parfaite. Sa couleur est un blanc de cristal, qui s'efface dans

l'eau, au point que l'animal n'apparaît plus que sous la forme de linéaments nuageux, et il ne devient opaque que sorti de l'eau.

Ce béroé a été pris par un calme sur les côtes du Pérou, non loin de Callao dans l'océan Pacifique.

59. BÉROÉ (IDYA) MACROSTOME.

Beroe (idya) macrostomus, PÉRON.

(Pl. XV, fig. 2, g. n.)

Nous avons dû rapporter le béroé gravé pl. 15, fig. 2 de notre atlas, au *B. macrostomus* de Péron (Voy. aux terres australes, atlas, pl. 61, fig. 2), car les deux dessins se rapportent entre eux par les contours, le nombre des rangées de cils, la forme des ouvertures, et ne diffèrent que par les proportions relatives.

Nous rencontrâmes un assez grand nombre d'individus semblables de ce béroé, le 2 septembre 1823, alors que la corvette *la Coquille* longeait les côtes de la Nouvelle-Guinée, sous l'équateur même. La forme de ce zoophyte est celle d'un sac à deux ouvertures, cylindrique, mou, peu ouvert à l'extrémité arrondie ou orale, et largement fendu au pôle opposé qui est tronqué. Le pourtour de l'ouverture orale est cerclé de rose, puis donne naissance à huit rangées de cils, rangées qui sont espacées, régulièrement verticales, et qui cessent vers les lèvres simples et minces de la grande ouverture ou du pôle natateur et aquifère. Ces cils jouissent du plus grand éclat métallique, et produisent une irisation des plus brillantes. Quant au parenchyme en lui-même, c'est une substance mollasse, d'un blanc mat, plus ou moins fortement linéolée de stries rosées, enlacées et enchevêtrées les unes dans les autres. Souvent la

teinte rosée des dessins est remplacée par des lignes roses blafardes ou même tout-à-fait albescentes.

Ce béroé est beaucoup moins compliqué dans son organisation que le précédent. Ce serait une médusaire sans ses rangées de cils et ses deux ouvertures. Ses mouvements de contraction et de distension sont très-vifs, et sa locomotion s'opère en poussant d'arrière en avant le corps qui est obliquement suspendu dans l'eau.

60. BÉROÉ (ÇYDALISE) MITRE.

Beroe (cydalisia) mitræformis, Less.

(Pl. XV, fig. 3, g. n.)

Les béroés du genre *cydalise* de notre tableau, se distinguent des *idya* dont ils se rapprochent par la simplicité de leur organisation, parce que leur extrémité orale est conique, presque pointue, et qu'au lieu d'avoir une seule ouverture, elle en a deux, petites, arrondies, presque jointes, et couronnées, chacune, d'une petite frange de cils d'où partent les 8 rangées longitudinales.

Nous rencontrâmes communément le béroé en forme de mitre le 23 mars 1823 par 6 degrés de lat. Sud, à cinquante lieues au large de la côte du Pérou. Dans l'eau sa teinte est diaphane, rosée; ses mouvements sont pleins de vie, et il chemine avec grande prestesse à l'aide de l'ouverture assez large, arrondie, de son pôle natateur. Sa forme est celle d'un cône allongé, à base tronquée largement ouverte; puis son diamètre qui est cylindrique, se renfle un peu, et finit en s'atténuant graduellement par une pointe obtuse. Les 8 rangées de cils d'abord très-rapprochées au sommet, s'éloignent ensuite et s'arrêtent à un cercle rosé qui enceint la grande ouverture. Ces cils sont très-brillants et éminemment irisateurs, car les teintes

roses, violettes, pourpres, bleues métallisées se succèdent avec la rapidité du jet de lumière qui les produit en se décomposant. A peine sorti de l'eau, la vie, chez ce béroé, cesse, et on le voit alors se dissoudre en un mucus blanchâtre, qui ne laisse après lui aucune trace.

61. BÉROÉ (ÉPOMIS) GARGANTUA.

Beroe (epomis) Gargantua, Less.

(Pl. XV, fig. 1, g. n.)

Païpaï, dans la langue des habitants d'O-Taïti.

Le genre épomis (d'ἐπωμὶς, chausse de docteur) établit le passage des *béroés* et des *idya*, aux *bursarius* et aux *vraies méduses*. C'est en effet par sa forme allongée, ses deux pôles ouverts, un béroé; mais c'est une méduse par son tissu rénittent, sans aucune trace de cils. Le genre *epomis* aura pour caractères les suivants : Corps cylindrique; extrémité orale, arrondie, percée par une bouche à 4 angles, à substance charnue, cristalliniforme, composée de fragments accolés; nulle trace de cils. Le pôle natateur tronqué, large, ayant une grande ouverture bordée d'une membrane mince, tendue sur le pourtour, et renforcée en dehors par 4 piliers denses, rénittents, épais.

Le *béroé gargantua* a été figuré de grandeur naturelle. Nous le trouvâmes en mai 1823 dans les criques de la baie de Matavai de l'île d'O-Taïti. Les insulaires nous firent signe que c'était une substance susceptible de servir d'aliment, mais comme ils éprouvèrent de la répugnance, lorsque nous les engageâmes à la manger, nous devons raisonnablement douter de cette propriété. Les O-Taïtiens sont naturellement gais et moqueurs, et il se pourrait que les naturels qui nous accompagnaient au moment où nous rencontrâmes ce zoophyte, aient voulu se jouer

de notre empressement à leur faire des questions, auxquelles très-souvent ils répondent de travers.

Ce zoophyte est de consistance charnue, muqueuse, d'une transparence parfaite, sans aucune trace de conduits vasculaires, ni de tubes digestifs. Sa surface est comme cannelée, ce qui est dû à des sortes de piliers renflés, convexes, soudés par leurs bords et séparés par des sortes de rainures très-inégales : les piliers sont épais, courts et enchevêtrés inégalement les uns avec les autres. L'ouverture natatrice est grande, ovalaire, bordée tout à l'entour d'une membrane mince, striée, plissée, tandis que son bord est arrondi, épais, formé de pièces convexes, solidifiées par quatre forts piliers distants, carénés, comprimés sur les côtés, élevés en pointe conique et recourbée au sommet, et composés eux-mêmes de plusieurs pièces engrenées. L'ouverture du pôle rétréci, est petite, circulaire, bien que son limbe soit marqué par quatre petits angles saillants qui répondent aux quatre piliers du grand pôle. Sa forme est cylindrique, et l'eau qui traverse l'animal aide à sa locomotion.

62. BOURSE DE VÉNUS.

Bursarius Cytheræ, Less.

(Pl. XIV, fig. 1, g. n.)

Le zoophyte qui nous occupe a cela de remarquable, qu'il conduit des *Bérosomes acils* aux *Médusaires* vraies. Ce genre est bien distinct du précédent, et l'animal type présente les particularités suivantes : son corps est sacciforme, arrondi au sommet, dilaté à la base qui est largement ouverte, bordée d'une membrane diaphane plissée, et dont la circonférence est munie de 4 piliers d'une seule pièce, subcomprimés, les deux du milieu terminés par deux très-longs tentacules cylindracés. L'ou-

verture de la partie arrondie du sommet est submédiane, petite et percée dans un enfoncement conique.

La mer était parfaitement calme, la journée chaude, lorsque nous capturâmes un grand nombre d'individus de la bourse cythéréenne, près de l'île de Rawach, sur la côte d'Ouarido ou de Waigiou, au milieu des archipels morcelés de la Papuasie. Ses mouvements de contraction étaient vifs et rapides, et l'animal paraissait animé par une vitalité des plus grandes.

La consistance de la Bourse est charnue, muqueuse : sa transparence est parfaite ; sa hyaléinité des plus luisantes. Sa forme est un cylindre recouvert de granules à l'extrémité arrondie, qui est excavée au milieu, puis perforée. De cette ouverture partent quatre rubans assez larges formés de lignes placées les unes à côté des autres, ces 4 rubans sont régulièrement espacés entre eux. La grande ouverture a son bord renforcé par des portions convexes, arrondies. Une membrane est tendue circulairement sur le pourtour de ce pôle le plus large. Cette membrane est couverte de stries régulières, et laisse au milieu un grand espace pour la cavité natatrice. Vis-à-vis les 4 rubans, sur le péristome, s'attachent quatre piliers élevés et consistants. Les deux latéraux sont comprimés sur les côtés, obconiques. Les deux du milieu sont élargis, et finissent en petits cônes surmontés chacun d'un très-long filament tentaculaire, partout d'égale grosseur, et de couleur carnée ou rosée, tandis que le zoophyte entier est d'un blanc de cristal.

Un individu que nous saisîmes, le 3 septembre 1823, sur les côtes de la Nouvelle-Guinée était de petite taille, d'un blanc mat, et nous semble être le jeune âge de l'espèce que nous venons de décrire. On ne lui trouvait aucune trace de lignes vasculaires. Des quatre piliers de la grande ouverture, trois étaient minces, terminés en une petite tête semi-globuleuse, et un seul finissait en un tentacule médiocre. Sa consistance était mucilagineuse, mollasse.

DES MÉDUSES OBSERVÉES DANS LE VOYAGE DE LA COQUILLE.

La famille des méduses a été long-temps obscurcie par le vague de l'histoire des êtres qui lui appartiennent. Les travaux de Rondelet, d'Aldrovande, de Baster, de Borlase, de Moeder, de Pallas, de Forskal, de Pennant, de Bruguière, de Macri, de Réaumur, de Slabber, de Müller, de Fabricius et autres, n'apportèrent que successivement, et avec des degrés de mérite fort différents, de nouvelles connaissances. C'est à partir des publications de Péron et Lesueur, qu'on peut signaler des découvertes neuves et vraiment philosophiques sur ces zoophytes. C'est au beau mémoire intitulé : *Histoire générale et particulière de tous les animaux qui composent la famille des méduses*, enrichi d'un très-grand nombre de planches gravées sur cuivre, dont quelques exemplaires seulement ont été distribués à divers naturalistes, que date l'ère nouvelle qui vint enrichir cette famille de recherches nombreuses et d'un haut intérêt. Les coordinations des Lamarck, Cuvier, de Blainville, les découvertes de MM. Eysenhardt et Chamisso, Quoy et Gaimard, celle de Scoresby, les savantes anatomies de plusieurs auteurs allemands, et enfin, le grand travail d'Eschscholtz (*System der acalephen*), publié en 1829, rendent l'étude des méduses bien plus lucide, sans que pour cela les bases en soient définitivement fixées, car trop de faits manquent encore pour préciser d'une manière solide leurs caractères zoologiques. Un grand travail accompagné de figures coloriées est donc devenu d'une impérieuse nécessité.

Nos planches avaient déjà vu le jour, et nos descriptions étaient rédigées, lorsque nous avons eu connaissance de l'ouvrage de feu Eschscholtz. Nous n'avons donc pas pu entrer dans les vues de cet auteur, en discutant la valeur de ses genres, et

en établissant des rapports synonymiques. Par suite, il nous a été impossible de rédiger des généralités sur une famille dont nous n'avions à faire connaître qu'un petit nombre d'individus. C'est ce qui nous autorise à conserver les noms qui sont gravés au bas des planches de notre atlas, et que les monographes pourront changer suivant le système de nomenclature qu'ils préféreront.

Nous nous bornerons à dire que les méduses vivent rarement solitaires; c'est le plus souvent par essaims considérables qu'on les rencontre dans les parages que leurs espèces fréquentent. Sous ce rapport on ne voit point leur préférence se porter sur des latitudes données, car elles sont aussi communes sous l'équateur que dans les zones glacées. « Les méduses ou *sea-blubber* « des Anglais, dit Scoresby (*Arct. reg.*, t. I, p. 179), se ren-« contrent en grande abondance dans les mers arctiques, et pa-« raissent être le principal aliment des animaux marins des ré-« gions du pôle.

« La quantité des espèces est peu variée sans doute, mais « celle des individus est immense. Le nombre de méduses dans « la mer Verte est incalculable : nous avons mesuré qu'un pouce « cube d'eau en renfermait 64, un pied cube 110,592, et une « brasse cube 23,887,872, et un mille cube 23,888,000,000,000, « 000!!!! La mer, en cet endroit, a un mille de profondeur, « et on ne peut apprécier la couche d'eau jusqu'où ces animaux « parviennent. On ne pense pas qu'ils aillent au-delà de 250 « brasses. »

63. PÉLAGIE PANOPYRE.

Pelagia panopyra, Péron, Less., *Cent. Zool.*, pl. LXII, fig. 2.

De toutes les espèces de méduses connues, il n'en est pas de plus commune que la panopyre; il n'en est point aussi qui ait

été plus souvent figurée. Bosc, dans son histoire des vers, a représenté la panopyre sous le nom de méduse pélagique, et c'est à tort que Péron et Lesueur en ont fait une espèce distincte sous le nom de *pelagia denticulata* (Méduses, page 38). Chamisso a de nouveau gravé la panopyre à la pl. 2, fig. 3 et 4 du Voy. pittoresque de Choris.

La pélagie panopyre dont Lamarck a fait sa *Dianea panopyra* (Anim. sans vertèbres, t. 2, p. 507), est remarquable par son ombrelle en demi-sphère, légèrement déprimée ou comme ombiliquée au milieu, un peu étranglée ou rétrécie sur ses bords, à surface hérissée de petites verrues denses et allongées, à bord entier, mais marqué de festons apparents. Le milieu de l'ombrelle est occupé par quatre paquets de vaisseaux entortillés, nuageux, qui surmontent le corps ou le pédoncule qui s'allonge au-dessous de l'ombrelle pour se diviser en quatre bras foliacés, épais au centre et amincis, frangés et comme découpés sur leurs bords. Huit tentacules, très-minces, très-grêles, arrondis, dépassant les bras, sont espacés sur le pourtour de l'ombrelle.

La méduse panopyre est d'un rose tendre uni à une grande diaphanéité. Le rose est plus foncé sur les petites verrues de sa surface, sur les ovaires, et les rebords des bras. Nous en avons gardé assez long-temps des individus vivants en les plaçant dans des vases pleins d'eau de mer. Ils manifestaient la plus grande irritabilité lorsque pendant l'obscurité on approchait une lumière. Notre dessin la représente à peu près de grandeur naturelle, son ombrelle a jusqu'à 4 pouces de diamètre. La nuit elle jouit de propriétés phosphorescentes à un haut degré.

Cette méduse est extraordinairement commune dans l'océan Atlantique équatorial. C'est par bancs épais que nous la rencontrâmes le 16 septembre 1827 par les 7° de lat. N. et 22° de longitude occidentale, de même que par 4° de lat. S. Nous la re-

trouvâmes tout aussi commune dans l'océan Pacifique jusque par les 18 degrés de longitude.

L'individu que nous avons figuré pl. 63 de notre *Centurie zoologique* paraît être le jeune âge de l'espèce qui nous occupe. Cependant il en diffère par plusieurs détails, bien que rien ne puisse autoriser à l'en séparer spécifiquement. Nous croyons d'ailleurs que les méduses, dans le premier temps de leur croissance, s'éloignent de l'âge adulte par leur coloration, et qu'elles éprouvent ainsi divers changements dans l'ensemble de leur texture, et peut-être même de leurs formes. Il résulterait de ce fait que certains zoophytes, à l'exemple de ce qu'on nomme livrées chez les oiseaux, subiraient dans leur aspect extérieur des modifications successives.

Le 15 septembre 1822, par 7 degrés de lat. boréale et par 22 degrés de long. occidentale, naviguant au milieu de bancs épais de pélagies panopyres, nous pêchâmes un grand nombre d'individus semblables à la figure 63 de notre Centurie.

L'ombrelle est hémi-sphérique, hyaline ou diaphane, d'une certaine densité hors de l'eau, translucide, molle et nuageuse dans ce liquide, et formée de sortes de pièces isolées par compartiments que hérissent quelques éminences papilleuses. Le pédoncule est surmonté par 4 paquets de vaisseaux entortillés, couleur lie de vin, et se divise au-dessous de l'ombrelle en 4 bras foliacés. Nous avons vu cette méduse aspirer l'air contenu dans l'eau par des pores placés sur les bords flexueux des bras, et remonter tout le long de ces bras, sous forme de globules aussi brillants que ceux de mercure, et à aboutir aux 4 gros paquets vasculaires ramifiés au sommet élargi du pédoncule. La portion vide de l'ombrelle nous paraît être évidemment remplie d'air pour diminuer la densité du corps lorsqu'il doit rester à la surface de la mer, et ce même air doit trouver quelque issue ménagée sur le pourtour de l'ombrelle lorsqu'il devient né-

cessaire pour la sûreté de l'animal, qu'il descende à une certaine profondeur. Entre les 4 bras foliacés existe une ouverture centrale, et 4 autres occupent leur base. Toutes sont recouvertes par une membrane pellucide. C'est par ces ouvertures que doivent sans aucun doute s'échapper les gemmules animalisés ou les jeunes méduses. Huit tentacules capillacés, blancs, peu apparents, naissent sur le bord de l'ombrelle qui est légèrement sinuolé.

La couleur de cette méduse est un blanc laiteux. Les vaisseaux du corps et ceux des bords des bras foliacés sont d'un rose vineux qui s'affaiblit sur les bras, mais qui est très-foncé sur le pédoncule.

64. CHRYSAORE DE GAUDICHAUD.

Chrysaora Gaudichaudii, Less.

(Pl. XIII, fig. 1, g. n.)

Cette méduse peinte de grandeur naturelle est de consistance gélatineuse, assez ferme. La contractilité de son ombrelle est énergique, et son nager est toujours oblique, c'est-à-dire l'ombrelle en avant, pressant l'eau par son rebord, et traînant derrière elle les 4 larges divisions foliacées et respiratoires qui terminent son pédoncule. Sa coloration est d'un blanc teinté généralement de rouille, et ses conduits vasculaires apparaissent de nuance roux-fauve très-prononcé, tandis que les tentacules ombrellaires sont marron.

C'est dans la baie de la *Soledad*, aux îles Malouines, qu'on rencontre cette méduse en nombreux essaims, dont les individus s'avançaient jusque par les hautes latitudes du cap Horn, et même par 55 degrés de latitude australe.

Son ombrelle forme une demi-sphère régulière, très-lisse, parfaitement convexe. Une calotte arrondie en constitue la voûte.

Du cercle qui la circonscrit, partent des lignes verticales régulièrement espacées qui se rendent au rebord de l'ombrelle. Ces lignes sont des vaisseaux assez larges, colorés en rouge-brun, ayant 2 quartelles, séparées elles-mêmes à leur milieu par une ligne plus pâle, où viennent aboutir des traits obliques, rangés sur la ligne moyenne comme les barbes d'une plume sur leur rachis. Douze très-grands festons réguliers, intersectés par 12 très-petits, forment le rebord festonné de l'ombrelle. Du sommet de ces 12 lobes partent 12 faisceaux de tentacules très-longs, très-simples, capillacés, faisceaux larges à leur base, et qui diminuent successivement, de manière à devenir filiformes à leur extrémité, et leur longueur dépasse trente pouces. Leur couleur est rouge vineux clair, tirant au fauve jaunâtre. Le pédoncule ou corps est large, évasé, ouvert au milieu par une bouche quadrilatère, renforcée par des piliers qui donnent attache à 4 larges divisions membranacées, blanchâtres, foliolées, pointues à leur sommet, à limbe plane et strié et seulement à petits vaisseaux aériens courts, rougeâtres, entortillés et peu apparents sur leurs bords. Quatre grandes ouvertures latérales, entourées de membranes minces, striées, et renforcées par des épaississements du pédoncule, surmontent l'ouverture médiane et inférieure.

65. CHRYSAORE DE BLOSSEVILLE.

Chrysaora Blossevillii, Less.

(Pl. XIII, fig. 2, 1/2 g. n.)

Cette méduse est représentée moitié grandeur naturelle ; son ombrelle est subhémi-sphérique, à pourtour garni d'une première rangée de festons arrondis, surmontés d'une deuxième rangée de festons oblongs, nombreux et arrondis à leur extrémité libre. Sa surface est lisse, d'un blanc légèrement teinté de

jaune paille, et est couverte de taches ferrugineuses petites, et semées sur toute la surface de l'ombrelle. Vingt-quatre tentacules environ partent de chaque groupe de deux festons du rebord ombrellaire, et naissent en dedans aux angles des lobes arrondis de la première rangée. A l'intérieur de l'ombrelle, et à sa partie moyenne, se dessinent des cordonnets entortillés et recourbés sur eux-mêmes de vaisseaux ou de conduits ovariés.

Le corps est de forme tronçonnée, court, gros, épais, et présente sur ses côtés 4 ouvertures oblongues, ouvertes, solidifiées par des piliers charnus. Sa bouche est terminale, médiane, assez grande, et abritée par quatre bras foliolaires, allongés, terminés en pointe, et qui forment les cinq divisions du corps. Ces bras ont une ligne médiane très-marquée, où viennent se rendre les ondulations et les sortes de crispures ou franges pulmonaires qui couvrent leur limbe applati. Leur couleur est un fauve ferrugineux très-clair, tandis que les vaisseaux sont colorés en jaune d'ocre très-intense.

Nous rencontrâmes cette méduse en octobre 1822, à l'entrée de la baie de Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil méridional, et elle y est commune.

66. CYANÉE AUX BEAUX CHEVEUX.

Cyanea plocamia, Less.

(Pl. XII, 1/2 g. n., fig. 1, jeune âge, fig. 2, âge adulte.)

Cette cyanée s'offrit à notre examen par les 13 degrés de lat. S., et les 79° de long. occidentale dans l'océan Pacifique sur les côtes du Pérou. Nous la retrouvâmes ensuite à Payta et à San-Gallan, où elle cachait la mer, tant les individus se pressaient dans certains espaces.

Dans son jeune âge cette méduse (fig. 1) a son ombrelle

hémi-sphérique, lisse, à pourtour marqué par un canal très transparent, sous lequel se dessinent de 30 à 32 festons arrondis, peu séparés, et finement frangés sur leur rebord. Dans l'intervalle de chaque feston est attaché un tentacule cylindrique, simple, pointu au sommet, médiocre, d'un jaune d'or à sa naissance, puis d'un beau rouge dans le reste de son étendue.

L'ombrelle est d'un blanc de cristal translucide, que relèvent deux traits jaune d'ocre, libres au pourtour, et unis en un demi-anneau vers la calotte de l'ombrelle, qu'ils ne dépassent point. Dans leur intervalle se dessinent des lignes blanches perpendiculaires. Au-dedans de la voûte de celle-ci, apparaît une croix de Malte à branches arrondies, et légèrement teintée en rouille.

Le corps est court, tronçonné, cylindracé, à piliers musculeux. A sa troncature s'ouvre la bouche qui est médiane terminale, et de forme quadrilatère. Quatre ouvertures étroites, oblongues, occupent latéralement les parois de ce même corps, qui, au niveau de la bouche, donne naissance à quatre bras allongés, ayant jusqu'à deux pieds de longueur, mesentériformes, c'est-à-dire composés d'une membrane plissée, divisée à l'infini en membranes plus petites, arrondies, repliées cent fois sur elles-mêmes, et dont le rebord est strié et porte le réseau pulmonaire. Ces bras sont d'une hyalanéité parfaite, excepté les franges, qui, sur le liséré, sont nuancées de jaune peu décidé.

Cette méduse nage couchée horizontalement, et possède une grande vitalité. Nous en rencontrâmes le 23 février 1823, près de l'île San-Gallan, à 3 lieues de la terre du Pérou, par 13 degrés de lat. S., des millions d'individus, nageant pressés les uns à côté des autres, et tous ayant l'ombrelle dirigée au

Nord, et les bras au Sud. La mer alors était parfaitement calme, et la journée sereine.

Dans l'âge adulte (fig. 2), cette espèce a la calotte de son ombrelle plus convexe, colorée en jaune rouille assez intense, et le parenchyme de l'ombrelle, lui-même, est ponctué de taches faibles de jaune ocreux. Enfin, les traits vasculaires forment un encadrement oblong à bords jaune-brun, à intérieur jaune ferrugineux pâle, ponctué; de plus, foncé, et divisé en fourche sur le pourtour dentelé, qui reste blanc de cristal.

Les vieux individus se trouvaient mêlés aux jeunes, et ont cela d'intéressant de prouver que les couleurs des méduses varient suivant des influences encore complètement inconnues, soit qu'elles tiennent à l'âge, au sexe, aux saisons, à la climature ou à certains parages. Nous retrouvâmes la cyanée de la figure n° 2, à Payta, au nord de Lima; mais cet endroit ne nous offrit aucun jeune individu.

67. CYANÉE DE BOUGAINVILLE.

Cyanœa Bougainvillii, Less.

(Pl. XIV, fig. 3, g. n.)

d' d'' d''' vue sous plusieurs aspects.

Cette méduse n'est point une cyanée. Nous en faisons le type d'un petit genre de médusaire, que nous nommerons Bougainvillie, *Bougainvillia,* en appliquant à l'espèce le nom trivial de *macloviana.*

Ce zoophyte est oviforme, arrondi en haut, tronqué et ouvert en bas. Son enveloppe extérieure consiste en une membrane transparente, pellucide, légère, parfaitement lisse. A l'intérieur apparaissent les ovaires disposés en croix simple, de

couleur noire, mais granuleux et jaunes sur leur rebord. Quatre petits vaisseaux blancs se rendent des sommets cruciés et descendent sur le rebord de l'ouverture qui est ovalaire, et munie, à égale distance les unes des autres, de 4 glandes triangulaires, saillantes, d'un jaune foncé, ponctué de noir. Chacune de ces glandes est hérissée de petits filaments formant houppe, tous grêles, minces, simulant des cils, et chacun d'eux partant d'un point noir; une membrane mince est l'enveloppe de la cavité intérieure.

Dans l'eau la Bougainvillie est nuageuse, vague; hors de l'eau, sa consistance est mucilagineuse, molle, d'aspect hyalin, excepté les ovaires et les glandes qui sont vivement colorées. L'ouverture est à parois très-contractiles; aussi cette méduse est-elle pleine de vivacité, et resserre ou dilate sa tunique extérieure par des mouvements aussi brusques que rapides.

Cette médusaire couvre parfois, tant elle est abondante, la surface de la mer dans la grande baie française de l'île de la Soledad, l'une des Malouines. Le plus ordinairement on la rencontre au milieu des *fucus pyrifères* qui encombrent les rivages. Son nom rappelle le fondateur de l'établissement des Français sur ces terres antarctiques.

68. AURELLIE PISSINÉBOQUÉ.

Aurellia clausa, Less.

Pissinéboqué, dans la langue des Papous du Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande.

Cette méduse a trois pouces et demi de diamètre ombrellaire. Elle est hémi-sphérique, à pourtour mince, strié en rose, membraneux, garni de très-courtes franges capillacées et nombreuses; quatre ovaires lie de vin dessinent au centre de l'om-

brelle une ample croix de Malte. Le dôme que forme celle-ci est lisse, blanc mat, mais rayonné de lignes roses trifurquées sur le rebord, et finissant à une ligne rosée circulaire. En dessous, ces lignes roses radiées se dessinent de la même manière. Le pédoncule est sessile, percé d'un trou au milieu, divisé 1° en 4 bras rubanés minces, étroits, et frangés sur leurs bords qui sont sinueux, et 2° en 4 lobes épais, applatis, obovalaires pointus. Ces 4 lobes soudés à leur base, libres à leur sommet, ferment hermétiquement ou laissent un libre passage pour 4 ouvertures parfaitement rondes, ouvertes dans 4 dépressions en creux placées à égale distance les unes des autres en dessous de l'ombrelle, cerclées de rouge vineux foncé. Dans l'état normal, les 4 soupapes de sûreté s'appliquent sur elles avec exactitude, et s'opposent à ce que rien ne puisse y pénétrer.

Cette méduse est blanche mais relevée par les lignes rose vif et le rouge vineux qui forment des veinules ou les cercles des ovaires de son parenchyme. Nous l'observâmes le 13 août 1823 dans le Port-Praslin de la Nouvelle-Irlande, où les naturels nous la nommèrent *pissinéboqué*.

69. RHIZOSTOME AUX LONGS BRAS.

Rhizostoma brachyura, Less.

Cette méduse (figurée pl. 80 de notre Centurie zoologique, sous le nom de *Melitea brachyura*), est remarquable par son ombrelle hémi-sphérique, arrondie, à pourtour lisse, à surface aréolée par plaques pentagonales. Des sortes de plissures verticales, régulières, occupent le bord de l'ombrelle, qui est sans tentacules. Quatre ovaires jaunâtres forment à travers le parenchyme du corps, et à son sommet, une croix de Malte. L'ombrelle a jusqu'à 16 pouces de largeur, sur 7 à 8 de hauteur, et les bras n'ont pas moins de trois pieds de longueur. Quatre pi-

liers occupent la partie inférieure de l'ombrelle; ils sont arrondis, épais au milieu, amincis sur le pourtour ombrellaire. Au centre est placée la bouche de forme quadrilatère, et recouverte de franges cylindriques, nombreuses et flottantes. Quatre ouvertures latérales occupent l'intervalle des piliers et s'étendent jusqu'au bord de l'ombrelle, à demi cachée par des séries de franges qui naissent des bords des piliers charnus. De ceux-ci part, à leur extrémité, un pied évasé, bifurqué, servant d'attache à deux bras, ce qui porte à 8 le nombre total de ceux-ci. Chaque bras est cylindrique, disposé en forme de corde, et s'amincit successivement jusqu'à l'extrémité qui est pointue. Il est composé de franges, sinuées, serrées et pressées.

Cette méduse a l'ombrelle d'un blanc hyalin, à ovaires cruciés jaunâtres; ses bras sont d'un rouge ocreux foncé, et le rebord de l'ombrelle est légèrement teint de rouille.

Nous avons découvert cette méduse dans le Havre de Dorey à la Nouvelle-Guinée.

70. RHIZOSTOME CROISÉE.

Rhizostoma cruciata, Less.

(Pl. XI, fig. 1, g. n.)

Mouge, dans le langage créole des Portugais brésiliens.

C'est en octobre 1822 que nous trouvâmes cette méduse échouée sur les rivages de l'île de Sainte-Catherine sur la côte du Brésil. Son ombrelle est régulièrement hémisphérique, et son pourtour est formé par une sorte de ruban de dentelle à mailles excessivement fines et régulières, et garni de dents aiguës, obtriangulaires et nombreuses. La voûte de l'ombrelle est parfaitement lisse; sa couleur est uniformément blanc fade, légèrement lavé de jaune pâle. Une large croix grecque, à bords

roses, occupe toute la face supérieure. Chacune des extrémités de la croix, au lieu d'être arrêtée en lignes droites, se trouve être cordiforme. Un cercle rosé fait aussi le tour de l'ombrelle à la naissance de la partie aréolée du pourtour; le corps est épais, court, perforé au milieu, ayant sur sa circonférence quatre larges ouvertures dont les parois sont renforcées par les piliers charnus. Le corps se termine en huit bras folliolaires, assez allongés et couverts, dans toute l'étendue de leurs limbes, d'ondes vasculaires disposées en cercle, et qui, par leur ensemble, donnent aux bras une disposition imbriquée.

71. CÉPHÉE DES PAPOUS.

Cephea papua, Less.

(Pl. XI, fig. 2, g. n.; fig. 3, la même dans son jeune âge.)

Kangoune, dans la langue des Papous de la Nouvelle-Guinée. *Semaï*, chez les Papous de Waigiou.

Cette méduse est voisine de celle figurée dans Séba (t. III, pl. I, fig. 2). Nous la rencontrâmes dans la baie d'Offack de l'île de Waigiou, et dans le Havre Dorey de la Nouvelle-Guinée. Elle est un nouvel exemple des modifications qu'éprouvent les méduses suivant les diverses périodes de leur croissance. Car on ne peut raisonnablement se refuser à admettre l'identité des deux individus de notre onzième planche.

Cette céphée adulte (fig. 2) a son ombrelle demi-globuleuse, à pourtour parfaitement entier ou à peine sinueux et sans aucun tentacule. Cette ombrelle est lisse, marquée d'une croix à branches étroites au sommet. Sa couleur est un bleu glauque peu foncé, que relèvent des taches arrondies, éparses, albescentes, et sur le pourtour un rebord jaune ferrugineux. La croix, elle-même, est de teinte ocracée, côtoyée dans le con-

tour de ses divisions par un trait bleu-clair. Quelques lignes verticales azurées coupent la periphérie de l'ombrelle.

Le corps est peu épais et directement attaché à la base de l'ombrelle; il s'ouvre en dessous en une bouche très-étroite, très-régulièrement fendue en croix, à l'extrémité des branches de laquelle partent quatre bifurcations qui sont la naissance des huit bras. Intimement soudés à l'extérieur à leur origine, ces bras sont recouverts par des paquets membraneux, mésentériformes, formant une épaisse masse de plis ondulés sur eux-mêmes et dont les bords portent les vaisseaux aériens disposés en franges d'une extrême ténuité. Chaque bifurcation de la bouche donne attache à un bras épais, massif, charnu, fragile, long de 3 pouces, façonné en massue, un peu comprimé sur les côtés, conico-pointu au sommet, et couvert de verrues. Ces bras sont vert-glauque, teintés de rougeâtre sur les angles, les verrues et la pointe, tandis que le corps est carné et que les replis mésentériformes de sa membrane sont rouge-brunâtre.

Nous n'observâmes que deux individus de l'âge adulte nageant obliquement par une mer très-calme, et une température très-chaude dans la grande baie d'Offack dans l'île de Waigiou.

Dans son jeune âge (fig. 3) la céphée papoue a son ombrelle d'un bleu glaucescent pâle sans aucune trace de teinte rouille ni sur la croix ni sur le pourtour. Sa bouche en fente cruciée ne diffère en rien quant à la division des bras et quant à sa forme de l'âge adulte. Seulement les bras ont la membrane enroulée de leur origine empilée en forme de cônes, cônes au nombre de huit, et du milieu desquels partent huit bras cylindriques, minces, d'un égal volume dans toute leur longueur, et façonnés en bâtons au lieu de l'être en massue.

72. DIANÉE CÉRÉBRIFORME.

Dianea cerebriformis, Less.

(Pl. X, 1/4 g. n.)

Nous rencontrâmes cette méduse le 25 septembre 1822, sous l'équateur même dans l'océan Atlantique. La température était chaude, la mer très-belle, et nous nous trouvions alors par 25 degrés de longitude occidentale.

L'ombrelle de cette espèce, au lieu d'être en parasol comme chez la plus grande partie des méduses, est au contraire creusée au centre de manière à imiter un vase antique. Cette ombrelle est donc concave supérieurement ou est infundibuliforme, se relevant sur les bords qui sont convexes, puis se surbaissant pour se découper en festons, festons ou lobes qui occupent l'épaisseur d'une membrane circulaire étroite, et qui sont eux-mêmes découpés en quatre ou cinq festons plus petits. Le parenchyme de l'ombrelle est sur toute sa surface, qui est d'un blanc mat, parsemé de stries rayonnantes d'un blanc hyalin et rapprochées par faisceaux de six, faisceaux séparés par un intervalle assez grand. Ces stries n'occupent que le cercle de la portion moyenne de l'ombrelle, et communiquent sur le pourtour avec un vaisseau de même couleur qu'elles et qui les réunit toutes. De chaque dentelure de la circonférence naissent en dessous des festons membraneux, et en s'attachant sous le vaisseau aérifère circulaire, les tentacules qui sont excessivement nombreux, parfaitement blancs, très-longs, très-grêles et arrondis. Ces tentacules paraissent creux à l'intérieur, ou du moins à travers leur parenchyme d'un blanc mat, se dessine un tube capillaire d'un blanc nacré très-brillant; ce tube paraît même décrire une légère spirale.

L'ombrelle est donc entièrement hyalino-albide, tandis que les stries qui rayonnent sur sa surface sont du blanc argentin le plus brillant. Dans la concavité et au centre même de la périphérie de l'individu que nous prîmes, était attaché par un pédoncule soudé avec la substance propre de la méduse un paquet de mollusques de la famille des *Anatifs*, et que nous avons figuré sous le nom de *Triton fasciculatus* (Mollusques, pl. XVI, fig. 6), et que nous avons décrit t. II, p. 442.

Le corps de la dianée cérébriforme est court, évasé sous l'ombrelle et assez brusquement tronqué; il est percé à sa partie moyenne d'une large ouverture, régulièrement arrondie, autour et au-dessus de laquelle le corps se divise en quatre troncs bifurqués d'où partent huit bras. Ces bras sont formés par des canaux rubanés excessivement entortillés, d'une délicatesse extrême, membraneux, colorés en gris au milieu, tandis qu'ils sont côtoyés par deux tubes d'un blanc nacré dans lesquels montaient des bulles d'air ayant le même aspect que des globules de mercure descendant dans un tube capillaire de verre. Sur ces rubans s'attache une membrane singulièrement ténue, froncée, plissée sur elle-même, de manière à donner une imitation parfaite des plis mésentériques des intestins ou plutôt simulant les anfractuosités de la surface pulpeuse du cerveau. Chacun de ces bras, dont la longueur est considérable lorsqu'ils sont détendus, ce qui arrive très-rarement, se termine par un épi allongé de tubes cylindriques subulés à leur sommet et plus épais à leur attache. Ces tubes qui pourraient bien être des organes de tact sont très-irritables, car il suffit de les toucher pour faire opérer de suite une contraction de tout le bras, et dans ce mouvement ils sont entièrement cachés dans les replis qui simulent une boule encéphalique.

Quant à sa coloration générale, cette méduse, de grande taille, est d'un blanc de porcelaine que relèvent les stries na-

crées ou cristallines du corps et de l'ombrelle ; les contours des bras sont au contraire nuageux ou vaporeux.

L'ombrelle est très-épaisse, et son diamètre est de dix-huit pouces et au-delà. Le zoophyte entier pesait plus de trente livres. Le tissu des bras se déchire avec la plus grande facilité, et nous ne parvînmes, qu'avec des peines infinies à en conserver pendant quelques jours un individu vivant dans une baignoire remplie d'eau de mer renouvelée plusieurs fois. Nous n'en rencontrâmes pendant tout le voyage que trois individus : Le premier avait les anatifs membraneux que nous avons indiqués, attachés sur son ombrelle, et le second tenait captifs dans ses bras plusieurs petits poissons déjà à moitié digérés. Ces poissons, enlacés dans le réseau de la méduse, n'y avaient-ils été portés que par hasard ? ou les méduses se nourriraient-elles de chair animale à la manière des physales ou autres zoophytes ?

73. ÉQUORÉE DES ILES CAROLINES.

Æquorea carolinarum, Less.

Cette petite équorée s'offrit à notre étude le 30 mai 1824, alors que *la Coquille* naviguait au milieu des îles plates de l'Archipel des Carolines.

Son ombrelle est hémisphérique, large au plus de 9 lignes de diamètre, à pourtour presque entier, régulier, ayant 8 tentacules assez gros, finissant en pointe. Ces tentacules et l'ombrelle sont blanc rosé, excepté le pourtour qui est bleuâtre, marqué d'un gros point marron ayant sous lui un chevron jaune d'or, à la naissance de 8 tentacules. Sa surface inférieure est creusée au milieu en une seule grande ouverture arrondie, fermée par des cils capillacés et groupés en 4 faisceaux principaux qui s'allongent en dessous.

74. ÉQUORÉE MITRE.

Æquorea mitra, Less.

(Pl. XIV, fig. 4, g. n.)

Cette médusaire est cylindracée, pyramidale et d'un blanc translucide. Son sommet est subconique, rétréci, et son ouverture ou rebord est tronquée, largement ouverte, simple, et munie de 8 tentacules médiocres, courts, tortillés sur eux-mêmes, capillacés à leur sommet et dilatés et échancrés à leur base. Ces tentacules sont rouge carmin, puis rouge ocracé. A l'intérieur les ovaires forment une masse oblongue, cylindracée, composée de 4 lobes allongés, à réseau imbriqué sur les côtés (fig. 4, lettre E), et coloré en jaune d'ocre très-foncé. Ces ovaires sont comme liés entre eux, et soudés par un renflement. Quelques lignes jaunâtres se dirigent verticalement du sommet au pourtour de l'ouverture.

Nous rencontrâmes cette médusaire le 6 septembre 1823, aux attérages de l'île de Waigiou. Ses mouvements de contraction avaient beaucoup d'énergie, et nous vîmes plusieurs fois ce zoophyte retirer les tentacules du pourtour à l'intérieur, et froncer les bords de l'ouverture, en les repliant en dedans.

75. EUDORE EAU-CONDENSÉE.

Eudora hydropotes, Less.

(Pl. IX, fig. 2, g. n.)

A. Vue horizontalement. B. vue en dessus.

Nous observâmes cette eudore le 6 septembre 1823, aux attérages de Waigiou. Parfaitement blanche, ou de ce blanc que le cristal peut seul rappeler à l'esprit, elle est presque réniforme

ou plutôt simule un disque épais, renflé sur ses contours et à peu près plane sur deux faces. C'est donc une méduse compacte, toute charnue, sans bras, sans tentacules, sans bouche, sans ovaires apparents. Seulement au centre un cercle de vaisseaux rayonnés se dessine sur la face supérieure, et tous partent d'un vaisseau parfaitement circulaire qui les unit par la base. Souvent on voit l'air cheminer dans ces tubes, sous forme et avec l'aspect de petits globules de mercure. Lorsqu'on sort ce zoophyte de la mer, et qu'on essuie avec un linge fin sa surface, on le voit dégorger une très-grande quantité d'eau par la face inférieure, et sans qu'on puisse reconnaître les ouvertures et encore moins les déchirures par où elle s'écoule.

76. EUDORE ROSACE.

Eudora rosacea, Less.

C'est le 17 octobre 1822, sur les côtes de Sainte-Catherine du Brésil, que nous rencontrâmes cette médusaire; complètement hyaline, assez épaisse au milieu, bordée sur sa circonférence d'une membrane mince, sinueuse, légèrement oblongue, convexe et renflée en dessus, et concave en dessous. Un large cercle de mamelons élevés forme un anneau très-marqué sur la face dorsale.

77. EUDORE DISQUE.

Eudora discoides, Less.

(Pl. IX, fig. 3, g. n.)

Cette méduse est prodigieusement abondante sur les côtes du Pérou, aux attérages de Lima et de Payta. Elle sert de pâture aux animaux marins qui pullulent dans ces mers, et surtout à ce crustacé nommé *Grimotée sociale* (pl. III, fig. 1)

Cette méduse est excessivement bombée sur ses deux faces, qui sont épaisses, régulièrement convexes, très-rénittentes ou d'un tissu solide. Son aspect est vitré ou blanc de cristal. Les surfaces renflées sont lisses, puis s'amincissent successivement sur les bords pour donner attache à une membrane entière un peu épaissie, légèrement festonnée. La circonférence est à peu près parfaitement ronde, et à peine dessine-t-elle 4 grands systèmes de lobes qui festonnent et terminent la partie moyenne de la méduse, lobes très-peu marqués, et qui disparaissent sur la membrane annexée au pourtour.

D'un cercle qui envelopperait la partie renflée et médiane de chaque face, partent très-serrés et régulièrement rayonnants, les vaisseaux respiratoires sous forme de lignes ponctuées et ciliées. Ces lignes aboutissent sur le rebord à un lacis très-fin de petits vaisseaux qui occupent la marge du disque et son épaisseur. La membrane du pourtour possède la même distribution dans les vases aérifères. On ne reconnaît à cette méduse aucune cavité gastrique, ni ovaires, ni pores. Son aspect est celui d'un orbe qui serait muni d'une lame en carène sur la circonférence. Sa consistance est ferme ; sa saveur parfaitement identique avec celle de l'eau salée. Fortement pressée dans un linge elle se résolvait en eau, en laissant pour résidu la simple pellicule membraneuse ou épidermique qui enveloppait le tissu cellulaire. Chauffée, elle se résolvait entièrement en liquide.

L'individu, figuré d'après notre dessin, avait 4 pouces 1/2 de diamètre, mais il n'est pas rare d'en trouver de beaucoup plus grands. Nous en rencontrâmes des essaims nombreux le 9 mars 1823, et la plupart étaient à demi rongés par les morsures des animaux marins.

78. MICROSTOME AMBIGU.

Microstoma ambigua, Less.

(Pl. XIV, fig. 5 et 5', g. n.)

Nous rejetons à la fin des médusaires le zoophyte que représente la fig. 5 de notre pl. XIV, car nous ignorons vraiment à quelle tribu il appartient, et où serait sa vraie place. Il s'est offert à nous, le 6 septembre 1823, sur les côtes de Waigiou, nageant au milieu de beaucoup de zoophytes. Nous l'observâmes long-temps dans un verre d'eau de mer. Dans le liquide, il imitait un gros globule d'air à parois nacrées, surmonté d'un corps épais, exsertile, d'un jaune d'orpin. A la partie inférieure qui est fendue et largement ouverte, pendent quatre petits tentacules placés à égale distance les uns des autres, colorés en jaune, renflés à leur sommet, et munis de cils latéraux.

Hors de l'eau il était, ainsi que le représente la fig. 5', oviforme, ayant un vide intérieur, et marqué au sommet d'un petit carré coloré.

Serait-ce une espèce de béroïde ? En tout cas, nous avons dû figurer ce petit corps singulier, pour appeler l'attention des voyageurs futurs sur son existence, et les engager à l'étudier avec soin.

79. EULYMÈNE CADRAN DE MONTRE.

Eulymena heliometra, Less.

Cette médusaire complètement transparente est bombée en dessus, concave en dessous, et parfaitement ronde sur les bords. Son diamètre est celui d'une pièce de six francs; sa consistance est mollasse et sa transparence parfaite. A travers l'enveloppe

externe, on voit dans sa portion centrale une large ouverture circulaire, entourée d'une membrane frangée sur les bords; un conduit vasculaire assez large décrit un cercle entier, d'où partent des vaisseaux aériens excessivement nombreux et rayonnant du centre à la circonférence, en s'arrêtant et se recourbant à une faible distance du pourtour; ces vaisseaux apparaissent avec la couleur nacrée qui les caractérise, et qui les distingue si éminemment de la substance blanche du zoophyte.

Nous rencontrâmes, le 7 février 1823, non loin des côtes du Pérou, cette médusaire qui a les plus grands rapports avec l'eulymène cyclophile de Péron.

DE QUELQUES ZOOPHYTES OBSCURS.

80. EUCŒLIUM DE BORABORA.

Eucœlium boraboriensis, Less.

(Pl. VIII, fig. 4, g. n.)

Ce corps adhère sur les rochers de corail à l'entrée de la baie de Beula, dans l'île de Borabora. Il se présente sous une forme oblongue, arrondie aux extrémités, peu épaisse et revêtue d'une couche grisâtre, dense, solide, percée par quatre ouvertures distantes; ouvertures qui ne consistent qu'en petites fentes occupant une légère élévation. Le tissu intérieur est homogène, jaunâtre, abondamment gorgé d'un liquide jaune.

81. ÉPONGE VERSICOLORE.

Spongia versicolor, Less.

Nous rencontrâmes, rarement il est vrai, sur les rivages des îles Malouines, attaché aux valves de la moule de Magellan ou

aux rochers schisteux des rivages, un corps spongieux, celluleux, oblong, élevé au centre en un tube ayant une large ouverture. Le tissu qui le compose est formé de cellules régulières à parois veloutées et flexibles, presque toujours gorgées d'eau; la portion élevée du milieu ressemble à un cône tronqué à ouverture du sommet parfaitement arrondie; en pressant ce corps, l'eau qu'il renferme jaillit par le tube dont nous venons de parler. Un épiderme d'un purpurin des plus gracieux et de couleur très-fugace, puisqu'il suffit de quelques instants d'immersion dans l'eau douce pour la faire disparaître, sert d'enveloppe, très-irritable de sa nature, à la partie externe de ce corps. Dans l'état de vie, cette enveloppe animalisée prend toutes sortes de nuances depuis le rose, le gris, le violet et le blanc, jusqu'au jaune le plus pur.

82. ÉPONGE CALCANÉUM.

Spongia calcaneum, Less.

C'est avec quelque doute que nous rangeons dans les éponges le corps dont il s'agit ici, et bien que nous en ayons observé plus d'une centaine d'individus, nous n'avons pu nous fixer sur sa nature. C'est un corps imitant par le volume et la forme l'os calcanéum de l'homme. Son tissu est fibreux et aréolaire et uniformément d'un vert herbacé muqueux qui paraît être animalisé.

Des centaines d'échantillons de ce corps jonchaient les rivages des îles Malouines, en novembre 1822.

DE QUELQUES CORPS *incertæ sedis*.

83. TURBINELLE EN GRAPPE.

Turbinella racemosa, Less.

Ce corps rappelle tout-à-fait par sa forme le fucus turbiné. Mais sa consistance est molle, mucilagineuse; sa texture est très-fragile. C'est une tige cylindrique, grosse comme une plume à écrire, d'où partent alternativement pour former une grappe des sortes de portions turbinées, résultat de l'épaississement des pédoncules partiels qui, minces à leur attache, s'accroissent successivement, et forment un disque tronqué au sommet très-finement ponctué. Ce corps est uniformément d'un vert glaucescent très-pâle; il a au plus vingt lignes de longueur, il flottait sur la mer aux attérages de l'île de Waigiou.

Serait-ce un fucus gélatineux? serait-ce une réunion d'œufs de quelque mollusque?

84. BÉROSOME TENTACULÉ.

Berosoma tentaculata, Less.

(Pl. IX, fig. I, 1/5 de g. n.)

Le corps dont nous avons reproduit la figure (n° 1 de notre pl. IX), a été dessiné et pris en mer par M. le lieutenant de vaisseau Bérard; il flottait le long de *la Coquille*, naviguant alors par vingt degrés de latitude sud et les cent soixante-dix degrés de longitude orientale, dans le grand Océan équinoxial. La journée était très-chaude et la mer parfaitement calme. Lorsque M. Bérard qui était de quart s'en aperçut, il fit mettre le petit canot à la mer, et s'y précipita afin de s'en emparer. Ce

corps n'avait pas moins de deux pieds et demi de longueur sur huit pouces environ de largeur, et se brisa en cent morceaux lorsqu'on voulut le tirer hors de l'eau. Ce que nous en dirons est donc entièrement emprunté au récit de l'officier que nous avons nommé.

La forme du bérosome est cylindrique; il nageait obliquement penché à la surface de la mer; arrondi à son sommet, il était largement ouvert à l'extrémité postérieure, et muni sur le pourtour de cette ouverture de longs filaments cylindriques dont le nombre, suivant M. Bérard, était de huit. Il était parfaitement creux à l'intérieur; son tissu consistait en un mucilage abondant, très-gluant et à moitié liquide. Ce tissu se brisait au moindre choc. Sa coloration générale était d'un blanc mat relevé par des amas de points rouges disposés en lignes régulières et droites d'un pôle à l'autre. Ces points roses étaient eux-mêmes des corps animalisés, ovoïdes, sacciformes, terminés par une tête ayant cinq pointes mucronées rouges et un point rouge au milieu. Ces corps d'une extrême petitesse avaient en propre des mouvements contractiles très-apparents, et le tissu de la masse elle-même possédait une irritabilité qui se manifestait par des ondulations successives.

Ce corps serait-il, ce qui est fort probable, une réunion d'embryons de mollusques? D'un autre côté, quel serait l'animal qui pourrait mettre au jour un corps aussi fragile ayant deux pieds et demi de longueur sur huit pouces environ de diamètre?

85. OEUFS DE MOLLUSQUE INCONNU.

(Pl. XVI, fig. 4, g. n.)

A. Un œuf isolé terminé par une aile membraneuse.

Lorsque la corvette *la Coquille* sortit de la baie de Callao sur la côte du Pérou, la mer était couverte de corps en tire-bou-

chons en tous points semblables entre eux, et au portrait que nous donnons d'un individu. On ne peut douter un seul instant que ce cordon spiral ne soit une longue grappe d'ovaires à féconder. Disposé en massue au sommet, cylindrique dans le reste de son étendue, vivement coloré dans toute sa partie supérieure, son rouge de saturne finit par pâlir et faire place à la couleur blanchâtre indécise à son extrémité. Ce corps se conservait quelques instants intact dans l'eau de mer; mais dans l'eau douce son mucus se dissolvait, et tous les petits œufs qui en formaient l'ensemble se désagrégeaient aussitôt. Les œufs sont ovalaires, aplatis, peu épais, colorés en rouge de saturne, avec des linéaments vasculaires intérieurs colorés en rouge carmin; ils sont encadrés sur leur bord d'une petite membrane blanche, membrane allongée en forme d'aile à la partie postérieure; ces petits œufs tenus dans l'eau douce contractaient leurs parois, pirouettaient sur eux-mêmes, et l'irritabilité ne tardait pas à s'éteindre.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

APPENDIX[1].

TABLEAU INDICATIF DES COLLECTIONS FAITES DANS CHAQUE RELACHE ET REMISES AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE A PARIS.

1° SAINTE-CATHERINE, AU BRÉSIL.

(Du 16 octobre 1822 au 28 du même mois.)

Géologie : Douze échantillons de roches granitiques ordinaires de l'île Sainte-Catherine et du Brésil. Savoir : des granites des côtes au niveau de la mer, de l'île et du continent, des montagnes et du cap de *Punta-Grossa,* de l'île d'Anato-Mirim ; le quartz des sommets de Punta-Grossa ; les granites en décomposition de Saint-Michel et des îles Ratones. Eau de mer prise, le 12 octobre 1822, à 200 brasses de profondeur, par 26 degrés de lat. S. — Zoophytes : Pyrosome jaune ; salpas divers ; triton fasciculé ; diphyes dispar ; vélelles ; physales ; 2 astéries ; actinies ; rénille américaine, deux individus ayant près de 6 pouces de diamètre ; oursins ; sertulaires. — Crustacés : crabe ; portune ; pénée. — Mollusques : Glaucus ; buccin avec son animal ; tonne avec son animal ; solen ; bulime à bouche rose et granuleux ; cabochon ; huîtres ; casque. — Poissons : Tétraodon ; *engraulis edentulus ; belone timucu ;* batrachoïde ; umbrine grêle ; pristipome poreux ; caranx ; vomer ; stromatée ; et divers autres poissons. — Reptiles : Tupinambis teguixin ; lophyre ; couleuvre ; rainette squelette. — Oiseaux : Vautour aura ; émerillon de Saint-Domingue ; pie-grièche tachot ; tyran à gorge grise ; moucherolle rubin ; manakin aux longues pennes ; fauvette nouvelle ; hirondelle ruffine ; chardonneret à front d'or, pit-pit vert ; sucrier commun ; oiseau-mouche jacobine ; oiseau-mouche tout vert ; le modeste ; le saphir et deux espèces nouvelles ; tangaras à ventre marron, tricolore, houpette, écarlate ; moineau chingolo ; ani mineur.

[1] Cet appendix est une sorte d'aperçu de géographie zoologique, qui pourra devenir utile aux voyageurs futurs, et appeler leur attention sur un grand nombre d'animaux que nous n'avons pas décrits ou qui ont été égarés en France. Les échantillons que nous avons recueillis étaient fréquemment en nombre. Dans ce tableau ne sont pas comprises les collections qui furent perdues dans le naufrage de M. Garnot au cap de Bonne-Espérance. Le catalogue du Muséum d'histoire naturelle est signé par MM. Laugier et Valenciennes.

2° ÎLES MALOUINES.

(Du 18 novembre 1822 au 18 décembre suivant.)

Géologie : Trente-cinq échantillons de roches intermédiaires. Savoir : Les phyllades des alentours du Port-Louis, du banc de l'Uranie, du port Duperrey, de l'île aux Pingoins ; les schistes argileux qui couvrent la phyllade ; les grès purs ou avec impressions de spirifères de la surface du sol. Les quartz amorphes du mont Chatellux ; les grès quartzeux des montagnes dites des Monuments de Pernetty ; les concrétions calcaires des rivages ; les plaques de quartz amorphe recouvrant les rochers de grès ; les roches de l'Ile-aux-Manchots ; les tourbes sèches et marécageuses ; les troncs enlacés des glayeuls, de Pernetty, gramen remarquable par son port ; enfin, des ocres rouges et des argiles de l'Ile-aux-Pingoins. — Zoophytes : *Holothuria crocea ; H. purpurea ;* actinie des Malouines ; oursin ; astéries ; diverses éponges ; éponge versicolore ; alcyons ; polypier nullipore ; sertulaires. — Crustacés : Maïa ; galathée ; sphéromes. — Annélides : Nereïs cirrhigère ; spirorbe antarctique. — Mollusques : Chiton géant ; autre chiton ; patelle avec son animal ; fissurelle avec son animal ; calyptrée trochiforme avec son animal ; calyptrée ; murex avec son animal ; solen gaîne ; solen radié ; mactre ; patelle géante ; patelle cymbuloïde ; siphonaire de Lesson et autres patelles, la *deaurata ;* fissurelle radieuse ; *trophon* magellanique ; balane ; salpa divers ; ascidies trois espèces ; doris ; *boltenia legumen ;* holozoa cylindrique ; polyzoa raquette de mer ; sycozoa sigillinoïde ; cynthie sociale ; anatif strié ; térébratule des Malouines ; turbo bicolore ; moule de Magellan ; moule édule ; vénus ; mitres. — Poissons : Stomias varié ; éléginus des Malouines. — Oiseaux : Vautour à calotte rousse ; caracara funèbre ; vautour aura ; grive rousse ; fauvette ; bruant mélanodère ; étourneau des terres magellaniques ; fournier brun ; vanneau à écharpe ; huîtrier noir ; huîtrier à pieds blancs ; bihoreau pouacre ; bécassine à long bec ; grèbe Roland ; grèbe aux belles joues ; chionis blanc ; goëland au manteau noir ; mouette à tête brune ; stercoraire austral ; sterne caugeck ; cormoran à gorge variée ; oie de Magellanie ; canard aux ailes courtes ; canard à ventre noir ; sarcelle soucrourette. — Mammifères : Otarie molosse ; lapin des Malouines, delphinaptère de Péron.

3° CHILI, PROVINCE DE LA CONCEPCION, PORT DE TALCAHUANO.

(Du 20 janvier 1823 au 13 février suivant.)

Géologie : Dix échantillons de roches talqueuses phylladiformes de la presqu'île de Talcahuano, ce sont : Des phyllades noires de la côte occidentale de la baie de la Concepcion. Des mica-schistes de la même côte, du niveau de la mer au sommet des coteaux qui bordent le Havre, à Castillo-Galvès, dans l'île de Quiriquine et à Talcahuano ; les

quartz disposés en veine dans les roches de mica-schistes; les grès et les argiles durcies avec oxide de fer de l'île de Quiriquine.

Six échantillons de granite ordinaire de la côte continentale de Penco, des mamelles du Biobio, de la montagne de la Concepcion, et surtout de la chaîne qui domine cette ville, et un de sable noir micacé et ferrugineux des plages de Quiriquine.

Trois échantillons du lignite stratiforme, voisin de la houille des mines de Penco, avec des morceaux de sel gemme du Chili. — Zoophytes : Actinie, diverses espèces; polypiers nullipores; oursins; astéries, diverses espèces. — Crustacés : Crabe azur; autre crabe maïa; pagure; axies du rio de Penco, *uniâs de la mar*, ou rémipède. — Insecte : Scolopendre verte. — Mollusques : Dans la liqueur, doris, chiton poilu; quatre espèces de patelles; fissurelle radieuse; trois espèces de calyptrées; *auricula Dombeyana* des eaux douces du rio de Penco; concholepas avec son animal, deux individus; licorne géante; mytila lata; pourpres cancellée et cordelée; trochus; balane picos; moules striées; moule très-petite; cinq espèces d'oscabrions; ascidie; éolide de Lottin; corbule; mactre; solen; balane. — Poissons : Pastenague; chimère antarctique; serran rayonnant; pristipome; scombre; ésoce; muge.—Reptiles : Tortue de la Californie; lézard; agame du Chili; scinque à queue bleue; couleuvre; autre couleuvre; crapaud thaul; crapaud verruqueux; grenouille. —Oiseaux : Faucon chimango; moucherolle clignot; autre moucherolle; troglodyte; farlouze de Monte-Video; étourneau Chopi; fournier Lesson; oiseau-mouche sephaniodes; pic chilien; arara de la Patagonie; colombe araucanienne; autre colombe; vanneau armé; alouette de mer; pétrel fulmar; prion bleu; mouette à tête grise; mouette à nuque grise; bec-en-ciseaux à bec noir.

4° CALLAO ET LIMA, CÔTE DU PÉROU.

(Du 26 février 1823 au 4 mars suivant.)

Géologie : Des échantillons de phtanite gris de l'île de San-Lorenzo, à l'entrée de la baie de Callao; de granite des environs de Lima. — Crustacés : Crabe violet, une deuxième espèce vivement bariolée.— Mollusques : Calmar; onychoteuthe; piléopsis; concholepas du Pérou, avec son animal; peigne de Callao; chiton péruvien; la vaginule du mont San-Christoval. — Poissons : Liche. — Reptiles : Iguane belliqueux. — Oiseaux : Vautour urubu; moucherolle nouveau; moineau olivarez; bouvreuil télasco; ani de Las-Casas; oiseau-mouche amazili; oiseau-mouche cora; colombe cocotzin; petite maubèche, sterne des Incas; cormoran de Gaimard; cormoran nigaud.

5° PAYTA, CÔTE DU PÉROU.

(Du 10 mars 1823 au 22 du même mois.)

Géologie : Six échantillons des roches talqueuses phylladiformes de la base du terrain de Payta. Des échantillons de gypse fibreux formant des losanges dans les sables

agglutinés des coteaux. Sept échantillons d'argile plastique. Quarante échantillons du calcaire grossier qui est rempli de moules testacés de diverses espèces de coquilles marines, tels que : huîtres, peignes, cérithes, troques, etc., etc., avec des ossements triturés à la surface. Enfin, un échantillon de *catucho*, pierre merveilleuse à laquelle les Péruviens accordent par superstition les plus grandes propriétés. — Zoophytes : Diverses actinies; gorgone; astérie hélianthe; autres astéries; antipathes; ophiure; oursin à baguettes violettes; holothurie de Payta. — Crustacés : Squille; ocypode; grapse fleuri; crabe; pagure. — Annélide : Néréide. — Mollusques : Calmar; aplysie de Lesson; ascidies; phyllidies; patelles; vis; balane; calyptrées; murex; fissurelle; natice glauque; natice blanche; monocéros; huîtres; vénus, cythérée lupanar; corbule; solen; perne; pholade; pouce-pied élégant.—Poissons : Pastenague Thouin; saurus; vomer; serran.— Oiseaux : Farlouze grise; aigrette; spatule rose; pélican de la mer du Sud.

6° Île d'O-Taïti, archipel de la Société.

(Du 3 mai 1823 au 22 du même mois.)

Géologie : Roches basaltiques avec péridot de la surface de l'île et de la cascade intérieure. Divers fragments de laves. — Objets divers : Bois d'hibiscus tiliaceus avec lequel les insulaires allument du feu par le frottement; fruits du mapé, *inocarpus edulis*. Fucus *érimou* ou turbiné. — Zoophytes : Holothuries; oursin *ena* à pointes blanches et rosées; *vétoué* ou cydarite à baguettes, très-commun; astéries à cinq rayons étroits; fongies; madrépores rameux, lamelleux, etc., etc.; seize espèces nommées *pouboupa*, *paya* et *farira*. — Insectes : Diverses araignées. — Crustacés : Langouste; mante à bandes; cypaye ou crabe de cocotier, *birgus latro*; ocypode, deux espèces des bords des rivières; pagure; palémon; pénée, rémipède. — Mollusques : Onychoteuthe; aplysies souris et Kéraudren; ptérocère avec son animal; cadran *poupou*; vis tachetée; vis bleuâtre; olive de Taïti; néritine à couronne ou *ehïi;* pourpre; volute; patelles; *turbo mahaoua; poupoutaratara* chicorée; *païao*, murex; triton; porcelaines nombreuses; telline; *tirana* ou pintadine mère-perle; *pinna saccata;* tridacne ou *paoua*; moules; lime avec son animal; huîtres. — Poissons : Anguille *toréa;* anguille marbrée *thoura;* ophiure *éounè;* deux sphagebranches; cyclogaster; *exocetus exiliens; holocentrum tiéré;* grammistes rayé; dules; serran; kurte touréréa; chœtodon, plusieurs espèces; lepidopus; acanthures; prionure; girelle aoupa; girelle pao; sciène; gomphose bleu, ou *poou;* eleotris; spare *eou;* scare *eouvou;* acinacée du Grand Océan. — Reptiles : Gecko hémidactyle; autre gecko; scinque à queue bleue à raies dorées; autre scinque; autre scinque. — Oiseaux Gobe-mouche Pomaré; fauvette; todiramphe, deux espèces; perruche ari-manou; perruche vini; tourterelle kuru-kuru, d'O-Taïti; héron monogrammique; chevalier. — Mammifère : Musaraigne.

7° ÎLE DE BORABORA, ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ.

(Du 18 mai 1823 au 9 juin.)

GÉOLOGIE : Huit échantillons de basalte avec péridot de l'ossuaire de l'île; des scories rouges pesantes; le calcaire madréporique des côtes; la belle dolérite qui forme le mont Paya et l'île de Maupiti.—ZOOPHYTES : Holothuries, diverses espèces; ochétostome eaouari; actinies; astéries discoïdes; oursin; ophiure; *tubastræa coccinea;* nombreux madrépores; halymède tuna. — CRUSTACÉS : Crabe; portunes diverses; grapse; ocypode *toupa;* calope; pagure latro; palémon; squille; *eoua* ou Bernard-Ermite rouge à points blancs. — MOLLUSQUES : Poulpe neigeux; ascidie; dolabelle; *oœa* ou partule; patelle; cône; bronte; vis bleuâtre; vis tigre; natice; mitre; monodonte; strombe; deux tellines; cythérée gourgangine; came; trois espèces d'arches; *pinna saccata*; vénéricarde; corbule; huître; tridacne; hippope. — POISSONS : Balistes, plusieurs espèces; le noir et le très-orné; ostracion quadricorne *momoa*; ostracion peintade; ophisures, plusieurs espèces; ophisure alternant; ichthyophis tigré; ophidie; murénophis; sébaste nain; synancée; holocentre diadème, holocentre anguleux; serran, plusieurs espèces; serran myriaster; pomacentres, l'émamo; chétodon à housse; chétodon cocher; caranx; acanthure; esclave. — REPTILES : Gecko; *emo*, ou scinque à queue bleue. — OISEAUX : Coucou d'O-Taïti; sterne blanc; petite frégate toute noire; canard nouveau.

8° PORT-PRASLIN DE LA NOUVELLE-IRLANDE.

(Du 12 août 1823 au 21 du même mois.)

GÉOLOGIE : Cinq échantillons du calcaire madréporique tantôt grossier, tantôt avec grains spathiques du pourtour du Port-Praslin; puis les calcaires grossiers durs, avec des coquilles modernes superficielles de l'île aux Marteaux. — ZOOPHYTES : Actinie novæhyberniæ; sarcophyton lobulatum; sératopore; corail tubipore; halymède; éponge; astéries *cicinbone.* — INSECTE : Spectre noir. — CRUSTACÉS : Maïa; calope; langouste ornée. — MOLLUSQUES : Phyllidie; scarabe; nautile pompilius; argonaute; pyrène fluviatile; pourpres; troque pagode; néritines; patelle; vis; cônes; haliotide; balane; crassatelle; solécurte? donaces; vénus; cardite; arche; tridacne; placune vitrée; lingule; huître édule. — POISSONS : Pastenague de Halgan; requin à ailerons noirs; baliste rayé; alutère; murénophis, diverses espèces; pleuronecte émaillé; pélor; myripriste; térapon queue rayée; serran; kurte; perchot; glyphysodon; cæsio azuror; cirrhiptère; chétodon; holacanthe géométrique; scombre loo; caranx; salarias crête de coq; périopthalme kalolo. — REPTILES : Tupinambis; gecko de Pandang ou *vittata*; couleuvre dendrophis; autre couleuvre.—OISEAUX : Gobe-mouche télescopthalme; stourne métallisé; corbeau à duvet

blanc ; souï-manga aspasie; coucal atralbin; perruche de Latham; colombe muscadivore; colombe puella. — MAMMIFÈRES : Couscous tacheté; couscous à grosse queue. — OBJETS D'ART : Casse-tête en bois dur; nattes et flèches; poivrière et salière malgaches; coussins des Papous sculptés avec des sphinx; idoles des Papous.

9° ÎLE DE WAIGIOU, TERRE DES PAPOUS.

(Du 6 septembre 1823 au 16 du même mois.)

GÉOLOGIE : Vingt échantillons des roches de serpentine, qui constituent l'ossuaire de l'île de Waigiou, avec des basaltes et des pierres ponces qui flottent aux attérages.— ZOOPHYTES : Holothuries, diverses espèces; scutelle; spatangue; oursin diadème; porite; flustres; fongies; lithactinies; éponge jaune.—CRUSTACÉS : Scyllare; palémon; langouste; crabe honteux; parténope horrible. —MOLLUSQUES : Dans la liqueur : cérithe; cône damier; cône linéolé; autres cônes; anatif grenu; balane; scarabes, deux espèces; nérite; néritines; sigaret; turbinelle; trochus; troque éperon; murex; patelle; apole; hippocrène; hélice, plusieurs espèces; peintadine; placune selle; huîtres diverses; tridacne; vénus; came; arche; oscabrion; *coronule* des tortues; pollicipes. — POISSONS : Roussette; requin à ailerons noirs; diodon; tétraodon; balistes écharpe et praslin; nason; anguille; murénophis; leptocéphale; échéneïs à vingt-cinq plaques; saurus; platycéphale rude; plusieurs insidiator; pélor marbré; bar waigien; holocentre; serran; denté; pomacentre; acanthopode; acanthure, plusieurs espèces; trigle *enop*; scorpène à antennes. — REPTILES : Tupinambis : rainette de Waigiou. — OISEAUX : Gobe-mouche; philédon à oreilles jaunes; souï-manga zénobie; souï-manga chevalier; guépier à gorge jaune; martin-chasseur Gaudichaud; perroquet Geoffroy; psittacule Desmarest; lori; édicnême à gros bec; sterne; paradisier rouge femelle dans l'alcool. — MAMMIFÈRES : Couscous blanc; péramèle kalubu (perdu.)

10° ÎLE DE BOUROU, L'UNE DES MOLUQUES.

(Du 23 septembre 1823 au 1er octobre suivant.)

GÉOLOGIE : Trois échantillons de roches talqueuses carburées phylladiformes des collines de la baie de Cajéli; deux autres de talcite quartzifère, avec des fragments de quartz formant des veines puissantes et épaisses d'un pied dans les couches précédentes. — ZOOPHYTES : Actinie; oursin ovalaire; actinanthe; zoantha; madrépores, diverses espèces; gorgone verruqueuse; *isis hippuris* avec son écorce; ophiures; astéries; fongies

— Crustacés : Pagure ; palémon ; pénée. — Mollusques : Dans la liqueur; aronde avec son animal; cône marbré avec son animal; nérites; mélanies; volutes; sanguinolaire; crassatelle; cardite; huître; vénus déflorée; anatine; modiole papoue; solécurte; arche; placune selle et vitre. — Poissons : Baliste rayé; autres balistes; ostracion quadricorne; sphagebranche; échénéïs rémora; échénéïs naucrate; monochire; sardine; hémiramphe; plotose ikapor; platycéphale; apogon; gerres; kurte; caranx; sidjan; scombre, fistulaire pétimbe. — Reptiles : Crocodile biporcatus; agama; gecko; scinque rayé; dragon volant, trois espèces; couleuvre des Célèbes; deux autres couleuvres des Célèbes. — Oiseaux : Aigle malais; pie-grièche; langrayen à ventre blanc; philédon moine; gros-bec vermiculé; dicée ensanglanté; souï-manga; martin-chasseur; alecthélie d'Urville, de Guébé; colombe phasianelle; canard radjah. — Mammifères : Têtes de babirussa.

11° ÎLE D'AMBOINE.

(Du 3 octobre 1823 au 27 du même mois.)

Géologie : Plusieurs échantillons du calcaire grossier madréporique des collines qui dominent la ville d'Amboine, et qui peuvent avoir de 300 à 450 pieds de hauteur. — Zoophytes : Holothuries diverses. — Insectes : Scolopendre; phasme, mante-feuille, très-commune. — Crustacés : Langouste; scyllare; crabes, etc. — Annélide : Sangsue d'Amboine. — Mollusques : Nautile; argonaute papyracé, hians et haustellum; la plus grande partie des coquilles ordinaires des collections, telles que volutes, porcelaines, cônes, olives, grimaces, etc., qu'on trouve par boîtes chez les marchands chinois. — Poissons : Diodon; syngnathe; échénéïs; priacanthe; caranx; gasterostée; temnodon; amphacanthus; scombres. — Reptiles : Tortue à boîte; dragon volant; scinque à queue azur; geckos; plusieurs couleuvres; dendrophis; grenouille bicolore. — Oiseaux : Perroquet Geoffroy; colombe Reinwardt; divers moineaux. — Mammifères : Couscous gris.

12° PORT-JACKSON DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD.

(Du 17 janvier 1824 au 22 mars suivant.)

Géologie : Trente échantillons des grès de la côte et de la première rangée des montagnes Bleues. Douze fragments de granites et de syénites quartzifères; six de porphyre pétro-siliceux noirâtre quartzifère des montagnes Bleues; deux morceaux de dolérites de Paramatta; douze de grès souvent ferrugineux, avec fer hydraté colorant et fer oligiste en écailles brillantes disséminées, sur le pourtour de la rivière Nepean et sur les côtés du bassin de la Weragambia; des stalactites calcaires de la caverne de Bathurst.

Nous nous procurâmes une trentaine d'échantillons des roches de la terre de Diémen, savoir : des pegmatites; des roches d'un terrain tertiaire; des spirifères; des roches serpentineuses, des asbestes; d'un calcaire intermédiaire; etc., etc. — Zoophytès : Divers polypiers encroûtants. — Crustacés : Pinnothère. — Mollusques : Olive avec son animal; physe de la rivière Macquarie avec son animal; huîtres; trochus; pyraze Baudin; patelles; bulle.—Poissons : Squale de Phillipp; tétraodon; baliste verruqueux et autres; maquaria austral et grystes de la rivière Macquarie; térapon à six raies.—Reptiles : Émyde au long col, espèce non décrite; agame jacksonien; gecko; scinque jaune et noir des montagnes Bleues; scinque rayé; python de Péron; acantophis tortor; couleuvre de Botany-Bay; grenouilles de Swamp et de la rivière Macquarie. — Oiseaux : Faucon de la Nouvelle-Hollande; autour id.; pie-grièche; cassican flûteur; cassican gris des montagnes Bleues : trois espèces de muscicapa; la moucherolle à pourtour de l'œil membraneux; grive écaillée; grive ponctuée; philédon grivelé; philédon à front blanc; philédon varié; philédon cap nègre; philédon nouveau; fauvette; pouillot; moineau astrild; moineau webbung; sittelle aux ailes dorées; sucrier? à front roux; séricule prince régent; épimaque royal; martin-chasseur géant; coucou chalcite; scythrops; platycerque de Pennant, la rose-hell ou l'omnicolore; perruche moineau; cacatoës de Banks; caille australe; colombe magnifique; colombe lumachelle. — Mammifères : Kangourou ouabat; phalanger volant; échidné dans la liqueur; ornithorhynque.

13° BAIE-DES-ÎLES DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

(Du 3 avril 1824 au 17 du même mois.)

Géologie : Quatre échantillons de basalte écailleux passant à la phonolithe; des obsidiennes ordinaires; des pépérites avec lesquelles les habitants se peignent le corps en rouge et aussi leurs constructions; une argile bleue, nommée *paraka-oua-io*, avec laquelle les femmes se font des mouches sur le visage. — Zoophytes : Astéries; le polypier flexible *kolimou-limou*. — Crustacés : Portune; doripe; grapse peint; palémon; squille rubanée. — Annélide : La serpule *patouka-touka*. — Mollusques : Haliotide australe; trochus de Cook; patelles; trois turbo *korano;* calyptrée; crassatelle de Roissy; vénus; moule; solen.—Poissons : Stomias de la rivière de Kiddi-Kiddi; uranoscope kouripoua; pélor brun; perche colias; pentapode tilé; daurade des eaux douces; caranx; acanthure; labre poréquirikiri, éléotris; hippocampe kioré; trigle kumu-kumu. — Reptile : Scinque rayé à queue bleue. — Oiseaux : Gobe-mouche, deux espèces nouvelles; rhipidure flabellé; étourneau à barbillons; philédon Duméril; traquet queue gazée; pouillot nouveau; farlouze; alouette; stourne; martin-chasseur; perruche d'Edwards; perroquet nestor; colombe spadicée; pluvier à collier; prion bleu; sterne à bec noir; cormoran monogramme; cormoran à bec court. — Mammifère : Le chien austral.

14° ÎLE D'OUALAN ET ARCHIPEL DES CAROLINES.

(Juin 1824.)

Géologie : Des roches basaltiques *eotsé*, et le calcaire madréporique grossier des côtes. Des coquilles de tridacne spathisées avec lesquelles les insulaires font leurs haches. —Zoophytes : Ophiures; oursin *inescha;* oursin noir; oursin à baguettes vertes annelées; oursin à baguettes aciculées noires; le madrépore flabelliforme *eoka* à polypes jaunes, à huit bras; éponge cylindrique; polypier *opuntia* ou *mouai; sakène,* polypier flexible dichotome; *loume* sertulaire; astérie pentagone; astérie bleue. — Crustacés : Palémon; crabes divers; l'ixos. — Mollusques : Aplysie; calmar; cône; unicorne d'Oualan; huître feuille; vénus; corbeille; telline. — Poissons : Baliste américain; anguille et murénophis, plusieurs espèces; apiste noir; cheilodyptère cinq raies; priacanthe carolin; serran; gerres; kurte argenté; pomacentre; cirrhiptère des eaux saumâtres; chétodon, diverses espèces; acanthure, diverses espèces; girelle, plusieurs espèces; sciène; gomphose bleu; périopthalme; le mulet à trois bandes ou *tilé* à dos bleu, et à côtés argentés et roses. — Reptiles : Deux scinques; gecko. — Oiseaux : Stourne des colombiers; fauvette; hirondelle salangane; *cisse* ou cinnyris rubrater; *mouleux* ou colombe océanique; chevalier bécasseau; pétrel désolé (dans les Carolines); fou des îles Carolines; aigrette *lougoulap*; héron gris; sterne noddi ou *palé.* — Mammifères : Roussette Kéraudren; phyllostome; rats; tête de dauphin à scapulaire noir.

15° NOUVELLE-GUINÉE.

(Du 26 juillet 1826 au 9 août suivant.)

Géologie : Calcaire madréporique des côtes; quelques échantillons de quartz et de granite roulés de l'intérieur. — Zoophytes : Spongode Célosie; divers polypiers; astérie. —Crustacés : Crabe; grapse; pagure. — Mollusques : Dans la liqueur; pyrosome jaune; sépioteuthe de Lesson; onchidies, diverses espèces; harpe avec son animal; auricule oreille de Midas avec son animal; anatifs; onchidies; cônes; vénus; trochus; fuseau; ovule; etc. — Poissons : Tétraodon géographique; balistes, sept espèces; deux alutères; ostracions; murénophis; échéneïs à vingt-cinq plaques; diacope macolore; toxote archer; chétodon bicorne; holacanthe à bandes; trois acanthures; genre voisin des acanthures et nouveau; lophie. — Reptiles : Hydre bicolore; couleuvre ikahèque; autres couleuvres. — Oiseaux : Autour longicaude; vanga cap-gris, échenilleur karou; cassican varié; cassican Quoy; chalybé; phonygame Kéraudren; muscicapa ornoir; eurylaime de Blainville;

gobe-mouches, deux espèces; drongo moucheté; pie de paradis ou astrapie, deux individus; philédon corbicalao; deux autres philédons; martinet à moustaches; hirondelles; corbeau gris; corbeau vieillard; rolle; mino de Dumont; paradisiers émeraude, adulte, jeune et femelle, un dans l'alcool; manucode adulte et sa femelle; certhia; cinnyris; martin-pécheur dea, adulte et jeune; syma; martin-chasseur de Gaudichaud; ceyx bleu; calao, deux espèces; coucou jaune; coucal mênebiki; psittacule Desmarest; perroquet lori, tricolore, émeraude, à collier; cacatoës rouge, huppé; ara à trompe; mégapode de Duperrey; talégalle de Cuvier; mégapode Freycinet; pigeon goura; pigeon nicombar; tourterelle puella; colombe zoë; colombe pinon; colombe turvert; etc.; pluvier doré; héron phaëton; sterne à nuque noire; et un grand nombre d'autres. — MAMMIFÈRES : Le cochon des Papous; le podin (perdu) espèce de kangourou; plusieurs crânes d'alfourous, habitants de l'intérieur.

16° SOURABAYA, ÎLE DE JAVA.

(Du 28 août 1824 au 11 septembre suivant).

GÉOLOGIE : La corvette *la Coquille* était ancrée au fond de la vaste baie de Madura, et au milieu des terrains bas de cette partie du sol javanais. — REPTILES : Gecko à verrues azur; caméléon nez fourchu. — OISEAUX : Aigle malais; hibou ketupa; loriot couliawan; mainate religieux; deux hirondelles de mer; fou des îles de la Sonde; casoar émeu; sterne de Panay.

17° ÎLE MAURICE.

(Du 3 octobre 1824 au 16 novembre suivant).

GÉOLOGIE. Quatorze échantillons de basalte passant à la dolérite.—ZOOPHYTES : Divers coraux qui forment la ceinture de plusieurs des havres de l'île de France. Quelques astéries. INSECTES : Scorpion des Seychelles; mante; forficule. — CRUSTACÉ : Squille rubanée. — ANNÉLIDE : Amphitrite. — MOLLUSQUES : Dans la liqueur : agathine kouroupa avec son animal. — POISSONS : Triodon macroptère; élops saurus; mégalope filament; exocet exilient; dorade à trois lobes; carpe des eaux douces; sébaste nain; perche nébuleuse; doule des rochers; cirrhite panthérin; daurade des eaux douces; amphyprion à bandes; lichia; sidjan; girelle; crénilabre de Chabrol; lâbres divers; cheiline queue verte; girelle à demi-parée; gobie; éléotris. — REPTILES : Caméléon de Madagascar; l'uroplate des Seychelles; gecko inunguis. — OISEAUX : Martin gryllivore; foudi; calfat; tisserin; bouvreuil à sourcils jaunes; serin gris; gros-bec domino. — MAMMIFÈRES : Tanrec de Madagascar; squelette du maki mococo de Madagascar.

18° ÎLE DE SAINTE-HÉLÈNE.

(Du 3 janvier au 12 du même mois.)

Géologie : Cinq échantillons de porphyres trachytiques de la vallée de James, de Rupert's hill; la pouzzolane de James's town. — Zoophytes : *Actinia Sanctæ-Helenæ ;* mynias bleu; oursin à baguettes aciculaires.—Mollusques : Diverses janthines avec leurs mollusques; patelle bleue.—Poissons : Priacanthe boops; scombre ; caranx.— Oiseaux : Pétrel damier; fou.

19° ÎLE DE L'ASCENCION.

(Du 18 janvier au 28 du même mois.)

Géologie : Dix-huit échantillons des roches basaltiques de la montagne de *Green-Hill;* des clapers ; laves; scories ; cinq fragments d'obsidienne ; un agrégat calcaire moderne qui encroûte les basaltes des côtes où la mer déferle. — Zoophytes : Actinies; éponges. — Crustacé : Grapse peint. — Mollusques : Patelles ; littorines; colombelle; huître en tulipe.—Poissons : Balistes divers; baliste bleu; baliste vieille ; alutère.—Reptile : Tortue verte de très-grande taille. — Oiseaux : Squelettes de fous; frégate à tête blanche; paille en queue à brins blancs; fou manche de velours. — Mammifères : Oryctère du cap (M. Garnot); antitope spring-bock du cap (M. Garnot); musaraigne.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUS DANS LA 2e DIVISION

DE LA DEUXIÈME PARTIE DU SECOND VOLUME

DE LA

ZOOLOGIE DU VOYAGE AUTOUR DU MONDE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1822-1825.

ZOOPHYTES; PAR R.-P. LESSON.

FIN DE L'INDEX DE LA DEUXIÈME PARTIE DU SECOND VOLUME.

TABLE DES PLANCHES DE L'ATLAS

QUI SE RAPPORTENT A LA 2e DIVISION DE LA DEUXIÈME PARTIE DU SECOND VOLUME.

ZOOPHYTES.

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.


SMITHSONIAN INSTITUTION
THE LIBRARY


THE LIBRARY
SMITHSONIAN INSTITUTION
THE
BOUND TO PLEASE
Heckman Bindery INC.
FEB. 65
N. MANCHESTER, INDIANA